





ESSAI

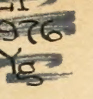
SUR

LA VIE ET LES ŒUVRES LITTÉRAIRES

DU TROUVÈRE

ADAN DE LE HALE

FOIX. — IMPRIMERIE GADRAT AINÉ.



ESSAI

SUR

LA VIE ET LES ŒUVRES LITTÉRAIRES

DU TROUVÈRE

ADAN DE LE HALE

PAR

Henry GUY

Ancien élève de la Faculté des Lettres de Paris,

Maître de conférences à la Faculté des Lettres de l'Université de Toulouse.

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE & Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1898

ESSAI SUR LA VIE ET LES OEUVRES LITTÉRAIRES DU TROUVÈRE ADAN DE LE HALE.

AVERTISSEMENT.

Cette étude — son titre l'indique — est exclusivement biographique et littéraire. C'est assez dire qu'elle n'a point la prétention d'être complète et que nous ne la donnons pas pour telle. Bien qu'elle soit déjà fort longue, nous aurions pû l'augmenter de trois ou quatre chapitres encore, si nous nous étions proposé d'examiner sous toutes ses faces l'œuvre d'Adan de le Hale. Mais nous avons, tantôt par nécessité et tantôt de parti pris, écarté certains développements.

Nous parlerons du Bossu d'Arras comme s'il n'avait été que poète. Or, il a brillé au premier rang parmi les musiciens du moyen âge, et ceux d'entre les critiques qui se connaissent en ces matières affirment même qu'il a élevé la science de l'harmonie à une hauteur que nul n'avait atteinte avant lui. Certes, nous aurions désiré fournir des preuves de ce fait, et, à notre tour, revendiquer pour le trouvère ce nouveau titre de gloire. — Non sans regret, nous avons dû nous résoudre à garder sur cette intéressante question l'absolu silence que notre incompétence nous commandait.

On s'étonnera peut-être aussi de ne voir en cet Essai *aucune remarque grammaticale. Cette lacune — s'il faut appeler la chose de ce nom fâcheux — tient au motif que*

voici : notre auteur s'est exprimé beaucoup mieux que la plupart des ménestrels, ses contemporains, mais il ne s'est pas servi d'un vocabulaire spécial, et sa syntaxe ressemble de tout point à celle de ses confrères. Dans ces conditions, nous avons cru bon de ne pas grossir ce volume d'un chapitre de grammaire. Il aurait eu le double tort d'ôter à notre plan son unité, et de ne rien offrir au lecteur qui n'ait été déjà dit et répété par des maîtres après lesquels c'est en vain que l'on chercherait à glaner.

Pour la même raison, nous nous sommes dispensés de traiter isolément et en détail ce qui concerne la versification du Bossu. Cependant comme elle a exercé une très grande influence sur son style et ses pensées, nous l'avons parfois examinée à cet égard.

Enfin nous eussions été heureux d'enrichir l'appendice que nous avons consacré aux manuscrits du poète artésien, d'un tableau indiquant la valeur respective de ces recueils, leurs familles et leur origine. Ce classement, nous l'avons tenté, mais avec des résultats que nous ne consignerons pas en ce livre, tant nous les estimons insuffisants.

Tel que nous l'avons entendu, notre sujet reste bien vaste. La vie d'Adan de le Hale soulève maints problèmes épineux ; ses ouvrages, même à ne les envisager qu'au point de vue littéraire, ne sauraient être brièvement appréciés ni éclaircis. Puisse cette considération nous attirer l'indulgence pour tout ce qui manque à ce travail, d'après notre propre aveu !

Nous nous reprocherions de terminer cette page liminaire sans exprimer à ceux qui nous ont aidés dans notre tâche de sincères remerciements. L'idée de la présente étude nous a été suggérée par M. Petit de Julleville, notre vénéré maître de la Sorbonne. Avec une bienveillance dont le souvenir nous est cher, il nous a prodigué des encouragements et des conseils. Nous devons autant à sa science qu'à sa bonté. — Notre collègue et ami, Alfred Jeanroy, s'est intéressé à nos recherches, lui aussi. Il nous a signalé des textes et des do-

cuments curieux que nous ne songions pas à consulter. En même temps que nous profitions de son érudition si judicieuse et si solide, chaque jour nous goûtions davantage le charme exquis de son commerce. Double gain ! Et que l'on prétende après cela que la poésie du moyen âge est dépourvue d'agréments !....

Nous tenons enfin à dire combien nous ont touchés le cordial accueil et l'obligeance de M. Vicquot, Bibliothécaire de la ville d'Arras (il nous a ouvert, à l'époque sacro-sainte des vacances, les portes de sa bibliothèque où il s'est enfermé de longues heures avec nous), de MM. les employés des Archives du Pas-de-Calais, de M. Léon Dorez de la Bibliothèque Nationale. Nous les prions tous de croire à notre très vive et très profonde gratitude.

Toulouse, le 31 octobre 1897.

Au cours de notre travail, nous avons suivi, en ce qui concerne les *Jeux de la feuillée* et de *Robin et Marion*, l'édition de M. Rambeau, qui a pris — ce qui rend plus faciles et plus exacts les renvois — le soin de numéroter les vers. De Coussemaker a eu le tort de s'épargner cette peine. Cependant c'est à son texte, le seul où se trouvent réunies toutes les pièces d'Adan (moins *le Dit d'Amour* et quelques morceaux peu étendus) que nous avons dû nous référer, chaque fois qu'il ne s'agissait pas d'un ouvrage dramatique. Lorsque nous renvoyons à son livre, nous indiquons la page, puis la strophe, s'il y a lieu, ou même (car nous avions numéroté l'exemplaire dont nous nous sommes servis) la place du vers dans la page. Quant aux passages du Bossu que nous avons cités, d'ordinaire ils sont tels en notre étude que dans les deux publications dont nous venons de parler. Mais il nous a fallu ponctuer le texte de M. Rambeau, et apporter de temps en temps à celui de de Coussemaker, qui est bien loin d'être parfait, quelques modifications de détail. Nous avons, pour *le Dit d'Amour*, usé de l'excellente édition d'A. Jeanroy (*Romania*, XXII, 45 et suiv.).

INTRODUCTION.

REMARQUES SUR LA VIE PUBLIQUE A ARRAS AU XIIIe SIÈCLE ET SUR LE PUY DE CETTE VILLE.

I.

Importance d'Arras au XIIIe siècle. — Utilité des renseignements contenus dans le présent chapitre. — Les détenteurs de l'autorité dans Arras. — Fréquence des troubles et leurs causes. — Les Bourgeois. — Sources de leur fortune. — Industrie. — Commerce. — Usure. — L'usurier gentilhomme. — Festins. — Secours donnés aux poètes. — Goût réel pour les arts.

« Benoit soient tuit li apaiseour ! » disait Louis IX avec l'Ecriture[1], et cette bénédiction promise aux pacifiques, il tâcha de la mériter. Il ne guerroya point avec ses voisins, voulut restaurer la justice, travailla de tout son pouvoir au bonheur du peuple. Ses soins ne furent pas inutiles, et, grâce à lui, la France, malgré les désastres d'Orient, jouit d'un calme qui, jusque là, ne lui était point ordinaire, et qu'elle retrouva peu souvent depuis. Sans doute, les querelles municipales continuaient alors dans les *bonnes villes,* mais ces difficultés d'ordre administratif ne les empêchaient pas de prospérer, depuis qu'elles étaient à

1. Joinville, *Hist. de saint Louis,* § 683.

l'abri des invasions étrangères. Ce fut donc vers cette époque, et surtout dans la première moitié du règne — car à la fin la fortune publique avait sensiblement diminué — que plus d'une commune atteignit l'apogée de sa richesse et de sa puissance. De ce nombre est la cité d'Arras.

Beaucoup plus peuplée qu'elle ne l'est aujourd'hui[1], elle était considérée comme la véritable capitale de nos provinces du nord ; on la comparait à Paris, et, dans le poème intitulé *Bataille d'Anfer et de Paradis*[2], on discute les mérites respectifs de ces deux métropoles. « Arras ! » était le cri de guerre des Flamands[3]. Cette popularité qui datait de loin et dura longtemps, dépassa les bornes du royaume et se répandit dans l'Europe entière. Cela ne doit point nous surprendre, si nous songeons que les artésiens renommés d'abord pour la finesse de l'esprit, le goût des arts, le culte de la poésie, brillaient encore au premier rang comme industriels et financiers. Les produits qu'ils fabriquaient, la monnaie que l'on frappait chez eux[4] ne servaient pas moins que leurs œuvres littéraires à disperser au loin leur gloire, et il n'était personne qui n'eût ouï parler des magnifiques monuments de la ville qu'ils habitaient, de l'abbaye célèbre de Saint-Vaast et des séances du Puy.

Il est donc important, indispensable, d'entrer un moment dans Arras, centre si curieux et si digne d'être connu, avant d'en venir à l'objet même de ce travail. Comment en effet aborder l'œuvre d'Adan de le Hale, si l'on ne se renseigne point d'abord sur le pays de ce trouvère ? Assurément un tel homme mérita de bonne heure mieux qu'une réputation de clocher, et, de son

1. *Observ. sur l'échevinage de la ville d'Arras*, par Ch. de Wignacourt, p. 379.
2. *Hist. Litt.*, XXIII, 218-9.
3. C. Le Gentil, *Le vieil Arras*.
4. Alex. Hermand, *Hist. monétaire de la province d'Artois*.

vivant même, il obtint hors de sa province une renommée fort grande. Mais il n'en avait pas moins débuté en simple poète local. Artésien ou, plus exactement, arrageois dans l'âme, les longs voyages ne le changèrent point : il ne s'éleva jamais à ces spéculations sublimes qui intéressent l'élite des êtres pensants, et les vers qu'il composa ne s'inspirent parfois que des événements qui réjouissent ou désolent sa chère petite patrie. Voilà pourquoi nous estimons qu'il ne sera pas oiseux de fournir ici des indications sur l'esprit et les institutions de la cité qui le vit naître.

L'autorité se trouvait, dans Arras, partagée entre un grand nombre de personnages. Le roi présidait aux destinées de la commune, levait ses tailles, et jugeait en dernier ressort les affaires graves. Les comtes d'Artois percevaient à leur tour l'impôt et rendaient aussi la justice. L'évêque, de son côté, possédait beaucoup de droits et de prérogatives qu'il défendait avec vigueur. Plus puissants, plus entreprenants encore, les abbés de Saint-Vaast occupaient une situation prépondérante. Hormis dans le quartier de l'Estrée, aucun citoyen n'aurait osé bâtir sans l'autorisation des religieux[1], et la ville entière, à les entendre, leur appartenait comme sise « in fundo Sancti Vedasti[2] ». Cependant les échevins, nommés de quatorze en quatorze mois par la bourgeoisie, luttaient pour maintenir leurs attributions judiciaires et les privilèges honorables que Philippe-Auguste leur avait concédés en 1194. A eux seuls il était permis de porter un *coutel* à la ceinture[3]. On les craignait pour leur richesse[4], et plus encore parce qu'ils

1. Ad. de Cardevacque et Aug. Terninck, *L'abbaye de Saint-Vaast*, t. [illegible], p. 177.

2. *Ibid.*, *ibid.*

3. Quiconque [illegible] Charte de 1211 ; [illegible] Wignacourt, p. 24.

4. Nul n'obtenait l'échevinage [illegible] pignon sur rue et cheval « en estable ». *Ibid.*, p. X.

fixaient les contributions de chacun[1]. Enfin ils formaient un tribunal redoutable qui connaissait des crimes aussi bien que des simples délits[2]. Pourtant ces magistrats influents et remuants dépendaient en quelque sorte de la *Vintaine*, assemblée chargée de contrôler leurs actes, et dont nous parlerons ailleurs. Voilà, certes, des rouages bien compliqués, et combien il s'en faut pourtant que notre énumération soit complète ! Nous n'avons cité ni le maire, ni le bailli, ni le sous-bailli, ni les argentiers, ni le chapitre, ni beaucoup d'autres officiers ou privilégiés dont chacun détenait, minime ou considérable, une partie de l'autorité.

On devine aisément à combien de conflits et de procès donnait lieu cette vicieuse distribution des honneurs et des charges. Les juridictions empiétaient perpétuellement les unes sur les autres. Les archives de l'Artois sont pleines des récriminations, des assignations, des instances que s'adressent, durant des siècles, *les hauts hommes* de ce pays. L'abbé de Saint-Vaast refuse d'obéir à l'évêque, prétendant ne relever que du saint-siège qui lui donne souvent raison[3]; il bataille avec les échevins à propos du tonlieu, et fait mettre la ville en interdit[4]; il détruit une chapelle que les chanoines ont édifiée sur son terrain, et ceux-ci la reconstruisent « violenter, cum armis[5] ». En 1270, l'église d'Arras entre en discussion avec le comte, et la pieuse cité, « la cité de la Vierge » est de nouveau frappée d'interdit[6]. Non con-

1. Nous expliquerons plus loin (Part. I, chap. III) de quelle façon déplorable les tailles étaient réparties.

2. « Praeterea ville nostre attrebatensi et scabinis ejusdem ville concedimus cognitionem et judicium mulctri, incendii et totius alte et basse justitie. » Charte de Philippe-Auguste ; *Chronique de la ville d'Arras*, p. 6.

3. Le pape écrit aux religieux de Saint-Vaast : « Ne alicui archiepiscopo vel episcopo, absque conscientia et licentia romani pontificis, ullam subjectionem vel obedientiam promittere attemptetis. » Arch. dép. du P.-de-C. — H. 1. — Voyez encore (*Ibid.*) la bulle du 17 déc. 1208.

4. En 1239. — Achmet d'Héricourt et Alex. Godin, *Les Rues d'Arras*, t. I, p. 51.

5. En 1232. — Arch. dép. du P.-de-C. — H. 2, f[os] 38 v° et suiv.

6. Godefroy, *Inventaire*, t. I, p. 370 et suiv.

tents de plaider contre leurs rivaux, les échevins se déchirent mutuellement, et il survient, en 1280, des différents si graves entre les membres nouveaux du conseil et les membres *issants* que le roi se voit contraint de nommer une commission de quatre prud'hommes pour expédier les affaires[1]. Ajoutez que les faubourgs ne sont pas administrés comme la cité proprement dite. Parfois plusieurs maîtres se disputent le même quartier, et les habitants, tiraillés, ne savent plus à qui obéir. Mieux encore : une rue — la rue de l'Estrée — paye à deux individus une redevance pour le forage du vin. L'un prend trois pintes sur « chacun tonnel que on y affoire », l'autre en prend treize[2].

Cette situation ne cause pas seulement d'interminables procès qui réjouissent sergents et procureurs ; elle amène fréquemment des émeutes, lorsque le menu peuple se lasse. Les impôts mal répartis, d'après un système inique, soulèvent, chaque année, l'émotion des citoyens. Nous aurons l'occasion de montrer, en parlant de l'exil d'Adan de le Hale, que la perception des tailles coûtait parfois aussi cher aux taxateurs qu'aux taxés. Cette petite révolution, que nous raconterons en son lieu, n'est pas un cas isolé dans les fastes artésiens. En 1280, les bourgeois pressurés coururent aux armes. Cinq ans plus tard, ils se révoltèrent pour la même cause, assiégèrent la demeure des échevins, foulèrent aux pieds les bannières municipales, brisèrent la châsse de la sainte manne qu'on avait placée devant eux afin de les apaiser. La maison commune fut forcée. Mais les caves en étaient bien garnies... Les insurgés s'enivrèrent, et l'on se saisit de leurs personnes[3].

1. Bibl. mun. d'Arras, ms [illegible]
2. Arch. dép. du P[illegible]
3. Lecesne, *Histoire d'Arras*, t. I, p. [illegible] — [illegible] lutions ne s'éte[illegible] que fort tard. En [illegible] le peuple d'Arras [illegible] huit grands personnages chargés de per[illegible]

Par qui de semblables émeutes étaient-elles excitées et conduites? — Par les bourgeois qui poussaient devant eux ce ramas de gens qui sont toujours prêts à marcher quand il s'agit de troubler l'ordre. Dès que le pouvoir avait triomphé, ces comparses étaient immolés sans miséricorde. Quant aux chefs de l'entreprise, on les condamnait à l'amende, on les exilait. Mais ils n'ignoraient pas que la sentence serait bientôt atténuée, rapportée même. On permettait aux bannis de « faire leur paix », on transigeait avec eux au sujet de la question pécuniaire, on les laissait rentrer à petit bruit. En peu de temps, ils reprenaient leur place, regagnaient l'influence perdue, et, prêtant de l'argent à ceux-là mêmes qui les avaient jugés, ils méritaient d'être traités par eux de « feaux et boins amis[1] ». Doucement on oubliait le passé : s'il en restait quelques traces, c'étaient les pièces satiriques que des événements de cette nature ne manquaient pas d'inspirer, et, de la sorte, tout finissait par des chansons.

Cette indulgence dont on usait à l'égard des bourgeois, elle prouve non pas l'humanité des tribunaux, mais l'opulence des inculpés et le besoin que l'on avait d'eux.

Le bourgeois d'Arras était, comme le citoyen romain, fier et jaloux de son titre. Ne l'obtenait pas qui voulait! Un bâtard n'y pouvait prétendre, et, pour être admis à jouir des privilèges qu'il conférait, l'on devait commencer par prêter un serment solennel[2]. On jurait de respecter les us et coutumes de la *communité*, l'on s'engageait à payer sa quote-part dans toutes les tailles, et cette contrainte imposée aux citoyens fortunés éloignait de la bourgeoisie et privait de ses franchises ceux dont la bourse était mal garnie. Il fallait *recréanter* ses droits

1. Nous donnerons plus loin des exemples de ce que nous avançons ici.

2. *Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras*, 2e série, t. XIX. *Essai sur la bourgeoisie d'Arras*, par Ad. de Cardevacque, p. 199 et suiv.

en certaines occasions, où l'on risquait d'en être déchu. Les statuts de la ville ordonnaient ce renouvellement onéreux, lors d'un mariage, par exemple, ou d'un décès, quand la veuve d'un bourgeois désirait succéder à son mari dans la puissante corporation[1]. Mais quelles que fussent les dépenses et les obligations qu'entraînait la possession de ce titre, on en retirait des avantages tellement précieux que les citoyens, loin d'y renoncer, le considéraient, au contraire, comme une sauvegarde, une flatteuse distinction. Ils formaient, en effet, une classe respectée, et qui payait à beaux deniers une liberté fort enviable.

La fortune publique était dans les mains de ces gens-là. Et comment non, puisque seuls ils travaillaient, tandis qu'autour d'eux régnait l'oisiveté, parfois savante mais pourtant stérile, des manoirs et des monastères? L'argent de tous allait nécessairement à la bourgeoisie qui fabriquait pour les autres, débitait elle-même sa marchandise, et spéculait en outre avec plus d'adresse que de scrupule. Le prud'homme arrageois avait mérité, dans la France entière, une réputation de fin commerçant, d'habile manufacturier, et, si l'on blâmait son avidité proverbiale[2], son peu de délicatesse en affaires, du moins rendait-on justice à la perfection de ses procédés industriels, à son infatigable activité. Ingénieux et chercheur, il s'appliquait à fournir des produits qui s'imposassent par leur perfection, à se créer des relations à l'extérieur[3]. Il voyageait donc : on le rencontrait aux foires de Troyes et sur les marchés de toute l'Europe. Il y portait les délicates étoffes tissées dans ses ateliers,

1. La veuve qui refusait la bourgeoisie perdait la moitié de ses meubles et le quart de ses héritages. (Id., ibid.)

2. Guillaume Le Breton qualifie Arras [illegible] urbs antiquissima, plena [illegible] divitiis, inhians lucris et fenore gaudens. (Philipp., II, [illegible].)

3. Arras était associée à toutes les villes hanséatiques, et notamment à la puissante hanse de Londres. (Kervyn de Lettenhove, Histoire de Flandre, t. I, p. 273.)

teintes avec cette garance d'Artois à laquelle nulle autre ne se pouvait, dit-on, comparer[1]; il y vendait à prix d'or ces vêtements luxueux déjà connus de l'antiquité, puisque saint Jérôme reprochait à Jovinien de s'en parer orgueilleusement[2]; il y étalait surtout les splendides tapisseries historiées, gloire de sa patrie qui se flattait d'être sans rivale en ce genre de travail. De fait, les brodeurs et les *hautelicheurs* d'Arras ont laissé d'inimitables œuvres et qui sollicitent maintenant encore notre admiration[3].

Revenu chez lui, sur son cheval chargé, suivant l'expression de Colin Muset, d'une *malle bien farcie*, le bon marchand ne se repose pas : les écus qu'il a gagnés, il n'entend point les enfouir, mais les multiplier, au contraire, par des opérations de banque. Le propre de tout fabricant artésien, c'est qu'il est doublé d'un spéculateur ou, comme l'on disait alors, d'un usurier. A ce mot ne s'attachait pas une idée de vive réprobation. Du moins faut-il admettre, si le terme était méprisant, que les bourgeois buvaient gaillardement cette honte. Eux-mêmes, dans leurs actes, ils se qualifient d'*usuriers publics*[4]. Point de métier plus lucratif, et les meilleures

1. « Que nul ne nulle, quel qu'il soit, ne soit si hardi ne si hardie qu'il puisse en avant meller etrange warance d'autre terroir avec warance d'Arras » (Livre de *la Vintaine* cité par Le Gentil, *Le vieil Arras*, p. 527 et suiv.) Les teinturiers occupaient tout un quartier de la ville, le quartier de la Warance. Cf. Ad. de le H. *Feuillée*, 293-5, et B. N. fr. 12615, f° 207 d.

2. « Nunc lineis et sericis vestibus et attrebatensibus indumentis ornatus incedis. » De même en apprenant que Posthume s'était emparé des Gaules, Gallien se serait, à ce que l'on prétend, écrié : « Num sine sagis atrebaticis tuta est respublica ? » (Le Gentil, *ubi sup.*)

3. Sur ces tapisseries, voyez *Hist. Litt.*, XXIV, 734; Le Gentil, ouvr. cité, p. 527 et suiv.; Dom Devienne, *Hist. d'Artois*, t. I, part. III, p. 20; *Mémoires de l'Académie d'Arras*, 2e série, t. VIII : *L'art en Artois au moyen âge*, par M. Asselin; *Mém. de la Commission départ. des monuments historiques du P.-de-C.*, t. I, 2e livr. — A. Dinaux (*Trouv. Art.*, p. 3) cite des vers de Martin Le Franc célébrant, dans *le Champion des Dames*, cette industrie de l'Artois : « Va veoir en Arras ou ailleurs | L'ouvrage de tapisserie, | Puis laisse parler les railleurs. » Sur ce point l'on consultera aussi avec autant de fruit que de plaisir le livre fort documenté de M. J.-M. Richard : *Une petite nièce de saint Louis*.

4. Arch. dép. du P.-de-C. — A. 23 (acte du 12 mai 1276); A. 24 (acte du 8 janvier 1277).

pratiques ne sont pas, comme on le croirait volontiers, de pauvres négociants dans l'embarras, mais bien, d'une part, les seigneurs, de l'autre, les municipalités. L'échevinage d'Arras et celui de Calais mendient les secours des Louchard et des Crespin[1]. Le comte d'Artois ne subsiste que par eux ; l'état de ses dettes, qu'il dresse en Avignon le 1er juillet 1274, contient le nom de tous les financiers, ses vassaux[2]. En 1254, l'avoeresse Mahaut demande 800 livres à son *bon ami*, Simon le Petit[3], et c'est une société de marchands qui avance à Jeanne de Flandre les sommes nécessaires pour la rançon de Ferrand[4]. Les rois enfin s'adressent aux banquiers d'Arras. Celui d'Angleterre est leur débiteur[5]; Philippe le Hardi leur signe plusieurs reconnaissances[6]. Ainsi, par la puissance de l'or, ils s'élevaient au-dessus de leur classe, et mettaient sous leur dépendance les princes et les magistrats. De la sorte se justifie ce que nous avons exposé plus haut, à savoir que les juges ne sévissaient jamais d'une manière sérieuse contre ces bailleurs de fonds, et qu'on se trouvait contraint de les rappeler, lorsqu'ils étaient punis de l'exil.

Que manquait-il à ces bourgeois pour devenir en droit ce qu'ils étaient en fait, — les véritables maîtres du pays ? Il leur manquait seulement, comme à M. Jourdain, comme à M. Poirier, des armoiries et de la naissance. On s'imagine souvent que la rivalité de l'aristocratie d'argent et de l'aristocratie de race date

1. Il suffira de feuilleter l'*Inventaire* de Godefroy pour trouver à toutes les pages la mention d'emprunts semblables.
2. God. *Inv.* I, 435 et suiv.
3. Demay, *Inv. des sceaux de la Flandre*, n° 146.
4. D'Héricourt et Godin, *Les Rues d'Arras*, I, 16.
5. *Ibid.*, *ibid.*
6. « Item, une lettre de Philippe, roi de France, donnée à Paris, le lundi « devant les Cendres, l'an 1281, par laquelle il confesse que les bourgeois « d'Arras lui ont presté par les mains du thresorier du Temple [illegible], qu'il « promet rendre et restituer à celui qui apportera la dite lettre au dedans « quinze jours après la feste de la Purification. » Bibl. mun. d'Arras, ms [illegible], f° 33.

du commencement de ce siècle : elle remonte, pensons-nous, bien plus haut, et, dans Arras, au temps de saint Louis, existaient déjà des marchands qui, tout en médisant des seigneurs, les jalousaient manifestement. Le souci de passer pour nobles éclate chez les usuriers artésiens, et nous allons montrer comment ils copiaient la conduite des gentilshommes, espérant par là se rapprocher d'eux.

« Veut-on résumer en deux mots l'éloge d'un che-« valier? écrit M. Léon Gautier. On dit de lui qu'il est « *cortois* et *saige* et *larges* pour donner. La vertu, la « vraie vertu chevaleresque, c'est la libéralité, et, pour « dire le mot, la largesse[1]. » Rien n'est plus vrai, et les bourgeois d'alors ne l'ignoraient pas. Ils s'efforçaient donc de mériter ce beau renom de générosité, ils conviaient leurs amis à de grands banquets, ils patronaient des artistes. Adan de le Hale a parlé maintes fois de ces « reviaus », de ces « biaus mengiers[2] » qui réjouirent sa jeunesse, de ces tournois où des champions roturiers mais opulents maniaient la lance[3], au risque, il est vrai, de tomber lourdement à terre, lorsque leur cheval buttait[4]... L'on n'épargnait pas la dépense, et l'on revêtait, pour les jours de liesse, des « biau drap d'or et de soie[5]. » Le soir, on illuminait sa façade, en sorte que l'air *ardoit et reflamboioit*[6]. Quel spectacle !... Comment les conviés n'auraient-ils pas comparé à l'Arthur de la Table Ronde un amphitryon qui les traitait si bien? Com-

1. *La Chevalerie*, p. 84. — Pour Adan le Bossu, l'honnête homme est celui qui tient table ouverte, qui prend part aux tournois, qui y réussit. Voyez le portrait qu'il trace de Charles d'Anjou (*Roi de Sez.*, p. 288, v. 34 et suiv.; p. 289, v. 19 et suiv.; p. 291, v. 25-6), les éloges qu'il adresse, dans le *Congé*, à certains habitants de sa ville (str. 3, p. 276; str. 7, p. 277 et passim), les railleries dont il accable Robert Soumillon, vaincu à la joute de Montdidier (*Feuillée*, 720 et suiv.). — Cf. enfin *Dit d'Amour*, v. 133.

2. *Congé*, str. 3, p. 276.

3. *Ibid.*, str. 7, p. 277 et str. 11, p. 279.

4. *Feuillée*, v. 738 et suiv.

5. *Congé*, str. 11, p. 279.

6. *Ibid.*, *ibid.*

ment les trouvères, présents aux festins, n'auraient-ils pas déclaré, dans leurs vers, que le maître du logis serait à sa place sur un trône[1] ? Cette reconnaissance de l'estomac, elle ne manque pas aux poètes de l'Artois. Ils préfèrent aux gentilshommes un usurier cossu, à la condition que l'huis de ce dernier soit « bien ouvert[2] ». Pour eux, l'âge d'or, — vous êtes orfèvre, M. Josse ! — c'était le temps où l'on mangeait dehors. Il suffisait, pour prendre part au repas, d'arriver à l'heure, et tout ménestrel qui passait par là — sans doute il en passait beaucoup — n'avait qu'à s'asseoir sans façon. Quant à celui, fût-il duc ou prince, qui s'enferme au moment du dîner, les poètes le méprisent, ils le qualifient de bourgeois, ils lui reprochent de mal occuper son rang. Qu'il ne compte point sur la popularité, le ladre ! Elle ne viendra pas à lui. Rutebeuf flétrit cette gent toujours prête à « escondire[3] ». Robert de Blois gémit de voir des nobles qui s'esquivent, lorsque midi sonne, et dont les huissiers ont charge de crier aux visiteurs : « Or, fors ! Mes sires vuet mangier[4] ! » L'auteur du *Honteux Menestrel* partage cette indignation vertueuse[5], et Raoul de Houdenc, après nous avoir conté, dans son *Chemin d'Enfer*, que l'on banquette *coram populo* chez Satan, déplore que cette excellente coutume ait été *faussée* par les Français[6].

Ce qu'il faut retenir de ce qui précède, c'est qu'au XIIIe siècle, pour ne parler que de celui-là, les louanges s'achetaient, et s'achetaient cher. M. Jourdain vide sa bourse, lorsque les garçons tailleurs l'appellent Votre Grandeur. Les banquiers d'Arras agissaient de même, et s'ils prétendaient que les trouvères les traitassent en

1. *Ibid.*, str. 9, p. 278.
2. *Ibid.*, str. 8, p. 278.
3. *La povretei Rutebeuf* (Jubinal, t. I, p. 2[illegible]).
4. *Ibid.*, *ibid.*, en note.
5. *Ibid.*, p. 341 et suiv.
6. *Ibid.*, p. 344.

personnes de qualité, encore devaient-ils, afin de payer cet encens, les arracher à la misère, se charger de les nourrir. Les bourgeois ne s'y refusaient point. Adan le Bossu leur rend ce témoignage, auquel s'associent, dans leurs *Congés*, Jean Bodel et Baude Fastoul. L'un dit adieu à ceux qui « souef *l'*ont nori[1] »; l'autre rappelle le souvenir d'un protecteur « ki cinq ans tos plains *le* nouri[2] ». La générosité de ces marchands, à qui l'auteur du *Jeu de saint Nicolas* conserve une gratitude attendrie[3], ne s'arrêtait pas là. Ils donnaient de l'argent aux artistes[4], et leur en prêtaient fréquemment — ce qui revenait au même. Bodel avoue que Pierron Wasquet lui fut bien utile, et que Simon Durant l'aida maintes fois[5]. Raoul Reuvin (ou Rabuin) le considérait comme un fils[6]. Le trésor de Waubert le Clerc s'ouvrait à sa volonté[7]. Quant à Nicolas le Charpentier...... un banquier, dit-il, un vrai banquier pour moi : il suffisait de frapper à la caisse[8]! Même enthousiasme chez Fastoul : il partageait, assure-t-il, la fortune des Pouchin[9]; Pierre l'Anstier ne lui refusait rien[10]; Adan l'Anstier et Jean Joie lui fournissaient des subsides. « J'ai tant eü de lor monoie[11]! » Willaume le Maréchal, « ki bien set ferer un cheval », contribuait lui aussi au bonheur du trouvère[12].

Avouons qu'ils sont loin de nous, ces temps bénis où les charpentiers et les maréchaux ferrants subvention-

1. *Congé* de Bodel, v. 50 (*Romania* IX, 234 et suiv.)
2. *Congé* de Fastoul, str. 13. B. N. fr. 25566, f° 254 b.
3. Bodel, *Congé*, v. 223 : « Maint bien m'ont fait li markéant. »
4. Fastoul, str. 30, ms 25566, f° 255 d : « Ils m'ont amé en boine foi : | Du lor presté et replegié. »
5. Bodel, *Congé*, 219 et suiv.
6. *Ibid.*, 229 et suiv.
7. *Ibid.*, 373 et suiv.
8. *Ibid.*, 433 et suiv.
9. Fastoul, *Congé*, str. 4, ms 25566, f° 253 b.
10. *Ibid.*, str. 5, f° 253 c.
11. *Ibid.*, str 43, f° 256 d.
12. *Ibid.*, str. 58, f° 258 b.

naient les poètes ! Et non seulement ils leur offraient de loin en loin des secours, mais ils leur accordaient aussi des pensions. C'est, du moins, ce que l'on peut inférer, semble-t-il, de quelques uns des passages précédents, et peut-être aussi d'une chanson de Jean de Renty, où, s'adressant aux personnes riches, il leur conseille de ne point départir aveuglément des faveurs pareilles, mais de les réserver au plus digne[1]. Ainsi les bourgeois d'Arras sacrifiaient, en faveur des écrivains, un peu de cet argent qu'ils avaient amassé par le commerce et la spéculation, et, grâce à ces largesses, ils méritaient qu'on les comparât aux gentilshommes, dont ils imitaient la principale vertu[2].

Cependant il serait injuste de supposer que l'ambition

1. S'uns riches hom a aukes a doner | Avoir, denier *et autre possession*, Il doit tres bien tout partout remirer | C'il le puist emploier par raison. B. N. fr. 12615, f°s 175 v° et 176 r°.

2. Il ne nous échappe pas que l'on peut opposer à ce que nous avons dit [illegible] sur la générosité des marchands, les mille passages où les écrivains de l'Artois accusent de ladrerie leurs concitoyens. A cette objection, qui semble tout d'abord juste et naturelle, nous répondrons par les trois considérations suivantes : **a**) Les développements poétiques contre l'avarice du siècle doivent être comptés parmi ces lieux communs que les versificateurs du moyen âge plaquaient dans leurs œuvres pour s'éviter la peine de penser. Que l'on parcoure, par exemple, les 24 pièces artésiennes du ms 12615, on s'apercevra qu'un bon tiers du recueil est consacré à des réflexions sur la lésine. Les *Vers de la Mort* de Robert le Clerc flétrissent le même vice (Windahl, str. 29, 70, 122, etc... et surtout 147 et 148) ; Adan de le Hale le signale à maintes reprises. (Voir *Feuillée*, v. 200 et suiv. ; *Roi de Sez.*, p. 291, v. 29 et suiv. ; *Dit d'Amour*, str. 12.) **b**) Un même bourgeois, si riche fût-il, ne pensionnait pas tous les littérateurs de sa cité. Il choisissait quelques favoris, sur lesquels, à l'exclusion de tous les autres, il répandait ses faveurs. Ceux qu'il recevait à sa table, et dont il garnissait l'escarcelle, célébraient à l'envi sa rare générosité. Mais les évincés l'accusaient de couper un liard en quatre, et de se laisser mourir de faim par économie. Devons-nous croire, par exemple, sur la foi d'Adan le Bossu, que les Louchard et les Crespin, qu'il a signalés dans la *Feuillée* comme d'abominables « escars », fussent en réalité tels qu'il nous les a depeints ? — Nullement. Cette attaque ne prouve qu'une chose, c'est que ces personnages subventionnaient d'autres écrivains. Baude Fastoul, notamment, leur adresse l'expression de sa reconnaissance. (B. N. fr. 25566, *Congé*, str. 14, f° 254 b ; str. 27, f° 255 c.) — En résumé, un poète, — l'humanité n'est-elle point ainsi ? — n'accordait un brevet de libéralité qu'à ceux de ses concitoyens qui lui fournissaient de l'argent, et il reprochait à qui ne s'occupait pas de lui une déplorable parcimonie. **c**) Il est bien vrai [illegible], nous l'avons déjà dit, que la richesse publique avait sensiblement diminué durant la seconde moitié du règne de Louis IX [illegible]

seule et le désir de paraître poussassent les marchands à jouer ainsi les Mécènes. S'ils adoptaient par calcul cette mode chevaleresque, leur générosité provenait aussi d'une cause plus honorable. Ils avaient le goût des arts, ils les comprenaient, les cultivaient. Ce trait de leur caractère est digne de remarque. Quoi de plus rare, en effet, que cette union de l'esprit commercial et de l'esprit littéraire? Quoi de plus étranger aux mœurs actuelles, puisque nos écrivains contemporains se déclarent à tort ou à raison ennemis-nés du bourgeois? Ce titre jadis si recherché, aujourd'hui il est presque une injure dans la bouche des adeptes du beau qui l'appliquent dédaigneusement à ceux qui ne sont point des connaisseurs. En Artois, au contraire, le véritable connaisseur, celui dont on mendiait les suffrages, et qui consacrait les talents, — c'était le bourgeois.

Il s'intéressait à toutes les nobles tentatives, et, non content de provoquer chez autrui les manifestations artistiques, il rivalisait avec les ménestrels, les lapidaires, les *imagiers*. Ils étaient artistes, ces orfèvres, qui laissèrent d'admirables œuvres, souvent décrites par les chroniqueurs de la région[1]; artistes

faveur des chrétiens d'Orient portaient un rude coup à la fortune des bourgeois et des prêtres. On ne devenait pas avare, mais on sentait le besoin d'épargner. Désormais peu de cadeaux aux ménestrels. Adieu les banquets et les tournois ! C'est à cette situation qu'Adan le Bossu fait allusion, lorsque (*Congé*, str. 3, p. 276) il constate qu'Arras est « fourmenés », qu'on a *fauché de près* dans cette ville, et que les habitants n'ont plus les moyens de s'offrir leurs distractions habituelles. Le mal s'accrût avec le temps, et lorsque, à la veille de sa mort, le saint roi demande à son peuple de lui prêter 100.000 livres, il ajoute mélancoliquement : « Si tantum inveniatur... » (*Bibl. de l'Ec. des Chart.*, sér. IV, t. IV, p. 131.) En conséquence, les bourgeois d'Arras paraissent avoir été souvent calomniés par les trouvères. Apres au gain, peu scrupuleux, ces négociants avaient, du moins, le mérite de ne pas conserver sordidement leurs écus, et, lorsqu'ils ne soutinrent plus les artistes, ce fut plutôt par nécessité que par avarice.

1. « Parmi les objets enlevés, en 1316, à la comtesse Mahaut d'Artois par son neveu Robert, figure un « escrin de leton neellé d'argent, a grant planté d'enclastres, qu'on ne sçait estimer, mais on n'en feroit point un tel à Paris pour cent livres. » (*Hist. Litt.*, XXIV, 734.) — Paul d'Haspres, abbé de Saint-Vaast de 1252 à 1264, fit fabriquer, pour le chœur de son église, une

aussi, ces fabricants de vitraux, qui formèrent une école renommée, et conservèrent avec un pieux respect les traditions et les secrets de leur métier[1] ; artistes ces *historieurs*, enlumineurs, entailleurs, dont Martin Le Franc loue, non sans cause, « la grant maistrie[2] » ; artistes enfin, ces architectes, qui construisirent, au XIII[e] siècle, l'église abbatiale de Saint-Vaast, plus magnifique que la cathédrale même[3], la porte Saint-Nicolas[4], et, sur la place du Petit Marché, la fameuse pyramide gothique[5] qui renfermait la sainte chandelle, en une châsse précieuse qu'allaient baiser les malades, et, parmi eux, l'infortuné Bodel[6].

Des commerçants, dont la profession n'avait rien de relevé, des épiciers, des tailleurs, se piquaient d'apprécier les travaux des auteurs, et de composer eux-mêmes. Et voilà pourquoi, dans le catalogue des chansonniers artésiens, nous lisons des noms comme ceux-ci : Colars le Bouteiller, Jean le Charpentier, Jean le Teinturier, Colars le Changeur, Gilles le Vinier, Baudescot le Marchand, vingt autres semblables. Assurément ces gens-là n'exerçaient pas tous les métiers que ces noms supposent[7], mais, parmi eux, plusieurs, à n'en pas douter, rimaient des rondeaux sur leurs livres de compte et tournaient des ballades en attendant le client. Ceux mêmes qui se défiaient de leurs forces, et ne courtisaient

table d'argent doré qui passait pour une merveille (Cardevacque et Terninck, *L'Abbaye de Saint-Vaast*, I[re] partie, p. [illegible]) « [illegible] subtile fabrique [illegible] rable. » (Bibl. mun. d'Arras, ms [illegible], f° [illegible].) — Sur les [illegible] à Arras, voir surtout *Une petite nièce de saint Louis*, par J.-M. Richard.

1. Asselin, *L'art en Artois au moyen âge*, [illegible].

2. Cité par Dinaux, *Trouv. Art.*, p. 5.

3. Cardevacque et Terninck, *ibid.*, [illegible].

4. « [illegible] » (Ferri de Locres, *Chron. Belg.*, [illegible].)

5. Bibl. mun. d'Arras, ms [illegible], f° [illegible] et suiv.

6. Si du moins la str. [illegible] du *Congé* est bien de lui, ce que l'on a contesté.

7. Par exemple, Gilles le Vinier [illegible]. Voir [illegible] *scientif.*, *Bulletin hist. et philologique*, [illegible]. *Recherches hist.* [illegible] *Trouv. Art.*, p. [illegible] et suiv.

point la muse, s'intéressaient aux choses de l'esprit : tantôt ils jugeaient des partures, tantôt, à l'occasion d'une fête, ils apprenaient par cœur un rôle écrit par quelque trouvère, et le débitaient devant le public. Hane le Mercier quitte sa boutique et se joint à la troupe joyeuse qui représente le *Jeu de la feuillée.* Mieux encore : fabricants et banquiers forment, afin de se rapprocher des poètes, une compagnie littéraire avec eux. Fraternellement, dans une union touchante que jamais on n'a revue depuis, artistes et bourgeois s'associent et se mêlent ; ils s'occupent ensemble des travaux qu'ils aiment, chantent en chœur des motets, échangent gaiement des railleries versifiées, préparent des comédies.

Cette confrérie, c'est le célèbre *Puy d'Arras,* dont on a tant parlé, que pourtant on connaît si peu. L'organisation et le fonctionnement de cette académie soulèvent bien des problèmes importants, sur lesquels, tout insolubles qu'ils soient dans l'état actuel de la science, on a le devoir de s'arrêter.

II.

Le saint cierge. — La « carité » des Ardents. — Autres carités semblables. — Que le Puy tire son origine de la carité des Ardents. — D'où vient le mot « Puy » ? — Organisation du Puy. — Le Prince. — Séances solennelles. — Pièces dramatiques. — Concours de chansons. — A quoi l'on peut reconnaître les chansons destinées au Puy. — Les prix du concours. — Les partures. — Réunions privées. — Conclusion de l'introduction : *Adan de le Hale naquit à l'époque la plus favorable au développement de son talent.*

En l'an de grâce 1105, régnait par toute l'Europe, « et « surtout dans les contrées froides et humides de la « Belgique et du midi de la Hollande[1] », une terrible maladie que l'on appelait *mal des ardents* ou *feu Saint-Antoine*. Les chairs de ceux qu'atteignait le fléau, s'enflammaient d'abord, puis tombaient en pourriture, et les médecins impuissants avouaient aux pestiférés qu'ils ne connaissaient point de remède capable de les guérir. Or, à cette époque, vivaient, dans Arras, deux ménestrels qui se haïssaient mortellement. L'un, natif du Brabant, se nommait Itier, l'autre, originaire de Saint-Pol, Pierre Norman. Une même nuit, la Vierge apparut à ces deux hommes, et leur ordonna de se rendre chez l'évêque Lambert, afin de lui recommander de ne pas se coucher le lendemain, mais de veiller dans le chœur de sa cathédrale. Le prélat répondit aux jon-

1. Lecesne, *Hist. d'Arras*, I, 69.

gleurs accourus en hâte qu'il les croirait à la condition qu'ils se réconciliassent, ce qu'ils firent sur-le-champ. Le jour suivant, Lambert entra, dès le soir, à l'église, et se mit à prier. Tandis qu'il était en oraison, « la voûte de « l'édifice s'entr'ouvrit, et Marie, descendant au milieu « des nuages, remit [à Lambert] un cierge, dont la vertu « devait guérir de la contagion[1]. » Il le reçut avec transport et s'empressa de verser quelques gouttes de cire dans des vases d'eau qu'il fit boire aux personnes que le feu Saint-Antoine dévorait. « Tous ceux qui en burent « furent sauvés, hormis un pauvre mal advisé, lequel « méprisant ce divin remède, osa témérairement des- « boucher qu'il aymerait mieux du vin... de façon qu'il « devint si embrasé que, tost après, il mourut comme « forcené[2]. »

La précieuse chandelle, le « joyel d'Arras », comme l'on disait, fut confiée d'abord aux trouvères Itier et Norman ; ensuite on la transporta dans la chapelle de l'hôpital Saint-Nicolas. Mais, comme cette église était trop étroite pour recevoir la foule des malades, l'on construisit un oratoire, rue du Tripot, et l'on y plaça la relique. Elle y resta jusqu'en 1214, date à laquelle fut élevé le monument dont nous avons déjà parlé. La renommée des prodiges opérés par ce cierge béni se répandit à l'extérieur[3]; des pèlerins arrivèrent de toute part, jaloux d'assister aux fêtes solennelles, instituées en l'honneur du sacré luminaire, que l'on promenait, durant cinq jours, en procession[4]. De plus, les Arrageois, fiers

1. Lettre du pape Gélase II à Robert, évêque d'Arras. — Dom Devienne, qui ne croit pas à la sainte chandelle, affirme que la bulle de Gélase fut supposée pour les besoins de la cause, et que jamais on n'en retrouva l'original (*Histoire d'Artois*, t. I, 2e partie, p. 76).

2. Gazet, *Hist. ecclés. du Pays-Bas*, p. 197 et suiv.

3. *Le dit des Taboureurs*, dans *les Jongleurs et Trouvères* de Jubinal, p. 164 et suiv.

4. Bibl. mun. d'Arras, ms 105, fos 34 vo et suiv. — Cet ouvrage est consacré tout entier au *joyel d'Arras*. On lira aussi avec intérêt B. N. fr. 11615, fo 4, et, parmi les imprimés, *Le vieil Arras* par Le Gentil, p. 361 et suiv.

de posséder cette merveille qui n'ajoutait pas peu à la gloire de leur cité, établirent, afin de perpétuer le souvenir de cette faveur céleste, la pieuse confrérie de Notre-Dame des Ardents. Cette *carité*, ils la créèrent de bonne heure, sous l'épiscopat même de Lambert, si nous en croyons M. Lecesne[1]. Les statuts de cette association à la fois religieuse et charitable nous sont conservés dans le ms 8541 de la B. N., et deux éditeurs les ont déjà publiés[2].

Cette société n'était point formée, disent ses fondateurs, « por lecherie ne por folie », mais bien pour sauver les « ardans qui ardoient du fu d'enfer[3] ». On ne recevait au nombre des membres que des personnes irréprochables. Hommes ni femmes « de fame vie » ne pouvaient se faire inscrire « por nul avoir », et, que l'on fût bourgeois ou jongleur, il fallait fournir, en entrant, un certificat de bonne vie, et se plier docilement aux règles rédigées par les promoteurs de l'œuvre[4]. Assister trois fois l'an à de fraternelles agapes, payer une minime cotisation, ne pas s'absenter les jours d'assemblée, suivre certains offices, subvenir aux besoins des confrères indigents, les soigner s'ils tombaient malades, les accompagner, le cas échéant, à leur dernière demeure, et se soumettre à l'amende, si l'on négligeait l'une de ces prescriptions, — tels étaient les principaux devoirs d'un sociétaire. Quant aux avantages qu'il avait le droit d'espérer, comment ne les eût-il pas appréciés ? Les statuts lui promettaient en effet que « ja plus ne il ne ses enfes que il ait n'arderoit del fu d'enfer », et maintes messes dans l'église de Madame Sainte-Marie se chan-

1. *Hist. d'Arras*, ubi sup.
2. M. Guesnon en 1860 et M. Le Gentil en 1876.
3. B. N. fr. 8541, f. 1[illegible].
4. « Et cil et cele qui i ert [illegible], il [illegible] que [illegible] le carite tenra a son pooir. » *Ibid.*, [illegible].

taient en outre à son intention[1]. Aussi tout fils de bonne mère tenait-il à faire partie de la corporation ; elle comprenait quantité de gens dévots, « voire, dit Gazet, les « principaux et plus honorables seigneurs et bourgeois « de la ville[2]. » Alors même que ce témoignage nous manquerait, on se rendrait aisément compte du succès de cette institution en feuilletant les longues listes de noms que contient le ms 8541, listes qui sont pour nous d'une capitale importance.

Peut-être semblera-t-il que cette fondation pieuse ne mérite pas l'attention que nous lui prêtons ici. En effet, quoi de plus ordinaire, au moyen-âge, que des associations de ce genre ? A ne regarder que les apparences, la carité du Saint-Esprit qui florissait en Auvergne, et dont MM. Cohendy et Thomas ont publié la constitution versifiée[3], ne diffère pas sensiblement de celle qui nous occupe. Dans les deux cas, mêmes devoirs et mêmes prérogatives. Les confrères du Saint-Esprit sont tenus, comme ceux de la sainte chandelle, à jurer obéissance (vers 7 et 8), à verser une somme d'argent (v. 9 et 12), à célébrer un banquet en réservant la portion du pauvre[4], à suivre le convoi funèbre de leurs compagnons[5]. Les éditeurs de ce texte nous apprennent qu'il existait à Limoges, sous l'invocation du Saint-Sauveur, une réunion toute pareille[6]. Et, sans aller chercher ailleurs nos exemples, ne savons-nous pas qu'Arras même comptait, outre celle de Notre-Dame des Ardents, plusieurs institutions similaires ? Les différents corps de

1. « Et trestout li confreres et les consereurs sont es bienfaits de li glise me « dame sainte Marie, es messes et es matines et en toutes les ores qui dites i « sont. » *Ibid., ibid.*

2. Gazet, *ouvr. cité*, p. 201.

3. *Romania*, VIII, 211-221.

4. Li confraires non mangharant | Tant que aus pobres donat orant. (v. 60-1.) Le texte prouve que les femmes, en Auvergne comme sans doute en Artois, assistaient à ces festins. « Li hom gayrant a un escart, | Et las donas a aultre part. » (v. 50-1.)

5. « Al service de tot confraire | … | Portarant chandela chascus. » (v. 13-15.)

6. *Romania*, VIII, p. 213, 219-220.

métiers, les serviteurs des églises avaient l'habitude de se grouper sous le patronage d'un saint[1]. C'est pourquoi les satiriques artésiens ne manquent pas, lorsqu'ils attaquent toute une catégorie d'hommes odieux ou ridicules, de supposer, pour amuser le lecteur, que ces gens forment une carité. Plaisamment, ils passent en revue les membres de la corporation Saint-Oison, ou nous révèlent les noms de ceux qui méritent d'être inscrits parmi les « Auduins », ces Sganarelles d'alors[2]. Cette raillerie traditionnelle montre assez combien nombreuses étaient dans Arras les diverses sociétés[3].

Pourtant, si l'on y regarde de près, l'on remarque que la confrérie des Ardents diffère de la pluralité des autres par un élément essentiel. Les bourgeois y sont admis, il est vrai, mais ils sont relégués au second rang. Le premier appartient aux trouvères[4], et la chose s'explique, puisque c'est à deux d'entre eux que la Vierge avait promis la sainte chandelle, et qu'on l'avait confiée tout d'abord. Les statuts ne permettent aucun doute sur la prépondérance des ménestrels. « Ceste carité est estorée des jogleors, y lisons-nous, *et les jogleors en sont signors*[5]. » Ailleurs encore : « Sor jogleors n'i a nus signorie[6]. » Que conclure de ces citations sinon que cette institution avait été surtout établie pour et par les poètes ? La conséquence de ce fait s'impose à l'esprit :

1. La carité des gens de métier [illegible] vance à l'abbaye de Saint-Vaast, c'est à savoir [illegible] les cordonniers, dix sous, la gilde des marchands [illegible] la chandelle (de candela). » A. Giry, *Hist. de la ville de Saint-Omer*, p. 279.

2. B. N. fr. 12615, f[os] 205 a et suiv., [illegible]

3. L'une de ces pièces satiriques commence par deux vers qui prouvent ce que nous avançons : « Signor, li [illegible] ceste vile diverses carités. » *Ibid.*, f° 205 a.

4. Nous ne connaissons, dans [illegible] gnie de ce genre. C'est celle de la Saint[illegible] ménestrels, de chevaliers et [illegible] 1190 et 1220, une charte [illegible] Voyez Leroux de Lincy, *Rec. de chants hist.* [illegible] XXIX [illegible]

5. B. N. fr. 8541, f° 16.

6. *Ibid.*, *ibid.*

ces hommes de lettres qu'un zèle pieux réunissait de la sorte ont forcément modifié le dessein primitif de la fondation. Pendant ces assemblées que la règle consacrait d'abord à la prière, à la bienfaisance, ils n'ont pu oublier leur art. Après avoir célébré la reine des cieux, leur bouche, par habitude, récita des chansons profanes, et, lentement, cette corporation religieuse se doublant d'une académie, la carité Notre-Dame donna naissance au Puy d'Arras.

L'opinion que nous formulons ici, plusieurs écrivains, et notamment L. Passy, l'ont émise avant nous[1]. Mais aux preuves qu'ils ont apportées nous pouvons en ajouter deux.

On remarquera que ce qui se passa dans le sein de la confrérie du saint cierge n'est pas un fait isolé. Toutes les associations poétiques du moyen âge eurent une origine religieuse[2], toutes aussi, de même que le théâtre, elles ne se laïcisèrent qu'à la longue, et, si nous ne possédons point de documents écrits relatant des modifications de ce genre, c'est qu'elles se produisaient par la force des choses, d'une manière inconsciente et fatale. Ainsi la carité des Ardents a simplement obéi, comme beaucoup d'autres, à une loi générale d'évolution.

Mais, tandis qu'en bien des cités les académies nées d'une institution dévote devenaient purement profanes, et perdaient tout souvenir de l'église qui leur avait servi de berceau, la pieuse corporation de l'évêque Lambert, douée de plus de vitalité, subsiste, dans Arras, à côté de la société littéraire qui tire d'elle son existence. Les rapports ne sont jamais rompus entre l'ancienne et la

1. *Bibl. de l'Ec. des Chartes*, 4[e] série, t. V, p. 491-502 — Consultez aussi *Mém. de l'Acad. d'Arras*, 2[e] série, t. XVI : *La musique à Arras depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, par Ad. de Cardevacque, p. 49 ; 2[e] série, t. XIX : *Le Puy académique d'Arras*, par M. Cavrois, p. 231 et suiv.

2. L'abbé de La Rue s'imagine pourtant que les Puys ont été créés par les Celtes, mais il ne cite point d'autre autorité que celle du barde Taliesin ! (*Essai histor. sur les bardes*, etc... I, 228.)

nouvelle compagnie. Les écrivains qui composent cette dernière n'oublient pas que *le joyau de la ville* est leur bien ; ils ne renoncent ni aux droits ni aux devoirs qui leur viennent de cette propriété. S'ils font bande à part, quand il s'agit de s'occuper de leur gaie science, ils entendent pourtant escorter aux processions le saint cierge, et tous ils restent inscrits sur les rôles de la carité. Parmi les membres du Puy que nous connaissons, il n'en est guère que deux ou trois qui ne soient pas mentionnés sur le précieux registre de la B. N.. Nous le prouverons en parlant des acteurs de *la Feuillée*[1], et l'on s'en rendra compte aussi en recherchant, dans ce ms 8541, les noms des chansonniers qui présentèrent leurs œuvres au jugement de la docte assemblée. Dans le registre se trouvent cités Grieviler (f° 22 v°), Jean Erard (f° 23 v°), Riquier et Névelon Amion (f° 29 r°), Lambert Ferri (f° 34 v°), Robert du Châtel (f° 35 r°), Bretel, le plus célèbre de tous (f° 19), et beaucoup d'autres. De même les personnages désignés dans la pièce si curieuse, qui nous montre le bon Dieu descendant à Arras pour en apprendre les motets[2], font partie des fameuses listes. A Bretel déjà nommé ajoutez Pouchin l'aîné (f° 35 r°), Philippot Verdière ou, du moins, sa mère (f° 27 r°). S'il en manque quelques-uns, la faute en est assurément au mauvais état du ms. Rien, selon nous, ne prouve mieux les rapports ou, plus exactement, la parenté qui unit au Puy la carité ; rien n'explique mieux le double titre que les trouvères donnent à leur société. Ils l'appellent Puy Notre-Dame en souvenir d'Itier et de Norman, et parce qu'ils se proposent de célébrer toujours en leurs vers Marie qui sauva les

1. Seul de tous les personnages qui jouèrent la pièce d'Adam [illegible] ceux que nous sommes en mesure [illegible] *la Feuillée*, [illegible] n'est [illegible] dans le livre de la confrérie. Mais ce livre est mutilé, [illegible] sible.

2. Monmerqué et Michel, *Th. fr. au m. âge*, p. [illegible] — [illegible] que des membres du Puy.

Ardents ; ils la baptisent Puy d'Amour[1] pour marquer que, dans leurs réunions, hors du sein de la grande confrérie, ils chanteront les joies terrestres.

D'où vient maintenant ce mot « Puy » ? — Deux systèmes sont en présence, soutenus par des critiques de valeur.

Les uns[2] prétendent que *Puy* dérive du mot latin *podium* qui signifie *éminence*. A les en croire, l'estrade où siégeaient les arbitres du concours aurait donné son nom à l'académie elle-même. Cette hypothèse est plus ingénieuse que vraisemblable, car si nous n'ignorons pas que *puy* s'applique, dans la vieille langue, à une montagne, nous ne connaissons, pour notre part, aucun exemple de ce terme avec l'acception d'*estrade*. A supposer que cet exemple se rencontre, peut-on sérieusement admettre qu'une corporation poétique soit désignée par un aussi mince accessoire ?

Les autres[3] affirment que nous devons cette expression à la ville du Puy, mais ils ne sont pas d'accord lorsqu'il s'agit d'en venir aux preuves. Voici les deux explications qu'ils fournissent ; elles diffèrent complètement.

La première consiste à dire que le Puy possédant une célèbre église dédiée à la mère de Dieu, et fréquentée par une foule de pèlerins accourus de la France entière, la réputation de ce sanctuaire pénétra jusqu'aux pro-

1. Ce terme de *Puy d'Amour* est le plus ordinaire. « S'au *Puis d'amours* fust retenus mes chans, | Conquis aurois eüreuse soldée. » B. N. fr. 1591, f° 133 v°. « Au *Pui d'amours*, pour oir, | Ai le mien chant aporté. » *Ibid*., f° 117 r°. — A ces deux noms (puy d'Amour, puy Notre-Dame) Dinaux ajoute (*Trouv. art.*, p. 11) celui de *Pui vert*. Mais nous ne l'avons jamais rencontré.

2. Magnin, *Journ. des Sav*., 1846, p. 546 ; L. Passy, art. cité, p. 493, note 2 ; Devermont, *Voyage pittoresque d'Amiens*, p. 10.

3. Maurice Rivoire, *Description de l'église cathédrale d'Amiens*, p. 116 et suiv. ; P. Paris, *Hist. Litt.*, XX, 613 ; P. Meyer, *La chanson de la croisade contre les Albigeois*, II, 398-9 ; *Romania*, XIX, 5 ; G. Paris, *La Litt. fr. au m. âge*, p. 185.

vinces du nord, qui fondèrent, sous l'invocation de cette madone, plusieurs confréries appelées *de Notre-Dame du Puy*[1]. Les habitants d'Amiens, par exemple, désignèrent ainsi l'une des chapelles de leur cathédrale, réservée sans doute aux membres d'une carité[2]. Ce fait démontre clairement — nous l'admettons avec M. Rivoire — que la Vierge du Velay jouissait, dans les régions septentrionales, d'une grande gloire, et qu'on lui consacrait des autels. Mais de ce qu'une association littéraire assistait aux offices dans une chapelle de Notre-Dame du Puy, en peut-on légitimement conclure que cette association se soit approprié ce nom de *Puy?* Cette assertion serait à la rigueur raisonnable si les textes parlaient d'une société de Notre-Dame du Puy, titre qui présenterait un sens évident et facile, mais il n'en va pas ainsi : l'on cite seulement des *puys Notre-Dame*, expression bien différente, dans laquelle les deux derniers mots sont un génitif dépendant, sans le rendre intelligible, du terme qu'il faudrait éclaircir. En résumé, l'explication de M. Rivoire n'explique rien ; le problème demeure entier.

Le second système a pour lui les principales autorités, et ce sont des hommes d'une haute érudition qui l'exposent et le défendent. M. P. Meyer a réuni *(Chanson de*

1. C'est l'opinion de M. Rivoire, ouvr. cité.

2. On a beaucoup écrit sur cette chapelle de Notre-Dame du Puy, où la question que soulève ce titre se complique d'un élément curieux. On voit, en effet, près de la voûte de ce sanctuaire, une statue de Marie tirant un enfant d'un *puits*. Les archéologues se sont [illegible] à débrouiller cette énigme, et plusieurs n'ont pu la résoudre qu'en nous contant des miracles plus touchants qu'authentiques. Selon nous, ce cas a été jugé plus difficile qu'il ne l'est réellement. De bonne heure le mot *puy* parut obscur aux ignorants. Le sculpteur à qui l'on commanda l'image de Notre-Dame du Puy, représenta par le ciseau le seul *puits* qu'il connaissait, imaginant peut-être, dans son embarras, le prodige de l'enfant sauvé. Nous avons un autre exemple d'une confusion semblable. Il nous est fourni par une poésie imprimée avec gravures en 1539. Cette pièce est intitulée : « *Le triumphe de tres haulte et puissante Dame V..., royne du Puy d'Amours* etc. » L'une des [illegible] de cette publication nous montre des personnages qui sapent à coups de pic la margelle d'un *puits*. (De Montaiglon, *Rec. des poésies fr. des XVe et XVIe siècles*, t. IV, p. 214 et suiv.)

la croisade) un certain nombre de textes relatant l'existence d'une assemblée poétique et chevaleresque dans la capitale du Velay : il en infère, et beaucoup d'autres avec lui, que les académies du nord ont dû s'établir sur le modèle de celle-là, et prendre le nom de cette cité, berceau de la première cour littéraire.

On nous permettra de faire quelques objections à cette hypothèse très séduisante. Les documents signalés par M. Meyer indiquent bien que les habitants du Puy ont créé des concours artistiques, une confrérie de beaux esprits, mais ils ne démontrent aucunement que cette confrérie soit, en France, la plus ancienne[1]. Or, tant que l'on ne fournira pas cette preuve la question étymologique que nous traitons ici restera forcément pendante. Il paraît assez difficile d'imaginer qu'une ville, à l'exclusion de toutes les autres et longtemps avant elles, ait eu l'idée d'une fondation de ce genre. Il est vraisemblable que l'établissement des puys répondait à une tendance générale et presque instinctive de la société d'alors. Déjà les Français aimaient la musique et les vers ; ils recherchaient les occasions de s'assembler et les moyens de satisfaire leur goût pour la conversation, les spectacles, les délassements intellectuels. Que l'on se figure maintenant la vie de ces bourgeois et de ces artisans ; que l'on songe combien elle contrariait leurs aspirations, en ce temps où, triste et monotone, elle s'écoulait sans apporter d'aliment à la curiosité des hommes, qui végétaient, repliés sur eux-mêmes, murés dans leur gîte. S'étonnera-t-on, après cela, qu'ils aient voulu, pour ainsi parler, percer des fenêtres sur le dehors? N'était-ce pas la nature qui les incitait à se réunir, à se grouper en carités où, se rencontrant à date fixe, l'on pût chanter, causer, se divertir ? Et n'est-il pas

1. Elle est antérieure à celles *dont le souvenir nous a été transmis*, mais, parmi tant d'autres qui ont pu exister sans laisser de traces, est-elle forcément la première ?

probable enfin que des institutions de ce genre, impérieusement exigées par l'esprit humain, ont fleuri vers la même époque, sur toute l'étendue de nos provinces? Non, ce n'est pas une ville isolée qui donna l'exemple de ces créations, et n'en donnant pas l'exemple, elle ne leur imposa point son nom.

D'autre part, nous demanderons ce que signifie exactement le mot *puy* dans des phrases comme celles que cite M. Meyer : « Ja a la cort del Poi ne prengua l'esparvier[1] » et « [Le moine de Montaudon] fo fait seigner de la cort del Puoi Sainta Maria[2]. » *Puoi* désigne-t-il la société littéraire? Alors nous sommes en droit de croire que la capitale du Velay appelait *puy* cette société, non pas parce qu'elle était née entre ses murailles, mais parce que c'était le terme général que toute la France employait, et qui s'imposait là comme ailleurs. *Puoi* est-il le nom de la cité? Alors, en cette cité, l'académie poétique ne se nommait pas *puy* mais *cort*, et c'est ce dernier substantif qui aurait dû passer dans les dialectes septentrionaux.

Voilà pourquoi les diverses hypothèses que l'on a mises en avant pour expliquer le terme en question ne nous paraissent pas inattaquables. Peut-être eût-il mieux valu examiner l'expression tout entière (Puy Notre-Dame, Puy d'Amour) et laisser à *podium* sa signification de *montagne* sans supposer celle d'*estrade*. Il est vrai qu'au premier abord la traduction *Mont de Notre Dame, Mont d'Amour* semble inintelligible. Pourtant l'allégorie qui représente les Muses assises sur des crêtes inaccessibles, date des origines de l'humanité. Pourquoi nos pères n'auraient-ils pas, de même que les Grecs, conçu l'idée d'un royaume des arts situé bien haut, à l'endroit où le vulgaire ne monte jamais, faute d'ailes? Les poètes qui célébraient

1. *Chanson de la croisade*, v. 7955.
2. *Ibid.*, t. II, p. [illegible].

tantôt l'impératrice céleste, la mère du Sauveur, tantôt l'enfant gracieux et volage qui nous décoche ses traits doux-amers, devaient-ils se réunir « sur le peu de fange où nous sommes » ? Ne fallait-il pas qu'en imagination ils se trouvassent près des êtres glorieux qu'ils voulaient chanter ? Les mots Puy Notre-Dame, Puy d'Amour ont donc, peut-être, figurément désigné la cime que gravissaient les trouvères pour qu'en des œuvres moins terrestres ils exaltassent leur sainte patronne ou le petit dieu malin. Ils s'élevaient, se *mettaient en pui*, et cette locution qui se rencontre dans leur langue[1], rend compte, selon nous, du nom pompeux qu'ils décernèrent à leur assemblée. Puisque Guillaume de Lorris nous a dépeint le Verger d'Amour, Alain Chartier ou l'un de ses imitateurs l'Hôpital d'Amour, Clément Marot le Temple de Cupido, quelle raison eût détourné les ménestrels de choisir, comme domicile, la montagne, le *puy* d'Amour ?

Etudions maintenant le fonctionnement de ce *Puy* dans Arras. Il avait pour président un *Prince* auquel, parce qu'il représentait la corporation tout entière, les chansons composées en vue d'un concours étaient fréquemment dédiées. Cette dignité, probablement élective, seul un homme riche la pouvait accepter, car elle entraînait de grands frais. L'académie se réunissait parfois dans la maison de son directeur[2]. Il devait, à certaines époques, donner des festins, payer les honoraires des ecclésiastiques chargés de célébrer les offices de la confrérie, subvenir aux dépenses occasionnées par les représentations dramatiques. Ce que nous avançons ici, nous n'avons pas, il est vrai, de textes artésiens qui le prouvent,

1. « Sire qui aime malvestié | A tost prodom mesproisié, | Et le mauvais qui samble lui | A tost levé et *mis en pui*. » *Partonop*. 1333. Crapelet (Dans Godefroy.)

2. Chanson du bon Dieu à Arras (Monmerqué et Michel, *Ouvr. cité*, p. 23). — C'est « a l'ostel le prince » que se rendent tous les « compaignons » mandés par Dieu qui veut les entendre.

mais nous possedons les statuts du Puy Notre Dame d'Amiens[1], et tout porte a croire que les dispositions qu'ils renferment étaient plus ou moins communes à toutes les sociétés littéraires. Or, le *maistre des réthoriciens* amiénois s'engageait : 1° à faire chanter, le lendemain de la Chandeleur, une messe des trépassés ; 2° à commander un tableau où soit figuré le mystère joué l'année de sa nomination ; 3° à offrir, lors de la fête principale du Puy (la Chandeleur), un « disner solempnel » auquel assistaient non seulement ses prédécesseurs, mais aussi « notables gens d'eglise ou aultres de dehors[2] ». Que ce festin, ordonnent les règlements, soit « apointié a gracieuse et courtoise despence ». Pendant que les convives mangeront, on représentera « ung jeu de mistere », et le Prince « donra a chascun des assistants ung chapel vert et ung mès dudit mistere, avec une couronne d'argent que gaignera celuy qui fera le meilleur chant royal. » Ce dernier article est onéreux : aussi notre document prévoit-il le cas où quelque « maistre elut de nouvel » refuserait de s'y conformer. Si pareil malheur arrivait, « que Dieu ne voeulle ! » les anciens dignitaires seraient chargés « par eguale portion » de fournir l'argent pour le théâtre et le banquet[3].

Parce que les fonctions du Prince étaient coûteuses et recherchées, on les rendit temporaires, ce qui contenta les ambitieux sans causer leur ruine. Vraisemblablement, au Puy d'Arras comme au Puy d'Amiens, l'élection avait lieu chaque année. On y procédait, dans la dernière de ces deux villes, à la Chandeleur[4]. Mais

1. De Beauvillé, *Recueil de documents inédits concernant la Picardie*, I, 139 et suiv. — Ces statuts sont [illegible] qu'ils remontent [illegible] que la renovation des [illegible] la feste du Puy de [illegible]

2. *Ibid.*, p. 141.

3. *Ibid.*, p. 142.

4. *Ibid.*, p. 140. — [illegible] le jour de la Chandeleur [illegible]

nous savons qu'à cette date avait lieu la fête solennelle des rhétoriciens. Ce fait nous autorise à penser que les Arrageois, eux aussi, nommaient le chef de leur académie le jour où ils se livraient à des réjouissances en l'honneur de la confrérie. Quel était ce jour? Ne semble-t-il pas indiqué que ce fut, comme à Amiens, celui que l'on consacrait à la récitation d'une œuvre tragique ou comique? Cette hypothèse une fois acceptée, la date de *la Feuillée*, jeu certainement composé pour le Puy, nous fournirait la date de l'élection. Or, comme *la Feuillée* fut mise à la scène le 1er mai, et que nous y lisons un vers adressé au « nouveau prince du Puy[1] », il est raisonnable de conclure que l'on désignait, chaque premier mai, le directeur de la société.

Pourtant L. Passy soutient que Jean Bretel conserva, sinon sa vie durant, du moins pendant un temps très long, la dignité dont nous parlons[2]. M. G. Raynaud a combattu ce système, et tiré de l'examen des manuscrits de chansons un argument décisif[3]. Il eût pu ajouter qu'en 1262 Bretel n'était pas mort, et que le Prince du Puy s'appelait Robert Soumillon[4].

Cela posé, tâchons de pénétrer dans la salle des séances de la docte cour artésienne. A quoi s'occupent nos trouvères quand ils sont ensemble? Quelles distractions offrent-ils au peuple? Quels sont les délassements qu'ils préfèrent eux-mêmes? Martin Le Franc nous enseigne que leurs réunions ne se ressemblaient pas toutes,

1. *Feuillée*, v. 405.
2. *Bibl. de l'Ec. des Chartes*, 4e série, t. V, p. 466.
3. « Dans le ms. 1490 du Vat., qui comprend au moins 61 jeux-partis pro- « posés ou soutenus par Bretel, treize seulement lui attribuent cette qualifi- « cation [de Prince du Puy]. Je remarque de plus que ces jeux-partis semblent « être réunis à part, et sont contenus presque tous du f° 167 au f° 174. Ces pièces « correspondent sans doute à une période déterminée de la vie de J. Bretel. » *Bibl. de l'Ec. des Chartes*, t. XLI, année 1880, p. 199, note 4.
4. *Feuillée*, v. 404-3.

et qu'ils manifestaient leur existence de bien des façons.

> Va t'en aux festes de Tournay,
> A *celles d'Arras* et de Lille,
> D'Amiens, de Douay, de Cambray,
> De Valenciennes, d'Abbeville ;
> La verras tu manieres mille
> De servir le prince des sos,
> Dedens les sales et par ville,
> En plain marchié et a falos¹.

Ainsi certaines des cérémonies poétiques se passaient *par ville*, autrement dit dans les rues ou plutôt sur les places. D'autres s'accomplissaient à huis clos, et l'on siégeait tantôt à la lumière du jour, tantôt de nuit, « a falos ». Essayer de préciser le caractère propre à chacune de ces assemblées, ce serait trop entreprendre : mais, après avoir inféré de ces vers du *Champion des Dames* que les ménestrels tenaient parfois des assises solennelles, parfois des réunions privées, l'on peut au moins, cette distinction toute simple une fois établie, rechercher, avec quelque chance d'aboutir, en quoi les séances fermées différaient des séances d'apparat.

Commençons par celles-ci. — Un trait qui semble leur appartenir, c'est la présence des femmes. Lorsque le fou qu'Adan de le Hale introduit dans *la Feuillée* s'émancipe et s'apprête à proférer des énormités, son père l'invite au silence : « Taisiés pour les dames !² » Cet avertissement du prud'homme nous montre que le beau sexe assistait à la représentation, et que l'auteur, par déférence, surveillait un peu son langage³. A côté des bourgeoises venues là comme invitées, on rencontrait certainement des spectatrices inscrites sur les registres

1. B. N. fr. 12476, f° [illegible] ; A. Piaget, *Martin Le Franc, Prévost de Lausanne*, p. 115 ; G. Paris, *[illegible] de Martin le Franc*, [illegible] XVI, 419.

2. *Feuillée*, v. 425.

3. De nos jours, ce [illegible] parfois [illegible]. Mais l'on verra plus loin comment se [illegible] les membres du Puy, quand ils [illegible] comité.

du Puy, soit qu'à leurs moments perdus elles cultivassent les muses, soit qu'elles fissent le métier d'écrivain. Dans la classe des dilettantes, nous rangerons la demoiselle Œude qui jugea plusieurs jeux-partis[1], Maroie qui soutint une charmante parture, et dont peut-être il nous reste une chanson[2], Béatrix, l'amie de Bretel[3], les dames de Gosnai[4] et de Danemoi[5], Margot qui nous a laissé quelques strophes[6]. On se trouve plus embarrassé pour citer les noms des poétesses de profession. Cependant cette académie en comprenait quelques-unes, ne fût-ce que la « Bertha joculatrix » portée sur les listes de la confrérie des Ardents[7]. On n'ignore pas aujourd'hui que certaines femmes, dès le XIIIe siècle, exerçaient l'état de ménestrel[8], et, si restreint que l'on suppose leur nombre, Arras, la ville des arts, n'a pu manquer de les attirer.

Bourgeoises ou *jongleresses*, ces auditrices aimables rehaussaient à coup sûr l'éclat de la cérémonie. Mais quel en était le programme ? Voilà ce qu'il nous faut rechercher. Bien que nous ayons déjà parlé des pièces de théâtre que l'on jouait aux fêtes, nous demandons la permission d'y revenir ici pour compléter brièvement nos indications. En effet, ces représentations ne nous sont pas seulement connues par l'exemple du Puy d'Amiens et par *la Feuillée* d'Adan de le Hale ; elles ont

1. Voir Ars. 3101, f°s 329, 352, 353, 357, 361. — D'après Passy (*Art. cité*, p. 319) Œude aurait été aimée de Robert de le Pierre qui salue, dans une de ses chansons, « la bisete Œdain sage et jolie ». B. N. fr. 844, f° 160 r°.

2. Nous supposons qu'il faut l'identifier avec Maroie de Lille, auteur de la gracieuse chanson qui commence par le vers : « Molt m'abelist quant je voy revenir... » B. N. fr. 844, f° 181 r° ; 12615, f° 169 r°. C'est avec Margot (Voir note 6) qu'elle composa un jeu-parti. (Vat. 1490, f° 140 r°.)

3. Voyez Passy, article cité, p. 471.

4. Elle soutint un jeu-parti contre Gilebert de Berneville. Vat. 1522, f° 168 v°.

5. Juge d'un jeu-parti entre Adan de le Hale et Bretel (Couss., p. 180).

6. Juge d'un jeu-parti entre Bretel et Cuvelier (Vat. 1522, f° 160 r°). Voir note 2.

7. B. N. fr. 8541, f° 18.

8. *Le roman de Beuves de Hanstone* nous en fournit un exemple (Voir *Hist. Litt.*, XVIII, 701).

laissé aussi d'autres monuments. D'après M. G. Paris, le *Saint-Nicolas* de Jean Bodel, le *Théophile* de Rutebeuf, la collection entière des *Miracles de Notre-Dame* auraient été destinés à des associations littéraires[1]. La coutume de ces jeux dramatiques se perpétua. En 1431 le Puy d'Arras invite les rhétoriciens de Cambrai, Douai, Valenciennes : l'on met sur la scène, en leur honneur, plusieurs œuvres comiques ou sérieuses, et des prix sont décernés aux meilleurs acteurs[2].

Quel que fût aux yeux des spectateurs le charme de la farce ou du mystère, nous inclinons à croire que ces divertissements ne constituaient pas la principale attraction des séances publiques. Autrement goûtés furent les concours de chansons, si l'on en juge par l'abondance des documents qui nous restent.

On avait le droit, sans habiter Arras, de briguer la récompense promise au vainqueur de ces tournois artistiques, et le Puy possédait alors, de même que nos modernes académies, des membres résidants et des membres correspondants. Certains concurrents paraissaient en personne devant le tribunal et la foule des invités ; les pièces de leur façon, ils les interprétaient eux-mêmes :

> Dame d'Artois, comtesse d'onorance,
> Oez mon [illegible][3],

dit Lambert Ferri. Un autre s'exprime ainsi :

> Au Pui d'[illegible],
> [illegible][4].

Quant à ceux qui n'habitaient pas Arras[5], ils en-

1. *La litt. fr. au m. âge*, p. [illegible].
2. Petit de Julleville, *Répert. du th. comique* [illegible].
3. Cf. Louis Passy, [illegible].
4. B. N. fr. [illegible].
5. Sans [illegible] mal [illegible] aussi, qui [illegible] moins [illegible] qu'il [illegible]

voyaient leurs œuvres. Ces deux manières de participer aux épreuves sont nettement distinguées dans le passage suivant :

Au Pui d'Arras voel mon chant envoier,
Ou je l'irai meïsmes presenter[1].

Mais, lorsque le trouvère n'assistait pas à la cérémonie, il fallait qu'il s'adressât à quelque confrère de bonne volonté, et qu'il le priât d'exécuter à sa place les couplets élaborés par lui. Bretel rendit souvent des services de cette nature, à Mahieu de Gand d'abord :

Bretel, ma cançon envoïe
Vous ai, por çou que soit oïe
Au Pui...................[2]

ensuite à Jean Erard qui le met deux fois à contribution[3]. Gilebert de Berneville (ou Robert de le Pierre, car le même manuscrit attribue la pièce à chacun d'eux) choisit Copin Doucet comme truchement :

Cançon, va t'ent presenter
A Copin, qui escouter
Te fera..............[4]

Cette recommandation de « faire oïr », de « faire escouter » une poésie, on la relève fréquemment. Nous ne prétendons pas que, rencontrés à la fin d'un morceau lyrique, ces mots suffisent à prouver qu'il ait été versifié pour le Puy, mais ils donnent, du moins, en faveur de cette hypothèse, une très forte présomption. Cette constatation nous paraît de quelque importance. Si l'on songe, en effet, à l'intérêt qu'offrirait une édition des œuvres écrites en vue des concours d'Arras, on

Pui, sans demourée. » (B. N. fr. 1591, f° 9 r°.) — Ailleurs il nous parle d'un voyage entrepris par lui : « Arras pleine de baudour, | A vous congié prenderai ; | Ne sai quant je reviendrai. » (B. N. fr. 844, f° 41 v°.) Peut-être est-ce durant cette absence qu'il composa, pour remporter un prix, la chanson dont l'envoi précède.

1. *Hist. Litt.*, XXIII, 642.

2. *Ibid.*, *ibid.*, 658.

3. B. N. fr. 12615, f° 131 v°, f° 132 v°.

4. *Ibid.*, f° 36 v°. — Nous avouons que cet exemple est moins probant que les précédents.

conviendra qu'il n'est point oiseux de rechercher quelles marques spéciales distinguent de la masse des autres les chansons que leurs auteurs ont soumises à la décision des juges.

A l'indication que nous venons de fournir dans ce sens nous en ajouterons deux encore.

a) L'on sait que l'expression « la gent jolie » ou plus simplement « la gent » était appliquée par les concurrents aux arbitres dont ils attendaient l'arrêt. Souvent ces termes prouvent — le contexte ne laissant point de doutes à cet égard — que l'on a sous les yeux un travail rimé pour le Puy :

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]

Mais il est des pièces qu'on ne classe pas, à la simple lecture, parmi les compositions qui nous occupent, et que l'on considérerait peut-être à juste raison comme destinées à la joute littéraire, si l'on se rappelait bien la signification particulière que les poètes attachaient au mot *gent*. Voici deux exemples, l'un de Pierrekin de le Coupèle, l'autre de Gilebert de Berneville :

> [illegible]
> [illegible]
> A le dame au clair vis aire,
> Ma dame de Doinijier [2].

> [illegible]
> [illegible]
> *Retraire*
> [illegible]

Ces vers ont-ils été débités devant les membres de la savante compagnie arrageoise ? Nous le croirions volontiers.

1. [illegible] *Litt.*, XXIII, [illegible].
2. B. N. fr. [illegible]
3. B. N. fr. [illegible]

b) Demandons-nous maintenant, afin d'établir qu'il existe un autre indice caractérisant les vers de concours, quel était le devoir des juges au moment de rendre leur sentence. Il fallait évidemment qu'ils s'inspirassent de l'esprit qui avait jadis présidé à la fondation du Puy. Pourquoi l'avait-on créé, ce Puy? Vilain d'Arras va nous l'apprendre. C'était, écrit-il,

Pour *sostenir* amour, joie et jovent [1].

Donc le tribunal *soutiendra l'amour*, c'est-à-dire qu'il accordera la palme à celui dont les rimes auront été les plus courtoises, les plus tendres. Si l'on doutait que telle fût la fonction des arbitres, nous rappellerions que les Jeux Floraux de Toulouse étaient et sont encore dirigés par des *mainteneurs*. L'origine de ce mot, les statuts de l'académie méridionale nous l'expliquent tout au long: « Li senhor acostumat a jutjar e donar las ditas joyas, e cil « que son receubut e creat per lor, son nomnat mantenedor « del gay saber O MANTENEDOR D'AMORS o del joy d'amors. « E prendetz amors en bon significat, so es per amors « qu'es fina, honesta e leguda, *quar aquela tostems* « manteno, e en autra no s'atendo [2]. » Ainsi les ménestrels de Toulouse, comme leurs confrères du nord, soutenaient, maintenaient amour.

On devine à présent l'exhortation adressée le plus souvent à l'aréopage par celui qui, dans Arras, luttait pour le prix. Invoquant tantôt l'un des aristarques, tantôt l'ensemble du jury : « Souvenez-vous, répétait-il, des principes qui guidèrent les fondateurs de cette cour. Restez dans les termes de votre mandat. Couronnez le poète qui se connaît le mieux aux raffinements de la galanterie ; en un mot, maintenez amour ! » Si vrai-

1. B. N. fr. 12615, f° 59 v°.

2. Dom Cl. Devic et Dom J. Vaissete, *Hist. gén du Languedoc*, t. X, p. 202. Voyez encore *Traité de l'origine des Jeux Floraux de Toulouse*, p. 87-8; *Hist. de l'académie des Jeux Floraux* etc..., par de Ponsan, p. 36; *Discours contenant l'origine des Jeux Floraux*, par M. Lagane, p. 14.

ment cette invitation ne se rencontre guère (et nous le pensons pour notre part) que dans les œuvres récitées au Puy, on en conclura qu'elles nous ont été conservées plus nombreuses qu'on ne l'imagine. Quoique bien incomplète, la liste suivante en fera foi.

Envoi de Jean Erard :

Chançons, va t'en droite voie :
A maistre Willaume or
Te fay : di li ke........
Pour Dieu le requier et proie
Qu'il aime a *maintenir*
Amors c'on voit de hair [1].

Autre envoi du même trouvère recommandant à Copin Doucet

...qu'il *parmaintiegne* honor
Et largece et [va]lor :
S'en accroistra ses pris [2].

Envoi de Guillaume Veau :

A Jehan Lienart mon chant envoi,
Por ce que *maintenir* le voi
Amors.................... [3]

Envoi de Colars le Bouteiller :

Maistre Guillaume, or vous proie je por Diu
Que loiaument *maintenez* a toz dis
Loial amor : s'en serez plus jolis [4].

Envoi de Thomas Hériers :

Sire du Ruet, *maintenir*
Devez *amor*, et servir
Vo dame sanz remouvoir
Trusqu'al morir [5].

Envoi de Gilebert de Berneville. Il déclare d'abord qu'un homme vraiment epris ne voudra point triompher

1. B. N. fr. 12615, f° 130 v°.
2. B. N. fr. 844, f° 165 v°.
3. B. N. fr. 845, f° 142 v°.
4. B. N. fr. 844, f° 126 v°.
5. *Ibid.*, f° 162 v°.

par le mensonge, mais par la patience et la soumission, puis il ajoute :

Vous ki a cel avantage
Volés avenir,
Sachiés *maintenir*
Hounour, s'estes ou passage [1].

Envoi de Perrin d'Angecort :

Maintenir loiaulteit sans repentir
Ne puet desplaire
A cuer ki sert sans traïr,
Mais li faulx s'en vuelt partir,
Lors c'un pouc de mal le maire [2].

Avouons-le, cette dernière chanson ne contient pas un conseil formel à l'adresse des juges : elle se contente de proclamer adroitement leur doctrine, et cela dans les termes traditionnels. Mais, bien qu'elle diffère un peu des morceaux précédemment cités, elle corrobore cependant notre hypothèse. On sait, en effet, que cette pièce concourut pour le prix, et même qu'elle le gagna [3]. Cette constatation nous invite à penser que des poésies similaires, et qui portent même plus nettement, sous la forme d'un avis aux membres de la cour, la preuve de leur destination, durent *a fortiori* être examinées par la *gent jolie*.

Rappeler de la sorte que l'académie, devant laquelle on se présentait, conservait les traditions courtoises, et n'honorait rien tant que les délicatesses de l'esprit et du cœur, n'était-ce pas capter, d'une manière adroite et détournée, la bienveillance du tribunal ? Oui certes, et, dans la voie de la flatterie, les concurrents ne s'arrêtaient même pas là. Ils connaissaient assez la nature humaine pour deviner que des

1. Vat. 1490, f° 91; Keller, *Romvart*, p. 296; Mätzner, *Altfr. Lieder*, p. 54.
2. *Archiv für d. Stud.*, t. 42, p. 345-6. (Brakelmann.)
3. Dans le ms. 389 de Berne, la chanson est précédée de cette mention : « Perrins d'Angicort, et si fut corenaie et arez. » Comprenez « en arez » = en Arras.

louanges moins enveloppées ne seraient que mieux accueillies. Aussi que d'encens ils offrent à ceux dont leur sort dépend ! L'un s'écrie : « Seigneurs, ce mot *Puy* signifie bon sens, honneur, beaux vers, chants très purs[1] ! » L'autre dédie son travail « à la noble compagnie » artésienne[2]. Celui-ci veut la célébrer « bonnement[3] ». Celui-là sollicite l'indulgence du jury[4] ; il le salue « en amour[5] ». Certains — les plus fins — manifestent la confiance qu'ils ont dans l'impartialité des arbitres. « Va les trouver, ma chanson, écrit Andrieu Contredit, va les trouver, ces prud'hommes : ils t'écouteront, ne crains rien[6] ! » Terminons par un candidat bien insinuant, Andrieu Douce : il se promet de rencontrer dans Arras les maîtres de la poésie, des *entendeurs* fameux, qui ne seront point embarrassés lorsqu'il s'agira de choisir la meilleure pièce[7]

Mais — ainsi va le monde ! — à peine le résultat est-il proclamé que les plaintes éclatent, vives et nombreuses. Hormis le triomphateur, chaque ménestrel s'imagine qu'il est victime de l'injustice, et qu'on l'eût récompensé, si la faveur... Dans la capitale de l'Artois, combien de fois dut-on la répéter, au lendemain des concours, cette phrase qui date de leur origine ! Ceux que l'on avait évincés regrettaient alors les louanges dépensées par eux en pure perte. Ils médisaient de ce Puy, la veille

1. B. N. fr. 12615, f° 125 r° ; *Hist. Litt.*, XXIII, [illegible] senefie | [illegible] | [illegible] estre blasmés. » Ces vers sont de Thomas Herier.
2. « A la noble compaignie | [illegible] HX, 36, f° 28 r°.
3. « En ce le voil [illegible] bonnement », dit Vilain d'Arras [illegible] f° 59 v° ; *Hist. Litt.*, XXIII, [illegible] Pui ensaucier. » Vat. [illegible] Passy, art. cité, p. [illegible]
4. « Jugeur, si j'ai mespark [illegible] | [illegible] f° 117 r°.
5. « Pour ceuls du Pui en amours salues » *Hist. Litt.*, XXIII, [illegible]
6. « La sera [illegible] » B. N. fr. [illegible]
7. « Au Pui d'Arras [illegible] | [illegible] bien la meilleur | De ses chançons. » Passy, art. cité, p. [illegible]

encore si *joli*, si *renvoisié*. Quant aux juges, on ne les nommait plus « bons entendeurs », tant s'en faut! « Fi! Quelles âmes vénales! murmurait-on. Sans égard pour le vrai mérite, ils ont donné leurs voix aux écrivains bien apparentés, à des gens riches qui ne savent rien en musique, rien, *pas un bouton*, et qui ne sont pas plus capables de composer un poème que le simple berger des champs[1]. » Ainsi s'exprime Jean de Renty. On remarquera que des satires pareilles attaquent indistinctement la cour littéraire et ses élus. Ceux-ci, par bonheur, avaient bec et ongles; ils ripostaient. Robert de le Pierre, préféré par la *gent* à ses rivaux qui le maltraitent en conséquence, leur répond : « Vos critiques prouvent que vous ne me comprenez pas... Mes pensées vous dépassent, pauvres rimeurs. Et puis je n'écris pas pour vous[2]. » Le reproche hautain que le vainqueur adressait ainsi à ses confrères malheureux, ceux-ci le retournaient contre le tribunal, assurant que leurs vers étaient de ceux que n'entend point une intelligence vulgaire. C'est, du moins, ce que semble signifier une strophe intéressante attribuée à Gautier de Dargies[3].

On voit que les prix du concours étaient ardemment

1. « Se che n'estoit pour me dame honerer, | Jamais au Pui ne diroie chançon, | Car j'en voi ciaus sovent l'oneur porter, | Ki de chanter ne savent un boton. | Li juge font leur grant hontage, | Ki, pour parent ne pour grant signorage, | Donent a ciaus le courone et l'onor | Ki ne savent trover nes ke pasto(u)r. » B. N. fr. 12615, f° 175 v°.

2. « Cil qui m'ont repris | De ma kançon couronnée | N'ont pas bien entruis | Que je senc, ne quel pensée | J'aurai mon vivant. | N'est pas pour aus que je chant. » Vat. 1490, f° 79 v°.

3. C'est dans le recueil 844 de la B. N. que cette chanson est signée du nom de Gautier de Dargies; elle est anonyme dans le ms. 389 de Berne. Voici la strophe dont nous parlons, telle que la donne Brakelmann (*Archiv*, t. 42, p. 383) : « La gent dient por coi je ne fais chans | Plus ligiere, millors a retenir, | Mais ne seivent c'amors me fait sentir, | Car de celui k'aimme plus loiaument | Convient movoir les chans fors et pensans, | Et ki mains aimme de lui covient issir | Les foibles chans ke chascuns puet furnir. »

désirés[1], qu'on les acceptait avec joie, qu'on ne les perdait pas sans dépit. Quels étaient-ils donc pour que l'on attachât tant d'importance à leur possession ? Il est certain que le triomphateur prenait le titre de *roi*, puisque Bretel témoigne nettement l'intention d'aider Adan le Bossu à conquérir cette dignité[2], puisque plusieurs trouvères, et notamment l'auteur du *Cléomadès*, accolaient à leur nom ce terme flatteur. De plus, on offrait une couronne au gagnant. Cet usage observé, nous l'avons dit, par les rhétoriciens d'Amiens, constaté par Jean de Renty (Voyez page précédente, note 1, v. 7), il est attesté aussi par les miniatures de quelques manuscrits[3], où l'artiste victorieux est figuré, le front ceint du diadème. Mais quelles prérogatives conférait cette royauté ? L. Passy propose d'en distinguer deux[4]. Le ménestrel honoré de ce titre aurait eu le droit de siéger désormais parmi les juges, et ses confrères, devenus plus respectueux, l'auraient appelé *sire* ou *messire*. La première hypothèse est à peine défendue par son auteur, et, de fait, toute vraisemblable qu'elle soit, on est obligé de la présenter timidement, faute de preuves. Quant à la seconde, M. G. Raynaud l'a fort bien combattue[5] en objectant que le mot en question s'appliquait non pas aux meilleurs trouvères, mais aux personnages riches. Si l'on ne refuse guère à Bretel cette marque de déférence, il la dut à ses écus plus qu'à son talent. Ajoutons que des amateurs dont

1. Voici quelques-uns des poètes couronnés dont le nom nous est parvenu : Robert de le Pierre (Vat. 1490, f° 79 v°); Copart (*Congé* de Fastoul, str. 39, B. N. fr. [illegible]); [illegible] (Voyez plus haut p. XLVIII [illegible] note 3 ; Jean le Petit (Ars. [illegible]); [illegible] fr. 844, f° 181 ; Jean du [illegible] (*Œuvres*, p. [illegible]) [illegible] *Lieder*, p. [illegible]. [illegible] est représenté [illegible] sur une vignette du ms. 844 de la B. N. [illegible]
2. Jeu-parti XI, Couss., p. 179.
3. Voyez surtout B. N. fr. 844.
4. *Art. cité*, p. 498.
5. *Bibl. de l'Éc. des Chartes*, année [illegible], t. [illegible], p. [illegible]

les vers ne valaient pas les siens sont traités de *monseigneur*, Andrieu Douce, par exemple[1]. Jamais, à cet égard, on ne suivit de règle fixe, et c'est pourquoi, notons-le en passant, les savants éditeurs de l'*Histoire littéraire* se trompent, lorsque, pour attribuer soit à Adam de Givency soit à Adan de le Hale les pièces simplement signées *Adan*, ils allèguent que le premier, en sa qualité de chevalier[2], pouvait exiger le *messire*, et l'autre non[3]. Or, dans un jeu-parti[4], notre prétendu chevalier n'est désigné que par son prénom. Ces raisons nous forcent à conclure d'abord que la différence de ces formules nous renseigne sur la fortune des poètes, mais non sur leurs succès académiques, ensuite que nous ne connaissons point les privilèges attachés à la royauté littéraire. Peut-être d'ailleurs n'en existait-il aucun. On aimerait à croire que le vainqueur, épris seulement de gloire, se jugeait assez payé par l'éclat de son triomphe, la constatation solennelle de sa supériorité.

Outre le concours de chansons, et sans parler des œuvres dramatiques, le programme des fêtes données par le Puy comprenait encore, croyons-nous, un exercice intéressant. Plusieurs des très nombreuses partures que le moyen âge nous a laissées furent probablement soutenues au jour des grandes cérémonies, devant la foule assemblée. Mais ici se pose une question : où et comment préparait-on ces partures? Admettre, comme certains critiques[5], qu'elles ne résultent pas d'une colla-

1. B. N. fr. 1591, f° 6 r°.

2. Il était d'Eglise, et resta longtemps simple clerc. Ce n'est qu'en 1243 qu'il prend, pour la première fois, le titre de *dominus*. (Guesnon, *Comité des travaux hist et scient. Bulletin hist. et philol.*, année 1894, n°s 1 et 2, p. 425 et suiv.)

3. *Hist. Litt.*, XXIII, 522.

4. Ars. fr. 3101, f° 306.

5. Voir Roquefort, *De l'état de la poésie fr.*, p. 224-5. Il dit en parlant du jeu-parti : « Le poète y avance une opinion ; un autre *qu'il introduit* en soutient une autre. » N'est-il pas plaisant d'affirmer que les trouvères ont choisi, pour ces disputes que Roquefort croit imaginaires, des antagonistes dont

boration, qu'un même écrivain simulait ces discussions et se chargeait, pour ce dialogue fictif, des demandes et des réponses, c'est, à notre avis, nier l'évidence. Se figurer, d'un autre côté, que les trouvères récitaient d'abondance, à l'heure de la lutte et sous les yeux des spectateurs, ces strophes compliquées, accompagnées de musique et construites sur des rimes semblables, rien ne choque plus la raison. A cause de sa difficulté, et parce qu'il exigeait l'entente de deux personnes et parfois de trois ou quatre, le jeu-parti coûtait bien des soins. Il a l'air d'un impromptu, mais cet impromptu, on le méditait *à loisir*. En conséquence, on a le droit de conjecturer qu'avant la solennité où le morceau devait être chanté, les auteurs se concertaient et délibéraient en des séances où les membres du Puy assistaient seuls.

Il ne serait pas impossible que ces réunions fermées, dont il nous faut maintenant nous occuper, n'eussent pas été consacrées uniquement à l'élaboration des partures, mais aussi à des exercices plus agréables et qui exigeaient moins d'efforts, à des jeux de société, à des tournois d'esprit.

l'existence était réelle? Les [illegible] nom? Bretel apprenait-il par la voix publique [illegible] l'avaient « introduit » dans leurs vers? Et ceux qui servaient de juges, ne les consultait-on pas non plus? Si l'on admet que le jeu-parti n'est point l'œuvre de plusieurs, toutes ces questions se posent, et il nous paraît difficile d'y répondre. — Ajoutons que parfois le sujet qu'indique l'un des poètes est blâmé par l'adversaire. Adan le Bossu (Jeu-parti VI, Couss., p. 155, v. 7 et suiv.) reproche à Bretel de l'avoir consulté sur une alternative si fâcheuse qu'elle ne présente aucune issue. [Ce passage est inintelligible dans l'édition de de Coussemaker. Lisez : « Comment puet li hom meffaire, | Qui a parture est menés, | De deus maus s'il laist glachier | Le pieur, pour li (= soi) aidier | Dou moins mauvais?... » Le même Adan (Jeu-parti VII, [illegible]) tant ils manquent de logique, prendre au sérieux ses dilemmes. Comme nous ne pouvons pas inférer de ces exemples que Bretel et Roger qualifiaient eux-mêmes d'absurdes les problèmes par eux donnés, comme, d'autre part, Adan n'a certainement pas « introduit » ses amis dans ses ouvrages pour les maltraiter de la sorte, force nous est de convenir que les jeux-partis furent composés en collaboration, et qu'ils [illegible] M. G. Raynaud [illegible] *l'Ec. des Chartes*, 1880, t. XLI, p. 202-3) défend aussi cette opinion

Un manuscrit de Montpellier (Ec. de médecine, nº 236) renferme plusieurs pièces que M. Boucherie a publiées sous le titre d'*Anthologie picarde*[1]. Il suffit de les parcourir pour s'apercevoir que, par la nature des idées, le caractère de la langue et du style, elles appartiennent au XIIIe siècle et à la littérature artésienne. Ces fragments comprennent quelques chansons, mais surtout des énigmes versifiées et des questions de galanterie brièvement formulées en prose.

Sans prétendre que les énigmes aient été rédigées au Puy, on ne choque point les apparences en supposant qu'afin de se reposer de leurs travaux, les poètes de cette assemblée se divertissaient à des bagatelles de ce genre. Les pensées qu'elles contiennent, les chansons du temps les répètent à satiété[2].

Quant aux questions galantes, elles sollicitent davantage encore l'attention. Comme l'énoncé de chaque problème est accompagné de la solution, l'on se figurerait volontiers avoir sous les yeux le résumé, le procès-verbal d'une discussion sur l'amour. Le scribe, négligeant les arguments apportés de part et d'autre, aurait simplement consigné sur son registre la décision de l'assemblée[3].

1. *Revue des langues romanes*, t. 3, année 1872, p. 311-336.

2. Voici quelques-unes de ces énigmes : « Qu'est en amours grant courtoisie, | Quant au departir n'est que rires ? » Réponse : « Bel esconduit. » — « Qui fait as fins amans joïr | De che de quoi ont grant desir ? » — « Bel parler et douchement. » — « Di moi d'amours le dart vilain, | Quant plus me fiert et je plus l'aim, | Quant plus me fiert vilainement, | Plus l'endure legierement ? » — « Ch'est faus samblans. » — « Quels est li signes par dehors | Qui plus monstre l'ame du cors, | Et s'est li signes si appers | Que il ne puet estre couvers ? » — « Ch'est muer coulour. » — « Quelle est la signourie que amours puet avoir | Sans sentir, sans penser, sans espoir et sans joie ? » [Lisez *sans joie et sans espoir*.] — « Ch'est dous regars. » — « Par quel samblant et par quel cose | Puet miex sage dame esprouver | Se chis qui li prie d'amer | L'aimme de cuer u [bien] de bo[u]che ? » — « Par dangier. » (Boucherie, *art. cité*, p. 322-325.)

3. Exemples de sujets courtois : « Vous avés une dame lonc tamps amée u onques ne peustes merchi trouver. Une autre dame vous prie : que ferés vous ? L'amerés vous u vous servirés cheli que avés servie ? » Réponse : « Vous perseverés. (Cf. Adan de le Hale, jeu-parti VII, Couss., p. 157.) — « Vous

A quelque opinion que l'on s'arrête à cet égard, il restera acquis, nous l'espérons, que ces documents provenant d'Arras, et qui présentent avec les œuvres courtoises une si frappante analogie, peuvent donner du moins une idée assez exacte des récréations que les membres du Puy prenaient en petit comité.

Ajoutons qu'ils ne s'occupaient pas exclusivement de littérature, et que les autres sujets de conversation n'étaient pas défendus chez eux. La chanson qui raconte l'arrivée du bon Dieu à *l'hôtel du Prince*, et qui, sous le voile de cette fable, décrit — la chose est manifeste — une séance ordinaire de la confrérie, suffirait à établir ce point. Cette pièce nous apprend en effet que, durant les réunions à huis clos, tandis que Robert de le Pierre récitait ses vers, et que Gilebert de Berneville célébrait « sa dame chère[1] », Pouchin l'aîné raisonnait sur la conjonction des planètes, et méritait les applaudissements des auditeurs[2]. D'autres, comme le Chrysale de Molière, ne s'inquiétaient point de la

avés une amie hors du païs. Lequel ameriés vous miex, quant vous li iriés veir, k'ele fust morte u k'ele eust folliiet a un homme, de coi ele fust repentant? » — « Qu'elle eust meffait. » — « Liquele est mieuls assenée, u chele qui aimme ami hardi, u chele qui l'a cremetant, doutant et amourous? » — « Chele qui l'a hardi. » — « Si vous amiés dame u demisele, et vous sentiés que ja n'i deussiés merchi trouver, vaurriés vous que vos compains en goïst? » — « Nenil. » — « Il est une hons qui aime loialment, et tant a vers se dame desservi que elle li consent une nuit a jesir avoecques li, et n'i ara que baisiers et accolers. Liquel fait plus li uns pour l'autre? » — « Li femme. » (Boucherie, *art. cité*, p. 324-5.) Ce dernier sujet reproduit presque textuellement les termes d'une parture bien connue. (Bibl. mun. d'Arras, ms. 657, f° 136 v°) : « Il est uns hom qui aime loiaument, | Et tant a vers sa mie deservi | K'ele une nuit en son lit le consent, | Tout nu a nu, sans nul dosniement | Fors d'acoler et de baisier aussi. | Dites s'ele fait plus pour lui [ke] il pour li? »

1. Monmerqué et Michel, *Th. fr. au m. âge*, p. 23, str. 3.

2. Le ms. 12615, qui renferme (f° 197 r°) ce renseignement sur Pouchin l'aîné, nous cite ailleurs deux de ses émules. L'un, Hellin Audefroi, brille dans la géométrie (f° 208 d); l'autre, Wistasse le Tailleur, est un *astronome* si distingué qu'il lui suffit de passer à l'orée d'un bois pour se rendre compte du nombre des feuilles, « tant i ait d'arbres ne halos » (F° 212 d). Ces éloges sont ironiques, mais ils n'en demeurent pas moins significatifs, car ils témoignent que les bourgeois d'Arras, que l'on raille ainsi, ne se désintéressaient sans doute pas des questions scientifiques.

lune ni de l'étoile polaire; ils préféraient à l'astronomie la gastronomie. Tel ce maître Wike, expert en cuisine, et capable de disserter « sur le physique de tous les bons morceaux ».

Enfin, plus d'un membre de cette académie se permettait, avouons-le, des plaisanteries qui paraîtraient, de nos jours, excessives en un corps de garde. Bretel joue à Beugin des tours infâmes et qui soulèvent le cœur. Garet[1] se conduit plus ignoblement encore, et, pour narrer les badinages de Baude Becon[2], il faudrait parler latin. Il n'est pas besoin de montrer combien les cérémonies où l'on distribuait les prix du concours différaient de ces séances fermées, que l'on consacrait en partie aux travaux poétiques, aux divertissements courtois, aux causeries sérieuses ou légères, mais qui parfois se terminaient, ainsi que le texte précité l'indique, en véritables orgies. Volontiers l'on s'en affligerait, mais quoi!... Les écrivains du Puy étaient de leur temps, et s'ils affectaient en vers l'élégance et la pureté, leurs mœurs demeuraient au fond rudes et grossières.

Des renseignements et des remarques contenus dans les deux parties de cette introduction, nous tirerons la conclusion que voici : Vers le milieu du XIIIe siècle, Arras offrait à ceux qui visaient à la gloire littéraire toutes les garanties de succès. Une bourgeoisie fort riche — elle atteignait alors le plus haut degré de

1. Rendons cette justice aux trouvères que Garet n'était point des leurs. Il appartenait à la bourgeoisie, et fut compromis dans un procès financier (B. N. fr. 12615, f°s 197 v° et 216 r°).

2. Ce personnage paraît, lui aussi, avoir été plutôt un riche marchand qu'un ménestrel. Il possédait une *grande maison*. B. N. lat. 10972, f° 34 v° : « Balduinus Becons pro domo magna... » En 1270, il vend à Pierron Pouchin « tout le droit qu'il avoit sur le molin de Demencour. » (Arch. dép. du P.-d.-C. — H, copies de chirogr. de la Prévôté des eaux, f° 52 v°.) — Un individu de même nom, probablement l'un de ses parents, (Robert Becon) prête, en 1279, une somme de 696 l. aux échevins de Calais. (Godefroy, *Inv.* I, 488.)

sa puissance financière — honorait et cultivait les arts autant par goût naturel et sincère que par ostentation. Ces gros marchands, ces usuriers payaient généreusement les ménestrels, leur allouaient des pensions, les conviaient à des fêtes, et non seulement ils affranchissaient les écrivains de ces soucis matériels qui coupent les ailes de l'inspiration[1], mais ils leur rendaient encore, en aimant leurs œuvres, un service plus signalé. Vivre de son métier, c'est beaucoup pour un poète, mais il lui faut un public aussi, un public intelligent qui le comprenne et le stimule en l'applaudissant. D'autre part, le Puy brillait, à la même époque, du plus vif éclat. Restauré depuis peu de temps ou, pour mieux dire, rajeuni[2], il entretenait, grâce à ses concours, une émulation constante et féconde entre les trouvères. Ces raisons expliquent comment la capitale de l'Artois vit éclore, durant une période de vingt années (1240-1260), des talents si nombreux et si distingués qu'elle put se vanter sans outrecuidance d'être, à ce moment, le sanctuaire des Muses, « l'école[3] » et le foyer de la science.

Adan de le Hale, né vers 1240, eut donc le bonheur d'arriver à l'heure propice, et d'exercer, sur un terrain très bien préparé, ses facultés remarquables. Ailleurs,

1. Ce que nous avançons ici, nous l'appliquons *uniquement* aux littérateurs *arrageois, contemporains du Bossu*. Nous n'ignorons pas que les artistes du moyen âge ont été d'ordinaire fort pauvres, et nous montrerons, dans notre conclusion, la fâcheuse influence qu'ont exercée sur leur esprit le manque de fortune et la nécessité de servir un maître. Qu'on ne nous accuse pas de nous contredire. Ici, nous nous occupons d'un milieu et d'une époque déterminés ; notre conclusion est plus générale, et ne s'arrête pas aux exceptions.

2. C'est Vilain d'Arras qui nous apprend que le Puy fut restauré de son temps. « Beau m'est del Pui *que je voi restoré* » (B. N. fr. [illegible]) Ces associations devaient être sujettes à se dissoudre facilement, parce que l'élection du Prince et l'attribution des récompenses excitaient, à coup sûr, bien des querelles. Le Puy de Lille fut détruit de la sorte, puis rétabli un peu plus tard. Jacquemart Gielée, auteur de *Renart le Novel*, constate la chose : « Biele courtoisie a de ce fait amors | Lille le jolie que li Puis est resours. » (Cf. Dinaux, *Trouv. de la Flandre*, p. 243-4.)

3. « Arras est escole de tous biens entendre. » Monmerqué et Michel, *Th. fr. au m. âge*, p. 22.

faute d'objet, faute d'encouragement, elles eussent risqué de s'atténuer, de s'éteindre. Dans Arras, tout invitait l'artiste à les développer, tout, l'appât du gain, l'autorité de l'exemple, un juste amour de la gloire. Ce débutant qui sentait sa force n'aspirait pas uniquement, il est permis de le croire, à la couronne de *la gent jolie*; il comptait sans doute conquérir une place à part, se tirer de la foule des chansonniers, gagner, par des travaux plus importants, une renommée plus durable. Précisément Jean Bodel venait de mourir (Voyez *appendice I*), au moins « quant au siècle », suivant l'énergique expression de Beaumanoir, et nul n'était capable de faire oublier ses œuvres rudes mais inspirées. Les chantres de la passion courtoise n'osaient point entreprendre après lui des épopées, des *congés*, des pièces dramatiques. Il eût fallu l'esprit du vieux maître! Adan seul ne craignit pas de recueillir ce dangereux, ce noble héritage, et le talent joint à l'audace le servit à souhait, puisque le modèle que tant d'autres désespéraient d'égaler, il le surpassa de beaucoup.

PREMIÈRE PARTIE

VIE D'ADAN DE LE HALE

I.

DEPUIS LA NAISSANCE DU TROUVÈRE JUSQU'À SON MARIAGE.

Erreurs nombreuses sur la vie d'Adan. — Date probable de sa naissance. — Son nom. — Son surnom. — Quelle confiance méritent les renseignements biographiques fournis par le Jeu de la feuillée? — Maître Henri. — Adan était-il riche? — Sa mère et ses autres parents. — Les deux frères Le Normant. — Séjour à l'abbaye de Vaucelles. — Retour à Arras. — Projets de voyage. — Adan fut-il membre du Puy et de la « carité » des Ardents? — Principaux confrères du poète et surtout Jean Bretel. — Ses protecteurs à Arras.

S'il suffisait, pour élucider les questions obscures, qu'un grand nombre d'érudits ou de curieux s'appliquassent à les résoudre, la vie d'Adan le Bossu devrait être aujourd'hui, sinon bien connue — puisque les documents font presque toujours défaut — au moins mieux connue qu'elle ne l'est. Mais, dans la foule des écrivains qui s'occupèrent jadis de ce poète, on en compte à peine deux ou trois dont les travaux aient quelque valeur. De nos jours seulement, certains critiques consciencieux et bien informés honorèrent, en traitant ce sujet, et la mémoire du trouvère artésien, et leur propre nom, et les lettres françaises. Nous ne saurions trop le répéter, la liste de ces excellents ouvrages n'est pas longue, et, quand on consulte les autres, on ne relève guère que des erreurs.

Veut-on des exemples ? La Croix du Maine affirme qu'Adan « se rendit moyne en l'abbaye de Vaucelles l'an

1300 ou environ[1] ». Fauchet donne aussi ce renseignement, et, pour expliquer la retraite du poète, il nous apprend « qu'ayant aimé les femmes et se trouvant déceu d'une, il se fit clerc[2] », opinion que rien ne justifie, et qui s'accrédita néanmoins, puisque Longchamps la reproduit presque dans les mêmes termes, ajoutant seulement, afin d'être original, que l'auteur de *Robin et Marion* se montra toujours « courtois chevalier[3] ». Massieu s'imagine que la *Feuillée* fut écrite « contre la passion du jeu[4] ». Passons condamnation sur ces travaux qui datent de loin, et que l'on composa dans un temps où la mode ne portait pas les érudits vers les études médiévales. Ne tourmentons pas non plus la mémoire de Legrand d'Aussy qui s'est quelquefois mépris sur le compte d'Adan[5]. Ne reprochons pas à La Borde d'avoir attribué le roman d'*Ogier le Danois* au chantre de Charles d'Anjou[6]. Mais cette même erreur, l'abbé de La Rue est-il excusable de la commettre en 1834[7] ? N'a-t-on pas aussi le droit de s'étonner que Roquefort place, sous le nom de Jean Bodel, les deux pièces dramatiques de son illustre successeur[8] ? Un autre critique, contemporain de Roquefort, voit en Adan le fidèle serviteur de Robert, comte *de Flandre* et *frère* de saint Louis[9]. Comment ne pas admirer le passage suivant qui témoigne de la plus brillante fantaisie : « Adam eut des mœurs très relâchées, mais *affaibli par la débauche* et peut-être aussi *tourmenté par le remords,* il se retira dans un couvent[10] » ? Le mérite de l'invention éclate en

1. *Premier volume de la Bibl. du Sieur de La Croix du Maine*, etc .. p. 3.
2. *Recueil de l'origine de la langue et poésie françoise*, etc... p. 196.
3. *Tableau historique des gens de lettres*, etc... t. VI, p. 361.
4. *Histoire de la poésie françoise*, etc... p. 158.
5. *Fabliaux ou contes du XIIe et du XIIIe siècles*, etc. . t. I. p. 367-370.
6. *Essai sur la musique ancienne et moderne*, t. II, p. 149.
7. *Essai historique sur les bardes, les jongleurs et les trouvères normands et anglo-normands*, t. I, p. 225 et 254.
8. *De l'état de la poésie française dans les XIIe et XIIIe siècles* etc.... p. 261.
9. *Esprit du Mercure de France*, t. III, p. 59.
10. *Biographie universelle, ancienne et moderne.*

cette courte biographie, et nous devons, à cet égard, louer aussi M. Onésime Leroy[1]. Il s'est en effet aperçu que le Bossu d'Arras, qu'il compare hardiment à Regnard[2], avait un esprit où l'on peut distinguer quelque chose « de provençal ». M. Leroy, qui ne s'étonne pas aisément, juge ce fait naturel ; il l'explique même. Notre chansonnier, assure-t-il, avait habité la Provence, lors du départ de Charles d'Anjou pour l'Italie, avant de séjourner à la cour de ce roi-artiste[3]. Raynouard croit que la pastorale de *Robin et Marion* est du milieu du XIIIe siècle[4]. Magnin estime que les troubles d'Arras furent excités par une ordonnance de saint Louis qui « démonétisait les gros tournois[5] », et cette bizarre assertion, quelques-uns l'ont reproduite[6], encore qu'il suffise d'ouvrir le *Traité des monnaies* de Le Blanc pour s'apercevoir que l'ordonnance en question — et Monmerqué l'avait déjà constaté[8] — donnait, au contraire, cours forcé à ces gros tournois. Que dire de M. Douhet citant comme deux comédies différentes *le Jeu du bergier et de la bergiere* et *Robin et Marion*, attribuant à Bodel la paternité du « Congié Adan[10] » ! Et pourquoi non ? M. Beuchot identifiait bien le grand trouvère de l'Artois avec Adam de Saint-Victor[11].

Il semble que notre ménestrel aurait dû rencontrer, parmi les savants de son pays natal, plus intéressés que les autres à sa gloire et mieux placés pour se renseigner,

1. *Époques de l'histoire de France en rapport avec le théâtre français.*
2. *Ibid.*, p. 92.
3. *Ibid.*, p. 96. — M. Leroy cite, afin de prouver que le frère de saint Louis cultivait les muses, le passage où parlant, non de son patron, mais de Louis VIII, Adan nous dit qu'il était « poestiex » ! (Couss., p. 285, v. 26.)
4. *Jour. des Sav.*, 1830, p. 201.
5. *Ibid.*, 1846, p. 553.
6. *Nouvelle biogr. générale* publiée par Firmin Didot.
7. *Traité histor. des monnaies de France*, p. XII et 193-6.
8. *Théâtre français au moyen âge*, p. [illegible]
9. *Nouvelle encyclopédie théologique*, t. XLIII. *Dictionnaire des mystères*, etc... col. 1331-2.
10. *Ibid.*, col. 216.
11. Dinaux, *Trouv. art.*, p. [illegible]

des biographes aussi zélés qu'exactement instruits. Il n'en est rien, et l'on a le chagrin de remarquer qu'Adan reste surtout ignoré de ses ingrats compatriotes. Assurément, Arthur Dinaux mérite, par l'ensemble de ses travaux, notre éloge et notre gratitude, mais bien qu'à trois reprises[1], il ait traité le sujet qui nous occupe, on se voit contraint d'avouer que, loin d'en aplanir les difficultés, il a soutenu beaucoup d'erreurs. Nous renonçons à décrire les nombreux voyages qu'il suppose avoir été faits par son héros. C'est une véritable odyssée! Il le traîne d'Arras à Vaucelles, d'Arras à Douai, d'Arras à Paris, d'Arras en Orient avec plusieurs arrêts sur le parcours; il le ramène à Vaucelles, et le renvoie finalement à Naples où le pauvre nomade arrive juste pour mourir[2]. D'après lui, ce poète qu'il appelle *un vieux moine à l'esprit profane*[3], aurait été d'une inconstance impardonnable, et cette surprenante mobilité de caractère serait prouvée non seulement par ses pérégrinations, mais aussi par « ses amours[4] ». Sa femme, de son côté, se piquait peu de fidélité, et Dinaux a lu « dans quelques pièces de vers[5] » — malheureusement il ne les cite pas — qu'elle en épousa *un autre*. La chronologie des œuvres du *vieux moine* est marquée au même coin de charmante fantaisie. « La plupart, affirme d'abord le critique, étaient composées vers 1260[6]. » Il n'excepte que *le Roi de Sezile* qui date, selon lui, de 1266[7]. Puis se présentent des détails qui valent qu'on les relève. Adan se rend à Paris « pour y retrouver des beautés dignes de son cœur[8] »..... Le *Dit d'amour* est qualifié de « pièce

1. *Archives historiques du nord de la France*, t. III, p. 145 et suiv.; *Trouv. Cambrésiens*, p. 45-71 ; *Trouv. art.*, p. 50-8.
2. *Arch. hist.*, etc... t. III, p. 145-6.
3. *Ibid.*, *ibid.*, p. 150.
4. *Ibid.*, *ibid.*, p. 149.
5. *Trouv. art.*, p. 51.
6. *Arch. hist.*, etc... t. III, p. 149.
7. *Trouv. art.*, p. 52.
8. *Arch. hist.*, etc... t. III, p. 148.

badine[1] », et, parmi les compagnons du poète, sont cités, à côté de trois personnages du *Jeu du pèlerin*[2], le nommé Jakemon *Ancois*[3] !

Quelle que soit la faiblesse de ces études, elles dépassent infiniment les biographies écrites par certains autres érudits artésiens ou flamands. L'un, Kervyn de Lettenhove[4], place l'auteur de *la Feuillée* à la cour de Gui de Dampierre ; l'autre, M. de Mallortie[5], n'ajoute rien à ce qu'il a trouvé dans l'article de Magnin, hormis cependant quelques phrases qui témoignent de son imagination. Il faut l'entendre raconter le mariage d'Adan. Les premières années, dit-il, furent agréables, car « le père subvenait aux besoins des époux..... » Voilà un renseignement nouveau..... et sûr. M. Lecesne, lui, n'invente rien ; il ne connaît aucun des travaux antérieurs, si ce n'est celui de Claude Fauchet, et, dédaignant les articles récents, il puise ses indications dans ce livre de 1581[7]. Si maintenant nous consultons MM. d'Héricourt et Godin, ils nous apprendront que *la Feuillée* ne fut probablement pas représentée à Arras ; que le clerc de Vaucelles garda rancune aux supérieurs de ce monastère[8] ; qu'il fut abhorré par ses concitoyens ; que cet indigne mari abandonna sa femme à cause d'un « embonpoint précoce » dont elle était affligée[9]. La preuve de ce qu'ils avancent ainsi, les deux judicieux écrivains la tirent du vers : « Tout avant que me feme engroisse[10] » ! Enfin, l'éditeur même des œuvres d'Adan

1. *Ibid., ibid.*, p. 152.
2. *Ibid., ibid.*, p. 148. — Les personnages [illegible]
3. *Trouv. art.*, p. 51. — V. [illegible] Dinaux a pris le mot *ancois* pour un nom d'homme.
4. *Hist. de Flandre*, t. I, p. [illegible].
5. *Mémoires de l'Académie d'Arras*, IIe série, t. XXII
6. *Ibid., ibid.*, p. 314.
7. *Histoire d'Arras*, t. I, p. [illegible].
8. *Les rues d'Arras*, t. I, p. 265 et suiv.
9. *Ibid.*, t. II, p. 191-2.
10. *Feuillée*, v. 172. — Ce même passage [illegible] lui fait croire qu'au moment où le jeu d'Adan fut joué, la femme du poète était sur le point de devenir mère ([illegible]).

de Coussemaker, non content de publier un texte très incomplet, toujours fautif, parfois inintelligible, ne s'est pas élevé dans son « esquisse biographique » au-dessus de ses devanciers. Il s'est borné à remanier timidement les notices de Dinaux, en y ajoutant, comme il le dit, « ses propres réflexions » et « le contingent de ses observations[1] ». Ce contingent ne nous a point enrichis. L'étude de Coussemaker doit être rangée avec celles dont nous venons de parler : elle manque d'exactitude et de méthode.

Terminons là cette affligeante énumération. Nous l'avons entreprise non par esprit de dénigrement, mais pour bien montrer le mérite des érudits qui résolurent scientifiquement plusieurs des nombreux problèmes que l'on avait, avant eux, tranchés de si leste façon. Négligeant désormais la plupart de ces ouvrages secondaires, ou ne nous y référant que rarement, nous nous appliquerons à suivre, à commenter les travaux de Monmerqué, de P. Paris, de Bahlsen, et, s'il nous était donné d'appuyer certaines de leurs opinions sur des preuves nouvelles, d'ajouter quelques renseignements à ceux qu'ils nous ont fournis, de rectifier parfois leurs hypothèses à l'aide de documents dont ils ne disposaient pas, nous jugerions n'avoir point perdu notre temps, être trop bien payés de nos peines.

Dinaux[2] et de Coussemaker[3] placent la naissance d'Adan de le Hale au commencement du XIIIe siècle. Monmerqué[4] et plusieurs autres admettent la date approximative de 1240, et l'on doit se ranger à leur avis. Il est constant, en effet, que le *Jeu de la feuillée* fut

1. *Œuvres complètes du trouv. A. de la H.*, p. XIV.
2. *Arch. hist. du nord de la Fr.*, t. III, p. 145.
3. *Ouvr. cité*, p. XV.
4. *Th. fr. au m. âge*, p. 21.

représenté en 1262. Or, dans cette pièce, notre poète nous déclare qu'il veut aller à Paris pour s'instruire, et il se qualifie d'*écolier*[1], terme qui ne conviendrait pas à un homme de cinquante ou soixante ans. Ensuite, il nous apprend, au début de cette comédie, qu'il s'est marié de fort bonne heure. Celle qui devint sa femme, il se prit, nous dit-il, à l'aimer dès le « premier bouillon » de l'adolescence, « en l'aspreche de jouvent[2] », et s'il ne put résister à cette passion, c'est que l'expérience lui manquait[3]. A supposer même — et tout nous porte à le croire — qu'il ait attendu quelque temps la réalisation de ses désirs, il avait donc à peine vingt-cinq ans lorsqu'il épousa Maroie. Mais entre le moment où cette union fut contractée et la composition de *la Feuillée* il ne s'écoula que peu de mois. Nous savons que le nouveau ménage n'attendait point encore d'enfant[4]. De plus, Riquier reproche au trouvère d'avoir « briement » oublié les charmes de sa compagne[5], que l'on nous donne ailleurs comme toujours tendre, séduisante, et fort digne de retenir son mari[6]. Ces raisons nous invitent à conclure qu'Adan écrivit son *jeu*, l'année même de son mariage, et si l'on admet avec nous que le ménestrel ne dépassait pas alors l'âge que nous avons indiqué, l'on reconnaîtra qu'il a dû naître au plus tôt en 1237. D'autre part, ceux qui veulent qu'il soit venu au monde dès le commencement du siècle n'observent point que son père (leur calcul le rend octogénaire) parade sur la scène devant les membres du Puy. Ils ignorent aussi que la femme de ce vieillard ne mourut pas avant 1283[7]. Ils ne remarquent

1. *Feuillée*, v. 918 et 958.
2. *Ibid.*, v. 57-9.
3. *Ibid.*, v. 54-6, 60-2.
4. *Ibid.*, v. 172.
5. *Ibid.*, v. 75-7. — [illegible] long séjour que son fils a fait dans Arras [illegible] dont ont souffert les études du poète [illegible] depuis le mariage.
6. *Ibid.*, v. 688-91.
7. Nous justifierons plus loin cette affirmation.

pas que l'écrivain termina lui-même sa carrière vers 1286, et que les vers où son neveu, Jean Mados, relate cet événement en s'écriant : « Ce fu pités[1] ! » pleins de sens s'ils déplorent le trépas prématuré d'un artiste de 49 ans, deviennent ridicules s'ils s'adressent à une personne qui touchait aux limites extrêmes de l'existence. — De Coussemaker produit, pour la défense de son opinion, un seul argument que voici : Adan fréquenta Jean Bodel et Jean Bretel. Or, le premier mourut vers 1260 et le second « ne vécut guère au delà[2]. » Nous répondrons d'abord qu'Adan ne fréquenta pas Jean Bodel puisque celui-ci se retira dans une léproserie en 1249 ou en 1250, époque à laquelle notre poète pouvait avoir douze ans, ensuite que Bretel ne mourut pas vers 1260 mais sensiblement plus tard[3]. Ajoutons que la XIe parture soutenue très certainement après le mariage du Bossu[4], constate sa jeunesse[5], et renferme des allusions claires au grand âge de son antagoniste[6]. — Ces motifs justifient l'hypothèse de Monmerqué. Le système adverse ne semble s'appuyer sur aucune preuve sérieuse.

Le nom de l'auteur de *Robin et Marion* a été longtemps écrit Adam de la *Halle*. Cependant, qu'il s'agisse de l'homme de lettres dont nous parlons ici ou d'homonymes inconnus de nous, l'orthographe « Hale » est presque constante. On la remarque sur plusieurs mss : B. N. fr. 25 566 (feuille de garde) ; B. N. fr. 847, f° 211 r° ; Vat. 1490, et, conséquemment, Ars. 3101. Ces derniers recueils présentent même deux exemples du mot *Hale*, l'un en tête d'une chanson[7], l'autre à la fin d'un jeu-

1. *Hist. Litt.*, XX, 667.
2. *Ouvr. cité*, p. XV-XVI.
3. Voir plus loin, dans ce même chapitre, les pages qui le concernent.
4. On y lit, en effet, des vers très significatifs, où le trouvère se vante d'avoir *guerpi clergie pour amour*.
5. « Car vous parlés d'amour *trop jonement*. » (Couss., p. 176 dernier vers)— « *Par joneche* n'avés pas cruel[le]ment amour assaillie. » (*Ibid.*, p. 179, v. 19-20).
6. Couss., p. 177, 1re str.
7. Voir Keller, *Romvart*, p. 267.

parti[1]. Enfin le père du ménestrel est appelé « Henris de le Hale » non seulement dans *la Feuillée*[2], mais encore dans les listes de la confrérie des Ardents[3]. Toutefois (c'est, croyons-nous, la seule exception) Nicole de Margival ou, plus exactement, le scribe qui recopie son œuvre, donne un exemple d'*Adan de la Halle*[4].

Si maintenant l'on examine les noms similaires que mentionnent les pièces d'archives, on trouve, il est vrai, un Huistache de le *Halle*[5], un Jakemon de le *Halle*[6], un Jean de le Halle[7], mais, par contre, on notera Lambert de le Hale[8], Francon de Hale[9], Jehan de le Hale, bourgeois de Saint-Omer[10], Colars de le Hale[11], Andreus de la Hale[12] et d'autres encore en assez grand nombre. Ainsi qu'on le verra plus loin (P. 26), le ms 8541, rédigé pourtant à diverses époques par des secrétaires différents, applique invariablement l'orthographe « Hale » aux homonymes d'Adan. Quant à la forme masculine de l'article déterminant ce mot féminin de *Hale*, elle constitue une particularité connue du dialecte picard au XIII[e] siècle. On disait semblablement Jacques de *le* Capèle[13], Pierrekins de *le* Coupèle, Jehan de *le* Fontaine[14], et, d'une façon générale, tous les substantifs féminins étaient soumis à la même règle. Cet usage, nous avons cru devoir le respecter en ce qui concerne notre trouvère, non par une affectation d'archaïsme, mais parce qu'il

1. Vat. 1490, f° 171 r° ; Ars. 3101, f° 304.
2. B. N. fr. 25566, f° 52 c.
3. B. N. fr. 8541, f° 30 r°.
4. *Le dit de la Panthère d'amours*, v. 2496. Edit. Todd.
5. God., *Inv.*, I, 53.
6. Arch. dép. du P.-de-C., A. 334.
7. *Inv. des sceaux de la Flandre*, par Demay, n° 1781.
8. God. *Inv.* II, 371.
9. *Inv. des sceaux de la Fl.*, n° 994.
10. Arch. dép. du P.-de-C. — A. reg. 2, f° 11.
11. *Observ. sur l'échevinage de la ville d'Arras*, par Ch. de Wignacourt, p. [illegible]
12. Van Drival, *Nécrologe de l'abbaye de Saint-Vaast*, à l'année [illegible]
13. B. N. fr. 12615 f° 208 r.
14. *Ibid.*, f° 212 d.

nous a paru raisonnable de prononcer et d'écrire le nom de cet homme de talent comme, de son vivant, lui et ses compatriotes le prononçaient et l'écrivaient.

On a beaucoup discuté sur le sobriquet de *bossu* qui fut imposé au clerc artésien[1]. L'embarras des critiques s'explique, car cette épithète, qui n'aurait pas besoin de commentaires si le personnage avait été vraiment affligé de l'infirmité qu'elle suppose, devient, dans le cas en question, presque inintelligible, parce qu'elle s'applique à un individu dont la taille était parfaitement droite. Adan nous affirme en effet que la nature ne l'avait point disgracié. « On m'apele bochu, *mais je ne le sui mie*[2]. » Une affirmation si nette et catégorique, au sujet d'un fait que les contemporains pouvaient aisément constater, ne saurait passer pour mensongère sans être aussi considérée comme maladroite et ridicule. Il faut donc s'en tenir à la déclaration de l'intéressé. Mais alors pourquoi ce surnom? Ce problème épineux a été résolu de bien des façons. Monmerqué pense que l'écrivain devait son sobriquet à la finesse de son esprit, ou qu'il lui venait peut-être de quelque parent. P. Paris soupçonne que, sans être difforme, notre homme manquait de souplesse et d'élégance. Dinaux, toujours ingénieux, traduit *bossu* par *galeux*[3]. Belle consolation offerte à l'infortuné trouvère! Sa réputation gagne beaucoup à ce change flatteur!..... Heureusement pour la victime d'une aussi savante interprétation, Dinaux n'a point dit comment il

1. Voyez surtout Monmerqué, ouvr. cité, p. 21; *Hist. Litt.*, XX, 638; Coussemaker, ouvr. cité, p. XIV-XV.

2. *Roi de Sezile,* Couss., p. 285, v. 11. — M. Bahlsen (*Ouv. cité.*, p. 54-5) observe que les vignettes de certains mss nous représentent un Adan dont la prestance ne laisse rien à désirer. Est-ce une preuve bien concluante?

3. *Trouv. art.*, p. 50, en note. Le même Dinaux pense qu'Adan fut aussi surnommé Le Camus d'Arras. (*Ibid*) — Ne lui suffisait-il pas de l'avoir orné de la lèpre, et fallait-il que son inflexible érudition fît un Quasimodo du délicat ménestrel? Le Camus d'Arras, qu'on ne doit aucunement identifier avec son illustre contemporain, écrivit une pièce intéressante (B. N. fr. 12615, f° 210 a et suiv.) que M. Meyer a publiée (*Rec. de textes,* n° 29).

accommodait à son hypothèse le vers tant de fois cité où Bretel reproche à l'auteur de *la Feuillée* de raisonner « bochuement[1] ». Tant que cette explication n'aura point été fournie, la mémoire d'Adan ne souffrira pas de cette accusation nouvelle.

De toutes ces opinions la meilleure est, selon nous, celle que Monmerqué (on a vu qu'il en avançait deux) a le plus timidement émise. Nous estimons avec lui que la désobligeante appellation, dont fut blessé l'amour-propre d'Adan[2], désignait non pas un membre isolé de la famille de le Hale, mais une branche entière de cette famille.

L'habitude de donner des surnoms fut générale dans Arras. Qu'on parcoure seulement les actes publics de cette ville, et l'on remarquera que les citoyens ne sont maintes fois connus que par des sobriquets. En voici des exemples assez nombreux, et que pourtant l'on multiplierait sans peine. Nous empruntons les premiers au registre des Ardents, les autres à divers recueils. Ventrepet (f° 11) ; Hochecul *(ibid.)*; Trop bele (f° 12) ; Marie Rongemaille (ibid.) ; Marguerite Put oisel (f° 14) ; Ventripotens (f° 15 v°) ; Testa dura (f° 18) ; Stulta (f° 20) ; Li Bele Dame (ibid. v°) ; De Mere vile (ibid.) ; Li Gros Baude (f° 23 v°) ; Mautaillé (f° 26 v°) ; Marie Teste de mouton (f° 29) ; Fout en rost (f° 34) ; Marie Pleuremaille[3] ; Sawalon Fin-argent[4] ; Petrus Mui de blé[5] ; Maria Li grue[6] ; Petrus Boi cervoise[7] ; Nicholaüs Boine cire[8] ;

1. Couss. p. 177, v. 16.

2. Il supportait impatiemment cette raillerie que rien ne justifiait. A Bretel qui se moque de ses arguments *bossus*, il répond : « Vous me ramprones vilainement. » (Couss. p. 177, v. 18) — Lorsqu'il affirme, au début du *Roi de Sezile*, être exempt de l'infirmité qu'on lui prête, il nous prévient lui-même que, s'il proteste là contre, c'est de crainte « c'on ne soit de lui en daserie. » (Couss. p. 285, v. 10).

3. Arch. dép. du P.-de-C. — A. 17.

4. *Ibid.*, A. 32.

5. *Ibid.*, H. 2, f° 146.

6. *Recueil des rentes de Béthune*, f° 5.

7. *Ibid.*, f° 26.

8. *Ibid.*, f° 28 v°.

Willaume Maledenrée[1]; Jeanne La longue[2]; Pierrot Gagnepain[3]; Nicolon Morte anguile[4]; Magister Jacobus Morte anguile[5]; Arnoul Li asnes[6]; Bauduin Crokoison[7]. Nous n'avons pas cru devoir relever des noms moins significatifs, et que l'on rencontre dans toutes les chartes, comme *le fort, le petit, le grand, le gentil, le boiteux* etc., non plus que certains autres dont il eût fallu figurer une portion par une pudique ligne de points. L'examen de la liste que nous avons dressée suffira à montrer que ces appellations grossières mais parfois plaisantes témoignent de la malice artésienne, et présentent invariablement un caractère diffamatoire[8]. Mais elles ne s'appliquaient point toutes à des individus qui les méritaient. Passant du père au fils, elles persistaient durant plusieurs générations, si bien qu'il arrivait un moment où ces épithètes injurieuses qualifiaient mal à propos des personnes exemptes des difformités ou des vices que l'on flétrissait jadis chez leurs ancêtres. Les Rongemaille brillaient par la libéralité ; Petrus Boi cervoise ne s'enivrait pas ; Willaume Maledenrée vendait de bonne marchandise ; le gros Baude n'avait que la peau sur les os, et, lorsqu'on *rampronait* Adan, il répliquait fièrement : Bossu, moi ? Je ne le suis mie !

Mais après avoir expliqué comment, même sans manquer de souplesse ni d'élégance, notre poète a, malgré lui, gardé ce surnom, on désirerait prouver que certains de ses parents le portaient aussi. Ce fait, aucun document sûr ne le constate. Toutefois on a légitimement

1. J.-M. Richard, *Cartulaire et comptes de l'hôpital St-Jean en l'Estrée*, p. 372.
2. *Ibid.*, p. 388.
3. J.-M. Richard, *Une petite nièce de saint Louis*, p. 162.
4. De Laborde, *Layettes du trésor des chartes*, t. III. (Etat des revenus et des dépenses de la ville de Montreuil-sur-mer.)
5. Bibl. mun. d'Arras, ms. 305, f° 81, v°.
6. God. *Inv.* I, 408.
7. *Ibid.*, *ibid.*, p. 406.
8. On ne s'avance pas beaucoup en affirmant que les surnoms en apparence les plus flatteurs ne sont que de cruelles antiphrases.

conclu de quelques vers de *la Voie d'Enfer* qu'un autre membre, au moins, de la famille de l'écrivain avait été désigné par le sobriquet en question. Raoul de Houdenc cite, en effet, « Jehans Boçus li artesiens[1] » qu'il considère comme un mauvais sujet, hôte des tavernes louches où s'assemblent, pour jouer, les plus effrontés tricheurs. Quel est ce Jehan Boçus ? Daunou (car nous laissons de côté la puérile hypothèse de Legrand d'Aussy[2]) voit en ce personnage un ménestrel qui aurait vécu sous Philippe le Hardi[3]. Mieux inspiré, Paulin Paris soupçonne[4] que l'auteur de *la Voie d'Enfer* a pris à partie le neveu d'Adan, Jean Mados, qui confesse ingénument, à la fin d'un exemplaire du *Roman de Troie*, copié tout entier de sa main[5], avoir été « engignié » par les dés au point de ne plus posséder, malgré la rigueur du froid, ni *cotele*, ni *seurcot*. Evidemment le rapport qui existe entre ce passage et celui de Raoul de Houdenc établit une sérieuse présomption en faveur du système qui consiste à identifier Jean Mados et Jean Boçus. Cependant nous ferons observer que le registre des Ardents mentionne, à l'année 1238, un « clers Jehans de le Hale[6] ». Puisqu'Adan de le Hale était appelé Adan le Bossu d'Arras, pourquoi Jehan de le Hale ne serait-il pas *Jehans Boçus li artesiens?* De plus, le père de notre trouvère ne s'était pas marié qu'une fois[7], et l'on peut, sans choquer les apparences, supposer que l'on distinguait les enfants des différents lits en ajoutant au nom patronymique celui des ascendants maternels. Quel que

1. V. *Hist. Litt.*, XXIII, 280.
2. Il identifie Jehan et Adan le Bossu (*Fabliaux ou contes*, t. II, p. 17 et suiv.) Cette erreur [illegible] on s'étonne à bon droit, il ne fut pourtant pas seul à la commettre. [illegible] Duval y tombe à son tour. (*Hist. Litt.*, XVIII, 788.)
3. *Hist. Litt.*, XVI, 30 ; 214-15.
4. *Ibid.*, XXIII, 280.
5. B. N. fr. 375, f° 118.
6. B. N. fr. 8541, f° 16 v°.
7. *Feuillée*, v. 493.

soit le parti que l'on choisisse, on arrivera toujours à cette conclusion que le sobriquet du poète était répandu dans sa famille.

Maître Henri de le Hale ne nous est connu que par la plus belle œuvre de son fils, *le Jeu de la feuillée*. Mais avant d'utiliser les renseignements que contient cette pièce, nous devons formuler la règle que nous avons suivie afin de discerner, autant que possible, dans cette comédie, les indications vraies des fictions. Plusieurs critiques se sont refusés à croire que l'auteur de *la Feuillée* ait eu l'âme assez noire pour se jouer, ainsi qu'il semble le faire, des choses les plus respectables, pour tourner impudemment en ridicule et ses amis, et sa femme, et son père. Au lieu de chercher la cause d'une conduite aussi surprenante, ils ont préféré trancher dans le vif, déclarer qu'en ces scènes affligeantes tout était badinage et pure imagination. Magnin raille agréablement les biographes malavisés qui se servirent d'un tel document, et se montrèrent naïfs au point de le prendre au sérieux[1]. Bahlsen, de son côté, prétend que cette satire destinée au théâtre ne vise guère à l'exactitude historique[2]. Rendons-lui pourtant cette justice : il a soupçonné le motif qui poussait l'auteur du *jeu* à bafouer ses compagnons et les personnes qui le touchaient de plus près. Ce motif, M. Petit de Julleville l'a clairement énoncé : « Je crois, dit-il, qu'Adam se proposant de faire beaucoup rire aux dépens des autres a voulu rire d'abord un peu de lui-même et de sa femme[3]. » Telle est, n'en doutons pas, l'explication naturelle des étranges procédés du poète. Son audace prouve sa prudence, et lorsqu'il affecte de ne rien ménager, il s'assure, en réalité, l'indulgence ou, du moins, l'impunité. Ses conci-

1. *Journ. des sav.*, année 1846, p. 552.
2. *Ouvr. cité*, p 54.
3. *La comédie et les mœurs en France au moyen âge*, p. 21.

toyens qu'il abreuve d'outrages auront-ils, en effet, le droit de se plaindre d'une franchise impitoyable pour eux, mais que ne fléchit ni la tendresse filiale, ni l'amour conjugal? Si les victimes du railleur lui reprochent ses invectives : Quoi! répondra-t-il, je me suis moqué des miens, et je vous eusse épargnées, vous que mon cœur ne connaît pas? Fallait-il donc que je traitasse mes ennemis mieux que mes parents et mes confrères?

Cette tactique, puérile et toute simple au fond, elle éclate partout dans *la Feuillée*. Le trouvère se propose-t-il de passer en revue les avares de sa ville natale? — Il commence par maître Henri. Dresse-t-il une liste des gourmands et des ivrognes? Il ne manque pas de l'y placer encore, et celui-ci, complice de la supercherie, récite avec bonne grâce des vers qui ne l'attaquent d'abord que pour flétrir ensuite plus sûrement des adversaires désarmés. De même, les défauts qu'il relève chez maintes femmes du pays, le Bossu d'Arras les prête à la sienne, et jamais il n'oublie d'envelopper dans ses autres critiques l'un des acteurs qui débitent sa pièce. Autour de lui, chacun collabore au succès de cette ruse nécessaire, et sacrifie gaiement sa vanité, parce que tous, comédiens et directeurs de la troupe, ils savent que l'on va braver des bourgeois puissants, riches, susceptibles, et que les précautions ne sont pas un luxe.

Voici maintenant les conclusions que nous tirerons de ces remarques :

a) Elles prouvent que les biographes d'Adan se sont singulièrement mépris, lorsqu'ils nous le peignent sous de sombres couleurs[1]. Ils s'indignent contre cet enfant dénaturé, ce mari sans cœur. Ils comparent « Marie la délaissée » à la douce Grisélidis[2], et déplorent le malheur

1. Voyez notamment O. Leroy, *ouvr. cité*, p. [illegible].
2. Tivier, *Hist. de la litt. dram. en Fr.*, p. 113 et 11[illegible].

de maître Henri. Il est temps de rendre plus de justice au poète. Nos mœurs réprouvent le moyen qu'il emploie en vue d'apaiser les colères, mais, si l'on juge son œuvre ainsi que l'exigent le bon sens et l'équité, si l'on tient compte du temps, des circonstances, du milieu, l'on reconnaîtra que l'auteur du *jeu* put être, malgré les apparences, tout autre qu'on ne l'imagine. Il aime, à coup sûr, ce père et cette femme qu'il a l'air de sacrifier, et les défauts que la prudence et la loi du genre le forcent à leur prêter, furent probablement — et le public ne l'ignorait point — ceux dont ils étaient exempts.

b) Il nous est permis maintenant d'exposer le principe adopté par nous pour démêler, avant d'en faire usage, les renseignements vrais que renferme *la Feuillée* des indications volontairement fausses qui n'y manquent pas non plus. *Toutes les fois que le comique impute soit à lui soit aux siens des travers et des faiblesses qu'il signale ensuite chez un grand nombre d'individus, l'accusation concernant ou lui ou sa famille sera légitimement considérée comme une simple précaution oratoire, et ne méritera pas qu'on la discute. — Quand, au contraire, l'écrivain donne sur lui-même ou ses parents des détails qui ne touchent qu'eux seuls et n'ont aucune relation avec les satires générales, il obtiendra notre confiance.* Le père d'Adan, par exemple, est-il traité d'avare ? Nous accorderons peu de crédit à cette allégation, parce qu'elle annonce et justifie en quelque manière un blâme qui s'étendra sur vingt autres. Déclare-t-il qu'il a servi les échevins ? Nous recueillerons cette circonstance, et nous en enrichirons son histoire, persuadés qu'il ne nous a pas trompés ici, puisque ni l'intérêt ni la crainte ne l'y poussaient.

Cette méthode — disons-le une fois pour toutes — nous l'avons appliquée, dans le cours de cette étude, non seulement au cas de maître Henri, mais aussi souvent qu'il nous a fallu consulter *le Jeu de la feuillée*

pour élucider la biographie d'un personnage quelconque.

Le père d'Adan le Bossu demeurait « en cité[1] », terme qui désigne, par opposition aux faubourgs, la partie de la ville construite autour de l'évêché, de la cathédrale et de l'abbaye de Saint-Vaast. Il était clerc, ainsi que l'indique le titre de *maître* qu'on ne manque pas de lui donner[2], et même *clerc bigame*, en butte, par suite, aux sévérités de Rome[3]. Ainsi s'explique l'animosité de son fils contre le pape, et le plaidoyer que, dans sa pièce, il compose en faveur des bigames[4]. On notera que Gillot dit nettement à Henri, son compère : « Plus d'une feme avés eüe[5] », sans que celui-ci proteste le moins du monde, et, s'il refuse d'intenter un procès au saint-père, c'est simplement par crainte des frais[6], non qu'il se sente à l'abri — son indignation le prouve assez[7] — des foudres pontificales. Cette qualité de clerc lui avait procuré, sinon « un rang distingué parmi les bourgeois de la ville[8] », du moins une situation modeste auprès des magistrats municipaux. « J'ai servi lonc tans eskie-

1. « Mais pres de mi sont doi voisin, | *En cité*, qui sont bon notaire. » *Feuillée*, v. 482-3.

2. *Feuillée*, v. 201 ; 651 ; 888 ; Fastoul. *Congé*, [illegible] 42. B. N. fr. [illegible] f° 256 d.

3. Sur la question des clercs bigames, voyez Part. II, chap. V.

4. Bien que le Dervé (v. 426 et suiv.) semble [illegible] se trouver dans le même cas que son père, [illegible] accusation démentie en termes exprès par l'intéressé (v. 432). On sait qu'en 1262 il venait d'épouser Maroie, objet de son premier amour. D'autre part, il n'exerçait aucun des métiers qui entraînaient la bigamie. (v. Part. II, chap. V). — Mais alors, dira-t-on, pourquoi met-il dans la bouche du fou cette imputation calomnieuse, peu plaisante si rien ne la justifie ? Nous répondrons que les spectateurs du temps sentaient le sel de l'allusion, qui, fade pour nous, leur paraissait, à coup sûr, de haut goût. Il y avait, en effet, bien des façons de devenir bigame par mariage, et la femme du poète, dont le Dervé suspecte évidemment la vertu [illegible] cf. Bahlsen, *ouvr. cité*, p. 59.

5. *Feuillée*, v. [illegible].

6. *Ibid.*, v. 496 et suiv

7. *Ibid.*, v. 434 et suiv.

8. *Hist. Litt.*, XX, 638.

vins », dit-il lui-même[1], et ce passé « j'ai servi » nous apprend qu'il n'exerçait plus ses fonctions en 1262. Sans doute il était arrivé à l'âge du repos : il se plaint de sa vieillesse (v. 198) et, si nous l'en croyons, « il n'a mie a vivre granment » (v. 498). Mais il est permis d'affirmer qu'il exagère, puisque, sept ans plus tard, il lui restait encore assez de forces pour prendre le chemin de l'exil. Quant aux prétendues maladies dont il souffre, le *fisicien* ne nous cache pas qu'elles sont imaginaires[2]. Maître Henri se qualifie en vain de « vieus hom, plains de tous, plains de rume et fades[3] » : la grosseur de son ventre témoigne là contre[4], et ses infirmités ne l'empêchent pas de faire bonne figure à la taverne. Un joyeux compagnon, en somme, cet ancien secrétaire des échevins ! A un âge où, d'ordinaire, les fêtes et la lutte ont moins d'attrait que la retraite et le calme, il monte sur la scène, il joue la comédie au Puy ; les vers scabreux de son fils, il se plaît à les réciter, et, loin de mériter le reproche de pusillanimité qu'un des acteurs lui adresse[5], il consent à partager les haines que l'audace d'Adan pouvait susciter. Cette entente du poète et de son père en vue d'une œuvre commune suppose des rapports affectueux. Ils existaient si bien que les deux hommes, lorsqu'ils furent contraints de s'expatrier, s'installèrent dans la même ville. Pourquoi, d'ailleurs, leurs sentiments de mutuelle tendresse auraient-ils été troublés, puisque le vieillard s'était spontanément offert aux railleries du jeune trouvère[6] ? Dira-t-on que le mariage de ce dernier l'avait brouillé

1. *Feuillée*, v. 506.
2. *Ibid.*, v. 200 et suiv.
3. *Ibid.*, v. 198-9.
4. *Ibid.*, v. 228-45.
5. « Toudis vous tenés au plus fort. » *Ibid.*, v. 510.
6. On observera que, dans un passage au moins de *la Feuillée*, l'auteur de ce jeu donne à son père une marque évidente de respect. Hane le mercier pousse Adan vers le cabaret, mais le poète refuse d'entrer, et, désignant son père : « Par dieu, je ne le fac pour el ! » s'écrie-t-il (v. 952).

avec les siens? Mais, durant son séjour à Paris, c'est justement à maître Henri qu'il confiera sa femme[1]. Si maintenant on allègue que celui-ci a désobligé son enfant en lui refusant des subsides pour le voyage qu'il méditait, nous répondrons : ou bien l'ancien employé des échevins était riche, et sa conduite dans cette affaire pouvait éveiller la susceptibilité de l'écrivain ; ou bien il ne possédait aucune fortune, et le futur étudiant eût été mal venu à s'indigner d'une fin de non-recevoir qu'on lui opposait par nécessité. — Cela nous amène à rechercher quelle était la situation financière de la famille de le Hale.

Rien de plus contradictoire que les renseignements fournis à cet égard par *le Jeu de la feuillée*. D'une part, le *fisicien* accuse d'avarice le père d'Adan[2], et Gillot nous assure qu'il *amasse assez*[3] ; d'autre part, le bonhomme affirme hautement sa pauvreté. Vingt-neuf livres, déclare-t-il, font toute ma richesse actuelle[4] ; mes biens, je les ai mis en gage chez l'usurier[5] ; aussi je ne me soucie point des tailles[6], car n'ayant *goutte d'argent*[7], je ne serai point inscrit sur les rôles.

De quel côté se trouve la vérité? Le vieux clerc entassait-il en secret les écus? Souffrait-il vraiment de la gêne? On a le droit de certifier qu'il appartenait à la classe la plus modeste, et qu'il ne faut aucunement le compter parmi ces opulents bourgeois qui tenaient, dans Arras, la première place. On comprend que si de larges revenus avaient assuré son existence, il n'aurait pas accepté, aux bureaux des échevins, une position

1. « Avoec men pere ert chi. » *Feuillée*, v. [illegible]. — Le mariage de son fils fut très probablement désapprouvé par maître Henri (V. le chap. suivant), mais il y a loin d'un désaccord à une rupture.
2. *Ibid.*, v. 200 et suiv.
3. *Ibid.*, v. 504.
4. *Ibid.*, v. 189.
5. *Ibid.*, v. 192.
6. *Ibid.*, v. 500-1.
7. *Ibid.*, v. 197.

dépendante et peu rémunératrice. Que l'on se souvienne en effet de l'infortuné Jean Bodel ! Lui aussi, il avait servi le conseil de ville, il le servait même encore lorsqu'il fut frappé de l'horrible mal qui ne pardonnait point[1], et cependant, faute d'avoir gagné de quoi subvenir aux exigences de sa misérable vie, il fut contraint de demander, comme faveur insigne, une place à l'hôpital.

Nous verrons plus loin que maître Henri n'eut même pas les moyens d'élever sa famille, et qu'à l'âge où les enfants ne grèvent pas trop lourdement encore le budget paternel, Adan fut instruit aux frais de deux citoyens généreux. Les années de sa jeunesse s'écoulèrent dans la société des banquiers et des marchands : ils le nourrissaient, lui accordaient quelque argent. Comment donc cet humble scribe, incapable d'entretenir son fils à son foyer, eût-il payé les dépenses d'un voyage et d'un séjour à l'étranger ? Il ne mentait point en affirmant que le sacrifice était au-dessus de ses forces, et, de fait, si le trouvère visita la capitale, un autre lui en fournit les moyens. Mais, en cette circonstance, le Bossu dut plaindre son père, non le blâmer, et rien ne nous autorise à croire qu'il ait été assez aveuglé pour lui retirer son affection.

Il nous reste à expliquer pourquoi, de nos jours, certains érudits changèrent en bourgeois riche un petit fonctionnaire municipal, et déclarèrent que son héritier jouissait, conséquemment, d'une belle aisance. Cette erreur est née de deux causes : d'abord et surtout de l'accusation d'avarice portée, dans *la Feuillée*, contre maître Henri[2] ; ensuite d'un court passage du ms 12615 de la B. N. Le voici :

1. « Avenu m'est en lor servise. » *Congé*, v. 480. (Edition Raynaud, *Romania*, IX, 243. Voir toute la str. 40.)

2. Les v. 380-383 du *jeu* paraissent militer aussi en faveur de l'hypothèse contre laquelle nous nous élevons. Le père d'Adan s'adresse au moine qui promène devant les badauds les reliques de saint Acaire ; il lui offre un *mencaut*

Après [illegible]
S'ame est passée outre le dan.
De sen avoir a un grant mont
Sa feme voir de Miraumont.
Maucions[1] a le remanant.
Mais jou n'i sai apartenant,
Foi ke doi diu le pere nostre,
[illegible]

Monmerqué qui, le premier, imprima ce morceau[2], a émis l'opinion, depuis lors souvent reprise[3], qu'Adam de le Hale était désigné dans ces vers. Il se trompe. L'auteur de cette pièce satirique attaque un puissant seigneur, maître Adam de Vimy[5] qui venait de mourir, et il constate que ses biens immenses sont allés, par succession, à sa femme, la demoiselle de Miraumont.

de blé de la part de Jehan le K[illegible] On serait [illegible] tenté de croire que cette expression [illegible] prud'homme. Il n'en est rien. A supposer que Henri ait eu un serviteur, il ne lui eût pas fait l'honneur d'une [illegible] folie, c'est évidemment le sergent de son quartier.

1. Lisez *Mancions*.

2. B. N. fr. 12615, f° 2[illegible]

3. *Th. fr. au m. âge*, p. 98, en note.

4. Douhet, *Diction. des mystères*, col. 1431-32, en note; *Les poètes fr., recueil des chefs-d'œuvre* [illegible] M. E. Crépet, t. I, p. 200.

5. Nous retrouverons plus loin cet important personnage qui fut intimement mêlé, durant une longue période, à toutes les affaires de son pays. Clerc des comtes d'Artois et seigneur de Baudimont, il paraît comme témoin ou comme arbitre dans un grand nombre de procès, et les chartes citent maintes fois son nom. En 12[illegible], il [illegible] Baudimont (God. *Inv*. I, 10[illegible] ment d'Emma, sa sœur, [illegible] 183). — L'année suivante, [illegible] (Arch. dép. du P.-de-C. — A. [illegible] munication contre [illegible] sa demande. (God. *Inv*. I, 210). — Il est appelé, le 21 janvier 12[illegible]5, devant la cour de Rome pour répondre [illegible] sur les [illegible] charge Adam [illegible] (Arch. dép. du P.-de-C. — A. [illegible] d'Avesnes avoue une cession consentie à ce personnage. (God. *Inv*. I [illegible] — Bien que la date de sa mort [illegible] entre deux limites assez voisines. Nous savons (voir le texte) que le 12 m[illegible] Robert d'Artois avait [illegible] novembre) ce dernier vivait encore, puisque Eustache de Milly, [illegible] maître Guillaume, [illegible]

et au nommé Jean Mancions[1]. Le document qui suit va prouver que notre dire est bien fondé.

Acte du 12 mai 1263. — « Lettres par lesquelles *Jean* « *Manchions* et Marguerite, sa femme, déclarent avoir « vendu à Robert, damoiseau d'Artois, 8 l. 10 s. 9 d. « maille de rente, 98 chapons, 56 poules, le four et le « cellier de Baudimont, et tout ce qui leur étoit échu *par* « *la mort d'Adam de Vimy*, la justice, hormis les trois « hautes (le rapt, le meurtre et l'incendie), ainsi que « 52 mencaudées de terre situées en Paskendale entre « l'abbaye d'Eaucourt et le Sart, et les avoir remis « entre les mains de Gilles, châtelain de Bapaume, « seigneur de Beaumez, pour Robert d'Artois, en pré- « sence des hommes de la cour, savoir messeigneurs « Jean de Chanlle..... Simon Faverel, etc..... et que « Jacques Travelouche d'Arras les a reçus pour ledit « Robert à charge du douaire dont doit jouir *la demoi-* « *selle de Miraumont, veuve d'Adam de Vimy*, pendant « sa vie. Jean Manchions et Marguerite promettent de « faire ratifier cette vente par leur fils, quand il sera « en âge[2]. »

Ce texte détruit le second argument sur lequel on s'appuyait pour représenter maître Henri et son enfant

les retrouve, des lettres de vente par eux perdues. (Arch. dép du P.-de-C. — A. 14). — Donc le sire de Vimy termina sa carrière en 1261 ou 1262. Il en résulte que la satire dont Monmerqué donne un extrait (c'est la 14me pièce artésienne du ms 12615) a été forcément composée à la même époque. Les auteurs de pamphlets en vers ont attaqué ailleurs encore Adam de Vimy. Au f° 213 du ms 12615, on lui reproche sa ladrerie, sa mauvaise foi, sa partialité. Il mérite, assure-t-on, d'inspirer autant de confiance que l'oiseau en a pour la glu, car il n'hésite pas à se charger de la cause des plus scélérats, pourvu qu'on lui fasse « grand aport ». S'il eut des ennemis, on garda pourtant, dans Arras, le souvenir de cet homme officieux et influent. (V. Part. I, ch. v.)

1. Jean Mancions et Marguerite, sa femme, nous sont connus et par cet acte et par une charte du 22 avril 1263 relative à la même affaire. (Arch. dép. du P.-de-C., A. 15). Leur fils, dont il est question à la fin du document que nous citons dans le texte, avait, en 1263, une dizaine d'années. Il s'appelait Manassé. (V. God. *Inv.* I, 389) : « Manassé, fils de Jean Manchions, ayant « moins de vingt-cinq ans mais plus de quinze, reconnaît avoir vendu à « l'évêque d'Arras son fief de Mareuil. » Avril 1271.

2. God. *Inv.* I, 285 et suiv.

comme des hommes riches. Il est certain que les seules ressources d'Adan furent celles que lui procurait son art. Nous tâcherons plus loin d'indiquer ce que, bon an mal an, il pouvait gagner en qualité de ménestrel.

La mère du poète nous est absolument inconnue, puisque tout ce que nous savons d'elle, c'est qu'elle mourut au plus tôt en 1283. Elle est, en effet, portée à cette date (Saint-Remi) sur le registre des Ardents[1].

Quant aux autres membres de la famille, un seul a laissé la trace évidente de son existence, c'est le neveu du trouvère, Jean Mados. Mais combien peu nous sommes renseignés sur son compte ! Lorsque nous aurons dit qu'il aimait et vénérait son oncle ; qu'il était passionné pour les dés ; que sa belle écriture[2] lui procurait, sans doute, le moyen de recouvrer parfois les vêtements que « par un vilain escot[3] » il avait mis en gage, sa biographie sera presque terminée. Ajoutons cependant qu'il figure sur le livre de la confrérie Notre-Dame, à la date de 1288[4], — l'année même où il avait si froid en copiant le roman de Benoît de Sainte-Maure. Ce scribe qui se consolait de ses infortunes en rimant des vers « fort bons » pour son état[5], et que l'on a même soupçonné d'avoir composé le *Jeu du pèlerin*[6], fut vraisemblablement le fils du Mados de *la Feuillée*[7], clerc encore celui-là, bigame, et bien décidé à lutter contre Rome afin de *ravoir son privilège*[8].

Parmi les nombreux personnages appelés *de le Hale* qui vécurent à Arras au XIII[e] siècle, beaucoup assurément furent unis à notre poète par les liens de la parenté.

1. « Feme de le Hale Henri. » B. N. fr. 8541, f° 40 r°.
2. Voyez le ms 375 B. N. fr.
3. *Hist. Litt.*, XX, 666.
4. B. N. fr. 8541, f° 30 v°.
5 P. Paris, *Hist. Litt.*, XX, 667.
6. Bahlsen, *ouvr. cité*, p. 10?.
7. *Feuillée*, v. 171. — Serait-ce le [illegible] (année 1281) ?
8. *Feuillée*, v. 475.

Mais comme aucun texte n'établit ces rapports de famille, une liste d'homonymes ne présente guère d'intérêt actuel. Toutefois, dans l'espoir que cette indication servira de point de départ à des recherches plus heureuses et, partant, plus utiles que les nôtres, aux noms énumérés déjà (voir la discussion sur l'orthographe du mot *Hale*) nous ajouterons ceux-ci : Juliane de le Hale et Jean, son mari[1] ; de Hala[2] et de le Hale[3], sans prénoms ; Roger de le Hale[4] ; Gilles de le Hale[5] ; enfin de le Hale Yzabiaus[6].

Nous avons dit que maître Henri laissa le soin à deux bourgeois opulents d'élever son fils pendant ses premières années. Adan, par gratitude, a chanté le mérite de ses nobles amis, et confessé hautement tout ce qu'il leur devait. Il se souvient avec émotion des *bonnestanches* qu'il a reçues de ces gens dont jamais l'huis n'était fermé. Celui, écrit-il, qui s'éloigne d'une telle compagnie ne pleure pas sans cause en s'en allant.

Bien doi avoir en ramembranche
Deus freres en cui j'ai fianche,
Signeur Baude et signeur Robert
Le Normant, car ils m'ont d'enfanche
Nourri. .... [7]

De ces deux frères Le Normant qui répandirent leurs dons sur le trouvère avant même — exemple rare ! — que son talent se fût révélé, l'un — Baude — ne nous est connu que par les éloges de son obligé. L'autre,

1. B. N. lat. 17737, f° 36 v° : « Noverit universitas quod Juliane, quondam uxori Johannis de le Hale, civis attrebatensis, concessimus ut in capellania Johannis, quondam mariti sui, eligat sacerdotem ydoneum quem voluit « quamdiu vixit etc... Actum anno Verbi Incarnati M° CC° primo. »
2. B. N. fr. 8541, f° 11 r°, année 1223.
3. *Ibid.*, f° 13 v°, année 1231.
4. *Ibid.*, *ibid.*, même année.
5. *Ibid.*, f° 35 r°, année 1303.
6. *Ibid.*, f° 40 r°.
7. *Congé*, str. 8, Couss., p. 277-8.

Robert, a joui d'une notoriété plus grande ou que le temps, du moins, a respectée davantage. Gros propriétaire, il possédait plusieurs maisons tant au quartier de la garance (in warancia[1]) que sur la place Saint-Jean[2]. Les vers du *Congé* attestent que l'auteur de *la Feuillée* a souvent franchi le seuil de ces hospitalières demeures. Son protecteur eut la joie d'assister à ses plus éclatants triomphes. Il mourut, en effet, au plus tôt en 1271, (puisque, à cette date, on trouve son nom sur le registre des Ardents[3]), au plus tard dans les premiers mois de 1274. Cette indication nous est fournie par l'état des dettes du comte d'Artois, dressé le 1er juillet de cette année 1274. Le neveu de saint Louis y avoue être débiteur pour une somme considérable de « Thomas Northmann et de Jean Nemeri, *exécuteurs de feu Robert Northmann*[4]. » Celui-ci laissait une femme qui figure, en 1273, au nombre des membres de la confrérie Notre-Dame[5], et deux enfants au moins : une fille inscrite, comme ses parents, parmi les fervents de la sainte chandelle[6], un fils nommé Baude, vraisemblablement en souvenir de son oncle avec lequel il ne faut pas le confondre. Héritier des biens immenses de son père, Baude acheta, en 1283, le vaste manoir de Bellemotte situé auprès de Blangi, et appartenant à la famille Esturion[7]. Les renseignements que nous posse-

1. B. N. lat. 10972 [illegible] « [illegible] domo que fuit Jacobi le [illegible], XIV sol. [illegible]
2. *Ibid.*, f° 31 v° : « Robertus li Normanz [illegible] « Johannis, XII sol. VIII den. et V [illegible]
3. B. N. fr. 8541, f° 26 v°.
4. God. *Inv.* I, 435 et suiv.
5. B. N. fr. 8541, f° 27 v° [illegible] Normant Robert [illegible]
6. *Ibid.*, f° 26 r°, année 1270 [illegible] Normant Robert [illegible] il d'elle dans l'acte suivant : « [illegible] « 400 l. et 60 s. p. a Margueritte li Normande [illegible]
7. « Sacent les serv[illegible] [illegible] « venir sont que [illegible] « femme, par accord ont vendu, [illegible] « tablement a tous jours et par droit [illegible] « et bien payés, a *Baude le Normant* d'Arras, [illegible] « *Normant*, toutes parties, [illegible]

dons sur Baude corroborent pleinement ce que *le Congé* nous indique touchant la puissance de ses ascendants. En effet, il exerça la charge de receveur du comte d'Artois à partir du 2 février 1297[1], et nous conservons quantité de pièces ayant trait à son administration[2]. La dernière est de novembre 1300, époque à laquelle lui succéda Colars de Henin. Mais le fils de Robert vivait encore douze ans plus tard, ainsi qu'il résulte d'un acte constatant qu'il donne, avec le consentement de tous ses enfants, le fameux château de Bellemotte à l'un de ses fils -- probablement l'aîné -- qui s'appelait Baude comme lui[3].

Voilà ce que nous avons pu découvrir, dans les archives du Pas-de-Calais, au sujet de la dynastie des Le Normant. Ces détails, dont nous regrettons l'insuffisance, témoignent toutefois d'un fait qu'il importait de mettre en lumière : les premiers protecteurs d'Adan, ceux que l'on a le droit de regarder comme ses pères nourriciers, disposaient d'une fortune exceptionnelle et d'une non moindre influence. On croirait donc volontiers que c'est à leur crédit ou à leur richesse que le fils de maître Henri dut la faveur d'être admis dans le monastère cistercien de Vaucelles.

Son séjour en cette abbaye est attesté formellement par deux vers du *Jeu de la feuillée*[4]. En outre, P. Paris

« avoir..... de tout le manoir de Bellemotte qui est situé en deça de Blangi, etc..... Arch. dep. du P.-de-C. — H. Prev. des eaux, copies de chirogr., f° 31 v° et 35 r°. — Pour cette importante propriété Baude payait annuellement une redevance de 18 mencauds d'avoine, plus deux poules, deux pains et neuf deniers. Il racheta cette imposition en mai 1285. (Arch. dép. du P.-de-C. — A. 31.)

1. C'est du moins la date du premier document qui le désigne par ce titre.

2. God. *Inv.* I, 280, 281, 282, 306, 322, 402, 409, 411, 413 et suiv., 429.

3. « Sacent les servants heritables..... que Baude Le Normant, fils de feu « Robert Le Normant, par l'accord, le gré et le consentement de tous ses « enfants, a donné et donne..... à Baude, son fils, son manoir situé à Blangi, « qu'on appelle Bellemotte..... » Arch. dép. du P.-de-C., H. Prév. des eaux, copies de chirogr. f° 36.

4. Vers 169-170. — A. Tobler (*Beitr.* II, 201; *Literaturblatt für germ. u. rom. Phil.*, année 1896, p. 53) conjecture qu'Adan n'a pas voulu, dans ce passage, désigner l'abbaye de Vaucelles, mais qu'il s'est servi de ce nom pour faire entendre tout autre chose par une espèce de calembour. — Pourquoi torturer ainsi un texte bien clair?

a fort justement observé[1] que cette preuve déjà très forte en elle-même recevait d'un passage caractéristique de la XXVIIIe chanson une singulière autorité[2]. Le trouvère qui censure aigrement, dans cette pièce, les mœurs de certains ordres religieux, fait, en faveur des moines de Cîteaux, une flatteuse exception, que l'on a attribuée non sans cause aux sentiments de gratitude d'un ancien et fidèle élève. Pourquoi maintenant le Bossu d'Arras, au moment d'entreprendre, en vue d'obtenir le grade de clerc, ses études théologiques et grammaticales, fut-il envoyé vers ce cloître relativement lointain, c'est ce que nous ne savons préciser. Notons cependant que ce choix s'explique d'une manière convenable par l'excellente renommée de Vaucelles et le mérite de ses habitants, que des documents historiques ou littéraires se plaisent souvent à louer. A ces gens de bien « quorum religio et pietas singularis tum mirum in modum florebat[3] », Louis IX adresse jusqu'à trois fois des lettres de protection. Robert le clerc, peu tendre en général pour les ecclésiastiques, confesse qu'il se retirerait volontiers parmi les disciples de saint Bernard[4], et le Roi de Cambrai, fort attaché, d'ailleurs, au siècle, déclare que lorsqu'il n'aura plus de quoi « escoter », il ira s'enfermer à Vaucelles[5]. Que cette odeur de sainteté attirât de loin les néophytes, il ne faut point s'en étonner. Ils accouraient de toute la province et particulièrement d'Arras, car ce monastère vénéré ne laissait pas d'avoir des relations d'affaires avec cette ville. Il y possédait même deux immeubles, l'un situé rue de l'abbaye, l'autre rue de Kièvremont[6].

1. *Hist. Litt.*, XX, 639.
2. Il s'agit de la 4e str. de ce morceau. Couss. p. 109.
3. *Gall. Christ.*, t. III, App. XXXVII, c. 34.
4. « Faisons donc de Cistiaus no mue. » *Vers de la Mort*, str. 20 [illegible]
5. « Mais kant je n'aurai qu'escoter, Tout [illegible] rendre [illegible] A Vauceles ou a Lonpont. » *Œuvres de Rutebeuf* par Jubinal, I, [illegible]
6. Arch. dép. du Nord, n° 226 de la Bibliothèque. — Les deux actes relatifs à ces maisons sont de 1243 et 1248.

Cette pieuse demeure, qui s'élevait au bord de l'Escaut, près du bourg de Crèvecœur, appartenait au diocèse de Cambrai. Elle avait été fondée en 1131 par Hue d'Oisy, le parent et le maître de Quesnes de Béthune[1]. Saint Bernard visitant les Flandres en compagnie d'Innocent II s'arrêta dans ce couvent presque désert alors, et manda, pour le peupler, douze frères de Clairvaux[2]. Ce fut le commencement de la prospérité. Déjà, sous le gouvernement de Radulfe, au milieu du XIIe siècle, cent cinquante moines ou convers remplissaient le nouvel édifice. Les donations affluaient[3]. Aussi à l'époque où Adan franchit le seuil de cette maison — probablement vers 1250 — elle atteignait l'apogée de sa puissance. Un homme de haute valeur, Robert de Saint-Venant[4], conseiller de saint Louis et de la reine Blanche, avait, quelques années avant l'entrée du poète, non seulement augmenté les revenus du cloître, mais reconstruit encore, et même embelli les bâtiments. Un dortoir, un réfectoire, deux infirmeries venaient d'être édifiés. Les corps de logis, et même les granges y adhérentes étaient clos d'une vaste muraille (muro amplissimo). La chapelle enfin avait été, elle aussi, terminée sous cette sage administration, et dédiée le 19 octobre 1235. Ces soins temporels ne détournaient pas Robert des autres devoirs de sa charge, et il gouverna si prudemment qu'à sa mort (1238) il ne laissait pas, dans son monument superbe, moins de trois cents religieux[5]. Admis à l'abbaye peu d'années après le décès de ce remarquable prieur, le Bossu dut donc y vivre, nous le répétons, lorsqu'elle jetait son plus vif éclat.

1. *Gall. Christ.*, III, col. 175.

2. *Les vies des Saints disposées selon l'ordre des calendriers*, t. VIII, article Saint Bernard.

3. *Gall. Christ.*, III, col. 176-7.

4. *Ibid.*, *ibid.*, col. 177-8. — Ce personnage, élu en 1209, mérita la confiance du pape qui le chargea de diverses missions. (V. Potthast, *Regesta*, t. I, p. 690, n° 7976).

5. Tous ces renseignements sont tirés de la *Gall. Christ.*, ubi sup.

En supposant (et toute autre hypothèse serait peu raisonnable) qu'il ait séjourné à Vaucelles durant le temps que l'on consacre d'ordinaire à l'étude des humanités, c'est-à-dire pendant son adolescence (approximativement de 1250 à 1257), il vit deux supérieurs se succéder à la tête du monastère.

Le premier, Adam de Wanoule ou de Wanonlieu, était un compatriote du novice. Les auteurs de la *Gallia Christiana* ne nous apprennent rien sur son compte, sinon qu'il mourut le 28 octobre 1252, et qu'il avait bien rempli ses fonctions : *laudabiliter præfuit*[1]. Cette absence de renseignements pourrait nous amener à penser que le couvent, puisque les peuples heureux n'ont pas d'histoire, jouissait alors d'une paix profonde. Mais nous savons par ailleurs[2] que, sous ce gouvernement, les moines eurent maille à partir avec de méchants voisins. En 1250, ils livrèrent bataille aux domestiques d'un archiprêtre de Louvain, et qu'on ne prenne pas le mot *bataille* au sens figuré : il s'agit d'un pugilat, ou de pis encore. Les blessés furent nombreux de part et d'autre. Un gros procès termina le conflit. Toutefois la prospérité de la maison ne souffrit aucunement de cette querelle. Adam de Wanoule réunissait sous ses ordres, à la fin de sa vie, cent quarante frères et trois cents convers. Après lui fut élu Guillaume Gaudavens que les auteurs de la *Gallia Christiana* connaissent si peu qu'ils ignorent même à quelle date il sortit de charge. Ils constatent seulement qu'il obtint de saint Louis, en 1254, une lettre de protection[3]. Ajoutons que les religieux, outrés de sa sévérité, le déposèrent en 1261. Le grand cloître avait été édifié par ses soins[4].

Tels sont les abbés avec lesquels Adan de le Hale a eu

1. *Ibid.*, *ibid.*
2. Arch. dép. du Nord, n° 266 de la Bibl.
3. *Gall. Christ.*, III, col. 178.
4. Arch. dép. du Nord, n° 266 de la Bibl.

des relations. On désirerait avoir des détails sur son séjour à Vaucelles, mais son passage n'a point laissé de traces. Les moines cisterciens qui, plus tard, écrivirent l'histoire de ce monastère, et recueillirent les actes qui le concernaient, oublièrent totalement ou ne voulurent pas se souvenir que deux poètes non méprisables, le Bossu d'Arras et Jean Durpain, habitaient jadis sous ce toit que saint Bernard avait bénit[1].

Lorsque, son noviciat achevé, le fils de maître Henri regagna sa ville natale, il possédait la somme d'érudition qu'un adolescent à l'esprit ouvert et curieux pouvait alors acquérir. On lui avait enseigné la musique, qui sollicitait particulièrement l'attention du clergé régulier, les éléments de la théologie, un peu de grammaire[2]. Il vénérait par tradition l'antiquité classique, et surtout celui qui, à ses yeux, la représentait presque entière, Aristote, l'homme « souffisans, vaillans en renommée, en scienche, en bontés[3] ». Les gracieuses images de la mythologie l'avaient frappé, et, dans le milieu même des chansonniers artésiens, qui jamais ne puisèrent à cette source d'inspiration, il lui arriva d'emprunter aux Grecs leurs fictions[4]. Bref, il passait pour un clerc « net et soustieu[5] », pour un garçon « bien letré[6] ».

Mais ce n'était pas assez pour lui que des succès de collège. Son séjour à cette maison de Vaucelles dont il vante la « grant saveur[7] », loin de le dégoûter des

1. Le nom d'Adan ne se trouve ni dans le fonds de Vaucelles aux arch. du Nord, ni dans les trois mss relatifs à ce couvent que possède la B. N. (fonds fr. 3880, 3902, 14415.) Le dernier renferme cependant la liste des personnages notables qui ont honoré la maison de leur présence, mais il date du XVII[e] siècle, époque où l'on se préoccupait peu des trouvères.

2. Bretel s'adresse au jeune savant en lui disant : « A moi respondés..... car ne sai point de gramaire. » *Jeu-parti* VI, str. 1. Couss. p. 153-4.

3. *Jeu-parti* IX, str. 2. Couss. p. 167.

4. « Dedalus qu'ensi vaut ouvrer | Le senefie, | Et ses fiex qui, par se folie, | Fu tous ars par trop haut voler. » Chans. V, str. 4. Couss. p. 23.

5. *Jeu du pèlerin*, v. 23.

6. *Jeu-parti* VI, str. 1. Couss. p. 154.

7. *Feuillée*, v. 170.

études, avait animé son zèle. Il se sentait capable de réussir, et l'*engien*[1] que Dieu lui avait accordé, il prétendait l'exercer encore. Comme ses professeurs de l'abbaye n'avaient peut-être plus rien à lui apprendre, il se proposa, même avant l'heure où il les quitta[2], de se transporter à Paris, théâtre plus digne de son talent. Quels maîtres voulait-il y fréquenter ? Certes, il ne comptait pas rencontrer là des poètes susceptibles de l'initier davantage aux mystères de son art, puisqu'Arras se flattait d'être la cité des ménestrels, mais il espérait que les théologiens et les philologues de la capitale achèveraient l'œuvre des moines cisterciens, et feraient de lui un docte ecclésiastique.

Notons soigneusement ce point : S'il est vrai qu'Adan conçut dès sa jeunesse la généreuse ambition d'écrire de beaux vers et de conquérir de la gloire, il tâcha pourtant, en caressant ce noble rêve et sans songer un moment à trahir la muse, de se procurer, en même temps qu'une brillante réputation de trouvère, le bien-être matériel. Or, pour obtenir quelque bénéfice ou quelque prébende, le plus sûr moyen était encore de suivre les cours, de cultiver la scolastique. Voilà pourquoi l'émule et le successeur de Jean Bodel, que l'exemple d'Adam de Givency et de Gilles le Vinier, prêtres tous deux, tous deux hommes de lettres, était de nature à encourager, résolut, à sa sortie du cloître, de mener dans la métropole la vie d'étudiant ; voilà pourquoi, même en composant ses meilleures pièces, il ne perdait pas de vue ce projet.

Les circonstances l'empêchèrent assez longtemps[3] — quatre ou cinq ans peut-être (1257 ?-1262) — de le mettre à exécution. Nous connaissons la principale cause

1. *Ibid.*, v. 31.
2. Il indique lui-même, au début de *la Feuillée*, que son projet de voyage à Paris date de longtemps.
3. *Feuillée*, v. 33 ; 182-85 ; *Congé*, str. 1, v. 7-9, Couss. p. 275.

de son retard : il courtisait une jeune fille appelée Maroie, et ne se décidait pas à s'en séparer. Nous parlerons, au chapitre second, du mariage de notre auteur, et dirons sur ce sujet ce qu'il est possible de savoir ou permis de conjecturer. Demandons-nous maintenant quelles furent les occupations d'Adan, tandis qu'enchaîné dans Arras, il suspend ainsi, sans désespérer de les reprendre, ses travaux théologiques.

Ce fut alors qu'il donna ses premiers vers, et telles étaient ses aptitudes et la souplesse de son talent qu'en cette période qui s'écoula depuis son départ de Vaucelles jusqu'à son voyage à Paris, il se montra l'égal des plus fameux chansonniers, et produisit, en outre, une des œuvres les plus intéressantes et les plus personnelles que le moyen âge nous ait laissées, — *le Jeu de la feuillée*.

Cette comédie, écrite pour la fête du Puy, prouve qu'en 1262 le fils de maître Henri était déjà membre de cette assemblée. Pourtant il n'avait point encore reçu la couronne aux concours, puisque Bretel, soutenant contre lui la parture XI, lui dit : « De vous vauroie faire un roy[1]. » Mais pourquoi s'étonner qu'un jeune homme, qui venait — son antagoniste le lui reproche — de *vider l'école* par un coup de passion[2], n'ait pas obtenu tout de suite l'un de ces prix tant enviés ? — S'il fut admis de bonne heure en cette société littéraire, il dut compter de même au nombre des confrères du saint cierge. On objectera que son nom ne se rencontre pas dans les listes. Mais elles sont souvent incomplètes ou illisibles. Nous croirions volontiers qu'il fut cité sur l'un

1. Couss. p. 179, v. 15. — C'est peut-être en sa qualité de membre du Puy qu'il reçut la dédicace d'une chanson anonyme, que l'on trouvera dans le ms 1591 de la B. N. (fº 63 rº). Elle se termine par cet envoi : « Maistre Adan, bien vous avient | Ce que voulez recorder, | Et pour ce vous weil rouver | Que chant[i]ez ceste fois ma chanson. | Si en ert mieus ouïe. » Mais il n'est pas certain que ce morceau s'adresse à lui plutôt qu'à Adam de Givency.

2. *Jeu-parti* XI, Couss. p. 179, v. 3-4.

des feuillets indéchiffrables aujourd'hui. Quelle apparence, en effet, qu'il ait méprisé cette « carité », instituée en faveur des ménestrels, et où nous voyons figurer ses parents, ses compagnons, ses protecteurs ?

Les amoureux soucis du poète ne l'absorbaient donc point entièrement. Très répandu dans le milieu artistique, il ne se désintéressait pas non plus des luttes municipales, et la politique occupait une part de ses loisirs. On l'avait enrôlé — c'était de son âge ! — dans les rangs de l'opposition, et il combattait les échevins, les favoris de ce comte Robert, dont plus tard il devint serviteur, et certaines dynasties bourgeoises qu'il accusait d'opprimer la ville. Mais ses critiques n'étaient point dictées par un zèle patriotique. Avouons-le, ceux qu'il traitait si sévèrement n'avaient que le tort de nuire à sa situation ou de blesser son amour-propre, et, en les censurant, il plaidait *pro domo sua*. Au fond, il ne pardonnait pas aux magistrats municipaux leur animosité contre les bigames ; parmi les membres de l'oligarchie marchande, il ne blâmait que ceux qui pensionnaient ses confrères ; quant au comte d'Artois, né sept mois après Mansourah, il ne pouvait alors avoir d'autres créatures que celles de ses tuteurs ou de ses conseillers. Mais comme on sentait que, dans son entourage, bien des postes lucratifs étaient à prendre, l'on jalousait à l'avance quiconque semblait désigné pour les occuper un jour, et surtout les gens qui étaient en mesure d'agir sur l'esprit du jeune prince.

La biographie des adversaires d'Adan tient étroitement à notre sujet, et, d'après l'ordre chronologique, les indications que les archives nous ont fournies à leur endroit trouveraient ici leur place naturelle. C'est, en effet, en 1262 que le clerc de Vaucelles joua ses ennemis sur le théâtre. Toutefois nous n'avons pas estimé que ces renseignements dussent être séparés de l'étude de *la Feuillée*. Nous prions donc que l'on veuille s'y reporter.

et nous nous contenterons pour l'instant d'énumérer, en insistant sur le seul Bretel, les principaux littérateurs artésiens fréquentés par le Bossu à cette époque, et de donner la liste de ses protecteurs.

Qu'il ait connu, soit aux séances du Puy, soit dans le commerce ordinaire de la vie, tous les écrivains d'Arras ; qu'il ait entretenu des rapports avec chacun d'eux, on ne saurait en douter. Nous ne nommerons cependant pas à son propos les si nombreux chansonniers qui fleurirent à côté de lui, mais ceux-là seulement qui le provoquèrent à des jeux-partis ou qu'il choisit lui-même pour antagonistes ou pour juges. N'est-il point admissible, en effet, qu'il se mesura de préférence avec les confrères qui lui paraissaient le plus sympathiques, et qu'il sollicita l'arbitrage des trouvères dont il estimait davantage la science, la bonne foi ? En ne mentionnant comme ses amis que les personnages indiqués dans les partures, nous sacrifions, il faut le confesser, beaucoup d'auteurs avec lesquels il fut, bien qu'il ne le dise pas, évidemment lié, mais nous nous évitons les hypothèses, et sommes assurés de ne citer que ses véritables familiers.

L'un d'entre eux est aujourd'hui complètement ignoré, et de lui nous ne savons qu'une chose, c'est qu'il s'appelait *Roger*[1]. Les autres jouissent d'une certaine réputation, ou sont même célèbres. Ce sont : *maître Jean de Marly*. Il n'engage avec Adan aucune lutte poétique, mais Bretel témoigne que les deux hommes étaient en relation[2]. Jean de Marly nous a laissé quelques pièces de vers[3] ; — *Dragon*. On le comparerait volontiers au fameux Conrart, car, s'il ne composa presque rien[4],

1. Il propose au Bossu d'Arras le *jeu-parti* XIII. Couss. p. 181 et suiv.
2. *Jeu-parti* X, v. 1-2. Couss. p. 171.
3. Il soutint deux partures contre Bretel (Ars. 3101, f° 357), une autre contre Grieviler (*Ibid.*, f° 358), une dernière contre Lambert Ferri (Ars. 3102, f° 85).
4. On a cependant une parture de lui (Passy, *art. cité*, p. 476).

nul ne fut invité plus souvent à juger les travaux d'autrui[1]. Quelques chansons lui ont été adressées[2] : — *Jean le Cuvelier*, rimeur assez fécond mais banal[3] : — *Jean Erard*. Il excella dans la pastourelle[4]. On ne possède que peu de détails sur son existence ; il était membre de la confrérie du saint cierge[5], et paraît avoir eu comme patrons les Crespin, les Wyon, les Wagon[6]. Des faiseurs de jeux-partis s'en remirent parfois à sa sentence[7] : — *Jean de Grieviler*. Personnage plus considérable que les précédents, esprit délicat, raffiné même, il était particulièrement capable de comprendre le mérite de son jeune ami, le fils de maître Henri[8], aussi s'est-il souvent associé à ses essais, et, non content de la fonction d'expert[9], il est descendu dans la lice pour se mesurer avec lui[10] : — *Lambert Ferri*, honoré de l'affection du roi d'Angleterre et maire de Saint-Liénard, occupa une place prépondérante au Puy, mais ne dédaigna pas cependant les moins rentés de ses confrères. Baude Fastoul le salue dans son *Congé*[11], et le Bossu n'eut point d'arbitre qui prononçât plus fréquemment entre ses concurrents et lui[12].

On pourrait ajouter deux ou trois noms à cette liste.

1. Il est jugé dans cinq jeux-partis d'Adan : I, IV, VII, X, XIV[illegible]

2. Wibert Kaukesel (*Hist. Litt.*, XXIII, [illegible]) et [illegible] (B. N. fr. 844, f° 160 v°) lui en dédient chacun une.

3. *Hist. Litt.*, XXIII, [illegible]. L. Passy, *art. cité*, p. [illegible] ; [illegible], p. 317. — Il est juge de la [illegible] parture d'Adan.

4. *Hist. Litt.*, XXIII, 618 et suiv.

5. B. N. fr. 8541, f° 23 v°.

6. Il leur adresse, du moins, une complainte sur la mort d'un de ses amis (B. N. fr. 12615, f° 131 v°).

7. Il est juge de la parture IX d'Adan.

8. Il y avait [illegible] entre eux une grande différence d'âge [illegible] Grieviler est cité en 1240 dans le registre des [illegible] (B. N. fr. 8541, f° [illegible]).

9. Il juge les partures II, III, V et VI d'Adan, plus une autre pièce omise par Coussemaker, mais qui [illegible] (*Romania*, VI, [illegible]).

10. Adan lui propose son XV[illegible] jeu-parti. — Sur Grieviler cf. *Hist. Litt.*, XXIII, 604 [illegible] ; L. Passy, *art. cité*, p. 14 et suiv.

11. Str. 42. (B. N. fr. 25566, f° 256 d.)

12. Ferri juge les partures III, V, VI, VII, VIII, IX, XI, XIII, XIV, XVI. Sur ce trouvère cf. *Hist. Litt.*, XXIII, [illegible] ; L. Passy, *art. cité*, p. [illegible] ; Dinaux, *Trouv. art.*, p. [illegible].

celui, par exemple, de *Robillart de Kainsnoy*[1], mais, négligeant ces comparses, il nous faut maintenant parler de l'homme qui fut, à l'égard d'Adan de le Hale, un partenaire toujours fidèle, et, mieux encore, un maître érudit, sinon indulgent. Il s'agit, on le devine, de Jean Bretel, « le roi des trouvères artésiens[2] », le « centre de la vie poétique[3] ». Infatigable auteur de jeux-partis, en vain il se propose parfois de fuir la bataille littéraire et de goûter enfin le repos : *il ne peut se tenir*[4], et il jette le gant aux champions de la province. Le fils de maître Henri, dont il nous reste dix-huit partures[5], les soutint presque toutes contre lui, et il suffit de lire ce recueil pour s'apercevoir que le pauvre clerc de Vaucelles professe un singulier respect à l'endroit de son interlocuteur. Celui-ci l'appelle familièrement par son prénom, lui reproche son inexpérience, le traite en élève bien doué, mais qu'il faut cependant stimuler. Tantôt il lui dit : « J'attendais mieux de vous ; je m'imaginais que votre intelligence était vive. Je confesse m'être trompé[6]. Vous manquez de sens et *d'apensement*[7], et je me veux mal de vous avoir estimé[8]. » Tantôt il l'encourage : « Allons ! voilà qui va mieux. Vous me paraissez *en meilleur ploi*[9]. Vous réussirez, et je le désire fort, car je ne vous critique pas pour votre *empirement*[10], mais afin de vous rendre digne d'obtenir un jour des succès. » Le disciple accepte

1. Arbitre entre Adan et Bretel dans un jeu-parti omis par Couss. Voir *Romania*, VI, 590-3.) Ce poete, d'ailleurs bien peu connu, se mesura (Voir Passy avec Lambert Ferri.

2. L. Passy, *art. cité*, p. 465.

3. Bédier, *Revue des deux mondes*, juin 1890, p. 874.

4. Couss. p. 171. « Je vous dis une fois | . ... | Que jamais re part roie, | Mais tenir ne m'en porroie. »

5. Nous comptons les deux pieces que de Couss. n'a pas connues, mais qui ont été éditées par M. G. Raynaud.

6. Couss, p. 179, v. 5-6.

7. *Ibid.*, p. 177, v. 11-12.

8. *Ibid.*, p. 176, v. 20-1.

9. *Ibid.*, *ibid.*, v. 1.

10. *Ibid.*, p. 179, v. 16.

d'un air soumis ces mercuriales, et ne se revolte point contre le pédagogue. Au contraire, il le traite de *sire*, il ne lui répond guère que par des allusions. « Menagez moi, demande-t-il à son mentor, puisque *je m'umeli et souploi*[1]. »

Comment se fait-il qu'Adan, dont le respect ne fut pas la vertu cardinale, se soit montré si modeste et presque si craintif en face de cet adversaire ? — Nous répondrons à cette question par trois considérations importantes : Bretel était célèbre — il était vieux — il était riche.

Le premier point ne réclame aucune preuve. Le prince du Puy, l'homme que chaque amateur de jeux partis regardait comme le maître du genre, le chansonnier distingué, l'ami de tant de trouvères, devait jouir en effet d'une renommée brillante. Les novices ressentaient en l'abordant cette vénération qui pénètre tout débutant à la vue d'un grand artiste, consacré tel par la voix publique. Le futur auteur de *Robin et Marion* n'avait donc pas encore acquis le droit de traiter en camarade ce personnage éminent.

En outre, il lui devait les égards que la vieillesse mérite autant et plus que le talent. La différence d'âge des deux écrivains est maintes fois constatée par eux[2]. Bretel, mentionné en 1240 dans les listes des Ardents[3], et qui occupait, nous le verrons bientôt, une situation de premier ordre dès 1241, touchait, lorsque le Bossu

1. *Ibid.*, p. 177, v. 17-18.
2. Cf. ci-dessus p. 10, le texte et la note 5. — Voyez [illegible] VII, str. 5 : « Peu s'i entent | Vos cuers [illegible] » [illegible], p. 159.
3. « Pro bono Bretel Jehan. » B. N. fr. 8541, f° 104. Ces mots [illegible] que nous ne comprenons point ont fait croire à M. G. Raynaud (*Bibl. de l'Éc. des Ch.*, 1880, t. XLI, p. 198 et suiv.) que Bretel était [illegible]. Mais comment admettre que pendant un demi-siècle on ait [illegible] plus de cent peintures à cet auteur [illegible] sienne [illegible] celles du ms 12615, [illegible] de la sorte. De plus, cette interprétation [illegible] l'expression *pro bono*. La préposition *pro* [illegible] sante.

commençait la sienne, au terme de sa carrière. A quelle date mourut-il? De Coussemaker suppose 1260[1], mais il se trompe, et M. G. Raynaud le prouve manifestement[2] en rapportant une strophe, dans laquelle le poète demande à Lambert Ferri quelle conduite il convient qu'un amant adopte si des circonstances malheureuses l'obligent à épouser « une autre que s'amie » ou à partir pour la croisade de Pouille[3]. Comme Charles d'Anjou vogua vers Naples en 1265, il faut prolonger au moins jusqu'à cette époque l'existence de Bretel. En réalité, il vécut sept ans encore après le départ du roi de Sicile, ainsi qu'il appert de plusieurs pièces conservées aux archives du Pas-de-Calais. Elles nous apprennent que l'ami d'Adan de le Hale fut servant héritable de la rivière de Saint-Vaast. En cette qualité, il assista, avec ses collègues, à la rédaction d'un grand nombre d'actes. Le premier est de 1241 — le fils de maître Henri venait de naître — le dernier de juin 1272[4]. Au début de 1273 un nom nouveau remplace celui de Bretel sur les documents relatifs aux moulins de l'abbaye. Il est donc vraisemblable que le champion des tournois poétiques expira entre juin 1272 et le commencement de 1273.

Ces chartes qui le concernent ne nous renseignent pas seulement sur sa longévité : elles attestent sa richesse. Les servants héritables étaient des citoyens de marque. Parmi eux figurent, sur les documents que nous avons consultés, les Verdière et les Piédargent. Notons aussi que le prévôt de la rivière appartenait à la puissante famille des Louchard. M. G. Raynaud a, de son côté, inféré de deux passages des partures que Bretel pos-

1. *Ouvr. cité*, p. XVI.
2 *Bibl. de l'Ec. de Ch.*, t. XLI, p. 202.
3. Vat. 1522, f° 153 b.
4. Voici la liste de ces actes : Arch. dép. du P.-de-C. — H. Prév. des eaux, copies de chirogr., f° 1, année 1256 — f° 50 v°, **Sept. 1241** — f° 52 v°, mars 1270 — f° 52 v°, juin 1271 — f° 53 r°, **Juin 1272** — f° 55 r°, année 1265 — f° 55 v°, année 1271 — f° 57 r°, année 1257. Même série H, carton CC, liasse 2, année 1241.

sédait une fortune considérable. Dans l'un, *il tranche de l'amphitryon*[1]; dans l'autre, Adan lui reproche de se soucier bien plus de son argent que de ses amours[2]. A ces arguments on pouvait encore ajouter ceux-ci : L'honneur de présider le Puy se payait fort cher[3]. — Le Prince de cette assemblée est attaqué par les satiriques inconnus qui composèrent les pamphlets versifiés du ms 12615[4]. Or, que l'on parcoure la XXII[e] pièce, celle où il se trouve pris à partie, et l'on s'apercevra sans peine qu'elle censure, non les artistes d'Arras, mais exclusivement les marchands et les banquiers qui s'étaient malhonnêtement engraissés de la substance d'autrui. L'auteur, dès les premiers vers, exprime en termes clairs son intention. Il entend malmener « les cuivers, ki le siecle vont decevant[5] ». Eh bien, nous le demandons, est-ce en chantant l'amour de sa mie, Béatrix, est-ce en se mêlant aux discussions courtoises que le chef de l'école artésienne *allait décevant le siècle* ? Et s'il mérita d'être accusé de savoir « plus d'engien que ne set loutres », fut-ce à cause de ses travaux désintéressés ou parce qu'il ne se piquait point de trop de délicatesse en affaires? — Il semble que la réponse s'impose.

Cette démonstration avait besoin d'être donnée car malgré l'opinion formulée dans l'*Histoire Littéraire*[6], L. Passy s'obstine à déclarer que l'homme dont nous nous occupons, loin d'avoir compté parmi les notables de sa ville, ne fut qu'un ménestrel de profession, pis que cela, un jongleur, un vrai jongleur. Voici sur quels

1. Quant m'i table sera mise, | S'averai [illegible] Vat. 1490 f° 160 r°. Raynaud, *art. cité*, p. 108.
2. Couss., p. 178, v. 11-1[illegible] [illegible]
guerpiri [illegible]
3. Voir l'introduction.
4. f° 212 b.
5. *Ibid.*, f° 212 a.
6. T. XXIII, 636-7.

indices est appuyé ce système plus ingénieux que logique.

L. Passy doute qu'il ait existé une famille bourgeoise des Bretel : il admet, en commentant à sa manière un passage de *la chanson du bon Dieu à Arras* où l'on nous montre Bretel *avalant sa braie*[1], qu'il avait débuté « par des tours de précision et d'adresse ». Non content de nous le présenter comme un acrobate de foire, il conclut qu'un individu qui vivait d'un pareil métier ne pouvait manquer d'être enclin à tous les vices que contractent les baladins. Il le veut gourmand, hypocrite, licencieux, fourbe, fripon. En vain le maître d'Adan s'est, en divers endroits de ses œuvres, vanté d'une inébranlable fidélité : *un je ne sais quoi* avertit le soupçonneux critique de se tenir en défiance : il ne croit pas à la constance amoureuse d'un être aussi dévergondé, et se figure difficilement qu'il se soit jamais marié. Insensible, libertin, pourquoi se fût-il lié par une chaîne solide ?

A cela nous répondons :

Si L. Passy ne connaît aucun membre de la famille Bretel, c'est qu'il a mal cherché. Il eût, en en prenant la peine, découvert plusieurs personnages de ce nom : *Evrerd Bretel* d'Arras, ami de l'évêque Jacques de Dinant[2], et qui fut élu, en 1248, abbé de Mareuil[3] : *Jacques Bretel*, chanoine, qui payait dix sous d'impôt « pro domo sua magna[4] » ; *Isabelle Bretel* qui possédait un immeuble situé « ultra portam de Miaullens[5] » ; *Robert Bretel*, servant héritable de la rivière de Saint-Vaast[6] ;

1. Il fist le paon, se braie avala, | Celui de Beuzin trestout porkia. Monmerqué et Michel, *Th. fr. au m. âge*, p. 23.
2. Evêque d'Arras de 1247 à 1259.
3. *Gall. Christ.*, III, col. 444.
4. B. N. lat. 10972, f° 9 v°. Cette maison que Jacques Bretel vendit plus tard à Renier de Housdaing se trouvait « in claustro ecclesie atrebatensis ».
5. *Ibid.*, f° 37 v°.
6. Arch. dép. du P.-de-C. — H. Prev. des eaux, copies de chirogr. f° 19, année 1251 ; même serie, carton CC, liasse 2.

Adam Bretel[1], revêtu de la même dignité, ainsi que *Jacquemes Bretel*[2]. Il serait aisé de grossir cette liste, mais ces exemples suffiront.

En reprochant au remarquable trouvère d'avoir paradé sur des tréteaux, en le qualifiant de *jongleur* au sens actuel de ce mot, L. Passy nous force à constater qu'il n'a pas entendu le texte dont il invoque l'autorité. De ce fait que Bretel *avale sa braie*, il déduit que l'art des bateleurs ne lui était point étranger. Ce savant prend-il donc cet avaleur de braies pour un avaleur de sabres ? Ne voit-il pas ce qu'il y a de risible à qualifier une action semblable « tour d'adresse et de précision » ? La farce ignoble que raconte la pièce en question, et dont est victime le pauvre Beugin, témoigne seulement que les mœurs des artésiens ne brillaient aucunement par la délicatesse, et que les plaisanteries de ces gens-là passeraient aujourd'hui pour déshonorantes. Sitôt que l'on rend leur véritable sens aux termes que L. Passy détourne de leur acception, son raisonnement tombe de lui-même, et, faux dans ses prémisses, il le devient en ses conclusions. Puisqu'il est avéré que Bretel ne dansait pas sur la corde, nous nous dispenserons d'étudier en détail le réquisitoire d'un juge sévère qui, tenant à découvrir chez le prétendu saltimbanque les travers que cette profession suppose, le condamne impitoyablement sur les plus légères apparences. Pourquoi lui reproche-t-il d'avoir trop aimé la bonne chère ? — Parce que, non pas lui, mais l'un de ses interlocuteurs estime la truite un mets exquis[3]. Pourquoi suspecte-t-il ses mœurs ? — Parce qu'il célébra Béatrix. C'est encore le motif qui détermine notre critique à penser que le rimeur resta célibataire. Il se maria pourtant, et sa femme est citée dans les registres de la sainte chan-

1. *Ibid.*, — [illegible]
2. *Ibid.*, *ibid.*, [illegible]
3. Jehan Bretel, [illegible]

delle[1], ainsi que lui-même, sa sœur[2] et probablement son fils[3].

Que l'on se représente donc le vieil ami d'Adan de le Hale comme un opulent bourgeois, issu d'une des premières familles de la cité. Dans une ville où rien n'était prisé autant que la richesse et les beaux-arts, un tel homme exerçait à coup sûr une influence prépondérante. Que cependant il se soit plu aux distractions les plus viles ; qu'il ait manqué parfois de scrupules dans ses opérations commerciales, nous l'admettons aisément. Mais le peindre comme un bateleur, un libertin sans âme, l'accuser de n'avoir vécu que pour le dol et la sensualité, c'est excéder la mesure juste, fausser la verité.

Occupons-nous maintenant non plus des confrères mais des protecteurs du Bossu. Les ressources du clerc Henri ne lui permettant pas de subvenir aux besoins de son fils, si celui-ci subsistait dans Arras, c'était grâce aux secours d'un grand nombre de citoyens dont il nous a laissé les noms. Les uns, afin de lui payer une chanson à eux dédiée, l'autorisaient à puiser dans leurs coffres ; les autres (il le constate à maintes reprises) le conviaient à de beaux repas, suivant l'affligeante coutume qui imposait alors à tout artiste pauvre le rôle de parasite. Les Mécènes qui se chargèrent ainsi de notre auteur à ses débuts, nous sont connus par l'envoi de certaines pièces lyriques, par les jugements des partures et surtout par *le Congé*. Nous allons consigner ici ce que nous avons pu découvrir sur ces personnages, en avouant tout d'abord qu'en ce qui concerne quelques-uns d'entre eux nos recherches ont été infructueuses.

Nous ignorons, par exemple, quels étaient *le seigneur*

1. B. N. fr. 8541, f° 26 v°, année 1271. — M. G. Raynaud *(art. cité)* veut, nous ne savons pourquoi, qu'il s'agisse ici de la bru du trouvere.
2. B. N. fr. 8541, f° 28 r°, année 1275.
3. *Ibid.*, f° 27 r°, annee 1273.

de Saint-Venant[1], *le sire d'Amiens*[2], *le sire de le Tieuloie*[3], mentionnés, les deux premiers dans des envois de chansons, le troisième en un jeu parti comme arbitre de la discussion. *La Dame de Danemoi*[4] n'a pas non plus laissé de traces, et nous ne sommes guère mieux renseignés sur *Haniel*[5], qu'Adan range parmi les hommes larges et courageux ; sur *Gilles le père*[6], auquel il décerne pareil éloge ; sur *Jehan Joie*[7], compagnon de fête des deux précédents. Toutefois si les documents du XIIIe siècle ne parlent pas de ce dernier, ils relatent l'existence de plusieurs de ses homonymes qui semblent avoir eu des biens et de la réputation[8]. De même, *Simon Esturion*, que le fils de maître Henri préfère à n'importe quel autre, a moins de notoriété que beaucoup de membres de sa famille, l'une des plus célèbres

1. *Chans.* XIII, Couss. p. 55. — Ce gentilhomme [illegible] Robert de Saint-Venant dont nous avons parlé plus haut [illegible]

2. *Chans.* XXI, Couss. p. 84. — S'agit-il de *Guillaume d'Amiens, li paiguerres*, dont nous parlerons plus loin ? Nous ne [illegible] Il y eut, à Arras, plusieurs personnes dites *d'Amiens*. 1°) *Jean d'A.* (B. N. fr. 8 11, f° 26 r°, année 1269) ; 2°) *Jacques d'A.* (B. N. lat. 10972, [illegible]). Nous ne pensons pas qu'il faille confondre ce *Jacques d'A.* avec le ménestrel du même nom dont l'œuvre a été étudiée par M. Philipp Simon, *Berliner Beitr.* 3°) *Thibaut d'A.* (B. N. lat. 10972, f° 30 v°.) Ce dernier était peut-être mort avant 1251. On lit, en effet, dans le ms : « Pro domo que *fuit* Theobaldi d'Amiens. » On sait qu'il a existé un trouvère appelé *Thibaut d'A.* [illegible] *Litt.*, XXIII, 763 ; G. Paris, *La Litt. fr. au m. âge*, [illegible]

3. *Jeu-parti* XIII, Couss. p. 188. — Le sire de le Tieuloie protégeait évidemment les poètes, puisque Bde Fastoul le salue (*Congé*, str. 33 ; B. N. fr. 25566, f° 256 a) en ajoutant : « Je l'ai servi longtemps. » En 1310, l'hôpital de Saint-Jean en l'Estrée d'Arras payait une rente « aux hoirs le signeur le Tieuloie » (B. N. fr. [illegible]) [illegible] situé à dix kilomètres de Saint-Pol.

4. *Jeu-parti* XI, Couss. p. 180.

5. *Congé*, str. 11, Couss. p. [illegible] pour les ménestrels. Fastoul le salue [illegible] *Congé*.

6. *Congé*, str. 11, Couss. p. 279. — Fastoul (str. 31) fait aussi allusion à la bravoure de ce bourgeois qu'il appelle *Gilles le vieux*. C'est, écrit-il, le plus vaillant « ki soit entre le Lis et Somme ».

7. *Congé*, str. 11, Couss. p. 279. — Fastoul (str. 43) constate que Jehan Joie lui a donné beaucoup d'argent. Cette famille avait de tout temps favorisé les artistes. Un certain [illegible] Joie [illegible] *Romania* IX, 241.

8. Par exemple Simon [illegible] Jacques Joie (B. N. [illegible] f° 207 a et d, 215 e.)

de l'Artois, et le peu que nous savons à son sujet, *le Congé* nous l'enseigne presque entièrement. Simon, déclare le poète, était le meilleur de la cité ; sage, débonnaire, patient, généreux, il se montrait aussi brave à cheval que joyeux et riant à table. Encore qu'il ne manquât point d'éloquence, jamais il n'en usait pour affliger le prochain. « Sans fiel et sans mal », il méritait l'affection de ses compagnons et la tendresse des femmes[1]. Si vraiment il ressemblait à ce portrait, quelle vertu ne possédait-il pas? Mais le trouvère le voyait peut-être avec des yeux prévenus. Une seule de ces qualités — large en ostel ! — a probablement suffi pour que toutes les autres fussent, par surcroît, concédées à cet amphitryon libéral. Il demeurait « in castello[2] », et comptait parmi les confrères du saint cierge[3].

Adan adresse une de ses chansons au « *Wyonois d'ouneranc*e[4] ». On hésite à se prononcer sur l'identité de ce protecteur qu'il traite si respectueusement, car nombreuse fut la famille des Wyon. Cependant trois, sans plus, des individus qui portaient ce nom, ont pu — l'examen des dates l'indique — fréquenter et secourir le jeune écrivain. Ce sont *Sawalon*[5], *Baude*[6] et *Pierre*

1. *Congé*, str. 7. Couss. p. 277.

2. B. N. lat. 10972, f° 25 v° : « Symon Esturion pro domo que fuit Marie le toiliere XII den. et IV cap. in Nat. »

3. B. N. fr. 8541. Il est cité deux fois : année 1261 (f° 24 v°), 1287 (f° 30 v°).

4. *Chanson* VII, Couss. p. 31.

5. Sawalon, fils de Mathieu (God. *Inv.* I, 322) et de Gertrude Wagon (Arch. dép. du P.-de-C. — H. Prév. des eaux, copies de chirogr. f° 55 r°) avait épousé Marotain, fille de Robert Crespin (God. *Inv.* II, 15-16). Il était marchand et banquier. Les échevins de Calais reconnaissent lui devoir 117 l. p. en février 1268 (*Ibid*, I, 322), 232 l. en février 1269 (*Ibid.*, *ibid.*, 364), 330 l. en janvier 1271 (*Ibid.*, *ibid.*, 385), 345 l. en février 1272 (*Ibid.*, *ibid.*, 415). Le 6 avril 1287, il achète 20 muids d'avoine à Mikieu de Verdin, chevalier (*Ibid.*, *ibid.*, 615-16). Il était encore vivant en mars 1288. Il eut une fille qui s'appelait Benoîte. « Benedicta, filia Sagalonis Wion, pro hala, VI den. et II cap. in Nat. » (B. N. lat. 10972, f° 21 v°.) B^de^ Fastoul (*Congé*, str. 20) envoie ses adieux à ce personnage.

6. Baude était fils de Pierre, ainsi qu'il appert d'une pièce du mois d'août 1265. « Les échevins de Calais reconnaissent devoir 277 l. p. à Bauduin W., fils de Pierre W. d'Arras. » (God. *Inv.* I, 292.) Il faisait partie du conseil de Robert d'Artois. En qualité d'*homme du comte*, il assiste à plusieurs procès et

Wyon[1]. S'il fallait désigner nettement celui qui fut le bienfaiteur du clerc de Vaucelles, nous commencerions par écarter Baude, presque enfant au moment de *la Feuillée*, puisqu'il ne joue qu'à la fin du siècle son rôle dans la vie publique. D'autre part, à Sawalon nous préférerions Pierre, car il est constant que ce dernier eut des relations assidues avec les hommes de lettres. Il était ami de Bretel, de Lambert Ferri, de Jean Erard, de Perrin d'Angecort, auxquels souvent il servit de juge[2]. Il dut rencontrer chez eux le fils de maître Henri, et vraisemblablement, en bourgeois dilettante et que la banque avait rendu riche, il aida le débutant de ses conseils et de sa bourse.

En la personne du *sire Audefroi*, nous trouvons encore un amateur opulent qui consacrait aux muses les heures qu'il dérobait au commerce. Il recevait des dédicaces[3], donnait son avis sur les partures[4], composait aussi des vers, et se mesurait avec le Prince du Puy[5]. En conséquence, on l'estimait fort dans la société des rimeurs. Fastoul ne se sépare de lui qu'avec chagrin[6], et confesse avoir eu recours à l'obligeance de ses deux fils qui lui prêtèrent de l'argent, et furent volontiers sa caution[7]. Retenons cet aveu : il montre de quelle

contrats. Les principaux actes qu'il signa comme témoin furent passés en 1282, 1285, 1290, 1292, 1295 (God. *Inv.* I, 542, 588 ; II, 30, 100, 237). Fastoul nous apprend (*Congé*, str. 8) que Baude paraissait « si net et si monde » qu'on pouvait le considerer comme la fleur du pays.

1. Pierre Wyon, père de Baude, (cf la note précédente) fut gravement compromis dans une affaire d'impôt dont nous parlerons plus loin. Il occupait, à ce moment, les fonctions d'échevin. B. N. fr. 12615, f° 216 b. Dès 1212, il avait l'âge d'homme, et se livrait au commerce. « Gilles, chevalier, châtelain de Bapaume et seigneur de Beaumez, déclare avoir vendu à Pierre Guion, bourgeois d'Arras, 100 muids d'avoine à payer en quatre termes dans la ville d'Arras. » (God. *Inv.* I. 136.)

2. Vat. 1490, f°s 162 r° et 169 r°, B. N. fr. 12615, f° 130 v°.

3. Ars 3101, f° 157.

4. Il en juge quatre d'Adan, les n^{os} I, IV, XI de Couss. et la première de celles que M. G. Raynaud a publiées (*Romania*, VI, 590-3).

5. L. Passy, *art. cité*, p. 473.

6. *Congé*, str. 7. (B. N. fr. 25566, f° 253 c.

7. *Ibid.*, str. 30, f° 255 d.

manière ce marchand et les siens favorisaient les ménestrels. Qu'Adan ait recueilli sa part de leurs libéralités, on ne saurait guère en douter. Lorsqu'il écrit à la fin d'une discussion galante :

Je prens signeur Audefroi
Pour nous apaisier,
Cui denier ont fait laissier
Gieu, feste, gas et riboy[1].

n'indique-t-il pas nettement que, jadis, celui dont il fait son juge le conviait à de joyeuses réunions, à des banquets somptueux, supprimés depuis par économie ? Ce regret qui paraît d'abord désintéressé cache une sollicitation exprimée non sans finesse..... Le riche bourgeois chérissait trop ses écus ! Il leur sacrifia plus que ses amis, — sa dignité, et profita de ses fonctions d'échevin pour commettre de coupables malversations. Loin de se contenter de ce qu'il avait acquis grâce à son négoce ou par héritage[2], il s'adjugea indûment des sommes versées par les contribuables. De la sorte il augmenta son avoir, il s'arrondit, il « ala enflant[3] », mais ensuite il dut répondre de son crime devant les enquêteurs qui ne le ménagèrent point, bien qu'il fût de « grant lignage[4] ». Les concitoyens de ce magistrat prévaricateur l'accablèrent de malédictions[5], et tout nous engage à croire qu'il subit, ainsi que ses complices, un exil temporaire.

La fortune et l'influence du sire Audefroi, très importantes assurément, ne sont pourtant pas comparables à l'opulence, au crédit de deux autres familles, dont le clerc de Vaucelles n'eut qu'à se louer. Les dynasties des Nazart et des Pouchin (ou Pouchinois) exercèrent, durant un demi-siècle, une action prépondérante dans

1. *Romania*, VI, 592.
2. Le fait qu'il avait recueilli une grosse succession est constaté dans le ms 12615, f° 204 d.
3. *Ibid.*, f° 198 a.
4. *Ibid.*, f° 197 d.
5. *Ibid.*, f° 216 b.

la ville d'Arras, et s'élevèrent, par la double puissance de l'esprit et de l'argent, non seulement au-dessus des classes moyennes, mais au niveau même des plus nobles races. L'ère de leur prospérité s'étend jusque vers l'année 1270, époque où d'autres banquiers fameux, les Louchard et les Crespin, les rejetèrent un peu dans l'ombre.

Adan nous a laissé le portrait de *Colars Nazart*[1], tout jeune encore au moment où *le Congé* fut composé, et qui vivait alors à l'étranger. Plein d'obligeance, courtois, *gentiex*, il avait l'air, prétend son panégyriste, du fils d'un roi[2]. Il annonçait, pendant son adolescence, les plus rares vertus, et chacun devinait que sa vieillesse serait entourée de respect. Que les événements aient justifié cette prédiction flatteuse, on ne l'affirmerait pas sans témérité. Colars, digne de s'asseoir sur le trône, si l'on considérait sa prestance et son allure, s'adonna bourgeoisement aux affaires, et se mit en relations avec les fameux usuriers siennois[3]. En cela il suivait simplement les traditions de ses ancêtres et la coutume de son pays. Passons donc condamnation sur ce trafic peu royal... Mais il est une circonstance où cet homme se montra fort au-dessous de sa réputation, et infligea un éclatant démenti au ménestrel qui le comptait jadis « entre les bons ». La femme d'un de ses valets — elle s'appelait Jeanne — prêta son aide, le lendemain de la Saint-Nicolas 1293, à des gens qui assassinaient un boucher. Le forfait de cette servante n'était point imputable au maître, mais celui-ci ne craignit pas, afin d'éviter le scandale, d'acheter le silence du bailli, Jean de Biaukaisne, un triste sire qui trafiquait de la justice.

1. *Congé*, str. 12, Couss., p. 279.
2. *Ibid.*, *ibid.* « Si sanle il estre d'un roi fiex. »
3. En mai 1292, il reconnaît devoir 500 l. p. à plusieurs marchands de Sienne. (Arch. dép. du P.-de-C. — A. 37.)

Inutile précaution! En 1296, les Arrageois rédigèrent une plainte contre ce magistrat sans pudeur. Robert, comte d'Artois, qui se trouvait alors à La Réole, ordonna l'emprisonnement de Jean de Biaukaisne, la confiscation de ses biens et une sérieuse enquête. On y procéda. Le meurtre du boucher ne demeura point caché, et Colars Nazart fut convaincu de ne pas mériter, en son âge mûr, toute la vénération que lui avait promise Adan[1].

Celui-ci fut un peu mieux inspiré en célébrant *Robert Nazart*. Il lui adresse trois chansons[2], et si nous comprenons bien l'envoi de la première, le poète y déclare que son protecteur lui avait prêté de l'argent à la condition *qu'il fournirait un chant*. Les vers étaient la garantie, le « pleige » de la dette[3]. Cette manière de s'acquitter agréait certainement à l'emprunteur, aussi ne manque-t-il pas, en abandonnant sa ville natale, de saluer ce créancier accommodant[4]. Ce qu'il admire surtout en lui, ce sont ses goûts de dépense, son faste, son intrépidité dans les pas d'armes. — Ce Robert, membre de la carité des Ardents[5], habitait rue de Kièvremont[6]; il était marié[7], et nous connaissons plusieurs de ses parents par la pièce que voici :

« Sacent tous les servants heritables de la riviere de « Saint-Vaast, ki sont et a venir sont, ke Robert Nazart, « fils de feu Jean Nazart[8], Adan Nazart, son frere, et « Isabeau, leur sœur[9], ont vendu, werpi et crié quitte...

1. Sur tout ce procès, voyez God. *Inv.*, II, 242-59.
2. Les nos XVIII, XXX, XXXI de Couss.
3. Couss., p. 73.
4. *Congé*, str. 11, Couss., p. 278.
5. B. N. fr. 8541, année 1256.
6. *Congé* de Fastoul, str. 38. (B. N. fr. 25566, fo 256 b.)
7. B. N. fr. 8541, fo 32 vo, année 1294 : « Femme Robert Nazart. »
8. Jean N. habitait « in castello ». — « Lambertus li loieres pro domo que fuit Johanis Nazart contigua puteo, XII den. et IV cap. in Nat. » (B. N. lat. 10972, fo 25 vo.) — Il était, comme son fils, inscrit sur le registre du saint cierge (B. N. fr. 8541, fo 28 ro).
9. Elle est citée deux fois dans la liste des Ardents. Fo 35 ro : « Nazarde Yzabiaus » (1305); « Nazarde Ysabel » (1306).

« a Jakemon Doucet, fils de Robert Doucet d'Arras, « tout le droit et toute l'action qu'ils avoient... sur le « moulin ki leur etoit descendu de maistre Jakemon, « leur frere, et avoit ete paravant a Œde Faverel, femme « de feu Jean Crespins[1]. » Mars 1299[2].

Ce document nous apprend que le patron de notre écrivain n'était forcément pas âgé en 1262, puisqu'à la fin du siècle il n'avait pas cessé de vivre ; il constate l'existence d'une sœur de ce bourgeois généreux et de deux frères, l'un décédé avant 1299, l'autre encore au monde à cette date ; il contient aussi le nom de Jean Nazart, père de toute cette famille. Celui-là n'avait pas laissé une réputation sans tache. Coupable de faux, on l'avait cité devant les tribunaux ; il mourut durant le procès, et ce furent ses héritiers qui, beaucoup plus tard, payèrent pour lui[3]. Bien que nous n'ayons relevé aucun fait précis qui nous autorise à soupçonner l'honnêteté de son fils Robert, il n'était pas non plus complètement à l'abri du blâme. Un satirique (que ne le pensionnait-il ?) nous le présente comme un fourbe. Ses sceaux, dit-il, sont de cire blanche (la couleur chère aux imposteurs), et il excelle dans l'art de *décevoir le monde*[4]. Le pamphlétaire qui parle ainsi se vante d'avoir du courage. Son puissant ennemi avait essayé, par des menaces, de lui imposer silence. Mais avant tout la vérité ! Le brave écrivain ne recule pas, et il a raison. Grâce à lui, nous voilà renseignés : les marchands d'Arras achetaient les éloges à prix d'or, et se vengeaient des critiques par le bâton, justice distributive qui régnait encore au siècle dernier.

1. Nous aurons à reparler de ce personnage. (Voir Part. II, chap. V.)
2. Arch. dép. du P.-de-C. — H. Prev. des eaux, copies de chartes, f° 1 v° et f° 2.
3. Année 1305. Amende levée sur les « biens Jehan Nasart *qui fu*, pour le « parjurement de son brievet, pour le partie ma dame [la comtesse d'Artois] « por pais faisant *contre ses hoirs*, XL livres. » (Arch. dép. du P.-de-C. A. 206.)
4. B. N. fr. 12615, f° 212 c.

Deux strophes du *Congé* sont consacrées aux *Pouchin*. Adan commence par s'adresser « as Pouchinois » en général, puis il spécifie « nomeement a l'aisné frere, c'est signeur *Jakemon*[1] », enfin il envoie ses adieux à *Pierre Pouchin*[2], ce qui prouve, on le verra bientôt, qu'il a connu deux générations de Pouchin.

Jacquemon et ses puînés (*Colars* ou Nicolas, *Simon* et *Paket*) exercèrent assez souvent la verve des poètes de leur pays. Ils sont mentionnés tous quatre dans la seconde pièce artésienne du manuscrit 12615[3], et reçoivent là des compliments dont le contexte prouve l'ironie. Fastoul, au contraire, les célèbre d'un ton convaincu[4].

Nous ne possédons presque aucun renseignement sur Simon et Paket, qui méritèrent particulièrement l'admiration et la gratitude de Fastoul[5], de même que leur aîné avait acquis des droits spéciaux à la reconnaissance du fils de maître Henri. Simon entra dans la confrérie du saint cierge[6], et ne dédaigna pas les exercices littéraires. Il jugea des jeux-partis[7], et ceux qui eurent recours à son arbitrage le qualifièrent d'*homme puissant*[8]. Paket s'occupait plus volontiers de jurisprudence[9].

Jacquemon et Colars ont laissé des traces un peu plus nombreuses. Le premier rendit au clerc de Vaucelles un service éminent dont il sera question plus loin[10], et lui tint lieu de père en cette occasion. Il l'invitait fréquemment à dîner, et les festins étaient somptueux chez lui. C'était une bonne maison ! Lorsqu'on voyait ce personnage à

1. *Congé*, str. 9, Couss., p. 278.
2. *Ibid.*, *ibid.*, str. 10.
3. F° 197 v°.
4. *Congé*, str. 3 et 4. — B. N. fr. 25566, f°s 253 b et suiv.
5. « Tousiours les ai trouvés en voie | De faire tanques lor prooie : | A lor biens estoie partans. »
6. B. N. fr. 8541, f° 30 v°, année 1288.
7. Vat. 1490, f°s 150 et 155 v°.
8. *Ibid.*, f° 142 r°. « Robert, j'en prens a garant | Simon Pouchin le poissant. »
9. B. N. fr. 12615, f° 197 v° « Pakès reset toutes les lois. »
10. Voir le chapitre suivant.

table, on ne le prenait pas pour un roturier, mais pour un empereur, jugement fondé, sans doute, moins sur sa haute mine que sur l'excellence de sa cuisine. Ce Lucullus, qui étudiait l'astronomie à ses moments perdus [1], avait épousé une demoiselle noble, Jacqueline de Chanlle [2].

Colars Pouchin, membre de la carité des Ardents [3], s'enrichit dans la banque [4]. Il demeurait au quartier des riches, en face de Jean Verdière [5]. Il eut, à notre connaissance, trois enfants : Catherine [6], Emma qu'il maria à Jacquemon Verdière [7], et Pierre ou Pierron, le patron d'Adan de le Halé. La filiation est établie par un acte d'avril 1273 constatant que Pierre de la Brosse, le favori du roi Philippe, a vendu à *Pierron, fils de Nicolas*, une rente de 40 livres qu'il tenait de Robert d'Artois [8]. Il est donc certain que Jacquemon, Simon et Paket furent les oncles de Pierre, qui avait appris d'eux et de son père à aimer notre ménestrel, à l'aider de ses deniers. C'est pourquoi, au moment de partir pour Paris, l'auteur du *Congé* quitte en soupirant ce *beau sire* qui l'avait comblé de ses dons [9].

Il logeait dans la maison paternelle [10], bien qu'il en possédât plusieurs autres. Sa femme, mentionnée sur la liste des Ardents [11], appartenait à l'importante famille des

1. Voir notre introduction.
2. B. N. fr. 8541, f° 35 r°, année 1306. — Peut-être était-elle fille de Gerard de Chanlle. (B. N. fr. 12615, f° 207 a.)
3. B. N. fr. 8541, f° 25 r°, année 1266.
4. En 1267, il prête 300 l. et 60 s. p. aux échevins de Calais. (God. *Inv.*, I 312.)
5. B. N. lat. 10972, f° 35 r°. — « Johannes Verdiere pro domo que fuit Sagalonis Wion ante domum Nicholai Pouchins, XI s. »
6. B. N. fr. 8541, f° 35 r°, année 1306.
7. Arch. dép. du P.-de-C. — A. 16.
8. God. *Inv.*, I, 417.
9. *Congé*, str. 10 : « Tant m'avés fait, Diex le vous mire ! | C'au departir mes cuers souspire. »
10. Fastoul (*Congé*, str. 47.) « L'ocoison dont me trai ariere | M'enseigne k'a Jehan Verdiere, | *Ki maint avoec Pierron Pouchin* | [illegible] ... Cf. note 5.
11. B. N. fr. 8541, f° 27 r°, année 1272.

de Beaumont. Lui, comme tous ses ascendants, il s'occupait d'opérations financières, et prêtait volontiers aux souverains, aux municipalités. En 1274, il avance 500 l. t. au comte Robert, qui lui assigne en paiement le tonlieu d'Arras et les revenus de la ville de Remi[1]. Les malheureux échevins de Calais, qui n'équilibraient leur budget que par des emprunts, eurent maintes fois recours à lui. Il leur envoie, notamment, 460 l. p. au mois de février 1280[2], et une somme égale, huit années plus tard[3]. Précisément parce qu'il exigeait un intérêt usuraire, Pierre ne le stipule jamais sur ses billets. Il traite aussi des affaires avec ses compatriotes. Il achète les droits de Baude Becon[4] sur le moulin de Demencour (1270); il acquiert (1273) un fonds que possédait Nicolas Crespin[5]; la veuve de Riquier Amion[6] lui cède un fief moyennant finance[7]. La source de sa fortune ne semble pas pure, et c'est peut-être afin qu'on lui pardonnât ses gains, qu'il en sacrifia une partie tant aux beaux-arts qu'à la religion. Jaloux, en effet, *de rendre à Dieu ce qu'il avait pris au monde*, il fonda quelques institutions pieuses. Une chapellenie fut, par ses soins et pour le salut de son âme, fondée dans l'église de Saint-Vaast[8], et il consentit à cette abbaye une donation princière : « Sacent tous les « servants heritables de la riviere de Saint-Vaast, ki sont « et ki a venir sont, que Pierron Pouchin et [prénom illisible] de Biaumont, sa femme, ont donné, quitté et « octroyé de leur bonne volonté, pour Dieu et en au« mosne et a l'eglise de Saint-Vaast, avec la carité de « celle eglise, tout ce qu'ils ont ou pourront et devront

1. Arch. dép. du P.-de-C., A. 22.
2. God. *Inv.*, I, 506.
3. *Ibid.*, II, 2.
4. Voir l'introduction.
5. Arch. dép. du P.-de-C., — H. Prev. des eaux, copies de chirogr., f° 55 v°.
6. Sur ce personnage, voyez Part. II, chap. V, *ad fin.*
7. Arch. dép. du P.-de-C., — H. Prev. des eaux, ubi sup.
8. *Ibid.*, H. 90, pièce 13.

« avoir entour les moulins de la riviere de Saint-
« Vaast[1]. »

Industrieux, avide, mais intelligent et libéral, tel nous apparaît Pierre Pouchin. Il ne diffère aucunement par le caractère des autres protecteurs d'Adan, dont l'énumération est maintenant terminée. Les indications fournies par nous sur leur compte ont semblé, nous ne le prévoyons que trop, fastidieuses, rebutantes même. Pourtant ces détails menus et privés de lien, nous avons cru nécessaire de les relater, car, s'ils ne constituent pas un tableau complet et vivant, ils répandent du moins un commencement de clarté sur ces personnages, qui jusqu'ici n'étaient que des noms. Leur existence se confond avec celle du Bossu d'Arras, et l'on ne connaîtra point ce trouvère sans examiner ce qui concerne et ses confrères et ses patrons. Bien plus, c'est là que réside l'intérêt véritable d'une biographie, attendu qu'une créature humaine, quelque valeur, quelque originalité qu'on lui suppose, ne présente à la science qu'un sujet ingrat et mesquin, lorsqu'on ne considère que son étroite individualité et non son expansion au dehors, son action sur ses semblables. Les œuvres d'Adan tiennent par mille chaînes à la réalité, et les Artésiens qu'il cite dans *le Congé*, dans *le Jeu de la feuillée*, ne forment pas une liste pareille à celle de ces guerriers d'arrière-plan qu'Homère ne mentionne qu'une seule fois, et pour dire qu'ils ont succombé. Non, bourgeois ou chansonniers, clercs ou laïques, ils ont vécu d'une vraie vie ceux que chante le fils de maître Henri, et, raconter leur histoire, c'est, selon nous, enrichir d'un éclatant commentaire les vers de notre ménestrel, en pénétrer les allusions et les finesses, en raviver le charme, et leur rendre enfin, à six cents ans de distance, un peu de cette actualité qui faisait leur plus grand mérite.

1. *Ibid.*, Comptes [illegible]

Pour ces raisons, nous nous sommes appliqués à commencer ce travail de restitution. Nous souhaitons, sans oser le croire, qu'il aide le lecteur à se représenter, tels qu'ils durent être, les artistes et les marchands avec lesquels frayait Adan de le Hale. Il eût fallu, en même temps que nous ébauchions le portrait des citoyens opulents, haut placés, que le poète traitait en supérieurs vénérables, esquisser aussi la biographie de ceux qu'il fréquentait sans contrainte. C'étaient de bons et gais compagnons, ses égaux presque. Jouvenceaux de son âge, étudiants, pour la plupart, ou modestes commerçants[1], ils eurent sa pleine confiance, et l'aidèrent, lorsqu'il donna son célèbre *jeu*, à monter son théâtre, sur lequel ils consentirent, par haine des puissances, à figurer en qualité d'acteurs. Mais ces renseignements trouveront leur place ailleurs[2]. Maintenant nous allons laisser les rivaux et les patrons de l'écrivain pour élucider les questions relatives à son mariage, et montrer ensuite comment, abandonnant la ville d'Arras, il se dirigea vers la capitale afin d'y continuer ses études.

1. Il faut excepter l'un d'entre eux, Gillot le Petit, qui ne manquait pas de fortune.
2. Voir Part. II, chap. IV.

II.

LE MARIAGE D'ADAN ET SON VOYAGE A PARIS.

Amour *triomphe de* clergie. — *Maroie de le Hale.* — *Sentiments d'Adan à l'égard de sa femme.* — Clergie *triomphe d'*amour. — *Causes du voyage à Paris.* — *Fut-il entrepris par caprice ou par nécessité?* — *Que* le Congé *fut composé à l'occasion de ce voyage.* — *Réponse à ceux qui ne croient pas que le Bossu d'Arras ait séjourné dans la capitale.* — *La prédiction de la fée Magloire.* — *Jacquemon Pouchin.* — *Rapports entre les monastères de province et l'université.* — *Les* motets *des étudiants.* — *Durée probable de l'absence d'Adan.* — *La chanson « De tant com plus, etc... »*

Durant l'été *clair, joli et délectable en chants d'oisillons*, sous l'ombrage des arbres, au bord d'une fontenelle qui courait sur le gravier[1], Adan rencontra Maroie, et, dès qu'il la vit, elle s'empara de sa raison. Non seulement le passage où le ménestrel s'exprime ainsi est charmant et gracieux, mais il contient aussi une part de vérité. Ce n'est pas que nous estimions exacts, avec Paulin Paris[2], les détails de ce tableau rustique, car les poètes ont tant de fois trouvé, près des sources et le long des sentiers en fleurs, des jeunes filles adorables, que l'on s'est fatigué d'ajouter foi à leurs champêtres romans[3].

1. *Feuillée*, v. 63-69; chanson X, str. 1. Couss., p. 42.
2. *Hist. Litt.*, XX, 640.
3. Le biographe, qui raconte les amours des poètes du moyen âge, ne saurait trop se défier des renseignements tirés des œuvres lyriques et, notamment, des chansons, où règne toujours la convention. Nous n'avons presque rien puisé à

Mais, en quelque endroit qu'elle ait pris naissance, il paraît certain que la passion du clerc de Vaucelles fut subite, et qu'un seul regard décida de sa destinée. Il nous l'a souvent répété, et, comme il n'avait pas en cela d'intérêt à nous tromper, nous l'en croirons sur sa parole. Dans les différents endroits de ses œuvres où il nous confesse combien son âme s'embrasa vite, il use invariablement de la même expression : « Je fus pris[1]. » Contre cet amour violent, il n'essaya pas de lutter. « Pourquoi, écrit-il, me serais-je défendu ? Celui-là se pique deux fois qui prétend écarter l'aiguillon[2]... Aussi n'eus-je ni paix ni cesse avant que, de clerc que j'étais, je fusse devenu mari[3]. »

Il semble bien que cette union tant désirée ne se conclut qu'à grand'peine, après d'assez longs délais[4]. Quelles furent les causes de ce retard ? Adan nous en énumère plusieurs, mais ses assertions à ce sujet ne méritent, pour la plupart, que peu de confiance. Il se plaint des rigueurs de sa belle « qui se tint vers *lui*

cette source, et, bien que certains critiques aient estimé, non sans cause, que plusieurs des pièces courtoises écrites par Adan renfermaient des allusions à Maroie (Voyez de Coussemaker, p. XLI), nous avons préféré, la plupart du temps, nous abstenir, et négliger quelques indications exactes, de crainte d'en recueillir qui fussent erronées ou contestables. Celles — bien peu nombreuses — que nous avons empruntées aux morceaux de cette nature s'imposent à l'attention, parce qu'elles reviennent à chaque moment sous la plume du ménestrel, qu'elles s'éloignent de la tradition des faiseurs de chansons, et qu'on les relève enfin dans *le Congé* ou *le Jeu de la feuillée*.

1. « Car *pris fu* ou premier boullon... » *Feuillée*, v. 57. — « Bonnes gens, ensi *fui jou pris* » *Ibid.*, v. 165. — « En recordant | Le biauté qui m'a souspris.... » *Chanson* III, Couss., p. 13. — Voyez aussi, même chanson, le dernier vers de la p. 14. — « Je fui espris par tel tour. » *Chanson* X, Couss., p. 42. — « Par un douch regarder | Me prist. » *Rondeau* III, Couss., p. 211. — « Chief bienseans, | Ondés, fremians, | Plains frons, etc... | Ont fait tant d'enchans | Que pris est Adans. » *Motet* III. 2, Couss., p. 266.

2. « Amours me prist en itel point | Ou li amans deus fois se point, | S'il se veut contre li deffendre. » (*Feuillée*, v. 51-56.) — « Pour che ne me desfendi point, | Car on dist que deus fois se point | Qui contre aiguillon escauchire. » *Dit d'Amour*, *Romania*, XXII, 52.

3. *Feuillée*, v. 163-164.

4. Bretel (*Jeu-parti* X, Couss., p. 172) dit bien en parlant d'Adan : « Il requist tost : lues fu fais li otrois. » Mais il parle ici du consentement de Maroie qui ne suffisait pas.

fierement[1] », des médisants qui contrarièrent son inclination, des rivaux qui la traversèrent. Négligeons ces explications d'un lettré qui mêle, par habitude, à sa propre histoire les aventures qui remplissent les livres. Il ferait beau voir qu'un chansonnier conduisît bourgeoisement une fiancée à l'autel, sans avoir d'abord déconfit le *losengier tricheur*, et confondu les malveillants! Nous admettrons plus volontiers que le trouvère ne se joue pas de notre crédulité, lorsqu'il parle d'un certain personnage qui s'est opposé à sa flamme. C'est en vain, écrit-il, que l'on *m'a assailli* pour me détourner de mon projet[2]; j'ai supporté et supporterai encore *maint dolereus castoi*[3], avant que l'on me voie faiblir. J'écouterai mon cœur, malgré les avis que je reçois[4], et l'*hom rassis* que ma conduite scandalise grondera en pure perte[5]. Comment ne pas reconnaître maître Henri en cet *homme rassis* qui morigène le pauvre amoureux? Il avait, le chef de famille, plus d'un sujet de plainte et d'angoisse. Adan sortait à peine de l'enfance[6], et les gens d'expérience se défient des passions précoces. D'autre part, tandis que l'élève des moines cisterciens s'attardait dans Arras à rimer en l'honneur de Maroie, il négligeait sa carrière, il commettait la faute que ses parents jugeaient la moins pardonnable : il perdait son temps auprès d'une femme[7]. Que l'on se figure le chagrin d'un petit fonctionnaire obscur et gêné, qui a rêvé pour son fils, garçon d'esprit et de valeur, une situation brillante, un gros canonicat bien solide, bien productif, une cure et qui sait? la

1. *Feuillée*, v. 155.
2. *Chanson* I, Couss., p. 5.
3. *Chanson* XVI, Couss., p. 64. (Cf. *Dit d'Amour*, v. [illegible] et suiv. [illegible] XXII, p. 50.)
4. *Chanson* VII, Couss., p. 29.
5. *Chanson* III, Couss., p. 14.
6. Cf. plus haut, p. 9. Voir aussi chanson III, Couss., p. 14 [illegible] tient pour enfant... »
7. *Feuillée*, v. 184.

mitre, lorsqu'il s'aperçoit que le futur dignitaire, qui aurait plus tard soutenu les siens, griffonne des vers — symptôme grave — et courtise une voisine assidûment ! Quel est le père qu'une découverte semblable rendrait souriant ? Maître Henri dut en gémir, et, sans doute, il employa tous les moyens en son pouvoir afin de remettre le clerc de Vaucelles dans le droit chemin et de l'engager à n'oublier ni la théologie ni la grammaire.

Celui-ci, de son côté, se rendait compte qu'en différant son voyage à Paris il faisait, en faveur de son amie, un sacrifice dont les conséquences risquaient d'être désastreuses. Il le sentait si bien que jamais il ne se lassait de célébrer, en ses écrits, cette abnégation doublement glorieuse, car elle prouvait et la sincérité de sa tendresse et son goût pour l'étude. *Amour* et *clergie* se disputaient son âme : le premier l'emporte d'abord, et le Bossu d'Arras le constate, mais en des termes qui nous montrent que, tout en se félicitant de son mariage, il s'inquiète de l'avenir. Voici les passages où, d'une manière plus ou moins explicite, il chante à la fois son triomphe et ses regrets :

Car pour amours je sai certainement
Ne guerpiriés a pieche vostre argent;
Che fai jou clergie [1].

J'ai adès d'amours chanté et servi
En bon espoir
Ma dame, et si ai guerpi,
Pour li avoir,
Escole, amis et avoir [2].

Vous m'avés bien fait en partie,
Se vous m'ostates de clergie [3].

Escole, amis et singnerie
Ai perdu par eles *les femmes* anter [4].

1. *Jeu-parti* XI, Couss., p. 178.
2. *Motet* V, 1, Couss., p. 272.
3. *Congé*, str. 5, Couss., p. 276.
4. *Chanson* VI, Couss., p. 26.

.....Ainc puis aise je ne fui
Si elle fait *d'un maistre* un segneur[1].

Adan suit très probablement la même inspiration et se rappelle sa propre histoire, lorsqu'il déplore, dans *le Dit d'Amour*, que les sens possèdent assez d'empire pour contraindre les moines à rompre leurs vœux et pour rendre sots les gens érudits[2]. Il exprime ailleurs encore cette idée dont il avait éprouvé la justesse[3], et toutes ces citations, qui se rapportent assurément à Maroie, comme l'indiquent de la façon la plus expresse les textes du *Congé* et de *la Feuillée*, nous donnent la certitude que lorsque le fils de maître Henri contracta, au début de 1262[4], l'union qu'il désirait, s'il reculait son projet de rentrer aux écoles, il en témoignait tellement de douleur qu'il fallait s'attendre à ce que, se déjugeant, il l'exécutât peu de mois après.

Le lecteur aura observé que, dans l'un des passages qui précèdent, notre trouvère se glorifie d'avoir préféré sa fiancée non seulement à la gloire qu'il eût acquise en s'instruisant davantage, mais aux biens matériels. Pour elle, écrit-il, *j'ai guerpi avoir*. Ces trois mots nous amènent à penser que cette aisance dont le poète espérait jouir à son retour de la capitale, sa jeune femme ne l'introduisait pas dans le ménage. Celle que Gillot le Petit appelle familièrement *sa payse*[5], et que l'absence de son mari forçait à vivre chez son beau-père[6], ne sortait évidemment point des hautes classes de la société, et se distinguait plutôt par les charmes physiques que par la fortune. On objecterait à tort que l'écrivain nous représente sa dame, en vingt

1. *Feuillée*, v. 163-164.
2. « Amours, tant cuidier fais remaindre, Tant beguinage et tant veu fraindre. V. 25-6. « Sot en devienent li sachant. » V. 58. (*Romania*, XXII, p. [illegible])
3. *Chanson* III, Couss., p. 15.
4. Cf. plus haut, p. 9.
5. *Feuillée*, v. 34.
6. *Ibid.*, v. 36.

endroits de ses chansons, comme une personne riche[1], de si haut parage, de si « grant affaire » qu'elle a le droit de le comparer à un valet[2]. Lui-même, après le sacrement, il sourit de ces hyperboles, et les met sur le compte de la passion qui *enlumine* l'objet aimé et nous leurre au point « c'on cuide d'une truande que che soit une roine[3] ». Croyons-en le ménestrel : il n'avait pas épousé la fille d'un prince, pas même celle d'un usurier, car il n'eût point alors été réduit à redouter les dépenses que cause la venue d'un enfant[4], à quêter les secours de ses amis pour entreprendre un voyage, à vaincre la résistance d'un père, qui n'aurait pas manqué d'accueillir favorablement un brillant parti. Maroie de le Hale était donc pauvre, et c'est pourquoi les pièces d'archives ne renferment jamais son nom. Tout ce que nous savons d'elle, c'est que la carité des Ardents l'accepta comme *consereur*, si toutefois l'on admet — et pourquoi s'y refuser ? — que la « Hale Maroie », inscrite sur le registre au jour de la Saint-Remi 1287[5], doive être identifiée avec la compagne du trouvère, auquel elle aurait, conséquemment, survécu.

On connaîtrait fort mal les sentiments d'Adan à l'égard de sa femme, en les jugeant, ainsi que bien des critiques le firent, d'après certaines phrases de *la Feuillée*. Ces plaisanteries, dont nous avons expliqué la cause[6], ne méritent pas que l'on s'y arrête un seul instant, et il suffit d'étudier sans prévention l'ensemble des œuvres du poète pour s'apercevoir qu'il estimait cette épouse à

1. *Chanson* VII, str. 5, Couss., p. 31. *Chanson* XXI, Couss., p. 83. « Mais riqueche et biautés l'avule, etc... »
2. *Chansons* VIII, Couss., p. 33 ; XXII, str. 2 et 3, *ibid.*, p. 87 ; XXXI, str. 4, *ibid.*, p. 121 — et passim.
3. *Feuillée*, v. 82-86.
4. *Ibid.*, v. 172-173.
5. B. N. fr. 8541, f° 31 r°.
6. Cf. plus haut, p. 16 et suiv.

laquelle sa gaieté peu délicate, mais innocente au fond, prêtait, sur la scène, tant de défauts. En réalité, il ne la trouvait ni triste, ni *tenchante*, ni *sore*, ni *mal taillée*[1], et, loin de la quitter d'un cœur léger sous prétexte que « sa faim était apaisée[2] », il tenait chèrement à elle, et ne s'en éloignait qu'en pleurant. Les preuves de ce que nous avançons ici sont nombreuses et précises. Lorsque Roger propose à notre auteur la question suivante : « Si j'aimais votre femme, et vous la mienne, consentiriez-vous à ce que j'arrivasse à mes fins, supposé qu'à cette condition vous dussiez réussir aussi ? » le Bossu rabroue d'importance le malavisé, et profite de l'occasion qu'on lui offre de célébrer sa Maroie. « Un tel échange, prononce-t-il, est ridicule. Si je l'acceptais, j'achèterais chat en sac. Qui me répond, en effet, que votre moitié me semblerait *aussi vaillant* que la mienne ? J'aurais dix chances contre une de perdre à ce marché que je réprouve, car l'affection d'une maîtresse dure peu, tandis qu'une compagne légitime aide *son baron* aux heures de crise. Je m'estimerais donc fou, si je sacrifiais une amitié solide à des caprices passagers[3]. »

Et ce jeu même de *la Feuillée* qui a fourni à tant de savants un prétexte pour s'ériger en champions de la vertu, et pour flétrir, au nom de la morale outragée, un très indigne mari, n'a-t-il pas souvent été lu d'une manière superficielle ? Oui, sans doute, et l'on eût remarqué, en l'examinant de plus près, qu'Adan, par une contradiction louable, détruit soigneusement ces accusations qui lui valurent d'injustes blâmes. Ne nous indique-t-il pas qu'elle demeurait belle et désirable, la *truande* aux cheveux *pendics*, lorsque, après avoir exprimé l'intention de s'en éloigner, il met dans la bouche

1. *Feuillée*, v. 70-74.
2. *Ibid.*, v. 174.
3. *Jeu-parti* XIII, Couss., p. 187-188.

de Riquèce Aurris deux vers grossiers, mais très flatteurs :

> Maistres, se vous le me laissiés,
> Ele me venroit bien a goust[1] ?

« Je le crois aisément ! » réplique le fils de maître Henri[2], et, loin d'exercer sa verve sur un sujet aussi scabreux, il ajoute gravement : « Je prie Dieu qu'un semblable malheur me soit épargné ; j'ai bien assez de chagrins sans celui-là[3]. » Malgré ses déclarations contraires, il ne regrettait donc pas d'être resté auprès de cette femme « molle et tendre[4] » ; il confesse même qu'en s'attardant pour elle dans Arras il n'a point, quoi qu'il ait pu prétendre, employé son temps sans profit. Sont-ils, en effet, perdus les jours que l'on consacre à loyalement aimer[5] ?

Cette idée, le poète la développe encore avec force et netteté, lorsqu'il écrit son *Congé*. Il y constate que Maroie lui *fit du bien en partie*, attendu qu'avant de la fréquenter il était *nu de toute courtoisie*, science que lui procura le service de sa belle[6]. Non contente d'inspirer son mari, de s'asseoir à son foyer comme une muse familière, elle répandait, *l'amie très chère et très douce*, le bonheur et la paix en sa maison. La vie des jeunes époux s'écoulait si délicieuse qu'à leur avis les élus seuls pouvaient goûter au paradis une félicité plus complète[7]. Comme nous voilà loin des railleries de *la Feuillée*, et qui reconnaîtrait ici la mégère acariâtre et repoussante, le vrai diable[8] dont se plaignait Adan sans aucune conviction, mais afin d'exciter le rire ? Maintenant qu'il

1. *Feuillée*, v. 175-6.
2. *Ibid.*, v. 177. « Ne vous en mesquerroie a pieche. »
3. *Ibid.*, v. 178-9.
4. *Ibid.*, v. 689. (Cf. Bahlsen, *ouvr. cité*, p. 58.)
5. *Ibid.*, v. 9-10.
6. *Congé*, str. 5, Couss. p. 276-277.
7. *Ibid.*, *ibid.*
8. *Feuillée*, v. 308-312.

parle d'un ton sérieux, il ne se lasse pas de louer sa femme, et manifeste, au moment de la quitter, une touchante émotion. Il lui dit : « Je m'en vais, le visage sombre, l'âme dolente. Non, je ne m'en vais point : mon corps s'en va ; quant à mon cœur, je vous le confie, vous en serez trésorière[1]. »

Les sentiments coupables que l'on a prêtés légèrement au Bossu d'Arras, il ne les éprouva donc jamais, ses vers l'attestent en grand nombre. Peut-être les biographes furent-ils conduits à le censurer ainsi parce qu'ils le voyaient, après son union, prêt à s'absenter pour longtemps. Ils ont ajouté de l'importance au reproche qu'il s'adresse lui-même par l'intermédiaire d'un des acteurs de son *jeu* : « Voirement estes vous muaules ![2] » A ne considérer que les apparences, la conduite du ménestrel manque, en effet, de logique : il sacrifie *clergie* à l'amour, puis, au bout de peu de mois, l'amour à *clergie*, ce qui signifie, en un langage moins allégorique, qu'il interrompt d'abord sa théologie pour se marier, ensuite la vie conjugale pour continuer ses études. La reprise de ses travaux d'école, presque au lendemain de ses noces, ne saurait être mise en doute. A cet égard, les textes sont formels.

J'ai esté avoec feme, or revois au clergiet[3], dit-il, et, sous des formes différentes, il répète à satiété cette phrase dans les cinquante premiers vers de *la Feuillée*. De ce départ survenant à une époque inopportune, de ces projets tour à tour abandonnés et formés de nouveau, l'on a conclu qu'affligé d'un caractère inquiet et versatile, le novice de Vaucelles avait cherché surtout à se débarrasser de Maroie, prétextant un voyage dont il était libre de se dispenser. Il faut s'entendre. Assu-

1. *Congé*, str. 6, Couss., p. 277.
2. *Feuillée*, v. 75 (cf. aussi le v. 21).
3. *Ibid.*, v. 2.

rément, si l'on s'en tient à la plupart des motifs que le jeune homme allègue pour justifier sa résolution, elle paraît condamnable, et, lorsqu'il déclare en ses vers qu'il gagne la capitale afin d'acquérir du talent[1] et d'atteindre aux honneurs, il est raisonnable d'objecter qu'il choisit mal son moment, et qu'il mérite d'être taxé d'égoïsme, puisqu'il préfère au bonheur de sa femme la satisfaction de sa vanité. Cependant, que l'on y réfléchisse et l'on comprendra qu'il ne s'éloignait point avec l'intention désintéressée de cultiver la science[2]. Il l'affirme souvent, nous l'avouons, mais est-ce d'aujourd'hui que l'on jette la poudre aux yeux des naïfs, et que, forcé de prendre une décision douloureuse, l'on en déguise les causes réelles, expliquant par de glorieux desseins une nécessité pressante? Adan n'avait point de position stable; il subsistait tant bien que mal grâce à ses protecteurs dont la générosité diminuait à mesure que les charges du poète devenaient plus lourdes. L'usage des fêtes et des banquets touchait à la décadence[3]. Pour ceux qui ne possédaient point d'autres rentes que les cadeaux de leurs amis, l'heure avait sonné d'aller ouïr *l'Evangile ailleurs*[4]. Les artistes d'Arras ne devaient plus compter que sur eux-mêmes, et l'auteur de *la Feuillée*, bien qu'il prétende donner le change au public et cacher la véritable cause de sa décision, la laisse pourtant deviner. Je m'en irai, confesse-t-il,

> ... Puisque che vient au besoing,
> ET QUE PAR MOI M'ESTUET AIDIER[5].

Donc — nous le répétons — lorsque le fils de maître Henri exécuta, malgré son mariage, le projet qu'il avait conçu, les circonstances l'y contraignaient, et

1. *Ibid.*, v. 31-32.
2. Cf. plus haut p. 33.
3. *Congé*, str. 3, Couss., p. 276. — Cf. plus haut, p. XXIII, note 2, c.
4. *Congé*, str. 2, Couss., p. 276.
5. *Feuillée*, v. 26-27.

nous sommes fondés à croire que, s'il eût alors découvert un protecteur qui le pensionnât, il ne se fût point expatrié dans l'espoir d'acquérir, en fréquentant l'université, une situation avantageuse et solide. Ainsi tombe l'opinion des critiques qui se plurent à représenter le ménestrel comme un homme volage et capricieux, un mari sans cœur. Il ne déserta point le toit conjugal, il s'en arracha afin d'y ramener, un jour, l'abondance. Ne promet-il pas à Maroie — tant il s'en fallait qu'il l'abandonnât! — qu'elle profiterait de son labeur dont la gloire rejaillirait sur elle[1]? Bien plus, il affirme que sa compagne le poussait à se rendre à Paris. « Vous m'avez, écrit-il, ôté de clergie, *mais maintenant je la reprends par vous*, et si j'ai résolu de mériter la louange, je tiens de vous ce désir[2]. »

Aux raisonnements qui précèdent on fera peut-être une objection qui les ruinerait, reconnaissons-le, si elle était démontrée valable. Notre argumentation présuppose, en effet, que *le Congé* fut rimé à l'occasion du voyage à Paris, et cela presque tous les biographes d'Adan se sont refusés à l'admettre. Hormis Paulin Paris[3] et M. Cloëtta[4], les érudits sont unanimes à prétendre que cet adieu versifié, le poète l'adressait à sa ville natale, lorsqu'on le contraignit à s'exiler. Ainsi pensent Leroy[5], Magnin[6], Dinaux[7], Monmerqué[8], de Coussemaker[9] et Bahlsen[10]. M. G. Raynaud estime, lui, que la pièce fut composée au moment où le ménestrel accompagna Robert d'Artois en Italie[11]. Pour nous, — que l'on nous

1. *Congé*, str. 6, Couss., p. 277.
2. *Ibid.*, str. 5, Couss., p. 276-277.
3. *Hist. Litt.*, XX, 650 et suiv.
4. *Archiv für das Studium...*, année 1893, t. 91, p. 53.
5. *Ouvr. cité*, p. 94.
6. *Journal des Savants*, 1846, p. 553.
7. *Trouv. art.*, p. 53.
8. *Ouvr. cité*, p. 24.
9. *Ouvr. cité*, p. XX.
10. *Ouvr. cité*, p. 62.
11. *Romania*, IX, 217.

pardonne cette assertion tranchante — il nous paraît que si l'on veut apprendre de science certaine à quelle occasion fut écrit ce *Congé,* que le trouvère annonce d'ailleurs au début de *la Feuillée*[1], il suffira de le lire. On s'apercevra que ce morceau ne renferme *ni un mot, ni une allusion* ayant trait à un bannissement. Par contre, le fils de maître Henri nous indique en termes non pas couverts, mais explicites, mais lumineux, la cause de son départ, et cette netteté laisse si peu de place au doute qu'on ne peut s'étonner assez qu'un document aussi catégorique ait fourni la matière d'interprétations variées. Rapprochons-le du *Jeu de la feuillée.* Que dit l'auteur de cette farce ? Il dit : « Or revois au clergiet[2] », et ailleurs : « Si m'en vois a Paris[3]. » Pourquoi s'en va-t-il à Paris ? Il ne le cache pas, il le répète même deux ou trois fois. Il compte entrer aux écoles, écouter des leçons. « Je n'aime pas, déclare-t-il, le séjour d'Arras au point

Que *l'aprendre* laissier en doie[4].

Je ne me suis que trop attardé près de vous, mes concitoyens. Rien ne m'arrêtera désormais,

Ains vaurrai me perte rescourre
Et *pour aprendre a Paris courre*[5]. »

Maintenant examinons *le Congé.* Dans la première strophe, le Bossu commente la phrase que l'on a remarquée dans son *jeu :* « *Or revois au clergiet.* » Il se plaint, en effet, de s'être amusé *au siècle.* Bientôt, il reprend cette pensée, et l'exprime avec précision :

Trop ai esté *entre les lais*[6].

1. *Feuillée*, v. 4.
2. *Ibid.*, v. 2.
3. *Ibid.*, v. 12. Cf. aussi vers 6.
4. *Ibid.*, v. 30.
5. *Ibid.*, v. 180-181. Cf. encore (v. 684-685) : « De l'autre qui se va vantant | D'aler a l'escole a Paris... » et (v. 947-948) : « Vois que maistre Adans fait le sage | Pour che qu'il doit estre escoliers. »
6. *Congé*, str. 4, Couss., p. 276.

Enfin, s'adressant à sa femme, il prononce les paroles les plus décisives que l'on puisse souhaiter :

Se vous m'ostastes de clergie,
Je l'ai par vous ore repris[1].

Et le motif de son voyage, il le révèle aussi, car il écrit : « Je vous confie mon âme ; elle demeurera près de vous, très chère amie,

Et li cors ira d'autre part
APRENDRE ET QUERRE ENGIEN ET ART[2] ».

Formons de ces vers épars le tableau que voici :

Jeu de la feuillée	*Congé*
J'ai esté avoec feme, *or revois au clergiet.*	*Se vous m'ostastes de clergie,* *Je l'ai par vous ore repris.*
Ains vaurrai me perte rescourre Et pour *aprendre* a Paris courre.	Et li cors *ira d'autre part* *Aprendre* et querre engien et art.

Et demandons-nous à présent s'il est permis de ne pas conclure : Adan, lorsqu'il envoyait un salut poétique à ses compatriotes, gagnait la capitale afin d'y terminer ses études. Pourquoi, en effet, ce parti pris bizarre de traduire *je vais m'instruire* par *il va en exil?* Soutiendra-t-on que, proscrit, il profitait de son absence forcée pour s'occuper, hors d'Arras, de théologie? Mais, durant son bannissement, il habitait Douai. Est-ce là qu'il s'était rendu afin de hanter les écoles et de rencontrer des maîtres? L'esprit le plus prévenu repoussera cette hypothèse, et n'admettra pas davantage qu'un homme chassé de sa patrie ne manifeste aucune douleur, fixe l'époque de son retour[3], et se serve, en quittant ceux qu'il aime, de cette plaisante tournure : « Adieu vous tous ; allons suivre des cours ! » Ce langage, qu'on le compare aux accents émus que le

1. *Ibid.*, str. 5.
2. *Ibid.*, str. 6, Couss., p. 277.
3. Voir le présent chapitre, *ad fin.*

ménestrel a trouvés, lorsque, réellement contraint à la fuite, il énumère, en des pièces cependant fort brèves, les causes de son malheur[1], et l'on sentira que *le Congé* fut rimé à l'occasion d'un départ volontaire.

Combien de rapprochements l'on pourrait établir encore entre cette œuvre et *la Feuillée!* Sans revenir sur ceux que nous avons signalés avant d'introduire cette discussion[2], indiquons ici les plus importants. Les avares sont fort malmenés en plusieurs endroits du *jeu*. Le dramaturge prétend qu'ils pullulent en tel nombre autour de lui qu'il en connaît, amont et aval, deux mille et même davantage[3]. Or, une satire semblable se rencontre en ses vers d'adieu où, parlant d'Arras, il s'écrie :

On i aime trop crois et pile[4].

D'autre part, au commencement de sa comédie, il rapporte l'opinion de certaines gens qui raillaient son projet de voyage, et ne croyaient point qu'il l'exécutât. Il n'en viendra pas *a chief*, répétaient les malveillants, et le futur écolier de se plaindre :

Chascuns mes paroles despist,
Che me sanle, et giete moult lo[i]nc[5].

Eh bien, c'est précisément pour imposer silence à ces bavards qu'il proteste, en terminant *le Congé*, contre

1. *Rondeau* V, Couss., p. 216; Motet I. 1, Couss., p. 245. Adan déclare, dans ces deux morceaux, que ce n'est pas sans gémir qu'il se dirige vers la *terre estrange;* il s'en va *mout destrois, souspirant, dolant;* il regrette *le douc païs d'Artois*. Au contraire, *le Congé* renferme de virulentes attaques contre Arras. Cette différence de ton s'explique par celle des circonstances. Un citoyen qui s'éloigne de sa ville momentanément et de plein gré ne se dissimule ni les vices de ses compatriotes, ni les inconvénients du séjour qu'il abandonne. L'exilé, lui, oublie ses griefs ; rien ne vaut, à son avis, la province qu'il risque de ne jamais revoir, et il la pleure comme nous pleurons les morts, dont les mérites seuls subsistent en nos mémoires.

2. Cf. plus haut, p. 64, l'analyse des deux passages où le ménestrel avoue qu'il n'a point perdu son temps en aimant Maroie.

3. *Feuillée*, v. 207-210.

4. *Congé*, str. 2, Couss., p. 275.

5. *Feuillée*, v. 24-25. Cf. aussi v. 5-6.

leurs allégations, et qu'il se promet de prouver plus tard l'injustice de leurs jugements[1]. Enfin, nous savons par la pièce de théâtre que maître Henri n'était pas en état de donner à son fils l'argent que le dessein de celui-ci nécessitait, et l'autre poème atteste, de son côté, que le novice de Vaucelles reçut, en cette conjoncture, l'assistance d'un étranger.

Ainsi nous sommes persuadés que *le Congé*, qui reprend et résume exactement tout ce que le Bossu d'Arras avait dit, sur la scène, de son changement d'existence, de sa résolution d'habiter Paris, est contemporain de *la Feuillée*. Le trouvère l'écrivit donc, de même que la farce destinée au Puy, vers le mois de mai 1262, et, comme on ne doit point imaginer qu'il ait prononcé des adieux solennels bien avant de s'éloigner, nous conclurons qu'il se dirigea vers la capitale durant l'été de cette même année. Ajoutons qu'à notre avis le témoignage le plus éclatant de l'authenticité du *jeu*, c'est précisément *le Congé*, où l'on ne découvre *rien*, en dehors des salutations individuelles, qu'Adan n'ait, au préalable, hautement et de sa propre voix déclaré devant le public.

Il s'en faut que cette manière de voir soit celle de P. Paris. Le passage souvent cité où la fée Magloire condamne le ménestrel à s'oublier entre les bras de Maroie, à demeurer *atruandi* dans la société de ses compagnons et à mettre enfin *sa voie en respit*[2], lui a paru mal s'accorder avec la dernière strophe du *Congé* qui ne nous autorise point à soupçonner que l'oracle se soit accompli. Frappé de cette contradiction cependant bien explicable, le critique s'exprime ainsi qu'il suit à propos du petit drame de notre auteur : « Ne lui appartiendrait-il pas ? « Serait-ce l'œuvre de quelque trouvère de ses amis,

1. *Congé*, str. 13, Couss., p. 279.
2. *Feuillée*, v. 681-691.

« qui, pour le retenir dans Arras, l'aurait ingénieu-« sement mis en scène, doublant par là son importance, « et le présentant comme l'objet de la prédilection des « fées? Il est certain que le rôle rempli... par maître « Henri de la Halle semble accuser une autre main que « celle d'un fils[1]. » Ces considérations (et une autre encore que nous examinerons en son lieu) amènent P. Paris à décider que le jeune clerc « cette fois du moins n'alla pas « à Paris... enchaîné sans doute par l'affection et les ins-« tances de sa femme[2]. » Cette argumentation a convaincu presque tous ceux qui ont traité depuis cette question. Excepté de Coussemaker[3] et M. G. Paris[4], aucun savant n'a voulu consentir à ce que le poète eût séjourné dans la capitale. Contre cette hypothèse — est-ce bien une hypothèse? — s'inscrivent en faux et Magnin[5], qui prononce cependant que *le Congé* est le seul ouvrage d'Adan « auquel il soit d'une prudente critique de demander « des matériaux pour son histoire[6] », et M. Bahlsen qui reproduit exactement le système de P. Paris[7], et M. Sepet que les mêmes preuves ont persuadé[8], et M. Bédier au dire duquel la *fée méchante* triompha si bien que sa victime ne revêtit plus jamais le costume ecclésiastique[9]. — Tel est le sort de l'infortuné Bossu d'Arras! En

1. *Hist. Litt.*, XX, 653. — Nous avons essayé plus haut (cf. p. 16 et suiv.) d'établir que le père se laisse volontairement attaquer et sert à son enfant de complice. Notons en outre que si le *jeu* n'accuse pas la main d'un fils, on ne voit pas davantage pourquoi il accuserait celle d'un ami. Que l'on ne dise pas non plus que la pièce fut composée par un adversaire, car alors ce sont les éloges que le poète se décerne libéralement (Voyez v. 11, 31, 196, 661-665) qui sembleraient inexplicables.

2. *Hist. Litt.*, XX, 654. — Cette raison n'est pas valable, puisque Maroie poussait Adan à continuer ses études. Cf. plus haut, p. 67.

3. *Ouvr. cité*, p. XXIII et XXIV. Il est plaisant de soutenir, d'une part, que *le Congé* fut écrit au moment de l'exil, de l'autre, que le poète se rendit à Paris. Tel est pourtant le cas de de Coussemaker.

4. *La litt. fr. au m. âge*, p. 190.

5. *Journal des Sav.*, année 1846, p. 552.

6. *Ibid.*, *ibid.*, p. 553.

7. *Ouvr. cité*, p. 61-62.

8. *Etudes romanes dédiées à G. Paris : Observations sur le Jeu de la feuillée*, p. 74, en note.

9. *Revue des Deux Mondes*, 15 juin 1890, p. 887.

vain il s'écrie sur tous les tons, non pas une fois mais dix, au théâtre d'abord, ensuite dans une pièce qu'il ne compose que pour cela : « Mes amis, l'heure de la séparation approche. Je m'absente ; je vous quitte, n'en doutez pas. » Les érudits font la sourde oreille. Ils n'ajoutent aucune foi à ces protestations répétées, et, mieux renseignés que le voyageur, ils le retiennent à son foyer par la puissance du raisonnement. Que n'a-t-il proclamé : « Je ne bougerai point d'ici ! » On l'eût peut-être expédié de vive force.

La prédiction de Magloire ne méritait pas que tant d'attention lui fût accordée. Ignore-t-on que, dans les contes, les sentences portées par des êtres malfaisants demeurent vaines ? L'Oiseau bleu ne reprend-il pas sa forme première ? La Bête ne se change-t-elle point en un prince brillant comme le jour ? Notre ménestrel devait avoir appris que la colère des enchanteresses cruelles n'empêchait nullement la victoire des héros légendaires, et le public auquel il s'adressait connaissait aussi cette vérité. Mais alors, objectera-t-on, pourquoi ce présage funeste ? A quel motif obéissait celui qui le donna ? Eclaircir ce point est chose aisée. Souvenons-nous seulement que beaucoup d'Arrageois prétendaient que leur compatriote resterait dans sa ville natale, lié, par habitude, à ses amis, et, par faiblesse amoureuse, à sa compagne. Ces calomnies dont il s'indigne, il les place, avec une adresse que l'on n'a point assez remarquée et pour se venger délicatement, comme il sied à un poète, sur les lèvres de la fée mauvaise, aux menaces effroyables mais stériles. Et l'idée du trouvère était si bien celle que nous indiquons qu'en terminant *le Congé*, il appelle ceux qui le blasonnaient « les faux devins[1] », expression dont il use, à coup sûr, parce qu'elle rappelle la scène de *la*

1. *Congé*, str. 13, Couss., p. 279.

Feuillée. Il déclare enfin que tous les prophètes de malheur, qui ont joué à son égard le rôle de Magloire, seront confondus, car, malgré leur dépit, il partira. Donc, loin de voir, dans les deux œuvres qui nous occupent, la moindre contradiction, nous estimons qu'elles se complètent, qu'elles se commentent et se prêtent l'une à l'autre de la force et de la lumière.

Croira-t-on maintenant que le Bossu, personnage orgueilleux et susceptible, qui se formalisait des plaisanteries, en somme, innocentes que son projet excitait, ait voulu se couvrir de ridicule? Non, sans doute. Eh bien, que l'on cesse de penser qu'après avoir prévenu ses adversaires qu'il les ferait « chascun hontex[1] », qu'après avoir déclamé du haut de la scène les vers :

Or ne porront pas dire aucun que j'ai antés
Que d'aler a Paris soie pour nient vantés[2],

qu'après des adieux généraux et retentissants, il se soit confiné chez lui. S'il avait, lors de son mariage, changé de résolution, que ne souffrait-il la critique en silence? Elle se serait apaisée peu à peu. Mais feindre obstinément des intentions qui n'étaient plus les siennes, entretenir le public d'un dessein qui n'aboutirait pas, c'eût été courir au-devant des brocards et justifier de la plus sotte façon les allégations des satiriques. Cet écueil, un homme peu chatouilleux et d'esprit moyen l'aurait évité. Admettra-t-on qu'un artiste spirituel et fier ne l'aperçut même pas?

Mais, outre la prédiction de la fée, d'autres raisons poussent encore les biographes à suspecter la sincérité de notre auteur. De Coussemaker nous apprend que, d'après certains critiques, le départ de l'écrivain n'eut pas lieu « parce que son père semble lui avoir refusé « de contribuer aux frais du voyage ». Il ajoute :

1. *Ibid.*, *ibid.*
2. *Feuillée*, v. 5-6.

« Ce n'était pas là un obstacle pour Adam qui comp « tait parmi les grands de trop nombreux et riches « amis dont la bourse lui était ouverte, pour croire qu'il « eût dû renoncer à ses projets à cause d'un embarras « de cette nature[1]. » Cette opinion très acceptable nous étonne uniquement par la façon timide dont elle est produite. Elle revêt la forme d'une conjecture, et l'on attendait une affirmation catégorique, tirée d'un texte précis. Le futur étudiant nous nomme, en effet, le personnage grâce auquel il s'éloigna d'Arras. Il s'appelait Jacquemon Pouchin, et le poète lui consacre ces vers intéressants et décisifs :

> Je l'ai trouvé au besoing pere,
> Car il mut parole et matiere
> *C'on m'aidast au partir d'Artois*[2].

Donc l'argent que maître Henri avait, à cause non de son égoïsme mais de son indigence, refusé à son enfant, il fut fourni par un protecteur qui joua, dans cette circonstance, le rôle du véritable père. Il ne ressort cependant pas du passage que l'on vient de lire que Jacquemon ait, à lui seul, payé les frais du voyage à Paris. Les mots « il mut parole... c'*on* m'aidast » signifient, selon nous, que ce riche bourgeois prit l'initiative d'une souscription en faveur du trouvère, chose qui n'était point sans exemple, ainsi que le montre une strophe de Jean Bodel[3]. Ensuite l'expression « au partir d'Artois » témoigne que si l'on s'était cotisé afin d'offrir un viatique à l'artiste, on ne lui servit pas une pension aussi longtemps qu'il habita hors de chez lui. En conséquence, cette question se pose : comment vécut-il pendant ses années d'école ?

Nous avancerions volontiers à ce sujet l'hypothèse

1. Couss., p. XXIII.
2. *Congé*, str. 9, Couss., p. 278.
3. Seignor, ainchois que je m'en aille, | Vos proi... | Qu'entre vos faites une taille | A parfornir cheste bataille etc... (*Congé* de Bodel, v. 181 et suiv. — *Romania*, IX, 243.

que voici : les moines cisterciens n'aidèrent-ils point alors leur ancien élève, ne le recueillirent-ils pas dans leur maison de la capitale ? Il avait dû, par son intelligence et son zèle, leur donner, lorsqu'il demeurait à Vaucelles, les plus belles espérances. Or, nous savons que les monastères entretenaient de leurs deniers, en des succursales édifiées à Paris pour cet objet, les novices qui paraissaient capables d'honorer un jour la congrégation et de reconnaître ses sacrifices. Sans aller chercher bien loin la preuve de ces faits, rappelons que l'abbaye de Saint-Vaast construisit au quartier latin, dans une rue qui fut dès lors baptisée rue d'Arras, un superbe bâtiment, un collège institué « en faveur des jeunes Artésiens, et qu'elle affecta des biens considérables pour l'entretien des écoliers[1] ». La fondation et la dotation furent ratifiées en assemblée capitulaire, le 28 novembre 1332. On s'imaginerait à tort que ces dispositions sensées et libérales prises par les religieux de Saint-Vaast, les cisterciens les eussent négligées. En 1251, le prieur de Clairvaux — maison principale de l'ordre — déclare que trois frères, qui se trouvent, avec son agrément, à l'université, ne seront pas tenus d'accepter la dignité d'abbé, si l'on vient, durant leur absence, à la leur conférer, et cette ordonnance, il la rend, écrit-il, « in favorem parisiensis studii[2] ». Des dispenses analogues sont données aux chapitres de 1266 et de 1278, date à laquelle on stipule, en outre, que l'on accordera le bénéfice de cette exception seulement aux sujets qui auraient des chances de réussir[3].

Ces documents prouvent 1° qu'Adan de le Hale dut — nous l'avons indiqué plus haut[4] — concevoir, dans le

1. *L'Abbaye de Saint-Vaast*... par A. de Cardevacque et A. Terninck, t. III, p. 12 et 13.
2. *Hist. Litt.*, XXI, 646-647.
3. *Ibid.*, *ibid.*
4. Cf. p. 33.

cloître même et à l'instigation de ses supérieurs, le projet de terminer son instruction à l'endroit où professait l'élite des maîtres ; 2° que les soucis de l'existence ne le retinrent pas auprès des siens, puisque, d'une part, il possédait pour la route et ses premiers besoins la somme ramassée par Jacquemon Pouchin, et que, d'autre part, il semble avoir pu, encore qu'il fût marié, espérer la protection des moines de Cîteaux durant son séjour au dehors ; 3° que, malgré les railleries des mauvais plaisants, sa résolution n'avait rien d'étrange ni même de particulier, vu que les disciples de saint Bernard, au nombre desquels il s'était autrefois rangé, couraient, comme lui, vers la naissante Sorbonne, et que les communautés artésiennes installaient à Paris leurs novices en des séminaires.

Il nous reste maintenant, avant de clore ce débat, à examiner la dernière objection que P. Paris a soulevée afin d'établir que le Bossu ne transporta jamais ses pénates au bord de la Seine. « A l'époque, écrit-il, où « ce voyage aurait eu lieu, c'est-à-dire de 1250 à 1260[1], « l'agitation des esprits était, dans Paris, assez grande « pour exciter son attention maligne et sa verve poéti- « que. Lui qui plusieurs fois avait gourmandé les vices « et signalé les ridicules de ses compatriotes, aurait-il « gardé le silence mieux que Rutebeuf sur les ordres « mendiants, sur les croisés, sur les anecdotes de la « cour ? Mais, à l'exception de *la Chanson du Roi de* « *Sicile*,... tous les ouvrages d'Adam de la Halle portent « le cachet de la patrie, et si, dans aucun d'eux, il ne « nous donne à penser qu'il ait jamais fréquenté les « écoles de Paris, nous en concluons qu'il n'habita « jamais cette grande ville[2]. » Cet argument, M. Bahlsen

1. P. Paris n'est pas ici d'accord avec lui-même. C'est, en effet, dans la *Feuillée* qu'Adan nous annonce son départ, et le savant critique a supposé (*Hist. Litt.*, XX, 618, que cette pièce avait été représentée en 1261.
2. *Hist. Litt.;* XX, 660-661.

l'a reproduit avec exactitude[1], mais il ne nous persuade pas. Comment, d'abord, le fils de maître Henri se serait-il enrôlé contre les Mendiants sous la bannière de Guillaume de Saint-Amour, puisque la lutte avait pris fin depuis deux ans lorsqu'il arriva sur le théâtre où elle s'était déroulée[2] ? Et puis il n'était pas de la paroisse... Son silence, en second lieu, ne nous autorise aucunement à inférer qu'il n'ait point vécu au centre des études, car nous n'ignorons pas — M. G. Reichel signale à cet égard le peu de logique de M. Bahlsen[3] — qu'il a parcouru l'Italie, et cependant l'on ne découvre en ses vers — si ce n'est dans l'épopée du *Roi de Sezile* — nul souvenir, nulle trace de cette expédition lointaine. Ajoutons que plusieurs de ses œuvres sont perdues. Donc, rien ne nous empêcherait d'admettre que les travaux composés par lui, tandis qu'il fréquentait l'université, ne nous ont point été transmis. D'ailleurs, comme il avait abandonné son pays et sa famille pour cultiver la théologie et non pour cueillir à l'étranger les lauriers du trouvère, il dut négliger la muse pendant cette période de sa vie, et rimer seulement, aux heures de loisir, quelques morceaux sans prétention, quelques couplets fugitifs. Et si l'on s'étonne que ces productions légères aient en totalité disparu, nous répondrons : Est-il sûr, bien que nous ayons allégué la destruction partielle des écrits d'Adan, qu'il ne subsiste vraiment pas de pièces datant de l'époque où il suivait les cours ? Ne sommes-nous point en état d'en signaler au moins une ? Nous le pouvons certainement. Une poésie du Bossu nous reste, qu'il chanta devant des écoliers, et nous allons tâcher de démontrer, en établissant qu'il l'adressait à ses condisciples de la

1. *Ouvr. cité*, p. 61-62.
2. H. Martin. *Histoire de France*, t. IV, p. 266.
3. *Archiv für das Studium* etc... Année 1893, t. 91, p. 261.

capitale, l'erreur de ceux qui nous disent : jamais le jeune clerc n'élut domicile à Paris.

Commençons par appeler l'attention sur quelques motets du manuscrit H. 196 de Montpellier[1]. Espérant que l'on nous pardonnera de longues citations indispensables à la preuve qu'il s'agit ici de faire, nous soumettons à l'examen du lecteur quatre de ces curieux documents qui appartiennent, ainsi que l'on s'en rendra compte, à un seul et même groupe[2].

1° Entre Copin,
Et Bourgois, Hanicot et Charlot et Pierron,
Sont a Paris
Demourant, mout loial compaignon :
De mauvaise vie
Mener n'ont il mie
Renon ;
Et si i a tel qui a bele amie
Dont je ne veull pas ore dire le non.
Amours l'ont si pris
Et si souspris
Et mis en lor prison
Qu'eles li ont fait et font
Souvent perdre mainte leçon.
Il n'a en autre riens mise s'entention
Fors en la bele Ysabelot,
A cui il a de tout son cuer fait don.
S'il la desirre a veoir, blasmer ne l'en doit on,
Car il ne puet penser s'a li non[3].

2° Entre Jehan et Philippet,
Bertaut et Estievenet,
En grant deduit sunt menu et souvent ;
Quant il sunt asamblé,

1. Bibliothéque de l'Ecole de médecine. — M. G. Raynaud a édité ce ms. *Bibl. fr. du m. âge. Recueil de motets français des* XII*e* *et* XIII*e* *siècles.* Nous suivons son texte.

2. Le ms. qui contient ces motets est composé de huit cahiers juxtaposés et copiés par diverses mains : les deux derniers renferment toutes les pieces que nous citons, et l'on chercherait en vain, dans les six autres, des vers analogues à ceux-ci. Il est donc vraisemblable que le même scribe les a réunis parce qu'il les considérait comme des productions similaires.

3. Ec. de médecine de Montpellier, ms. H. 196, f° 277 v°.

De bien chanter
Ne se faignent noient,
Mais qu'il aient avant
Touchiet du boin vin cler et gent.
Et quant Estievenos
Fait le sot,
Il le fait si proprement,
Car qui ne l'aroit
Onques vu, il cuideroit
Qu'il le fust proprement.
Lors saut Biertaus ki fait le hors du sens :
Si a grant esbaniement
De quatre enfans,
Qui ne font pas a refuser entre la gent[1].

3° Dieus ! comment porrai laissier la vie
Des compaignons a Paris?
Certes, nulement !
Tant sont deduisans
Et bien apris
D'ounour, de courtoisie
Et de bon enseignement.
Si se font proisier, loer
Et estre amé de toute gent,
Tant se maintienent sagement !
Car quant tout sont assamblés,
De rire et de jouer
Et de chanter
Chascun d'eus esprent.
Si deüst, ce m'est avis,
Tous li mondes grans et petis
De les sie[r]vir avoir talent,
Car nus n'a pooir
De savoir
Bien n'ounour, ne de se maintenir
Courtoisement,
S'il le n'i aprent :
Si veul tout mon tans user
Et demourer
En maintenir
La compaignie et hounorer,
Sans nul mal ne sans mesproison penser,
Car mes cuers s'i rent[2].

1. *Ibid.*, f° 336 v°.
2. *Ibid.*, f° 353 v°.

4° A maistre Jehan Lardier,
Tibaut et Climent,
Le joli Hannicote que j'ai chier,
Marc d'argent
Et Copin
Aussi, et Martin
De Bernartpré,
Franque et Huet le burier,
Maistre Petit l'alosé,
Pierre l'Englès, et tous les autres compaignons
Bons, dont je ne sai noumer les nons
Ne les seurnons,
Je justice, vous salue,
Car amours trop me treslue
Qui me tient en no paiis ;
Et que fait ore Paris ?
Dieus ! i tiegne compaignie,
Car il n'est si bone vie[1] !

Insister longuement pour montrer que ces morceaux, et d'autres pareils que nous nous dispensons d'alléguer[2], ont été versifiés par des étudiants serait chose superflue. Ils célébraient, alors comme aujourd'hui, *le vin, le jeu, les belles*, en adoptant de préférence la forme du *motet*, qui se chantait à plusieurs voix. Le ton général de ces œuvres témoigne de leur origine qu'attestent également deux traits fort précis. L'auteur de la pièce 4, qui regrette, au fond de sa province, les distractions de la grand'ville, ne peut être, en effet, qu'un clerc, et c'est à des clercs qu'il s'adresse. Ne fut-il pas aussi porté sur les registres de la docte faculté, cet amoureux qui nous cache son nom, mais qui avoue avoir perdu *mainte leçon* à cause de Mademoiselle Ysabelot? Le malheureux! Il *la desiroit a veoir* et restait chez elle à l'heure des cours. Cela est d'une réalité saisissante!... Et que l'on ne se demande pas quelle université ils étaient censés fréquenter, ces

1. *Ibid.*, f° 385 v°.
2. Voyez, par exemple, *ibid.*, f° 368 v° : « A Paris soir et matin | Trueve on bon pain et bon cler vin, etc... »

enfants qui s'assemblaient afin de danser, de rire et de *s'esbanoier*. Ils nous le disent. Copin, Charlot et Pierron *sont a Paris demourant* (Pièce 1), ainsi que Jehan Lardier, Martin de Bernartpré et Hannicote le joli (Pièce 4). Le 3e motet déclare que cette cité l'emporte sur les autres, car on y rencontre des garçons *deduisans, bien apris*, qui ne pensent point à mal.

Les textes que nous analysons ici indiquent clairement, par leur analogie frappante, qu'il existait, au XIIIe siècle, dans le monde des jouvenceaux *déambulant* le long des rues de Paris, une chanson à la mode, un thème auquel ils adaptaient diverses variations. Comme la poésie dont ils s'inspiraient avait dû exalter d'abord les mérites d'un certain groupe de camarades habitués à se divertir ensemble, il avait fallu la rajeunir, lorsque ceux qu'elle désignait avaient disparu. Or, la métropole était déjà, sous saint Louis, le rendez-vous de tous les Français qui voulaient s'instruire. Ils y venaient en foule de chaque contrée du royaume, mais cette population hétérogène se rencontrait sans se confondre. On se recherchait d'après les dialectes et les lieux de naissance, et il se formait, au sein de la multitude, de petites coteries ouvertes aux personnes d'un même pays. Elles s'amusaient entre elles, et proclamaient, en modifiant légèrement le motet alors en cours, en substituant leurs noms à ceux des auteurs primitifs, que, parmi les compagnies d'écoliers buvant et ballant au bord de la Seine, aucune ne valait la leur. Ainsi chantaient Normands, Limousins, Champenois, Bourguignons. Et les Artésiens, se taisaient-ils ? Quoi !... Ils comptaient en leurs rangs l'illustre écrivain de *la Feuillée*, et ils n'auraient pas, eux aussi, vanté, suivant la formule ordinaire, le charme et la gaieté de leur association ? Ce renoncement passe la vraisemblance. — On se tromperait, en effet, si l'on y croyait, et la preuve la voici :

Entre Adan et Hanikel,
Hancart et Gautelot,
A grant esbanoi qui ot
Lor revel.
Quant il hoquetent,
Plus tost clapetent
Que frestel
Li damoisel,
Mais qu'il aient avant baisié saint Torturel ;
Et si chantent tout sans livre
Viés et nouvel.
Gautelos fait l'ivre
Si proprement et si bel
Qu'il samble a son musel
Qu'il doie traire a sa fin ;
Et quant il font le molin
Ensamble tout quatre,
Et au plastre batre,
En hoquetant,
Sont si deduisant,
Si gai, si joiant
Et si riant
Chil. IIII. enfant
Que nule gent tant[1].

Qui ne reconnaîtrait en ces vers la chanson favorite des étudiants de Paris ? Qu'on les compare, notamment, au second morceau que nous avons cité, l'on remarquera des phrases presque identiques, des développements qui proviennent à coup sûr d'une source commune. Il suffira, pour s'en convaincre, de se reporter au texte. Le Bossu n'a point fait œuvre originale. Il s'est contenté de mettre en scène des personnages nouveaux qui furent, à n'en point douter, des concitoyens fréquentant, en même temps que lui, l'université. Les noms sont de l'Artois. Le diminutif *Gautelot* appartient à cette province[2], et la famille *Hancart* habitait réellement à Arras, rue de la Garance[3]. Puis le poète a traduit en langage de son

1. *Motet* III. 1, Couss., p. 265. — Nous avons introduit dans le texte de de Coussemaker quelques bonnes leçons du ms. H. 196 (f° 280 v°).

2. *Jeu du pèlerin*, v. 51-52.

3. B. N. fr. 12615, f° 20, d : « Cil Hancars ont de le Warance | Sont cas un jour en abaancé | De le mairie recevoir. » Cf. aussi B. N. fr. 8541 : *le Hancarde Sare* (année 1253) ; *Hancars Baude* (1255), *Hancart Simon* (1260) *le Hancarde Mar*[*oie?*] (1281) etc... etc...

pays quelques expressions trop purement françaises. Ainsi au lieu de dire : « *Mais qu'il aient avant touchiet du boin vin* », il use d'une tournure dont ses amis appréciaient certainement la saveur : « *Mais qu'il aient avant baisié saint Torturel.* » Cette métaphore avait, pour les Picards expatriés, le goût délicieux du terroir. Chez eux, en effet, l'on considérait saint Torturel ou Tortuel ou Tortu comme le dieu des ivrognes, et *le baiser*, c'était proprement aspirer la sève du cep qui lui servait d'emblème, boire, en un mot, le jus de la vigne[1]. On le voit donc, notre trouvère chanta parfois à Paris, il fréquenta, loin de son foyer, les joyeux écoliers venus de sa ville natale, il se divertit avec eux, tantôt *faisant le moulin* après avoir vidé les brocs, tantôt contemplant les cabrioles de Gautelot. De la sorte, il se consolait d'être séparé de sa femme... L'oubliait-il? Ce motet ne le prouve pas, car si sa première partie décrit une réunion tapageuse, la deuxième, qui résume d'une manière frappante le portrait de Maroie tel qu'il est tracé dans le *Jeu de la feuillée*, est un hommage que, de loin, le ménestrel adresse à sa belle. Le *musel* de Gautelot, son riant condisciple, n'effaçait pas le souvenir charmant de son amie; il regrettait *ce chef bienséant, ce front plein, cette bouche vermeillette, ce col reploiant*[2] qui l'avaient ensorcelé, et l'on admettrait volontiers qu'une aussi gracieuse évocation l'invitait à reprendre au plus vite le chemin de la maison.

Combien de temps demeura-t-il à Paris? Nul document ne nous l'enseigne d'une façon précise, mais lui-même il avait indiqué dans *le Congé* que son absence

1. B. N. fr. 12615, f° 199 a. « Il n'est miracle ki rataigne | Saint Tortuel de le montaigne, | Si vos dirai raison coument | On voit trestout apertement | Les miracles et les vertus | Que fait me sire[s] sains Tortus. » *Ibid.*, *ibid.* : « Sains Tortueaus a tel poissance etc... » *Ibid.*, *ibid.* : « Quant a baisié saint Tortuel | Et le seve de son tuel, | Lors veut danser... » *Ibid.*, f° 207 c : « Et quant il voit la dame lie | Par le vertu saint Tortuel... »

2. Motet III. 2, Couss., p. 266.

durerait de trois à quatre ans. Sur le point de quitter sa compagne, il s'engage à revenir riche d'honneur et de science, et finement il se compare au laboureur qui laisse le sol en jachère, afin que, par la suite, il produise davantage.

> Pour miex fructefier plus tart,
> De si *au tierc an, ou au quart*,
> Laist on bien se terre a gaskiere[1].

Cette image n'a de la justesse que si le fils de maître Henri estimait vraiment que son séjour hors du foyer embrasserait une période égale à celle que nécessite le repos d'un champ. Il semble bien, d'ailleurs, que le délai qu'il assigne suffisait parfaitement à l'exécution de son dessein.

On est donc autorisé à penser qu'il rejoignit les siens en 1265 ou 1266. Avait-il, grâce à son travail, acquis des titres ou des dignités ? Nous l'ignorons. Cependant on en douterait à bon droit, car, après comme avant son voyage, il fut réduit à chercher des protecteurs, à vivre de leurs bienfaits. Ce qui paraît certain, c'est qu'il éprouva de la joie lorsqu'il rentra dans sa chère cité. La chanson « De tant com plus aproime mon païs[2]... » exprime ce sentiment de bonheur. Elle fut probablement rimée à cette date. Adan de le Hale y constate que plus il avance vers sa patrie, plus il trouve le ciel serein, l'air pur, les visages affables. Ces paroles eussent été ridicules ou, du moins, déplacées, s'il les avait prononcées en revenant de Vaucelles (abbaye située aux confins de sa province), ou bien de son exil, c'est-à-dire de Douai, ville tellement voisine de la sienne qu'elle n'en différait point par le climat, et n'abritait pas d'habitants qui se distinguassent, par leurs mœurs, des Arrageois. Comme, d'autre part, sa dernière pérégrination, celle qui le conduisit à Naples,

1. *Congé*, str. 6, Couss., p. 277.
2. Chanson XXXIII, Couss., p. 126.

ne fut pas suivie d'un retour, force nous est de conclure qu'il versifia la pièce en question après son départ de la capitale. L'émotion qu'il manifeste est touchante. Dupe de son cœur, de son imagination, il se figurait, le pauvre clerc, qu'au milieu de ses concitoyens il mènerait dorénavant une existence paisible. Cette illusion que la longueur de l'absence avait nourrie, elle s'envola rapidement. Dès qu'il fut de nouveau mêlé aux débats, aux intrigues des bourgeois d'Arras, le ménestrel, brusquement repris par la réalité, s'aperçut que ses rêves avaient menti. Au lieu de cette *gent* si *douce* et si débonnaire qu'il avait chantée[1], il rencontra des adversaires impitoyables, aux attaques desquels il fut bientôt contraint de se soustraire. Il s'en alla donc, non plus souriant ni rempli d'espoir, mais avec regrets et colère, comme il sied à un malheureux que l'on a chassé de sa demeure et qui se dirige, sous la menace des puissants, vers une terre d'exil.

1. *Ibid.*, v. 4.

III.

CAUSES DE L'EXIL D'ADAN.

Documents qui nous prouvent qu'Adan fut banni. — Le motet : A Dieu comant amouretes : *détails précis qu'il nous fournit. — Perception des impôts dans les* bonnes *villes du royaume et notamment à Arras. — Le brevet. — Les échevins.* — La Vintaine. — *Autres contrôleurs. — Graves défauts de ce système. — Faux serments des contribuables. — Prévarications des magistrats. — Inutilité du contrôle. — Peines encourues par les fraudeurs. — Les événements à la suite desquels le Bossu fut exilé sont relatés ailleurs que dans ses œuvres : quatre pièces artésiennes du ms. fr. 12615. — Ces pièces ont rapport aux circonstances qui réduisirent notre poète à la fuite. — Elles ne furent point composées par lui. — Ce qu'elles nous apprennent sur les bourgeois parjures; — sur la conduite des échevins dans l'affaire; — sur les amis d'Adan qui se trouvaient compromis; — sur le rôle de* la Vintaine; *— sur celui de l'abbé de Saint-Vaast; — sur l'état d'Arras à cette époque. — Ces poésies indiquent à quelle somme montait la taille exigée. — Elles expliquent pourquoi le motet d'Adan mentionne le roi et le comte d'Artois. — Elles nous renseignent sur la punition des coupables. — Conclusion de ce chapitre.*

Au moment d'abandonner le siècle, l'infortuné lépreux, Baude Fastoul, adresse ses adieux « a ceus ki d'Arras sont eskiu », et il salue particulièrement maître Henri de le Hale et son fils qui se trouvent, nous apprend-il,

à Douai[1]. Adan ne nous a pas, lui non plus, caché cette disgrâce. Il l'a même signalée deux fois : dans un *rondeau* dont l'importance est fort minime[2], dans un *motet* qui mérite qu'on le cite et qu'on l'étudie :

A Dieu comant amouretes,
Car je m'en vois,
Dolans par [3] les douchetes,
Fors dou douc païs d'Artois,
Qui est si mus et destrois
Pour che que li bourgois
Ont esté si fourmenés
Qu'il n'i queurt drois ne lois.
Gros tournois
Ont avulés
Contes et rois,
Justiches et prelas tant de fois
Que mainte bele compaingne,
Dont Arras mehaingne,
Laissent amis et maisons et harnois,
Et fuient, ça deus, ça trois,
Souspirant en terre estra[i]ng[n]e [4].

Cette pièce, malheureusement fort brève, ne nous fournit qu'un petit nombre d'indications. Hâtons-nous de les recueillir. Le poète déclare que ses compatriotes ont souffert maintes violences (v. 6-7) ; que son pays natal, rempli de détresse et d'angoisse, est menacé de ruine parce que personne ne respecte plus les lois (v. 8). Ces désordres sont imputables au comte, au roi, aux magistrats, aux ecclésiastiques (v. 11-12) qui, aveuglés par leur amour de l'or (v. 9-10), ont banni les meilleurs citoyens et notre ménestrel avec eux (v. 2-4). Ainsi, la plus belle compagnie (v. 13) quitte ses foyers et ses biens (v. 15), afin de chercher à l'étranger un lieu de refuge (v. 16-17). Ce langage d'un témoin intéressé et partial, nous l'interprétons comme suit : Le roi de

1. B. N. fr. 25566. *Congé* de Fastoul, str. 40, f° 256 v° a.
2. *Rondeau* V, Couss., p. 216.
3. Lisez *por*.
4. *Motet* I. 1. Couss., p. 245. Nous avons introduit dans le texte de de Coussemaker certaines leçons du ms. H. 196 de Montpellier, f° 288 r° (Edit. Raynaud).

France et le comte d'Artois avaient demandé de l'argent aux habitants d'Arras. Ceux-ci, malgré les objurgations du haut clergé, s'arrangèrent pour ne pas payer ce que l'on exigeait d'eux, en sorte qu'ils furent, pour leur désobéissance, honteusement chassés de la ville.

Il ressort du motet précédent que l'infortune du Bossu et de ses amis survint à propos d'une *taille*. Mais quelle était cette taille? A quelle occasion l'avait-on levée? Quelles furent les manœuvres frauduleuses qui amenèrent la répression des bourgeois? Comment se divisa la responsabilité de ces actes? Pourquoi les juges et les prélats sont-ils mis en cause par le trouvère? Voilà tout autant de problèmes qui réclament une solution, faute de laquelle ce que nous savons sur l'exil de notre auteur se bornerait presque à la simple constatation du fait, sans que l'on fût en état d'en préciser les dates, les motifs, les circonstances, et de fournir ces détails particuliers qui sont souvent l'âme de l'histoire. Nous espérons bien ajouter quelque chose à la courte narration d'Adan, mais nous ne pouvons entreprendre cette tâche sans exposer auparavant — digression fâcheuse mais nécessaire — le système que l'on employait au XIIIe siècle, lorsqu'il s'agissait de percevoir les impôts.

Saint Louis avait établi que, dans toutes les cités de son royaume, le principe fondamental de la répartition des taxes serait celui de la proportionnalité. L'on contribuait selon sa fortune, et des notables, choisis au nombre de trente ou quarante, recevaient la mission d'élire douze citoyens consciencieux qui fixaient, après avoir prêté serment, la quote-part de chacun[1]. L'esprit

1. « Eligantur... usque ad quadraginta vel triginta bonos viros et fideles, vel plures aut pauciores, secundum quantitatem ipsarum villarum. Et illi, « qui sic electi fuerint, jurabunt super sancta quod ipsi de ipsis vel de aliis « probis viris earum villarum, eligent usque ad duodecim qui meliores erunt « ad illam talliam assidendam. » *Ordonnances des Roys de France de la 3e race* recueillies par M. de Laurière, t. I, p. 291 et suiv.

de cette loi fut généralement respecté, mais, comme elle laissait quelque initiative aux municipalités, elle subit, en différentes contrées, des modifications remarquables. A Arras, par exemple, on ne désignait pas toujours une commission chargée d'évaluer la richesse des habitants. On s'en rapportait à eux-mêmes, et ils fournissaient un état ou, comme l'on disait, un *brevet* de leurs moyens et de leurs dettes, en jurant solennellement que ce mémoire était sincère[1]. Les actes passaient par les mains des échevins qui les étudiaient et les revisaient. Ils avaient le droit, quand ils soupçonnaient qu'une déclaration était inexacte, de la renvoyer à son auteur, et si celui-ci ne la rendait pas corrigée dans l'espace de trois jours ou s'il la « baillait autrement que a point[2] », il encourait diverses peines. Lorsqu'ils avaient de la sorte réuni la totalité des pièces et qu'ils les croyaient ou feignaient de les croire sincères, les édiles procédaient, en se fondant sur ces documents, à la confection des listes, exigeant des bourgeois une somme qui variait avec l'énonciation de leur *vaillant*. Ces fonctions que la démocratique ordonnance du pieux roi ne leur attribuait aucunement, les échevins artésiens les avaient usurpées. Elles devenaient pour eux un merveilleux instrument de règne, et, de fait, ils eussent été les maîtres de la fortune publique, si leurs administrés, d'une part, et le souverain, de l'autre, n'avaient conservé le droit de contrôler leur gestion. Les *ghildes* des métiers et le corps de la draperie confiaient ce soin à seize représentants qui s'adjoignaient huit autres personnes prises en dehors des *ghildes* et des drapiers. Cette assemblée de vingt-quatre prud'hommes — *la Vintaine* — assistait

1. *Chronique de la ville d'Arras* (sans nom d'auteur, 1766) p. 27. — *Bibliothèque de l'Ec. des Ch.*, t. XLI, année 1880, p. 518-536. *Une conversion de rentes à Arras en 1392* par J.-M. Richard. — Archives du P.-de-C., A. 50 et 108.

2. Arch. du P.-de-C., A. 108.

le conseil communal lorsqu'il fallait s'occuper des adjudications, des fermages, de l'assiette de l'impôt[1]. Elle délibérait « avec les eschevins pour savoir toutes les « revenues, toutes les detes et tous les frais de la ville « en quelconque chose que ce fust[2] ». Elle aidait ces mêmes échevins à vérifier les *brevets*[3], et les contribuables s'engageaient par serment devant elle, comme devant les magistrats municipaux, à ne pas essayer de tromper le fisc[4]. De leur côté, les officiers du roi étaient présents à ces opérations compliquées[5]. Enfin, s'il survenait des difficultés, si les nombreux intéressés, bourgeois, échevins, membres de *la Vintaine* et délégués du prince, n'arrivaient pas à tomber d'accord, rien ne les empêchait, ainsi que nous le verrons bientôt, de recourir à l'arbitrage de quelque haut personnage ecclésiastique. Saint Louis, du reste, avait déclaré que l'on demanderait au clergé des avis et des lumières, chaque fois que la levée d'un impôt serait ordonnée[6].

Un pareil système produisait presque toujours des résultats déplorables, et l'on avait inutilement multiplié les précautions en vue d'assurer le succès et la loyauté de la perception des taxes. Plus les rouages étaient nombreux et délicats, moins la machine marchait, car l'un ou l'autre des ressorts se détraquait immanquablement, et même ils se dérangeaient tous. En vain l'on invitait les bourgeois à rédiger un état où figurassent sans exception leurs biens meubles et immeubles[7]; en

1. A. Giry. *Histoire de la ville de Saint-Omer et de ses institutions*, p. 103.
2. Charte du 9 août 1302. *Bibl. de l'Éc. des Ch.*, t. XLI, p. 525, note 1.
3. *Ibid.*, p. 519.
4. Archives dép. du P.-de-C., A. 108.
5. *Ibid.*, *ibid.*
6. « Eligantur per consilium *sacerdotum*... *et aliorum virorum religiosorum*... usque ad quadraginta vel triginta bonos viros, etc. » *Ordonn. des Rois de Fr.*, p. 291.
7. « Bien se gardent cil qui sunt taillié selonc ce qu'il ont de mueble ou « d'eritages, quant il lor convient jurer lor vaillant, qu'il dient verité. » Beaumanoir, *Coutumes de Beauvoisis*, édit. Beugnot, t. II, p. [illegible].

vain l'on invoquait leur justice, leur probité[1]; en vain l'on comptait sur le respect dû à la sainteté du serment. Les habitants des *bonnes* villes ne laissaient pas de fournir des mémoires entachés de volontaires erreurs; ils n'avouaient qu'une minime portion de leurs ressources, et l'on eût cru, à lire ces pièces mensongères, qu'ils étaient réduits, les imposteurs, à l'extrême dénûment[2]. Ils agissaient ainsi sans scrupules ni remords, et cette fourberie était si bien entrée dans les mœurs que parfois l'autorité fermait les yeux, et décidait, à la condition que l'on dressât désormais des listes consciencieuses, qu'elle passerait condamnation sur les tromperies antérieures[3]. D'autre part, ceux que l'on préposait à la fixation des taxes ne brillaient point, eux non plus, par le désintéressement. Louis IX leur avait bien prescrit leurs devoirs : « Il jureront, disait l'ordonnance, « que diligeaument il asseront la taillée, ne n'epar- « gneront nul, ne il n'engraveront nul, por haine ou « por amour ou por priere ou por criente[4]. » Mais ce prince généreux faisait trop d'honneur à ses sujets en les estimant capables d'une prud'homie égale à la sienne. Loin de se conformer à ses avis, les échevins écrasaient leurs ennemis du poids des impôts, et s'arrangeaient pour que leurs favoris ne payassent presque rien. Beaumanoir constate cette conduite honteuse et la flétrit : « Moult de contens muevent es bones viles de « commune por lor tailles, car il avient souvent que li

1. « Ilz... sont et seront tenus puis hores en avant de baillier et apporter par « briefvet tout leur vaillant *et justement et loyalement...* » Arch. du P.-de-C., A. 108.

2. Comme Harpagon, les Arrageois redoutaient de passer pour riches, et volontiers ils eussent répondu à qui célébrait leur opulence : « Ce sont des coquins qui font courir ces bruits-là » Un satirique de ce pays range au nombre des envieux et des médisants ceux qui disent d'un voisin que son coffre est rempli d'or. Une pareille louange désolait un bon père de famille, car *on l'asseyait lues a une taille.* (B. N. fr. 12615, f° 201 a.)

3. Arch. du P.-de-C., A. 108.

4. *Ordon. des Roys de Fr.*, p. 291-292.

« rice, qui sunt gouverneur des besongnes de le vile, « metent mains qu'il ne doivent, eus et lor parens, et « deportent les autres rices homes... et ensi quort tous « li frès sor le commun des povres[1]. » Il s'ensuit, observe le bailli de Clermont, que le menu peuple ainsi sacrifié, et ignorant « le droite voie de porcacier *ses* drois », ne trouve aucun moyen d'arrêter ses oppresseurs « fors que par eus corre sus ». Plusieurs, de la sorte, ont « esté ocis[2] », et les cités n'en gémissaient pas moins dans le deuil et la confusion. Quant à l'influence des vérificateurs, elle demeurait illusoire. Le clergé, presque toujours, était impuissant. Les représentants de *la Vintaine* se gardaient de se brouiller avec les échevins, car leurs rancunes étaient redoutables. Mieux valait accepter la complicité, ainsi que le conseillaient la prudence et l'égoïsme, et pressurer de concert la masse des citoyens qui n'avaient qu'une arme défensive : la falsification du brevet.

Fréquemment il arrivait que les malheureux fraudeurs, ignorant — Beaumanoir l'indique — les finesses de la jurisprudence, fussent les seules victimes de la vindicte des lois. Alors ils risquaient de perdre (l'amende variait suivant la gravité des circonstances) soit le quart[3], soit la totalité[4] des sommes sciemment omises. De plus, ils pouvaient être bannis, genre de châtiment dont le moyen âge abusa, et qui s'appliquait indistinctement, selon la fantaisie des juges, aux crimes les plus différents[5]. Cependant, si les répartiteurs jouaient moins

1. Beaumanoir, *ouvr. cité*, t. II, p. 268. — A Arras, la perception par voie de brevet n'intéressait que les grosses bourses (Voir plus loin, p. 96).

2. *Ibid.*, *ibid.*, p. 269.

3. « Et se aucuns desdis bourgois et bourgoises est trouvés en deffaulte,... « il perdera le quart de ce qu'il delaiera a apporter. » Arch. dép. du P.-de-C., A. 108.

4. « Car s'il (les bourgeois) juroient mains qu'il n'ont, et il en estoient ataint, « il perdroient tout le sorplus, li quix sorplus seroit au segneur par qui le « taille seroit fete. » Beaumanoir, *ouvr. cité*, t. II, p. 269. Dans le cas dont nous nous occupons, les inculpés furent pour la plupart complètement dépouillés.

5. *Ibid.*, t. I, p. 201 en note; II, p. 18, texte et note.

gros jeu que les imposés, on les citait, en certains cas, devant les tribunaux, et ils s'entendaient condamner à la restitution pécuniaire et à l'exil. Alors le scandale était complet. Une longue caravane de proscrits quittait le territoire. L'échevin fuyait à côté du membre de *la Vintaine*, et le bourgeois parjure accompagnait le magistrat partial. Contrôleurs et contrôlés, taillés et *tailleurs*, subissaient semblable sort, et, se rencontrant hors des frontières du pays, ils se réconciliaient dans la communauté du malheur, oubliaient leurs griefs réciproques afin de maudire et de combattre le même adversaire, c'est-à-dire le seigneur ou le souverain.

Voilà précisément ce qui advint à Arras lorsqu'Adan en fut chassé. La haute société se vit mutilée d'un seul coup, édiles et contribuables. Adieu la belle compagnie ! Force lui fut d'abandonner amis, maisons, harnois, et d'aller, pour un temps, soupirer en terre *étrange*.

Veut-on se faire une idée approximative de la petite révolution à laquelle fut mêlé notre poète? Il suffira, nous l'espérons, de lire le précédent exposé. Si, au contraire, l'on désire avoir, sur la question, des détails nombreux et précis, alors il faut étudier une partie des pièces artésiennes que contient le manuscrit français 12615 de la Bibliothèque Nationale. Elles sont au nombre de vingt-quatre, et celles qui occupent, dans le recueil, la 2e, la 3e [1], la 13e [2] et la 24e place (nous les désignerons par les nos I, II, III, IV) relatent les événements que rappelle le motet *A Dieu comant amouretes*. Ce rapprochement, Monmerqué [3] et P. Paris [4] l'avaient indiqué déjà, sans juger nécessaire de prouver que ces textes étaient contemporains de celui d'Adan. Le nier serait,

1. On trouvera ce morceau dans le *Recueil* de P. Meyer, n° 45, et chez Jubinal, t. II, p. 382.

2. M. Jeanroy a édité cette 13e pièce. — *Etudes romanes dédiées à G. Paris*, p. 83-95.

3. *Th. fr. au m. âge*, p. 24 et 25.

4. *Hist. Litt.*, XX, 661.

d'ailleurs, lutter contre l'évidence, et nous ne nous attarderons pas à établir ce point, persuadés que l'analyse qui va suivre démontrera pleinement combien ces vers satiriques concordent avec les renseignements du ménestrel.

Le nom des bourgeois compromis, le récit de leurs manœuvres, maints détails sur les échevins coupables, la mention des peines subies par ces deux classes de délinquants, tout cela nous le trouvons dans les œuvres mordantes dont nous parlons. Elles nous apprennent aussi pourquoi le fils de maître Henri s'est plaint, en prenant la fuite, des *prélats, du comte* et *du roi*. Elles attestent enfin que les familiers et les patrons de cet auteur durent chercher un asile loin de leur pays natal. Ainsi l'on ne peut douter que ces pamphlets, signalant l'exil des amis d'Adan, aient été composés à la même date que le morceau où il nous annonce et son propre bannissement et celui des meilleurs de la cité.

Cette dernière remarque — l'on nous permettra cette parenthèse — offre une importance réelle. Le trouvère, avons-nous dit, partagea la mauvaise fortune des personnages condamnés lors de ce grand procès financier, et il les a chantés, en son motet, comme de nobles, d'innocentes victimes. Or, on le verra bientôt, les quatre pièces artésiennes flétrissent les agissements des contribuables et des échevins, se réjouissent de leur punition, les accompagnent avec des malédictions et des sarcasmes, tandis qu'ils s'éloignent de l'Artois. Il est donc manifeste que le Bossu ne collabora point à ces écrits dirigés contre ceux-là mêmes dont il s'honorait d'être le favori. Quelle apparence qu'il ait, de la sorte, applaudi à la disgrâce qui les frappait et qu'il avait déclarée très injuste et douloureuse? En conséquence, P. Paris se trompe quand il conjecture que ces satires furent rimées par Adan, et ce n'est pas sans cause qu'il ne reconnaît point son « style heureux » en

lisant ces pièces dont il blâme un peu sévèrement la négligence, l'obscurité, la grossièreté[1]. Toutefois, cette attribution erronée s'explique en quelque manière. P. Paris sent bien, pensons-nous, que le crime des gros marchands et des échevins diffère de celui du ménestrel, et il cherche, dans les écarts de sa plume, les motifs plausibles d'une condamnation qui tout d'abord nous étonne. Seuls, en effet, les membres de l'aristocratie commerçante fournissaient un brevet, chaque fois que l'on proclamait une taille extraordinaire[2]. Encore que la ville d'Arras comptât de nombreux habitants, cette classe riche, qui ressemble assez aux symmories antiques, se composait simplement de cinq cents notables[3], et il tombe sous le sens que ni maître Henri, ni son fils, n'avaient à dresser la liste de leurs moyens, en vertu de l'adage : « Où il n'y a rien, le roi perd ses droits[4]. » Rappelons ici le passage du *Jeu de la feuillée* dans lequel le père du poète affirme ne se soucier aucunement des tailles, sa pauvreté l'affranchissant de cette inquiétude[5]. Cependant, le prud'homme est exilé, ainsi que son enfant, à propos d'une taxe qui ne les touchait en rien, et ne pesait que sur les mieux rentés. Oui, mais parmi ces derniers se trouvaient les protecteurs de la famille de le Hale, et si Adan fut englobé dans leur infortune, c'est parce qu'il les avait défendus en louant leurs actes, en accablant leurs adversaires de ses railleries et de ses reproches. Malheureusement pour lui, ses ennemis triomphèrent et se

1. *Ibid., ibid.*

2. L'impôt ordinaire et fixe, qui montait au plus à 3000 livres, ne se percevait point par voie de *brevets*. De plus, il ne causait jamais de troubles parce qu'il était modique, sagement réparti, et que le tonlieu suffisait presque à le couvrir. (Voyez *Chronique de la ville d'Arras*, p. 27.) La taille qui nous occupe ici est certainement extraordinaire.

3. B. N. fr. 12615, f° 215 d : « En Arras a cinc cens brievés. »

4. Cf. plus haut, p. 21 et suiv.

5. « Point ne me convient resoignier | Les tailles pour chose que j'aie. » *Feuillée*, v. 500-501.

vengèrent de son père et de lui en les contraignant à rejoindre les vaincus dont ils avaient imprudemment embrassé la cause. Nous sommes donc persuadés que le célèbre écrivain avait répandu, en faveur de ses amis, de spirituels pamphlets qui n'ont, hélas ! point laissé de traces. Ce sont seulement les œuvres du groupe opposé qui nous ont été transmises. Gardons-nous de les prêter à l'homme qui les improuva certainement le plus et qui leur dut, en partie, son bannissement.

Donnons à présent, en nous conformant à l'ordre logique des faits, les indications que fournissent nos quatre pièces du manuscrit 12615.

Une grosse somme d'argent vient d'être exigée des citoyens d'Arras. Ils ont reçu l'ordre de *bailler l'état de leur vaillant,* et cette nouvelle a jeté la consternation au cœur de tous ceux qui sont tenus à rédiger un brevet. Ils pleurent amèrement, ils s'arrachent les cheveux *de maltalent, de duel et d'ire*[1]. Comment sortir de ce mauvais pas? En payant loyalement d'après les ressources que l'on possède? Une idée aussi folle ne se présente jamais à l'esprit des Arrageois... Foin de la sincérité ! Elle coûte trop cher : un grand profit vaut bien un petit mensonge, et c'est en falsifiant les papiers publics que l'on veille aux intérêts de sa famille, que l'on établit une bonne maison. Mais le serment, le serment qu'il faut prêter sur les Evangiles ou les reliques, *super sancta?* Cela mérite que l'on y songe... Oh ! nos bourgeois sont, à l'occasion, des esprits forts, ils jureront seulement de bouche, et la pureté de l'intention rectifiera le mal de l'action. N'est-ce pas une intention très pure que de vouloir conserver ce que l'on a péniblement acquis? Et puis, plus tard, afin que l'Ennemi, qui toujours guette, ne saisisse point notre âme au passage, nous fonderons une chapellenie à Saint-Vaast, et doterons

1. Pièce IV, f° 215 d.

les paroisses pauvres d'une belle rente *à hiretage*. Ainsi les marchands de l'industrieuse cité mettent en paix leur conscience. Il n'y a pas eu d'entente entre eux, ils n'ont pas conspiré, cependant ils sont d'accord : nul n'apportera une liste exacte. Autant de brevets, autant d'impostures.

Désire-t-on maintenant des noms et des exemples? Ils abondent : Voici d'abord *Ermenfroi de Paris*[1] qui possède 20000 marcs d'argent. Vous figurez-vous qu'il va les avouer? Quelque niais!....

En sen brievet n'eut fors que ghile[2].

Et le *damoisiaus Bertoul Verdière*[3], confesse-t-il son avoir? Pas davantage. Il n'a pu — voyez la mauvaise chance! — mettre la main sur un scribe habile, et l'acte qu'il a confectionné lui-même est rempli de fautes.

En son brievet eut trop de vent[4].

Englebert à le Clapète prétend impudemment que 1400 livres sont toute sa richesse, mais

Ses sairemens i fu trés ors[5].

Jacques Joie[6] a *hanté* la banque durant trente ans; à l'en croire pourtant, il n'aurait ramassé que 600 livres en cette longue période. Une aussi grossière tromperie amuse le public :

On dist c'al sairement fu ivres[7].

Quelqu'un qui ne manque point de finesse et qui a

1. Sur ce personnage, voyez plus loin, Partie II, chap. V.
2. Pièce IV, f° 215 c.
3. Ce bourgeois, en réalité fort riche, ne nous est pas complètement inconnu. Voyez B. N. fr. 8541, f° 25 v°; God. *Inv.*, I, 291, 435 et suiv., 493; B. N. lat. 10972, f[os] 14 v° et 17 v°. Bertoul Verdière est mort avant le 1[er] juillet 1271, comme le prouve l'état des dettes du comte d'Artois, dressé dans Avignon à cette date.
4. Pièce IV, f° 215 c.
5. *Ibid.*, f° 215 b.
6. Cf. plus haut, p. 45, note 8.
7. Pièce IV, f° 215 c.

subtilement soustrait à l'enquête la meilleure partie de son *vaillant*, c'est *messire Jacques le Cornu*[1]. Celui-la

Parjures s'est tout en apert[2].

Madame *Tasse l'Anstière*[3] suit l'exemple du sexe fort, et nul ne l'emporte sur elle lorsqu'il s'agit de tricher :

Ele seut bien trover maniere
De mentir a ceste besoigne[4].

Combien d'ingénieux artifices furent alors découverts! Tel dont les coffres regorgeaient de *bons artésiens neufs*, monnaie excellente, les changeait, sur son mémoire, en *vieux doueziens*, pièces de peu de valeur[5]. Ainsi procède *Jean Hukedieu*[6]. Un autre, *Heurins li Clos*, imite ce stratagème, en le modifiant légèrement : il convertit ses marcs d'argent en modestes livres[7]. *Joziaus Esturion*[8] méprise ces expédients vulgaires, et se contente d'oublier 20000 livres[9]. Plus hardi encore, *Jean d'Estanfort*[10] déclare vingt livres. Voilà son trésor, intérêts et principal[11].

1. Ce bourgeois parjure possédait, tant de son chef que du chef de Marguerite, sa femme, des biens assez considérables pour qu'il ne puisse les administrer sans l'aide d'un procureur (God. *Inv.*, I, 322). Jacques eut deux fils; l'un portait le même prénom que lui, le second s'appelait Andrieu. Il se rendit coupable d'un assassinat (*Ibid.*, II, 242). Le personnage mentionné dans notre texte revint aux affaires en 1280. (Voir Partie I, chap. IV, ad fin.) Différentes chartes citent encore et lui-même et ses enfants. (Voyez God. *Inv.*, II, 245; Arch. du P.-de-C., A. 152, 153, 159; B. N. fr. 8541, f° 34 v°).

2. Pièce IV, f° 215 d.

3. Elle est portée en 1265 sur le registre des Ardents (f° 25 r°), et parait s'être occupée d'opérations financières (God. *Inv.*, I, 415). Sur cette famille l'Anstier, voir plus loin, Partie II, chap. V.

4. Pièce IV, f° 215 d.

5. *Ibid.*, f° 215 a.

6. Voir God. *Inv.*, II, 483; Arch. dép. du P.-de-C., A. 186 et 195.

7. Pièce IV, f° 215 a.

8. Ce courageux faussaire était marié. Sa femme est citée sur les listes du saint cierge, à l'année 1271 (f° 26 v°). Elles nous apprennent aussi que Joziaus avait un fils qui se nommait Adam (f° 27 r°). Enfin, il figurait lui-même parmi les pieux confrères (année 1268; f° 25 v°).

9. Pièce IV, f° 215 a et b.

10. Sur Jean d'Estanfort, voir God. *Inv.*, I, 447. Acte de janvier 1274.

11. Pièce IV, f° 215 c.

Jacques de Monchi[1], à n'en juger que par son brevet, sera bientôt contraint de mendier.

Or est keus en povreté,
Souvent en pleure de pité[2].

Le pauvre homme ! Lorsqu'il ira dans les rues, tendant la main et cherchant sa vie, il sera peut-être escorté d'un nécessiteux digne aussi qu'on l'assiste, de l'infortuné *Waghes Wyon*[3], dont l'opulence s'est, au moment de la perception de l'impôt, subitement évanouie :

. . . . .C'est cose overte,
Il est keüs en grant poverte[4].

Il serait aisé de prolonger cette analyse. Nous nous bornerons cependant à consigner ici les noms de quelques *taillables*, complices des précédents. Ce sont les *Frekin* ou *Frekinois*[5], les *Pouchin*[6], *Garet*[7], *Henri Nazart*[8], *Willaume as Paus*[9], *Robert Aurris*[10], *dame Marote la Mai-*

1. Pour bien comprendre la spirituelle ironie des vers qui lui sont consacrés, il faut savoir qu'il était échevin au moment de cette affaire d'impôt (Même pièce IV, f° 216 b), et qu'il disposait au moins des rentes, faute desquelles on était exclu de cette magistrature (Cf. plus haut, p. XIII, note 4). — Le fait que ce bourgeois possédait pignon sur rue est attesté par le ms. 10972 (B. N. lat. f° 30 v°). — Jacques est inscrit en 1270 sur le registre des Ardents (f° 26 r°).

2. Pièce IV, f° 215 b.

3. Il a joui d'une notoriété considérable, et l'on peut s'étonner que Dinaux ait affirmé (*Trouv. art.*, p. 317) que ce nom de Waghes Wyon désignait un village des environs de Poitiers ! Plusieurs poètes ont chanté ce contribuable indélicat. (B. N. fr. 12615, f° 130 v°; 845, f° 130 v°.) Bien entendu, ce que notre texte dit de sa pauvreté est une raillerie. Il avait acquis par héritage des sommes très importantes (B. N. fr. 12615, f° 204 d), et deux maisons d'Arras lui appartenaient (B. N. lat. 10972, f°s 15 r° et 30 r°). Il était l'un des fervents de la sainte chandelle (B. N. fr. 8541, f° 27 v°; année 1273).

4. Pièce IV, f° 215 c.

5. Pièce I, f° 197 c ; pièce II, f° 198 a ; pièce III, f° 204 a.

6. Pièce I, f° 197 c. — Sur cette famille, voir plus haut, p. 52 et suiv.

7. Pièce I, f° 197 c et pièce IV, f° 216 a. Sur ce personnage, voir plus haut, p. LVI, le texte et la note 1.

8. Pièce I, f° 197 d ; pièce IV, f° 216 a. Nous avons parlé ailleurs de la dynastie des Nazart (Voir plus haut, p. 48 et suiv.). Henri, que notre texte qualifie par antiphrase de *gentil cuer*, n'en était pas, en fait de fourberie, à son coup d'essai. Le ms. 640 de la Bibl. d'Arras relate (f° 34) un *fourfait* de Henri Nazart, à l'occasion duquel, en 1257, l'échevinage discuta longuement avec les officiers du comte d'Artois qui voulaient s'immiscer dans l'affaire. (Sur ce personnage, voyez Part I, chap. IV, ad fin.)

9. Pièces I, f° 198 a ; III, f° 204 a ; IV, f° 215 b.

10. Pièce IV, f° 215 c et d. — Il est mentionné dans le ms. 8541 (f° 27 r°, année 1273).

resse[1], *Robert Crespin*[2], etc., etc... Nous en passons, et des pires.

En réfléchissant sur ces fraudes, l'on comprend que les sommes procurées par les taxes étaient de beaucoup inférieures aux prévisions des seigneurs qui avaient fixé, d'après leurs besoins, le montant de la contribution. La déloyauté des bourgeois suffisait à rendre vaines les espérances des puissants, à entraver tout projet dont la réussite exigeait la participation pécuniaire des *bonnes* villes. Heureux encore ceux pour lesquels était perçu l'argent, s'ils avaient dû seulement compter avec le mauvais vouloir des citoyens! Mais, nous le savons, la fabrication des brevets n'était que le premier acte de la comédie, et ces documents qui ne renfermaient que des mensonges, il fallait encore, sous prétexte de les examiner, que les échevins les dénaturassent davantage, afin de répartir les charges au gré de leurs haines ou de leurs affections. Cette prérogative dont ils se montraient jaloux, ils s'empressèrent de l'exercer dans la circonstance qui nous occupe. Les mêmes pièces artésiennes, qui s'acharnent contre les parjures, usent à l'égard de ces magistrats d'une sévérité non moindre, et ne nous laissent pas ignorer que les malheurs et les troubles d'Arras proviennent de leurs malversations, de leurs injustices.

Par faus eskevinage
Va no cites a rage,
De coi li pays est destruis[3].

Et ke se plaigne,
Aucuns a engaigne,
Par foi, sour aucun eskevin[4].

1. Pièce IV, f°s 215 d et 216 a.
2. Pièces III, f° 204 a ; IV, f° 216 a. — Peu de bourgeois d'Arras ont mieux connus que celui-là, mais sa biographie nous entraînerait trop loin. Voir Jeanroy et Guy, *Chansons et dits artésiens du XIIIe siècle*, Index des noms propres.
3. Pièce I, f° 197 c.
4. Pièce III, f° 204 b.

Ces textes constatent simplement la culpabilité des édiles sans révéler d'une manière expresse la nature de leur délit. D'autres passages apportent cette précision nécessaire :

Tailleur
Ont fait taille vilaine a peu d'honneur[1].

Et ailleurs :

Trop malement, voir, s'avillicrent (Les échevins)
Quant a leur tans ensi taillierent :
Par leur mesfais firent tel taille
Dont Arras est en tel bataille[2].

Outre ces reproches adressés à l'ensemble de la municipalité et grâce auxquels nous apprenons qu'elle s'était indignement prévalue de sa force afin d'asseoir l'impôt à sa fantaisie, l'on trouve, dans les quatre satires, des critiques virulentes qui tombent spécialement sur tel ou tel membre du conseil de ville. Celui que l'on blâme de préférence et qui s'attire toutes les rigueurs de nos pamphlétaires, c'est le sire Audefroi dont nous avons déjà parlé[3]. Que l'on étudie les vers ironiques qui lui sont consacrés, et l'on connaîtra l'opinion qu'avaient de lui ses administrés.

Il fu preudom, si com je croi,
En sen eskevinage :
Il eut bien tesmoignage,
Par foi, k'il sist le taille a point[4].

Parmi les collègues de ce personnage, il en est deux ou trois encore que nos écrivains anonymes mentionnent à plusieurs reprises parce qu'ils les regardent comme les chefs de la troupe. Mais, sans nous arrêter à ces détails, citons la liste de ces douze prévaricateurs, telle que nous la fournit la dernière de nos poésies[5]. Le rimeur qui la

1. *Ibid.*, f° 204 a.
2. Pièce IV, f° 216 a.
3. Voir plus haut, p. 47.
4. Pièce I, f° 197 d. Voir aussi III, f° 204 a; IV, f° 215 a.
5. Pièce IV, f° 216 b.

composa voulut afficher les noms de ses adversaires, encore que, de son temps, on ne les ignorât point. C'était, pensait-il, le plus sûr moyen de témoigner aux coupables sa réprobation ou plutôt sa rancune. Ils s'appelaient *Pierre Wyon*[1], *Jean Cosset*[2], *Jacques de Monchi*[3], *Audefroi*, *Michel le Waidier*[4], *Raoul au Grenon*[5], *Thomas de Castel*[6], *Colars de Courcèle*[7], *Robert Maraduis le Grand*[8], *Grars Reviaus*[9], *Copin Doucet*[10], *Jean le Vinier*[11]. Cette énumération, l'auteur du morceau la termine par une apostrophe énergique, et, las de gourmander les misérables qui ont rendu leur patrie *ancele* et l'ont précipitée dans « le cendree », il résume toute l'indignation qu'il éprouve en un mot, en un mot unique, mais expressif et catégorique[12] !

1. Voir plus haut, p. 17, le texte et la note 1.

2. Jean, fils de Boine Hane Cosset (B. N. fr. 8541, f° 35 r°), a laissé des traces nombreuses de son existence. (Voir B. N. fr. 8533, f° 13 ; B. N. lat. 10972, f° 34 v° ; B. N. lat. 17737, f° 85 r°.)

3. Voir plus haut, p. 100, le texte et la note 1.

4. Celui-là consacrait à la littérature — amant alterna Camenae ! — les loisirs qui lui restaient après ses opérations véreuses (Voir B. N. fr. 1109, f° [illegible]). Le registre de la sainte chandelle nous apprend (f° 28 r°) que ce personnage avait un frère. Est-ce le Raoul que nous mentionnerons plus loin ? (Part. II, chap. IV.)

5. Le ms. 12615 contient ailleurs le nom de cet échevin à propos d'une affaire ayant trait à son mariage (f° 209 a). On lit, dans le ms. 8541, f° 27 v° (année 1273), « Grenon Raoas » et (f° 26 r° — année 1269) « feme Grenon Raoul ».

6. Encore un confrère du saint cierge ! (Ms. 8541, f° 26 v° — année 1272. Il possédait une maison dans la rue qui allait de Saint-Aubert à Saint-Etienne (B. N. lat. 10972, f° 15 r°).

7. Nous ne savons rien sur cet individu qui appartenait cependant à une famille nombreuse et célèbre.

8. Dans la pièce I (f° 197 d), une strophe entière est consacrée à la louange ironique de ce magistrat. Il est cité au f° 24 v° du registre des Ardents (année 1263). Voir aussi God. *Inv.*, I, 150 : « Gilles, chevalier, etc., reconnoit devoir à Rob. Maraduic, fils de Thomas Maraduic, bourgeois d'Arras, 50 l. p. qu'il lui avoit prêtées. » (Décembre 1243.)

9. Personnage inconnu.

10. Ce bourgeois jouissait d'une certaine réputation dans le monde des poètes. Il était juge au Puy d'Arras (cf. plus haut, p. XLVIII), et l'une des chansons d'Alard de Caus lui est envoyée (B. N. fr. 844, f° 10 r°). — Il figure sur le censier de 1261 (B. N. lat. 10972, f° 41 v°) et sur un acte de février 1264 (God. *Inv.*, II, 200).

11. B. N. fr. 8541, f° 29 v°, année 1283 : « Pro Vinario Jehan ».

12. Pièce IV, f° 216 b : « Mais [illegible] trestout douze.

La désignation des bourgeois et des magistrats nous semble avoir un double intérêt. D'abord elle nous renseigne sur l'importance de cette révolution locale en nous faisant constater combien nombreux furent les accusés, quelle haute situation ils occupaient, soit à cause de leur fortune, soit à cause des dignités dont ils étaient revêtus. Puis elle corrobore ce que nous avons avancé touchant le rôle que joua le trouvère au moment des troubles. Le lecteur, en effet, aura lui-même observé que, parmi les fraudeurs, non seulement beaucoup appartenaient aux familles qui favorisaient le fils de maître Henri — tels les Joie, les Pouchin, les Nazart, les Esturion — mais que certains de ses patrons, expressément signalés par nos pièces, marchaient, en leur qualité d'échevins, à la tête des faussaires et des parjures. Pierre Wyon siégeait en ce conseil communal qui se distingue si tristement, et il paraît avéré qu'Audefroi, devant lequel le Bossu débita souvent des partures, était l'inspirateur, le directeur du complot. Qu'en conclure sinon que le ménestrel, fourvoyé au milieu de ces gens sans vergogne, suivit — nous l'avons dit — la déroute de sa bande, dont il célébra, fidèle jusqu'au bout, la candeur et la vertu? Pareil éloge était-il sincère? Nous ne le croyons pas. Adan avait trop d'esprit pour se méprendre sur les mérites de ses amis. Mais à ceux qui lui eussent reproché la fréquentation de ces fripons, il eût répondu que la faction contraire — et c'était vrai — ne valait pas mieux; que le crime préconisé par lui était ordinaire, presque reçu; ou bien, usant de l'argument que le pirate Diomède invoquait en face d'Alexandre, il aurait allégué sa détresse, et, lui imputant une faute impardonnable, nous l'avouons, mais presque nécessaire, il se fût écrié afin d'émouvoir les censeurs :

Excuse-moy aucunement,
Et sçaches qu'en grand pauvreté...
Ne gist pas trop grand loyaulté[1].

1. Villon, *Gd. Test.*, XIX.

Continuons cependant le récit des procès et des désordres qu'amena la perception de la taxe. Les brevets ont soustrait au fisc des sommes énormes ; la municipalité n'a pas craint d'*engraver*, selon son caprice, ou d'épargner les taillables. Le mécontentement est général. Le magistrat se plaint des faux mémoires; les administrés, des magistrats; le souverain, des uns et des autres; les pamphlétaires, de tout le monde. Maintenant les contrôleurs vont entrer en scène. A eux la mission de se débrouiller au sein de ces inextricables intrigues, de tirer la ville de ce gâchis. Réussiront-ils? Nous allons constater que non. Il est sûr que *la Vintaine*, à qui la surveillance des opérations appartenait de droit, ne s'acquitta point de sa fonction avec zèle, ou, du moins, ne découvrit aucun remède susceptible d'améliorer les affaires. En effet, les pièces du manuscrit 12615 blâment ce comité auquel elles ne consacrent qu'une très courte phrase[1]. Si elles ne l'ont pas attaqué fréquemment, alors qu'elles ne ménageaient ni les corps constitués ni les individus dont la responsabilité était engagée, il faut, d'après nous, admettre qu'il dut rester à l'écart, soit que, pour des raisons de prudence, il se fût volontairement effacé, soit qu'une autorité supérieure l'eût, par défiance, éloigné de la lutte, soit enfin que son insuffisance eût poussé les maîtres de la terre à lui substituer bientôt un vérificateur unique, mais plus capable et moins dépendant.

Cette dernière hypothèse est plausible, car l'enquêteur auquel nous faisons allusion existe réellement, et les satires artésiennes, qui ne s'occupent presque pas de *la Vintaine*, qui se contentent de l'exécuter en deux vers désobligeants et dédaigneux, exaltent, au contraire, la probité du personnage qui remplaçait, à lui seul cette assemblée. Elles se taisent sur son nom et ne l'ap

1. Pièce I, f° 197 d.

pellent que l'*abbé*. Quel abbé? Celui de Saint-Vaast, on n'en saurait douter puisqu'il était d'Arras[1] et que, dans cette ville, nul religieux, hormis le chef du fameux et vaste monastère, ne pouvait être qualifié simplement « l'abbé », expression qui s'appliquait à l'abbé par excellence, à celui que chaque habitant connaissait, dont l'influence était si grande, la situation tellement en vue que son titre le désignait mieux que son nom.

Que cet ecclésiastique n'ait point décliné le mandat qu'on lui confiait, il n'y a pas lieu d'en être surpris. Les instructions de saint Louis, qui attribuaient aux hommes d'Eglise le rôle d'arbitres quand naissaient semblables querelles, lui imposaient, en effet, cette obligation. L'on devine toutefois que la tâche qui lui incombait était ingrate et périlleuse. Non seulement il était d'avance condamné à un échec qui le rendrait l'objet de la suspicion, mais il fallait encore qu'il comptât s'attirer autant d'irréconciliables haines qu'il avait de justiciables. Adan, par exemple, n'oublie pas, en écrivant son motet, de ranger le pauvre prélat au nombre des gens que leur intérêt aveugle et dont la rigueur, la cupidité ont consterné la ville entière. Des accusations analogues furent assurément très communes, et la preuve nous en est donnée par les ennemis des faussaires qui plaident naturellement la cause du vérificateur et protestent contre les calomnies qui l'assaillent :

Par felenie
A on dit vilenie,
Si m'aït Diex, del bon abé ;

1. Robert le Clerc, qui a fait, nous le verrons au chapitre suivant, maintes allusions aux troubles dont nous parlons, interpelle le prêtre chargé de l'enquête dans une strophe qui commence ainsi : « Mors, entre les boins soie piue, | S'ara *li abes d'Arras* triue... (*Vers de le Mort*, str. 99. — Windahl). — Si l'on admet avec nous qu'il s'agit ici du supérieur de Saint-Vaast, rien n'est plus aisé que de retrouver son nom. Il ne peut être autre que Simon de Noyon (*Bibl. de l'Ec. des Chart.*, t. XL, p. 585) ou mieux Simon Nevion (*Gall. Christ.*, t. III, col. 387) qui succéda, en 1262, à Paul d'Haspres et mourut en 1279. Les éditeurs de la *Gall. Christ.* ne nous apprennent rien sur lui, sinon qu'il reçut quelques bulles de différents papes.

Jhesus maudie
Qui tel ribaudie
A du preudome a tort gabe [1].

La colère de la bande malhonnête atteste que le supérieur de Saint-Vaast s'est appliqué à confondre les parjures, à rétablir les finances. Quelques-uns de ses actes nous sont connus. D'abord il convainc d'imposture messire Audefroi qui se piquait de ne mériter aucun reproche,

Mais li abes apres l'en point [2].

Il ordonne la comparution de l'échevinage entier, et ce conseil tremble devant lui [3]. Ensuite, non content d'avoir démasqué les fraudeurs, il s'attelle à une besogne autrement délicate, et prétend dresser de nouveau le rôle des imposables, fixer équitablement la quote-part de chacun. C'est alors qu'il échoue, parce qu'il ne rencontre, on se l'imagine bien, que mensonge et mauvais vouloir. Aussi nos pamphlétaires, après avoir déclaré

Taille couvint refaire,

ajoutent immédiatement :

De coi li abes fu deçus,
Car ses contes fu tous boçus [4].

Malgré ses intentions généreuses et sa loyauté, le contrôleur n'avait donc pas mieux réussi que les échevins. Il fut même, pour prix de ses services, réduit à comparoir au tribunal. On l'impliqua dans un procès sur lequel nous sommes peu renseignés. Tout ce que nous savons, c'est qu'il se rapportait à l'affaire de la taxe; qu'il fut jugé à Paris [5]; que l'on manda les magistrats artésiens et que, confrontés avec l'abbé, ils obtinrent un succès relatif, puisque, s'ils ne se discul-

1. Pièce III, f° 201 b.
2. Pièce I, f° 198 a.
3. Pièce IV, f° 216 a.
4. Pièce I, f° 198 a.
5. Voir le chapitre suivant.

pèrent pas, ils parvinrent à noircir le prud'homme qui avait dévoilé leurs agissements :

> Li abes en fu mal baillis,
> Et a le court trop asaillis[1].

Le poète qui nous révèle la disgrâce du religieux est l'un de ses admirateurs. En conséquence, il affirme que ce personnage, autant par mépris que par charité, dédaigna d'accabler ses adversaires et ne descendit point à présenter son apologie :

> S'il avoit cuer de lui deffendre
> Il les poroit trestous reprendre[2].

Mais il garda dignement le silence, comptant, et non sans raison, qu'un châtiment prochain le vengerait de ses détracteurs, et qu'un jour arriverait où ils auraient eux-mêmes un vif repentir de s'être opposés à ce qu'il arrangeât les choses[3].

Après, en effet, que la tentative de médiation eut avorté de la sorte, la situation d'Arras sembla presque désespérée, et les auteurs de nos satires s'accordent avec Adan de le Hale pour déplorer l'état de la cité. *Elle va à rage*, gémissent-ils ; elle est détruite ; elle est « morte[4] ». La « gent nobile », qui jadis s'enorgueillissait de peupler une ville si glorieuse, n'éprouve plus d'autre sentiment que celui de la honte, tant elle est indignée par la malice et la *grant traïson* des *taillleurs*[5] ! C'est surtout le trouvère inconnu auquel nous devons la seconde de nos pièces qui s'abandonne à un chagrin lyrique. Il se remémore le temps où sa patrie, « dame sans refus » de la province, berceau de la courtoisie, capitale où volontiers les rois eussent résidé,

1. Pièce IV, f° 216 a et b.
2. *Ibid.*, f° 216 b.
3. Au sujet de l'intervention de l'abbé, lors de ces affaires financières, cf. Jeanroy, *ouvr. cité*, p. 93.
4. Pièce I, f° 197 c.
5. Pièce III, f° 204 a et b.

éclipsait les communes rivales et resplendissait au loin sur la France. Maintenant il la voit confondue, vendue, perdue, réduite en servage. Ce contraste l'attriste et, afin de témoigner son mépris aux artisans de cette ruine, il termine chaque strophe de son œuvre par des *gnif!* des *gnaf!* des *gnief!* des *gnouf!* qui ne manquent point d'éloquence[1]. Ces plaintes énergiques n'ont rien que de naturel. Les fautes commises ne nuisaient pas uniquement aux criminels, et si ces derniers, « forment destrois[2] », redoutaient tous (hormis quelques audacieux qui se flattaient de sortir d'intrigue[3]) l'issue des événements, leurs concitoyens recevaient le contre-coup de la crise, et leur innocence ne les garantissait pas des fâcheux effets économiques qu'un désordre semblable produisait fatalement. Les chefs de la banque et du commerce, en proie aux soucis et sentant le terrain peu sûr, se débattaient au milieu des procès ou se préparaient à fuir la région dans laquelle, au dire d'Adan, leur interprète, on les *fourmenait* sans respect des lois. Ils ne se livraient plus à leurs trafics habituels. Ainsi les petits marchands et les ouvriers, privés de leurs principaux clients, pâtissaient, comme à l'ordinaire, de la sottise des puissants[4]. Enfin, ceux qui avaient prescrit la levée des tailles estimaient avoir les plus légitimes motifs de regret et de colère, car, tandis que les bourgeois luttaient contre l'échevinage, les échevins contre l'abbé, ce dernier contre la cour de Paris, leurs intérêts restaient en souffrance. Or, la somme qu'ils avaient exigée et qu'ils ne touchaient point, ils la destinaient, nous l'établirons plus loin[5], à des desseins urgents et graves.

1. Pièce II, f°s 198 a et suiv.
2. Pièce IV, f° 216 a.
3. « Quant a l'un meskiet | A l'autre bien siet » (Pièce II, f° 198 b.) — « L'uns fait le moe. | Li autres s'en loe. » (Pièce III, f° 204 b.)
4. N'est-ce pas dans ce sens que l'auteur de la pièce II constate que « [illegible] bourghesie | Gist ore entrepiés »? (f° 198 a.)
5. Voir le chapitre suivant.

et elle leur manquait d'autant plus qu'elle était plus considérable. L'un de nos quatre pamphlets nous apprend qu'elle montait à 10000 livres tournois[1], un autre affirme qu'elle atteignait 27000 livres[2]. Quel que soit le chiffre auquel on s'arrête, et même si l'on accepte le moindre, il demeure énorme pour le temps, et l'on ne s'étonnera point que ceux qui l'avaient fixé s'efforçassent, en premier lieu, de hâter un paiement de cette importance, ensuite de châtier les individus qui l'avaient retardé.

Maintenant une question se pose : Quel fut le seigneur ou les seigneurs qui avaient ordonné que cette lourde charge pesât sur les Arrageois ? Le Bossu, on s'en souvient, l'indique en termes clairs : *Gros tournois ont avulés contes et rois.* Cette phrase, nous l'avons traduite ainsi : Le comte d'Artois et le roi de France ont demandé l'argent qui causa tant de malheurs. Mais il importe de prouver que les satires du manuscrit 12615 concordent à cet égard, comme toujours jusqu'ici, avec les vers du motet. Cette démonstration, nous la ferons aisément.

D'abord, occupons-nous du roi. Les passages que nous allons alléguer témoignent : 1° qu'une portion des sommes que l'on sait est perçue pour lui ; 2° que ceux qui se piquent d'équité réclament son intervention ; 3° que c'est lui surtout qui se promet de sévir.

1° Lorsque l'écrivain qui rima la quatrième pièce cite le cas d'Heuvins li Clos déclarant en son brevet non les marcs qu'il possède, mais simplement des livres, il dit avec un ton de persiflage :

Par tant est il du roi delivres[3],

et il entend par là que le faussaire s'imagine être quitte

1. Pièce I, f° 197 d.
2. Pièce IV, f° 216 a.
3. *Ibid.*, f° 215 a.

envers le prince au moyen de cette ruse. Le même poète raconte les stratagèmes de Willaume as Paus et conclut sans se départir de son ironie ordinaire :

Il est hors du dangier le roi[1].

Si Jean d'Estanfort pousse l'impudence jusqu'à prétendre que son *vaillant* n'excède pas vingt livres, c'est que

Il sait bien que li rois est teus
K'il ne vaura grever nului[2].

Dame Marote la Mairesse a menti audacieusement, mais, à son avis,

Li rois n'a pooir de li nuire[3].

Caressant une semblable illusion, Tasse l'Anstière ne craint pas d'altérer la vérité, et, durant assez longtemps,

.. li rois tout en pais *la* laisse[4].

Confiance téméraire ! Cette bourgeoise espère à tort l'impunité ; elle sera, ainsi que les autres, forcée à s'expatrier.

2° Les citoyens honnêtes supplient, en effet, le souverain de confondre les sujets déloyaux, de les accabler de son courroux :

Me sire li rois
Doit prendre conrois
De teus cris[5].

Et déjà ils annoncent que l'heure du châtiment ne tardera point à sonner pour les méchants :

Li rois qui ne ment
Prendra vengement
De leur cors[6].

3° Ils ne se trompent pas ceux qui conjecturent ainsi que le pouvoir central se mêlera d'une affaire qui le

1. *Ibid.*, f° 215 b.
2. *Ibid.*, f° 215 c.
3. *Ibid.*, f° 216 a.
4. *Ibid.*, f° 215 d.
5. Pièce II, f° 198 b.
6. *Ibid.*, *ibid.*.

touche si fort, et réduira les délinquants à regretter amèrement leurs forfaits :

> Ore a juré li rois se bote,
> Sen gris tabart deseur se cote
> Et trestous les peus de se cape
> K'il veut que nus ne li escape...
> ... S'il ne s'en fuit en Lombardie,
> Et s'il le tient, il ert en cartre,
> U a Paris u a Monmartre [1].

Malgré sa forme badine, ce texte demeure au fond très sérieux, et ce n'est pas en vain qu'il prophétise le désastre prochain des parjures. Les faits eux-mêmes établiront bientôt que le prince offensé ne se borna point à de stériles menaces.

Le rôle qu'il joua, depuis le moment où il exigea la taxe jusqu'au jour où il exerça ses rigueurs, nous paraît suffisamment éclairci par les citations que nous avons données et que l'on multiplierait facilement [2]. Parlons à présent du comte d'Artois. Les pamphlets le mentionnent moins fréquemment. Sans doute la majesté du premier personnage que lésait la conduite des taillables attirait davantage l'attention, et puis les intérêts du souverain primaient ceux de ce grand seigneur à qui la contribution devait assurément rapporter une plus faible somme. Cependant deux passages des satires attestent qu'il poursuivait, lui aussi, la revendication de ses droits et qu'il instrumentait contre ses vassaux. D'un côté, nous le voyons user de sévérité envers des individus qui nous sont — mais il n'importe — complètement inconnus :

> Point ne m'esmervelle
> Se li quens travelle
> Hardrés n'Aloris [3].

1. Pièce IV, f° 216 a.
2. Voir notamment, *ibid.*, f° 214 d, f° 215 c et d : « Cuidiés vos que le roi anuit? »
3. Pièce II, f° 198 b.

D'un autre, il traque Joziaus Esturion qui s'endort en une imprudente quiétude :

Or ne crient il ne roi ne conte[1].

Ainsi l'on ne saurait nier que l'impôt était destiné au maître du royaume et à celui de la province qui voulaient se le partager d'après une proportion que nous ne sommes pas en mesure de préciser.

Il nous reste à raconter comment les coupables furent traités, à examiner brièvement les diverses peines qu'ils subirent.

L'auteur de l'un de nos petits poèmes va jusqu'à présager que des tourments « mout griefs » leur seront infligés, et il se réjouit en songeant qu'on les pendra, et que la corde brusquement serrée leur fera dire *gnof!*[2] La passion égare certainement ce prud'homme peu miséricordieux, et il est manifeste que l'on s'abstint de dresser la potence en Arras. Mais les biens des inculpés leur furent ravis. Beaumanoir nous enseigne, on ne l'a point oublié, que cette pratique était générale[3], et nous n'ignorons pas que la loi fut appliquée dans la circonstance, puisque nos pièces déclarent que tous les personnages convaincus d'indélicatesse « i lairont de leur avoir[4] ».

En outre, un autre texte dont nous parlerons ailleurs[5] spécifie que le comte s'adjugea la moitié des confiscations. La deuxième moitié fut probablement saisie par le roi, et les exilés, qui avaient abandonné leurs richesses, ne les retrouvant pas à leur retour, vécurent péniblement jusqu'à ce que le magistrat eût accepté une transaction que l'on ne repoussait guère. Mais, objectera-t-on, ce

1. Pièce IV, f° 215 b.
2. Pièce II, f° 198 b.
3. Voir plus haut, p. 93, note 4.
4. Pièce IV, f° 216 a.
5. Voir le chapitre suivant.

bannissement qui frappa les bourgeois, à ce qu'affirme le fils de maître Henri, ce bannissement qu'il subit avec eux et qu'il déplore, en son motet, comme l'exode de tous les bons citoyens, n'est-il pas la fiction d'un ménestrel irrité, n'en a-t-il pas sciemment exagéré l'importance? Ici encore le témoignage des pamphlets justifie les assertions d'Adan. Qu'on lise, par exemple, les vers que voici :

Ki voir dira il ert honis
Et hors de le vile banis [1],

aisément l'on devinera qu'ils veulent faire entendre le contraire de ce qu'ils expriment; qu'ils signifient que chaque menteur sera chassé. Qu'ils s'éloignassent sans attendre l'arrêt du juge [2] ou pour s'y conformer, les bourgeois quittaient leurs foyers. Tasse l'Anstière, par exemple, et Jacques le Cornu durent changer de climat,

Ces deus coururent d'une laisse [3].

Quant aux douze échevins, on leur enjoignit d'abandonner à la fois leur charge et la cité. C'est ce que signale la quatrième satire. Le trouvère qui l'écrivit accable de traits acérés les membres du conseil communal, puis, lorsqu'il est au bout de sa malice et de ses outrages, il ajoute plaisamment, feignant la générosité :

Or ne voel plus parler de ces,
K'il sont en estrange pais [4].

Cette dernière expression ne nous remet-elle pas en mémoire la phrase dans laquelle, se servant de termes analogues, le Bossu nous fait assister à la dispersion de ses amis [5] ?

1. Pièce IV, f° 215 a.
2. La pièce IV constate, ainsi qu'on l'a vu (p. 112), que nul n'échappera « s'il ne s'en fuit en Lombardie ». En s'éloignant volontairement, le coupable évitait, sinon la honte, au moins les frais d'une condamnation.
3. Pièce IV, f° 215 d.
4. Pièce IV, f° 216 b.
5. Voir le v. 17 du motet d'Adan.

Le motet qu'il composa pour chanter leur malheur et le sien, il nous semble maintenant l'avoir suffisamment commenté. Cette étude réclamait, pensons-nous, le développement que nous lui avons donné, puisque, grâce aux différents points traités dans le cours de ce chapitre, nous pourrons aborder la plus sérieuse difficulté que l'affaire de l'impôt soulève et qui resterait insoluble, si ce travail préparatoire avait été négligé. Jusqu'ici, nous avons, en effet, systématiquement écarté un problème que tout biographe d'Adan de le Hale considérera comme capital : A quelle date fut-il chassé d'Arras ? A quelle date regagna-t-il son foyer ? Il est temps d'en venir à cette discussion ardue que tant d'écrivains ont entreprise déjà sans jamais tomber d'accord.

IV.

DATE ET DURÉE DE L'EXIL.

Divergences des critiques au sujet de la date de l'exil. — Les gros tournois. — La 4me pièce artésienne prouve que les troubles dont Adan fut la victime eurent lieu sous le règne de saint Louis. — Ils ne sauraient être antérieurs à l'année 1266. — Les Vers de la Mort *de Robert le Clerc. — Ils contiennent de manifestes allusions à l'affaire de l'impôt mal réparti. — Ils furent composés à l'époque où Louis IX préparait l'une de ses deux croisades. — Laquelle ? — Il s'agit de celle de Tunis. — Preuves : 1° Examen de la théorie contraire soutenue par Windahl; 2° Encore les gros tournois ! 3° Maladie du roi de France; 4° Considérations sur l'âge de Robert d'Artois; 5° Etude des strophes que Robert le Clerc consacre au clergé; Rutebeuf; 6° Rôle des usuriers; 7° L'auteur des* Vers de la Mort *et son voyage à Rome. —* Le Congé *de Baude Fastoul. — Le roi de France et son neveu ont levé une taille en 1267-1268. — Adan de le Hale resta peu de temps à Douai. — Entrée de Philippe le Hardi à Arras. — Lettre du comte d'Artois aux échevins de cette ville. — Adan, lorsqu'il fut rappelé, ne fut pas l'objet d'une mesure exceptionnelle.*

Paulin Paris suppose que le Bossu fut chassé de sa patrie vers l'année 1260[1]. Cette opinion, à laquelle s'associe Dinaux[2], est visiblement erronée : elle n'est fondée

1. *Hist. Litt.*, XX, 661. P. Paris a soutenu ailleurs une meilleure opinion. Voir p. 126.
2. *Trouv. art.*, p. 52-53.

sur aucun témoignage et doit être regardée comme une simple conjecture dont ceux-là mêmes qui la présentent ne semblent pas s'exagérer la valeur. Lorsque, de son côté, M. Cloëtta place entre 1275 et 1280 *le Congé* de Baude Fastoul et, conséquemment, la fuite d'Adan, il n'envisage qu'un seul élément d'une question très complexe, il accorde à une circonstance minime bien plus d'importance qu'elle n'en mérite[1]. Si l'on n'a pas exactement fixé la date des troubles d'Arras, la faute en est surtout à Monmerqué qui donne une interprétation fausse des trois vers fameux : « Gros tournois ont avulés contes et rois. » Prenant au sens littéral l'expression « gros tournois », il s'est imaginé que « les maux qui accompagnent toujours les changements de monnaies[2] » avaient augmenté les désordres dus à la mauvaise répartition de la taille, et, partant de ce principe, il a recherché l'époque à laquelle saint Louis, le créateur des gros tournois, en avait imposé le cours. Malheureusement, ce prince rendit à ce sujet deux ordonnances à trois années d'intervalle. La première est de 1262, l'autre de 1265[3]. Une double conclusion s'offrait donc à qui jugeait bon de se ranger à l'avis, d'ailleurs ingénieux et séduisant, de Monmerqué. On pouvait prétendre ou bien que la révolution artésienne avait été excitée par l'ordonnance de 1262, et c'est le parti qu'embrassent Leroy[4], Magnin[5], M. Bédier[6], ou bien qu'elle avait suivi le deu-

1. *Archiv für das Studium*, année 1893, t. 91, p. 54. M. Cloëtta constate que Baude Fastoul est cité, en 1273, sur le registre des Ardents, et il en conclut que son *Congé* est postérieur à cette date. Mais rien ne prouve que l'on ne mentionnait pas quelquefois au livre de la carité le décès des confrères. Pourquoi ne serait-ce pas le cas ici ? D'autre part, le secrétaire n'a pas simplement écrit le nom du malheureux lépreux, mais bien « *pro* Fastoul Baude » (fº 27 vº), et, comme nous l'avons dit ailleurs (p. 39, note 3), cette formule aurait besoin qu'on l'expliquât.
2. *Th. fr. au m. âge*, p. 25.
3. Le Blanc, *Traité historique des monnaies de Fr.*, p. XII, 186, 195.
4. *Époques de l'hist. de Fr.*, p. 94.
5. *Journal des Sav.*, année 1846, p. 553.
6. *Revue des Deux Mondes*, juin 1890, p. 887.

xième édit du pieux roi, hypothèse qu'adoptent Monmerqué lui-même[1] et M. Gaston Paris[2]. Passons sous silence l'assertion plaisante de Raynouard : il déclare « que les changements et variations de la valeur des « monnaies n'ont pas eu lieu en France avant 1289[3]. »

Le crédit dont a joui le système que nous venons de résumer, l'autorité des savants qui l'ont reproduit ne nous persuadent pas, il faut l'avouer, de sa justesse. L'on a remarqué, sans doute, que cette argumentation n'est fondée que sur une conjecture. Monmerqué soupçonne que la circulation des nouvelles pièces a créé dans le royaume un mouvement d'agitation, mais il ne le prouve point. En réalité, la réforme monétaire ne blessait ni les prolétaires ni les bourgeois. (Or, qui avait, sinon ces derniers, fomenté les querelles d'Arras?) Mais elle gênait les hauts barons et les prélats qui fabriquaient chez eux le numéraire et s'enrichissaient ainsi[4]. Sans aller jusqu'à la rébellion, ils essayèrent d'entraver l'équitable mesure du roi, et son frère même, Alphonse de Poitiers, lui résista[5]. Il est à peine besoin de montrer qu'il n'existe aucun rapport entre cette opposition des puissants et la petite conspiration populaire que nous avons étudiée. Les *bonnes* villes étaient si éloignées de se mutiner à cause du règlement ayant trait aux gros tournois, ou même de formuler une plainte, que l'ordonnance de 1262 avait été contresignée par une commission de citoyens venus, pour cet objet, des principales communes. Ainsi cette loi démocratique était appuyée « sur l'autorité morale des habitants des grandes cités[6] », elle réjouissait la nation entière qui

1. *Th. fr. au m. âge*, p. 25.
2. *La litt. fr. au m. âge*, p. 190.
3. *Journal des Sav.*, juin 1834, p. 317.
4. *Etude sur le régime financier de la Fr. avant la Révolution de 1789*, par Ad. Vuitry, p. 462-463.
5. *Ibid.*, p. 463.
6. *Ibid.*, *ibid.*

s'indigna, non point lorsque le fils de la reine Blanche institua son régime financier, mais bien lorsque ses successeurs s'écartèrent des loyaux principes qui l'avaient guidé. Alors ouvriers et marchands suppliaient qu'on frappât derechef les monnaies *comme au temps de saint Louis*, tant il s'en faut que ceux qui avaient eu le bonheur de vivre ses sujets aient protesté par l'émeute contre ses innovations! Enfin — et quel argument est comparable à celui-là? — les satires du manuscrit 12615, qui renferment des renseignements si détaillés sur les circonstances auxquelles le Bossu fut mêlé, ne font pas une allusion — si voilée, si lointaine soit-elle — à ce changement des espèces que Monmerqué estimait être, avec la perception de la taille, le motif de l'exil d'Adan.

Pourquoi, nous objectera-t-on, pourquoi, s'il en est ainsi, ce poète a-t-il parlé des gros tournois? Cela s'explique aisément. La nécessité de la rime l'a conduit à employer cette expression au sens figuré, et il voulait désigner non pas, en particulier, la pièce de métal que le pieux roi avait lancée dans le commerce, mais l'argent en général. N'use-t-il pas d'une locution analogue lorsqu'il reproche à son protecteur, Audefroi, d'avoir, pour *denier*, quitté les jeux et les banquets[1]? Le moyen âge n'a-t-il point chanté les crimes et les mérites de *maître Denier*, ce dieu du monde? Ne nous servons-nous pas encore aujourd'hui d'une tournure toute pareille, quand nous disons *les écus*, afin que l'on comprenne *l'argent, la richesse*? De même notre menestrel, en assurant que *les gros tournois aveuglaient le comte et le souverain*, énonçait simplement l'idée que ces personnages étaient entraînés hors des sentiers de la justice par la cupidité, l'amour de l'or. Cet amour, ils ne le prouvaient pas en créant un numéraire après lequel soupirait le peuple, mais en exigeant de lourds impôts qui jetaient dans leurs

1. Voir plus haut, p. 1[illegible].

coffres les gros tournois des vassaux. Nous résumerons ces remarques ainsi : 1° La répartition de la taille avait *seule* excité les débats entre les Arrageois et l'autorité ; 2° les ordonnances de 1262 et de 1265 ne nous fournissent aucune indication sur l'époque de cette lutte intestine qui ne saurait présenter le moindre rapport avec elles.

Comment alors arriverons-nous à fixer la date de l'exil d'Adan ? On a le droit d'affirmer d'abord qu'il eut lieu sous le règne de saint Louis. Les pamphlets analysés par nous ne contiennent pas, il est vrai, la mention précise de ce fait. Mais nous l'inférons de l'examen des noms propres que l'on rencontre en ce recueil. Si l'on veut bien relire les notes que nous avons consacrées à chacun des imposables et des échevins, l'on s'apercevra que ces gens-là florissaient (la métaphore convient mal !) entre 1255 et 1270. De plus, un passage de la quatrième pièce artésienne renforce notre conviction. L'écrivain auquel nous sommes redevables de cette œuvre assure ironiquement que le souverain autorise les hommes de sa terre à s'égayer en liberté. Il n'est point de divertissement qu'il leur défende. Qu'ils jouent aux échecs, aux tables, aux billes, il n'en a cure ! Désormais les jeunes gens s'adonneront sans inquiétude à l'escrime, et il leur sera loisible de pousser la crosse lorsque viendra la gelée. Bref, (cette énumération est versifiée avec beaucoup de verve et même d'esprit) le prince tolère les distractions les plus variées et s'accommode paternellement « de tous les jus dont on s'apense ». Il n'en réprouve qu'un seul, mais combien sévèrement ! C'est celui qui consiste « a dire voir ». Qu'on le sache bien, il ne souffrira pas qu'on ait l'audace de ne point mentir. Telle est sa décision formelle, et il a commandé qu'on la publie par la voix du héraut afin que nul n'en ignore[1]. Que signifie cette plaisanterie ?

1. Pièce IV, f°s 214 d, 215 a.

On devine que, pour en pénétrer l'intention, il n'y a qu'à renverser les deux termes du développement. Le monarque châtiera ceux qui manquent de franchise (entendez : ceux qui rédigeront un faux brevet), car il prétend introduire la mode d'un petit jeu nouveau qui s'appelle : « Soyons sincères ! » Cette honnête récréation doit, selon lui, remplacer les dames, les boules, les dés, amusements frivoles et ruineux qu'il prohibe expressément. Or, quel est le roi qui promulgua des édits contre ces délassements populaires ? C'est Louis IX, la chose est constante. Un poète de son temps le loue hautement de cette décision dictée par un scrupule religieux[1], et deux ordonnances corroborent ce que nous apprend cet écrivain. La première est du mois de décembre 1254[2] ; la seconde, fort admirée par Joinville qui la donne intégralement en son livre[3], fut élaborée deux ans plus tard[4]. Déjà, au moment de partir pour l'Egypte, le chef des croisés avait déclaré que nul, durant le voyage d'outre-mer, ne se pourrait impunément livrer aux jeux d'argent et de hasard[5].

Ces documents illustrent les vers facétieux du quatrième pamphlet. Ils attestent qu'il vit le jour alors que

1. B. N. fr. 837, f° 310 r° et suiv. : « Hé, bons rois Loeys, si com j'ai entendu, | Vous aviez les boules et les geus deffendu | Maint s'est par le geu au deable rendu | Et maint filz de preudomme en a esté pendu. » (Cf. l'édition de Rutebeuf par Jubinal, t. I, p. 414.)

2. « Praeterea prohibemus districte ut nullus homo ludat ad taxillos, sive aleis aut scaccis ; scholas autem deciorum prohibemus et prohiberi volumus omnino, et tenentes eas districtius puniantur. Fabrica autem deciorum prohibetur. » (*Ordon. des roys de Fr. de la 3e race*, p. 74 § 35.)

3. *Hist. de saint Louis* § 702 (Édit. de Wailly.)

4. « Nous voulons derechief et establissons que tuit nos senechaux, baillis et « tous nos autres officiauls... de quelque estat ou condition que il soient... se « gardent de jeu de dez... *Item* que la forge des dez soit deffendue et devee « par tout nostre royaume, et tout homme qui sera trouvé jouant aus dez « communement... soit reputé pour infame et debouté de tout tesmoignage de « verité. » (*Ordon. des roys de Fr. de la 3e race*, p. 79 §§ 9, 10.)

5. « Statutum est etiam ut nullus cum milite pergat, et quod nullus ad aleas vel « ad decios ludat. » (*Hist. de saint Louis, IX du nom, roy de France, écrite par Jehan, sire de Joinville* ; édit. du Cange, p. 83 des *Observations*.) La loi dont il est ici question ne fut, d'ailleurs, aucunement respectée. Voyez Joinville (Édit. de Wailly) § 418.

Louis IX était sur le trône, ce qui nous contraint de rapporter à la même période les désordres artésiens et la fuite d'Adan de le Hale. C'est déjà un point d'acquis. Tâchons maintenant de préciser davantage. Il est évident que le Bossu ne fut point condamné avant 1266, puisque, jusqu'à cette date, sa vie nous est connue, du moins dans ses grandes lignes. Lui-même, il la raconte sur la scène, lorsque, en 1262, il représente son *Jeu de la feuillée* devant les membres du Puy, et ce drame indiscret et hardi ne fournit pas une seule indication touchant la taille et ses conséquences. Certes, si le ménestrel avait souffert l'exil antérieurement, il l'eût proclamé du haut des tréteaux, tandis qu'il était en veine de confidences! Puis il se dirigea vers Paris peu de mois après la composition de sa pièce et ne quitta cette ville que vers 1265 ou 1266. Son bannissement eut donc lieu au plus tôt à cette époque, et, comme le saint roi mourut le 25 août 1270, c'est entre ces deux termes déjà moins éloignés que les troubles se placent de toute nécessité. Mais des quatre ou cinq années qu'embrasse encore ce laps de temps quelle est exactement celle où se passa l'événement en question? Voilà ce que ne nous enseignent point les satires du manuscrit 12615, et il faudrait renoncer à fixer ce point, si une autre œuvre contemporaine ne l'éclaircissait. Par bonheur, cette œuvre qui nous permettra de résoudre ce problème, les siècles la respectèrent et nous l'ont transmise. Ce sont *les Vers de la Mort* de Robert le Clerc, habitant d'Arras. Son livre, intéressant et considérable[1], a été édité par M. C. A. Windahl[2] qui, sans même se douter que l'auteur s'était nommé au cours de son poème[3], sans paraître entendre nettement notre vieille langue, et tout en remplissant

1. B. N. fr. 375, f°s 335 r° à 312 v°.
2. *Li Vers de le Mort, poème artésien*, etc... Lund, 1887.
3. Str. 76. C'est M. G. Paris qui a constaté le premier que Robert se désignait en ce passage (*Romania*, XX, 139).

d'erreurs nombreuses son étude préliminaire, a cependant établi le texte avec scrupule. Nous avons suivi cette publication, et c'est à elle que, dans les notes, nous renvoyons le lecteur.

Avant de discuter la date de ce poème, il importe de prouver qu'il s'occupe des scandales financiers qui désolèrent la patrie du Bossu. Si l'on désire s'assurer du fait, que l'on se souvienne d'abord des principales phases de ces événements : mensonges des bourgeois, prévarications des échevins, contrôle de l'abbé de Saint-Vaast, procès à Paris, châtiment que le roi et le comte infligent aux coupables. Ensuite, il sera fort aisé de distinguer tous ces éléments dans *les Vers de la Mort*.

Robert le Clerc qu'indigne la duplicité de ses concitoyens commence par leur rappeler, en termes énergiques, les devoirs qu'ils transgressent par avarice, et, s'adressant au conseil de la cité, il le supplie de respecter la justice et de préférer aux siens les intérêts publics :

Mors, crie a tout eskievinage :
  Vos fois sont mises en ostage
K'a tous ferés droit jugement ;
Juré avés que por lignage,
Por avoir ne por mariage
Vos ne le ferés autrement[1].

Ici, l'écrivain s'inspire de la loi, et l'avis qu'il donne ressemble à un article de code mis en rimes. Lorsque saint Louis rédige l'ordonnance qui réglera les obligations des *tailleurs*, il ne s'exprime guère autrement[2], et le malicieux trouvère, en plaçant dans la bouche de la Mort les injonctions du souverain, use d'un procédé qui ne manque pas de finesse. Puis, comme il n'ignore pas que les membres de la municipalité s'engageaient solennellement, quand il s'agissait de lever un impôt, à res-

1. Str. 63.
2. Voyez plus haut, p. 92.

pecter le droit de chacun, il leur recommande de ne point rompre une aussi sainte promesse :

Gardés dedens vo sairement ! [1]

Et il affirme avec tristesse que, si l'on trahit droiture et vérité, l'on glisse vite aux pires excès :

On vient trop tost a faire outrage,
S'on dist : « Honis soit qui ne ment ! [2] »

Ces vers ont pour nous un grand intérêt, car ils présentent une frappante analogie avec le passage de la quatrième satire artésienne où nous lisons : « Ki voir dira il ert honis [3]. » De cette comparaison nous n'osons pas inférer que les deux morceaux où se rencontrent ces idées voisines appartiennent au même auteur : mais nous ne doutons point que le ménestrel, dont les railleries sont conservées dans le manuscrit 12615, ne se soit inspiré de Robert le Clerc, ou ne lui ait servi de modèle.

Ce dernier ne se contente pas d'admonester les échevins ; il les attaque, il les insulte. Le comte est à plaindre, s'écrie-t-il, d'avoir ratifié l'élection de ces magistrats infâmes, et nul ne le blâmera s'il répète, en réfléchissant à l'indignité de ses serviteurs, le vieux proverbe : « Or a Gombers orde maisnie. » Certes, il ne soupçonnait pas, lorsqu'ils entrèrent en charge, l'odieuse conduite qu'ils tiendraient :

Quant il les prist, ne cuida mie
Faire eskievins de tel haras [4].

Par leur faute, « par lor trekerie », les dissensions ont déchiré la ville, et les intrigues se sont tellement embrouillées que l'on s'est vu contraint à recourir aux tribunaux de la capitale, à subir toutes les calamités que les procès entraînent fatalement.

1. Str. 63.
2. *Ibid.*
3. Voyez p. 111.
4. Str. 159.

Par eskievins de deus et d'as
Fu fais a Paris li baras
Que li cuens ara le moitie
Es borgois parjures d'Arras [1].

Les termes employés ici sont à noter. On s'aperçoit, en les examinant, que Robert le Clerc applaudissait à la condamnation des fabricateurs de brevets, car l'épithète dont il les qualifie ne saurait passer pour aimable. Toutefois il ne se félicite certainement pas — le mot *baras* l'indique bien — de la tournure que l'affaire avait prise, tandis qu'elle se plaidait devant la cour parisienne. Que reprochait-il à cette cour ? Il nous le laisse deviner : elle a trop écouté les échevins, et ces hommes adroits et retors ont si finement agi qu'ils se sont quelque peu déchargés de leur responsabilité. Sur qui ? Sur l'abbé, on se le rappelle. Or, l'auteur des *Vers de la Mort* appréciait — d'où son chagrin — les mérites du supérieur de Saint-Vaast. Il était donc naturel que, détestant les fourberies de ses adversaires, il s'associât aux éloges que les quatre pamphlets lui ont décernés. « O Mort, s'écrie-t-il, accorde une trêve à ce prêtre rempli de vertus ! Sois douce envers les bons ; les méchants seuls, accable-les de tes coups ! »

Mors, entre les boins soie pine !
S'ara li abes d'Arras triue...
Sor les malvais tes cols aliue ! [2].

Cependant il ne se borne pas à des compliments ; ami véritable, conseiller sincère et même rude, il s'inquiète des intérêts spirituels du prud'homme qu'il estime. « Gagne, lui dit-il, l'éternelle félicité. Ton couvent, quand le monde entier sera *craventé*, ne te préservera point de la damnation... Tâche d'être escorté par des œuvres agréables à Dieu ! » Et il lui en signale une qu'il pourrait accomplir et qu'il néglige :

Renonce a cele volenté
Dont li povre sont desreté

1. *Ibid.*
2. Str. 99.
3. *Ibid.*

Avis prudent et qu'il nous faut soigneusement recueillir, car il nous invite à penser que l'abbé avait, lui aussi, sacrifié les moins puissants et les moins riches, lorsqu'il avait remanié les rôles dressés par les échevins.

D'autres strophes encore des *Vers de la Mort* traitent le même sujet d'une manière, il est vrai, plus détournée, et se rapportent aux troubles d'Arras[1]. Mais nous nous flattons d'avoir suffisamment prouvé que ce poème est contemporain du motet d'Adan et des satires du manuscrit 12615. Cela une fois admis, on a le droit d'assurer que la date de toutes ces productions et, partant, celle de l'exil va se fixer exactement. En effet, Robert le Clerc déclare souvent qu'à l'époque où il écrivait saint Louis organisait une expédition contre les Sarrasins, et il supplie la Mort de ne pas arrêter ce prince avant l'accomplissement de son dessein :

Lais lui sen propos maintenir
Dont croisiés est en esperance
De faire a Diu de ciaus venjance
Qui se loi ne voelent tenir[2].

En conséquence, l'ouvrage de Robert fut composé l'année qui précéda ou la croisade d'Egypte ou celle de Tunis, et l'on est acculé à la nécessité de se décider pour 1247[3] ou pour 1269. A cette deuxième opinion s'arrêtent Paulin Paris[4] et M. Jeanroy[5] qui ont fort bien reconnu l'analogie qui existe entre les quatre pièces

1. Cf. notamment str. 75, 147, 148. La str. 150 présente, au point de vue où nous nous plaçons, un intérêt évident. Elle est adressée à Robert d'Artois : « Cuens, ces grans amasseurs de fiens | Ne deporte nient plus que kiens, | Qui s'encraissent d'estre parjure ! »

2. Str. 121. — Cf. aussi 136, 138 etc... Les exemples abondent.

3. Comme la préparation de la croisade d'Egypte fut très longue, ceux qui admettent que Robert le Clerc a parlé de cette entreprise varient légèrement sur la date et hésitent entre 1244, 1245, 1246. Il n'en va pas de même si l'on adopte la seconde hypothèse. Encore que saint Louis ait annoncé, dès le 25 mai 1267, son intention de conquérir Tunis, c'est bien en 1269 que *les Vers de la Mort* virent le jour. (Voir ci-dessous § 4, *ad fin.*)

4. *Mss. fr. de la Bibliothèque du Roi,* t. III, p. 228 et suiv.

5. *Ouvr. cité,* p. 94.

artésiennes et *les Vers de la Mort*. Quant à nous, nous sommes tellement persuadés, et il nous semble si évident que ces travaux ne remontent pas jusqu'en 1247 (Adan avait alors dix ans à peine!) que nous considérerions comme oiseux d'établir, par une discussion, la date de 1269, si M. Windahl n'avait pas penché pour l'autre[1], si surtout M. G. Paris ne s'était pas rangé à cet avis qui acquiert beaucoup d'importance grâce à cette haute approbation[2]. Fournissons donc les arguments qui nous ont amenés à affirmer que le roi de France méditait la ruine de Tunis pendant que Robert le Clerc élaborait son ouvrage.

§ 1. La théorie de M. Windahl n'est, en réalité, fondée que sur une unique raison, si tant est que ce mot convienne à la chose. Il interprète de la façon la plus surprenante la strophe 159 dans laquelle il est constaté — nous avons exposé cela — que les échevins ont suscité *à Paris* un *baras* terminé par la condamnation des *bourgeois parjures d'Arras* qui durent abandonner *au comte la moitié* des sommes omises en leurs mémoires. Armé de ce texte si clair, le critique en déduit la conclusion suivante : « On sait... que le pape Innocent IV... avait « envoyé, en 1245, le cardinal Othon de Châteauroux « à la France pour y prêcher la croix. Celui-ci parut au « parlement, convoqué alors à Paris par le roi, et y « prêcha si vigoureusement que les frères du roi et, « parmi eux, Robert Ier, comte d'Artois, firent la pro- « messe de s'associer à la croisade, qui eut lieu en 1250. « Il est au moins possible que le « baras » dont parle « l'auteur ait été fait à ce parlement[3]. » Si l'on nous demandait ce que signifient ces lignes, et quel rapport il existe entre les vers qu'il s'agit de commenter et l'événement qu'elles racontent, nous nous trouverions

1. *Li Vers de le Mort*, p. XXXVIII-XXXIX.
2. *Romania*, XX, 130; *La litt. fr. au m. âge*, p. [illegible].
3. *Li Vers de le Mort*, p. XXXIX.

dans l'impossibilité absolue de répondre. Le terme *baras* s'applique en général à la tromperie et spécialement aux mauvaises chicanes dont un accusé se sert afin d'égarer la justice. Pourquoi le sermon du légat aurait-il été qualifié de ce nom? Pourquoi ce prélat aurait-il poussé les auditeurs aux contestations, aux intrigues déloyales? Etait-il naturel qu'il changeât une assemblée dévote en séance de tribunal? Assurément non. Accordons toutefois ce point. Mais les échevins, M. Windahl les a-t-il oubliés? Les place-t-il dans son parlement, eux aussi? A quel titre? S'imagine-t-il, d'autre part, que le représentant du saint-siège avait convoqué *les bourgeois parjures d'Arras?* Eh quoi! il parlait à Paris devant les citoyens d'Arras! Il annonçait la bonne nouvelle à une société de fripons! Comptait-il les entraîner en Palestine? Enfin, n'est-ce pas le comble de la fantaisie que de traduire la phrase que l'on a lue : « Le comte recevra la moitié des biens appartenant aux fraudeurs » par celle-ci : « Le comte promit de voguer vers la Terre-Sainte »? Cette argumentation manque totalement de logique, et, comme l'éditeur des *Vers de la Mort* appuie principalement sur elle le corps de son système, il le condamne en le défendant.

§ 2. Ceux qui pensent avec nous que la pièce de Robert le Clerc fut composée à la même époque que le motet du Bossu se souviendront, sans nul doute, que, dans ce dernier poème, il est question, au sens figuré, des gros tournois. Or, cette monnaie n'étant point connue avant 1262, ni le motet ni *les Vers* ne datent de 1247. Afin d'éviter les répétitions, nous n'insisterons pas ici sur d'autres preuves analogues que fourniraient en grand nombre et les diverses circonstances de la vie d'Adan et l'examen des noms propres que l'on rencontre dans les quatre satires artésiennes[1].

1. Voir p. 98-100 et 103.

§ 3. « *Mors, trai te en sus du roi de France!* » C'est ainsi que commence la strophe que Robert consacre à Louis IX[1]. Il paraît craindre, nous l'avons dit plus haut, que ce prince ne vive pas assez pour mener à bien ses projets contre les infidèles, et, s'adressant à l'inexorable trépas, il s'écrie : « Lais lui sen propos maintenir ! » Ailleurs déjà, il avait exprimé une idée pareille : « Mors, le roi de France deporte[2]... » Faut-il considérer ce double vœu comme une politesse banale? Nous ne le croyons pas ; il révèle une secrète inquiétude du trouvère qui se demande si le roi aura la force d'endurer les fatigues d'une longue route et de la guerre. Or, il est bien vrai qu'en 1244 Louis s'était croisé afin d'acquitter une dette envers la Providence, car il avait échappé à une maladie tellement terrible que le retour de sa santé eut l'air d'une résurrection miraculeuse[3]. Mais, depuis ce moment jusqu'à l'heure où il s'embarqua (août 1248), son existence ne fut pas compromise, et ses fidèles n'eurent point à redouter un malheur que rien n'annonçait. Au contraire, lorsqu'il résolut sa seconde expédition et pendant qu'il la préparait, sa faiblesse était si manifeste qu'elle effrayait ses proches et ses familiers. Il ne supportait plus ni la voiture, ni le cheval ; ses jambes le soutenaient à peine, et Joinville nous conte comment, une fois, il le porta de l'hôtel du comte d'Auxerre au couvent des Cordeliers, ainsi qu'un enfant, entre ses bras. « Grant pechié firent, écrit-il, cil qui li loerent l'alée[4]... » En effet, il courait à sa perte, et l'événement le montra bientôt. Personne n'ignorait que le départ d'un homme aussi gravement atteint était une héroïque folie. La prière de Robert le Clerc : « O mort,

1. Str. 121.
2. Str. 74.
3. Joinville, *Hist. de saint Louis*, §§ 106, 107 ; *Chronique de Guill. de Nangis* (coll. Guizot), p. 153.
4. Joinville, *Hist. de saint Louis*, § 737.

épargne le roi ! » se justifie donc au point de vue historique, s'il la prononça en 1269. Les deux strophes où ce souhait est formulé gagnent alors en vraisemblance, en intérêt aussi. Qui ne sent ce qu'il y a de profondément humain dans ce cri de douloureuse et sincère angoisse, poussé à la veille d'une calamité publique ? Le ménestrel artésien est ici l'organe d'un peuple entier, l'interprète de la chrétienté gémissante dont le défenseur va périr et ne sera jamais remplacé.

§ 4. En plusieurs endroits des *Vers de la Mort* est mentionné le comte d'Artois. Mais on l'appelle simplement Robert sans préciser nulle part s'il s'agit du père ou du fils, de Robert Ier ou de Robert II. M. Windahl suppose que c'est le frère de Louis IX, Robert Ier, le brave et malheureux combattant de Mansourah, que notre poème désigne. Nous ne saurions accepter cette opinion qui ne s'accorde pas, selon nous, avec le caractère des nombreux morceaux consacrés par le ménestrel à son seigneur. Il ne cesse de lui donner des leçons, et lui dicte à tout propos la conduite qu'il devrait tenir[1]. On s'étonne d'entendre cet humble et pauvre clerc discourir de la sorte comme un mentor... Certes, une pareille audace demeure inexplicable, si ces enseignements indiscrets s'adressent à Robert Ier. Celui-ci avait l'âge d'homme[2], lorsque, en 1245, il jura d'accompagner son frère en Orient, et l'on croira difficilement que ses vassaux se soient avisés de le traiter en petit garçon ou qu'il ait, lui, toléré cette insolence. Envisageons maintenant le cas de son fils. En 1269, il sortait de l'enfance et n'avait pas atteint sa vingtième année. Le saint roi, son oncle, venait, depuis fort peu de temps, de l'autoriser à s'occuper des affaires de sa province. Le 24 novembre 1265, ce souverain avait averti les

1. Voir surtout str. 148, 149, 150, 159, 162.
2. Il était dans sa trentième année, étant né en 1216.

échevins d'Arras, qui réclamaient la confirmation de leurs privilèges, que le possesseur de leur terre était encore trop jeune pour signer cet acte; que son sceau n'avait pas l'authenticité nécessaire; qu'une charte concédée par lui ne serait valable que lorsqu'il aurait reçu la chevalerie[1]. Or, Robert II n'entra dans l'ordre que le 5 juin 1267[2] et n'accorda que l'année suivante aux Arrageois le renouvellement de leurs franchises. Ces circonstances nous amènent à conclure d'abord que les avis, dont abuse l'auteur de nos *Vers*, semblent moins téméraires et plus raisonnables dès que l'on s'aperçoit qu'ils sont destinés à un adolescent, ensuite que l'exil des bourgeois faussaires date bien de 1269, puisque le comte fut personnellement saisi de l'affaire, lui qui restait encore, peu de temps auparavant, en dehors du gouvernement.

§ 5. Le clergé de France est sans cesse attaqué par Robert qui lui reproche son avarice et son égoïsme. Il accuse les prêtres de s'occuper exclusivement des biens temporels. « En terre ont fait lor firmament », dit-il avec énergie[3], et les généreuses maximes qu'ils répandent du haut de la chaire, ils ne les appliquent jamais[4]. Tout aussi peu valent les moines qui feignent

1. « Ludovicus, Dei gracia Francorum rex, probis hominibus de Attrebato sal. — Scabini attrebatenses ad nos accedentes pecierunt quod karissimus et « fidelis nepos noster, Robertus, comes attrebatensis, vobis faceret quoddam « juramentum, et quedam privilegia sive cartas confirmaret. Verum cum ipse « sit satis juvenis, et terram suam in manu nostra teneamus, nec sigillum « habeat multum autenticum, nobis placet quod prius supersedeatis super pre- « missis, quousque fuerit miles. Nos enim eidem viva voce injunximus ut, cum « ad terram suam venerit, miles factus, et sigillum tum habuerit magis auten- « ticum, super juramento et confirmatione predictis, de bonorum consilio, « vobis faciat quod debebit. — Actum Parisius, in crastino festi Beati Cle- « mentis, an. Dom. millesimo ducentesimo sexagesimo quinto. » Guesnon, *Invent. chronol. des chartes de la ville d'Arras*, p. [illegible] (Cet ouvrage n'a pas été mis dans le commerce.)

2. *Chronique de Guill. de Nangis*, p. 182; Le Nain de Tillemont, *Vie de saint Louis* (Edit. de Gaulle), t. V, p. 34-35.

3. Str. 93.

4. « Çou qu'il preecent ne font mie. » Str. 10.

la pauvreté[1] afin d'écarter les sollicitations. Ils ferment leur porte, comme le rat de la fable, et, chez eux, « nus n'i puet entrer s'il n'aporte[2] ». Affligé du spectacle que lui offrent les ecclésiastiques, le poète supplie d'abord le roi de les corriger, et il souhaite la prolongation de son règne

Por çou que le clergié conforte
Ki por bien faire est peu lassés[3].

Puis il adresse la même requête au souverain pontife : « Pape, le ciel qui vous couronna, et soumit à vos lois l'humanité tout entière, ordonne *étroitement*

Que vo clerc, vo prestre, vo mone
Fesissent çou qu'on lor sermone ;
Mais il le font mout povrement[4]. »

Ainsi l'on *sermonnait* les ministres du Seigneur, autant les séculiers que les réguliers ; on les pressait d'obéir à certains commandements qu'ils refusaient d'exécuter. Quelle était la nature de ces injonctions ? Cette strophe nous l'apprend encore en attestant que ceux qui vivent de l'autel

Tout prendent, ne lor caut comment...
Et, au rendre, quierent essone[5].

Voilà qui est très explicite. Au temps où Robert écrivait, l'on réclamait des gens d'Eglise une partie des sommes que leur prodiguaient les fidèles, mais ils gardaient en jaloux leurs écus ou ne les lâchaient qu'à regret.

Recherchons l'époque à laquelle la conduite du clergé a pu soulever de semblables plaintes. Elles ne datent pas de la croisade de 1248, car, lorsque Louis IX la décida, le pays était assez riche. Au contraire, le triste état des finances faillit empêcher le projet conçu

1. « S'en ont assés plus qu'il ne paire. » (Str. 42.)
2. Str. 74.
3. *Ibid.*
4. Str. 93.
5. *Ibid.*

contre Tunis. Dès 1260, le roi que désolait la situation précaire des chrétiens d'Orient tâchait de les secourir, et n'étant pas alors en état de voler vers eux à la tête d'une armée, il leur envoyait du moins quelque argent. Comme son trésor se trouvait presque épuisé, il s'imagina que ceux qu'enrichissait le sacerdoce consentiraient un subside à cette cause qui était la leur, et la cour de Rome ne jugea pas autrement. Urbain IV établit, en 1261, une contribution d'un centième sur les revenus ecclésiastiques. On s'exécuta en murmurant, on paya de mauvaise grâce, puis l'on combina la résistance. Bientôt elle se dessina. L'archevêque de Tours (août 1262) déclare net, au nom d'une assemblée de prélats convoquée à Paris, qu'il n'acquittera point la subvention fixée par le pape. Celui-ci, de son côté, persiste et exige à nouveau le centième qui, cette fois, est accordé (novembre 1263)[1]. Jusqu'à l'heure où la flotte des croisés quitte le port (juillet 1270), la lutte continue ainsi. Nous n'en retracerons point les péripéties. Qu'il suffise de savoir que, malgré les brefs apostoliques, les membres de l'épiscopat entravent constamment les projets de saint Louis, et que celui-ci, avec la douce ténacité si remarquable en son caractère, ne rabat rien de ses prétentions. Il engage Clément IV, qui avait cependant autorisé pour trois ans la levée du centième, à l'imposer une année de plus. Celui-ci n'accède pas à ce désir, non qu'il l'estime excessif, mais parce qu'il devine que l'Église de France, théâtre déjà de nombreux scandales, endurera malaisément ce dernier coup, se révoltera tout de bon si l'on augmente un impôt qu'elle ne tolère qu'à contre-cœur : « Non enim « expedit gallicanæ ecclesiæ successive *tot scandala* in- « ferre, *cum amare ferant et tulerint id ipsum quod de* « *decima prærordinavimus triennali*[2]. » Voilà, n'est-il pas

1. *Bibl. de l'Éc. des chartes*, t. XIX, p. 111 et suiv.
2. D. Martène, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. II, col. [illegible]

vrai? le plus éclatant commentaire des critiques de Robert le Clerc : « Pape, veillez à ce que vos prêtres et vos moines accomplissent *ce qu'on leur sermonne*... Ils le font *mout povrement,* jamais rassasiés quand on les engraisse, toujours prêts à s'excuser, s'il est question de restituer. » Que l'on songe que la lettre de Clément IV fut rédigée en 1268, et l'on verra s'il est téméraire d'assigner aux *Vers de la Mort* la date de 1269.

Ajoutons que cette œuvre n'est point isolée. Rutebeuf a longuement développé, vers le même temps, les idées qu'elle exprime. Lui aussi, il flétrit, en des strophes d'une forte et mordante éloquence, la cupidité, l'apathie des évêques et des congrégations. « Ah ! s'écrie-t-il, les deniers aveuglément livrés à ceux qui se flattent d'être les amis du ciel, que ne les a-t-on consacrés à la Terre-Sainte! Elle aurait moins d'adversaires[1]. Comment le recouvrer cet or que Menus et Jacobins ont amoncelé chez eux? Ils n'auront garde de s'en dessaisir, car ils fondent sur lui leur puissance. Que leur importe le malheur de la chrétienté! Ils mènent bonne vie dans leurs cloîtres, et Dieu reste là-bas tout nu[2]. » Le ménestrel de Paris et celui d'Arras parlent donc un langage identique. C'est que, lorsqu'ils traitent ce sujet, ils ne sont ni parisiens ni arrageois, mais français. Ils donnent, eux, les érudits, une forme durable aux idées confuses du peuple, et ils doivent fatalement se rencontrer sur ce terrain commun, puisqu'ils traduisent l'un et l'autre les opinions du public.

§ 6. Leurs poésies nous apprennent encore que si la croisade d'Egypte excita un général enthousiasme, celle de 1270 et les renforts d'avant-garde que l'on essayait

1. « Se li denier que l'en a mis | En cels qu'a Dieu se font amis | Fussent mis en la Terre Sainte, | Ele en eüst mains d'anemis... » *La complainte de Constantinoble.* (Edit. Jubinal, t. I, p. 100.)

2. « Que sont les deniers devenuz | Qu'entre Jacobins et Menuz | Ont receüz de testament?... | Mès il le font tout autrement, | Qu'il en font lor grant fondement : | Et Diex remaint la outre nuz. » (*Ibid.*, p. 105-106.)

d'envoyer à la rescousse de Geoffroi de Sergines se préparaient laborieusement. Les chevaliers répondaient mal à l'appel de Louis IX, et se montraient (Joinville l'avoue) peu enclins à se mouvoir. Rutebeuf et notre Robert les poussent ensemble au départ, éperonnent leur zèle, s'étonnent que l'on hésite à s'enrôler sous la bannière du Christ[1]. Peine inutile ! Chacun conspirait à sa manière contre les résolutions du roi. Les guerriers ne se souciaient point de mettre leurs « cors en l'aventure dou pelerinaige[2] », ils refusaient leurs bras comme le clergé, sa bourse. A la rigueur, on se serait passé des subsides ecclésiastiques, mais à une condition : c'est que les usuriers de nos provinces et de l'étranger eussent daigné fournir les avances dont on avait un pressant besoin. Par malheur, ils se dérobaient et l'appât d'un immense gain ne les séduisait guère. Entendez qu'ils redoutaient que l'opération fût mal sûre, et qu'ils ne se souciaient nullement de confier leurs capitaux à un prince mourant et quasi-ruiné. Pourtant, jusqu'en 1265, les banquiers italiens avaient parcimonieusement puisé dans leurs coffres quelques milliers de livres pour Louis IX. Nous conservons plusieurs reconnaissances qu'il leur signa[3]. Mais ils se lassèrent vite, car, outre

1. Voir de Rutebeuf 1° *La complainte de Monseigneur Joffroi de Sergines* (Jubinal, t. I, p. 64 et suiv.) ; 2° *La complainte d'Outre Mer* (*Ibid.*, p. [illegible] et suiv.) où il faut surtout remarquer les vers : « Hé ! rois de France, rois de France, | La loi, la foi et la creance | Va presque toute chancelant... | Secourez la, c'or est mestiers. » (p. 93) ; 3° *La complainte de Constantinoble* (*Ibid.*, p. 100 et suiv.) avec ce couplet si caractéristique : « Mesire Giefroi de Sargines, | Je ne voi mes deça nus signes | Que l'en desormés vous secoure | Li chevalier ont mal es eschines | Et li riche homme en lor poitrines. » (p. 10[illegible]) ; 4° *La nouvelle complainte d'Outre Mer* (*Ibid.*, p. 110 et suiv.) ; 5° *Le dit de la voie de Tunes* (*Ibid.*, p. 136 et suiv.), dans lequel l'écrivain flétrit les Français qui « ...tant doutent mesaize et a guerpir lor estre | Qu'il en lessent Dieu et metent a senestre. » (p. 140) ; 6° *La Desputizons dou croisié et dou descroisié*, pièce composée entre 1268 et 1270. (Jubinal le prouve fort bien, t. I, p. 120 et suiv.) — De ces diverses compositions que l'on rapproche les strophes 121, 122, [illegible] 156, etc... des *Vers de la Mort*, et l'on s'apercevra que l'inspiration des deux trouvères est absolument la même, que ces œuvres [illegible] paraissent ensemble.

2. Joinville, § 735.

3. *Bibl. de l'Éc. des chartes*, t. XIX, p. 125 et suiv.

les motifs de prudence qui refroidissaient leur cupidité, un autre obstacle les retenait encore. Ils éprouvaient une gêne réelle. Charles d'Anjou levait sur eux des contributions de Sicambre, et, comme il n'avait ni la loyauté de son frère ni le respect des droits d'autrui, il négociait ses emprunts, la menace à la bouche et presque le fer à la main. On s'efforça donc de le contenter durant un temps. Il se montra insatiable. Alors, en 1266, les sociétés financières prirent une détermination radicale et commencèrent à rejeter (les exceptions furent rares) toutes les requêtes des princes, qu'elles vinssent de la cour de Paris ou même — tant l'amour de l'argent leur inspirait de bravoure — du très redoutable Charles[1]. Des lettres du pape Clément IV, que le comte d'Anjou importunait afin qu'il insistât auprès des prêteurs récalcitrants, témoignent hautement de ces faits. Tantôt le saint-père proteste qu'il est désolé de la noire malice des marchands : « Certes, écrit-il, je ne les excuse point... J'ai cherché vingt moyens de les réduire : les reproches, la peur, les continuelles imprécations. Ils sont demeurés sourds[2] ! » Tantôt il se fâche et réplique vertement au quémandeur indiscret : « Qu'y puis-je ? Imaginez-vous que j'aie des montagnes et des fleuves d'or ? Les usuriers sont fatigués. A cela nul remède. Hélas ! mes faibles mérites ne me permettent pas à moi, humble pécheur, de convertir en belle monnaie la terre des champs, les cailloux du chemin[3]. » Si

1. *Ibid.*, p. 119, en note.

2. Année 1266. « Non negamus, quam arguis, ... *mercatorum desidiam*, « *nec malitiam excusamus*, sed potius et minis et terroribus frangimus, « prout possumus, et continuis increpationibus perurgemus. (D. Martène, *Thesaurus nov. anecdotorum*, t. II, col. 274.)

3. « Nec montes, nec fluvios habemus aureos, nec tuo possumus desiderio « satisfacere, et,quantumcumque necessitas urgeat, nihil possumus ultra posse... « Sed exhaustis jam viribus et *mercatoribus fatigatis*, cur nos ulterius in- « quietes videre non possumus, nisi forsan requiras miraculum, ad quod nobis « nequaquam merita suffragantur, ut in aurum terram vel lapides conver- « tamus. » (*Ibid.*, *ibid.*) — Ce bref est de 1266.

donc le souverain de la Sicile n'obtenait plus les faveurs de ses créanciers, comment son aîné les eût-il gagnées, lui qui ne s'armait que de la persuasion et de la justice ? Ici, l'on objectera sans doute que les bailleurs de fonds domiciliés de ce côté-ci des Alpes devaient user d'une complaisance plus grande envers celui dont ils habitaient la terre. Mais il n'en allait pas ainsi, et c'est assez pour le prouver que de rappeler l'ordonnance sévère portée en janvier 1269 contre les banquiers étrangers résidant en France. Elle enjoignait aux *Caorcins* et Lombards de vider le pays sous trois mois à moins qu'ils ne préférassent cesser leur négoce[1]. Cet édit, qui, d'ailleurs, ne fut pas sérieusement exécuté[2], témoigne du moins que Louis IX était irrité contre les gens qu'il chassait de la sorte : il les eût à coup sûr ménagés, s'il avait eu sujet de se louer antérieurement de leurs bons offices ou s'il avait compté sur leurs services ultérieurs.

Tel était le conflit d'intérêts qui divisait la haute finance et l'autorité. Le peuple, dont la coutume est de tout porter à l'extrême et de grossir les événements au gré de son imagination, imputait la circonspection des trafiquants — beaucoup étaient juifs — à leurs haines religieuses, à une secrète intention d'empêcher la croisade. En conséquence, les colères de la foule se déchaînaient. Les hommes d'affaires étaient accusés de trahison, de sacrilège ; on affirmait qu'ils embrassaient la cause mahométane ; chacun les accablait d'outrages et maudissait leur vilain métier.

Ecoutons maintenant Robert le Clerc. Il porte une fois de plus la parole au nom de ses contemporains, et ce que le public répétait, quelques mois avant le départ

1. *Ordon. des Roys de France*, p. 96. Le Nain de Tillemont, *Vie de saint Louis*, t. V, p. 71 et suiv.

2. Les usuriers étaient plus forts que les rois ; conduits hors du royaume par un point de la frontière, ils rentraient par un autre. En seize ans, on les expulsa trois fois (Années 1258, 1269, 1274). — Voir *Ordon. des Roys de France*, p. 85, 96, 298.

pour Tunis, il le développe en maint endroit de son œuvre. « L'usurier, déclare-t-il, aura beau jeûner, se confesser, verser des larmes de contrition, le ciel jamais ne lui pardonnera[1]. Meilleurs sont l'israélite et l'hérétique : ils joindraient vers Dieu les mains si on leur prêchait la doctrine romaine, tandis que, lui, le larron, le fourbe, il aime mieux ses écus que son âme[2]. A l'heure où le prêtre lit à l'autel la passion de Jésus, le ladre se cache chez lui et s'occupe de sa comptabilité[3]. Parfois il feint de se corriger. Pure hypocrisie! Son péché ne le quitte pas[4]. » On aurait tort de confondre ces passages avec les lieux communs que les moralistes du moyen âge ont si fréquemment débités sur la même matière. On sent ici la conviction, et il est manifeste que ces vers ne sont point l'amusement d'un ménestrel oisif, et qu'ils ont été inspirés par des circonstances réelles. Comment ne le croirions-nous pas, lorsque nous entendons notre auteur conseiller au comte d'Artois de sévir contre les prêteurs cupides[5], lorsqu'il adresse à l'évêque d'Arras[6] une recommandation pareille[7], lorsqu'il proclame enfin que les banquiers se liguent contre la croisade, et qu'il adjure le comte et le roi de refréner leur funeste ardeur :

K'atent dont de France li rois
Et Robers, li sires d'Artois,
Qui ne metent le guere a fin
C'userier ont contre le crois ?...
.....Il valent pis que Sarazin[8].

Cette dernière strophe ne porte-t-elle pas sa date ?

1. Str. 70. — L'usurier sera damné. « Tout li bien qu'il a fait sont mort. »
2. Str. 145.
3. Str. 155. — « Tu te repons por faire escrire | Tes rikeces .. »
4. Str. 163.
5. Str. 152. — « Selonc Diu, devés traveillier | K'usure puissiés escillier. »
6. Sur ce personnage — Petrus II — qui occupa le siege épiscopal de 1259 à 1280, voyez *Gall. Christ.*, t. III, col. 332-333.
7. Str. 75.
8. Str. 162.

§ 7. Pour terminer, alléguons un septième argument qui aurait dû, peut-être, nous amener à négliger les premiers.

Robert le Clerc ne nous est pas totalement inconnu. Il est mentionné dans une des pièces artésiennes du manuscrit 12615, et voici ce que l'on nous y apprend sur son compte :

> .....Robers li Clers en est doiens :
> Plus est pilés c'un pois baiiens ;
> Iceste gent que je vos nome
> Ont pieç'a envoié a Rome ;
> Li clergié bien s'i assené, etc...[1]

Cette phrase présente des obscurités, non point telles cependant qu'il faille désespérer de les dissiper. Ceci, du moins, est fort net : Robert le Clerc est *doyen* d'une corporation. De laquelle ? On nous l'apprend un peu plus bas, *de la corporation des clercs*, et ces gens-là l'ont député à Rome. Le trouvère lui-même parle de ce voyage dans *les Vers de la Mort*, à l'endroit où, censurant les avocats, il déclare n'avoir rien gagné — bien au contraire ! — à les fréquenter :

> Onques n'en eus autre merite,
> Fors c'a Rome apeles en fui[2].

Déjà l'énigme se débrouille : les avocats sont mêlés à l'affaire qui attira l'écrivain en Italie. Donc, il y allait pour un procès. Les plaintes incessantes qu'il formule contre les hommes de loi[3] ne laissent subsister aucun doute à cet égard. Ils l'ont, affirme-t-il, absolument ruiné[4], et les honoraires exigés par eux ont anéanti son patrimoine. Devant qui maintenant se plaidait la cause ? Assurément devant le pape puisque Robert, clerc lui

1. B. N. fr. 12615, f° 207 d.
2. Str. 170.
3. Voir str. 11, 169, 177, 178, 179, 181, 184 et passim.
4. « De me grant borse ont fait petite » (Str. 170). — « En tel [illegible] m'ont mis | Ne sai se sui u mors u vis » (Str. 173).

même, représentait les clercs de son pays, puisqu'il s'indigne de l'esprit d'intrigue et de chicane qui règne à la cour pontificale, là « u on poise le vent[1] ». Reste à savoir à quelle occasion s'éleva ce litige qui conduisit le pauvre Arrageois si loin de chez lui, et lui coûta de si fortes sommes. Une strophe qu'il adresse aux adversaires de ses confrères et de lui-même[2] nous renseigne là-dessus :

> Par nature de vilonie,
> Est vo trekerie agregie
> Sor les clers, *por eus aloier*,
> *Cui Rome a francise jugie*,
> As frais de vo grant gloutenie[3].

« Montrant votre caractère bas, vous avez déployé vos fourberies pour nuire aux clercs et pour essayer de les lier, mais Rome leur a conservé leurs droits, et votre grande avidité fut déçue. » On avait donc voulu ravir aux clercs artésiens certaines de leurs immunités que ceux-ci s'étaient efforcés de défendre.

Mais ce procès, il n'est point ignoré de nous ; *le Jeu de la feuillée* nous donne à son sujet maints détails, et c'est simplement de la fameuse querelle des *bigames* qu'il s'agit dans *les Vers de la Mort*. L'action introduite auprès du pape, maître Henri de le Hale, Gillot le Petit, Hane le Mercier nous l'annoncent en termes précis[4], et leur langage concorde avec celui de Robert. Les frais de justice, par exemple, qui réduisirent celui-ci à la misère, ils inquiétaient à l'avance les clercs, amis du Bossu, et l'on délibérait, parmi les plaideurs, sur les moyens de se procurer de l'argent[5]. Il y a bien d'autres rapports frappants entre *les Vers de la Mort* et *le Jeu de la feuillée*, et si les remarques consignées ici ne

1. Str. 181.
2. On verra plus loin que ce sont les échevins. (Voir Partie II, chap. V.)
3. Str. 149.
4. *Feuillée*, v. 431 et suiv.
5. *Feuillée*, v. 471-491.

paraissent pas établir pleinement que ces ouvrages relatent la même affaire, nous croyons pouvoir certifier qu'on en demeurera convaincu, lorsqu'on aura vu plus loin[1] la narration circonstanciée du curieux différend qui mit aux prises les bigames, les échevins et le saint-père.

M. Windahl se trompe donc en conjecturant que le poème édité par lui est antérieur à la croisade d'Egypte. Adan donna, le 1er mai 1262, le *jeu* où il raconte les préliminaires de la lutte judiciaire dont le principal champion fut Robert. Celui-ci, au contraire, retrace non la conclusion de la dispute — elle ne se termina que fort tard, sous le règne de Philippe III — mais l'une de ses phases et la solution temporaire qu'elle reçut à l'époque où Louis IX n'avait pas encore commencé son funeste et dernier voyage. Conséquemment, il écrit de 1262 à 1269 et plutôt en 1269 qu'en 1262 puisque les clercs artésiens ont exécuté leurs projets de résistance; qu'il s'est, lui, transporté au delà des Alpes; qu'il est de retour; que la sentence papale est rendue, — toutes démarches et formalités qui demandent beaucoup de temps.

Des arguments que nous avons exposés il ressort, d'après nous, que *les Vers de la Mort* sont de l'année qui précéda l'expédition de Tunis. Nous concède-t-on ce point? On ne saurait dès lors se refuser à reconnaître que les quatre satires du manuscrit 12615, consacrées, ainsi que certaines strophes de Robert, à la perception de la taille, furent rimées aussi à ce moment. Il s'ensuit que le motet du Bossu, résumé des discordes dont les pamphlets renferment le récit, parut nécessairement avec ces productions similaires[2], et, comme ce morceau lyrique nous instruit de l'exil d'Adan, nous arrivons enfin au terme de cette étude :

1. Voir Partie II, chap. V.
2. Cela est vrai encore pour le *rondeau* V.

Les troubles d'Arras éclatèrent, et le fils de maître Henri fut banni en 1269.

A une période bien voisine appartient *le Congé* de Baude Fastoul. La hideuse maladie qui le retrancha de la société des hommes l'attaqua pendant que les bourgeois parjures végétaient loin de leur patrie, constatation d'où découle naturellement ceci : Il chanta son infortune après l'expulsion, avant le rappel des coupables. Or, les dates de ces événements ne sont ignorées ni l'une ni l'autre. La première, nous venons de la discuter ; la seconde, nous le montrerons bientôt, n'est guère contestable, et c'est durant le court intervalle qui les sépare que se placent la retraite et les adieux du pauvre lépreux[1]. Ce touchant et solennel salut d'un mort-vivant ne présente aucun indice qui nous autorise à préciser davantage. Nous nous félicitons néanmoins que notre travail nous ait conduits à ce résultat approché. L'examen des noms propres cités dans *le Congé* n'éclaire point la critique ; il montre seulement que ce texte est de la deuxième portion du XIIIe siècle, car, parmi les amis de Baude mentionnés en des pièces littéraires ou d'archives, aucun n'est signalé par des actes antérieurs à 1250, tous ont laissé la trace de leur existence entre 1260 et 1310. (Voyez *appendice II.*) Si donc nous ne possédions que cette vague indication, autant vaudrait renoncer à spécifier en quel temps Fastoul s'arracha du monde, puisque, selon les interprétations personnelles, un écart considérable serait possible[2]. Il est heureux que l'auteur d'un

1. Il entra donc à la léproserie en 1269 au plus tôt, en 1271 au plus tard. (Voir, à la fin du présent chapitre, de quelle manière nous établissons la date du retour d'Adan.)

2. Nous entendons dire que l'écart serait important et non qu'il porterait sur une période de cinquante ans (1260-1310). En aucun cas, par exemple, il ne saurait dépasser 1288. En effet, Adan était mort depuis un certain temps à cette époque, et Fastoul n'aurait pu le saluer. D'autres indices serviraient encore à restreindre quelque peu les variations des érudits. Mais il est constant qu'il serait difficile de déterminer le temps où fut écrit ce *Congé*, s'il n'avait pas de rapport avec les désordres artésiens et l'exil qui les termina.

document si considérable ait chargé sa muse de voler vers Douai afin d'y chercher Adan de le Hale et son père. Ce pieux souvenir du moribond aux proscrits resserre en des bornes tellement étroites la date du *Congé* qu'il n'est point téméraire désormais de la prétendre connue.

Notre tâche serait à juste titre considérée comme mal remplie si, à propos des troubles excités dans Arras par la répartition des taxes, nous ne détruisions pas une objection qu'il est aisé de prévoir. Nous avons longuement raisonné sur un impôt assez important pour bouleverser une ville entière ; nous avons établi qu'il était l'œuvre de Louis IX et de son neveu, et la date de 1269 lui a été assignée. Mais un point capital demeure encore à traiter, puisque nos recherches ne montrent pas *pourquoi* cette taille fut exigée. Est-il admissible, demandera-t-on, qu'une opération financière, qui eut de telles conséquences, ne soit pas mentionnée chez les historiens ? Si vraiment c'est en 1269 qu'elle produisit une révolution, il faut de toute nécessité que les chroniques ou les archives signalent, vers l'époque des querelles artésiennes, peu de temps avant 1269, la levée d'une grosse contribution. Rien n'est mieux fondé qu'une semblable observation, et nous ne nions pas que notre système pécherait par la base, si l'on était obligé de renoncer à vaincre cette difficulté. En réalité, il n'en va pas ainsi, et rien n'est plus simple que de préciser pour quel motif le roi réclama de tous ses sujets, bien peu d'années avant son départ, une forte somme d'argent. Nous avons prouvé, l'on s'en souvient, qu'il n'arrivait pas à réunir les fonds indispensables à ses projets contre Tunis. Obligé de recourir aux moyens énergiques, il eut l'idée de consacrer à la croisade l'aide qui lui était légitimement due par les *bonnes* villes à l'occasion de la chevalerie de son fils Philippe, armé en

juin 1267[1]. Comme la coutume autorisait aussi les souverains, quand ils entreprenaient un voyage d'outre-mer, à puiser dans la bourse des imposables, il ne cacha nullement l'emploi qu'il entendait faire de ce subside, et la taille de 1267 fut officiellement perçue en une seule fois pour la cérémonie concernant Philippe et pour l'organisation du pèlerinage guerrier[2]. Les actes publics relatifs à cet impôt en rappellent presque toujours le double caractère, et nous y notons souvent cette formule-ci : « Facta tallia pro dono facto domino Regi *pro milicia domini Philippi*, primogeniti sui, *et pro via transmarina*, etc...[3] » ou cette autre encore : « Cum, *propter miliciam domini Philippi*, primogeniti domini Regis, *et viam transmarinam domini Regis*, fieret tallia, etc...[4] » Un tribut qui en remplaçait deux, et que l'on réservait au triomphe d'une vaste et sainte entreprise, était assurément onéreux. Le prince, en cette circonstance, tâcha d'obtenir du peuple tout ce qu'on pouvait équitablement lui demander. De la sorte « il amassa de grandes sommes[5] ». Mais s'étonnera-t-on d'apprendre que cette mesure suscita des mécontentements nombreux, qu'on essaya de l'éluder par la fraude, et qu'elle fut la source de maints procès et de beaucoup de troubles, dont ceux d'Arras fournissent le plus célèbre et non pas l'unique exemple, ainsi qu'on le verra bientôt ?

Les 27 000 (?) livres tournois, que les concitoyens d'Adan de le Hale avaient reçu l'ordre de payer pour leur part, n'étaient point — on ne l'a pas oublié — entièrement destinées à saint Louis. Son neveu, le comte d'Artois, était en droit d'en revendiquer une portion. A quel

1. Le Nain de Tillemont, *Vie de saint Louis*, t. V, p. 34 ; *Chronique de Guil. de Nangis*, p. 182.
2. Le Nain de Tillemont, *ouvr. cité*, t. V, p. 32-35.
3. *Les Olim* (Edit. Beugnot), t. I, p. 810.
4. *Ibid.*, *ibid.*, p. 794. Cf. aussi p. 804-805.
5. Le Nain de Tillemont, *ouvr. cité*, t. V, p. 33.

titre? La réponse est facile. Le 25 mai 1267, il avait accepté la croix de la main même de son oncle. Or, les nobles qui se préparaient à suivre leur maître marchant contre les infidèles comptaient que leurs vassaux les assisteraient de leurs deniers, et les ressources que le roi tirait de tout son domaine, ils se les procuraient, eux, en leurs propres gouvernements. C'est pourquoi Tillemont écrit avec justesse, après avoir parlé de l'argent recueilli par le monarque : « Les autres sei-« gneurs croisez firent sans doute chacun la même « chose sur leurs terres[1]. » Et il cite le cas du comte de Poitiers, Alphonse, qui est gratifié par la ville de Riom de 4000 livres au moment de s'équiper, ce qui ne l'empêche pas de solliciter aussi le secours de La Rochelle et de Toulouse[2]. Robert d'Artois ne se conduisit pas différemment. Ce n'est point une hypothèse que nous risquons ici. Des chartes fort explicites corroborent notre assertion. La première est du 6 juillet 1268 : « Louis IX... écrit aux échevins d'Arras, Saint-Omer, « Aire, Lens, Hesdin et Bapaume et aux autres villes et « communautés du comté d'Artois, et leur mande que « Robert..., son neveu et féal, s'étant croisé pour aller « en Terre-Sainte, et les facultés du comte ne pouvant « suffire à payer les dépenses nécessaires pour cette « expédition, il les prie d'accorder audit Robert un sub-« side compétent[3]. » P. Chambellan, chevalier, et maître Jehan *de Trecis*, archidiacre de Bayeux, étaient désignés pour visiter, à ce sujet, ces diverses cités et pour s'aboucher avec les assemblées municipales[4]. Le 24 juillet, Gui de Châtillon, comte de Saint-Pol, enjoint aux jurés et aux maires de Lens et d'Aire d'envoyer sans retard

1. *Ouvr. cité*, t. V, p. 34.
2. *Ibid.*, *ibid.*
3. God. *Inv.*, I, 315.
4. Arch. dép. du P.-de-C., A. 16.

les fonds à Robert, et il adresse pareil avis aux baillis de la contrée[1].

Après avoir examiné ces documents, l'on s'expliquera qu'Adan de le Hale ait accolé, dans son motet, les noms du comte et du roi, et l'on nous accordera, nous l'espérons, qu'elles sont désormais connues les raisons pour lesquelles fut ordonné le pesant impôt dont résultèrent tant de récriminations et de chicanes. S'il paraissait étrange qu'une contribution assise en 1267-1268 ait entraîné des illégalités et des litiges qui n'éclatèrent et ne furent jugés qu'en 1269, nous serions en état d'alléguer plusieurs procès analogues, d'où l'on inférerait d'abord que cette question fut réglée dans les délais ordinaires, ensuite que la taille dont il s'agit n'affligea point que les Arrageois et procura, par toute la France, ainsi que nous l'avons annoncé, de la besogne aux tribunaux. Les bourgeois, les corps de métiers, certains privilégiés ou simples particuliers se débattirent, résistèrent, plaidèrent, à Etampes, à Paris, à Corbeil, à Nogent, à la Ferté-Milon, à Bourges, à Pont-Audemer,... et en appelèrent au parlement comme les compatriotes du Bossu. Et sait-on quand cette cour trancha ces différends qui dataient de 1267 ? — Les plaignants d'Etampes furent expédiés partie à la Chandeleur 1269[2], partie à la Pentecôte 1270[3]. Ce fut alors aussi le tour de Paris[4]. On s'occupa, à la session de la Saint-Martin d'hiver (même année), des intérêts des gens de Corbeil[5], de Nogent[6] et de quelques autres.[7] La Ferté-Milon ne passa que plus tard[8] ainsi que Bourges[9] qui luttait, d'ailleurs,

1. *Ibid.*, *ibid.* — God. *Inv.*, *ubi supra*.
2. *Les Olim* (Edit. Beugnot), t. I, p. 794.
3. *Ibid.*, *ibid.*, p. 804-805.
4. *Ibid.*, *ibid.*, p. 810-811.
5. *Ibid.*, *ibid.*, p. 828-829.
6. *Ibid.*, *ibid.*, p. 832.
7. *Ibid.*, *ibid.*, p. 824, § XX.
8. *Ibid.*, *ibid.*, p. 840.
9. *Ibid.*, *ibid.*, p. 848-849.

encore en 1272[1], et Pont-Audemer également[2]. Que conclure de ces indications, sinon qu'en plaçant en 1269 la solution des affaires d'Arras nous admettons que la sentence qui les termina fut prononcée aussitôt que possible, tant il s'en faut que nous la reculions trop loin !

Combien de temps Adan de le Hale languit-il à Douai ? — Ceux qui ont parlé de sa vie assurent presque unanimement que son absence ne dura guère. Tel est l'avis d'O. Leroy[3], d'A. Dinaux[4], de de Coussemaker[5] et de M. Bédier[6]. Ce dernier conjecture que le trouvère rentra en crédit lors du sacre de Philippe III, et commença dès ce moment à compter parmi les familiers de Robert d'Artois. Nous nous associons à cette opinion. Pendant le couronnement, Robert avait porté devant le nouveau roi, son cousin germain, l'épée *Joyeuse*, qui avait appartenu à Charlemagne, et que l'on confiait, dans les pompes officielles, au chevalier *le plus loyal et le plus prud'homme*. La cérémonie eut lieu le 31 août 1271, et, le lendemain, Philippe congédia les barons et les prélats et pénétra en Vermandois « où étant, Robert... l'invita de vouloir venir dans ses « terres, ce que lui ayant accordé, il fut reçu avec tout « le bon accueil imaginable dans Arras où il séjourna « quatre jours, puis ayant repris le chemin de France, « il vint visiter le martyr saint Denis, son patron[7]. » Donc, en septembre 1271, le fils de saint Louis, accompagné du seigneur de l'Artois, s'arrêta quatre jours dans Arras, et l'on organisa de belles fêtes afin d'honorer sa présence. Le souvenir des magnificences que l'on

1. *Ibid., ibid.*, p. 903, § LVI.
2. *Ibid., ibid.*, p. 910-911.
3. *Epoques de l'histoire de France*, p. 94.
4. *Trouv. cambr.*, p. 145.
5. *Ouvr. cité*, p. XXII.
6. *Revue des Deux Mondes*, juin 1890, p. 887.
7. B. N. fr. 6958, p. 59.

étala sous ses yeux, différents textes le conservent. Ils nous apprennent que les rues étaient jonchées de fleurs, les maisons pavoisées de tapisseries et d'étoffes très précieuses. Les citoyens éprouvaient un véritable ravissement en contemplant leur souverain[1]. Ce qu'il importe de retenir c'est que Philippe et Robert, ainsi acclamés par leurs sujets et vassaux, ne pouvaient parler que de pardon et d'apaisement. L'héritier de Louis IX passait pour la première fois dans la capitale artésienne, et la coutume exigeait qu'en pareille occurrence l'on usât de générosité et l'on répandît largement les faveurs. De même que Villon dut plus tard sa liberté au joyeux avènement d'un prince, ainsi le Bossu dut sans doute son retour à la circonstance que nous racontons. Que Philippe, sacré de la veille et touché des hommages d'un peuple enthousiaste, ait engagé le maître de la contrée à oublier les fautes anciennes, à rappeler les bannis, rien ne paraît plus probable, plus naturel, et il faut le croire d'abord parce qu'Adan — la chose est constante — a joui de la protection, de l'amitié du comte, ce qui suppose qu'il fut préalablement l'objet d'une mesure d'indulgence, ensuite parce qu'une charte émanée de Robert donne beaucoup de poids à cette hypothèse. Ce personnage, en des lettres du mois de janvier 1272, reconnaît aux échevins d'Arras le privilège que voici : ils seront autorisés seuls à révoquer les arrêts d'exil ; il s'engage lui-même à ne jamais se le permettre, si ce n'est lorsque sa femme ou son fils aîné feront leur entrée solennelle dans la cité, la bourgeoisie allant au-devant, et encore sa décision ne sera valable que si le conseil communal la ratifie. Cet acte est cité par tous les historiens et chroniqueurs de l'Artois. L'un le considère comme *rare*[2], l'au-

1. Hennebert, *Hist. gén. de la Province d'Artois*, t. III, livre VII, p. 125.
2. *Ibid.*, t. III, *Introduction*, p. 19.

tre comme *beau*[1]; chacun s'en étonne[2] et non sans motif. Cependant, si l'on examine de près cette pièce, l'on arrive à s'expliquer la concession qu'elle renferme. Notons que le comte ne l'offrit pas spontanément aux échevins. Ceux-ci — point capital — l'avaient demandée[3]. A quelle date? — Vers la fin de 1271, puisque la réponse est de janvier 1272. Pourquoi cette requête des magistrats municipaux? Il tombe sous le sens qu'ils ne l'eussent pas introduite, si leur seigneur ne s'était pas antérieurement arrogé le droit de rappeler les bannis, et la logique nous force à penser que la supplique en question fut rédigée peu de temps après un rappel de ce genre. Nous concluons donc qu'Adan regagna ses pénates entre le mois de septembre 1271 (réception de Philippe à Arras) et le mois de janvier 1272. (Lettre de Robert qui affirme aux échevins que désormais il n'empiétera plus sur leur juridiction à l'égard des exilés.)

Ainsi l'auteur du *Jeu de la feuillée* profita d'une disposition générale et ne fut pas autrement traité que la foule des faussaires et des prévaricateurs. On soupçonnerait même volontiers que la clémence du comte s'adressait moins au pauvre ménestrel qu'aux financiers. Contre eux pas de rancune éternelle. L'Etat subsistait grâce à leur concours chèrement vendu. Leur présence était un mal, leur fuite une calamité[4]. Plusieurs documents conservés aux archives du Pas-de-Calais prouvent que, parmi les notables chassés en 1269, beaucoup, non contents de résider à nouveau dans leur pays, y occupèrent une situation florissante, reconquirent l'estime de leurs concitoyens, présidèrent même à leur

1. B. N. fr. 11615, f° 21 r°.

2. Voyez encore Bibl. mun. d'Arras, ms. 396, f° 42 v°; Ferri de Locres, *Chronicum belgicum*, t. I, p. 424.

3. Arch. dép. du P.-de-C. — *Répertoire d'un certain nombre de pièces contenues jadis aux archives de Saint-Vaast* (f° 79). — Ce repertoire renvoie à un cartulaire malheureusement perdu.

4. Voir à la page XVI ce que nous avons dit sur cette question.

destinée. Henri Nazart, par exemple, redevint le banquier ordinaire des échevins qui lui signèrent des lettres de change agrémentées de formules respectueuses et tendres[1]. Robert Crespin, l'un des plus compromis, mérita jusqu'à sa mort la gratitude et les louanges de chacun. Cœur indulgent et large, il oublia les injures subies, consentit à son ingrate patrie une avance de 1300 livres p. qu'il délivra magnanimement « de son « propre catel, en boins deniers et bien contés[2] ». Mieux encore! A ce Robert d'Artois qui l'avait jadis si rudement frappé il prêta, le saint homme, 8000 livres p. en demandant comme unique caution quatre villes de la province[3]. Enfin, rassasié d'honneurs et de jours, il s'endormit dans la paix du Seigneur en 1307, non sans avoir dépensé de grosses sommes « pour Diu et pour pité et pour l'accroissement des offices divins[4] ». Messire Jacques le Cornu fut nommé par le roi (18 août 1280) membre d'une commission municipale composée de quatre membres, la fleur du pays, et chargée de gérer les affaires à la place des échevins qu'il avait fallu révoquer[5]. Nous ne prolongerons pas cette énumération, car si l'on prétendait dresser la liste des bourgeois parjures qui prospérèrent malgré leur crime, on les citerait presque tous. Il suffira d'avoir montré que le Bossu ne bénéficia pas seul de la grâce accordée par Robert, et que la condamnation des vrais coupables ne leur nuisit aucunement dans l'opinion du public, dans l'esprit même du justicier. Une société peu sévère lorsqu'il s'agissait de dol et de faux serment, un prince rempli de mansuétude à l'égard de ses vassaux indélicats et rebelles excusèrent donc aisément l'erreur légère d'un poète que l'indigence avait poussé à célébrer la conduite de ses indignes patrons.

1. Arch. mun. d'Arras. Pièces sur parchemin non classées.
2. *Ibid.* Acte du 15 mars 1293.
3. God. *Inv.*, II, 314-315. Acte du 11 août 1298.
4. Arch. dép. du P.-de-C., H. 90, pièce 15.
5. God. *Inv.*, I, 499.

V.

DERNIÈRE PARTIE DE LA VIE DU TROUVÈRE. SES MŒURS. SOUVENIRS QU'IL A LAISSÉS.

Robert II, comte d'Artois. — Ses premiers rapports avec le Bossu d'Arras. — Quelle put être, à la cour de Robert, la situation financière du ménestrel? — Erreur de ceux qui supposent qu'il a parcouru les terres les plus éloignées. — Comment il devint serviteur de Charles d'Anjou. — Son opinion sur ce prince. — Est-elle justifiée? — Les Français à la cour de Naples ; émoluments des gentilshommes et des clercs qui y résidaient. — On ne saurait dater exactement le Jeu de Robin et Marion. — *Date probable de la mort de notre poète. — Pourquoi l'a-t-on représenté comme un effronté libertin? — Son caractère étudié dans ses ouvrages. — Une fête donnée à Arras en son honneur. — La rue Maître-Adam. — Gilles le Muisis; Nicole de Margival et* la Panthère d'Amours. — *Imitation des écrits du Bossu. — Popularité du* Jeu de Robin et Marion. — *Difficulté d'une biographie du trouvère.*

A Gauvain, le chevalier qui jamais ne recule et qui se distingue entre les plus grands héros de la Table ronde, Jean de Meung compare Robert II d'Artois. Sa prodigieuse bravoure était, en effet, telle qu'elle eût pu fournir un sujet d'épopée. Jeune encore, il se travailla « por la loi Dieu[1] », se croisa, vogua vers les Sarrasins d'Afrique, puis porta ses armes en Espagne, en Italie,

1. Voyez *le Dit du vrai anneau*.

dans les Flandres. C'est là que, glorieusement vaincu, il termina sa carrière, succombant, à Courtrai, sous les coups des bourgeois de Bruges. Il n'avait pas voulu se rendre à ce *vil et vilain* peuple et lui payer rançon. Comprenant que la bataille était perdue, et bien que navré de trente blessures, il se précipita au milieu des ennemis « comme un lion enragé », dit *la Chronique de Saint-Denis*. Sa mort rappelle celle de son père qui, devançant les Templiers, affronta seul une nuée de Turcs par lesquels il fut écrasé[1]. Le trépas de Robert II enlevait à la royauté un ferme soutien. Il avait toujours montré une fidélité que rien n'étonnait, et l'on sait de quelle façon courageusement brutale il embrassa contre le pape les intérêts de la couronne (1302). Chose curieuse, ce soldat fougueux, qui méprisait également les finesses de la politique et celles de la stratégie, aimait les beaux-arts, pensionnait les poètes, les écoutait volontiers. C'est à son intention qu'Adenet le Roi écrivit son *Cléomadès*[2], et l'auteur du *Tournoi de Ham* vante sa libéralité et sa bienveillance[3]. Il accueillait les jongleurs et les musiciens, et ne dédaignait pas — les comptes de ses baillis en témoignent — les délicats ouvrages d'architecture et d'orfèvrerie.

N'est-il pas naturel qu'un pareil personnage ait souhaité connaître d'abord, puis s'attacher Adan de le Hale ? Sans doute il avait appris qu'avec les exilés, autorisés par sa clémence à rentrer dans Arras, accourait le fils de maître Henri ; on le lui avait dépeint tel qu'il était : clerc subtil entre tous, et docte, et plein de gaieté, rimeur ingénieux, sonnant du luth à miracle et capable de traiter les sujets les plus divers. Or, *le Jeu du pèlerin* nous enseigne que

...li quens desirroit un tel home a trouver[4].

1. Joinville, *Hist. de saint Louis*, § 218-219.
2. *Hist. Littéraire*, XX, 684.
3. Cf. Bahlsen, *ouvr. cité*, p. 94-95.
4. *Jeu du pèlerin*, v. 38.

C'était là un oiseau rare, car si le pays produisait une légion de chansonniers, il ne nourrissait qu'un seul talent universel. Il était juste qu'au plus haut dignitaire de la province appartînt le plus illustre des ménestrels. Robert ordonna donc que l'on amenât le Bossu devant lui. Mais il ne l'accepta pas les yeux fermés, du premier jour où *il en fu acointiés*[1]. Quelle que fût la réputation d'Adan, il ne la regarda point comme une garantie suffisante, et, craignant d'être trompé, il ne se décida qu'après épreuve. Il exigea que son vassal « feist uns dis pour son sens esprouver[2] ». Heure grave ! A ce travail ainsi commandé était attachée la destinée de l'artiste. On devine qu'il n'épargna ni son temps ni ses soins. Aussi vint-il *très bien a chief*[3] de la redoutable entreprise, et le morceau qu'il finit par présenter était si *biaus a oïr*, si *bons a retenir*, il méritait tellement l'admiration de la postérité que le comte ne l'aurait pas cédé pour cinq cents livres[4]. A dater de ce moment (premiers mois de 1272) la fortune du pauvre banni changea de face. *Amés, prisiés, honnerés* de son seigneur[5], il eut une place chez lui et fut enrôlé parmi ses domestiques. Il semble même qu'il gagna toujours davantage l'affection de son maître, puisque celui-ci chérissait encore la mémoire de son favori défunt et conduisait à son tombeau les voyageurs qui passaient par Naples[6].

Adan dut ressentir une satisfaction fort vive lorsqu'il fut admis sur la liste des serviteurs de Robert et qu'il eut conquis une position dans cette maison puissante. Le

1. *Ibid.*, v. 39.
2. *Ibid.*, v. 40.
3. *Ibid.*, v. 41.
4. *Ibid.*, v. 42-44. Sur ce *dit* offert par Adan à Robert, voyez plus loin, Partie II, chap. II.
5. *Ibid.*, v. 35.
6. *Ibid.*, v. 46-47. Lorsque l'auteur du *Jeu du pèlerin* prétend avoir été invité par Robert à visiter le sépulcre d'Adan, il nous trompe certainement, mais ce qui n'est point exact pour lui a pu l'être pour d'autres, et il interprète à sa guise une tradition vraisemblable.

choix dont il avait été l'objet flattait assurément sa vanité, consacrait sa valeur devant l'opinion et le tirait de pair. Autre chose était, on le comprend, de fréquenter les Nazart et les Crespin et de les proclamer rois par hyperbole, autre chose de hanter un véritable potentat, le neveu de saint Louis, le proche parent du souverain régnant. Mais le trouvère ne triomphait pas seulement en son orgueil, et sa nouvelle situation lui procurait un avantage moins relevé, non moins appréciable. Jusque-là (et il avait environ trente-quatre ans) il avait vécu, ainsi que le savetier de la fable, chaque jour amenant son pain... Il touchait tantôt plus, tantôt moins, suivant que les financiers dont il charmait les loisirs étaient en veine de générosité ou d'économie. Il est probable que l'almanach des poètes, semblable à celui de sire Grégoire, contenait force fêtes chômées. Pour eux, le lendemain n'était jamais sûr, et le hasard avait la haute main sur leur budget. Au contraire, dès que le Bossu fut au service de Robert, il connut la joie de posséder une fonction stable, d'émarger régulièrement, de s'asseoir dans la vie. Son état lui procurait deux choses qui vraisemblablement le réjouissaient : le respect du public — un traitement fixe.

Quels furent ses émoluments pendant son séjour auprès du comte? Il est aisé de les évaluer par comparaison. Nombreux étaient les officiers à la cour du comte d'Artois, très différentes les attributions. Le fou, le ménestrel, le *trompeur*, le valet des *nacaires*, le physicien, le jurisconsulte (legum professor), cinq ou six clercs, scribes et secrétaires, recevaient une pension annuelle qui n'est jamais moindre de 16 livres t. et rarement supérieure à vingt. Cette dernière somme est plus ordinaire. Le noble patron pratiquait la justice à sa manière, et, ne se départant jamais d'un principe d'égalité peut-être très impertinent, peut-être très philosophique, il payait juste autant son médecin et son légiste que son trom-

pette et son bouffon. Vingt livres à chacun[1] ! De petits cadeaux s'ajoutaient parfois à cette somme minime. Un valet est gratifié de dix livres « pour la sustentation » de sa femme[2]. Le nain obtient douze truies que sa mère avait demandées[3]. Les pensions étaient réversibles sur les veuves des titulaires. Mafie, épouse de Pariset, le trompeur, conserva, durant plusieurs années, les gages de son mari défunt[4], et n'en fut point privée après une seconde union[5]. Tous ceux qui entouraient le seigneur étaient habillés par lui, été comme hiver. (Livrée de Pâques; livrée de la Toussaint.) Les voyages se faisaient à ses dépens. Palmerius de Riso, son physicien, qui va se diriger vers Paris, encaisse un viatique de 50 sous[6]. Jehannuce des nacaires et Pariset pour « aler en Puille et « revenir et pour lassier a leurs fenmes pour un an » avaient 64 livres[7]. Il était fréquent, lorsqu'on se mettait en route, que l'équipement et le *roncin* fussent à la charge du comte. Enfin, les trouvères et les musiciens,

1. 13 août 1288. « Quittance par devant l'official de Paris de Jehan, fou (follus) du comte d'Artois, pour 20 l. t., terme de Toussaint de sa pension annuelle, qu'il a reçues du bailli de Domfront. » Arch. dép. du P.-de-C., A. 131 ; — 12 décembre 1292. Quittance du même. *Ibid.*, A. 133 ; — 11 mars 1295. Quittance du même. *Ibid.*, A. 139 ; — 15 janvier 1304. Quittance du même, « valet du feu comte Robert pour 20 l. t. de sa rente à vie. » *Ibid.*, A. 202 ; — décembre 1300. Quittance de Pierre « fos » pour ses gages : « Ou quel tesmoignage | Je qui ne suis pas sage | Ai seelée ceste page | De mon seel a fourmage. » *Ibid.*, A. 161 ; — 20 mars 1295. Quittance de Jehan de Luceto, legum professor, pour 20 l. t., sa pension annuelle. *Ibid.*, A. 139 ; — 13 mai 1296. Quittance du même. *Ibid.*, A. 140 ; — 2 juin 1302. Quittance de Henri Dombe de Béthune, professeur de lois, pour 16 l. p. de pension. *Ibid.*, A. 184 ; — année 1302. Jehannuce le trompeur reçoit 16 l. *Ibid.*, A. 179 ; — 9 juin 1295. Quittance de Raoul de Chenevières, chanoine, pour 20 l. t. de sa pension annuelle *Ibid.*, A. 139 ; — 15 novembre 1299. Quittance de Pariset « trompeur et menestrel du comte ». *Ibid.*, A. 153 ; — 19 juin 1302. Quittance du même. *Ibid.*, A. 184 ; — 12 juin 1303. « Quittance de Simon dit Chevrete, menestrel du feu comte d'Artois. » *Ibid.*, A. 193 ; — 28 décembre 1291. Quittance de Nigogie, valet du comte d'Artois pour 20 l. t., représentant une année de la rente à lui faite par le comte. *Ibid.*, A. 131.

2. 25 mars 1295. Arch. dép. du P.-de-C., A. 139.

3. 4 mai 1295. *Ibid.*, *ibid.*

4. 27 juin 1303. *Ibid.*, A. 193 et *passim*.

5. 16 février 1307. *Ibid.*, A. 229.

6. 26 mars 1295. *Ibid.*, A. 139.

7. 30 janvier 1296. *Ibid.*, A. 140. Cet article donne une idée approximative de ce qu'Adan put toucher, lorsqu'il accompagna son maître à Naples.

plus heureux que leurs collègues, jouissaient d'un casuel assez important. On les récompensait, quand ils s'étaient distingués devant des invités de marque, et souvent le profit était double, car si l'amphitryon témoignait son enthousiasme sous la forme de beaux écus, les conviés avaient la politesse de l'imiter. Cette coutume fleurissait à la cour artésienne. « Au menestreul dou connestable « de Boulonnoys qui vint a la compaignie ma dame « (d'Artois) a la feste de la seur le Roy » 60 sous sont offerts[1]. Un autre « qui joua de la harpe devant notre « damoiselle par huit jors » gagne seize sous[2]. Un troisième « qui joua a Arras » touche deux sous 4 deniers[3]. Nous lisons encore les mentions que voici : « A un « menestrel qui jua d'un kevalet devant ma dame, deus « sous[4]. » — « A une jugleresse, deus sous[5]. » — Dons et grâces à « Richard et Guillaume, menestriers du comte « de Lancastre.....[6] » — « A un sot qui chanta devant « ma dame en la salle a Paris, 16 deniers, et a un « menestrel qui joua devant ma dame au bos de Vin- « cennes, huit sous[7]. » Ces derniers articles ne sont pas tous de l'époque de Robert II. Quelques-uns datent de 1309-1315, mais ils n'en prouvent pas moins que l'on se montrait libéral à l'égard des poètes ou des chanteurs. Adan eut assurément à se féliciter des largesses des riches étrangers qui visitaient son Mécène. Que l'on joigne ces revenus imprévus au traitement dont nous avons parlé, aux menus avantages concernant le costume, les déplacements, etc..., et l'on connaîtra ou bien peu s'en faut les ressources financières dont le Bossu disposait. Si son nom ne se rencontre point sur les registres aux-

1. 3 juin 1300. *Ibid.*, A. 162.
2. 9 mai 1304. *Ibid.*, A. 199.
3. *Ibid.*, A. 254.
4. *Ibid.*, A. 263.
5. *Ibid.*, *ibid.*
6. *Ibid.*, A. 334.
7. *Ibid.*, *ibid.*

quels nous avons emprunté des indications, c'est que, malheureusement, ils remontent au plus tôt à 1284 ou, plus exactement, à 1288[1]. Les comptes de l'hôtel et des bailliages d'Artois commencent donc lorsque finit l'existence d'Adan. La partie de ces documents qui aurait eu pour nous un intérêt capital a disparu pendant la Révolution, et les archives du Pas-de-Calais ont été mutilées à ce point que, de 50000 rôles qui devraient subsister aujourd'hui, il n'en reste pas 2000[2]. La même fatalité a voulu que les archives angevines de Naples, où l'on eût forcément découvert quelques renseignements relatifs à notre écrivain, aient été semblablement pillées, dispersées, plus qu'à moitié détruites[3].

En conséquence, les biographes d'Adan sont contraints de raisonner selon l'analogie, d'appliquer à leur héros, quand ils tâchent de se figurer quelle fut sa vie auprès de Robert et du roi de Sicile, ce que les textes relatent sur d'autres individus, ses contemporains, occupant, chez les mêmes princes, les mêmes fonctions que lui. Ce faisant, on ne possède pas la vérité, mais du moins l'on s'en approche.

Ceux qui ont retracé l'histoire de l'illustre trouvère admettent généralement que, tandis qu'il était attaché au neveu de saint Louis, il accomplissait, en sa société, de lointaines pérégrinations, et, hormis M. Bahlsen[4] et deux ou trois autres, chacun s'accorde à dire qu'il a parcouru l'Orient. Voilà ce qu'affirment l'auteur de

1. Les rôles des années 1284-1288 sont tellement peu nombreux qu'on peut légitimement les considérer comme étant d'importance nulle.

2. *Inventaire sommaire des archives départementales du P.-de-C.*, rédigé par J.-M. Richard, t. I. *Introduction*, p. X et XI.

3. Le feu a consumé certains des registres angevins; le peuple en a enlevé plusieurs; beaucoup furent jetés à la rue. (Durrieu, *Archives angevines de Naples*, t. I, p. 11 et 15.) La liste des Français résidant à la cour de Charles d'Anjou, si patiemment dressée par M. Durrieu, et qui rend de si grands services, est donc — il le constate lui-même (*Ibid.*, t. II, p. 219) — nécessairement incomplète.

4. *Ouvr. cité*, p. 166-167.

l'ouvrage intitulé *Esprit du Mercure de France*[1], et, comme lui, Raynouard[2] et Dinaux[3], que beaucoup suivirent depuis. Une semblable hypothèse aurait paru raisonnable si l'on s'était contenté de soutenir que le Bossu avait assisté à la croisade de Tunis. Quiconque estime, en effet, qu'il fut reçu, avant cette expédition, dans la maison du comte d'Artois, est excusable, et ne manque point à la logique en conjecturant — à tort d'ailleurs — que l'écrivain aborda la rive africaine avec ce jeune gentilhomme. Le malheur est qu'on ne s'arrête point à cette assertion : on déclare qu'Adan connaissait la Palestine et toute l'Asie Mineure. Sur quoi s'est-on fondé lorsque l'on a établi cet itinéraire compliqué ? Simplement sur quelques vers du *Jeu du pèlerin* où un personnage comique, qui raconte ses aventures, se flatte d'avoir visité maintes provinces et, notamment, celle de Tyr et la Syrie[4]. Or — nous ne saurions expliquer de quelle façon se répandit une erreur aussi lourde — un grand nombre d'érudits ont cru que ce *jeu* était l'œuvre de notre poète[5], et non seulement ils lui en ont attribué la paternité, mais ils ont encore pensé que c'était lui qui parlait par la bouche du Pèlerin et narrait ses courses à travers le monde. Il eût été cependant fort aisé de s'apercevoir d'abord que cette pièce n'était point de l'homme qui avait composé *la Feuillée*[6], puis que les excursions qu'elle mentionne

1. Tome III, p. 59.

2. *Journal des Savants*, année 1834, p. 346.

3. *Trouv. art.*, p. 52 ; *Arch. hist. du nord de la Fr.*, t. III, p. 146.

4. *Jeu du pèlerin*, v. 13.

5. Roquefort, *De l'état de la poésie fr.*, p. 261; Raynouard, *Journal des Savants*, juin 1834, p. 347 ; Dinaux, *Trouv. art.*, p. 50 ; de Coussemaker, *ouvr. cité*, p. LIV-LV ; Kervyn de Lettenhove, *Hist. de Flandre*, t. I, p. 269.

6. Nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire de disserter longuement ici afin d'établir que *le Jeu du pèlerin* n'appartient pas à Adan. Ce point est amplement prouvé grâce à l'autorité et aux discussions très concluantes de Monmerqué, *Th. fr. au m. âge*, p. 26 ; de P. Paris, *Hist. Litt.*, XX, 668; de M. Bahlsen, *ouvr. cité*, p. 164 et suiv. ; de M. Langlois, *Romania*, XXIV, 443 et suiv., *le Jeu de Robin et de Marion*, p. 23-25. Contentons-nous de signaler brièvement les arguments dont on peut user pour démontrer que cette farce, si utile à la biogra-

n'ont rien de sérieux. Ne faut-il pas être doué d'une foi robuste pour recueillir gravement les allégations d'un acteur qui s'écrie : « J'ai été au Sec-Arbre, à Dureté, dans le royaume des Amazones (en Famenie), et dans une contrée où nul ne manque de sincérité, vu que l'on tombe roide mort au premier mensonge[1]. » Si jamais celui qui s'exprime de la sorte s'était risqué en cette région-là, il n'en serait point revenu. Comment ne pas sentir que ce curieux développement est une adresse du ménestrel qui rima cette courte farce ? Son but était de célébrer les mérites d'Adan de le Hale et d'annoncer la représentation du *Jeu de Robin et Marion*. Mais il comprenait que la foule ne s'intéresserait pas à la

phie du trouvère, ne fut point écrite par lui. 1°) Il y est question de sa mort, et le personnage principal raconte qu'il a vu de ses yeux le tombeau dans lequel est couché le célèbre clerc. Depuis quand les poètes sortent-ils du sépulcre, et discourent-ils après leur trépas ? 2°) Ce n'est pas le Bossu qui parle mais un voyageur. Pourtant le fils de maître Henri n'avait pas hésité, lors de la représentation de *la Feuillée*, à monter sur la scène. 3°) S'il avait lui-même célébré ses louanges ainsi qu'elles le sont dans cette pièce, sa vanité eût paru (et non sans cause) insupportable. 4°) Admettre qu'il a fait jouer cette œuvre à Arras, c'est admettre aussi qu'il y est revenu après un séjour en Italie. Or, de Coussemaker confesse (p. XXVI) que ce retour est « fort douteux ». Comment un semblable aveu s'accorde-t-il avec la théorie de ce savant qui donne à Adan *le Jeu du pèlerin ?* 5°) De Coussemaker défend encore son opinion en remarquant que le *jeu* renferme deux mélodies, « ce qui ne se rencontre que dans les ouvrages « d'Adam ». (P. LIV.) Nous répondrons que la musique égayait fréquemment les comédies et les mystères ; que les deux motifs en question n'ont pas coûté grand travail, et qu'il n'était pas besoin, pour les noter, d'être harmoniste, car ce sont simplement de fort plates ritournelles, connues de chacun à cette époque. L'une (« Se je n'i aloie, je n'iroie mie. » — *J. du pèl.*, v. 108) est chantée par les Hellequines avec beaucoup d'autres morceaux du répertoire populaire. (*Roman de Fauvel.* B. N. fr. 146, f° 36 d.) L'autre (« Il n'est si bonne viande que matons » — v. 100) se lit dans une pastourelle où des bergers la disent sous la forme : « Il n'est viande ke vaille les matons. » (Bartsch, *Rom. u. Past.*, p. 147, pièce 30, v. 23.) On voit qu'il n'existe nul rapport entre ces rapsodies naïves et les compositions d'un artiste véritable. 6°) Ce poëme est intimement lié à celui de *Robin et Marion* qu'il annonce. Il est naturel que quelqu'un se soit chargé de préparer le public à écouter une œuvre posthume du Bossu, mais le chef de l'école arrageoise, s'il eût lui-même soumis son idylle aux spectateurs, se serait aisément passé de tout avis préalable. 7°) Si l'on compare ce lourd et ridicule dialogue aux spirituelles productions du Bossu, l'on se convainc rapidement que l'homme auquel nous devons *la Feuillée* était infiniment supérieur par le style, la versification, la souplesse et la malice au maladroit anonyme qui rima péniblement *le Jeu du pèlerin*.

1. *Jeu du pèl.*, v. 11-16.

louange nue d'un artiste et qu'elle n'apprécierait aucunement un dialogue littéraire. C'est pourquoi il y ajoute le ragoût de deux scènes populaires, capables d'exciter le rire des spectateurs : il leur montre une dispute entre un rustre malhonnête et un charlatan plein d'effronterie. L'un ne ménage ni les outrages ni les obscénités, l'autre débite impudemment mille mensonges. Ce sont précisément ces énormes vanteries, habituelles aux marchands d'orviétan, aux faux pèlerins quêtant dans les foires, que certains biographes ont eu l'ingénuité d'accepter, et, sans se souvenir que le théâtre du moyen âge et de la Renaissance fournissait vingt exemples analogues[1], ils

1. *Li diz de l'Erberie* par Rutebeuf est, à cet égard, tout semblable au *Jeu du pèlerin.* Nous y voyons un individu qui vend une herbe magique. Pour attirer les badauds, il commence par énumérer les nombreux pays qu'il a traversés : « Si ai estei en mainz empires; | Dou Caire m'a tenu li sires | Plus d'un estei | « ... | Meir ai passée, | Si m'en reving par la Morée, | Ou j'ai fait mout grant « demorée, | Et par Salerne, | Par Burienne et par Biterne. | En Puille, en « Calabre, Palerne | Ai herbes prises.... » Il continue en prose : « Ma « dame si nos envoie en diverses terres et en divers païs, en Puille, en Calabre, « en Tosquanne, en Terre de Labour, en Alemaingne, en Soissoinne, en Gas- « coingne, en Espaigne, en Brie, en Champaingne, en Borgoigne, en la forest « d'Ardanne, etc... » (Edit. Jubinal) —— *Le Mystère de la Passion* d'Eustache Mercadé renferme un développement analogue à celui de *l'Erberie* (v. 21419-21454 de l'édit. de J.-M. Richard.) —— Ces noms géographiques, qu'ils fussent véritables ou de fantaisie (voir ci-dessous), étonnaient le peuple, l'intéressaient. Plus l'imposture était démesurée, plus elle captivait l'auditoire. Les bonnes gens respectaient au fond un personnage qui avait, à l'entendre, navigué sur toutes les mers. Il ne se bornait pas à retracer brièvement son odyssée ; il fournissait des détails, des précisions. Il décrivait les splendeurs et les curiosités propres aux autres climats ; il discourait de la nature des pierres précieuses, de l'efficacité de certains remèdes ; il avait contemplé, disait-il, des phénomènes physiques qui tenaient du miracle, il les rapportait. Comme ce genre d'éloquence flattait la passion que les hommes les plus sédentaires ont pour les aventures romanesques, et nourrissait cet amour du merveilleux qui est en nous, les auteurs de farces n'ont pas négligé ce sûr moyen de succès. Le charlatan qui offre la panacée universelle (triacleur) ou qui débite des reliques (pardonneur) n'a jamais quitté la scène française, et toujours, avant de proposer ses denrées, il s'est fait gloire d'être allé les chercher au bout de l'univers, et même plus loin. L'un d'eux s'écrie dans un monologue intitulé *Les dits de maistre Aliborum :* « J'ay trassé plus que nulle autre personne. | J'ay veu le Turc, le Soudan de « Bablone, | Le prestre Jehan : j'ay tout veu, bien et mal, | Hierusalem, la cité « sainte et bonne, | Et du monde les termes et la borne. » (Montaiglon, *Recueil des poésies fr. des XV[e] et XVI[e] siècles*, t. I., p. 39.) Parfois cependant le sens commun reprenait ses droits : alors on assistait à des disputes que les spectateurs jugeaient certainement amusantes. Il arrivait que deux bateleurs s'accusassent l'un l'autre de mensonge, et se dénonçassent réciproquement. Souvent

décidèrent que le Bossu s'était égaré dans les fabuleux empires au sein desquels un bateleur jure avoir pénétré. Pourtant le vilain qui joue le second rôle en cette bouffonnerie constate que le boniment de son interlocuteur est une audacieuse invention, et il ne consent pas à prendre « vessie pour lanterne[1] ». De nos jours, on n'a pas imité cette prudence. De Coussemaker, notamment, recueille sans sourciller les facétieuses allégations du mauvais plaisant. Celui-ci se plaint-il de la fatigue, et déclare-t-il : « Bien a trente et chienc ans que je n'ai « aresté[2] » ? Le critique s'empresse de noter le détail, et infère de ce beau document qu' « Adan aurait été absent « depuis trente-cinq ans,... ce qui fixerait son départ « d'Arras vers 1250 à 1253[3] » . A quel moment l'éditeur de notre trouvère place-t-il donc *le Jeu de la feuillée ?* Puis il reproduit gravement, et comme s'il le jugeait sérieux, le passage où il est parlé du Sec-Arbre et de la Famenie[4]. Ignore-t-il que ces provinces n'ont jamais été visitées,

aussi quelqu'un sortait de la foule, apostrophait l'orateur, se moquait de lui, l'injuriait, le menaçait. On trouvera un exemple du premier cas dans *la Farce nouvelle, très bonne et fort joyeuse, d'un pardonneur, d'un triacleur et d'une tavernière :* « LE TRIACLEUR : « Seigneurs, voicy de l'oignement | Qui croist « emprès la Sainte Terre. » LE PARDONNEUR : « ... La forte fiebvre serre | Qui en « ment ! Sang bieu, c'est bouillie ! » LE TRIACLEUR : « Il a menti. Dieu le maul-« die | Se ce n'est vraye médecine, | Que j'ay prins au mont de Turgine, | « En la montaigne d'Arcana. » (Viollet le Duc, *Anc. th. fr.*, t. II. p. 55 et suiv.) Le même ouvrage renferme (p. 294 et suiv.) une pièce du second genre : *Farce joyeuse du Gaudisseur qui se vante de ses faicts et ung sot qui luy respond au contraire.* Le Gaudisseur entre en matière comme suit : « J'ay esté en « Hierusalem, | En la terre de prestre Jehan, | En Babyloyne, en Albanie.... | « J'ay chevauché la grant mer Rouge, | Et allay au trou Saint Patris... | Je « cheminay par mer et terre | Tant que j'allay en Angleterre, | Et de là au « pays d'Escosse.... | Puis m'en allay en Allemaigne, | En Ynde, en Tur-« quie, en Bretaigne, | A Paris, à Rouen, à Lyon. » Il ne nous indique pas complètement son itinéraire, parce qu'à ce moment le sot l'interrompt et le réduit au silence par des quolibets et des insultes. Cette scène — qu'on le remarque bien — est *en tout point identique à celle que l'on rencontre au début du Jeu du pèlerin,* et les voyages que mentionne l'œuvre artésienne ne sont pas plus réels que ceux dont s'enorgueillit le Gaudisseur.

1. *Jeu du pèl.*, v. 17.
2. *Ibid.*, v. 9.
3. *Ouvr. cité*, p. XXVI.
4. *Ibid.*, p. XXV.

et cela pour une excellente raison, c'est qu'elles n'existent point ? Le Sec-Arbre désigne un royaume imaginaire, situé « assez près d'Ebron[1] ». Là se dresse le végétal appelé « supe » par les Sarrasins, et, quoiqu'il ne soit pas revêtu de feuilles, il mérite « grant reverence » car « il garist de la cadula et du chinal[2] ». Les habitants de ces lieux méprisent, au témoignage de Jean Bodel, la monnaie d'or ou d'argent : les meules de moulin y suppléent ; ils en ont ordinairement une centaine dans leur aumônière[3]. Voilà qui prouve de la vigueur ! Quant à la Famenie, elle a été, depuis Hérodote, la matière de mille dissertations, mais elle attend encore son Christophe Colomb. L'honneur d'avoir découvert ces régions reviendrait-il au poète de *Robin et Marion ?* S'il en était ainsi, il ne suffirait pas de le comparer à Marco Polo : il serait l'émule de Gulliver et de Sindbad le marin !

Rien n'est, en somme, plus aisé que de déterminer, sinon les voyages que le Bossu a sûrement accomplis, du moins ceux qu'il *a pu* accomplir. Son existence est assez connue jusqu'en 1272 pour que l'on convienne qu'il n'avait pas, avant cette date, vécu parmi les nations étrangères. Examinons maintenant s'il a quitté l'Europe entre 1272 et l'époque de son établissement à Naples. Sauf le cas où l'on se figurerait qu'il erra sous tous les climats en touriste, et en payant de ses deniers les frais de la route, on est contraint d'avouer que son prétendu vagabondage le conduisit aux différents endroits où se rendait son maître, le comte d'Artois. Evidemment, il ne marcha que derrière lui, et chaque fois qu'il s'expatria, ce fut par ordre, avec l'argent du patron qu'il escortait. Or, quelles sont les villes où résida Robert,

1. *Le Livre mesire Guillaume de Mandeville.* Voyez Monmerqué et Michel, *Th. fr. au m. âge*, p. 171, en note.
2. *Ibid.*, *ibid.*
3. *Jeu de St-Nicolas*, Monmerqué et Michel, *Th. fr. au m. âge*, p. 173.

tandis que le ménestrel était à son service? Il rejoignit, en 1274, son oncle, Charles d'Anjou, qui l'appelait en Italie[1]. Mais il ne s'y attarda pas très longtemps. Dès les premiers mois de 1276, nous le revoyons de ce côté-ci des Alpes[2], puis il plie de nouveau bagage, et, chargé par Philippe le Hardi de combattre les bandes de la Navarre, il gagne les Pyrénées[3], assiège Pampelune, l'enlève (septembre 1276), dompte les cités avoisinantes, et s'achemine vers son foyer à la fin de cette même année[4]. Désormais, pendant une période assez longue, il ne sortira plus des frontières de la France. Il est à Reims en avril, et à Orléans en décembre 1277[5]. L'année suivante, il s'installe momentanément dans la capitale. Sa haine contre Pierre de la Brosse l'y amenait. Il juge ce favori du roi, et, implacable, l'accompagne au gibet (30 juin). Nous retrouvons Robert à Paris en 1279[6] et en 1281[7]. Tels furent ses principaux déplacements depuis l'heure où il fréquenta le Bossu jusqu'au moment où il partit pour la Pouille avec lui. Selon la vraisemblance, Adan ne fit aucun voyage, excepté ceux-là. Mais ceux-là, les a-t-il tous faits? Nous sommes loin de le penser. Quelle apparence que le comte ait traîné après lui l'embarrassante cohue de ses scribes, de ses musiciens, de ses clercs et de ses bouffons, lorsqu'il commandait une expédition guerrière? Etait-il entouré de cette foule inutile, quand, en 1274, il chevauchait vers Naples où il ne voulait point rester? Est-ce avec un pareil cortège qu'il s'avança dans l'Espagne si rapidement, et s'empara de Pampelune presque à l'improviste? Il est probable que non. Ce

1. Arch. dép. du P.-de-C., A. 22. — Robert est à Avignon, le 1er juillet 1274, à Milan en novembre de la même année.
2. Peut-être était-il revenu bien avant. Nous n'avons su préciser ce point.
3. Il passe à St-Jean-d'Angély, le 7 août 1276. Arch. dép. du P.-de-C., A. 23.
4. On le trouve à Bergerac le 1er décembre 1276. *Ibid.*, *ibid.*
5. *Ibid.*, A. 24.
6. *Ibid.*, A. 26.
7. *Ibid.*, A. 27.

prince laissait à Arras, en ces occasions, ceux de ses domestiques qui cultivaient les arts de la paix. Qu'il ait parfois transporté sa cour à Paris afin qu'elle rehaussât son prestige au milieu des fêtes royales et des séances d'apparat, la chose est possible, naturelle même. Partout ailleurs, il lui fallait des soldats, non des poètes. Quant à nous, nous sommes persuadés que les pérégrinations d'Adan ne sont qu'une pure légende, que jamais il ne dépassa la Seine, avant le jour où son protecteur résolut de l'emmener en Italie. C'était en 1283. Le trône de Charles d'Anjou chancelait. Les Vêpres siciliennes avaient presque anéanti les forces de ce prince ; ses compétiteurs relevaient la tête, et lui que pressaient ainsi les ennemis du dehors et du dedans, il réclamait le secours de la chevalerie française. Son neveu s'arma bien vite et vola vers lui. Cette fois, il ne se sépara point de son auteur préféré ni, sans doute, de ses autres familiers. Que l'on ne s'en étonne pas, car il ne s'agissait pas d'une courte incursion. L'absence de Robert allait durer des années ; il désirait donc jouir, sur le sol étranger, de ses plaisirs ordinaires, et continuer à vivre, au delà des monts, avec les personnes dont les talents le charmaient.

Néanmoins, sans jamais cesser de chérir le fils de maître Henri, il consentit à le céder au roi Charles. Quoique ce fait ne soit attesté par aucun document précis, il n'est point de critique qui ne l'ait accepté, et tout nous invite, effectivement, à n'en pas suspecter l'exactitude. C'est une hypothèse, avouons-le, mais comment la croire mal fondée, lorsque l'on se souvient qu'Adan a consacré au comte d'Anjou une chanson de geste ? Les poètes d'alors ne prodiguaient pas leur verve inutilement, et, chaque fois qu'ils célébraient un grand seigneur, ou bien ils s'acquittaient envers lui (parfois aussi envers sa mémoire), ou bien ils attendaient un salaire. Que des rapports aient existé entre le clerc d'Arras et le frère de saint Louis, on est donc obligé de

l'admettre. Quels furent-ils ? L'écrivain chantait-il le monarque par reconnaissance ou par politique, pour s'introduire en sa demeure ou pour témoigner sa joie d'y avoir été reçu ? L'épopée nous l'apprend bien clairement. Elle revêt la forme d'une action de grâces, et celui qui la composa avait été, à coup sûr, l'heureux hôte de son héros. On observera qu'en ce fougueux panégyrique il insiste sur ce qui le touchait davantage. Charles, dit-il, était généreux. Son cœur *était mis en largesse*[1] ; il adorait les tournois, en donnait souvent, y luttait lui-même[2], et ne pensez pas qu'il s'y conduisît en jouteur économe et qui ménage son équipement. Non, les dames étaient là qui le regardaient, et lui, il crevait les chevaux, déchirait son pourpoint, gâtait les plus précieuses étoffes[3]. Il s'en souciait peu, mais qu'il triomphât ! Puis il n'imitait pas ces capitaines avares qui ruinaient leurs vassaux en les mandant auprès d'eux, sans s'inquiéter de leurs ressources. Pauvres gens ! Ils étaient contraints de s'adresser aux usuriers, de laisser leurs terres en gage[4]. Au contraire, quand on appartenait au souverain de la Pouille, on était défrayé par lui. Les moins fortunés de ses officiers, dès qu'ils entraient dans sa *maisnie*, avaient « bouche a court » ; on leur distribuait pour leurs montures des rations de fourrage, et, si on logeait hors du palais, le roi « paioit despens et ostage[5] ». Enfin, — n'est-ce pas la marque d'une âme bien située ? — il fréquentait les ménestrels et les associait à ses fêtes[6]. Qui ne sentirait, en étudiant ce texte, que l'enthousiasme y est sincère ? Certains traits particuliers dénotent que l'éloge n'a rien de banal ni de

1. *Roi de Sezile*, Couss., p. 284, v. 15-16. — Cf. aussi p. 288, v. 20.
2. *Ibid.*, p. 289, v. 2 et suiv.
3. *Ibid.*, p. 284, v. 22.
4. *Ibid.*, p. 288, v. 28. — On s'endettait fréquemment même pour accompagner le roi de France. Voir Joinville, *Hist. de saint Louis*, § 112.
5. *Ibid.*, p. 288, v. 29-33.
6. *Ibid.*, p. 289, v. 21.

convenu ; il est donc l'œuvre d'un obligé plutôt que d'un flatteur, et la libéralité qu'Adan constate, il l'avait lui-même éprouvée, sans cela il l'eût admirée moins chaudement. Son style est d'un homme qui a eu *bouche a court,* lui aussi, et dont on soldait les comptes à l'hôtellerie.

A l'entendre, la générosité ne constitue pas le seul mérite de son maître. Celui-ci, type de toutes les vertus, est l'élu du ciel qui le destine à servir de modèle. Plus roi que ses frères, parce qu'ils naquirent avant que leur père fût monté sur le trône[1], Charles se distingue au milieu d'eux, ainsi qu'avril ou mai parmi les mois de l'année[2]. Sa beauté frappe ceux qui l'approchent. En lui « nature est esquise[3] ». Il a des yeux « vairs et amoureus[4] », une « gentil taille alise[5] », bref, « une fourme, une fachon[6] » auxquelles les dames ne résistent pas. Que de succès auprès d'elles ! Aucune ne le repousse ; il arrive « a chef » des plus jolies[7]. C'est qu'il les honore, et ne leur marchande point ses tendresses[8]. Le dieu d'amour partage son trône ; ils commandent de compagnie[9]. Mais ce prince ne se consacrait point entièrement aux plaisirs profanes. Des soucis plus graves l'obsédaient : il protégeait la religion, respectait l'Eglise. Sans lui, la chrétienté aurait souffert « grant laidure ». Seul, il se

1. Sur la date de la naissance de Charles, voir Partie II, chap. III. — C'est le comte d'Anjou lui-même qui déclarait qu'ayant été conçu durant le règne de son père il méritait, plus que les autres fils de Louis VIII, d'être appelé roi. Il n'hésite pas à soutenir cette théorie bizarre devant sa mère, Blanche de Castille. (Matthieu Paris, *Grande Chronique*, traduction Huillard-Bréholles, t. VI, p. 233-234.) Cette ingénieuse façon de contester le droit d'aînesse remonte — remarquons-le en passant — à une très haute antiquité. Voyez Hérodote, l. VII, ch. 2 et 3.

2. *Roi de Sezile*, Couss., p. 285, v. 21-25.

3. *Ibid.*, p. 283, v. 22.

4. *Ibid.*, p. 286, v. 1.

5. *Ibid.*, p. 283, v. 33.

6. *Ibid.*, p. 286, v. 25.

7. *Ibid.*, p. 285, v. 34-35.

8. *Ibid.*, p. 284, v. 20.

9. *Ibid.*, p. 289, v. 24.

chargea d'écarter du symbolique bercail les mécréants félons[1]. Il les immola sans pitié[2] et, de la sorte, il rétablit « le droit estat de la foi[3] ». Fidèle au saint-siège, il se dévoua si complètement pour sa cause que le pape devant les cardinaux en « larmoioit » d'émotion[4]. Et maintenant comment peindre la bravoure d'un tel chevalier ? De marche en marche, « par jour, par nuit, par vent, par orage », il s'avance pareil à la « pantiere sauvage[5] ». Il « atise » l'ardeur de ses soldats[6], se précipite au centre de la mêlée, là où retentit « le plus grant tintin » des épées sur les heaumes[7]. Solide à cheval autant que « tours en chastiaus[8] », ses armes lui pèsent moins qu'à l'oiseau ses plumes[9]. Dès qu'il s'élance, l'ennemi cède, s'enfuit aussi vite que l'alouette au cri de l'épervier[10].

Ce portrait est l'unique preuve que l'on puisse alléguer lorsqu'on se propose de montrer qu'Adan a été patronné par le comte d'Anjou. Nous jugeons, quant à nous, ce document très concluant, car le poète, quelle que fût sa passion pour le frère de saint Louis, ne l'aurait certainement pas couvert de toutes ces fleurs, s'il n'eût cru remplir en le chantant un devoir d'affection et de gratitude. D'ailleurs, il le proclame, cette œuvre lui est chère, il y travaille avec joie, avec conviction, et il prétend, afin d'expliquer ce zèle, qu'en fendant son cœur en deux on y trouverait gravée « la figure du bon princhе[11] ». Quiconque méditera ces mots sera forcé d'estimer que le Bossu ne considérait point simplement en Charles le

1. *Ibid.*, p. 292, v. 5-8.
2. *Ibid.*, p. 284, v. 7-9.
3. *Ibid.*, p. 283, v. 17.
4. *Ibid.*, p. 292, v. 23-24.
5. *Ibid.*, p. 288, v. 25-27.
6. *Ibid.*, p. 284, v. 11.
7. *Ibid.*, p. 289, v. 7.
8. *Ibid.*, *ibid.*, v. 1.
9. *Ibid.*, p. 288, v. 35.
10. *Ibid.*, p. 287, v. 24-25.
11. *Ibid.*, p. 285, v. 18-20.

héros de roman, mais qu'une véritable familiarité l'avait lié à lui. Or, la familiarité d'un humble jongleur et d'un souverain n'est-elle pas domesticité ?

On reprochera probablement à la mémoire de notre ménestrel le panégyrique du roi de Sicile, on censurera ces vers épiques comme la production d'un vil courtisan ou, du moins, d'un littérateur aveugle, dénué de la notion du juste et de l'injuste, et qui tresse des couronnes aux personnages les plus iniques, pourvu que ceux-ci l'adoptent et le pensionnent. Cette critique est en partie fondée, et aux louanges qu'Adan de le Hale adresse à Charles les historiens répondraient : Non, le tyran de Naples ne combattit jamais pour l'Eglise ; elle était l'instrument de son ambition. C'est uniquement par la férocité qu'il rappela Simon de Montfort. Un prosélytisme insensé mais non joué excusait encore le bourreau des Albigeois : son détestable disciple ne recherchait que son profit, et prétextait les intérêts divins. Non, il ne méritait point que l'on vantât ses largesses. L'or dont il gratifiait la soldatesque, il l'arrachait à ses sujets qu'écrasaient d'intolérables impôts. Non, il n'avait pas une âme douce, l'amour ne l'inspirait point. Altier, autoritaire, inflexible, toujours courroucé, menaçant, ne parlant que de vengeance et de supplices, enivré par les succès, exaspéré par les obstacles, il répandait les outrages et la terreur, lorsque le sort lui souriait, et se révoltait follement contre le malheur. Au moment d'abandonner Messine, où il avait espéré faucher huit cents têtes, et dont la résistance trompait sa haine, il poussait des hurlements de rage, et mordait, en pleurant, son bâton de commandement. Sa fureur n'épargna pas son fils. Apprenant qu'il avait, malgré son ordre, livré et perdu une bataille : « Que n'est-il mort ! » s'écria-t-il. Lui-même, il expira dans des transports de colère et de chagrin, enseveli, en quelque sorte, sous la ruine de ses chimériques projets. Il y a loin de ce conquérant égoïste

et barbare au guerrier preux, magnifique et débonnaire dont Adan énumère les perfections. En vain, on essayerait de le nier. Trop de sang tache la renommée de cet homme, et la postérité, quand même elle oublierait certaines fautes, ne pardonnera pas l'assassinat juridique de Conradin, — un enfant.

Constatons à la décharge du Bossu d'Arras que ces actes condamnables ne pouvaient lui produire la même impression qu'à nous. Naïvement, il se persuadait que les rivaux de Charles détruisaient la religion, et il ne s'apitoyait guère sur la détresse des Italiens. Ils n'étaient, d'après lui, que des révoltés secouant insolemment le joug : il approuvait donc les rigueurs qu'ils subissaient[1], et, comme « notre propre intérêt est un « merveilleux instrument pour nous crever les yeux « agréablement », il ne s'indignait pas lorsqu'on dépouillait ces étrangers au bénéfice des Français. Puis les vices du roi de Sicile étaient atténués par quelques brillantes qualités. Ce que le trouvère écrit de son intrépidité, les textes contemporains le confirment. Il se distingua dans les batailles et, notamment, en Egypte[2]. Vraiment, il eut l'âme d'un paladin. N'avait-il pas résolu de se mesurer en combat singulier avec don Pèdre, et son royaume entier n'était-il pas le prix de cette lutte bizarre ? Tel est, chez les gens du peuple, le prestige du courage militaire qu'il remplace pour eux presque toutes les vertus. Que ne permet-on pas à celui qui porte l'épée? Adan fut la dupe de cette illusion qui ne l'éblouissait point seul. Enfin, (ceci suffisait à

1. Ces rigueurs, hormis celles des dernières années du règne, on les a cependant exagérées quelque peu. Il semble que l'on soit disposé aujourd'hui à reviser certaines parties du jugement porté contre Charles d'Anjou. On convient que son administration était éclairée, et qu'elle aurait admirablement réussi à la condition que le prince eût montré autant de modération dans l'exercice du gouvernement que d'intelligence dans sa constitution. Voyez L. Cadier, *Essai sur l'administration du royaume de Sicile*, p. 2[illegible]5 et Durrieu, *Arch. angevines de Naples*, t. I, p. 75.

2. Joinville, *Hist. de saint Louis*, §§ 227, 296

motiver son enthousiasme) son patron goûtait la poésie et la cultivait. Aussi les chansonniers lui dédient-ils fréquemment leurs œuvres. Citons Gilebert de Berneville[1], Perrin d'Angecort[2], Raoul de Soissons[3]. Le comte d'Anjou juge quantité de jeux-partis. Il décide entre le comte de Bretagne et Bernard[4], entre le duc de Brabant et Gilebert de Berneville[5], entre Lambert Ferri et Robillart de Kainsnoy[6], entre Audefroi et Bretel[7], entre Bretel et Perrin d'Angecort[8]. Il ne dédaigne pas de concourir avec ce dernier[9], et rime, outre cette parture, deux chants d'amour assez gracieux[10]. Les artistes, fiers de rencontrer un confrère en un personnage de si haut parage, le préférèrent à tous ses égaux. Rutebeuf désire que les barons français entreprennent la croisade de Pouille. Aidez, leur dit-il, le vaillant champion de la papauté. Il ne songe pas, lui, à « faire un dieu de sa panse » ; il risque son corps afin de sauver son âme. Il se nomme Charles, mais les Rolands lui manquent. Invoquons Jésus-Christ en sa faveur, demandons-lui de guider cette armée qui est celle de la sainte Eglise[11]. Jean de Meung, de son côté, attaque vigoureusement Mainfroi, le premier adversaire de Charles, et il affirme que c'est « la devine porveance » qui couronna celui-ci. Le Seigneur s'est toujours tenu auprès de lui. « Souhaitons, écrit l'auteur du *Roman de la Rose*, qu'il assiste encore soir et matin ce *bon roi*, ce *vaillant roi*, ses amis et ses

1. B. N. fr. 846, fº 91 vº.
2. *Ibid.*, fº 119 vº.
3. B. N. fds Moreau, nº 1687, fº 149.
4. B. N. fr. 847, fº 198 vº.
5. *Ibid.*, fº 89 vº et fds Moreau, nº 1687, fº 79.
6. Vat. 1490, fº 164 rº.
7. L. Passy, *article cité*, p. 473.
8. Ars. 3101, fº 367.
9. *Hist. Litt.*, XXIII, 667-8.
10. *Ibid.*, *ibid.*, p. 539. — Voir B. N. fr. 846, fº 148 b.
11. *Li diz de Puille* (Edit. Jubinal, t. I, p. 143 et suiv.) Cf. *La chanson de Puille* (*Ibid.*, *ibid.*, p. 148 et suiv.) Elle est, à vrai dire, moins intéressante.

hoirs[1]. » Ces différents textes prouvent que si Adan de le Hale a exalté, plus que n'importe quel autre versificateur, les mérites, en réalité fort contestables, du prince qui le protégea, il n'est pas à propos de lui refuser l'indulgence, car ce qu'il y a d'excessif en son ouvrage est imputable à la situation particulière qu'il avait occupée chez un tyran lettré dont la bravoure et l'esprit chevaleresque ont fasciné tous les trouvères[2]. Assurément on aimerait mieux que le fils de maître Henri eût modéré l'indiscrète et peu judicieuse expression de ses sentiments. Pourtant faut-il lui reprocher d'avoir eu les idées de son temps, faut-il exiger de lui les réserves ou les libres protestations que réclament l'équité, l'humanité, mais que les mœurs et les opinions d'alors, le respect et la reconnaissance ne l'autorisaient point à formuler, quand bien même il l'aurait voulu ?

En attachant à sa personne le Bossu d'Arras, Charles ne lui accordait pas une faveur exceptionnelle. Non seulement il accueillait volontiers ceux de ses compatriotes qui sollicitaient cet avantage, mais il allait au-devant de leurs requêtes. Sa règle constante fut d'attirer les colons en Pouille. Il commença par y fixer, grâce à ses largesses, les braves qu'il avait amenés et

1. Jean de Meung, *Roman de la Rose*, édit. Méon, t. II, p. 118. On observera que c'est la Raison qui prononce cette tirade.

2. Peut-être objectera-t-on que les troubadours provençaux n'ont cessé de poursuivre le comte d'Anjou de leurs invectives. Bartolomeo Zorgi assure que, sous son règne, les hommes de bien sont honnis. Granet et Allamanon ne lui ménagent point les sarcasmes. (*Hist. Litt.*, XIX, 444.) Le plus acharné est Paulet de Marseille, fidèle partisan de Mainfroi. Il s'écrie en parlant de Charles : « Il porte l'orgueil en lui... Les gens d'Eglise l'excitent et remplissent à son « endroit le rôle de la pierre à aiguiser. » Il conclut que la Provence, qui gémit sous un tel maître, ne sera plus la terre chérie des nobles dames, des ménestrels et des loyaux seigneurs. « E cavallier e donzelh e joglar | Devon venir en Proensa temen. » (*Hist. Litt.*, XX, 553-556.) On doit inférer de ces nombreuses satires que le roi de Sicile s'était aliéné les poètes méridionaux par les exactions et les cruautés qu'il avait commises chez eux, et qu'il ne s'intéressait nullement à la littérature de ce peuple qu'il jugeait étranger et rebelle. Il ne s'ensuit point que les artistes qui s'exprimaient en langue d'oïl aient jamais embrassé la rancune de leurs confrères du Midi.

dont presque aucun ne l'abandonna, puis, avec beaucoup de sens politique, il organisa l'immigration. La ville de Lucera fut peuplée de Provençaux transplantés en masse. Des circulaires annonçaient que quiconque s'établirait en Italie y jouirait de maints privilèges[1]. Sous ce règne, la monarchie sicilienne de nom fut française de fait[2]. Et ce n'était pas simplement des soldats et des agriculteurs que l'on rassemblait. Le souverain, jaloux de voir fleurir l'université de Naples, mandait les plus illustres professeurs, et réunissait dans sa capitale des étudiants soit d'Orléans, soit de Paris[3]. Tous les habitants du palais, chevaliers ou clercs, étaient de la même nationalité que leur chef qui repoussait les Italiens. Puisqu'il s'entourait ainsi d'hommes éminents et doctes, l'on ne s'étonnera pas qu'il ait prié Robert d'Artois de lui donner Adan, dont il n'ignorait certes pas, lui, l'ami de Bretel, de Gilebert de Berneville et de Lambert Ferri, le talent souple et délicat. Notre trouvère eût été, d'autre part, taxé de folie, s'il avait décliné une offre flatteuse qui l'introduisait dans la *maisnie* d'un roi et lui ouvrait une demeure où — circonstance bien chère à son cœur — il rencontrerait une foule de ses concitoyens, des Arrageois pur sang, expatriés comme lui[4]. Leur présence, qui lui rappelait la terre natale, devait adoucir pour lui la douleur de l'éloignement.

1. P. Durrieu, *Arch. angev. de Naples*, t. II, p. 217.
2. *Ibid.*, *ibid.*, p. 218.
3. *Ibid.*, t. I, p. 121.
4. Nous relevons les noms suivants dans la liste dressée par M. Durrieu : Baudet et Imbert d'Arras, hommes d'armes ; Simon d'Arras, connétable des arbalétriers ; Herlin et Jakemard d'Arras, arbalétriers ; Goffrid d'Arras, chevalier de l'hôtel ; Guillaume d'Arras, châtelain du château ; Jehan d'Arras, clerc de l'hôtel ; Morel d'Arras, valet de l'hôtel ; Pierre d'Arras, domestique de l'hôtel ; Hubelot et Pierre d'Arras, écuyers. (*Arch. angev. de Naples*, t. II, p. 274.) On pourrait citer, parmi les serviteurs de Charles, un grand nombre d'autres Arrageois. Bornons-nous à mentionner Gautier et Robert Piedargent, tous deux valets de l'hôtel (*Ibid.*, *ibid.*, p. 364) ; Nevelot de Chanlle (p. 302) et Jean de Baillol (p. 278). Le Bossu était évidemment l'ami de plusieurs de ces personnages. Nous en avons la preuve au moins pour l'un d'entre eux, Jean de Baillol, dont il a chanté la bravoure. (*Roi de Sezile*, Couss., p. 289, v. 16-18.)

Quelle fut sa situation auprès du comte d'Anjou? Voilà maintenant ce qu'il faut s'appliquer à préciser. L'hôtel (hospitium) ou la maison de ce prince comprenait un nombre considérable d'officiers et de subordonnés, dont les attributions étaient fort variées. On n'y entrait pas sans une nomination signée et libellée selon les formes. Celui qui était reçu (receptus in hospitium) n'avait pas à craindre que son titre — car c'en était un — lui fût jamais contesté. Un acte du vice-chancelier lui en garantissait la propriété et promulguait officiellement la décision du roi[1]. La qualité de *familier* ne se perdait en aucun cas ; si même on quittait le service et le royaume, elle vous était conservée[2]. La hiérarchie divisait ces familiers en quatre catégories : les chevaliers — les clercs — les valets — les domestiques. Ce mot *valet* n'avait pas alors la signification que l'usage a consacrée depuis. Il désignait ceux qui remplissaient un emploi subalterne mais non infime. Les valets au sens d'aujourd'hui, ce sont, à Naples, les *domestiques*. Dans quelle classe l'auteur du *Jeu de la feuillée* fut-il rangé ? La première était au-dessus de lui ; la quatrième au-dessous. Restent les deux autres. Bien qu'elles fussent identiques au point de vue des émoluments et de l'importance, il y avait de si puissants motifs pour inscrire Adan parmi les clercs que l'on s'arrêta vraisemblablement à ce parti. Cela ne signifie pas qu'il ait joué le rôle de poète ordinaire de sa Majesté sicilienne. Elle n'entretenait qu'un seul ménestrel : il s'appelait Musart[3]. Hormis celui-là, les littérateurs qui vivaient sur le trésor

1. Voici un exemple de ces nominations : « Nos Guillelmus de Farumvilla, « præpositus ecclesie S[ti] Amantis duacensis, regni Sicilie Vice-cancellarius, « notum facimus vobis, domino Senescallo, et omnibus aliis officialibus de « Hospitio domini regis, quod Johannes de Orvilla receptus est in valletum et « familiarem et de Hospitio ejusdem domini regis cum duobus equis — Apud « Neapolim, XIII° novembris. IIII° indictionis. (Durrieu, *ouvr. cité*, t. I, p. 121, note 4.)

2. *Ibid.*, *ibid.*, p. 122.

3. *Ibid.*, *ibid.*, p. 136.

figuraient sans doute au budget comme exerçant des fonctions pratiquement plus utiles. On eût rougi de dépenser pour eux ; il valait mieux les caser en des sinécures, et ne pas confesser, au moment de leur admission, qu'ils ne seraient que des amuseurs. Ce principe subsista longtemps, et c'est afin de s'y plier que, trois et quatre siècles plus tard, l'on déguisa Marot et Molière en valets de chambre, Racine et Boileau en historiographes.

Les appointements que l'on touchait à la cour de Charles étaient calculés, dit M. Durrieu, « d'après un « système assez singulier. Lorsqu'un clerc ou un valet « est reçu, on lui assigne un nombre fictif de chevaux « qu'il est censé avoir à employer tant que durera son « service. Ce chiffre qui est presque toujours énoncé « dans l'acte de réception sert à établir le montant des « gages. Pour chaque demi-cheval, le familier reçoit « deux grains ou deniers, soit seize grains pour quatre « chevaux, douze grains pour trois chevaux, dix grains « pour deux chevaux et demi... Veut-on améliorer la « situation d'un clerc ou d'un valet, lui donner de « l'avancement? On n'a qu'à porter à un chiffre supé- « rieur le nombre de ses chevaux et son traitement se « trouvera ainsi augmenté[1]. » La solde des clercs est au moins d'un cheval, au plus — mais bien rarement — de quatre. On débute fréquemment par deux. En supposant, comme il est naturel, que le Bossu d'Arras ait été payé suivant cette moyenne habituelle, il gagnait quotidiennement huit grains ou deniers. Rien ne nous défend, d'ailleurs, de conjecturer que son mérite incomparable ne tarda pas à être récompensé davantage, et que le roi offrit de sa grâce à cet homme, qui ne se contentait pas d'enfourcher Pégase, un petit cheval de renfort.

A Naples de même que chez Robert d'Artois, les

1. *Ibid.*, *ibid.*, p. 123-124.

vêtements des officiers étaient fournis par le maître. Trois fois l'an (Pentecôte, Toussaint, Noël), les clercs avaient droit à des manteaux « valant deux onces, quinze taris chacun[1] ». Les voyages aussi — on se souvient qu'Adan de le Hale nous l'apprend — s'effectuaient aux frais du prince[2], dont les favoris ne manquaient, en résumé, ni d'argent ni de loisirs, et menaient une existence très douce et très enviable.

Excepté Raynouard qui s'imagine que *le Jeu de Robin et Marion* remonte au milieu du XIII[e] siècle[3], et M. G. Reichel pour qui cette pièce fut représentée à Arras, vers l'année 1262[4], tous les savants con-

1. *Ibid.*, *ibid.*, p. 124.

2. Des seigneurs moins riches que Charles d'Anjou et Robert d'Artois prenaient à leur compte les dépenses que leurs ménestrels faisaient en voyage. Gui de Dampierre, par exemple, donne à Adenet le Roi ce qu'il lui faut pour différentes courses à travers la Sicile. (*Hist. Litt.*, XX, 680.)

3. *Journal des Savants*, avril 1830, p. 201. Deux motifs, selon Raynouard, justifient cette opinion. On rencontre, dans les vers de la pastorale, des participes passés de la 1[re] conjugaison terminés en *et ;* on y remarque l'expression « par Dieu ! » nécessairement antérieure, dit le critique, à l'ordonnance de saint Louis qui punissait les jurements et les blasphèmes !

4. *Archiv für das Studium*, année 1893, vol. 91, p. 256-263. Les principaux arguments que M. Reichel a trouvés pour défendre son paradoxe sont les suivants : **a)** Adan a pu aussi bien rimer cette pastorale pour Robert d'Artois que pour le comte d'Anjou. **b)** Tout, dans cette comédie, nous reporte en France. Français est le paysage, français les amusements des villageois, français et même artésiens les noms des personnages. **c)** Qui donc, à la cour de Naples, avait entendu parler des infimes bourgades (Aiieste, Bailues) où se déroule l'action ? **d)** Est-il vraisemblable que cette œuvre dramatique ait été jouée en Italie sans qu'un seul mot rappelle cette contrée ? **e)** Le rôle du chevalier est sacrifié, ridicule : il faut en conclure que le poème n'était pas destiné à un public de nobles seigneurs mais à un auditoire bourgeois. — A cela nous répondons : **a)** Si le Bossu a préparé son travail en vue d'une fête donnée par le comte d'Artois, il est nécessaire d'avouer que *le Jeu de Robin et Marion* ne date ni de 1262 ni même d'une année voisine, puisque le fils de maître Henri n'avait jamais vu Robert avant 1271-1272. **b)** Tout, dans cette composition, nous entretient de la France, parce que la cour de Charles d'Anjou était peuplée des compatriotes du prince. (Voir plus haut, p. 171-2.) **c)** Les passages où il est question d'Aiieste et de Bailues ne sont pas d'Adan. (Voir Partie II, chapitre VII.) Le seraient-ils, on les expliquerait encore sans peine, car enfin une intrigue doit se passer quelque part. Serait-il étonnant que le ménestrel eût parlé de son pays plus volontiers que de tout autre ? **d)** On ne découvre pas, en lisant cette bergerie, la moindre allusion au royaume de Sicile. Soit, mais il n'en demeure pas moins certain, grâce au *Jeu du pèlerin*, que le clerc d'Arras avait habité Naples. Croit-on que sa muse soit restée muette, tandis qu'il y résidait ? **e)** M. Reichel ignorerait-il que nous possédons beaucoup de motets et de pastourelles signés par des gentilshommes, voire par le roi de Navarre, et où les paysans se moquent des paladins et les dupent ?

viennent qu'elle fut écrite beaucoup plus tard, en Italie, et que c'est là que le Bossu la mit à la scène[1]. Cet avis général est inattaquable, car seul il éclaire et justifie *le Jeu du pèlerin,* qui deviendrait une énigme absolument dépourvue d'intention, d'intérêt, de raison d'être, si l'on prétendait que la pastorale à laquelle il sert de prologue[2] a été jouée en Artois, durant la vie du poète. Ou bien elle fut transportée, lui défunt, de l'Italie dans sa province, ou bien cette farce qui l'accompagne est une mystification stupide, pis que cela, un non-sens. C'est peu toutefois d'avoir établi ce point : on souhaiterait connaître avec plus d'exactitude la date de cette aimable bergerie. Ici, l'on se heurte à des difficultés sans issue, et quel que soit le parti que l'on choisisse, les objections naissent en foule. M. Bahlsen estime que tous les éléments de la comédie d'Adan (nature du sujet, mélange des vers, de la musique et de la danse) indiquent qu'elle fut destinée à une fête royale[3]. Nous le pensons comme lui, mais, cette fête, à quel moment la placer ? En 1283, répond M. Bahlsen, pendant l'automne[4]. Oui, à la condition de supposer — plaisante hypothèse ! — que Charles d'Anjou n'assistait point à ces réjouissances célébrées chez lui. Il avait quitté sa capitale, le 14 mars de cette année 1283[5], s'était dirigé vers Paris, de là vers Bordeaux, où il arriva le 31 mai. Puis il court en Provence, y réside longtemps afin de lever une armée et d'équiper des galères. Bref, si nous ne nous trompons pas, il fut absent de son royaume jusqu'au 24 juin 1284. Voilà qui nous prouve qu'il n'y

1. Monmerqué, *Th. fr. au m. âge*, p. 27 ; de Coussemaker, *ouvr. cité*, p. XXV ; Magnin, *Journal des Savants*, 1846, p. 627. On pourrait alléguer plusieurs autres autorités.

2. M. Bahlsen croit que *le Jeu du pèlerin* est l'épilogue et non le prologue du *Jeu de Robin et Marion*. (*Ouvr. cité*, p. 171 et suiv.) — Mais M. Langlois a combattu d'une manière si forte et si convaincante l'erreur du savant allemand (*Romania*, XXIV, 443, en note) qu'il serait oiseux d'insister sur ce point.

3. *Ouvr. cité*, p. 95-96.

4. *Ibid.*, p. 96-97.

5. Villani. Livre VII, chap. 85.

eut point de divertissements à sa cour durant l'automne de 1283. Charles, après ce long voyage, ne s'arrêta que bien peu à Naples, et s'éloigna de nouveau pour organiser ses troupes et sa flotte. Mais quel était, lorsqu'il passa de la sorte quelques jours en sa maison, l'état de ses affaires et de son âme ? On lui avait annoncé, dès son débarquement sur le sol apulien, que, la veille même de son retour, son fils avait été vaincu par Roger de Loria, qu'il était prisonnier, et, avec lui, l'élite de la chevalerie. Fou de colère, le roi méditait une vengeance épouvantable. Il songeait à incendier sa métropole, à dévaster sa province. On le fléchit malaisément. Encore ordonna-t-il le supplice de cent cinquante notables. Cette tuerie apaisa son délire. Il repartit, consuma ses dernières forces en de fiévreux et stériles préparatifs, et s'éteignit à Foggia, le 7 janvier 1285. De l'étude de ces événements il ressort qu'Adan de le Hale, puisqu'il n'habita qu'en 1283 au delà des monts, ne rencontra, depuis son installation jusqu'au trépas de son protecteur, que deux instants où il fut non point convenable, mais, à la rigueur, possible de dresser un théâtre au palais[1]. Les circonstances ne s'y prêtèrent qu'au début de l'année 1283 — avant le 14 mars — ou bien à la fin de juin 1284. Acceptons-nous la première conjecture ? Elle nous entraîne à déclarer — chose probable et non certaine — que le Bossu était déjà reçu « in hospitium », lorsque Charles gagna la France[2]. Aimons-nous mieux la seconde ? Alors *le Jeu de Robin et Marion* marque la plus sombre

1. Même en supposant — nous croyons la chose vraisemblable — que le Bossu ait suivi ou rejoint le roi hors de Naples, lorsque celui-ci voyageait avec sa cour, et non à la tête de son armée, il demeure évident que de pareilles tournées, exigées par la politique et par le salut d'un trône presque abattu, éloignaient toute idée de fêtes, de ballets, de comédies. Il n'est aucunement admissible que des réjouissances aient égayé ces pérégrinations dont le motif était fort grave, et la pastorale de *Robin et Marion* ne fut sans doute pas représentée ailleurs qu'au palais du prince.

2. Robert d'Artois s'achemina vers l'Italie au commencement de l'année 1283. Cependant il avait pu envoyer en avant sa *maisnie*. Au fond, tout cela demeure pour nous lettre close.

époque de cette histoire, et s'il a été exécuté dans une cité dégouttante de sang, à une heure si inopportune, ce fut seulement pour feindre aux yeux des ennemis une confiance menteuse. Repousse-t-on l'une et l'autre de ces hypothèses que nous nous contentons de signaler sans oser exprimer une préférence ? Décide-t-on que la pastorale est postérieure à la mort du comte d'Anjou[1] ? Aussitôt ce problème épineux, et que nous renonçons à résoudre, se complique d'un autre : A quel moment le fils de maître Henri termina-t-il sa carrière ?

L'examen de cette importante question est relativement moins pénible, et il va nous amener à un résultat très sûr, sinon très précis. Les vers fameux de Jean Mados[2] attestent, en effet, qu'Adan avait rendu le dernier soupir avant 1288. Combien de temps avant ? Ce texte ne nous l'indique pas. Il semble bien cependant que si Mados a jugé bon de prononcer l'éloge funèbre de son oncle, c'est qu'un pareil sujet avait encore quelque actualité. Ne nous écartons donc pas trop, dans nos recherches, de la limite extrême que fixe ce document ; la conclusion qui nous en rapprochera le plus aura des chances d'être la meilleure. Un point d'abord est évident : Le clerc d'Arras survécut à son souverain, l'épopée du *Roi de Sicile* en donne un témoignage implicite et pourtant irréfutable : elle est inachevée[3]. Pourquoi ? Deux raisons sont ici de mise. *a)* Le ménestrel a pu considérer que la disparition de son héros enlevait à l'ouvrage tout intérêt, et il a résolu d'abandonner son dessein, de même que Ronsard interrompit sa *Franciade* à cause du décès de Charles IX. *b)* La geste a été commencée lorsque

1. Magnin (*Journal des Savants*, 1846, p. 627) croit que *le Jeu de Robin et Marion* « servit à embellir les fêtes qui furent célébrées à Naples, en 1284, « (*sic*) quand le comte d'Artois fut déclaré régent du royaume et tuteur de « Charles II. » C'est, en effet, un beau sujet de réjouissances que la mort d'un roi vaincu et la captivité de son héritier !

2. *Hist. Litt.*, XX, 666-667.

3. Voir le début du chapitre III de la 2e partie.

le prince n'était plus, et le trouvère, à son tour brusquement arraché du monde, a laissé son panégyrique incomplet. Comment que l'on envisage le cas, on aboutit toujours à ceci : *Le Bossu n'était pas mort en janvier 1285.* Si maintenant on nous demande d'opter entre les deux termes de cette argumentation, nous ne cacherons pas que le second nous plaît davantage. Une lecture attentive de cette chanson du *Roi de Sicile* montre, selon nous, qu'elle était dédiée aux mânes de Charles. Il est vrai qu'en racontant les actes de ce personnage l'auteur use fréquemment du présent de l'indicatif, mais ce sont là *présents historiques*, employés pour animer la narration et pour varier le style[1]. Au contraire, bien des phrases sont inintelligibles ou bizarres, si elles ont été écrites tandis que le frère de saint Louis occupait le trône.

Citons quelques exemples :

C'est dou bon roy Charlon..................
Qui *fu* roys de Sezile et de Puille et d'aillours[2].

Il ne l'est donc plus ?

Chiex seus *fu* diex en terre[3]................

Détestable compliment s'il s'adresse à un homme encore au pouvoir ! En effet, que signifie-t-il sinon : « Vous avez cessé d'être un dieu sur terre » ? Dans le même couplet, Adan proclame que celui qu'il admire associait la vaillance à la courtoisie, et, mélancoliquement, il ajoute :

Bachelerie est bien DEPUIS muée en mal[4].

Depuis quoi ? Plus loin, nous notons un vers analogue :

Par lui regnoit Amors qui ne set *ore* ou traire[5].

1. Un seul vers est embarrassant. C'est celui-ci : « Simples queins et puis roys, *encore miex atent.* » Couss., p. 293, v. 25.) Il est probable que l'écrivain veut dire : « Au moment où nous en sommes *de ce récit*, mon héros *attend* le plus glorieux de tous les titres. » Sur ce titre auquel aspirait le roi de Sicile, voir plus loin, Partie II, chap. III.

2. *Roi de Sezile*, Couss., p. 283, v. 16-18.

3. *Ibid.*, p. 284, v. 31.

4. *Ibid.*, *ibid.*, v. 23.

5. *Ibid.*, p. 289, v. 24.

Cet adverbe désigne nécessairement l'ère triste et prosaïque qui s'est ouverte lors du trépas de ce parangon de vertu. Deux vers avant, le Bossu assurait que les indigents, les humbles campagnards fréquentaient avec joie le logis de cet excellent seigneur. Puis il s'écriait, indigné :

Et *or* le veut chascuns et tolir et fourtraire[1] !

N'est-ce pas une claire allusion à l'acharnement des ennemis de Charles qui se précipitèrent sur son héritage ainsi que sur une proie ? Enfin, l'on remarquera le morceau où le ménestrel exprime l'espoir que Dieu l'inspirera et qu'il aura pour agréable l'apologie du comte.

Car il l'ama et fist tant pour lui EN SA VIE, etc...[2]

Nous inférons de ces textes que l'épopée fut entreprise après les funérailles du meurtrier de Conradin. Il est donc logique de prolonger l'existence de l'auteur sensiblement au delà du mois de janvier 1285. Nous ne croyons guère, en effet, qu'il ait conçu l'intention de ce travail et rédigé son préambule le lendemain même du jour où son patron fut enseveli. Entre cette cérémonie, ce projet, son exécution un certain temps dut s'écouler. D'autre part, l'illustre clerc ne succomba pas forcément la plume à la main. Une maladie — qui sait ? — très lente a peut-être, avant de lui ravir la lumière, brisé les ressorts de son esprit. En conséquence, datons de 1286 ou de 1287 la mort de l'ingénieux poète, et nous ne risquerons point de nous abuser. Il avait à peine cinquante ans. Si la destinée lui eût été plus clémente, si elle lui eût accordé le délai que fréquemment elle concède — l'aveugle ! — aux gens ignorants ou mal doués, que d'œuvres fines, enjouées, mordantes il aurait produites encore !

Nous sommes heureux d'avoir eu l'occasion de con-

1. *Ibid.*, *ibid.*, v. 23.
2. *Ibid.*, p. 285, v. 16.

stater, en finissant la biographie de notre trouvère, que la chanson du *Roi de Sicile* fut inspirée par une gratitude profonde, durable, et que n'étouffèrent ni les revers ni le trépas du bienfaiteur. Cette touchante fidélité mérite d'autant plus l'attention que l'on s'est habitué à considérer Adan de le Hale comme un baladin sans conscience, un débauché qui se livrait effrontément à de condamnables plaisirs. On s'est plu à nous montrer en lui un *bohème* du XIIIe siècle, grand casseur de pots, grand suborneur de filles, inimitable dans les tours d'adresse, nomade par inconstance d'âme. Entre deux vins, il griffonnait, prétend la légende, des pièces ainsi que lui légères, — mais de la famille, des bonnes mœurs, des lois même il n'avait cure[1]. Quelle est la source de cette tradition erronée? Evidemment elle s'est établie surtout à cause des railleries irrespectueuses que l'auteur du *Jeu de la feuillée* lance, en plein théâtre, contre son père et sa femme. La conduite qu'il tint alors, nous l'avons expliquée déjà[2], et nous n'y reviendrons point. Le motet où il nous raconte les distractions qu'il avait coutume de rechercher tandis qu'il habitait Paris[3] n'a pas été non plus étranger au sévère jugement qui pèse sur lui. Mais quand il serait avéré que, parfois, il a suivi les étudiants à la taverne, qu'il leur a fait raison, la coupe en main, et que la danse, les joyeux refrains ont accompagné ces libations[4], faudrait-il pour autant prononcer un anathème? Mieux vaut sourire, mieux vaut dire avec l'indulgent Philinte :

Je ne vois pas, pour moi, que le cas soit pendable!

Hormis ce passage qui se peut excuser, rien, dans l'œuvre du ménestrel, ne mérite les foudres de la

1. Cf. plus haut, p. 1-7. Voyez aussi de Couss., *ouvr. cité*, p. XVII.
2. Voir p. 16 et suiv., p. 62 et suiv.
3. Voir p. 83.
4. Adan n'a pas voulu peindre une scène de réelle ivrognerie. La gaieté de ses amis n'atteint point le délire. Remarquez le vers « Gautelos *fait* l'ivre. »

censure. Nous ne prétendons pas qu'il ait été un modèle de décence et de sobriété ; nous affirmons simplement que ni ses écrits, ni les renseignements que ses contemporains nous ont transmis sur son compte ne motivent la malveillance des érudits. Ses poésies décèlent un homme qui ne laisse pas de concevoir la beauté morale ; son idéal est borné, bourgeois, terre à terre, mais enfin il existe. Adan ne raffine point, jamais il ne prêche à ses lecteurs l'abnégation, le sacrifice, et il ne paraît aucunement avoir éprouvé cette altière passion du bien dont sont enflammées quelques créatures d'élite. Loin de s'égarer en de nobles et vastes spéculations, il rêve une honnêteté moyenne et pratique, à la portée de chacun, un ensemble de qualités aimables et solides, grâce auxquelles l'individu jouira de la paix intérieure, tandis qu'une mutuelle confiance gouvernera la société. Les principes que le Bossu défend sont plutôt le fruit de l'expérience que de la philosophie. D'après lui, le bonheur régnera lorsque cesseront les haines[1], lorsque les seigneurs imiteront les exploits et la probité de leurs aïeux[2], lorsque les ecclésiastiques ne seront plus ni gourmands[3], ni simoniaques, ni luxurieux[4], lorsqu'on triomphera de la duplicité des femmes[5], de l'avarice des nobles et des marchands[6]. Tels sont, si l'on désire repos et félicité, les vices qu'il s'agit d'abolir[7]. On les corrigera en engageant les méchants à purger leur *vilain cuer de vilenie*[8] ; en enseignant à la jeunesse que *le sens et l'en-*

1. *Roi de Sezile*, Couss., p. 289, v. 25 et suiv.
2. *Chanson* XXVIII, Couss., p. 109, v. 11 ; *Roi de Sezile*, Couss., p. 284, v. 23 et suiv.
3. *Chanson* XXVIII, Couss., p. 109, v. 7-8 ; *Jeu-parti* II, Couss., p. 140, v. 1 et suiv.
4. *Jeu de la feuillée*, v. 446 et suiv.
5. Cette idée est exprimée à satiété dans les chansons. Cf. aussi *Roi de Sezile*, Couss., p. 286, v. 30 et suiv.
6. Voir plus haut, p. XXIII, note 2, a.
7. Nous avons résumé ici très brièvement les critiques que le Bossu adresse à son siècle, parce que nous ne pourrons nous dispenser de les exposer ailleurs avec un peu plus de détails. (Voir Partie II, chap. III.)
8. *Roi de Sezile*, Couss., p. 285, v. 4 et suiv.

tendement ont plus de prix que les écus, car de l'argent, on s'en procure toujours, mais la *prouesse*, la raison ne sont pas dans le commerce[1] ; en admonestant surtout les pervers au nom de la religion. Qu'ils se pénètrent de cette vérité : ce n'est pas le hasard aveugle et sourd qui préside à notre destin. Une volonté intelligente nous guide ; ce qui advient *dessous le firmament*, elle l'a réglé dès l'éternité. Dieu décerne à ses élus des recompenses glorieuses, il exerce sur ceux qu'il réprouve des *vengements très subtils*[2].

On objectera que ces maximes n'ont rien d'original, que les trouvères les ont développées, délayées, ressassées mille fois, en sorte qu'il serait naïf d'imaginer qu'elles furent scrupuleusement appliquées par ceux qui les formulèrent. Nous ne songeons point à revendiquer pour Adan l'honneur de les avoir inventées, et nous sommes, autant que quiconque, frappés de leur banalité. Mais si elles ne prouvent pas que l'écrivain ait eu des inclinations louables, elles prouvent encore moins son libertinage. Et puis, de ce qu'il ne donne que les préceptes d'usage doit-on inférer, après tout, qu'il les ait constamment violés ? Certains traits de son caractère sont marqués, dans ses ouvrages, avec tant de vigueur qu'on ne saurait guère le soupçonner d'hypocrisie. Pourquoi n'aurait-il pas, malgré ses satires contre les évêques et les moines, conservé, par exemple, une foi ardente, lui qui, vers le déclin de ses jours[3], chanta la Vierge Marie en des vers émus, tendres, sincères[4] ? Pourquoi n'aurait-il pas détesté la fausseté et le mensonge sous toutes ses formes[5], lui qui eut le courage de

1. *Ibid.*, p. 293, v. 22-23.
2. *Ibid.*, *ibid.*, v. 28 et suiv.
3. « Et se *tart* vous est (lisez *ai*) reclamée, | . . . . | Ne consentés, Dame doutée, | Que che soit a mon grevement. » Couss., p. 130.
4. *Chansons* XXVIII et XXXIV.
5. Voir *Congé*, Couss., p. 276, v. 3-4.

son opinion au point de bafouer, dans *le Jeu de la feuillée*, le clan des mauvais riches et les échevins?

Certes, ce n'était pas une prudence excessive qu'on lui reprochait alors ! Jean Mados qui le pleure n'aurait pas constaté qu'il était « cremus » à Arras[1], si sa franchise n'avait inquiété les citoyens tarés ou ridicules. Mados ajoute immédiatement : il n'inspirait pas que la crainte, il était « amés[2] ». Et comment non? Souvenons-nous qu'il fut recherché, choyé par la jeunesse dorée, par les gros marchands, par le comte même, enfin par un roi. On se trompe donc en l'accusant d'avoir hanté de préférence les jongleurs, les baladins, les artisans, les écoliers. Il ne fréquenta que peu d'années cette compagnie tapageuse. Sa vie se déroula presque entière auprès des bourgeois opulents et lettrés, au sein des splendeurs princières, et l'aristocratie l'adopta. Qu'en revanche il ait adopté, lui, les goûts des financiers et des nobles, que leur générosité ait captivé son admiration, qu'il ait regardé la lésine comme une tache dégradante, il n'y a rien là que de naturel. Son intérêt l'y poussait, soit ! mais aussi la tournure de son esprit. A cette école des Mécènes il profita, semble-t-il, et, jaloux de copier ses maîtres, il pratiqua la libéralité selon ses faibles moyens. Ce détail nous est fourni par *le Jeu du pèlerin* où l'on rappelle que le clerc d'Arras, « de toutes vertus plains », se distinguait particulièrement en tant que *joli* et *largue donneur*[3].

Ami des festins, non des orgies, sensuel plutôt que dévergondé, libre et même téméraire en paroles, censeur impitoyable et cependant souple courtisan, adversaire des moines et chrétien convaincu, partisan des hautes classes dont il emprunte les chevaleresques doctrines, avide de gloire, charitable voire prodigue, capable de

1. *Hist. Litt.*, XX, 667.
2. *Ibid.*, *ibid.*
3. *Jeu du pèlerin*, v. 80-83.

gratitude — tel paraît avoir été Adan de le Hale. Ses mœurs nous le révèlent artiste autant que ses travaux : il n'a pas asservi ses actions à la sagesse vulgaire, et, visiblement, il écouta trop ses caprices et sa fantaisie. Il ne le cache point, et il confesse, par deux fois, qu'il a un *muable chef*[1]. Sa vanité fut immense. Il pensait — nous l'avons noté — que le talent primait les avantages de la naissance et de la fortune, et, comme il se sentait, non sans cause, au-dessus de ses rivaux, il n'était point d'encens dont il ne se jugeât digne. Dans *le Congé* il ne se ménage pas les compliments ; dans *la Feuillée*, il se targue, devant la foule des spectateurs, d'être l'enfant gâté des fées. Elles lui annoncent que *le plus amoureux* qui soit rencontré *en nul pays*, ce sera lui, et qu'il deviendra le meilleur « faiseres de canchons[2] ». Ailleurs encore, très ingénument, il se proclame sans pair. De quel ton méprisant il raille *je ne sais quels ménestrels* qui avaient osé rimer une geste du *Roi de Sicile!* Les ignorants, les malheureux, ils s'étaient permis, s'écrie-t-il, de *dépêcher* cette pompeuse matière,

> Mais jou, Adans d'Arras, l'ai a point radrechie[3].

Cette seule phrase en dit long sur l'idée qu'il avait de lui-même.

Montrons maintenant que ses contemporains d'abord, et ceux ensuite qui se sont, au moyen âge, occupés de sa personne ou de ses œuvres — pour les apprécier, pour les citer, pour les imiter — ont rendu, en s'y ralliant, plus pardonnable cette orgueilleuse opinion du trouvère. On s'apercevra que ses confrères ne niaient pas sa supériorité, que ses successeurs le choisirent comme modèle, et que jamais le blâme ne s'est mêlé aux réflexions qui le concernent.

1. *Jeu de la feuillée*, v. 21 et 75.
2. *Ibid.*, v. 661-665.
3. *Roi de Sezile*, Couss., p. 285, v. 8-9.

Les Arrageois gémirent de sa mort. Cela, deux documents l'attestent : les vers de Jean Mados qui nomme son oncle le « plus engignex » des hommes et qui assure que

Quant il moru, ce fu pités[1] ;

le Jeu du pèlerin où nous lisons : Le fils de maître Henri, *le clerc d'honneur*,

De tout le mont doit estre plains[2].

Capitale est l'importance de cette farce composée par un anonyme[3]. Elle établit le point que voici : le familier de Charles d'Anjou avait acquis à Arras la faveur populaire, car, si l'on conçut le projet de jouer, en cette ville, la pastorale de *Robin et Marion*, qui n'y était point connue, et peut-être aussi de débiter publiquement d'autres morceaux écrits à Naples[4], c'est que l'on comptait sur un accueil bienveillant, sur un succès. Les annales de notre ancienne littérature ne nous ont transmis aucun exemple d'une cérémonie pareille à celle dont le poète défunt fut le héros, et P. Paris remarque avec raison que cet événement curieux, sans précédent, et qui jamais ne se renouvela depuis, était « entièrement inattendu dans l'histoire du XIIIe siècle[5] ». Pourquoi les Arrageois célé-

1. *Hist. Litt.*, XX, 667.
2. *Jeu du pèlerin*, v. 81.
3. *Le Jeu du pèlerin* a été attribué non seulement à Adan de le Hale (voir p. 158, note 6) mais à différents écrivains, selon le caprice des érudits qui abordèrent cette question. On a mis en avant, sans l'ombre de preuves ni de vraisemblance, les noms de Jean Bodel et même de Rutebeuf. M. Bahlsen soupçonne que Jean Mados pourrait bien s'être caché sous le masque du pèlerin pour chanter les mérites du Bossu. (*Ouvr. cité*, p. 168-170.) Mais cette hypothèse est présentée par le savant allemand avec une timidité qui ne se comprend que trop.
4. Le dernier vers du *Jeu du pèlerin*, qui ne rime qu'avec le premier de la pastorale, le fait que les personnages des deux pièces portent presque tous le même nom, les interpolations signalées par M. Langlois dans la comédie d'Adan, tout enfin démontre que *le Jeu de Robin et Marion* a été donné à Arras. Mais ce qui nous invite à croire que l'on a pu offrir aussi au public d'autres compositions de notre auteur, c'est le passage suivant : « .. On m'a fait... entendre | Qu'ens en l'onnour du clerc que Dieus a volut prendre | Doit on dire SES DIS chi endroit... » (v. 54-56.)
5. *Hist. Litt.*, XX, 667.

braient-ils Adan d'une manière exceptionnelle ? C'est évidemment parce que, à leur avis, aucun auteur n'avait illustré leur patrie autant que lui. A ce génie unique on devait une récompense extraordinaire. De là l'idée de cette fête consacrée aux mânes du grand mort, organisée — pour emprunter les mots mêmes du texte — *en son honneur*[1]. La pièce du *Pèlerin*, moins solennelle qu'une oraison funèbre, confine cependant à ce genre par les flatteries qu'elle renferme. Elle qualifie le Bossu de *nomper* du monde[2] ; elle exalte le caractère de l'homme — sa vertu, sa *belle grâce*[3], — l'érudition du clerc, la délicatesse et l'habileté du trouvère qui traitait avec un égal bonheur motets, partures, etc[4]., l'adresse du musicien, l'impeccable méthode du chanteur[5]. Voilà le portrait que l'on traçait, au lendemain de sa disparition et dans son propre pays, de cet artiste spirituel. La circonstance, nous l'accordons, commandait un panégyrique non un jugement impartial, mais quelle qu'ait été l'exagération, et pour autant qu'on réduise cette louange, l'impression qui se dégage de cette analyse sera-t-elle jamais nuisible à la réputation d'Adan ?

Quelle est la date du *Jeu du pèlerin* et de la représentation à Arras du *Jeu de Robin et Marion ?* Le fils de maître Henri ayant succombé en 1286 ou en 1287, ces deux comédies ne furent pas jouées avant 1287 ou 1288. Le furent-elles alors ? Non, car le manuscrit de la pastorale était resté forcément à Naples un certain temps. Qui le possédait ? Le comte d'Artois, sans doute, ou quelqu'un de son entourage. Donc, c'est seulement lorsque Robert et ses vassaux regagnèrent leur province

1. *Jeu du pèlerin*, v. 55
2. *Ibid.*, v. 21.
3. *Ibid.*, v. 85.
4. *Ibid.*, v. 37-41 ; 86 ; 90-93.
5. Et s'estoit parfais en chanter. *Ibid.*, v. 87. Ce passage nous apprend que le fils de maître Henri exécutait lui-même ses mélodies.

qu'ils durent y apporter cet ouvrage, et, selon la vraisemblance, les concitoyens d'Adan ne furent qu'à ce moment informés de ses derniers travaux. Or, le comte ne quitta l'Italie qu'après le couronnement de Charles, prince de Salerne (29 mai 1289), ou, plus exactement, après la trêve que ce jeune roi signa, le 25 août suivant, avec don Jayme d'Aragon. Robert, irrité de ce pacte qu'il regardait comme une lâcheté, s'achemina brusquement vers la France, accompagné d'une nombreuse chevalerie[1]. Il est à propos de ne pas perdre de vue ces faits ; ils nous invitent à reculer assez sensiblement la séance dramatique dont nous nous occupons. Elle est toutefois voisine de la rentrée des Artésiens qui avaient combattu au delà des monts, puisque le Pèlerin affirme que le comte habitait encore la Pouille, l'année qui précéda la cérémonie commémorative[2]. Quoique les littérateurs du moyen âge s'inquiètent peu de l'exactitude historique, cette assertion mérite quelque crédit. Les auditeurs étaient au courant des actions de leur seigneur, ils n'ignoraient aucunement le lieu de sa résidence, et rien n'eût été plus maladroit ni plus ridicule qu'un mensonge sur ce sujet. D'ailleurs, pourquoi ce mensonge ? Nous concluons que l'on joua la pastorale et son prologue moins d'un an après le retour de Robert, c'est-à-dire en 1290[3].

Le magnifique hommage de sympathie, d'admiration, que les bourgeois de sa ville natale offrirent à Adan, le jour où sa gloire fut proclamée sur le théâtre, ne serait pas, d'après beaucoup d'érudits, le dernier qu'il eût reçu.

1. Villani, Livre VII, chap. 133.

2. *Jeu du pèlerin*, v. 46-8.

3. M. Bahlsen (*ouvr. cité*, p. 171) adopte une autre date (1288). Le comte, dit-il, est resté jusqu'en 1289 en Italie où le Pèlerin prétend l'avoir rencontré, donc le *Jeu* se place forcément *avant* 1289. — Mais le Pèlerin nous apprend qu'*un an* s'est écoulé depuis sa visite à Robert. Durant ce laps de temps, pourquoi le seigneur de l'Artois ne serait-il pas revenu chez lui, conjecture qui nous ramène *après* 1289 ?

P. Paris a signalé[1] un très intéressant passage[2] duquel il résulterait qu'une rue d'Arras, qui subsiste encore, aurait été baptisée *rue Maître-Adan* en souvenir de l'écrivain. Elle était située hors de l'enceinte de la *cité*. C'est ce que nous apprend messire Pierre, curé d'Escout et clerc, qui logeait en ce quartier vers la fin du XIVe siècle[3]. Le texte paraît d'abord laisser peu de place au doute, et c'est pourquoi on s'est souvent rangé à l'avis de P. Paris[4]. Toutefois de ce qu'il existait une rue *Maître-Adan*, il n'en ressort pas nécessairement qu'elle fût ainsi désignée à cause du ménestrel. Cette considération a poussé MM. d'Héricourt et Godin[5] et, plus tard, M. Le Gentil[6] à penser qu'il fallait restituer à Adam de Vimy[7] l'honneur que l'on attribuait au Bossu. Ces savants n'ignoraient pas que le sire de Vimy (auquel appartenait le domaine de Baudimont) avait déjà servi de parrain à la porte que l'on appelait et que l'on appelle *de Baudimont*, et ils conjecturèrent que le nom de la rue, comme celui de la porte, prouvait l'affection vouée par ses compatriotes à cet homme jadis puissant. Faute d'un document catégorique, cet ingénieux raisonnement demeurait pourtant fort hypothétique, et, s'il ébranlait dans notre esprit l'opinion qu'avait avancée P. Paris, il ne la détruisait point. Force nous est maintenant de la condamner, car la pièce qui n'avait pas été produite et qui justifiera le système adverse, nous sommes en état de la citer. Elle consiste en un acte du mois de janvier

1. *Hist. Litt.*, XX, 667 et 797.
2. B. N. fr. 576, f° 92.
3. « Explicit Boetius de consolatione... et fuit completus anno Dni millesimo « trecentesimo octogesimo secundo... extra muros civitatis attrebatensis, in vico « nuncupato la rue Maistre Adan, ubi tunc dictus dominus Petrus morabatur. »
4. Dinaux, *Trouv. cambr.*, p. 71. — Cf. G. Paris, *Litt. fr. au m. âge*, p. 190-191 ; Bahlsen, *ouvr. cité*, p. 170 ; Langlois, *Le Jeu de Robin et Marion*, p. 4.
5. *Les rues d'Arras*, t. II, p. 190 et suiv.
6. *Le vieil Arras*, p. 119.
7. Sur ce personnage, voir plus haut, p. 23-24.

1292, acte par lequel Renaud Coignet, maître de la terre d'Artois pour le compte de Robert, fait, par ordre de celui-ci, donation à Baudoin Lawoué d'une maison sise « *en la rue c'on dist qui fu jadis* MAISTRE ADAN DE VIMI[1] ». Cette charte clôt, selon nous, toute discussion sur le point débattu. La représentation de 1290 fut, à notre connaissance, la seule marque publique d'estime et de respect qu'ait recueillie la mémoire d'Adan, mais ce témoignage, auquel s'associa le peuple entier, n'était-il pas très flatteur, très rare et, par conséquent, suffisant[2] ?

Peu d'ouvrages du moyen âge mentionnent le fils de maître Henri. Gilles le Muisis, abbé de Saint-Martin de Tournay, consacre, dans sa chronique, une phrase élogieuse à la geste du *Roi de Sicile*. Après avoir dit que ce sujet fut souvent traité en vers et en prose[3], il ajoute : « Et maxime Adam li Bochus de Atrebato fecit « et composuit librum unum, in quo plurimum ipsum « commendavit[4]. » Mais le littérateur qui apprécia le plus[5] notre trouvère fut Nicole de Margival. Le travail qui nous reste de lui, *la Panthère d'Amours*, vit le jour tout à la fin du XIIIe siècle. Il y parle, en effet, d'une composition d'un certain Drouart La Vache dont il regrette la mort. Or, Drouart (nous le savons par lui-même) n'avait terminé qu'au mois de novembre 1290 le poème en question[6]. Nicole exerçait donc sa verve bien peu d'années après le décès du clerc artésien que l'on

1. Arch. dép. du P.-de-C., A. 37.

2. Voir APPENDICE III, *Commémoration d'Adan de le Hale à Arras en 1896*.

3. « Facta principis Karoli nobilis habentur in metro et in prosa. » Voir la note suivante.

4. *Recueil des chroniques de Flandre* publiées par J. J. de Smet, t. II, p. 157.

5. Cependant deux écrivains, Névelon Amion d'Arras et Guillaume li paignerres, semblent aussi avoir eu pour le Bossu une admiration singulière, et ils ont imité *le Dit d'Amour*. La preuve de ces imitations aurait pu trouver place ici, mais nous avons mieux aimé la différer (Voir Partie II, chapitre II) afin de ne pas fragmenter notre étude sur *le Dit d'Amour*.

6. G. Paris, *Romania*, XIII, 403-404.

rangeait déjà parmi les génies incontestés, et, pour employer un terme moderne, parmi les classiques. En lisant ce volume de *la Panthère,* on comprendra que si l'auteur n'avait pas regardé le Bossu comme un modèle unanimement approuvé, il ne l'aurait pas suivi d'aussi près, ni célébré avec tant de pompe. Il lui emprunte des strophes entières, des chansons complètes[1]. Le héros de la longue fable rimée par Nicole se retranche derrière Adan, s'appuie de son autorité pour réfuter la doctrine de Vénus qui conseille l'audace aux gens passionnés. Les arguments qu'on lui oppose, la déesse les rétorque en alléguant à son tour des maximes tirées de la même source. Pendant cette joute oratoire, les deux champions ne manquent jamais de remercier et de prôner le personnage qui leur fournit des armes. Voici quelques passages de ces discours[2] :

Car Paour m'a fait escouter
Un vers qui moult me fait douter,
Et le dist *vostre clerc Adams,*
Qui fu d'amis ja moult aidans[3].

Encor dist il allors, sans doute,
Un ver dont maint amant se doute,
Quant li souvient de la sentence
Du ver......................[4]

Adam en l'autre ver raconte
Dont Amor vient..........
......*Ce dit en ceste guise*
Li vers que cy après dita
Adam d'Arras; maint bon dit a[5].

1. Voir Appendice IV, *Tableau des chansons.*
2. L'amant, après avoir recouru, dans sa querelle avec Vénus, aux théories courtoises d'Adan, use du même procédé pour toucher le cœur de sa dame.
3. *La Panthère d'Amours* (Edit. Todd), v. 1067 et suiv.
4. *Ibid.*, v. 1096 et suiv.
5. *Ibid.*, v. 1561 et suiv.

Si com dist Adam de la Hale,
Qui onques n'ot pensee male
Vers Amour, ne cuer desloial,
En ce ver d'un sien chant royal[1].

Les aphorismes galants que cite ainsi Nicole de Margival, il les connaît sans avoir eu besoin de compulser les manuscrits, et l'érudition qu'il étale, il ne l'a point acquise en son cabinet. Non, dans la ville où il habitait, les mélodies du ménestrel arrageois volaient sur toutes les bouches.

D'Adam ay je oÿ retraire
Un ver encor qui moult retraire
Me fait de requerre asprement[2].

Ainsi com *j'ay oÿ chanter*
En ce chant d'Adam que je dire
Vous veil, por mon estat descrire[3].

Celui qui s'exprimait de la sorte ne s'est pas borné à reproduire maints couplets de son confrère. A côté des passages dont il indique l'origine avec beaucoup d'honnêteté, il en est qu'il s'approprie sournoisement, et qu'il tâche de faire siens par des changements légers. Certes, les lyriques du moyen âge ont développé des idées tellement banales qu'il est téméraire de déterminer la part de chacun. Cependant on peut le tenter dans le cas actuel, puisqu'il est avéré que le rimeur à qui nous devons *la Panthère* avait subi l'ascendant de son prédécesseur. Le rapprochement de trois ou quatre fragments choisis chez les deux artistes démontrera que l'un n'a pas avoué tout ce qu'il dérobait à l'autre.

1. *Ibid.*, v. 2466 et suiv.
2. *Ibid.*, v. 1082 et suiv.
3. *Ibid.*, v. 1587 et suiv.

NICOLE.	ADAN.
Je fais les humbles hault seoir ; *Je fais bien des couars hardis*, Et les hardis acouardis ; Je rapaise les combatans, Je fai les plus cois esbatans ; *Je fais aus nices sens avoir* [1].	Tel est d'amours la puissanche Qu'ele fait l'omme astenant Desirrer sans atempranche, *Et fait hardi le doutant,* *Et le sachant* *Cuidier que che soit pourfis* *De ce qu'il fuioit avant* [2].
Comment se puet puis cuer d'omme [esjoïr Qu'il li convient refus de dame oïr [3] ?	Car a merveilles remir Comment nus a cuer d'oïr Que sa dame l'escondie [4].
Car quant je vous voi presente, Je ne me sai contenir . . . . De mon propos maintenir ; Car si forment m'espoente Que ne sai que devenir [5].	Quant je vous voi, si sui mus Que me vigour sench est(r)aindre, Si que ne puis nes salus Dire a vous, ne samblant faindre Pour mon cuer couvrir. Mes cors commenche a fremir, Et le langue m'est loïe, Aussi com se faerie Me venist entour [6].
Et se fouir veulz desespoir, ... Tu ne dois mie trop penser Au mal qui en amours eschiet, ... Ains te doit adès souvenir *Du grant bien qui en puet venir* [7].	Qui a droit veut amours servir Et chanter de joieus talent, Penser ne doit as maus qu'il sent, *Mais au bien qui en puet venir* [8].

N'en doutons point, Nicole savait par cœur les vers du Bossu, et *ils chantaient dans sa mémoire*. D'ailleurs, il ne fut pas seul à imiter ce modèle excellent. Elles abondent, les phrases qui se rencontrent à la fois chez l'écrivain d'Arras et chez ses contemporains. Les refrains de ses motets et de ses rondeaux embellissent beaucoup

1. *Ibid.*, v. 356 et suiv. — C'est l'Amour qui parle.
2. *Chanson* III, Couss., p. 15, v. 1-7. — Cf. aussi *Dit d'Amour*, str. I, v. 8-9; str. II, v. 19, et passim.
3. *La Panthère d'Amours*, v. 901-902.
4. *Chanson* II, Couss., p. 9, v. 6-8.
5. *La Panthère d'Amours*, v. 1180 et suiv.
6. *Chanson* XI, Couss., p. 46, v. 10 et suiv.
7. *La Panthère d'Amours*, v. 1529 et suiv.
8. *Chanson* XVIII, Couss., p. 71, v. 1-4.

d'œuvres du même genre et qui ne sont pas de lui. On relève le commencement du *rondeau* XI en deux endroits du recueil de Montpellier[1], qui contient, en outre, un motet calqué sur le début du *Jeu de Robin et Marion*[2]. De Coussemaker attribue ce morceau à Adan, et le place en appendice dans son édition[3], mais, selon nous, c'est là le pastiche d'un anonyme[4]. Nous nous garderons d'insister sur des larcins aussi peu importants. On objecterait, en effet, que ces futiles ritournelles appartenaient au domaine commun, qu'on en usait légitimement sans dépouiller pour autant ceux qui les avaient employées d'abord. Nous sommes persuadés que, parmi les thèmes fugitifs qu'Adan parait des grâces de sa musique, plus d'un était déjà fameux et provenait d'une origine ancienne[5]. Cela n'empêche pas qu'il n'en ait inventé d'autres et qu'on ne les ait copiés depuis. Néanmoins, comme le départ entre les données personnelles et celles que procurait la tradition excède les ressources de la critique, nous abandonnerons ce problème, et, contents d'avoir signalé que les motets du Bossu ont probablement séduit les plagiaires, nous apporterons des témoignages moins équivoques de son influence. Jacquemard Gelée, qui égaie son *Renart le novel* d'ariettes et de chansonnettes, met trois fois à contribution notre clerc. Il cite de lui les rondeaux I, III,

1. Bibl. de l'Ecole de médecine, ms. H. 196, f° 332 r° et 348 r°.
2. *Ibid.*, f° 292 r°.
3. Couss., p. 427.
4. Voir plus loin, Partie II, chap. II, B, au début.
5. Il est constant que quelques-uns des refrains épars dans son œuvre, et qui se retrouvent chez des poètes de son temps ou même postérieurs, n'étaient pas exclusivement son bien. Les vers « Par chi va la mignotise, | Par chi ou je vois » (*Feuillée*, v. 873) se lisent ailleurs (Montpellier, Ecole de médecine, H. 196, f° 157 v° et *Tournois de Chauvenci*). La phrase « Nus n'iert ja jolis s'il n'aime », base harmonique d'un motet attribué au Bossu (Couss., p. 423), est citée par l'auteur du *Jeu de le Capete Martinet* (G. Raynaud, *Romania*, X, 519 et suiv.) où l'on note aussi le distique « Fui te, gaite, fai me voie ; | Par chi passe gent de joie ! » qu'Adan a inséré dans un motet (Couss., p. 257) et qui se rencontre, en outre, au f° 248 r° du ms. 308 (Oxford) et dans *les Tournois de Chauvenci*, v. 2342-3.

XII[1], et il lui prend aussi des mélodies[2]. De Coussemaker craint que l'on n'accuse le fils de maître Henri de s'être enrichi aux dépens de Jacquemard, et il avance des arguments pour le disculper. — Que ne constatait-il que *Renart le novel* datait de 1288 !

Un fait prouve encore en quelle estime était le Bossu : certaines de ses pièces lyriques, profanes de ton et d'intention, ont été converties — le cas n'est point sans précédents[3] — en cantiques religieux. Nous avons un exemple au moins de cette curieuse métamorphose d'une chanson d'Adan en hymne. Elle fut accomplie par Guillaume de Béthune. Il a respecté la mesure du vers, la nature et la succession des rimes, l'allure générale de la strophe, et il a seulement, ainsi que l'exigeait son pieux dessein, modifié les paroles primitives. Une courte comparaison rendra sensible cette adaptation.

ADAN.	GUILLAUME.
Puisque je sui de l'amoureuse loi,	Puisque jou sui de l'amoureuse loi
Bien doi amours en chantant essauchier.	Que Jhesucris vaut croistre et essaucier,
Encor i a meilleur raison pour coi	Quant par amours fist de son cors envoi
Je doi chanter d'amoureus desirrier ;	Pour nous sauver, moi voel esleechier.
Car, sans manechier,	Or devons proier
Sui au cuer trais et ferus	A Dieu, le roi de lassus,
D'un vair iex sés et agus,	Qui vaut descendre ça jus
Rians pour miex assener :	Pour nous faire haut monter,
A chou ne puet contrester	Que li nous doint si amer
Haubers ni escus[4].	Qu'en nous soit reçus[5].

Les quatre autres strophes aussi sont, au point de vue de la cadence et de la disposition des rimes, respectivement identiques. La musique des deux morceaux était, à n'en pas douter, la même. Il est clair, en effet, que les

1. Dinaux, *Trouv. de la Flandre*, p. 244-246.
2. De Coussemaker, *ouvr. cité*, p. LXIX-LXX.
3. Jeanroy, *Romania*, XVIII, 477 et suiv.
4. *Chanson* XXVII, Couss., p. 104.
5. Scheler, *Trouv. belges*, t. I, p. 38 et suiv. ; Keller, *Romvart*, p. 314 ; Mätzner, *Altfr. Lieder*, p. 68 et suiv.

chansonniers qui s'appliquaient à propager leurs pensées en les revêtant d'une forme déjà connue, en les logeant, si l'on ose dire, dans un cadre d'emprunt, les rédigeaient de manière à ce qu'elles s'ajustassent à un air célèbre, agréable au public, et dont le succès bien établi garantît l'expansion du texte nouveau. Lors donc qu'une chanson a été l'objet d'une contrefaçon, on est averti qu'elle plaisait à la foule et qu'elle courait partout[1].

De tous les ouvrages d'Adan celui qui a joui certainement de la plus solide renommée, ce fut *le Jeu de Robin et Marion*. Les amours de ces bergers, mille fois racontées, avant la représentation de cette comédie, par les fabricateurs de pastourelles, durent paraître, après avoir été mises à la scène, plus que jamais dignes d'être répétées. En vain les esprits chagrins avaient flétri la sottise des gens qui narraient infatigablement cette aventure villageoise, et s'arrêtaient à ces niaiseries au lieu de louer Jésus et la Vierge, et de gagner le paradis en sanctifiant leur talent. Les grondeurs avaient beau crier : « Nul, s'il n'est insensé, ne laissera Marie pour Marion[2] ! » pour Marion les Français avaient les yeux de Robin ; elle était à la mode ; elle triomphait malgré quelques protestations isolées, et, lorsqu'elle fut montée sur le théâtre, l'engouement atteignit son apogée. Les couplets que le Bossu avait répandus dans son idylle furent applaudis non seulement des lettrés mais aussi de la multitude qui dispense, bien que dépourvue de culture, les réputations éternelles. S'il est vrai, comme l'affirme Dinaux[3], que l'agréable mélopée « Robins m'aime, Robins m'a... »

1. Observons que la *chanson* XXVII que Guill. de Béthune a démarquée à son profit se trouve presque dans tous les mss.

2. Bartsch, *Romanzen u. Past.*, p. XIII-XV. « Chant Robins de rabardeles, | « Chant li sos des sotes ; | Mais tu, clers, qui chantes d'eles, | Certes tu « rasotes. | Laissons ces vies pastoureles, | Ces vieilles riotes. | ... | Sache « qui m'ot, | Mar voit, mar ot | Qui lait Marie pour Marot. »

3. *Arch. hist. du nord de la France*, t. III ; *Trouv. cambr.*, p. 146-7.

soit encore familière aux paysans du Hainaut, que l'on se figure sa vogue pendant le moyen âge ! Plusieurs épisodes de la pièce furent perpétués par la tapisserie et la peinture [1], et l'on sait que la haute lice ne s'inspirait que de sujets en honneur. Chez la comtesse Mahaut d'Artois, au château d'Hesdin, dont les salles étaient désignées d'après leur décoration, il y avait la *salle aux chansons :* on y voyait des tentures où étaient brodés les personnages rustiques qu'Adan avait produits sur la scène [2].

Enfin, il est indiscutable que la comédie de *Robin et Marion* fut jouée « dans diverses villes du nord de la « France [3] », d'abord telle qu'elle avait été conçue par son auteur, puis avec des retouches, de larges coupures. Une lettre de rémission du mois de juin 1392, lettre que du Cange a mentionnée le premier [4], et qui a été intégralement publiée dans *la Revue d'Anjou* par M. Célestin Port [5], nous apprend que le « mardi après la Penthe-« couste.... Jehan le Begue et cinq ou six aultres escoliers, « ses compaignons, s'en alerent jouer par la ville « d'Angiers, desguisiez, a un jeu que l'en dit *Robin et* « *Marion,* ainsi qu'il est accoutumé de fere, chacun an, « les foiriez de Penthecouste, en la dicte ville d'Angiers « par les gens du pays, tant par les escoliers et filz de « bourgois comme aultres. » Les érudits qui ont étudié ce document se refusent fort judicieusement à admettre que l'on ait, en 1392, offert aux habitants d'Angers le même spectacle qu'avait admiré la cour de Naples. Vieux de plus d'un siècle, il aurait été vide de sens pour les auditeurs. M. Petit de Julleville est d'avis que l'on avait rajeuni les vers de notre poète, ou bien que

1. G. Paris, *La Litt. fr. au moyen âge*, p. 193.
2. J. M. Richard, *Une petite nièce de saint Louis*, p. 324.
3. G. Paris, *ouvr. cité*, p. 193.
4. *Glossaire*, au mot *Robinetus*.
5. T. II, 1854, p. 119 et suiv.

l'on exécutait un ballet champêtre, vague et lointain souvenir de la bergerie[1]. Telle est aussi l'opinion de M. G. Paris[2], et il convient de l'accepter, car nous lisons, dans la lettre de rémission, un passage qui indique la nature du divertissement auquel se livraient Jean le Bègue et ses amis : « En leur compaignie... [il y] avoit « une fillette desguisée[3], et ainsi qu'il *aloient dansant* par « la dicte ville, encontrerent quatre ou cinq filz de bour- « gois d'icelle ville, qui *dansoient et faisoient le dit* jeu de « Robin et Marion. » Ainsi la réjouissance en question n'a point d'analogie avec une séance théâtrale qui nécessite des tréteaux, des décors et des accessoires installés dans un lieu fixe. Ici, les acteurs *vont par la ville.* En outre, il n'est pas question d'une troupe, mais de plusieurs, au moins de deux. Jean le Bègue qui s'amusait à *Robin et Marion* tombe au milieu d'un autre groupe de masques qui « faisoient le dit *jeu de Robin et Marion* ». Personne ne croira que, dans une seule journée, deux sociétés différentes aient récité le poème d'Adan, et cela, le long des rues, au milieu des carrefours ! D'ailleurs, les écoliers angevins ne récitaient pas. Jean le Bègue *allait dansant,* et ceux qu'il croise sur sa route *dansaient.* Le jeu que la lettre de 1392 appelle de *Robin et Marion* fut donc simplement une sorte de farandole qui se déroulait en suivant la voie publique. Point n'était besoin, pour exécuter ce pas, de savoir le livret que le fils de maître Henri avait écrit jadis. Et cependant ce ballet, tout éloigné qu'il semble de la comédie du XIII[e] siècle, atteste encore sa popularité. N'oublions pas que le clerc d'Arras avait entremêlé son petit drame de maintes *caroles* dont des chants légers marquaient le mouvement et les pauses. Voilà probablement la partie de la pièce qui demeura en faveur, tandis que le dialogue,

1. *La comédie et les mœurs en Fr. au m. âge*, p. 38-39.
2. *Ouvr. cité*, p. 193.
3. Elle tenait vraisemblablement le rôle de Marion.

bientôt archaïque, puis inintelligible, était négligé, rejeté. Le temps qui altère si vite la fraîcheur du langage laissait fleurir dans une nouveauté durable les mélodies et les danses du Bossu. Son existence n'était peut-être pas soupçonnée par les jouvenceaux d'Angers... Ils n'en rendaient pas moins à sa mémoire un hommage inconscient mais flatteur, lorsqu'ils répétaient les airs qu'il avait notés, lorsque, sur les places de leur cité, ils faisaient en cadence *le tour des bras, le tour de la tête*[1] ou qu'ils *ballaient* derrière Jean le Bègue qui conduisait leur *treske* joyeuse, comme Robin celle des pasteurs[2].

Ce souvenir indirect est le dernier qui nous ait été légué sur Adan de le Hale. Son nom ne sera plus cité jusqu'à ce que Fauchet, en 1581, le retire de la nuit. « Adan le Boçu, dit-il, fut d'Arras, et a composé un petit « œuvre, intitulé *le Jeu*[3]. » Voilà, ou peu s'en faut, ce qui surnageait d'une gloire autrefois retentissante. Entre 1392 et 1581, le fil de la tradition s'est rompu, et Fauchet s'efforce en vain de le renouer. Tout avait conspiré contre le trouvère, et l'histoire de sa vie nous était désormais cachée pour bien des raisons. Le XVe siècle ne se passionnait guère pour les choses de l'esprit ; l'attention du XVIe n'était point dirigée vers le moyen âge ; pendant deux cents ans, nul ne s'inquiéta de l'école si féconde et si originale qui avait brillé à l'époque de saint Louis. Cette indifférence universelle aida l'action du temps : les antiques manuscrits s'égarèrent ; le trésor des archives fut méprisé, dilapidé. Des chartes sans prix périrent, mangées des vers, consumées par le feu, anéanties par les mains ignorantes. Au moment où l'on conçut le projet de ressusciter ce passé et d'en goûter

1. *Jeu de Robin et Marion*, v. 196 et suiv.
2. *Ibid.*, v. 830 et suiv.
3. *Recueil de l'origine de la langue et poésie françoise*, p. 196.

rétrospectivement les charmes, on s'aperçut qu'il n'en subsistait presque rien, et que les monuments, grâce auxquels on l'eût restitué, n'étaient que poussière.—Telle est la vanité des travaux des hommes ! Ceux-là mêmes pour qui on les effectue, et qui leur devraient au moins le respect, s'ingénient à les ruiner, à en effacer les vestiges, et les artistes se leurrent qui confient à la sollicitude de l'avenir ce gage sacré. En réfléchissant sur ce qu'aurait pu être une biographie du Bossu, on observe que lorsqu'il y avait des documents, nul ne se souciait d'en faire usage ; aujourd'hui les curieux abondent, mais où sont les documents ? Ainsi s'expliquent les immenses lacunes de l'étude que nous avons tentée. Elles ne nous sont pas entièrement imputables, car il nous a été plus aisé de les voir que de les combler. Il est bien vrai que, de nos jours, *on arrive trop tard dans un monde trop vieux*. Avant de nous être apporté, le flambeau de l'histoire a vacillé fréquemment. Les générations anciennes n'ont pas entretenu sa flamme avec un soin assez jaloux ; elle s'est affaiblie, obscurcie, en sorte que, par la faute de ceux à qui incombait l'obligation de transmettre avec tout son éclat cette torche symbolique, elle ne donne plus que des lueurs pâles et mourantes à ceux qui l'attendaient impatiemment et ne souhaitaient rien tant que de la saisir

DEUXIÈME PARTIE

ŒUVRES D'ADAN DE LE HALE

I.

OEUVRES LYRIQUES.

LES CHANSONS ET LES JEUX-PARTIS.

A. — *Type immuable de la chanson. — Adan s'est le plus souvent conformé à ce type. — Quelques chansons font exception. — Mérites ordinaires du style : la concision ; exemples de vers heureux ; la grâce ; les images.* **B**. — *Adan a-t-il eu beaucoup de goût pour les jeux-partis ? — Du choix des sujets. — Absence totale de sincérité. — Nature de la discussion. — Quelques rares morceaux ne sont dépourvus ni de finesse ni de logique. — Le grand tournoi de Bretel et du fils de maître Henri. — Le ton dans les partures. — Le style.* **C**. — *Remarques qui ont trait à la fois aux chansons et aux jeux-partis : influence de la mode ; de la versification ; de la musique.*

A. — « Dame belle, riante, débonnaire, plus vermeille que la rose en mai, je vous célèbre sans que de votre cœur plus dur que diamant sorte pour moi aucune allégeance. Vous ne m'octroyez nul *semblant* favorable. *Pitié* ne vous semond jamais de me secourir, et je ne dois point espérer *merci*.

« Las ! ce n'est pas merveille si vous me méprisez ! Vous avez l'air d'une reine, et moi, chétif, d'un pauvre valet. Le mal subtil, le mal savoureux m'occit. Mon visage blêmit : ma langue est liée, mon corps frémissant. Ah ! fleur du siècle, vos yeux aigus m'ont ravi le sens.

« Je le crains, un rival me nuit. Gardez-vous des *losengiers*, des tricheurs ! Ils déçoivent les femmes parce qu'ils savent bellement sermonner, ils sont plus légers que vent, ne songent qu'à folie, s'enorgueillissent par *sourcuidance* et honnissent leurs amies.

« Je ne suis pas tel, moi. Si vous daigniez, Dame, condescendre à me réjouir d'un regard joli, je ne m'en vanterais pas. Dieu ! j'ai si grand' peur des médisants félons qui séparent les mieux unis !... Amour confonde cette gent haïe et l'éloigne de notre voie !

« Mes souffrances ne seront point *guerdonnées*. Il n'importe ! Alors même que je vivrais cent mille ans, je m'attacherais, reine du monde, à votre service, car je prends, à vous hanter, désir d'être loyal et courtois, et, grâce à vous, le bien multiplie en moi.

« Va, mon chant, vers celle que je n'ose nommer, et supplie-la d'être moins cruelle, afin que je guérisse un jour. »

Nous nous sommes efforcés, dans le morceau que l'on vient de lire, de reproduire les principaux lieux communs dont les chansonniers du XIIIe siècle ont usé. Alors même que l'on analyserait chacune des œuvres qu'ils nous ont transmises, la substance de tant et tant de vers tiendrait aisément en un petit nombre de pages, et l'on pourrait, en somme, exprimer avec quelques formules tout ce verbiage amoureux. La meilleure façon d'étudier, au point de vue du fond, un genre aussi banal consisterait donc, non pas à marquer la manière propre à tel ou tel auteur, mais à cataloguer, pour ainsi dire, ces idées qui étaient dans le commerce et dont les lyriques s'emparaient sans grand souci de les modifier[1]. Cependant le cercle où ils se mouvaient avait

1. Cette liste des lieux communs répétés à satiété par tous les chansonniers a été fort bien dressée par M. A. Jeanroy, *De nostratibus medii œvi poetis qui primum lyrica Aquitaniæ carmina imitati sint*, cap. II.

beau être étroit, leurs strophes courtoises avaient beau rester généralement vides de pensées et même de sentiments sincères et personnels, certains d'entre ces poètes échappaient parfois — oh! bien rarement! — à cette inexplicable superstition qui empêchait leurs confrères de tenter des routes nouvelles. Il arrivait que des esprits doués d'un talent plus original osassent de temps en temps régénérer la chanson traditionnelle et lui prêter des accents qui ne lui étaient point familiers.

Sur les trente-six chansons qui nous restent d'Adan de le Hale[1], il en est trente et une — avouons-le tout de suite — qui ne sortent guère du cadre tracé par nous au début de ce chapitre, et la pièce-type que nous avons rédigée nous dispense, encore qu'elle soit prosaïque et terne, d'examiner dans le détail les développements que renferment les trente et un morceaux en question[2]. Nous n'y trouverions, en effet, que de froides protestations d'éternelle fidélité, accompagnées de plaintes contre les médisants et de subtiles dissertations sur la fausse et la véritable tendresse. Le ménestrel ne se lasse pas d'affirmer qu'il est humble, endurant, point bavard, point *reveleus*, que « son cœur est joli », que la « signourie » de sa dame l'effraie au point qu'il se reproche son audace... Mais tout cela, vingt autres l'avaient dit avant lui, et si les théories d'Adan se distinguent par quelque chose, c'est seulement par leur exagération. Peu de ses confrères — exceptons-en Gace Brulé — ont proclamé d'une manière aussi absolue, aussi intransigeante, les mérites et les beautés de l'amour platonique. Il va jusqu'à prétendre que les amants n'ont de la constance qu'à la condition d'être malheureux.

1. Voir Appendice IV, *Tableau des chansons*.

2. Nous comptons, dans ces 31 pièces, deux chansons (Couss., XXVIII, XXXIV) adressées à la Vierge. Bien que leur ton soit vif et sincère, elles sont banales par quelques détails. — Qu'il s'agit de louer leur dame ou de célébrer la reine des cieux, les trouvères n'inventaient presque rien, et pour ces deux cas différents, l'usage leur fournissait deux groupes d'idées admises.

et que, pour eux, la pire infortune c'est d'obtenir ce qu'ils demandent[1]. Que répondre à pareille doctrine, sinon ce que la Colombine de Marivaux réplique à Lélio et à la comtesse : « Eh ! morbleu, pourquoi prêcher la « fin du monde ? Cela coupe la gorge à tout ! » La subtile délicatesse des poètes du XIIIe siècle aboutit fatalement à l'extravagance. La critique a le devoir de constater l'existence de ces prétentieuses niaiseries, mais elle n'est pas obligée de s'y arrêter longtemps.

Parmi les chansons qui honorent véritablement la mémoire du fils de maître Henri, il en est deux — la Ve et la VIe[2] — qu'il convient d'envisager ensemble. Elles se complètent, en effet, ou plutôt elles se combattent : la première est une attaque, la seconde une riposte, et leurs couplets enchevêtrés formeraient un jeu-parti, car ils sont de même mesure et construits sur des rimes identiques[3]. Cette symétrie des deux chansons est complètement en dehors des habitudes d'Adan[4], et elle prouve, non moins que la répétition de plusieurs termes ou membres de phrases, qu'il avait bien le dessein d'opposer ces œuvres l'une à l'autre. Elles rompent avec la tradition courtoise parce qu'elles se rapprochent de la satire et qu'elles insistent sur les chagrins et les déceptions plus que sur les joies de l'amour. Le trouvère déclare d'abord *(chans.* V) que les galants sont presque tous menteurs, orgueilleux, indiscrets, et l'on se figurerait qu'il réprouve en masse le sexe fort, mais bientôt *(chans.* VI) sa colère condamne plus sévèrement encore la conduite des femmes auxquelles il reproche leur « boidie », leur complaisance pour ceux « qui ont assés a donner » et l'incurable coquetterie qui les pousse à changer sans cesse. La conclusion de cette diatribe en

1. *Chanson* XXII, str. 3, Couss., p. 87.
2. Couss., p. 20 et suiv.
3. Ces deux chansons ne diffèrent pas non plus par la musique.
4. Voir la fin du présent chapitre.

deux paragraphes, c'est que le cœur de *l'ami* ne vaut pas mieux que celui de la *dame*. Le sage se défiera donc des entraînements de la passion. Malgré la naïveté de ces maximes trop générales, on les lit de bon gré, tant on est ravi d'échapper aux fastidieuses prières et à la rhétorique gémissante dont abusèrent les vieux lyriques.

P. Paris a cité le commencement et la fin de la chanson X, et il l'a même jugée digne d'être comparée à un célèbre passage de Pétrarque[1]. Elle est, reconnaissons-le, d'une simplicité charmante. Ici, point de sentiments affectés, nul chagrin pédantesque, nulle théorie : un fait seulement, un petit tableau, une idylle au sens propre du mot. « Voici le printemps, dit le ménestrel, et je dois chanter. Pendant deux ans, je suis resté libre : aucune femme ne régnait sur moi. Aujourd'hui, mon âme ne m'appartient plus. Un doux regard, une joue vermeille et blanche me l'ont ravie. Ah ! c'est pour mon malheur, pucelle, que je suis allé à la fontaine où, l'autre jour, je vous rencontrai[2] ! » Certes, le thème est banal, mais lorsque ces choses surannées sont peintes ingénument, et qu'un artiste délicat les reproduit avec émotion, elles ne laissent pas de nous toucher encore, ainsi que ces romances très candides et déjà séculaires qui excitent à la fois les larmes et le sourire. Et puis, la grande originalité de ces vers, c'est qu'ils sont les seuls, dans les chansons d'Adan, qui se rattachent à une origine populaire. Il est constant d'abord que la scène même — l'oaristys à la fontaine — n'est pas de l'invention des savants, bien qu'ils l'aient souvent décrite[3]; ensuite, l'allure de la pièce nous rappelle celle des couplets inspirés par la muse paysanne ; enfin, parmi les ouvrages similaires de notre auteur, il n'en

1. *Hist. litt.*, XX, 640-641.
2. Couss., p. 40 et suiv.
3. A. Jeanroy, *Origines de la poésie lyrique en France*, p. 199 et suiv.

est aucun, hormis celui-là, où nous ayons noté l'existence d'un refrain.

Qu'une poésie de trente vers rimant ensemble et rimant en *ent* soit agréable et gracieuse, voilà ce que l'on aura, sans doute, beaucoup de peine à s'imaginer. Il en est cependant ainsi. Adan a réussi ce tour de force, et sa XVe chanson[1], qui se présente sous une forme aussi défavorable, n'en demeure pas moins intéressante, vivante, ingénieuse. P. Paris l'a louée comme il convenait et l'a en partie analysée[2]. C'est une femme qui parle. Elle s'adresse à son amant, et se plaint — tant elle est éprise de lui ! — qu'il ait tardé trop longtemps à se découvrir. Elle confesse que les mauvaises langues la déchirent, « mais, ajoute-t-elle, il ne m'en chaut ! Je me tiens pour trop heureuse puisque *j'ai fait mon talent*, que rien ne me sépare de celui qui m'est cher et que je puis *jesir* à ses côtés[3]. » Comme nous voilà loin des expressions correctes et mesurées, des métaphores respectueuses que les trouvères emploient lorsqu'ils plaident leur propre cause ! Chose curieuse, leur langue, s'ils sont eux-mêmes en jeu, ne s'émancipe jamais, et ils prêtent aux dames les propos les plus lestes. L'une regrette de ne point avoir de liaison, et ne cache pas qu'elle ne désire rien tant que l'occasion d'une faute ; l'autre se réjouit à l'avance des infortunes de son mari ; celle-ci jure de conduire le sien, par le désespoir, à la folie, à la rage, à la mort ; celle-là conte, en termes fort explicites, de quelle manière elle s'est déshonorée[4]. Bref, à lire les chansonniers, on se figurerait, si l'on était assez naïf pour les croire, que la pudeur était l'apanage de leur sexe, tandis que les jeunes

1. Couss., p. 60 et suiv.
2. *Hist. litt.*, XX, 655.
3. *Chanson* XV, str. 2.
4. Voir Bartsch, *Rom. u. Past.*, I, n°s 22, 23, 24, 25, 26, 35, 36, 45, 48, 51, et *passim;* Jeanroy, *Origines*, p. 496 et suiv., 499 et suiv.

filles et les épouses se livraient à de singulières licences. Il est difficile d'expliquer le motif qui engageait les poètes, discourant au nom des femmes, à les peindre comme des effrontées, bien qu'ils les eussent proclamées modestes et vertueuses, dans les vers où ils feignaient la passion. Etait-ce la tradition qui le voulait ainsi[1] ? Ne faut-il pas voir là plutôt une subtile vengeance de ces soupirants peu convaincus, qui, fatigués de s'être agenouillés devant des idoles, revenaient complaisamment à leur malice naturelle et se moquaient eux-mêmes de leurs illusions?

Quoi qu'il en soit, cette XVe chanson d'Adan — la seule où il ne parle pas pour son compte — arrête le commentateur et le séduit par son air de franchise, par une certaine désinvolture d'autant plus aimable que les productions lyriques de cette époque sont plus pénibles et guindées. Ces strophes gagnent assurément à être insérées dans un volumineux recueil de fadaises, et l'avantage qu'elles ont de ne pas ressembler au reste constitue déjà un titre à l'éloge.

Ce jugement, nous l'appliquerons aussi à la chanson XXXIII[2], celle de notre auteur qu'on a le plus volontiers citée[3], et que nous avons mentionnée ailleurs[4]. La galanterie n'en est pas absente, mais elle passe pour nous au second plan, tant nous sommes touchés de l'émotion de l'artiste célébrant son pays natal avec des accents simples et vrais, qui commandent la sympathie!

Les cinq pièces que nous venons d'examiner se défendent contre l'oubli. Quant à celles que nous avons négligées, banales et si parfaitement pareilles que la mémoire les confond ou n'en conserve que des lam-

1. Telle est l'opinion de M. G. Paris (*Journal des Sav.*, 1891, p. 682-683.)
2. Couss., p. 126.
3. *Hist. litt.*, XX, 656; Crépet, *Recueil des chefs-d'œuvre de la poésie française*, p. 196-199.
4. Voir plus haut, p. 85-6.

beaux, elles découragent la critique, et ne suggèrent, au point de vue du fond, aucune réflexion. Mais, comme le fils de maître Henri avait le don d'écrire, les qualités du style compensent un peu chez lui la faiblesse des idées et l'absence même d'idées. Il arrive donc souvent (nous exceptons les jeux-partis) que ses œuvres lyriques les plus froides, les plus impersonnelles, demeurent encore curieuses si l'on envisage leur forme, et, à cet égard, il faut étudier aussi bien les nombreuses chansons dont jusqu'ici nous n'avons rien dit que celles dont l'analyse précède.

Le style d'Adan — ce mérite est rare au moyen âge — brille d'abord par la *concision*. Sa phrase ne s'embarrasse pas en de longs détours, il ne la charge point d'incidentes ni de parenthèses, il use modérément des épithètes. De là naît la clarté. Encore que l'on ait avancé le contraire[1], le texte du ménestrel artésien est presque partout intelligible, et, quand il est obscur, la faute en est aux manuscrits et quelquefois aux éditeurs. Adan ne se contente pas de formuler sa pensée nettement, sans trop de mots. Cette concision que nous louons en lui est plus que de la sobriété ; il en tire des effets heureux, il la convertit en énergie, et non seulement il procure au lecteur le plaisir de ne pas perdre le fil du discours, mais il le séduit par la fermeté du trait. Il est à peu près inutile d'alléguer des exemples à l'appui de cette assertion, car seules des citations très étendues seraient probantes. Voici néanmoins deux passages que nous choisissons comme types, et où s'affirme l'exacte brièveté de notre poète :

Fols est qui trop en son cuidier se fie.
On voit aucun, sour l'espoir d'enrichir,
Emprendre tant dont il aprés mendie :
Tout che me fait de li[2] proiier cremir,

1. De Coussemaker, *ouvr. cité*, p. X.
2. Ce pronom désigne la dame du ménestrel.

Car miex me vient user toute ma vie
En mon joli souvenir
Que par trop taillant desir
Perdre tout a une fie[1].

Il n'y a rien à ajouter, rien à enlever à cette strophe ; impossible de souhaiter un tour plus précis et qui serre plus étroitement la pensée. Même observation pour les vers suivants :

Ne nus por bel servir n'i[2] vaint,
Ne por se dame foy porter.
Mais li trechiere qui se faint
Et qui set mentir et guiller,
Ou qui a assés a donner,
Tel ont amie ;
Et li bons cuers honteus mendie,
Qui n'ose proiier ne rouver[3].

De pareils couplets abondent chez Adan, et ils ne réclament, tant leur allure est franche, aucune interprétation. En fuyant la prolixité, le galimatias, notre auteur est arrivé parfois à rédiger des phrases si scrupuleusement allégées de toute expression oiseuse qu'elles revêtent l'apparence d'une maxime. Telle celle-ci :

On prent en gré le cose presentée
Selonc le lieu dont on le voit venir[4].

Enfin, cette qualité fournit au ménestrel des rencontres plus heureuses encore, et il a frappé quelques beaux vers, oui, quelques-uns de ces vers qui renferment un sens complet et qui ont de l'ampleur. « J'ai, s'écrie-t-il, poursuivi l'amour,

Mais quant plus l'ai cacié, plus m'a fui[5].

Hélas ! observe-t-il ailleurs, la science ne nous garantit

1. *Chanson* II, str. 2, Couss., p. 10.
2. Il s'agit de l'amour. Personne ne triomphe en amour par la loyauté.
3. *Chanson* VI, str. 3, Couss., p. 26. Nous avons modifié légèrement le texte de de Coussemaker.
4. *Chanson* XIV, str. 3, Couss., p. 57.
5. *Chanson* VII, str. 5, Couss., p. 31.

pas des passions : elle nous laisse désarmés devant elles. Malheur au docte, s'il est tendre, car, en courtoisie,

Qui plus set, mains [il] i voit cler[1]. »

Dans un autre endroit, Adan raconte ses chagrins. Sa dame le repousse et le rudoie. Pourtant un traitement si dur ne modifie point son inclination ; un charme secret l'attache à sa souffrance, et il déclare qu'il préfère cette douleur à la joie du commun des hommes :

Car si dous maus vaut d'autri le goir[2].

La concision d'Adan n'est point sèche, et elle s'allie à la grâce qui constitue l'un des principaux mérites de son style. Assurément, bien des choses ont vieilli qui, de son temps, devaient sembler exquises ; bien des mots, nouveaux alors ou du moins à la mode, ont perdu leur fraîcheur et leur éclat. Quoi de plus suranné aujourd'hui que ces diminutifs mignards et ces épithètes laudatives que les chansonniers ont si soigneusement recherchés lorsqu'ils parlaient des femmes ? Ils ne se lassaient pas de proclamer que leurs amies étaient *envoisies, de grant vaillance, faites a loisir, bien enseignies, de claire façon, nobles d'atours, gentes de corps, riantes, rosines, delitables a voir,* que sais-je ? Ils les nommaient *reines du monde, tresors de secours, images desirées, exemples de courtoisie*[3]...., et il est évident que ce langage a eu son heure de succès : nos aïeux l'estimaient plein d'agrément et d'élégance, et ils appréciaient les écrivains qui multipliaient ces formules. Chaque siècle a prêté à la passion des termes imposés par le caprice ou répondant au goût actuel du public. On les réputait durables,

1. *Chanson* VI, str. 2, Couss., p. 26. — Texte du ms. 1109.

2. *Chanson* XII, str. 5, Couss., p. 50. Nous introduisons dans ce texte une leçon du ms. 1109 de la B. N. — Adan de le Hale lui-même a été frappé de l'agrément de ce vers, car il le répète en deux endroits sous une autre forme. Voyez *Chanson* IX, str. 1, p. 37 ; *Chanson* XIV, str. 3, p. 57.

3. Toutes ces expressions sont d'Adan.

établis pour l'éternité. Le temps les emportait cependant, et, depuis l'origine des lettres, ces fausses délicatesses du style amoureux se sont succédé comme les feuilles dans les bois. Ce n'est donc pas cette grâce factice que nous prétendons montrer chez le clerc artésien. Il en est une autre qui résiste davantage aux années, qui ne dépend pas du vocabulaire. Inhérente aux œuvres mêmes, elle participe de leur essence, et, loin d'être un ornement que l'on ajoute après coup aux idées, et qui peu à peu s'en détache, elle naît avec elles ; l'artiste ne l'affecte point ; il en pare presque à son insu ses conceptions, car c'est là une forme de son esprit, un caractère de son talent.

Il n'a pas été dénié au Bossu d'Arras, ce don précieux de la grâce, et, à cet égard, la chanson X est un modèle ; mais on nous dispensera de la commenter une seconde fois. Mieux vaut citer cette jolie strophe d'une autre pièce :

En vous[1] ai mis de ravine
Cuer et cors, vie et renon,
Quoi que soit de [lisez *dou*] guerredon.
Je n'ai mais qui pour moi fine,
Tout ai mis en abandon,
Et s'estes aillours encline,
Car je truis semblant felon
Et œvre de Guennelon.
Autres got dont j'ai famine[2].

Avouons que les reproches de ce jaloux ne manquent pas de délicatesse et qu'il énonce finement ses griefs. — Notons aussi cette définition de l'amour :

Estre amés, ch'est li merchis ;
Par resgart est commenchie
Et par valour[3] poursivie,
Traïson het et folour
Et fait sambler que la flour
Chascuns dou mont ait choisie[4].

1. Le trouvère s'adresse à sa dame.
2. *Chanson* XXIII, str. 3, Couss., p. 91.
3. Leçon du ms. 1109 de la B. N.
4. *Chanson* XIII, str. 2, Couss., p. 53.

Ici, le charme ne réside pas uniquement dans les mots, mais aussi dans la construction du couplet, dans la coupe des vers. Donnons maintenant un début de chanson[1] dont la naïveté quasi-populaire a bien des attraits :

Ma douche dame et amours
Me font tant amer ma vie
C'uns ans me samble un seus jours,
Et ma souffranche est jolie[2].....

Adan a rendu avec un bonheur particulier le sentiment d'embarras qu'il éprouve lorsqu'il aperçoit sa maîtresse, et qu'il essaie de profiter, pour se déclarer, d'un tête-à-tête longtemps attendu. Ces moments propices s'envolent, sans que l'émotion de l'amant lui permette de les saisir. Il demeure muet, l'infortuné ; on le dirait le jeu d'une « faerie », et il oublie même de saluer son amie[3]. Ailleurs il confesse que ses rêveries l'obsèdent tellement qu'il vague par les rues ainsi qu'un halluciné. A quoi songe-t-il? On le devine : il se rappelle son adorée, et, lorsqu'il est de la sorte « sour le point dou souvenir », il ne prête aucune attention aux passants ; on veut l'aborder, et il ne le remarque pas, il n'a même pas le loisir de répondre aux gens : « Diex vous beneïe![4] » En conséquence, il fuit la société. La solitude lui est chère parce que, retiré chez lui, il se livre sans contrainte à ses méditations favorites, il contemple sa dame par les yeux du cœur, il se figure être à ses côtés, et cette illusion endort sa douleur.

J'ai mainte fois laissié la compagnie,
Quant bone amor m'en[5] donnoit souvenir,
Por deliter en pensée jolie,
En ramembrant sa valour a loisir.

1. On observera que les débuts d'Adan n'ont rien de la banalité ordinaire à ceux des autres chansonniers. Aucune de ses pièces ne commence par des réflexions sur le *temps pascour*, sur la *feuille nouvelle*, sur la musique des *oisillons*.
2. *Chanson* XVII, str. 1, Couss., p. 67.
3. *Chanson* XI, str. 5, Couss., p. 46.
4. *Chanson* XVII, str. 2, Couss., p. 67-68.
5. Il parle de sa maîtresse.

Et lors qu'estoie esseulés, m'enfermoie :
Lors par samblant me cuidoie
Delez li tout esbaudi.
Ensi mes maus a la fois entroubli[1].

L'élégance et l'ingéniosité de ce passage n'échapperont à personne. Toutefois, les qualités que nous avons étudiées jusqu'ici — la concision, la grâce — appartiennent aussi bien à la bonne prose qu'aux vers, et quand même l'on nous concéderait qu'Adan n'en fut point dépourvu, il n'en résulterait pas qu'il eût été, au sens propre du mot, un poète, car, n'en déplaise à Boileau, l'âme de la poésie, c'est *l'image*, et là où il n'y a pas image, il n'y a pas poésie. La véritable fonction et le don véritable du poète consistent à vivifier les abstractions soit en les comparant entre elles, soit en les transportant au sein de la nature tangible. L'homme inspiré doit avoir le sens de la réalité (entendez de la réalité attrayante et noble), puisque c'est à elle qu'il empruntera les couleurs et les figures dont il embellira ses conceptions. Le Bossu d'Arras n'a jamais gravi les cimes, mais il a senti que les vers, fussent-ils simples et légers, avaient besoin de l'image, et les images foisonnent chez lui. Beaucoup de celles dont il s'est servi nous paraissent triviales, et, depuis lui, on les a si fréquemment rééditées que volontiers on se plaindrait de la pauvreté de ses inventions. Songeons cependant que ses contemporains et lui ont tiré de leur propre esprit — ils ignoraient l'antiquité presque entière — des similitudes que nous ne jugeons communes que parce qu'elles ont eu trop de succès, et dont il n'était pas jadis plus facile de s'aviser qu'aujourd'hui des plus récentes et des plus fraîches.

Et puis, celles de notre auteur ne méritent pas toutes le mépris. Certaines se distinguent par l'exactitude ou

1. B. N. fr. 12615, f° 232 r° ; 1591, f° 98 v°. — Cette chanson se trouve imprimée dans *le Dit de la Panthère d'Amours*, p. 60-61.

la finesse et représentent d'une manière saisissante les sentiments qu'il s'agit de peindre. Adan regrette-t-il de ne jouir qu'en esprit des attraits de son idole ? Ce sont, dit-il, des reliques, mais elles diffèrent de celles que l'on garde dans les chapelles en ce que c'est un sacrilège de les toucher soit des lèvres, soit de la main.

Pour si dous iex doit on bien lo[i]nc aler,
Et mout i a precieus saintuaire,
Mais on n'i laist baisier ni adeser[1].

Ailleurs, il constate que la femme à laquelle il adresse ses chants possède une foule de vertus. Hélas ! ces richesses de l'âme, elle ne consent point, ajoute-t-il, à les partager avec son serviteur. Tel de l'argent au fond d'un coffre, et qui, stérile, n'en sort jamais[2]. L'amant avoue qu'il faudrait être très avide et très fat pour convoiter la totalité de ces biens ; il comprend que l'heureuse propriétaire hésite à les céder. Cependant que lui coûterait-il de gratifier son admirateur d'une faible aumône ? Il demande seulement un sourire, un regard de pitié, et non ces trésors de tendresse dont l'être adoré dispose. C'est ainsi, observe-t-il, que les gens conviés à un somptueux banquet prennent une petite collation afin de tromper leur appétit jusqu'à l'heure d'aller à table. Adan attendrait patiemment le royal festin d'amour, si on le nourrissait, comme hors-d'œuvre, d'un *beau semblant*[3].

Donc, il supplie sa dame de lui accorder — le mot est de lui — des arrhes[4]; il ne rougit point de mendier, et l'avantage qu'il sollicite, il serait, à son avis, cruel, voire maladroit, de le lui refuser. Parmi les hommes, en effet,

1. *Chanson* VIII, str. 5, Couss., p. 34-35. — Cf. Ronsard qui déplore de ne pouvoir caresser les cheveux de sa maîtresse, et qui s'écrie : « O cruautez, ô beautez trop iniques ! | Le pellerin touche bien aux reliques | Par le travers d'une vitre ou d'un bois. » (Edit. Blanchemain, t. I, p. 420.)

2. « Ch'est riqueche en tresorrie | Qui ne sert fort [lisez *fors*] de gesir. » *Chanson* XVII, str. 5, Couss., p. 69.

3. *Chanson* XXIV, str. 5, Couss., p. 95.

4. *Ibid., ibid.*

les uns, impertinents et téméraires, pourchassent, sans nul respect, les personnes du sexe ; les autres, modestes, courtois, timides, ne savent que prier et soupirer. De ces deux classes d'individus laquelle est digne du succès ? Le fils de maître Henri nous l'apprend au moyen d'une comparaison :

Povres honteus fait miex a visiter
C'uns truans qui quiert se proie [1].

Voilà de quelles images il illustre sa doctrine galante, telles sont les métaphores qu'il emprunte à la vie réelle. Est-il question de définir l'amour ? Il recourt aux mêmes procédés. Tantôt il assure que « haubers ni escus » ne résistent aux traits que lance un œil tendre [2], tantôt il nous enseigne que le seul moyen de se guérir de la passion, c'est une fuite soudaine. De même que l'on se défend contre la chaleur en s'éloignant du foyer dont elle émane, de même l'influence de l'objet chéri ne cesse que grâce à l'absence.

Amours est si con li fus,
Car de pres le sent on plus
C'on ne face a l'eskiever [3] ;
Et qui ne se veut bruler
Si se traie en sus [4].

La plus célèbre des figures employées par le Bossu n'est manifestement pas de lui. Ses devanciers et les écrivains de son époque en avaient orné leurs ouvrages, et elle était passée fort vite des *bestiaires* aux chansons. Mais le ménestrel d'Arras brille au premier rang de ceux qui rimèrent cette allégorie ; nul ne l'appliqua plus à propos, nul ne la rendit plus significative, plus

1. *Chanson* XXX, str. 5, Couss., p. 118.
2. *Chanson* XXVII, str. 1, Couss., p. 104. — Cf. Ronsard qui dit en parlant de Cupidon : « L'enfant contre lequel ni targue ni salade | Ne pourroient resister... » (Edit. Blanchemain, t. I, *Pièces retranchées*, n° LXI.) Cette métaphore n'est, du reste, pas rare chez les contemporains d'Adan.
3. Leçon des mss 847 de la B. N. et 236 de Montpellier.
4. *Chanson* XXVII, str. 2, Couss., p. 104.

émouvante, nul ne la développa avec autant de mesure. Nos aïeux croyaient que les chasseurs, après avoir capturé les petits de la tigresse, laissaient un miroir devant la tanière. Séduite par la splendeur de son pelage, la mère des fauves s'admirait longuement ; elle oubliait sa progéniture ou supposait la revoir en se voyant, et quand elle recouvrait la mémoire, il était trop tard.... la trace des ravisseurs était perdue. Adan s'empare de cette légende. La tigresse, c'est lui-même ; le miroir, ce sont les yeux de son amie, et ces yeux ensorcelants, sur lesquels ses regards et son âme entière ne se fatiguent point de se fixer, deviennent son horizon et détournent son esprit de tout ce qui n'est pas eux.

Si fait li tigre au mireoir, quant pris
Sont li faons, et cuide proprement
En li mirant trouver chou qu'ele a quis ;
Endementiers s'enfuit chieus qui les prent[1].

Simplement par le prestige de la forme donnée à une idée en soi banale, la strophe où se lisent ces quatre vers confine à la vraie poésie et, cette fois, l'artiste s'est décidé à ne plus raser le sol.

Notons bien que, chez lui, les images ne sont guère isolées ; elles s'attirent, s'expliquent et se complètent, et c'est en leur succession que quelques pièces lyriques consistent essentiellement. On pourrait alléguer comme exemples les deux chansons à la Vierge. Elle y est nommée « couvreture et mantiaus » des pécheurs, « fontaine et ruissiaux » de mansuétude, « vaissiaus » où Jésus naquit, forteresse des malheureux[2]; elle intervient dans la bataille de la raison et de la chair dont

1. *Chanson* XXXIII, str. 2, Couss., p. 126. — Cf. *le Bestiaire d'Amour* par Richard de Fournival, édit. Hippeau, p. 22 et 70-71 ; une chanson de Bestourné (*Hist. Litt.*, XXIII, 532) ; une chanson anonyme du ms. 389 de Berne, f° 83 de la copie de Mouchet (B. N. fonds Moreau, 1687) ; une chanson de Richard de Barbezieux, B. N. fr. 844, f° 194 : « Si com la tigre al mirador | Qui, per remirar son cors gent, | Oblide s'ire et son torment, | Ausi quan vei le qui i'aor | Oblide m'ire et ma dolor.... »

2. *Chanson* XXVIII, *passim*, Couss., p. 107 et suiv.

elle réprime le « hardement[1] ». Le démon, de son côté, qui aspire à être « sire et damoisiaus » des humains, leur lance des « quarriaus envenimés », fait sur eux son « envaïe » et s'efforce de les emprisonner « par monchiaus[2] ». Le trouvère a-t-il été lui-même frappé de ce luxe de métaphores ? On le croirait volontiers, et nous soupçonnons qu'il se préoccupait de justifier son système, lorsqu'il proclamait, au début d'un de ces morceaux pieux, que

... Par painture est ravisée
Toute chose c'on voit et sent[3].

Néanmoins, afin d'établir ce que nous avons avancé — à savoir que des passages entiers du Bossu ne sont que comparaisons enchaînées — nous préférons chercher une preuve dans les couplets profanes, car le langage des prières à la Vierge est, en partie, celui de l'Eglise. Si l'on examine le style personnel d'Adan, on aboutit toujours à la constatation que nous avons indiquée. L'étude d'une strophe caractéristique le démontrera. Le ménestrel reproche à sa maîtresse le dédain qu'elle lui témoigne, et il veut formuler l'idée que voici : « Vous me méprisez pour des rivaux qui ne méritent pas qu'on me les oppose ; vous chassez le soupirant sincère et vous accueillez le félon. Craignez les conséquences d'une conduite aussi légère et qui vous sera fatale. » Cette pensée que nous avons traduite en langage ordinaire, comment le chansonnier l'a-t-il rendue dans ses vers ? Ecoutons-le :

Vous faites capel d'espine,
S'ostés le vermeil bouton
Qui miex vaut, esgardés mon,
Comme chiex qui l'or afine
Laist l'or et retient le plonc.

1. *Chanson* XXXIV, str. 4, Couss., p. 129
2. *Chanson* XXVIII, *passim*.
3. *Chanson* XXXIV, str. 1, Couss., p. 128.

Je nel di pas pour haïne
Ne pour nule soupechon,
Mais gaitiés vous dou sourgon
Que vous n'i quaés souvine[1].

Au sentiment à développer se substitue une triple image : 1° Vous agissez, en me repoussant, aussi follement qu'une femme qui tresserait des guirlandes avec des ronces et rejetterait les roses. 2° L'ouvrier qui affine l'or se comporterait ainsi que vous s'il se débarrassait de ce métal précieux pour conserver les scories. 3° Soyez prudente ! Vous marchez sur un terrain dangereux ; il est hérissé de maintes racines où le pied butte. Vous tomberez ! — Ces diverses façons de représenter combien un mauvais choix est ridicule et périlleux brillent par le naturel et la précision. L'accumulation des traits ne nuit point à la clarté, elle l'augmente au contraire ; elle produit la conviction, parce que chacune de ces similitudes est doublée d'un argument.

Certes, le célèbre artésien a souvent été moins bien inspiré, et nous ne le nions nullement. Il n'en reste pas moins manifeste que, dans ses chansons, généralement vides et puériles sous le rapport du fond, on distingue non seulement les qualités de la prose, mais encore celles de la poésie, si vraiment la poésie et la peinture sont sœurs. Par malheur, cet art très réel et très louable demeure presque infécond. Adan de le Hale, en s'attachant à la forme d'une manière trop exclusive, a laissé « sur le verd le noble de l'ouvrage ». L'éloge que l'on décerne au ciseleur, au puriste, renferme une critique à l'adresse du penseur, et, malgré soi, l'on déplore qu'un homme de cette trempe ait gaspillé son talent, qu'il ait dépensé son éloquence à dire de jolis riens.

B. — Dans la confection d'un jeu-parti, chacun des

1. *Chanson* XXIII, str. 5, Couss., p. 91.

adversaires est responsable des couplets qu'il rime[1], mais c'est l'inventeur du sujet qui remplit le rôle principal, c'est lui surtout qui déploie du zèle. Donc, plus un auteur propose de problèmes, plus il paraît apprécier les charmes de ce genre littéraire, et vice versa. Ce principe admis, on concédera sans doute que le fils de maître Henri eut pour la parture assez peu de goût. En effet, s'il affronta dix-huit fois la lutte, ce fut d'ordinaire pour répondre à des provocations, et l'initiative ne vint de lui que *quatre* fois[2], ou peut-être trois[3]. Puis, tandis que ses confrères sont fréquemment choisis comme arbitres, lui, il recherche si peu cette fonction que nul ne l'exerça moins souvent. On trouve bien deux discussions à la fin desquelles un certain Adan est prié de juger[4], mais quel est cet Adan ? Adan de le Hale ou de Givency ? On l'ignore, et mieux vaut écarter ces textes et se contenter de citer le *seul* passage où l'on voie un ménestrel réclamer en termes exprès l'intervention du Bossu. Ce ménestrel s'appelle Copart[5], et son antagoniste Robert. Voici les paroles de Copart :

Robert,..................................
Par maistre Adan de la Hale iert moustrée
Ma besogne[6]..........................

Il ne semble pas que l'on ait jamais eu recours à l'autorité du poète de *la Feuillée*, si ce n'est en cette circonstance. Mais quand même on admettrait qu'il soit désigné dans les débats où se rencontre simplement le nom d'Adan, et qu'à trois reprises on ait sollicité son avis,

1. Voir plus haut, p. LII, note 5.
2. Partures IV, XII, XV de Couss. et parture « Sire, assés sage vous voi... » (*Romania*, VI, 591.)
3. La table des matières du ms. 844 de la B. N. attribue à Adam de Givency le jeu-parti XII ; dans le ms. 12615 (f° 169 v°) il est signalé aussi comme étant de cet auteur, et c'est avec plusieurs chansons de lui qu'il se trouve rangé.
4. « Adan » — sans autre indication — est juge : 1° entre Bretel et Ferri (Vat. 1522, f° 154 r°); 2° entre Hue d'Arras et Simon d'Athies. (*Ibid.*, f° 170 r°.)
5. Voir plus haut, p. LI, note 1.
6. Vat. 1490, f° 174 r°; Ars. 3101, f° 391.

il faudrait encore avouer que la rareté de ces documents est significative. Comment l'expliquer, sinon par ce fait que le Bossu se souciait médiocrement des jeux-partis ? S'il les eût aimés davantage, il ne lui aurait pas suffi d'argumenter sur les données d'autrui, il aurait voulu que l'on examinât plus souvent des questions de son cru. Cette gloire, il ne l'enviait pas, et les dix-huit partures qu'il a laissées sont presque toutes péchés de jeunesse, puisqu'il en a soutenu seize contre Bretel, et que celui-ci est mort en 1272 ou en 1273[1], époque où Adan avait environ trente-cinq ans. Il paraît donc avoir renoncé à ces tournois littéraires, dès que le prince du Puy eut cessé de vivre.

Mais quel est, dira-t-on, l'intérêt de cette constatation ? — Il est, selon nous, assez considérable, et nous nous sommes flattés que la mémoire du clerc artésien gagnerait beaucoup à ce que l'on proclamât qu'il se livrait mal volontiers à l'élaboration des jeux-partis. En effet, parmi les genres lyriques du moyen âge, aucun n'est plus faible, aucun n'est plus effroyablement faux que celui-là, et, à cet égard, il tombe au-dessous même de la chanson. Nous espérons que les pages que l'on va lire légitimeront cette assertion.

Le caractère des sujets qu'elle traite condamne la parture à manquer de naturel, voire de logique et de sens commun. L'écrivain qui soulève le débat est contraint de mépriser toute matière raisonnable et simple. Comme il est obligé de se prononcer lui-même sur les cas dont il s'avise, il serait suspect de peu se fier à ses moyens, s'il fuyait la difficulté. Quand il a tiré de son cerveau un dilemme bien épineux et qu'il se vante de le dénouer, il se figure avoir fourni la preuve de son génie ; il compte aussi que le téméraire qui osera descendre dans la lice reculera devant les obstacles, confessera

1. Voir plus haut, p. 40.

son infériorité. En conséquence, un problème est d'autant meilleur qu'il est plus ardu et plus subtil. Une fois engagé dans cette voie, on court droit à la sottise, et ce malheur n'a pas été épargné aux ménestrels. Désire-t-on s'en assurer? — La chose est aisée. P. Paris a réuni, dans *l'Histoire littéraire*[1], certains sujets de partures, et cette collection a son éloquence. Aux exemples allégués par lui, on en pourrait ajouter vingt autres aussi curieux. Toutes ces pièces — hormis deux ou trois[2] — traitent de l'amour, mais cet amour n'est pas exclusivement platonique et courtois ainsi que celui des chansons. Les auteurs oscillent entre deux excès également fâcheux, et n'évitent l'un que pour verser dans l'autre : ou bien ils aboutissent au libertinage, en essayant d'atteindre la gaieté; ou bien ils prétendent à la finesse et s'égarent en une métaphysique nuageuse et ridicule.

Nombreux et variés sont les morceaux de la première espèce, ceux qui visent à la malice gauloise et qu'un gros sel assaisonne. Jean d'Estruen demande à Colars le Changeur quelle femme il préférerait. Serait-ce celle qui s'engagerait à lui arranger les cheveux ou celle qui lui peignerait complaisamment la barbe[3]? Baudouin interroge le roi de Navarre : « Si l'on vous offrait comme maîtresse une dame très « bele et avenant » à la condition de la porter à votre col chez un rival, refuseriez-vous ou non[4]? » Ce Baudouin dont la curiosité est insatiable s'informe aussi de ceci : « Un galant qui arrive à un premier rendez-vous baisera-t-il d'abord la bouche ou les pieds de son amie[5]? » Voilà, sans doute, de quoi discourir savamment, mais nous avons mieux encore. Hue d'Arras, homme pratique, interpelle

1. T. XXIII, p. 593, 653, 669, 750 et *passim*.
2. Voir, par exemple *(Hist. Litt.*, XXIII, 581), un jeu-parti de Gilebert de Berneville.
3. *Ibid.*, *ibid.*, p. 647.
4. *Ibid.*, *ibid.*, p. 788.
5. *Ibid.*, *ibid.*, p. 789.

Simon d'Athies. « Vaudrait-il mieux pour votre repos, lui dit-il, que votre femme fût « de vous vuihote » et en conçût de la jalousie, ou qu'elle « vous fesist vuihot » et que vous n'en sussiez *nul mot*[1] ? » Le Chrysalde de *l'Ecole des femmes* n'aurait pas hésité sur ce cas, mais qui serait capable de formuler un avis sur le suivant ? « Votre maîtresse est mariée ; vous êtes marié. Votre liaison est découverte. Sera-t-il plus honteux que vous soyez roué de coups devant votre belle par votre compagne légitime, ou que votre adorée soit, devant vous, vilainement battue par son mari[2] ? » L'agréable alternative !... Enfin, il est certains sujets que nous nous abstiendrons d'analyser et de traduire parce que notre langue moderne s'accommode mal de leur licence[3].

Les œuvres d'Adan renferment peu de morceaux scabreux ou plaisants. Bretel lui demande bien s'il subirait volontiers, pourvu que sa passion fût couronnée de succès, la même humiliation qu'Aristote qui, sellé, bridé, harnaché, promena sur son dos une fille[4] ; il l'invite bien à déclarer s'il voudrait acheter les faveurs d'une maîtresse par un serment de ne jamais sortir d'Arras[5], mais, excepté ces deux pièces et deux autres encore d'une gaillardise plus banale[6], il ne nous a légué, dans ce genre, rien de trop libre ni de trop bouffon. Piètre avantage, car — nous l'avons dit — les jeux-partis exempts de ces défauts nous désolent néanmoins, tant

1. Vat. 1522, f° 170 ; Ars. 3102, f° 93.

2. B. N. fr. 845, f° 139 r°.

3. « Sire, loez moi a choisir | D'un gieu. Liquex doit miex valoir | Ou souvent s'amie sentir, | Besier, acoler sans veoir, | Sans parler et sans plus avoir | A tosjors mes de ses amors, | Ou parler et veoir tosjors | Sans sentir et sans atouchier ? » (*Ibid.*, f° 10.)

4. *Jeu-parti* IX, Couss., p. 167 et suiv. Cette légende dont Aristote est le héros malheureux est contée dans un lai célèbre. (B. N. fr. 837, f° 80 v° et suiv.) Cf. Legrand d'Aussy, *Fabliaux* etc.., t. I, p. 197 et suiv. ; *Romania*, XI, 138-139.

5. *Jeu-parti* II, Couss., p. 138 et suiv.

6. *Jeu-parti* I, Couss., p. 134 et suiv.; *jeu-parti* XIII, Couss., p. 186 et suiv. — Sur cette dernière pièce, voyez plus haut, p. 63.

les questions qu'ils agitent sont compliquées, oiseuses, ambitieuses. Celles de cette seconde catégorie, nous les examinerons sans recourir aux poèmes des contemporains du Bossu, les siens démontrant assez comment les plus laborieux efforts ont parfois des résultats mesquins.

Parmi les causes que notre auteur a plaidées — et dont le choix, répétons-le, lui est rarement imputable — à peine en distinguons-nous trois ou quatre qui n'outragent pas la raison[1]. Les matières que lui fournit la science de la galanterie sont d'ordinaire mauvaises. Les unes admettent deux solutions dont aucune ne s'impose[2] ; les autres, au contraire, offrent deux hypothèses telles que l'on prête le flanc aux reproches, quelle que soit celle que l'on adopte. Les partures de cette classe sont nombreuses. Evidemment, on tâchait d'acculer l'ennemi au fond d'une impasse, et les gens qui connaissaient les ruses du métier usaient et abusaient de cette tactique. Le prince du Puy attire le Bossu dans un défilé sans issue lorsqu'il le consulte sur ceci : « Est-il plus agréable de « gaaignier » une dame « outre son gré, par droite traïson », ou de la servir, la vie durant, loyalement mais en vain[3] ? » Adan flaire le piège, et ne consent à se prononcer ni pour la félonie qu'il réprouve, ni pour une fidélité mal récompensée. Donc, au lieu d'argumenter, il proteste, il se rebiffe[4], tandis que son partenaire le presse et lui crie : « Dissertez ou capitulez ! » A côté de ces cercles vicieux, il existe des sujets d'une telle puérilité qu'on s'en désintéresse absolument[5].

1. Voir *jeux-partis* III, VII, XVI de Couss. On peut ajouter le morceau qui commence par le vers : « Adan, duquel cuidiés vous..... » (*Romania*, VI, 592.) Le meilleur sujet est certainement celui de la parture III : L'amour procure-t-il plus de joie ou plus de douleur ?

2. « Préféreriez-vous être éconduit d'abord par une femme ou vous en voir séparé après qu'elle a cédé à vos instances ? » (*Jeu-parti* VIII, Couss., p. 162 et suiv.)

3. *Jeu-parti* VI, str. 1, Couss., p. 153 et suiv.

4. Voir plus haut, p. LII, note 5.

5. *Jeu-parti* XIV, Couss., p. 190 et suiv.

Enfin, l'objet de certains jeux-partis est absurde. C'est le cas pour celui-ci : « Vous aimez. Est-il pour vous plus utile qu'Amour vous protège et que la dame courtisée vous haïsse, ou bien que la dame vous favorise pendant qu'Amour gêne vos desseins[1] ? » En quoi le dieu d'amour aidera-t-il ses féaux sinon en leur conciliant le cœur de leurs maîtresses qui, dès lors, ne les décourageront pas? En quoi une maîtresse secondera-t-elle les projets de son ami sinon en payant de retour sa tendresse, après quoi Amour ne lui nuira plus ? Quand une femme pourra détester avec amour ou chérir malgré l'amour, le galimatias d'Adan et de Bretel s'éclaircira sans doute, mais jusque-là qu'en penser ?

Ainsi, grossières, bouffonnes, équivoques, subtiles, inintelligibles même, telles sont généralement les données des partures, et, cette constatation faite, l'on devine que le corps de ces plaidoyers ne vaudra guère mieux que les prémisses. La fausseté des sujets nous avertit que nous n'entendrons aucun accent sincère et que, fatalement, l'œuvre entière sera factice, superficielle, déshonorée par la pire rhétorique. Les rimeurs de jeux-partis ne s'inquiètent nullement du naturel, de la vérité. D'ailleurs, s'ils voulaient exprimer un franc avis, s'ils désiraient affirmer leur personnalité, la loi du genre ne leur en laisserait pas la liberté. Celui, en effet, qui parle le premier autorise son rival à choisir entre les deux termes de l'alternative ; il ignore donc, lui, le lot qui lui écherra, et, nouveau Carnéade, il est prêt à lutter *pro et contra*. Quant à celui que l'on provoque, sa résolution n'est pas aussi indépendante qu'on le croirait, et souvent il ne consulte pas ses goûts. Jaloux d'étaler toutes les ressources de son art, il entre délibérément dans la voie la plus périlleuse et embrasse, par ostentation, le sophisme le plus choquant. Lorsque Gilebert de Berne-

1. *Jeu-parti* V, Couss., p. 149-150.

ville demande à Thomas Hériers : « Renonceriez-vous à manger des pois au lard, si, grâce à ce sacrifice, vous jouissiez désormais de l'opulence[1] ? » Thomas s'empresse de protester qu'il « se tient as pois pilés », et cette conduite est prudente, car on eût dédaigné une muse qu'aurait effrayée la folie de ce paradoxe. Une préoccupation identique explique pourquoi le Bossu consent à être sellé « comme chevaus ferrans », pourvu que cette mortification désarme les rigueurs de sa mie[2]. Les ménestrels ne se piquent donc point d'être véridiques ni de guerroyer pour une cause juste ou qui les touche. Aussi que de contradictions en leurs doctrines, et combien de fois leurs opinions varient d'une pièce à l'autre et se détruisent même absolument!

L'on présumera peut-être que les jeux-partis, malgré les défauts de leurs sujets et le manque de sincérité, brillent cependant par les qualités secondaires que les genres artificiels comportent eux-mêmes. Un homme spirituel, qui s'assimile vite les choses et dont le style étincelle et pétille, abordera, en effet, impunément une question vaine ou baroque. Que faut-il pour cela ? Il faut que le charme des détails cache la pauvreté du fond, il faut de la verve, il faut savoir élégamment badiner. Certes, si nos aïeux avaient déployé, en leurs querelles poétiques, ces grâces qui pallient parfois la futilité des conversations ; s'ils avaient à pleines mains semé des traits fins et délicats ; s'ils avaient possédé ces dons bien rares : plaisanter sans effort, *causer* sans pédanterie, alors, quel qu'en fût l'objet, leurs partures nous auraient captivés, et nous leur aurions reconnu de la valeur. Mais il n'en va pas ainsi. Les trouvères ne causent pas, ils ne plaisantent pas ; leurs discussions alambiquées, enfantines, sont en outre menées gau-

1. *Hist. litt.*, XXIII, 581-582.
2. *Jeu-parti* IX, Couss., p. 167 et suiv.

chement, et la faiblesse des preuves et du plan ne cadre que trop avec le reste. Le procédé d'argumentation familier à ces méchants avocats relève de la comédie ; c'est Molière qui nous en fournira le meilleur type, et voici un court entretien d'Alceste et de Du Bois qu'il suffirait d'étendre pour être instruit des raisonnements employés dans les jeux-partis :

DU BOIS.

.... Monsieur, il faut faire retraite.

ALCESTE.

Comment ?

DU BOIS.

Il faut d'ici déloger sans trompette.

ALCESTE.

Et pourquoi ?

DU BOIS.

Je vous dis qu'il faut quitter ce lieu.

ALCESTE.

La cause ?

DU BOIS.

Il faut partir, Monsieur, sans dire adieu.

ALCESTE.

Mais par quelle raison me tiens-tu ce langage ?

DU BOIS.

Par la raison, Monsieur, qu'il faut plier bagage.

Le brave Du Bois n'a qu'une idée : *Sauvez-vous, Monsieur !* Cette idée, il la présente de plusieurs façons, comptant augmenter ainsi la conviction chez Alceste. Il ne s'aperçoit point, le niais, qu'il revient au même refrain et bavarde pour ne rien dire. La méthode des ménestrels est pareille, et — si nous exceptons quelques morceaux que nous étudierons bientôt — aucune de leurs disputes ne mérite le nom de *dialogue*. Ceux qui dialoguent, en effet, commencent par écouter, et puis ils répondent. Nos écrivains du XIIIe siècle n'ont garde de se répondre, car ils ne s'écoutent pas. Chaque champion songe seulement à lui ; quant aux propos de son adversaire, il les néglige. Jamais il n'entre dans la thèse opposée, jamais il ne la réfute ni ne la raille. Craignant

de perdre le fil ténu qui le guide, il le serre désespérément, il se cramponne à ce qu'il a énoncé, et, loin de troubler la marche de l'ennemi, il poursuit la sienne tête baissée, inattentif à tout ce qui le distrairait de ses pénibles élucubrations. Les développements ne se croisent pas ; ils s'avancent en dessinant deux parallèles. Avancent-ils vraiment ? Hélas ! ils sont stationnaires, ils piétinent sur place. Au lieu de renforcer la pensée, on se borne à modifier sa forme. Point d'éléments nouveaux, point de déductions, mais simplement des similitudes, des applications diverses du même principe. Lorsqu'on arrive à la fin du discours, on a contemplé quatre images qui dépeignent un sentiment unique. La question n'a point fait un pas, et le lecteur attend encore une impulsion pour se décider.

Soit, par exemple, ce problème : Si vous deviez jouir dix fois en votre vie des faveurs de votre dame, vous hâteriez-vous ou renverriez-vous ce bonheur à plus tard[1] ? Examinons de quelle manière chaque système est traité.

BRETEL.	ADAN.
STROPHE 1. — L'alternative est indiquée.	Str. 2. — Je saisirais l'occasion sans delai. Celui-là est fou qui ne mange pas lorsqu'il a faim.
Str. 3. — Vous auriez tort. Ne gaspillons pas en un seul coup nos joies futures.	Str. 4. — Le chat qui s'amuse trop avec la souris la laisse échapper.
Str. 5. — L'imprudent qui dévore en été la moisson entière souffre, l'hiver, de la disette.	Str. 6. — Je suis assez expert en « beverage » pour déclarer que le vin est meilleur quand il sort du tonneau.
Demi-strophe[2]. — Une fois payé, le marchand n'a plus rien à espérer.	Demi-strophe. — Battons le fer pendant qu'il est chaud.

De ce résumé succinct et pourtant complet il ressort que ni le Bossu ni Bretel ne fournissent aucun argu-

1. *Jeu-parti* I, Couss., p. 134 et suiv.
2. La demi-strophe s'adresse au juge. Souvent, elle est en dehors de la question proprement dite.

ment sérieux. En effet, les amants ne règlent pas leur conduite sur celle des buveurs, et il est étrange aussi de comparer les actes d'un homme passionné à ceux d'un commerçant habile, d'inviter celui-là à se modeler sur celui-ci. Puis, alors même que ces allégories seraient persuasives, il faudrait encore avouer qu'une seule suffisait et que les autres embarrassent le débat sans nous mener vers une conclusion. La difficulté n'a pas été tranchée ; elle a été déplacée. L'incertitude a changé de cause. Au cas primitif des cas imprévus se sont substitués, ceux de l'affamé, du commerçant, du chat, de l'ivrogne, du forgeron... Mais ces êtres, bêtes et gens, agissent-ils ou non sagement, les imiterons-nous ou non ? Voilà ce que nous continuons à ignorer ; la démonstration est close, et, comme devant, nous demeurons perplexes.

En général, les jeux-partis sont ainsi construits. — Au fils de maître Henri, qui s'enquiert naïvement s'il est préférable d'enseigner la courtoisie à un amoureux fidèle ou à un imposteur[1], Jean de Grieviler répond : « Instruisons les déloyaux ! » et il appuie sa théorie de trois réflexions : 1° Conseiller un ouvrier expert n'est pas louable, dresser un apprenti l'est beaucoup. 2° Les rassasiés ne mendient point la nourriture ; réservons nos aumônes à ceux qui ont besoin de *vitaille*. 3° Un pécheur converti s'élève au-dessus des justes mêmes. — Adan proclame, de son côté, que si les fondements d'un édifice n'ont pas de solidité, tout croule, faute de soutien ; qu'on n'apprendra jamais au butor à voler comme l'épervier ; qu'il est trop tard pour verrouiller l'écurie, lorsque les chevaux se sont enfuis. On le voit, ce poème offre avec le précédent une frappante analogie. Le sujet est amplifié, non pas élucidé : chaque combattant tourne dans un cercle étroit et s'acharne à exprimer son avis

1. *Jeu-parti* XV, Couss., p. 194 et suiv.

au lieu de le justifier. Ce procédé a, d'ordinaire, ce résultat que, sur les six strophes d'une parture, on en supprimerait aisément quatre sans qu'il manquât à l'ensemble quelque chose d'essentiel.

Il serait fastidieux d'insister sur des productions aussi misérables. Constatons qu'elles abondent[1], et passons vite à certaines compositions moins ingrates et d'autant plus saillantes qu'elles sont plus clairsemées. On en compte fort peu qui soient absolument dignes d'être appelées des « discussions », mais il en est où l'on note, à côté des inévitables similitudes, un essai d'argumentation. Choisissons quelques exemples.

La passion, assure Bretel, nous procure plus de joie que de douleur; il s'ingénie à établir ce point, et, quand il a épuisé les lieux communs et les fadeurs, il finit par une remarque pénétrante et capable de nous ébranler : Qui veut guérir des blessures que l'amour fait au cœur ? — Personne ! Ne doutons point alors qu'il ne répande plutôt l'allégresse que le chagrin,

Car maus qui plaist ne doit estre contés[2].

Ailleurs, — l'objet de la querelle est de savoir si l'on suppliera immédiatement une maîtresse d'octroyer *merci* ou si l'on patientera durant des années — Adan allègue que l'adolescent qui se prépare au métier de légiste ne réussit que grâce à un travail assidu ; de même, ajoute-t-il, un soupirant ne triomphera qu'après un stage[3]. Le prince du Puy se moque de ce discours qui sent l'école. « Eh ! réplique-t-il, votre langage est celui d'un érudit. Chansons que tout cela ! En amour, clercs et laïques logent à même enseigne. C'est un jeu où nul ne gagne. Timide ou hardi, on vous bernera, on vous

1. Nous signalerons comme spécialement faibles au point de vue du raisonnement les jeux partis IV, V, VI, XIV de de Couss. et le jeu parti « Sire, assés sage vous voi... » (*Romania*, VI, 591.)
2. *Jeu-parti* III, str. 5, Couss., p. 143.
3. *Jeu-parti* X, str. 4, Couss., p. 171.

grugera toujours. Ainsi, à quoi bon lanterner[1] ? » Le rude et vieux jouteur est ici bien inspiré ; il se trompe, soit, mais il se trompe avec le peuple auquel il emprunte son scepticisme moqueur. Le Bossu, toutefois, n'abandonne pas la lice, et, stimulé par la verve de son confrère, il objecte très finement :

On a pris tost feme de vilain cri[2] :
Qui tost requiert, il n'est dont pas courtois,
Et fol[e] est qui li otroie[3].

Pour le coup, nous avons un syllogisme, un syllogisme excellent : « Comme ce sont les femmes perdues qui cèdent rapidement, votre prompte requête outragera votre dame, et vous serez repoussé. » Ou encore : « On s'aliène qui l'on offense ; *or*, votre empressement est injurieux ; *donc*, si votre amie exauce vos vœux, on l'accusera de démence. » Adan a de ces éclairs de logique, même quand il plaide une cause insensée. En se déterminant à imiter la fabuleuse complaisance d'Aristote, il avance du moins une excuse adroite :

Aristotes fu de moi plus vaillans
En renommée, en scienche, en bontés...
Dont doi je bien faire tel hardement,
Qui mains vail[4]..................

Ces vers sont destinés à sauvegarder la fierté de l'écrivain qu'abrite désormais la gloire du philosophe impeccable. Que Bretel ose d'abord condamner celui-ci, puis il blâmera son émule !

Outre les partures où brillent ces traits heureux mais épars, et que l'on serait tenté d'attribuer au hasard propice, il existe deux poèmes, deux sans plus, qui

1. *Ibid.*, str. 5, Couss., p. 172.
2. Ce vers est faux dans l'édit. de de Coussemaker qui écrit : « On pris tost ». Cette leçon ne présente aucun sens, et le contexte impose la correction que nous avons faite.
3. *Jeu-parti* X, str. 6, Couss., p. 172.
4. *Jeu-parti* IX, str. 2, Couss., p. 167-168.

forment d'un bout à l'autre un vrai dialogue, un débat suivi. Le premier roule cependant sur un sujet burlesque que nous avons déjà cité : « Vous obligeriez-vous à ne jamais quitter Arras, à ne fréquenter personne, si vous pouviez, à ce prix, posséder une belle maîtresse qui ne s'éloignerait pas un instant de vous[1] ? » — Cette vie me sourirait, déclare l'auteur de *la Feuillée*. A mon aise *comme chien en cuisine*, je ne désirerais rien, et les tortures de la jalousie me seraient épargnées[2]. — Vous ne songez pas, repart le prince du Puy, aux inconvénients de la situation. Les prisonniers ne se félicitent pas de leur sort ; le vôtre ne vaudrait pas mieux. Puis, écarté de l'église, privé de la messe, vous iriez à l'enfer, méchant païen[3] ! Le Bossu relève cette dernière phrase ; elle lui suggère une réflexion malicieuse, piquante, opportune, et qui donne pour un instant à cette querelle factice le caractère de désinvolture et d'ironie propre à l'entretien de ceux dont le pédantisme n'a point corrompu la nature. « Eh ! eh ! fait-il, (Bretel ne jouissait évidemment pas d'une réputation de piété) voilà des scrupules de fraîche date. La messe vous est devenue bien chère *depuis hier soir*. » Lancé sur cette piste, le ménestrel ne s'arrête pas. Ce couplet où il parle légèrement de l'office divin, il l'achève en censurant les moines, et la satire est remarquable par son aigreur et parce qu'elle rentre directement dans le développement de la thèse. « Pourquoi, s'écrie le fils de maître Henri, pourquoi s'ensevelit-on au fond des cloîtres ? — Pour manger des oies et des flans chauds[4]. Combien plus noble serait le motif pour lequel je me séquestrerais, moi, et

1. *Jeu-parti* II, Couss., p. 138 et suiv.
2. *Ibid.*, str. 2.
3. *Ibid.*, str. 3.
4. On trouve, dans les jeux-partis, d'autres critiques contre le clergé. Notons surtout ces quatre vers d'Adan : « Clers cante adès au moustier | Et bien sert quant il a poi | Pour estre canoune eslis ; | Et, quant il l'est, si vaut pis. » (Parture « *Sire, assés sage vous voi...* » str. 3, *Romania*, VI, 591.)

quel homme intelligent n'admirerait point ma sagesse[1] ? » Bretel feint de réprouver hautement une doctrine aussi matérielle. « Allez, dit-il à son adversaire, allez, fuyez au monastère, engraissez-vous sans souci du reste. Le calme sommeil du dortoir, la paix des chaudes infirmeries vous enchantent... Vous ignorez les charmes de la campagne, et vous ne connaissez pas l'ivresse que ressent un être joyeux et sain, quand, méprisant la fortune, oublieux de l'amour, il voyage de-ci, de-là, où sa fantaisie le mène[2]. »

Beaucoup d'animation, des réponses vives et justes, de la souplesse, une raillerie assez délicate, telles sont les qualités de ce morceau. Elles éclatent encore dans le jeu-parti XVI qui nous fournit enfin le meilleur modèle, le modèle presque accompli des discussions entre trouvères. La chaîne du raisonnement ne s'y brise pas une fois, et, chose curieuse, on y chercherait en vain une seule de ces applications dont nous avons signalé l'abus. Bien mieux, on croirait que nos champions se sont entendus afin de proscrire de cette œuvre leurs truismes accoutumés. Ils n'y ont rien laissé qui ne tendît vers le but ; chaque strophe est enrichie d'un argument nouveau ou rétorque celui qui précède. Voici la marche de cet intéressant litige :

BRETEL.	ADAN.
STROPHE 1. *L'alternative est indiquée.* — Dois-je regarder, ou non, comme un avantage d'avoir obtenu les faveurs d'une dame qui m'a préféré ensuite plusieurs rivaux ?	STR. 2. *Réponse et premier argument.* — Le destin vous fut clément. — Que souhaitiez-vous ? — La posséder. Eh bien ! vous l'avez possédée. De quoi vous plaignez-vous ?
STR. 3. *Réplique au premier argument.* — Oui, mais cette conquête m'avait coûté du temps et des soins ; le fruit que j'en espérais m'échappe maintenant avec mon amie.	STR. 4. *Deuxième argument.* — S'aperçoit-on qu'une maîtresse est entachée d'un vice, on ne se souvient point de l'avoir chérie, ses attraits vous enflamment moins que son crime ne vous refroidit.

1. *Jeu-parti* II, str. 4, Couss., p. 140.
2. *Ibid.*, str. 5.

STR. 5. *Réplique au deuxième argument.* — Qu'il n'aspire pas à savourer les douceurs d'amour, celui qui a si courte mémoire ! Plus je me fiais à la vertu de ma belle, plus mon erreur me déchire.

STR. 6. *Troisième argument.* — Il ne manque point de gens qui persistent à servir une infidèle. Agiraient-ils de la sorte, si cette passion leur apportait moins d'agrément que d'affliction [1] ?

Un pareil exemple témoigne que, grâce à la logique, à la solide liaison des idées, un artiste qui s'exerce sur un sujet simplement sensé rendra tolérables tous les genres, y compris celui de la parture. Le malheur est que les littérateurs du moyen âge ne se plièrent point d'ordinaire à ces conditions essentielles, en sorte que leurs débats ne nous offrent qu'un fatras de vers obscurs et traînants où l'on discerne, par exception, quelques passages spirituels et nets, une ou deux pièces bien construites.

Tous les jeux-partis que nous venons d'examiner appartiennent à un type presque exclusivement usité : chaque combattant prononce trois strophes et demie [2]. Mais Adan et le prince du Puy ont collaboré à un ouvrage bien plus vaste, car il n'a pas moins de vingt couplets. C'est la XIe parture. Elle se distingue des autres non seulement par sa longueur, non seulement par ce fait que l'on invoque trois arbitres et non deux, comme d'habitude, mais aussi par la nature du problème. Il est certain que les auteurs de ce morceau se sont efforcés d'échapper aux règles immuables que respectait le corps des lyriques ; ils ont tenté d'élargir un cadre qui les gênait. De quelle manière expliquer leur ambition ? Le penchant très réel et très évident de leur siècle pour le tournoi littéraire les avait peut-être poussés à com-

1. *Jeu-parti* XVI, Couss., p. 198 et suiv. — Le texte de la sixième strophe n'est pas très sûr.

2. Cependant la parture XV est de huit couplets. Quant à la XIIe, elle est visiblement, avec ses cinq strophes, incomplète et boiteuse. — De même, les vers où l'on s'en remet aux juges manquent assez souvent, mais ils existaient à coup sûr dans le texte primitif.

pliquer cette sorte de duel et à lui donner plus de durée. Rien ne les empêchait d'espérer que les auditeurs encourageraient leur audace, puisque le public d'alors écoutait avec plaisir d'éternelles *disputoisons* qui nous fatiguent aujourd'hui[1], et que des livres entiers — livres appréciés, souvent célèbres — n'étaient au fond que d'énormes partures, tantôt rimées, tantôt en prose[2]. Néanmoins, il est possible que les proportions insolites de cette pièce XI aient été simplement motivées par le sujet qui nous intéresse à double titre. D'abord, il ne se présente pas sous la forme d'une *alternative*. Bretel soumet au Bossu *une question unique*, et celui-ci a l'air d'un candidat qui subit une épreuve afin d'obtenir un grade[3]. Ensuite, il ne s'agit point d'élucider un détail de la science courtoise. La matière de la plaidoirie est immense et vague, et elle embrasserait, si elle était consciencieusement traitée, toute la philosophie de l'amour, depuis l'alpha jusqu'à l'oméga. Bretel demande à son jeune rival : « De quoi, pour quoi, comment servez-vous l'amour[4] ? » Cette interrogation est divisée selon la formule de l'ancienne rhétorique : *Quibus auxiliis?... Cur?... Quomodo ?...* L'un des termes de la proposition — Pourquoi aimer? — est du domaine de la métaphysique, et jamais l'on ne dévoilera ce mystère de l'âme, à moins d'acquérir, sur les lois de l'être et de l'espèce, des notions qui sont déniées aux plus érudits. Quant aux deux autres termes, qui se résument ainsi : *Comment aimer?* il faut les croire plus abordables, car ils ont été débattus dans maints volumes et dans maints cercles

1. Les meilleures, celles de Rutebeuf, nous lassent elles-mêmes et eussent gagné à être abrégées.

2. Voir notamment *Le Bestiaire d'amour* par Richard de Fournival et *la Panthère d'amours* par Nicole de Margival.

3. Le vers « Adan, de vous vauroie faire un roy » (Couss., p. 179, v. 15) milite en faveur de l'hypothèse que nous hasardons ici timidement.

4. *Jeu-parti* XI, str. 1, Couss., p. 174.

galants[1]. Quoi qu'il en soit, la tâche qui incombait à Adan excédait ses moyens ; il marchait à un échec inévitable mais dont nous accuserions plus volontiers son outrecuidance que son talent. Quiconque aura le fol orgueil de s'attaquer, sans mûre réflexion, à des difficultés pareilles subira le même sort que le clerc artésien.

Celui-ci pourtant ne semble point, au début, embarrassé ; il affronte gaillardement la lutte et répond en trois points aux trois points de la question : *Quibus auxiliis ?* — Avec mon cœur. — *Cur ?* — Pour avoir amie. — *Quomodo ?* — En chantant.

Je serf[2] amours de[3] cuer premierement,
Et pour amie avoir[4], che sont li doi,
Et si le serf en chantant liement,
En desirrant, en bel contenement.
Che vous senefie
Comment j'ai amours servie.
Or avés des trois choses jugement[5].

Notons bien que cette strophe — la deuxième du poème — *renferme la conclusion*. Ainsi Adan considère son travail comme terminé. Il aime de cœur ; il aime afin qu'on l'aime ; il chante dans l'espoir que sa maî-

1. « Mais encore, reprit Cydnon, dites-moi [,Sapho,] un peu plus précisément *comment* vous voulez qu'on vous aime et *comment* vous entendez « aimer ? — J'entends, dit-elle, qu'on m'aime ardemment, qu'on n'aime que « moi et qu'on m'aime avec respect. Je veux même que cet amour soit un « amour tendre et sensible, qui se fasse de grands plaisirs de fort petites « choses, qui ait la solidité de l'amitié et qui soit fondé sur l'estime et sur l'in- « clination. Je veux, de plus, que cet amant soit fidèle et sincère ; je veux en- « core qu'il n'ait ni confident ni confidente de sa passion et qu'il renferme si « bien dans son cœur tous les sentiments de son amour que je puisse me vanter « d'être seule à les savoir. Je veux aussi qu'il me dise tous ses secrets, qu'il « partage toutes mes douleurs, que ma conversation et ma vue fassent toute « sa félicité, etc., etc... » (*Le grand Cyrus*, t. X, livre II, p. 700.) Mlle de Scudéry écrit des pages sur un sujet qui n'a fourni au Bossu que quelques phrases pénibles. Cela tient-il à ce qu'elle était plus sensible, plus cultivée, ou simplement à ce qu'elle était femme ?

2. Leçon du ms. 657 d'Arras, f° 147. Le même ms. a aussi, deux vers plus bas, « et si le serf » qu'il faut retenir.

3. Leçon du ms. 1109 de la B. N.

4. De Coussemaker fait ce vers faux. Il est juste dans le ms. 1109.

5. *Jeu-parti* XI, str. 2, Couss., p. 174.

tresse s'attendrira. Il dit cela, puis il ajoute : « Que pensez-vous de mon système ? » Son confrère riposte fort sensément : « Ce que j'en pense, je ne vous le cacherai pas : il y a beau temps (pieç'a) que je connaissais les idées que vous avez exprimées. Vous n'inventez rien, et, si vous continuez sur ce ton, je ne risque pas de profiter à votre école : *je n'aprendrai noient*[1]. » Le lecteur se range à l'avis de Bretel, et il songe, lui aussi, que le Bossu s'est montré bien chiche de renseignements. Il est vrai qu'aiguillonné par le prince du Puy il se résoudra, non sans une résistance acharnée, à compléter sa théorie. Je suis bref, affirme-t-il, parce que cela me plaît. Oh ! si je le voulais, je parlerais longtemps encore ! Mon éloquence n'est pas épuisée, non, et, chez moi, les réflexions fines coulent de source. Attention ! En voici de toutes neuves :

Je serf[2] amours en proiant humlement,
En veillant, en pensant a li souvent
En espoir d'aïe.
Se che ne vous rassasie,
Encor orrés plus de mon errement[3].

La dernière phrase semble promettre qu'au cas où nous ne serions pas *rassasiés* par tant de maximes substantielles le trouvère nous en gorgerait jusqu'à ce que nous criions grâce. Hélas ! il se vante. Il est au bout de sa provision, et désormais il ne prononcera plus une syllabe qui touche au sujet. Or, — on l'a vu — douze vers ont rapport à ce sujet, douze vers, et pas un de plus. Comme on en compte 160 dans le jeu-parti, on est en droit de se demander avec stupeur : Pourquoi les 148 autres ? Quelle est leur utilité ? A quoi sont-ils consacrés ? Sur quel plan bizarre a-t-on édifié tout un ouvrage en négligeant la conception fondamentale dont

1. *Ibid.*, str. 3, Couss., p. 174-175.
2. Leçon des mss. 657 d'Arras et 1109 de la B. N. Ce dernier a « je sers ».
3. *Jeu-parti* XI, str. 6, Couss., p. 175.

il eût tiré son unité ? D'unité, n'en cherchons point ici. Quant au plan, il est anormal, naïf, mais il existe. Seuls, les six premiers couplets se rattachent de près ou de loin à la querelle sur l'art d'aimer. Dès le septième, les ménestrels renoncent à leur pompeux dessein. A ce moment, leur bavardage atteint juste les dimensions d'une parture régulière, et Bretel profite de cette circonstance pour déclarer qu'il va briser là, et qu'il s'en remet à l'avis de Lambert Ferri[1]. Alors Adan feint l'indignation. « Sire Jean, dit-il, je ne baisse pas mon pavillon, moi. Quoi ! vous avez *ému* la discussion, et vous lâchez pied ! Honteuse conduite ![2] » De telles paroles excitent une réplique, et le conflit recommence. Mais les jouteurs ne se souviennent plus de la question qui les avait désunis ; ils abandonnent le galimatias sentimental, et ne ménagent point les arguments *ad hominem*. Cette phase de la lutte est la plus captivante, la plus vivante aussi, car si le fils de maître Henri ignore pourquoi et comment il aime, il sait que son ennemi — ou mieux son compère — est arrivé à l'âge où l'on ne se pique plus guère de courtoisie, et où l'on est fasciné surtout par *les beaux yeux d'une cassette*. Adan risquera donc quelques allusions à la vieillesse, à l'avarice de Bretel, et celui-ci, de son côté, rira de la jeunesse de son émule, de son inexpérience, de son ignorance. L'un et l'autre ne tariront pas ; les voilà dans leur élément. Sur le jeu-parti précédent s'en greffe donc un nouveau, plus important, plus étendu, et qui développe, à grand renfort d'exemples ou plutôt de personnalités blessantes, ce thème fort imprévu : « Les jouvenceaux sont-ils, ou non, aussi experts en galanterie que les *anciens*[3] ? » Les deux intéressés soutiennent leur opinion avec autant d'ardeur que

1. Ainsi cet appel à l'autorité du juge se trouve précisément à l'endroit qu'il occupe toujours dans les partures ordinaires.
2. *Jeu-parti* XI, str. 8, Couss., p. 176.
3. *Ibid.*, str. 10, Couss., p. 177.

d'astuce, et leur malice ingénieuse nous console des bagatelles que, naguère, ils débitaient solennellement. Cependant il faut se résoudre non pas à conclure — qui pense à cela ? — mais à s'arrêter. Le défenseur des *anciens* prêche la conciliation ; son contradicteur prête les mains à l'accommodement, et l'on prie la dame de Danemoi et le seigneur Audefroi de s'adjoindre à Lambert Ferri et de rendre avec lui la sentence[1].

Malgré les défauts de ce poème, malgré son incohérence rebutante, nous n'avons pas reculé devant une étude détaillée, parce qu'elle jettera, sans doute, de la lumière sur les goûts des trouvères, sur les habitudes de leur esprit. Quoique le Bossu et son partenaire aient écrit quantité de choses futiles, il n'en serait pas moins excessif de les comparer à des collégiens qui riment pour le plaisir d'aligner des vers, et qui mesurent leur génie au nombre des pages qu'ils ont noircies. Non, ces hommes (celui-ci était un ouvrier consommé, celui-là un apprenti admirablement doué) ne se ravalaient pas à ce point. Si donc ils se sont livrés à des exercices dont l'arrangement et le caractère nous déroutent, c'est que, pour des raisons qui nous échappent presque entièrement, ils les estimaient attrayants. L'éducation scolastique, pointilleuse et dogmatique à la fois, prédisposait les gens instruits à regarder le débrouillement des arguties comme une forme de l'art. La dispute les amusait par elle-même, et, peu soucieux d'aboutir à des résultats, ils dissertaient sur des matières quelconques, dans le vide, au hasard, toujours contents pourvu qu'ils plaidassent, et que leur lyrisme s'inspirât des traditions de l'école.

Dans le XI[e] jeu-parti, le dialogue manque, on l'a vu, de politesse et d'aménité. Cela nous conduit à montrer quel était généralement le ton des productions de ce

1. *Ibid.*, str. 19-20, Couss., p. 180-181.

genre. Ainsi que beaucoup de discussions même littéraires, elles commencent par des compliments et finissent par des injures. Celui qui provoque la querelle affecte, d'abord, la modestie. A l'entendre, s'il consulte un ami, c'est qu'il a bon besoin d'un guide[1] : « Je suis, assure-t-il, un pauvre homme, dénué de science, inhabile. Eclairez-moi, vous si docte, vous si sage, et que l'on cite parmi les meilleurs. »

Adan, a moi respondés,
Con lais hom, a ceste affaire,
Car ne sai point de gramaire,
Et vous estes bien letrés[2].

Il y a lieu de s'étonner de l'éloge que nous lisons ici, car on peut posséder à fond la grammaire sans être, pour autant, ferré sur la dialectique amoureuse. Ces deux genres d'érudition sembleraient plutôt s'exclure. Aussi les trouvères parlent-ils rarement du premier, tandis que le second leur fournit, à l'adresse de leurs confrères, maintes constatations flatteuses :

Adan, d'amour vous demant
Que me dichiés, sans cheler,
D'ou qu'il pueent[3] plus trouver
En amour li fin amant,
Ou du bien ou du mal ? *Vous le devés*
Mout bien savoir, car esprouvé l'avés[4].

Adan, *vous devés savoir*
Canque il eskiet en amour[5]...

1. Les premiers vers de la parture XI fournissent aussi un exemple de ces flatteries et de cette humilité conventionnelles : « Adan amis, mout savés bien vo roi | D'amour servir, selonc chou que j'entend | .... | J'ai bien mestier de vostre enseignement, | Car je n'en sai mie | Le maintien ne le maistrie. » (Str. 1, Couss., p. 174.)

2. *Jeu-parti* VI, str. 1, Couss., p. 153-154.

3. Nous lirions volontiers « çou que pueent... »

4. *Jeu-parti* III, str. 1, Couss., p. 142.

5. *Jeu-parti* VIII, str. 1, Couss., p. 162.

Ailleurs, on félicite l'adversaire parce qu'il ne fuit jamais l'occasion de guerroyer :

> Sire Jehan, ainc ne fustes partis
> Ne demandés d'amour, si con je voi[1],
> D'omme qui ja s'en alast escondis[2].

Enfin, certaines formules sont d'une amabilité plus banale :

> Sire, assés sage vous voi
> Pour moi consillier
> De chou dont vous vuel proiier[3].

Ces préliminaires gracieux n'empêchent point les critiques ni le persiflage. Mais, à cet égard, répétons ce que nous avons déjà noté[4] : Le Bossu respecte Bretel, il se garde de l'offenser d'une manière sérieuse, et quoiqu'il reçoive de lui des sarcasmes vraiment cruels, qu'il soit à tout coup rabroué à cause de sa jeunesse, de son « enfance[5] », il proteste avec timidité, et s'il lâche à son tour quelques réflexions piquantes, elles sont toutes — hormis deux ou trois que nous avons signalées — autorisées par la règle du jeu. Il est probable, en effet, qu'un accord tacite intervenait, qu'il existait une limite que l'invective ne devait point franchir et qu'elle ne franchissait guère. Le prince du Puy lui-même se pliait assez volontiers à cette loi de modération relative et n'abusait pas toujours de sa situation. Quel genre d'ironie était permis aux écrivains, jusqu'où poussaient-ils légitimement la malice ? Il est aisé de s'en faire une idée, car les aigres propos qu'ils échangeaient ne variaient pas beaucoup, et nous les classerons sans peine.

1. Leçon du ms. 1109 de la B. N. et du ms. 657 d'Arras.
2. *Jeu-parti* IV, str. 1, Couss., p. 146.
3. *Romania*, VI, 591.
4. Voir p. 38-9.
5. Voir plus haut, p. 10, texte et note 5 ; p. 39, texte et note 2. — A ces exemples ajoutez les vers : « Adan, *a guise d'enfant* | Me respondés, c'est tout cler. » (*Jeu-parti* III, str. 3, Couss., p. 143.)

1° On rit des arguments de l'ennemi ; on les juge faibles et naïfs.

Adan, tout faus sont li vostre argument[1].....
Adan, povrement avés soutillié[2].....
Sire Jehan, de nient avés plaidié[3].....

2° Si l'on a proclamé, dans la première strophe, que celui à qui on jette le gant était expert en courtoisie, il ne sera pas défendu d'affirmer plus loin le contraire :

Rogier, d'amours ne savés tant ne quant[4].....
Sire, d'amours avés mout poi senti[5].....

3° Ceci est plus grave : on feint de douter que le contradicteur jouisse de sa pleine raison, et cet outrage se présente sous des formes diverses selon que le ton du dialogue est plus ou moins monté. Tantôt on blâme la légèreté du préopinant : « Vous parlés a le volée[6]. » Tantôt on gémit de s'apercevoir qu'il est si borné :

Sire Jehan, a chou que j'ai oï
Faites vo sens peu paroir[7].

Tantôt enfin — et c'est le cas le plus ordinaire — on s'écrie, lorsque les choses se gâtent : « Vous êtes fou, absolument fou ! »

Adan, mal mon sens emploi
En vous castiier ;
Ou ne puet *fol* redrecier
A sens, quant prins a son ploi[8].

Adan, bien puet perchevoir
Hom qui cler voit, *vo folie*[9].

Ainc mais ne vous oï *si folement*,
Sire, parler ne jugier[10].

1. *Jeu-parti* XV, str. 8, Couss., p. 196.
2. *Jeu-parti* XVI, str. 3, Couss., p. 199.
3. *Ibid.*, str. 4.
4. *Jeu-parti* XIII, str. 4, Couss., p. 187.
5. *Jeu-parti* XIV, str. 4, Couss., p. 191.
6. *Jeu-parti* VII, str. 4, Couss., p. 159.
7. *Jeu-parti* XIV, str. 6, p. 192. Cf. aussi *jeu-parti* I, str. 4, Couss., p. 135.
8. *Romania*, VI, 591.
9. *Jeu-parti* II, str. 3, Couss., p. 139.
10. *Jeu-parti* V, str. 4, Couss., p. 150. Voir encore *jeu-parti* I, str. 3, Couss., p. 135.

En somme, cela n'est pas fort méchant, et l'on assiste, en des temps moins barbares, à des polémiques plus vives. Ces attaques brusques rompent la monotonie de la dissertation. Ajoutons qu'il est des esprits à qui elles ne déplaisent pas, et que les personnes d'un tempérament militant s'en accommodent à merveille. « Ie souffrirois, dit Montaigne, estre rudement heurté « par mes amis : « Tu es un sot ; tu resves. » I'ayme, « entre les galants hommes, qu'on s'exprime courageu- « sement ; que les mots aillent où va la pensee : il nous « fault fortifier l'ouye, et la durcir contre cette tendreur « du son cerimonieux des paroles. I'ayme une societé « et familiarité forte et virile... »[1] Recueillons précieusement ces maximes : elles nous conduisent, malgré nous, à croire qu'il est, du moins, un principe de l'art de conférer que les fabricateurs de partures n'ont point ignoré. Empressons-nous de leur en donner acte.

Pour clore nos remarques sur ces débats versifiés, il nous reste à nous occuper de leur style. Les qualités que nous avons observées dans les chansons d'Adan, et que nous observerons presque toujours chez lui, brillent — ici seulement — d'un éclat fort affaibli. La concision et la clarté sont bannies d'une poésie qui veut être alambiquée, et qui passe pour d'autant plus belle qu'elle raffine davantage. Puisque les trouvères se leurraient de cette illusion que le pathos remplace la profondeur, puisqu'ils estimaient savant ce qui n'est qu'abstrus, ils devaient proscrire de leurs plaidoyers la simplicité, la netteté. En outre, même si la grâce est innée chez un auteur, les sujets par trop ingrats la diminuent ou l'annihilent. On devine maintenant ce qu'est la langue des jeux-partis. De-ci, de-là, quelques strophes d'une franche allure tranchent, avouons-le, sur l'ensemble[2] ; l'une d'elles

1. *Essais*, livre III, ch. VIII (Edit. Didot, p. 480-481).

2. Voir surtout les *jeux-partis* VIII, str. 4, 5, 6 ; IX, str. 1, 2, 3 ; XI, str. 10, 12, 14.

va jusqu'à paraître sincère, élevée[1]. Mais ces exceptions ne servent qu'à augmenter l'impression d'ennui qui se dégage du reste. La parture est plus que prosaïque, elle est *antipoétique*, et l'on imaginerait difficilement un genre aussi plat, aussi contraire à l'inspiration.

Ces disputes cependant abondent en images comme les chansons, mais si les images sont, dans les deux cas, comparables par leur nombre, elles diffèrent par leur nature. On a pu voir que, pour les chansons, Adan empruntait surtout ses figures à la vie rurale, aux mythes des bestiaires, à la foi chrétienne. Il tâchait d'accroître le charme et la dignité de son sujet en le parant de la magnificence et des séductions propres aux choses qui élargissent notre horizon. Un souci tout autre hantait les champions des jeux-partis. Les exemples qu'ils allèguent, ils les tirent obstinément de ce que l'existence quotidienne a de banal et parfois de bas. S'agit-il de donner un air de bon sens à ces thèses amoureuses, si fantaisistes et si fausses? Ils choisissent leurs preuves autour d'eux, et, cherchant à forcer la conviction et à éblouir la critique par cette méthode captieuse, ils assimilent des faits qui ne se produisent jamais à des faits qui se produisent toujours. De la sorte, leurs théories galantes qui ne répondent à rien de réel se trouvent arbitrairement appuyées sur la réalité brutale. Des réflexions concernant les métiers manuels, le clergé, les tribunaux, la chasse, les mœurs des animaux coupent, d'une manière plaisante, ces entretiens à la préciosité desquels s'entremêlent maints proverbes populaires[2]. Pourtant, on avait sous la main

1. *Jeu-parti* XIII, str. 6, Couss., p. 188. — De toutes les partures du Bossu cette treizième est la seule où il ait l'air d'avoir mis un peu de lui-même, et c'est pourquoi nous nous sommes servis, dans la biographie, d'une indication qu'elle nous fournit. (Voir plus haut, p. 63.)

2. Les proverbes sont rares dans les chansons. Voyez cependant : « Tant grate kievre en gravele, Qu'ele est mal gisans. » (*Ch.* X, str. 3, Couss., p. 41. Cf. Villon : « Tant grate chevre que mal gist. » (Édit. Jannet, p. 116.)

de très heureuses images : il eût suffi de les demander aux romans de chevalerie dont les héros, eux aussi, se vantaient d'être maîtres en courtoisie. Que d'applications ingénieuses, que de rapprochements ces légendes eussent fournis ! Mais on a dédaigné cette source. Bretel mentionne sans insister Aiol[1] et Tristan[2]. Adan risque une allusion rapide à un usage admis dans les tournois[3]. C'est là tout. Les autres comparaisons, les autres allégories ont la forme de constatations naïves, et l'on ne saurait rien rêver de plus bourgeois. Un amant triomphe-t-il ? Sa joie rappelle aussitôt au ménestrel celle d'un homme riche[4] ou *poissans*[5]. L'a-t-on éconduit ? Il n'évitera point l'épithète de *diseteus*[6], de mendiant[7]. L'Amour est représenté sous les traits d'un patron qui dirige des apprentis et les châtie impitoyablement[8]. Ceux à qui cette rude éducation a profité gagnent le titre d'*ouvriers,* et il ne faut plus les conseiller[9]. Les élèves studieux s'attellent à la besogne avec autant de zèle qu'un clerc qui souhaite une prébende[10], une chaire de professeur de droit[11]. Les indisciplinés, les gens d'entendement obtus imitent ces autours mal apprivoisés qui mécontentent leur possesseur[12]. Le *losengier* ne vaut pas mieux que l'ecclésiastique *couvert d'hypocrisie*[13],

1. *Romania*, VI, 593, v. 33 et suiv.
2. *Jeu-parti* VIII, 1re demi-strophe, Couss., p. 165.
3. *Romania*, VI, 591, str. 5.
4. *Ibid.*, p. 593, v. 44 et suiv. ; *Jeu-parti* V, str. 3, Couss., p. 150.
5. *Jeu-parti* VIII, str. 6, Couss., p. 165.
6. *Romania*, VI, 593, v. 46 et suiv.; *Jeu-parti* VIII, 1re demi-strophe, Couss., p. 165.
7. *Jeu-parti* VIII, str. 4, Couss., p. 164, str. 6, p. 165.
8. *Jeu-parti* V, str. 5 et 6, Couss., p. 151.
9. *Jeu-parti* XV, str. 4, Couss., p. 195.
10. *Romania*, VI, 591, str. 3.
11. *Jeu-parti* X, str. 4, Couss., p. 171.
12. *Jeu-parti* VIII, str. 6, Couss., p. 164 ; *Jeu-parti* XIII, 1re demi-strophe, Couss., p. 188. Nous avons signalé déjà une comparaison tirée de la chasse au vol. (Voir p. 230.) Cette comparaison se trouve dans la parture XV, str. 5, Couss., p. 196.
13. *Jeu-parti* IV, str. 5, Couss., p. 147.

tandis qu'une personne discrète, et dont la flamme est cachée, se modèle sur le moine *au caperon noir* qui ne prie pas en public, mais adore la divinité *en lieu coi et seri*[1]. Cette confusion du profane et du sacré n'offensait point la ferme piété de nos ancêtres. Le Bossu osera proclamer qu'une œillade tendre fortifie autant le cœur d'un soupirant que l'influence de l'Esprit-Saint l'âme d'un dévot[2]. Grieviler risque une comparaison entre les justes et les pécheurs, les séducteurs et les amis sincères[3]. Enfin, le prince du Puy assure que ceux à qui leur dame accorde ou refuse merci sentent respectivement la même joie ou la même affliction que les élus et les damnés[4]. (Il se peut toutefois que, dans le vers où cette idée est formulée, il soit question de la justice humaine.) Ailleurs, pour peindre l'angoisse d'un prétendant dont la fortune est en balance, Bretel dira : « Ainsi doute et se tourmente un plaideur qui requiert terre ou manoir *en cour de seigneur*, et qui attend la sentence[5]. »

On ne le niera pas, la plupart de ces figures retracent ce que la société nous permet de contempler chaque jour, et elles réveillent en nous la mémoire des habitudes et des soins vulgaires. Les trouvères ne s'en sont pas tenus là; ils ont outré leur système et se sont plongés plus avant dans la trivialité. C'est ainsi qu'ils apaisent les douleurs d'amour grâce à des recettes de vieille femme. Vous êtes-vous échaudé les doigts? Approchez-les du feu, et vous serez soulagé[6]. Aimez-vous? Vous ne guérirez de la passion que par la passion, *similia similibus*... Adan, qui adresse aux gens épris cette impertinente leçon, les engage ailleurs de deux maux à préférer le moindre, et cet avis peu nouveau, il

1. *Jeu-parti* XIV, str. 5, Couss., p. 192.
2. *Jeu-parti* VII, str. 6, Couss., p. 160.
3. Cette image est dans la dernière strophe du *jeu-parti* XV.
4. *Jeu-parti* III, 1re demi strophe, Couss., p. 144.
5. *Jeu-parti* VIII, str. 5, Couss., p. 164.
6. *Jeu-parti* V, str. 4, Couss., p. 150.

l'énonce en ces termes : « On est incommodé, lorsque, après une bombance, on a *le ventre trop tendant,* mais, en somme, cette souffrance nous plaît plus que celle que cause la fringale[1]. » Délicat et coquet exemple, tout indiqué en un passage où l'on agitait les choses du cœur ! Nous conjecturons que l'écrivain a simplement arrangé en vers un adage qui courait de son temps. — Voici, extraits des jeux-partis, d'autres proverbes que nous avons traduits ou paraphrasés :

Tant joue le chat de la souris qu'elle s'échappe[2].
N'achetez pas chat en poche[3].
Chien en cuisine n'envie personne[4].
Tant qu'on ne vous a pas prêté l'argent, gardez le gage[5].
Battez le fer pendant qu'il est chaud[6].
De grande guerre naît grande paix[7].
Qui mord l'ortie, il lui en cuit[8].
Bien mal acquis appauvrit[9].
Il faut parler pour se faire entendre[10].
Il est dangereux de bâtir sur des fondements faibles[11].
Un sot prend le plus lourd fardeau et laisse le plus léger[12].
Homme repu n'a souci de manger[13].

Remarquons que ces maximes sont appliquées par les ménestrels non point aux circonstances pour lesquelles la sagesse du peuple les a créées, mais à des problèmes de galanterie ; *observons qu'elles sont, conséquemment, présentées comme des images,* et concluons qu'un pareil style appartient à la prose, et à quelle prose !

1. *Romania*, VI, 592, v. 27-32.
2. *Jeu-parti* I, str. 4, Couss., p. 135-136.
3. *Jeu-parti* XIII, str. 2, Couss., p. 187.
4. *Jeu-parti* II, str. 2, Couss., p. 139.
5. *Jeu-parti* I, str. 5, Couss., p. 136.
6. *Ibid.*, 2e demi-str., Couss., p. 137.
7. *Jeu-parti* VI, str. 6, Couss., p. 156.
8. *Jeu-parti* VII, str. 2, Couss., p. 158. La traduction que nous donnons de ce proverbe n'est pas très sûre.
9. *Jeu-parti* IX, 1re demi-str., Couss., p. 169.
10. *Jeu-parti* XIV, str. 4, Couss., p. 192.
11. *Jeu-parti* XV, str. 3, Couss., p. 195.
12. *Ibid.*, str. 5.
13. *Ibid.*, str. 6.

Si maintenant l'on se souvient de l'opinion que nous avons avancée sur le fond même des partures, et si on la croit légitime, que pensera-t-on de ce genre sinon qu'il n'était point viable, et qu'il n'intéresse la critique qu'à force d'être mauvais ? Les auteurs de ces pièces ont volontairement combiné deux des ridicules défauts que raille le livre de Cervantès. Leurs théories amoureuses ne le cèdent pas en extravagance à celles de don Quichotte, et ils délirent de sang-froid ainsi que le pauvre fou. Mais, quand ils parlent de leur Dulcinée, ils n'emploient jamais le langage du paladin espagnol : contents de raisonner à sa manière, ils s'expriment comme Sancho.

C. — Le jugement que nous avons porté sur les chansons et les partures paraîtra s'accorder fort mal avec ce que nous avons dit de leur étonnant succès. On se demandera, nous le prévoyons, si l'enthousiasme qu'elles soulevèrent n'infirme pas notre opinion, s'il ne prouve pas, du moins, que nos aïeux découvraient, en ces poésies, des beautés que nous n'avons point senties. Il faut donc, pour qu'on ne nous reproche ni défaut de logique ni excès de rigueur, expliquer cette vogue et montrer que ses causes étaient extérieures à la valeur littéraire des ouvrages en question.

Et d'abord, on les appréciait parce qu'ils étaient à la mode. Or, la mode a ses caprices ; elle manie les intelligences à sa guise, les domine, altère chez elles tout discernement. On constate ses effets, on ne saurait les discuter. Le XIIIe siècle adorait les subtilités, les fausses élégances du lyrisme, comme le grand siècle les madrigaux, comme le nôtre les opérettes. Ces goûts ont existé ou bien ils existent : s'ensuit-il que nous les devions louer ?

L'importance de la versification dans les chansons et les partures était extrême. Assurément, Adan et Bretel

ont déployé, à cet égard, des qualités qui charmaient l'auditeur. On admirait chez eux la virtuosité, la souplesse, ces procédés ingénieux qui se rapprochent moins de l'art que du métier, ce mérite que les ignorants s'exagèrent, et qui consiste à chercher les difficultés afin de les vaincre. Or, de ces difficultés, la prosodie des chansons et des débats en est hérissée. Chaque morceau roule d'un bout à l'autre sur les mêmes rimes[1]. Le grand tournoi entre le Bossu et le prince du Puy renferme 40 rimes en *ie*, 40 en *oi*, 80 en *ent*. Comme on évitait autant que possible les répétitions de mots, on n'arrivait pas, sans se torturer l'imagination, à aligner un tel nombre de terminaisons consonnantes. Des scrupules aussi puérils eussent suffi à supprimer la spontanéité du talent, à enchaîner l'essor de l'inspiration. Et l'on ne s'arrêtait point là. On mettait sa coquetterie à ne pas composer deux pièces d'un système identique. Cette préoccupation est évidente chez le fils de maître Henri. Des trente-six chansons qu'il nous a léguées, il n'en est que deux qui ne diffèrent aucunement[2]. Que l'on examine les trente-quatre autres, on s'apercevra qu'elles fournissent trente-quatre types variés et où les éléments de la strophe ne se reproduisent jamais semblables[3]. Dans les

1. Parmi les chansons d'Adan, la XVI[e] seule viole cette règle.

2. La V[e] et la VI[e]. — Nous avons donné plus haut les raisons de cette conformité. Voir p. 206.

3. Cela vaut la peine d'être démontré. Rangeons les chansons par groupes, afin de simplifier l'examen. Les chiffres romains désignent la place du morceau dans l'édit. de de Couss.; les chiffres arabes indiquent combien il y a de pieds dans chaque vers, et nous répétons autant de fois les mêmes chiffres que l'on compte de vers de même mesure. Ainsi la succession et la valeur des chiffres figurent l'ordre et la nature des vers. Les lettres se rapportent aux rimes.

a) *La strophe est de huit vers.*

II. — 10.10.10.10.10.7.7.7.	a b a b a b b a.
IV. — Huit décasyllabes.	a b a b b c c b.
V et VI. — 8.8.8.8.8.4.8.8.	a b a b b c c b.
VIII. — 10.10.10.10.7.10.7.7.	a b a b b c c b.
IX. — 10.10.10.10.10.5.7.7.	a b a b b c c b.
XVII. — Huit vers de sept syllabes.	a b a b b c c b.
XXVI. — 7.5.7.5.7.3 7.4.	a b a b b c c b.

jeux-partis, le Bossu ne témoigne pas une moindre envie de fuir la monotonie, et à chaque dispute nouvelle correspond d'ordinaire un mètre nouveau[1]. Cette diversité plaisait aux poètes et au public parce qu'elle leur donnait l'illusion de la fécondité. Mais, aujourd'hui, les

XXXI. — 7.7.7.7.5.5.7.7. a b a b b c c b.
XXXII. — 8.8.8.8.4 8.8.8. a b b a a c c a.
XXXIV. — Huit octosyllabes. a b b a a b a b.
(XXXV) B. N. 12615, f° 232 r°. — Grant deduit a et savoureuse vie. — 10.10.10.10.10.7.7.10. a b a b c c d d.
(XXXVI) B. N. 847, f° 226 v°. Onkes nus hom ne fu pris. — Huit vers de sept syllabes. a b a b c c d d.

b) *La strophe est de neuf vers.*

VII. — 10.10.10.10.7.7.7.10.7. a b a b b c c b b.
X. — 7.5.7.7.7.7.7.4.7. a b b a a c c d d.
XII. — 10.10.10.10.5.7.7.7.10. a b a b b c c b b.
XIV. — 10.10.10.10.7.7.7.7.5. a b a b b c c d d.
XVIII. — 8.8.8.8.4.8.8.8.4. a b b a a b a a b.
XXI. — 10.7.7.10.7.5.5.7.5. a b b a a c c d d.
XXIII. — 9 vers de sept syllabes. a b b a b a b b a.
XXIV. — 10.10.10.10.10.7.7.5.7. a b a b b c c b b.
XXVIII. — 8 8.8.8.8.8.8.10.10. a b a b a a b b a.

c) *La strophe est de dix vers.*

I. — 7.5.7.5.7.7.7.5.7.3. a b a b a c c b c a.
XIII. — 10.10.10.10.7.7.7.7.7.7. a b a b b c c d d c.
XV. — 7.7.7.7.4.7.7.7.7.6. Monorime.
XIX. — 7.3.7.3.7.7.7.5.7.5. a b a b b c c d d c.
XX. — 7.3.7.3.5.7.7.7.7.4. a b a b c c d d e e.
XXII. — 10.10.10.10.10.5.7.7.7.7. a b a b b c c a a c.
XXVII. — 10.10.10.10.5.7.7.7.7.5. a b a b b c c d d c.
XXIX. — 7.5.7.7.7.7.7.7.7.4. a b b a c c d d c c.

d) *La strophe est de onze vers.*

III. — 7.7.7.7.4.7.7.7.4.7.4. a b a b b c b c b b c.
XI — 7.7.7.7.5.7.7.7.5.7.7. a b a b c c d d e e d.
XXV. — 7.5.7.5.7.7.7.5.7.7.4. a b a b b c c d c d c.
XXX. — 10.10.10.10.10.7.7.7.7.7.4. a b a b b a a b a b b.

e) *La strophe est de douze vers.*

XXXIII. — 10.10.10.10.7.4.7.7.7.7.7.7. a b a b b c c d d e e d.

Ce tableau, où il ne manque que la chanson XVI qui n'est point construite jusqu'à la fin sur les mêmes rimes, contient la preuve de ce que nous avons avancé. Parmi ces strophes, il n'en est pas deux qui se ressemblent absolument.

1. Tableau des strophes dans les partures.

a) *La strophe est de six vers.*

III. — 7.7.7.7.10.10. a b b a c c.

b) *La strophe est de sept vers.*

V. — 10.7.10.7.10.10.10. a b b a a c c.
X. — 10.10.7.7.10.10.7. a b c c b a c.
XII. — Sept décasyllabes. a b a b c c b.

minuties ou, si l'on veut, les finesses de cette science ne nous intéressent guère. Nous ne comprenons point le lyrisme de cette manière. Pour nous, il dépend surtout des idées ; nul ne l'acquiert par le travail, et il ne s'apprend pas comme la prosodie ou la grammaire. Ces règles complexes durent cependant être instituées d'abord, non pas seulement afin qu'elles multipliassent les obstacles, mais en vue de l'harmonie, et il est présumable qu'à l'époque où elles furent inventées on jugeait que, sans elles, il n'y aurait ni rythme, ni nombre, ni satisfaction pour l'oreille. Les écrits où elles étaient respectées paraissaient donc sonores et coulants, mais cette qualité, dont le moyen âge se rendait pleinement compte, elle nous échappe souvent. Les cadences agréables nous frappent-elles, en effet, dans une langue qui ne nous est plus familière, alors que nous hésitons sur le vocabulaire, l'exactitude du texte, sur la prononciation, fondement même de l'harmonie ?

Chansons et partures réussissaient auprès des doctes et du public pour une troisième raison qui est capitale.

c) *La strophe est de huit vers.*

I. — Huit vers de sept syllabes. a b a b c c d d.
II. — 7.7.7.7.7.7.10.10. a b a b c c d d.
IV. — 10.10.10.10.10.7.10.7. a b a b c c b b.
VII. — 7.7.7.7.5 7.10.10. a b b a c c d d.
IX. — Huit décasyllabes. a b a b c c d d.
XI. — 10.10.10.10.10 5.7.10. a b a b b c c b.
XIII. — Huit décasyllabes. a b a b c c d d.
XIV. — 10.7.10.7.7.7.10.10. a b a b c c d d.
XV. — 10.10.10 10.10.4.10.4. a b b a a b a b.
XVI. — Huit décasyllabes. a b a b c c b a. (N. B. Les rimes de ce morceau sont fréquemment fautives chez de Coussemaker.)
(XVIII). — *Romania*, VI, 592 : *Adan, duquel cuidiés vous...*
7.7.7.7.7.7.10.10. a b a b c c d d.

d) *La strophe est de dix vers.*

VI. — 7.7.7.7.7.7.10.10.5.7. a b b a c c d d e e.
VIII. — 7.7.7.7 5 5.7.7 7 7. a b a b c c d d e e.
(XVII). — *Romania*, VI, 591 : *Sire, assés sage vous voi...*
7.5.7.7.7.7.5.7.7.5. a b b a c c a c c a.

Ces dix-huit partures nous offrent *seize espèces de strophes*. Seules, les pièces IX et XIII, d'un côté, et les pièces II et (XVIII), de l'autre, sont de tout point comparables.

Elles étaient accompagnées de musique, et nous ne cacherons pas que nous leur avons causé un tort immense en ne parlant, à leur propos, que littérature. Ce tort, nous ne sommes pas en état de le réparer. Disons au moins que, selon les meilleurs critiques d'art, les mélodies des trouvères ont des beautés surprenantes. Adan, affirment-ils, brille au premier rang dans la foule des compositeurs. Novateur hardi autant qu'éclairé, il secoua le joug des traditions, et nota des airs dont la célébrité fut durable[1]. Qu'ils aient, quand il les exécutait en personne, passionné l'assistance et arraché les suffrages, nul ne le contestera, et rien n'empêche que, paré des grâces de la musique, le plus insipide jeu-parti ait provoqué l'admiration. Mais ici encore, si l'on devine ce que fut jadis cet enthousiasme, on se décide avec peine à s'y associer. La musique du XIIIe siècle nous déconcerte, et seuls les gens initiés à ses principes la goûtent vraiment. Ceux qui n'en jugent que par leurs oreilles se violentent en vain : ils n'éprouvent point d'émotion. Les mélopées du Bossu et de ses émules ne restent touchantes que pour les archéologues : le vulgaire se fatigue vite de leur lenteur, de leur peu de relief, et il ne s'explique pas comment des sujets généralement assez joyeux s'accordaient avec ces psalmodies funèbres.

Résumons-nous : trois éléments dont aucun ne subsiste par rapport à nous — la mode, la versification, la musique — ont contribué au succès des œuvres que nous venons d'étudier. Leur popularité fut donc, jusqu'à un certain point, légitime, mais elle dépendait plutôt d'un engouement passager et de quelques ornements accessoires que du mérite réel de la chanson et de la parture. Toutefois, un autre motif encore engageait les

1. Voyez de Couss., p. LVI et suiv., LXIX et suiv. Cf. l'opinion de Bottée de Toulmon dans le *Th. fr. au m. âge* de Monmerqué et Michel, p. 49 et suiv.

lyriques à cultiver ces deux genres, le public à les aimer. Nous essayerons ailleurs[1] de préciser ce motif et d'en montrer l'importance. Pour le moment, contentons-nous d'indiquer qu'il honore les ménestrels et leurs contemporains, et que, comme il témoigne en faveur des secrètes aspirations de la poésie courtoise, il nous incite à excuser ses fautes et ses erreurs.

1. Voir la *Conclusion* de ce travail.

II.

ŒUVRES LYRIQUES.

PIÈCES EN DOUZAINS. — MOTETS ET RONDEAUX.

A. *Forme du douzain. — A quels sujets s'applique-t-il ?* — LE CONGÉ. — *Son plan. — Brèves remarques sur le fond. — Le style. — Supériorité d'Adan de le Hale sur Jean Bodel et B. Fastoul.* — LE DIT D'AMOUR. — *Il ne s'y trouve aucun ordre apparent. — Originalité relative du poème. — Quelques idées cependant ont été exprimées ailleurs par le Bossu. — L'énergie. — Abondance des images. — Ce* dit *a été célèbre et on l'a imité.* — LES VERS DE LA MORT. — **B.** *Observations qui se rapportent à la fois aux motets et aux rondeaux : les paroles sacrifiées à la musique ; répétitions des mêmes thèmes ; adaptations à peine déguisées ; insignifiance de certaines pièces ; banalité générale. — Le deuxième motet. — Trois exemples de rondeaux : Un amoureux prudent ; le cheval Bayard ; les ambassadeurs du bonhomme Noël.*

A. — La strophe de douze vers a été assez souvent employée au moyen âge, surtout par les Flamands et les Picards. Elle est composée d'octosyllabes construits sur deux rimes dont voici l'ordre : a a b a a b b b a b b a. Ce schème nous montre que le système est formé de deux strophes de même nature (a a b a a b + b b a b b a) où la succession des rimes est simplement intervertie. Les douzains (hormis ceux des *congés*[1]) commencent

1. Cependant bien des strophes des *congés* commencent par des invocations du poete à son propre cœur, à la pitié, etc.. Voir plus loin, p. 261, le texte et la note 3.

généralement par une apostrophe; elle ne s'adresse guère qu'à l'*Amour* ou à la *Mort*, et de longues séries de couplets débutent par l'un de ces mots[1].

Manié par un artiste habile — le Bossu d'Arras, Rutebeuf — le douzain ne laisse pas de plaire : il est sonore, nombreux, puissant ; il se prête aux pensées énergiques, aux périodes bien bâties, bien étoffées. Les morceaux dans lesquels il entre rappellent fréquemment les odes modernes[2]. On l'a adopté pour les *congés*[3], les *dits d'Amour*, les *vers de la Mort*, les *complaintes*[4], bref, pour les circonstances où la poésie s'élève et s'applique à des choses graves. Est-il question d'idées légères, riantes? Ce mètre ne convient pas, et on ne le consacre à l'expression des sentiments amoureux que lorsqu'ils sont tristes, ou bien lorsqu'il s'agit — c'est ce que nous apprend un *art de rhétorique* postérieur aux œuvres de nos trouvères — de formuler une humble prière.

Vers douzains sont de plusieurs piez,
Cinq, six, sept, huit, dix, enlassez[5]
Comme on le peut voir à présent,
Et sont à la fois bien prisez
Quant de beaux termes sont serchez,
Colorez adornéement.
Pour supplier très humblement,
Pour avouer les desavouez,
Pour ottroyer benignement
Et pour languager doucement,
Ils y sont des plus avancez[6].

1. Sur le douzain, voyez P. Meyer, *Bibl. de l'Ec. des chartes*, XXVIII, p. 133 ; G. Raynaud, *Romania*, IX, 231 ; Jeanroy, *ibid.*, XXII, 49.

2. P. Paris, *Hist. Litt.*, XX, 650.

3. Les *congés* n'ont peut-être pas toujours eu la forme que nous leur connaissons. Alard de Caus, partant pour la croisade, adresse à sa maîtresse, à ses amis et à ses ennemis d'Arras un serventois qui est, quant au fond, un véritable *congé*, mais dont les couplets sont composés de neuf décasyllabes. (Voir *Hist. Litt.*, XXIII, 522 et suiv.)

4. *La Complainte d'amour* (Ph. de Beaumanoir); *la Complainte du comte Huede de Nevers* (Rutebeuf); *la Complainte de Constantinoble* (du même); *la Complainte de Jérusalem*. (Voir Raynaud, *article cité*.)

5. Il est très rare, au XIII[e] siècle, que le douzain ne soit pas composé d'octosyllabes. Cependant une pastourelle de J. Bodel fait exception (Bartsch, *Rom. u. Past.*, p. 288-290.)

6. Montaiglon, *Recueil des poésies fr. des XV[e] et XVI[e] siècles*, t. III, p. 123.

Les trois poèmes d'Adan de le Hale dont nous allons nous occuper maintenant sont en strophes de douze vers.

Le Congé, sans doute le premier en date, attire d'abord notre attention. Le plan est d'une netteté parfaite. Adan explique pourquoi il a résolu de s'expatrier. Une double raison l'y a poussé : il regrettait de perdre son temps à Arras (str. 1) ; il était mécontent et de la façon dont la ville était administrée, et de la méchanceté des habitants (str. 2-3). Il part, mais il ne s'éloignera pas sans saluer les personnes qui lui sont chères (str. 4). Il dit adieu à sa femme (str. 5-6), puis à ses bienfaiteurs (str. 7-12). Il termine en affirmant que ses détracteurs seront confondus, car il acquerra une érudition si complète qu'elle contraindra les envieux au silence (str. 13). Ainsi la matière du morceau tient en six mots : *causes du voyage ; amitiés à divers.*

Nous n'avons donc que fort peu de réflexions à présenter sur le fond du *Congé*. Les critiques qu'il renferme en sa première partie, ou bien nous les connaissons déjà[1], ou bien elles sont vagues, et ne nous intéressent pas beaucoup. Adan reproche aux Arrageois leurs discordes, leurs calomnies, leur caractère haineux et faux. Il ne développe pas ces accusations, il les énonce en courant. Cette censure qui flétrit toute une cité a beau être à plus d'un égard fondée, elle ne nous touche pas, parce qu'elle paraît trop absolue, parce qu'elle a trop l'air d'une boutade. Quant à l'énumération des nombreux personnages que le ménestrel quitte à regret, elle nous offre une suite de compliments agréablement tournés. Grâce à la souplesse de son talent, le Bossu a évité la

1. Le principal grief d'Adan contre ses compatriotes est celui-ci : ils ne donnent plus de fêtes ni de banquets ; ils ne se soucient que d'économiser. — Nous avons signalé plus haut cette conduite de la bourgeoisie artésienne, et nous en avons montré les causes. Voir p. XXIII, note 2 ; p. 66 ; p. 70 ; p. 92, note 2.

monotonie. Les phrases où il célèbre Maroie partent du cœur : la flatterie y est ingénieuse, elle respire une émotion douce, sans affectation ni sensiblerie. L'écrivain déploie, en vantant ses protecteurs, presque autant d'habileté. Quoiqu'il n'admire réellement qu'une seule vertu en eux tous — la générosité — il a varié si finement les couleurs que, dans cette galerie de bourgeois qui avaient à ses yeux un mérite unique, les physionomies ne se ressemblent jamais. Lorsque nous lisons le portrait de Simon Esturion[1], nous comprenons que ce fut un « honnête homme » du XIIIe siècle. La figure de Colars Nazart[2] nous rappelle celle de ces jeunes gens d'élite que la nature a comblés de ses faveurs, et qu'on ne saurait s'empêcher d'aimer. Pouchin l'aîné[3] ressuscite le type du bon marchand ; riche, libéral, souriant, il ne se livre pas entièrement aux affaires, il fréquente la société, il y brille. Gilles le père[4], c'est M. Jourdain ou M. Poirier ; il s'amuse avec ostentation et trouble le sommeil de ses voisins. Enfin, les deux frères Le Normant[5], ceux, à n'en point douter, qu'Adan estima le plus, se distinguent des précédents : ils possédaient mieux que de séduisants dehors, mieux que des vertus mondaines. Leur obligé ne le dit pas d'une manière explicite, mais nous sommes bien trompés s'il ne le pensait point. Le ton des vers où ils sont mentionnés est particulièrement attendri.

Il convient de ne pas oublier, afin de rendre pleine justice au Bossu, que ces tableaux animés, il les a tracés en quelques coups de pinceau. Trois ou quatre épithètes adroitement placées, lumineuses, une définition claire et rapide — et voilà le personnage en pied. La concision des chansons éclate ici de nouveau, et nous l'y appré-

1. *Congé*, str. 7, Couss., p. 277.
2. *Ibid.*, str. 12, Couss., p. 279.
3. *Ibid.*, str. 9, Couss., p. 278.
4. *Ibid.*, str. 11, Couss., p. 278-279.
5. *Ibid.*, str. 8, Couss., p. 277-278.

cions davantage, parce qu'elle s'applique à un sujet sérieux. En effet, lorsque nous avons déclaré que le fond du *Congé* échappait à l'analyse, nous n'entendions point insinuer que la pièce fût vide. Il s'en faut bien ! Seule, la satire du début tombe parfois dans la banalité. La deuxième partie est, par contre, serrée, nourrie, captivante, mais d'un dessin si pur et si régulier qu'elle ne fournit aucune matière à dissertation. Ajoutons que la limpidité de ce plan est rehaussée par la sobriété du style. On s'étonne qu'un homme accoutumé au verbiage des partures ait été capable, quand il s'adonnait à un genre moins ingrat, de ne point abuser de la parole. En de courtes phrases, un grand sens est condensé. Cela ne nuit point au mouvement de l'ensemble. Les strophes, loin d'être formées, ainsi qu'il arrive souvent, de vers juxtaposés, font un système, un tout. Adan, au début de cette œuvre, se plaint à tort que la jeunesse, en le fuyant, lui ait ravi sa fougue et *raccourci ses élans*[1]. Il n'a rien rimé de plus vigoureux que *le Congé*. Chaque couplet va *crescendo*, prend, en marchant, de la force et de l'ampleur, augmente d'envergure à mesure qu'il s'approche de la fin, et se termine par un vers sonore et plein, qui contente et la raison par la précision de l'idée, et l'oreille par la richesse de l'harmonie.

Encor me sanle il que je voie
Que li airs arde et reflamboie
De vos festes et de vo gieu[2] !

Ailleurs, le dernier vers contiendra une maxime générale, belle de sens, heureuse de tour :

Miex vient avoir apris c'aprendre[3].

Dou fruit n'aront fors li courtois[4].

Du jour est li vespre tesmoins[5].

1. *Ibid.*, str. 4, v. 7, Couss., p. 276.
2. *Ibid.*, str. 11, Couss., p. 279.
3. *Ibid.*, str. 4, Couss., p. 276.
4. *Ibid.*, str. 9, Couss., p. 278.
5. *Ibid.*, str. 12, Couss., p. 279.

Est-il étrange que les critiques aient été frappés des mérites de ce style ? P. Paris, qui cite le commencement du *Congé*, ne refuse point à l'auteur son approbation, et, judicieusement, il dit : « La forme surannée du langage « n'empêchera pas de reconnaître dans cet ouvrage une « facilité de versification, une netteté de pensée, une « élégance d'expression, rares dans les compositions « littéraires de tous les temps[1] .» Et plus rares encore — complétons ainsi la remarque du savant auteur — au moyen âge qu'aux autres époques. Les meilleures productions du XIII[e] siècle sont, en effet, presque dépourvues des qualités qui ornent les douzains du Bossu. Parmi les artistes de l'école artésienne, beaucoup ne furent privés ni d'imagination, ni de facilité, mais possédaient-ils au même degré le sentiment de la mesure ?

Comparons à Adan Jean Bodel et Baude Fastoul ; lisons leurs *Congés* qui jouissent d'une renommée légitime. On y rencontre des traits saisissants, des périodes élégantes. Bodel a des accents douloureux, poignants, qui remuent l'âme[2]. Pourtant ces deux ménestrels, qui nous prédisposent par leur infortune à la sympathie, demeurent, malgré leur talent, inférieurs à Adan de le Hale. Tandis que celui-ci écrit treize strophes, ils en alignent, eux, le premier quarante et une[3], le second cinquante-huit. On le conçoit, cette prolixité a des résultats fâcheux. Les personnages que citent Bodel et Fastoul sont tellement

1. *Hist. litt.*, XX, 653.

2. « Et tos chiaus qui tant sofert m'ont | *Moitié sain et moitié pori !* » (v. 59-60.) — « Et Deus qui tote rien sormonte | En penitanche le me conte : | *Quar trop aroie en deus enfers !* » (v. 70-72.) — « Quar grant pieche a que Deus me gaite. » (v. 180.) — « S'en lo Deu et en gré recueil | *Qui m'a men quaresme alongié.* » (v. 251-252.) Voir encore les v. 286-288 ; 310-312 ; 322-324. (*Romania*, IX, 234 et suiv.)

3. Et même quarante-sept, si l'on compte (et pourquoi non ?) les quatre strophes (42 à 45) que l'on lit dans le ms. 3142 (Bibl. de l'Ars.) et les deux strophes (46-47), d'une authenticité plus que suspecte, qui se trouvent dans les manuscrits 9421 de la Bibl. royale de Bruxelles et 134 de la Bibl. de l'université de Turin.

nombreux qu'on ne les distingue plus. On se lasse vite de cette nomenclature, et l'on s'explique avec peine que les pauvres lépreux aient eu tant d'amis. Il est vrai que c'est peut-être par politique qu'ils ont de la sorte prodigué l'encens à tous les membres de la bourgeoisie. Hélas ! ils avaient besoin de la bienveillance universelle, et leur misérable vie dépendait de la charité publique. Le Bossu, lui, a déjà obtenu, lorsqu'il prononce ses adieux, les secours d'argent qu'il souhaitait[1]. Il ne joue donc pas un rôle de courtisan, et il ne chante que ceux auxquels il a voué un culte sincère. Ses vers y gagnent, et l'on déplore, sans le leur reprocher, que ses deux concitoyens n'aient pas eu la même liberté d'esprit. Au contraire, on leur reprochera justement leurs perpétuelles digressions. La maladie les a engagés à examiner leur vie passée, à méditer sur le néant de l'homme, sur l'excellence de la religion. Ils ne cessent de répéter qu'ils acceptent la souffrance en punition de leurs péchés ; qu'ils s'inclinent devant ce Dieu qui les éprouve ici-bas pour les glorifier après leur mort. Ils demandent au ciel de se contenter d'une expiation aussi terrible. Piété louable, soit ; résignation courageuse, nous le voulons bien, mais fallait-il exprimer cent fois ces réflexions[2] ? Puis, comme si elles n'étaient pas déjà de nature à nous excéder, maints couplets s'ouvrent par des formules naïves dont on regrette la fréquence : *Mon cœur exige que je me rappelle... Pitié ne consent pas que j'oublie... Ennui m'avertit de me souvenir*, etc[3]... Adan veille, lui, à la variété des termes, il bannit les développements superflus, il écarte les lieux communs de dévotion ou de morale. Ainsi sa pièce, exempte de faiblesses, cohérente, une, sans longueurs.

1. Voir plus haut, p. 74-5.

2. Voir, pour ne citer que *le Congé* de Bodel, les str. 1, 3, 6, 16, 18, 20, 21, 24, 25, 27, 28, 32, 37 (*Romania*, ubi supra).

3. *Congé* de Bodel, str. 1, 3, 8, 12, 14, 16, 17, 19, 22, 24, 25, 26, 27, 29, 31, 38, 39, 40 (*Romania*, IX, 234 et suiv.) — *Congé* de Fastoul, str. 9, 12, 13, 16, 18, 24, 27, 28, 30, 32, 40, 42, 45, 58 (B. N. fr. 25566, f[os] 253 et suiv.).

s'impose plus à l'attention que les discours autrement étendus de Fastoul et de son confrère. Or, malgré leurs défauts, ces discours — disons-le de nouveau — sont tels que la littérature du moyen âge n'a presque rien qui les égale. Bodel surtout s'est surpassé dans le sien, dernier et noble monument de son génie. Lorsque donc nous déclarons préférer à son *Congé* celui du Bossu, nous faisons, au bénéfice de notre auteur, une constatation singulièrement flatteuse.

Il n'y a point de plan dans LE DIT D'AMOUR. Le trouvère a lâché la bride à sa verve, et c'est elle qui le guide. Chaque strophe, considérée isolément, renferme un sens très satisfaisant, des idées bien enchaînées, mais la liaison des strophes entre elles, nous renonçons à l'indiquer : elle n'existe pas. On bouleverserait tout le poème sans diminuer sa valeur, et si les copistes s'étaient amusés à placer en tête les couplets de la fin, nous serions hors d'état de nous en apercevoir. Il n'y a point d'exorde. Adan n'entre pas dans son sujet, il s'y précipite. Il ne conclut pas, mais s'arrête brusquement. Il est probable que ce désordre est un effet de l'art, et qu'il faut l'expliquer par la nature de l'ouvrage. Le *dit*, en effet, nous met en garde contre les excès de la passion : il nous apprend qu'elle nous rendra malheureux et sots ; que les femmes mentent ; que les hommes, éternellement dupes, leur servent de jouet, et que plus on est honnête, plus on est maltraité. L'amour est chargé de malédictions, et les accusations qu'on lui lance forment moins un réquisitoire raisonné qu'une série d'invectives. Cela étant, on devine que, dans ce *dit*, le décousu des idées provient d'un calcul. Le Bossu a tâché de parler comme parle la colère, qui ne s'inquiète point d'arranger les arguments, et il visait à nous donner l'impression d'une fureur réelle, lorsqu'il entassait au hasard les impréca-

tions. Cette méthode est acceptable. Elle a cependant un inconvénient, c'est qu'il est difficile, lorsqu'on avance sans avoir tracé son chemin, d'éviter les répétitions. Notre ménestrel en a quelques-unes sur la conscience[1]. Toutefois, elles ne sont pas tellement graves qu'on se refuse à les excuser.

Jusqu'au moment où il rima le morceau qui nous occupe, le fils de maître Henri ne s'était guère plaint de l'amour. A peu d'exceptions près[2], les chansons et les partures affirment que celui-là ne vit pas qui vit sans aimer, et elles défendent une doctrine dont voici le résumé : les douleurs qui torturent un cœur épris lui agréent, le réconfortent, l'enchantent. — Ici, la thèse contraire est soutenue. Adan abandonne donc les théories familières à sa muse, il cherche des développements moins rebattus, il en invente quelques-uns. Nous ne le nierons pas, la philosophie ne gagne rien à ses découvertes ; elles n'intéressent nullement le moraliste, elles ne jettent aucune lumière sur le problème de l'âme. La cause que plaide le clerc artésien, il l'a cent fois proclamée mauvaise ; au fond, il s'en détache complètement, et sa feinte indignation ne lui suggère ni remarques profondes, ni preuves de poids. Malgré tout, la rage qu'il simule lui réussit mieux que l'enthousiasme à peine plus sincère qu'il manifestait en célébrant les douceurs de l'amour. Sa méchante humeur nous repose des mièvreries, des fadeurs dont il nous avait accablés, et qui s'accordaient peu avec son tempérament vigoureux et satirique. Oui, Adan était né pour la censure, pour peindre le côté odieux ou ridicule des choses. Il n'était pas sentimental, et, dans ce qu'il a laissé de meilleur, on note toujours un ton de blâme ou de persi-

1. La même pensée se reproduit, par exemple, dans les vers 8 et suiv., 19, 25-26, 58, 125 et suiv. Cf. aussi les vers 29 « Chiens que tu fais palir et taindre. » et 55 « Ce pert a mon pale sanlant. » (*Romania*, XXII, 50-51.)

2. *Chansons* V et VI ; *Jeu-parti* III.

flage. Voilà pourquoi nous plaçons ce *dit* au-dessus des chansons et des débats, encore qu'il soit, en somme, également conventionnel. Ce reproche ne s'applique, du reste, qu'aux passages qui traitent de l'amour en général. Certaines strophes ne manquent pas de conviction : ce sont celles que le poète a écrites en songeant à lui, en se remémorant les sacrifices qu'il avait consentis afin d'épouser Maroie. Ainsi, quelques accents personnels augmentent l'originalité que la pièce tire d'un désordre volontaire, d'un sujet en harmonie avec le caractère d'Adan et assez nouveau chez lui, d'une éloquence qui s'emporte à froid, mais qui s'emporte.

On le voit, cette originalité est relative. De plus, elle ne s'étend pas à tous les détails de la composition où se mêlent des réflexions que notre auteur n'avait jamais émises et des idées qui se retrouvent en ses différents ouvrages. C'est le cas pour les suivantes :

DIT D'AMOUR.	AUTRES POÈMES.
(N. B. — Adan s'adresse toujours à l'Amour.)	
Ce pert a mon pale sanlant [1].	Mon taint viaire en trai a tesmoignage [2].
A l'engrener ne me conui [3].	Garde estuet prendre a l'engrener [4].
Chil qui plus sont sage et repoint, ...Che sont chil, quant il leur espoint, Ou il a mains a descontire [5].	Qui plus set, mains[il] i voit cler [6].
Car on dist que deus fois se point Qui contre aiguillon escauchire [7].	Amours me prist en itel point Ou li amans deus fois se point S'il se veut contre li deffendre [8].

1. *Dit d'Amour*, v. 55.
2. *Chanson* IV, str. 4, Couss., p. 19.
3. *Dit d'Amour*, v. 71.
4. *Feuillée*, v. 50.
5. *Dit d'Amour*, v. 126 et suiv.
6. *Chanson* VI, str. 2, Couss., p. 26.
7. *Dit d'Amour*, v. 131-132.
8. *Feuillée*, v. 54-56.

Bien deüsses prendre conroi
De chelui qui bien ne s'aquite
Vers se dame, ains fait son gaboi
Quant il a goi du tournoi [1].

Ensi sont li povre houni ! [3]

Et tant amans en dangier maint
Com ele se fait desirrer,
Et quant avient qu'il le seurvaint,
Haussage en li vaurra clamer [2].

Et li bons cuers honteus mendie [4].

Ces rapprochements — presque tous signalés par M. Jeanroy [5] — ne sont pas les seuls qu'il serait possible de faire [6], mais ils établissent suffisamment ce que nous prétendions démontrer : la nouveauté du *Dit d'Amour* consiste dans le ton, dans la donnée même, plutôt que dans les arguments, si on les examine un à un.

Le Bossu connaissait à merveille son métier, il savait se plier aux circonstances, adopter le langage propre à chaque genre littéraire. Servi par une imagination riche, par une intelligence flexible, doué, en outre, des qualités précieuses du styliste, il a prêché, sinon avec une foi ardente, du moins avec habileté, avec éclat, contre l'amour et ses pièges. Comme il n'a pas médité la question, et qu'il n'est point en état de la discuter sérieusement, il recourt, lui qui a soupiré tant de chansons tendres, aux apostrophes virulentes, et ses vers ont l'allure d'un pamphlet. L'énergie qu'il y déploie paraît puissante, bien qu'elle soit de commande. Parfois, elle naît simplement de la trivialité des termes, trivialité que nous blâmions dans les jeux-partis, mais qui est ici nécessaire, car le sentiment à exprimer, c'est le mépris. Lorsqu'Adan accuse l'Amour d'avoir *empoisonné* les hommes [7]; lorsqu'il lui crie : « Tu t'en-

1. *Dit d'Amour*, v. 170-173.
2. *Chanson* V, str. 2, Couss., p. 22. Cf. encore *chansons* XI, str. 3; XXII, str. 4.
3. *Dit d'Amour*, v. 192.
4. *Chanson* VI, str. 3, Couss., p. 27.
5. *Romania*, XXII, 62 et suiv.
6. Comparez, par exemple, *Dit d'Amour*, v. 10-12 et *Feuillée*, v. 82-86; *Dit d'Amour*, v. 31-34 et *chanson* III, str. 3; *Dit d'Amour*, v. 133 et suiv. et *Congé*, str. 3.
7. *Dit d'Amour*, v. 99.

gages à nous procurer mille plaisirs, et, quand on te presse de payer, tu nous querelles, tu réponds par une *riote*[1] »; lorsqu'il déplore le sort de ceux qu'un favorable regard *allèche*[2], et qui se *frottent* au dieu trompeur[3], plus le mot employé est vulgaire, plus il a l'air outrageant. Il arrive aussi que la concision des phrases peigne la violence de la colère. Beaucoup de vers d'un seul jet, ou, si nous osons dire, découpés à l'emporte-pièce, sobres, vigoureux, imitent la parole saccadée d'une personne en furie. Il en est de monosyllabiques dont la brièveté a quelque chose de tranchant :

> N'est pas a soi qui bien te sent[4].

> Je ne sui pas che que je fui[5].

> Bons est li jeus ou nus ne pert[6].

D'autres tirent leur force de l'antithèse, du cliquetis des mots, d'une expression plus que prosaïque — basse :

> Quant chele a cui par forche sui
> En me *grevanche* se *delite*[7].

> Qui est amés, s'a il paor
> C'on ne l'oche ou c'on ne le gaite[8].

> Qui n'a c'un oeil souvent le tert[9].

Si cette pièce se distingue par le mouvement, elle ne doit pas tous ses charmes aux artifices du style. L'accent irrité se soutient, il règne partout. Avec quelle amertume le ménestrel rappelle ses erreurs! Comme il s'acharne sur les parjures qui triomphent grâce à leur astuce, et s'enfuient lorsqu'ils ont *honni et détruit*

1. *Ibid.*, v. 103-105.
2. *Ibid.*, v. 119-120.
3. *Ibid.*, v. 101.
4. *Ibid.*, v. 27.
5. *Ibid.*, v. 70.
6. *Ibid.*, v. 154.
7. *Ibid.*, v. 68-69.
8. *Ibid.*, v. 87-88.
9. *Ibid.*, v. 151.

leurs dames[1] ! Quels anathèmes il lance aux femmes si capricieuses, dit-il, si muables, si vaniteuses[2] ! Cependant sa haine la plus féroce, il la voue aux jeunes gens qui s'inquiètent de récolter des écus, qui consacrent le printemps de leur vie — saison d'amour et de liesse — au négoce, à l'usure. « D'abord la pécune ! songent-ils. Remplissons nos coffres ; puis, à tête reposée, nous aimerons. » Ces faux jeunes, ces âmes avilies par le calcul, la cupidité, le Bossu ne les ménage pas. Il leur adresse une strophe indignée, tellement bien construite, tellement homogène, d'une langue à ce point pure, d'une inspiration à ce point franche que peut-être il n'a jamais rien écrit de meilleur. Qu'on en juge :

Amours, nus ne fait jeu ne feste :
Chascuns a l'amasser s'areste
Pour che que tu ne les semons.
Plus roit qu'esfoudres ne tempeste
Deschens en nous et fais moleste
Quant tu veus c'amoureus soions.
Pour coi n'enflames ches garchons
Qui vont disant : « Or gaaignons,
Puis amerons de saine teste » ?
Mais a cheus a flouris grenons
Est viex li vie et li renons
D'amer, et s'est au jone honneste[3]

On aura remarqué, en ce beau couplet, des images intéressantes (v. 4 et 10). Le *dit* en est parsemé, et notre auteur les a même répandues avec quelque indiscrétion. Toutefois, loin de nuire à cette énergie que nous venons de signaler, elles la rehaussent. Certaines sont destinées à représenter d'une manière frappante les crimes de l'amour, ceux des infidèles, des traîtres. En conséquence, elles ont un caractère peu noble, mais elles l'ont légitimement, puisqu'il s'agit de donner l'im-

1. *Ibid.*, str. 15.
2. *Ibid.*, str. 16.
3. *Ibid.*, str. 12.

pression de la laideur. L'amour est assimilé à *l'escorpion poingnant*[1]; il secoue *le loquet* des cœurs rebelles[2]; il pique deux fois quiconque regimbe contre son aiguillon[3]; sa porte est largement ouverte, mais, devant, une fosse est creusée où se précipitent les imprudents[4]; il vous invite chez lui, puis vous oblige à payer *l'écot*[5]; il déçoit ceux qui boivent à *ses barils*[6]; il change les regards d'une femme en *mangounel*, arme terrible dont on n'évitera les traits qu'à la condition d'avoir appris l'art de la guerre[7]. Gardons-nous donc de l'amour! Chassons de chez nous un tel hôte[8]! Si nous l'accueillons, on jasera. Jadis, on affichait la passion; elle ne scandalisait personne. Aujourd'hui, on a peur des reproches, on aime *à chandelle éteinte*[9]. Ces comparaisons pittoresques ne sont pas toutes fort délicates, mais en voici maintenant de fines et de poétiques. Tant que votre dame, dit Adan, a pour vous de l'inclination, votre visage lui plaît, elle le voit « plus net c'un yvore »; qu'elle cesse de vous chérir, aussitôt elle vous *enlaidit* et justifie ses froideurs par la nouvelle opinion qu'elle s'est forgée sur votre physique[10]. De son côté, l'amant prête à sa maîtresse, jusqu'à ce qu'il se fatigue de la courtiser, des charmes imaginaires. L'amour le veut ainsi. C'est lui qui revêt le corps féminin d'une grâce menteuse, pareille au tain dont on enduit le verre afin de fabriquer un miroir[11]. Tous, le dieu pervers nous ensorcelle : ses supercheries poussent les cœurs à se rechercher; ils se lient, ils se confondent, et s'ils ne

1. *Ibid.*, v. 54.
2. *Ibid.*, v. 51.
3. *Ibid.*, v. 131-132.
4. *Ibid.*, v. 160 et suiv.
5. *Ibid.*, v. 108.
6. *Ibid.*, v. 18.
7. *Ibid.*, v. 83-84.
8. *Ibid.*, v. 60.
9. *Ibid.*, v. 155-156.
10. *Ibid.*, v. 184 et suiv.
11. *Ibid.*, v. 10-12.

rompent pas eux-mêmes le nœud qui les unit, on tenterait en vain de le desserrer. Ils se tiennent mieux — l'image est jolie — que la lame du couteau ne tient au manche :

> Amours, si bien m'enmance mie
> Con tu l'amant ens en l'amie
> Li fevres le manc(h)e ou coutel[1].

Ah ! s'écrie encore le ménestrel, on s'égare, Amour, en ton domaine, comme dans les *Vaux Périlleux, pleins d'amertume, sans issue*[2]. Tu te réjouis des fautes que tes adorateurs commettent ; tu les encourages au mal. Les princes, d'ordinaire, dirigent leurs soldats, les stimulent, les rallient, s'ils se débandent : toi, tu t'amuses à jeter le désordre parmi les tiens, et leur conduite te sourit, pourvu qu'elle soit lâche[3].

Ces brillantes qualités de style, cette énergie, ces figures ont attiré l'attention des contemporains d'Adan, et l'œuvre a été imitée. M. Jeanroy a publié avec elle deux morceaux qui la rappellent par le sujet, par la métrique. Ils sont cependant assez inférieurs. Les chevilles y abondent, le développement languit, les phrases ou tombent à plat ou s'enflent démesurément, le mouvement est pénible, les comparaisons laborieuses. De-ci, de-là, on note, reconnaissons-le, quelques traits vifs, quelques passages agréables, mais, outre qu'ils se font trop attendre, ils sont empruntés parfois au fils de maître Henri, et alors c'est lui qu'ils honorent. Ces poèmes sont dus à Névelon Amion[4] et à Guillaume

1. *Ibid.*, v. 73-75.

2. *Ibid.*, v. 15-16. — C'est dans *le roman d'Alexandre* qu'il est question des *Vaux Périlleux*, et il est probable qu'Adan s'est souvenu ici de cet ouvrage. Toutefois, un autre *Vallon Périlleux*, que l'on nomme aussi *Val sans retour*, est décrit dans un roman de la Table ronde. (Voir ci-dessous, chap. V.)

3. *Dit d'Amour*, v. 40 et suiv.

4. Névelon Amion est mentionné dans la liste des Ardents (B. N. fr. 8541) à l'année 1280, Saint-Remi. Peut-être est-ce à lui que Baude Fastoul adresse la 49e str. de son *Congé* : « Hé, Nevelos, biaus dous conpains... » (B. N. fr. 25566, f° 257 b.) L'ouvrage de Névelon est brièvement étudié dans *l'Hist. litt.*, XXIII, 612 et suiv. Nous parlerons plus loin d'un autre membre de la famille Amion. (Voir chap. V, ad fin.)

d'Amiens, le peintre[1], qui habitaient, l'un, Arras, l'autre, près d'Arras, et qui, par conséquent, n'ont pas ignoré les travaux du Bossu. Névelon, dont nous nous occuperons d'abord, confesse en termes malheureusement vagues qu'il a eu des prédécesseurs, des modèles :

Amours, j'ai oï de vous faire
Mains boin[s] ver[s] qui bien doivent plaire[2].

Pense-t-il à Adan lorsqu'il parle de la sorte? On a le droit de le croire, car non seulement il a « oï » les bons vers du fameux trouvère, mais il en a répété quelques-uns en les modifiant un peu. Les rapprochements qui suivent rendront la chose évidente.

ADAN.	NÉVELON.
Car fins amis qui grief mal trait Quant pour garison a toi trait, Tu li respons : « Fui ! va te voie[3] ! »	Quant merci crie doucement, Vous respondés crueusement : « Fui de ci ! De toi n'ai que faire. »[4]
{ Chieus que tu fais palir et taindre...[5] { Ce pert a mon pale sanlant[6].	{ Et qui maint bel viaire as tains...[7] { ....Bien pert a men vis[8].
Sot en devienent li sachant.[9] D'un simple fais un reveleus[10].	Amours, tu fais le sot sené, Le couart hardi redouté[11].
Le sobre fais par ton pooir Estre en desir sans astenanche[12].	N'a home, tant ait grant poissanche, Puis k'il s'est pris au bien amer, U tu ne faces de t'enfanche : Au premier li taus l'astenanche[13].

1. Voir plus haut, p. 45, note 2. — En somme, nous ne savons rien touchant la vie de ce personnage. Ce que l'on peut assurer, c'est que, si plusieurs individus qui ajoutaient à leur nom la mention « d'Amiens » étaient en réalité bourgeois d'Arras, Guillaume le peintre, lui, résidait vraiment à Amiens, où il possédait une maison. (Voir *Jacques d'Amiens* par Philipp Simon, p. 8, note.) Sur l'œuvre de Guillaume, consultez *Hist. litt.*, XXIII, 605.
2. *Romania*, XXII, 54, v. 1-2.
3. *Dit d'Amour*, v. 46-48.
4. *Romania*, 54, v. 43-45.
5. *Dit d'Amour*, v. 29.
6. *Ibid.*, v. 55.
7. *Romania*, 55, v. 62.
8. *Ibid.*, 57, v. 192.
9. *Dit d'Amour*, v. 58.
10. *Ibid.*, v. 19.
11. *Romania*, 56, v. 109-110.
12. *Dit d'Amour*, v. 8-9.
13. *Romania*, 58, v. 242-245.

Si, au lieu de signaler simplement ces expressions voisines, nous nous étions astreints à confronter les idées communes aux deux *dits*, il eût été nécessaire de citer presque tout. L'influence du Bossu sur son émule est constante. Névelon s'était nourri des œuvres du maître poète, non pas de celle-là seule dont il a fait un pastiche, mais des chansons aussi; souvent il y a glané des pensées qu'il enchâsse non sans adresse en son *Dit d'Amour*. Il arrive que certaines de ces réminiscences soient discrètes et, partant, peu frappantes[1]. D'autres, au contraire, moins déguisées, ont bien l'air de larcins. On s'en apercevra en comparant le dernier couplet de la chanson XI[2] et la 17e strophe de Névelon, ou encore ces passages-ci :

ADAN.	NÉVELON.
Chil qui plus sont d'astenanche,	Amours, puis que li souffisant,
Et plus sage et plus souffrant,	Li preu, li sage, li vaillant
Aroient droite escusanche,	Sont pris,
S'il devenoient amant	
En desirant	
Ma dame a cui sui sougis.	
Et puis donc qu'ele vaut tant,	
Ne doit avoir hom rassis	ce n'est pas grans mervelle
Merveille grant	Se jou, qui ai peu d'essiant,
De moi c'on tient pour enfant	M'otroi a faire le comant
Si je sui pris[3].	D'uns vairs iex sour face vermelle[4].

Guillaume d'Amiens a, de même, imité Adan. Sans nous attarder, pour le démontrer, à une longue collation des deux morceaux, nous rapprocherons quatre phrases courtes, mais concluantes.

1. M. Jeanroy a finement signalé les imitations de ce genre. Voir *Romania*, XXII, 65-66, notes des vers 121, 176, 180.
2. Couss., p. 46 : « Quant je vous voi, si sui mus, etc... »
3. *Chanson* III, str. 3, Couss., p. 14.
4. *Romania*, XXII, 58, v. 253 et suiv.

ADAN.	GUILLAUME.
Amours, tu m'as chiere vendue Te connissanche et te venue [1].	Amours, mout as bele venue... Et tu le m'as kiere vendue [2].
Car quant de toi partir me vueil, Je retourne, quant doi vair œil Sont respondant de me deserte [3].	Car qant on cuide outre passer, Tu fais d'un[s] vairs iex retourner Si doucement en atraiant [4].
Sot en devienent li sachant [5].	Car ele fait d'un saje un sot [6].
Ne coment chascuns i escote [7].	Qi puis i paie grant escot [8].

Que *le Dit d'Amour* ait joui de beaucoup de célébrité, on ne saurait donc le nier. Son succès est tacitement avoué par Névelon Amion et par Guillaume le peintre. Peut-être même en avons-nous un autre témoignage. L'anonyme qui composa *le Jeu du pèlerin* affirme, on se le rappelle[9], que Robert II, désirant *éprouver* Adan, lui avait commandé « que il feist uns dis ». Le clerc s'était acquitté de cette tâche avec tant de bonheur, il présenta un travail si accompli que le comte d'Artois en demeura émerveillé. Or, nous ne connaissons aucun *dit* du Bossu, si ce n'est *le Dit d'Amour*. Est-il impossible que ce soit lui qu'ait désigné le Pèlerin ? Nous ne risquons cette hypothèse qu'avec hésitation. Cependant, en un temps où l'on s'attachait plutôt aux agréments du style qu'à la profondeur des conceptions, la pièce que nous avons étudiée a dû conquérir tous les suffrages, et, puisque les ménestrels la considéraient comme un modèle, pourquoi Adan n'aurait-il pas été fier de l'offrir à Robert, pourquoi Robert lui aurait-il marchandé l'admiration ?

1. *Dit d'Amour*, v. 13-14.
2. *Romania*, XXII, 58-59, v. 1 et 12.
3. *Dit d'Amour*, v. 166-168.
4. *Romania*, 59, v. 52-54.
5. *Dit d'Amour*, v. 58.
6. *Romania*, 60, v. 78.
7. *Dit d'Amour*, v. 108.
8. *Romania*, 60, v. 83.
9. Voir plus haut, p. 153.

VERS DE LA MORT. — « Mors et amors sont de grant signorie », déclare un chansonnier du moyen âge[1]. A la mort ainsi qu'à l'amour nos ancêtres ont consacré des milliers de vers. Tour à tour, Hélinand et Robert le Clerc[2] avertissent les pécheurs de dépouiller le vieil homme, les riches de fouler aux pieds leur opulence, les femmes de mépriser leur beauté, car notre heure est incertaine, et le diable épie les âmes coupables. Sur ce thème trop facile, et pourtant intéressant en ce sens qu'il touche à nos préoccupations les plus douloureuses et qu'il irrite une plaie saignante, quels sombres sermons les trouvères n'ont-ils pas prêchés ! Que de lieux communs ils ont entassés, que de plaintes, que de conseils, que d'images, que de paraboles, — que de phrases ! Un pareil sujet a cela de bon que, dès qu'on l'entreprend, la plume vole ; elle va, elle va... Il a cela de mauvais qu'étant éternel, inépuisable, il vous entraîne au delà des limites raisonnables sans que l'on voie où s'arrêter. Ecrivez dix pages, cent pages, un volume, amoncelez même les tomes, le problème n'est pas résolu, et l'on userait sa vie à discourir de la mort. Aussi, les littérateurs du XIIIe siècle n'ont-ils point évité, en abordant cette matière, l'écueil de la prolixité. Adan seul — la chose est curieuse — s'est contenté d'un commencement de dissertation, et cette donnée si féconde ne lui fournit que *trois couplets*. Comment expliquer cette modération ? Certes, s'il avait voulu multiplier les stances, son imagination ne lui eût pas refusé le service, et elle nous eût lassés avant de se lasser. Faut-il croire qu'un travail plus urgent ait subitement distrait, absorbé l'artiste ? La mort l'aurait-elle interrompu au moment où

1. Jeanroy, *Romania*, XXII, 65.

2. On pourrait mentionner aussi le Reclus de Molliens et, d'une façon générale, tous les auteurs de sermons en vers. (Voir G. Paris, *La littérature fr. au m. âge*, § 153.)

il la chantait? A-t-il compris que tout ce qu'il dirait avait été dit, et qu'il valait mieux abandonner un dessein vulgaire? — S'il en est ainsi, que d'éloges !...

Les trois strophes en question ne sont ni plus ni moins naïves que toutes celles du moyen âge qui ont le même objet. Le fils de maître Henri remarque que son existence *amenuise*[1]; il se repent de ses mœurs frivoles. Les nobles et les puissants qui avaient fleuri devant ses yeux étaient, en foule, descendus sous terre, et cet exemple l'incite à se recueillir, à gémir sur sa fragilité[2]. Puisqu'il ne restait plus au monde que le menu fretin[3], puisque la Mort s'était, aux lacs ou bien à la glu[4], emparée des gens huppés, et n'avait respecté ni les comtesses ni les rois[5], comment les humbles lui auraient-ils échappé? Autant d'hommes, autant de victimes. Elle nous guette, la « larenesse », et, dès qu'elle l'ordonne, on saute le pas. Fou qui se fie à sa jeunesse! Maintes fois l'enfant précède le père au tombeau; *le grain pourrit avant la paille*[6]. Plus fou encore celui qui compte sur la médecine !... Le Bossu a été sévère pour elle : « C'est tout trufe et devinaille[7] ! » s'écrie-t-il, puis il conclut par un très beau vers :

Nus n'est fisiciens fors die(u)x[8].

Malgré sa banalité que cette courte analyse rend sensible, ne dédaignons point ce fragment philosophi-

1. Jubinal, *Nouveau recueil*, t. II, p. 273-274. *C'est li ver de le mort*, v. 4.

2. *Ibid.*, v. 5-6 et 10-12.

3. « N'i a remés fors que menuise. » *Ibid.*, v. 9.

4. *Ibid.*, v. 7.

5. *Ibid.*, v. 16 et suiv.

6. *Ibid.*, v. 26-27.

7. *Ibid*, v. 35. — Le médecin qu'Adan a mis en scène dans *le Jeu de la feuillée* est un charlatan, un hâbleur, et les traits de son caractère sont conformes à l'opinion exprimée ici. — Voir ci-dessous, chap. VI, au début.

8. *Ibid.*, v. 36. — Dinaux (*Arch. hist. du nord*, t. III, p. 152) cite ce vers et le précédent. Ils valent, déclare-t-il, le *Que sais-je?* de Montaigne. Nous renonçons, quant à nous, à deviner le rapport que Dinaux a pu trouver entre la devise du sceptique et l'acte de foi du ménestrel.

que. On y rencontre des images justes ; le style a de la chaleur, de la précision, de l'harmonie. Donc, ces trois strophes ne déparent pas les autres douzains du poète, et l'on est en droit d'assurer que, parmi les différents mètres dont il usa, celui-là fut au plus haut point favorable à la nature de son talent. Quelques réserves que l'on formule sur la valeur du fond dans *le Congé, le Dit d'Amour, les Vers de la Mort*, on est contraint de proclamer que ces pièces sont ingénieuses, fortement écrites, solidement rimées.

B. — De tous les genres destinés à être chantés et non pas récités, les motets et les rondeaux — de Coussemaker le remarque[1] — sont ceux qui tiennent le plus étroitement à la musique, et dont le commentaire est, par conséquent, le plus difficile ou le plus inutile. Les paroles sont sacrifiées, et on les regarde toujours comme assez bonnes pourvu qu'on puisse y adapter un air. A la lecture, elles semblent donc très faibles, et l'on comprend qu'elles durent leur succès au goût très décidé que le public d'alors avait pour le chant. Il y a lieu d'insister là-dessus, car si l'on examinait ces productions sans se redire à chaque instant qu'elles ne sont littéraires qu'à demi, outre que l'on tomberait dans une sévérité excessive, on risquerait de saisir fort mal leur caractère. Au contraire, quand on part de ce principe : *rondeaux et motets n'existent qu'en tant que prétextes à mélodies*, on a chance de prononcer un jugement équitable. En ces ouvrages lyriques, ainsi qu'en nos livrets d'opéras et nos romances, le sujet ne compte guère ; il est quelconque ou il n'est pas. Une constatation de cette nature annonce que nous ne saurions apprécier très longuement cette partie des œuvres d'Adan. Nous nous bornerons à la critique des très rares morceaux qui renferment, par exception, des idées neuves et curieuses.

1. *Ouvr. cité*, p. LVI.

et nous tâcherons, auparavant, d'établir le fait même que nous avons d'abord affirmé, et à cause duquel nous nous dispensons d'analyser un à un motets et rondeaux. Quatre arguments militent en faveur de cette assertion.

1° Il est si vrai que le Bossu ne se souciait point de la pensée, lorsqu'il s'exerçait dans le genre dont nous nous occupons, qu'il emploie des thèmes identiques sans prendre la peine de modifier sensiblement les phrases.

Premier exemple :

Rondeau VIII.

Amours et ma dame aussi,
Jointes mains vous proi merchi.
Votre grant biauté mar vi,
Amours et ma dame aussi...

Jointes mains vous proi merchi.
Se n'avés pité de mi,
Votre(s) grant biauté(s) mar vi,
Amours et ma dame aussi [1].

Rondeau X.

A jointes mains vous proi,
Douche dame, merchi.
Liés sui quant (je) vous voi.
A jointes mains vous proi...

Ayez merchi de moi,
Dame, je vous en pri.
A jointes mains vous proi,
Douche dame, merchi [2].

A supposer que l'auteur de ces bagatelles ait eu à cœur — mais qui le croira ? — de fléchir une femme et de lui demander grâce *à jointes mains*, le rondeau VIII exprimait ce vœu d'une manière suffisante. A quoi sert le rondeau X ? Qu'ajoute-t-il au précédent ?

Deuxième exemple :

Rondeau XI.

Hé Diex ! quant verrai
Cheli que j'aim ?
Certes je ne sai,
Hé Diex ! quant verrai...

De v[e]ir son cor gai
Muir tout de faim.
Hé Diex ! quant verrai
Cheli que j'aim [3] ?

Rondeau XIII.

Trop desir a veoir
Ce que j'aim.
Ne m'en puis remouvoir,
Trop desir a veoir...

Et au main et au soir,
Me complains.
Trop desir a veoir
Ce que j'aim [4].

1. Couss., p. 221.
2. Couss., p. 224.
3. Couss., p. 225-226.
4. Couss., p. 228-229.

De ces deux poèmes l'un — au moins — est de trop. Lorsqu'Adan s'est répété de cette façon, c'est qu'il avait en tête un motif mélodique, et qu'il voulait le placer. Il l'applique donc à des vers rimés en hâte, et s'inquiète peu de leur sens. Si même ils se chantent déjà sur un autre air, qu'importe? Il considère avec les yeux du compositeur, non avec ceux du littérateur, ces textes trop voisins.

2° Afin de simplifier son travail, et pour se livrer à l'inspiration musicale sans en être détourné par la rédaction des paroles, notre ménestrel use volontiers d'un second artifice. Il choisit, en ses écrits antérieurs[1], un passage qu'il estime émouvant ou délicat, il le remanie, et voilà une matière toute trouvée sur laquelle se déploiera la science de l'harmoniste. Lisons le motet III. 2 ; nous y reconnaissons, et chacun y reconnaîtra les principales lignes du portrait de Maroie (*Jeu de la feuillée*). Adan a réduit ce grand tableau aux proportions d'une miniature. N'était-ce pas plus aisé que d'inventer quelque chose ? Le motet I. 1, où sont contés les troubles d'Arras et les chagrins des exilés, est, par un procédé pareil, résumé dans le rondeau V, qui, bien que n'étant point une simple copie (il développe une plainte amoureuse que le modèle indiquait en quatre mots, et les détails historiques y sont supprimés), ne laisse pas néanmoins de rappeler le motet à cause d'abord de la conformité du sujet, ensuite parce que plusieurs vers sont communs aux deux morceaux[2]. Qu'est-ce maintenant que le motet « Robin m'aime, Robin m'a[3] » sinon un très fidèle souvenir de la pastourelle de Marion ? Encore que nous doutions fort que cette adaptation soit du Bossu[4], puisqu'elle ne figure pas dans les manuscrits

1. Cependant le motet III. 1 est tiré d'un texte perdu pour nous, mais qui n'était sûrement pas d'Adan. Voir plus haut, p. 82 et suiv.
2. Comparez les v. 1-3, 17 du motet et les v. 1-4 du rondeau.
3. Couss.; *Annexes*, p. 427.
4. Voir plus haut, p. 194.

les plus autorisés quand il s'agit de son œuvre, nous n'hésitons point à la mentionner à l'appui de notre opinion. Qu'Adan, en effet, se soit imité lui-même, ou qu'il ait été imité par un confrère, il demeure toujours évident que le fond des poèmes dont il est ici question passait pour une quantité négligeable. Avec le motet « Robin m'aime, Robin m'a » nous classerons celui qui commence par « Fi, mari, de vostre amour[1]... » Pour les raisons que nous avons exposées à propos du premier, l'authenticité de celui-ci nous est suspecte. Toutefois, il est curieux et instructif d'observer qu'il est calqué sur le rondeau VI.

3° Il arrive cependant que ces petites pièces lyriques soient originales, si l'on entend par là qu'elles ne servent pas deux fois au musicien ou qu'elles ne dérivent point d'une source étrangère. Même alors, et bien que relativement nouvelles, elles embarrassent le critique. Plusieurs d'entre elles sont d'une insignifiance telle que l'on renonce à les commenter, et que l'on se demande en vain par quel endroit elles pourraient prêter à la réflexion. Souvent une brève phrase de prose traduirait tout un rondeau. Le troisième, par exemple, ne contient que ceci : « *Le mal d'amour, né d'un regard tendre, excite mes désirs et me tue*[2]. » Le quatorzième se résume comme suit : « *Une amourette m'égaie. Chantons-la*[3]. » Le deuxième, le septième, le douzième, le quinzième et, d'autre part, le motet V[4] n'éveillent notre attention qu'à force d'être rapides et vides, et nous ne dirons rien d'eux, si ce n'est qu'ils nous contraignent à nous taire. Nous passerons aussi sous silence les écrits de ce genre que nous avons analysés ou cités dans notre étude

1. Couss., *Annexes*, p. 423.

2. « Hareu, li maus d'amer | M'ochist ; | Il me fait desirer. | Hareu, etc... | Par un douch regarder | Me prist. | Hareu, etc... » Couss., p. 211.

3. « Boine amourete | Me tient gai. | Ma compaignete. | Boine amourete... | Ma cançonnete | Vous dirai. | Boine amourete, etc... » Couss., p. 230.

4. Couss., p. 272.

biographique[1], car ils sont pauvres d'idées, et ils nous condamneraient, si nous tentions de les reprendre ici, à fatiguer le lecteur sans nul profit.

4° Au nombre des morceaux fugitifs qu'accompagne une mélodie, plusieurs offrent toutefois une certaine étendue, et il en est qui atteignent jusqu'à trente vers[2]. Que l'on se garde de conclure que les productions de cette catégorie aient toutes de la valeur, et qu'elles soient de nature à nous intéresser davantage. Le ménestrel les a allongées non parce que ses pensées méritaient qu'on les étalât, mais parce que l'air qu'il avait noté sortait des limites ordinaires. Donc, ces ouvrages moins brefs ne se distinguent fréquemment des autres que par l'abondance des lieux communs. En réalité, qu'ils soient de huit ou de vingt vers, motets et rondeaux se ressemblent. Presque partout règne la banalité. Tantôt Adan, avec un grand luxe de diminutifs ou d'épithètes précieuses, déplore son malheureux sort : *il meurt d'amourette ;* sa dame — elle est si *fièrete !* — l'a éconduit[3]. Tantôt il accuse sa maîtresse de l'avoir trahi. Elle lui riait pourtant, mais ce ris — quelle métaphore ! — *était assis sur un cœur félon*[4]. Ailleurs, il proteste que, de sa vie, il ne quittera son amie : « J'aimerais mieux, dit-il, que l'on me crevât les yeux[5] ! » Puis il change encore de ton, s'irrite contre l'amour, blâme les femmes. « Je m'imaginais, s'écrie-t-il, conquérir les bonnes grâces

1. Ces pièces sont le rondeau V (p. 88) ; les motets I. 1 (p. 88) ; III. 1 et 2 (p. 83-4) ; V. 1 (p. 60).

2. La forme des rondeaux et des motets varie beaucoup, et, dans ces genres, la fantaisie du poète pouvait se donner libre carrière. Sur les seize rondeaux du Bossu, sept sont des triolets réguliers et ont, conséquemment, huit vers. Les autres sont composés, selon le cas, de 10, de 12, de 18 et même de 24 vers (en comptant chaque refrain). A plus d'une pièce le nom de *rondeau*, tel que nous l'entendons, s'applique fort mal. Quant aux motets, ils oscillent entre 7 vers (*Motet* V. 1) et 38 vers (*Motet* II. 1.)

3. *Rondeau* I, Couss., p. 208-209.

4. *Rondeau* VII, Couss., p. 219-220. — Ne faut-il pas lire *vis*, et non *ris ?*

5. *Rondeau* XII, Couss., p. 227. Le rondeau XV (p. 232) est sur le même theme.

de ma belle ; j'espérais la fléchir à force de loyauté... Elle ne m'accorde, la cruelle, aucun regard qui me réconforte, elle ne songe qu'*à m'esquiver*. Hommes vertueux, ne vous mêlez pas d'aimer ; on se jouerait de vous. Cédez le pas aux parjures. Ils triomphent, ceux-là[1] ! » Ces sentiments d'une éclatante fausseté, nous les connaissons déjà : ils sont exposés en maints endroits du *Dit d'Amour*. Ainsi des chaînes étroites unissent au lyrisme courtois bien des motets et des rondeaux. Ils imitent ses subtilités, ses raffinements, son verbiage si creux. Il est vrai qu'ils ne subissent pas tous cette influence pernicieuse. Certains ont un air de gaieté ; ils traitent de ce que la passion a de bas ou de comique, et se rapprochent de la tradition gauloise. Mais quoi ! c'est encore la tradition ! Lorsqu'Adan cesse de larmoyer, de prier, de se prosterner devant sa dame, de l'insulter, de la bénir, de lui lancer l'anathème, il raille volontiers les infortunés maris et se gaudit de leurs mésaventures. Les sarcasmes qu'il leur prodigue n'exigent point de sa part plus d'invention que les galanteries, et il emprunte aux ménestrels, ses devanciers, leur ironie, leurs bons mots. Le moyen âge n'a mis en scène le mari que dans le rôle de Sganarelle. On le peint ridicule, odieux, naïf ; on le nomme couramment le *jalour*, le *vilain* ; il a beau veiller, son destin est réglé, son affaire est claire : « il iert cous ». Notre auteur respecte cet usage pieux. « Moi, fait-il dire à un amant, je ne crains rien. Je cause avec ma mie, malgré son tyran. Nous fermons sur nous la porte de la maison, et, tandis que nous nous réjouissons à l'intérieur, il se morfond, il *muse* dehors, le sot, le *wihot*[2]. » Le Bossu prête-t-il la parole à une femme ? Le discours, selon une coutume que nous avons signalée[3], devient en-

1. *Motet* I. 2, Couss., p. 245-246.
2. *Motet* IV. 1, Couss., p. 270.
3. Voir p. 208-9.

core plus audacieux. L'épouse ne se contente pas de tromper son *vilain*, elle le brave. « Fi de votre amour ! J'ai un compagnon jeune, beau, de noble atour. Fi de votre amour[1] ! » Rien de moins original que des facéties de cette espèce. On les rencontre mille fois au XIIIe siècle, et il faut avouer que si, par le ton, elles diffèrent des mièvreries courtoises, elles leur ressemblent par la banalité.

Nous espérons avoir prouvé que les motets et les rondeaux ne méritent pas une étude détaillée. La partie ingrate de notre tâche étant ainsi écartée, il nous est loisible d'en venir aux exceptions que nous avons annoncées.

Commençons par un joli motet (le nº II de de Coussemaker). — Que l'on se figure deux scènes animées, bien vivantes, deux petits drames captivants, pleins de finesse, et l'on aura l'exacte notion de ce que valent les deux thèmes qui forment cette composition harmonique. Le premier introduit un amant qui nous raconte ses peines. Naguère, sa maîtresse ne le repoussait pas, elle le chérissait même, *il avait pris le dessus*[2], un bon vent gonflait ses voiles. Hélas ! ces jours de liesse se sont envolés. La dame boude, elle est irritée, et le galant s'aperçoit qu'il est « tout ainsi qu'entroublié[3] ». Pourquoi cette froideur, cette grise mine ? Il le devine. Les médisants l'ont desservi et lui ont ravi, par des mensonges, ce cœur qu'il possédait[4]. Notre homme se décide à se rendre auprès de son adorée afin de se justifier[5], et ce dessein, il l'exécute sur-le-champ. « Maintenant irai[6]. » Le

1. *Rondeau* VI, Couss., p. 218. Les sentiments des femmes pour leurs maris ne varient jamais. Voici une strophe qui les résume : « Li jalous | Envious | De corrous | Morra, | Et li dous | Savourous | Amourous | M'avra. » Bartsch, *Rom. u. Past.*, nº 51, p. 52 et suiv.

2. *Motet* II. 1, Couss., p. 257, v. 5.

3. *Ibid.*, *ibid.*, v. 4.

4. *Ibid.*, *ibid.*, v. 2-3, 8-9, 16-17.

5. *Ibid.*, *ibid.*, v. 6-9.

6. *Ibid.*, *ibid.*, v. 19.

voilà donc parti. C'est ici que l'action s'ouvre véritablement. Que l'on observe bien que l'amoureux, jusqu'à ce moment, était dans sa maison. Il réfléchissait à haute voix, et montrait à nu son âme parce qu'il ne redoutait pas les indiscrets. Mais, dès qu'il marche par les rues, il modifie son langage, il feint l'assurance : « Faisons, murmure-t-il, meilleur semblant que je ne devrais[1]. » En réalité, l'accueil qu'il va recevoir l'inquiète fort, néanmoins il avance hardiment. Il n'ignore pas, en effet, que ses ennemis le guettent, qu'ils épieront sur sa physionomie les traces de sa douleur, et que plus il paraîtra soucieux et morne, plus ils s'applaudiront du succès de leurs calomnies. Cette joie, il tient à ne point la leur procurer. Afin qu'ils *crèvent* de dépit, non seulement il refoule les larmes qu'il versait naguère, mais il chante, et les vers qu'il fredonne

Fui te, gaite[2] ; fai me voie ;
Par chi passe gent de joie[3] !

témoignent assez qu'il n'engendre guère la mélancolie ; il les a choisis avec beaucoup de discernement dans le recueil des chansons du temps. De peur que ni sa bravoure affectée, ni son visage rayonnant, ni sa romance folâtre n'en imposent aux médisants acharnés après lui, le pauvre jouvenceau, qui se dirige en tremblant vers le logis de l'infidèle, s'écrie : « Tart m'est que g'i soie[4] ! » et, comme si la route durait trop pour son impatience, il souhaite de rencontrer tout de suite, au premier tournant, son *amiete*, à laquelle il prodigue les épithètes les plus flatteuses[5].

Le second morceau de ce motet est moins mouve-

1. *Ibid.*, *ibid.*, v. 20-21.
2. Et non « finto gaité » (!) comme dans l'édit. de de Coussemaker.
3. Couss., p. 257, v. 22-23.
4. *Ibid.*, *ibid.*, v. 24. — Il faut rejeter la leçon du ms. H. 196 de Montpellier : « que je issoie ».
5. *Ibid.*, *ibid.*, v. 26 et suiv.

menté, moins nouveau aussi que cette scène à laquelle il sert de pendant[1], mais il lui est supérieur en grâce, et l'on ne peut le lire sans être charmé de sa naïveté, sans louer sa fraîcheur, sa délicatesse exempte de préciosité. Cette fois, c'est une jeune fille qui nous entretient de sa passion. Bien qu'un vers explicite nous avertisse qu'il ne s'agit point ici d'une vestale[2], le ton général est décent. L'amante soupire, elle regrette son galant absent, et songe, puisqu'elle ne doit pas le revoir de quelques jours, à lui envoyer un souvenir, un cadeau. Elle ôte sa ceinture, une ceinture que jadis son ami même lui avait donnée[3], et elle se prépare à la lui adresser. Dur sacrifice ! Elle regardait cet objet comme un talisman, elle ne le quittait jamais : il lui rappelait de si douces heures ! Au moment de s'en séparer, elle s'émeut, le courage lui manque, et ce qu'elle éprouve, elle l'exprime en termes élégants et simples :

> Mais comment serai sans ti ?
> Dieus, chainturele, mar vous vi[4] !
> Au deschaindre m'ochiés ;
> De mes grietés a vous me confortoie,
> Quant je vous sentoie,
> Aimi !
> A le saveur de mon ami[5].

Ce passage n'est-il point poétique ? Adan n'y a-t-il pas finement noté l'un des effets ordinaires de la douleur qui nous pousse à interpeller, comme si elles étaient en

1. Adan n'associe jamais au hasard les deux thèmes d'un motet. Tantôt il oppose de parti pris des développements très différents, et il tâche d'étonner l'esprit par le contraste *(Motets* I et III) ; tantôt il traite des sujets analogues quant au ton, sinon quant au fond (*Motet* II) ; tantôt enfin *(Motet* IV) la correspondance est rigoureuse et s'étend non seulement aux idées mais aux termes mêmes.

2. « Qu'il vienne à moi, dit-elle en parlant de son ami, *pour faire tous ses bons.* » (Couss., p. 258, v. 27.)

3. *Ibid.*, *ibid.*, v. 7.

4. M. Raynaud *(Recueil de motets fr.*, t. I, p. 242) coupe ce vers et le précédent d'une manière un peu différente.

5. Couss., p. 258, v. 9-15.

état de nous comprendre, les choses privées de vie? Un tel discours ne choque donc pas ; il plaît au contraire, car il est bien dans la nature. Après l'avoir prononcé, la jeune fille assure — et ce trait encore mérite l'approbation — qu'elle pleure non la perte de la ceinture, mais l'abandon d'un gage d'amour. Des ceintures, elle en a d'autres, bien plus ornées, bien plus riches, frangées d'argent, tissées de soie[1]. « Mais hélas ! dit-elle, me priver de celle-là !... » — Ici se termine la partie triste de la pièce. L'amante se résigne, puis se console. Elle pense que celui qu'elle attend accourra bientôt ; elle charge ses vers de voler vers lui, de lui fixer un rendez-vous ; elle se croit à ce jour heureux. « Je chanterai, s'écrie-t-elle, lorsque l'absent sera de retour[2]. » Et, comme s'il revenait déjà, comme si déjà elle se trouvait auprès de lui, elle chante[3].

Maintenant que nous avons prouvé combien les deux thèmes de ce second motet commandent l'attention et l'estime, maintenant que nous avons payé à ce double drame, rapide, à peine indiqué, mais vif, habilement construit, parfois touchant, un juste tribut d'éloges, il nous faut examiner les trois rondeaux qui échappent à l'habituelle banalité du genre.

Etudions d'abord le petit poème qui porte, dans l'édition de de Coussemaker, le n° IV. Il ressemble moins à un rondeau qu'à une chanson, au sens actuel du mot, car il contient trois strophes accompagnées d'un refrain. Mais ce n'est pas sa forme seule qui le distingue des productions que les copistes ont rangées avec lui sous le même titre. On chercherait en vain chez Adan un sentiment analogue à celui qu'il développe ici. Sans doute, le personnage dont il interprète les pensées est un amoureux, le presque inévitable amoureux... La nouveauté, la voici :

1. *Ibid.*, *ibid.*, v. 16-18
2. *Ibid.*, *ibid.*, v. 28.
3. *Ibid.*, *ibid.*, v. 30-31.

ce héros brille par la prudence. Quelque ardeur qui le consume, il n'oublie pas les conséquences funestes des liaisons illicites, et il craint que son idylle ne tourne mal. Il proclame cependant, au premier couplet, qu'il *mandera* son *amiete*[1]. Elle est *cointe*, elle est *savoureuse*, il la chérit ; oui, il la mandera, il ne saurait *s'en abstenir*[2]. Puis, il réfléchit : ce beau zèle tombe, et l'enthousiasme cède la place à la froide raison. Mander ! mander ! rien de mieux, mais ces entrevues mènent loin : elles laissent un amer repentir, et jettent souvent en de cruels embarras l'homme et la femme :

Et s'ele est de moi enchainte,
Tost devenra pale et teinte[3].

Quel dénoûment pour un roman ! — Non, ce n'est plus un roman, c'est une réalité tragique. La jeune fille excite la curiosité maligne des voisins. Son éloquente pâleur vaut un aveu... Le public raille, la famille gémit et se fâche. Risées, « escandele et plainte[4] » ! C'est un désastre ! « Ah ! dit l'amant, si un tel malheur arrive, ma maîtresse désormais n'osera lever le front, car

Deshonnerée l'arai[5].

Fuyons ce danger, renonçons à notre projet,

Miex vaut que je m'en astiengne[6],

et vive l'amour platonique ! Il ne laisse pas de lendemains sombres, lui. Je vouerai à ma dame un culte innocent ; je la célébrerai... à distance — c'est plus sûr — et je resterai, de la sorte, libre d'inquiétudes, toujours *joli*[7]. »

1. *Rondeau* IV, Couss., p. 214, v. 4.
2. *Ibid.*, *ibid.*, v. 5-7.
3. *Ibid.*, *ibid.*, v. 9-10.
4. *Ibid.*, *ibid.*, v. 11.
5. *Ibid.*, *ibid.*, v. 12.
6. *Ibid.*, *ibid.*, p. 215, v. 1.
7. *Ibid.*, *ibid.*, v. 2-4.

Cela est original, spirituel, d'une gaieté discrète. En quoi réside l'élément comique ? Evidemment, dans le contraste entre le premier et le dernier couplet, dans la promptitude avec laquelle le galant change d'opinion. Très résolu d'abord, fanfaron même, il bat soudain en retraite, et ses scrupules ont beau être respectables, ils naissent trop subitement pour ne point nous étonner, ainsi, d'ailleurs, que ce mélange amusant de circonspection et de candeur.

Le rondeau IX que nous abordons maintenant doit être cité en entier :

Or est Baiars en la pasture,
Hure,
Des deus piés defferrés[1].
Des deus piés defferrés,
Il porte souef l'ambl(e)ure.
Or est Baiars en la pasture.

Avoir li ferai couverture,
Hure,
Au repairier des prés,
Au repairier des prés[2].
Or est Baiars en la pasture,
Des deus piés defferrés[3].

D'une lecture rapide de ce morceau on conclurait volontiers qu'il n'est digne d'aucune attention. Il offre cependant de l'intérêt. L'étrangeté de sa forme saute aux yeux, et cette rime en écho (pasture-Hure ; couverture-Hure) suffirait à arrêter le critique. En effet, le moyen âge ne fournit guère d'exemples semblables, et lorsqu'on les rencontre, on s'empresse de les noter. Gilles le Vinier a écrit deux *descorts* construits à peu

1. Cette ponctuation est celle de P. Paris (*Hist. Litt.*, XX, 659) et de de Coussemaker. Nous préférerions mettre une virgule à la fin de ce vers et un point à la fin du suivant.

2. Nous adoptons ici la ponctuation de P. Paris. Celle de de Coussemaker rend le texte inintelligible.

3. Couss., p. 223.

près comme ces vers de notre rondeau. L'un débute ainsi :

Au partir de la froidure
Dure [1]...

Et voici le commencement de l'autre :

Amors, ki me le comande,
Mande
Par moi tos amans
Mans
Plaisans et sans boisdie :
Die
Chascuns cest deport;
Port
Chascuns ceste novelle :
Ele
Est belle et avenans... [2]

Il y a lieu pourtant de distinguer, même en ce qui concerne la rime, l'œuvre de Gilles le Vinier de celle d'Adan de le Hale. Tandis que Gilles travaille en lettré et tâche de donner une signification à son long et froid calembour, le Bossu — P. Paris a signalé le fait avant nous [3] — s'inspire, à n'en pas douter, d'un refrain populaire, car les onomatopées, les mots dénués de sens — c'est le cas, dans le rondeau, pour la syllabe « hure » — répugnent aux auteurs savants, et abondent dans les chansons spontanées des artisans, des paysans.

L'idée même que le Bossu développe, cette plainte bizarre sur le pauvre cheval Bayard, déferré des deux pieds et privé de couverture, elle n'est pas, *elle ne peut*

1. *Hist. Litt.*, XXIII, 589.

2. Louis Passy, *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, IVe série, t. V, p. 312-313. — Voici encore un exemple de rimes pareilles. Il est tiré du *Mystère de saint Didier* : « Chascun son entreprise | Prise, | Car tout par efficasse | Casse, | Par luy est voye esquise | Quise, | Qui bien a sa devise | Vise. » (Petit de Julleville, *Les Mystères*, t. I, p. 280.) Notre siècle n'a pas ignoré cette recherche au fond vaine et puérile. On connaît la chanson du fou Gramadoch, dans le *Cromwell* de V. Hugo (Acte III, sc. 1) : « Pourquoi fais-tu tant de vacarme, | Carme ? | Rose t'aurait-elle trahi ? | Hi ! | Pourquoi fais-tu tant de tapage, | Page ? | Es-tu l'amant de Rose aussi ? | Si ! »

3. Il dit : « C'est dans ce genre de compositions qu'on pourrait espérer sur- « tout de retrouver quelques-uns des vieux airs que nous n'avons pas encore « oubliés. » (*Hist. Litt.*, XX, 659.)

pas être de l'invention d'un érudit. Seul le peuple, seule la foule des rêveurs anonymes et des fantaisistes a de ces caprices d'imagination qui déroutent les gens instruits. Adan a donc imité ici, il n'a pas créé. Mais pour si imprévues, pour si indépendantes que soient les conceptions de la muse populaire, encore faut-il qu'elles aient une genèse, une cause, et l'histoire de Bayard se rattache bien à quelque tradition. Ne serait-elle pas un souvenir de la geste des quatre fils Aimon ? L'un d'eux, Renaud, possède un cheval fée du nom de *Bayard*, qu'il monte avec ses trois frères en croupe, et grâce auquel il échappe à maints périls et gagne maintes batailles[1]. Ce roman de Renaud a joui d'une vogue prodigieuse et revêtu plus d'un caractère. Or, quelle est, surtout en France, la preuve la plus certaine, la sanction définitive du succès ? N'est-ce pas la parodie ? L'épopée des quatre fils Aimon devait-elle éviter la malice de ceux-là mêmes qui l'admiraient, qui l'apprenaient par cœur ? Non certes. Renaud et ses frères figuraient à Paris sur une enseigne, devant la Boucherie, et un auteur inconnu a eu l'idée de marier ces paladins en peinture avec des filles également peintes ou sculptées au-dessus d'une boutique[2]. Cette insipide facétie prouve que les personnages de la geste étaient familiers au public, et que l'on ne se gênait pas pour s'égayer à leur sujet. Si la verve de nos ancêtres ne les a point épargnés, comment n'aurait-elle pas attaqué le cheval Bayard, dont les exploits, si nous osons employer ce terme, frappaient d'autant plus l'esprit qu'ils avaient l'air plus fabuleux ? Dès que ce

1. Le cheval de Renaud était encore assez célèbre, au commencement du XVI[e] siècle, pour qu'un écrivain inconnu l'ait nommé dans une ballade consacrée aux plus fameux coursiers. « Et rous Baiart qui fu au filz Hemon. » (*Romania*, VI, 271-272.)

2. « *Cy s'ensuit un esbatement du mariaige des .IIII. filz Hemon, ou les enseignes de plusieurs hostels de la ville de Paris sont nommez.* » Jubinal, *Mystères inédits du XV[e] siècle*, t. I, p. 369 et suiv.; Ad. Keller, *Romvart*, p. 151-152.

merveilleux *roncin* eut acquis de la célébrité, il fournit à ceux qui aimaient à rire une facile occasion de badiner. On baptisa *Bayard* les animaux fourbus et poussifs. Cette espèce d'antiphrase donna lieu, selon nous, à quelque couplet populaire, où une malheureuse bête boiteuse, impropre à l'usage, s'appelait comme le coursier légendaire, et c'est de cette source, vraisemblablement très ancienne, que le Bossu tira son rondeau. Un autre ménestrel de la fin du XIIIe siècle nous parle aussi d'un cheval *Bayard* sur un ton nettement satirique. Il nous montre un bourgeois vantard et grotesque qui part pour la guerre. On lui amène son destrier, *Baielart;* il bondit en selle, mais, de peur de *varser,* il enjoint à son valet de lui lier les deux pieds sous le ventre de sa monture, qui est terriblement ombrageuse, ardente. Les rues *retintent* de ses hennissements, et lorsque son maître la pique de l'éperon, elle saute *quatre pieds, bonne mesure*[1]. Un saut de quatre pieds, voyez quel effort! Jamais ce Bayard-là ne rattraperait l'hippogriffe des frères Aimon !

Adan a rimé un autre rondeau — c'est le XVIe — dont l'origine populaire est encore plus certaine. Ceux qui sont censés le réciter se prétendent ambassadeurs du bonhomme Noël :

Nos sires Noueus
Nous envoie a ses amis[2].

Ils nous apprennent que Noël les chérit et prend soin d'eux ; ils nous renseignent sur leur âge, et se qualifient

1. Scheler, *Trouv. belges,* t. II, p. 173, v. 87 et suiv. : « Il saut sor Baielart, qu'a d'estré ne sot grés, | D'un cordele de lins fu se .II. piés loé. | ..... | Baiart fu reveleus, si conmence a haner, | Trestoute de grant rue en a fat retinter, | Çou sanloit un efoudre qui de ciel fu versé. | ..... | Il fiert des porions, de frains abandoné, | Et Baielart li saut .IIII. piés mosuré. » — L'auteur de ce morceau veut tourner en ridicule le patois flamand, et c'est par système qu'il multiplie les fautes de style et les barbarismes.

2. Couss., p. 235, v. 3-4. — Cf. plus bas : « Nos sires... | Nous a en son lieu tramis. » Vers 14.

eux-mêmes *d'enfançons*[1]. P. Paris n'a pas accordé à ce mot toute l'attention qu'il méritait, et il a cru que la pièce était dite par des jongleurs[2]. Cette conjecture erronée enlèverait à l'œuvre son caractère. Insistons-y donc : ce sont des enfants qui chantent. En quel endroit ? Devant chaque maison de la ville, cela ressort du premier vers[3]. Pourquoi ? Ils répondent eux-mêmes à cette question :

Pour avoir des paresis[4].

Ne l'eussent-ils pas avoué, on l'aurait deviné, car ils cherchent à capter la bienveillance de leurs auditeurs, d'abord en leur souhaitant le bonheur :

Diex soit en cheste maison,
Et biens et goie a fuison ![5]

ensuite en les accablant de compliments. « Nous nous adressons à vous, disent-ils, parce que vous êtes, nous ne l'ignorons pas, *amoureux, bien appris, courtois, piteux et francs*[6]. »

Ces quelques lignes d'analyse contiennent toute la substance du petit poème, et désormais on peut aisément se rendre compte de sa nature. Malgré l'opinion de P. Paris[7], nous n'avons pas là un *noël*, du moins au sens que l'on attribue aujourd'hui à ce terme, mais un *chant de quête*, exécuté par un chœur d'enfants, la veille de la Nativité. On sait que ces quêtes gracieuses, accompagnées de couplets et de danses, remontent très loin, si loin que nous ne pouvons arriver jusqu'à leur berceau. Les premiers monuments de notre littérature nous

1. *Ibid.*, *ibid.*, v. 16.
2. *Hist. Litt.*, XX, 659.
3. « Diex soit en cheste maison ! »
4. Couss., p. 235, v. 7.
5. *Ibid.*, *ibid.*, v. 1-2. Ces deux vers forment refrain.
6. *Ibid.*, *ibid.*, v. 5-6, 13. Au v. 13, de Coussemaker donne « honteus » qui ne se comprend pas. Nous avons suivi le texte de P. Paris.
7. « Le dernier rondeau... nous offre l'exemple d'un noël de l'époque la plus « ancienne. » (*Hist. Litt.*, XX, 659.)

offrent des traces de cette coutume, née des mythes païens, et si vivace qu'elle n'est pas encore, malgré tant de siècles écoulés, complètement abolie. C'était surtout en l'honneur du mois de mai que nos pères célébraient des fêtes rustiques dont le programme variait selon les temps et les lieux, mais comportait toujours une collecte. Dans un article aussi remarquable par l'élégance que par l'érudition[1], M. Bédier a étudié, après MM. Jeanroy et G. Paris, les principales formes, les tendances de ces cérémonies printanières et leur influence sur la poésie lyrique ; il a reconstitué, ressuscité ces vieux rites, et ils retrouvent sous sa plume leur charme primitif que les années avaient terni. Il décrit à merveille l'aimable cortège des quêteurs qui serpente, dès l'aube, par les sentiers, s'arrêtant à chaque ferme et réveillant, pour leur demander le tribut consacré, les paysans endormis[2]. Si nous ne possédons pas le texte original des vers que l'on chantait au moyen âge en cette occasion, du moins connaissons-nous maintes strophes beaucoup plus récentes, qui se débitaient ou se débitent, dans certains cantons, en l'honneur du *mois joli*. Elles ne sont modernes que par le style ; quant aux idées, elles ont la naïveté de jadis, et le peuple les a gardées intactes. Or, elles ne diffèrent en rien de celles que l'on a vues dans le XVIe rondeau du Bossu. Le chœur, formé de jeunes gens ou de jeunes filles — à la jeunesse, printemps de la vie, il appartient d'annoncer le printemps, jeunesse de l'année — commence par formuler sa demande :

Nous venons d'un cœur embrasé,
Madame, c'est pour demander
Ce qu'il vous plaira de nous donner[3].

1. *Les fêtes de mai* : *Revue des Deux Mondes*, 1er mai 1896, p. 146 et suiv.
2. *Ibid.*, p. 149 et suiv.
3. De Puymaigre, *Chants populaires*, t. I, p. 250 et 251. Ailleurs on lit (p. 253) : « Jeunes garçons (ou jeunes filles) à marier, | Faites-nous la charité. »

Oui, les quêteurs ne seront pas difficiles, ils se contenteront de ce qu'on leur accordera :

> Cent écus ou mille francs,
> De la monnaie ou de l'argent[1].

Cent écus, la somme est grosse ; mais ils accepteront de moindres cadeaux :

> Bones fames de céans,
> Feyeuz i po d' bien aux pores gens,
> Une pognée de vot' ferène... [2]

Viennent ensuite des compliments[3] et, plus souvent encore, des vœux qui tantôt s'adressent à la dame du logis :

> Vivez contente, vivez longtemps,
> Vivez toujours joyeusement[4] ;

et tantôt visent spécialement les garçons et les filles à marier :

> Nous prierons la bonne sainte Vierge
> Qu'elle vous envoie une bonne maîtresse.
>
> Nous prierons Notre-Seigneur
> Qu'il vous envoie un bon serviteur[5].

Enfin, il est, dans chacune de ces pièces, non pas un souhait, mais une promesse de générale prospérité. En même temps qu'ils publient le renouveau, les chanteurs déclarent que l'on a le droit de compter sur d'abondantes récoltes. Déjà, s'écrient-ils, tout germe, tout mûrit ; la terre se couvre de richesses, se pare de fleurs :

> Nous avons passé parmi les champs,
> Nous avons trouvé les blés si grands....
> Les avoines sont en levant,
> Les aubépines en fleurissant[6].

1. *Ibid.*, p. 254.
2. *Ibid.*, p. 257. — En réalité, on donnait surtout de la menue monnaie ou des œufs. (*Ibid.*, p. 247 et 257, v. 7.)
3. *Ibid.*, p. 252 : « Catherine, *la belle femme*, | Lorsque vous couchez votre enfant, etc... »
4. *Ibid.*, p. 251 et 254.
5. *Ibid.*, p. 253.
6. *Ibid.*, p. 250, 252, 255, 256.

Comment ne pas voir, en ces paroles, mieux que la constatation de la naissance du printemps ? Ne sont-elles pas aussi une agréable prophétie, destinée à réjouir les villageois, à leur faire goûter d'avance la récompense de leurs labeurs, le fruit des moissons futures ?

Bien que le rapport qui existe entre ces citations et le rondeau du clerc artésien soit manifeste, nous regrettons de ne pas être en état de produire des textes qui corroborent celui d'Adan, et qui attestent qu'à la Noël les enfants — comme, au 1er mai, les jeunes gens — couraient de porte en porte afin *d'avoir des paresis*. Nous sommes persuadés, malgré l'absence de preuves catégoriques, qu'il a dû en être ainsi. Il ne faut pas s'imaginer, en effet, que les collectes poétiques aient eu le même caractère partout, ni que partout l'on se soit borné à celles de mai. Cet usage s'est certainement étendu aux grandes fêtes religieuses. Les enfants de Jouy-aux-Arches — M. de Puymaigre nous l'apprend — allaient, dans la matinée du vendredi saint, psalmodier, devant les maisons, une sombre et pieuse cantilène, « et ils obtenaient des œufs, des sous et du lard[1] ». Naguère, et peut-être maintenant encore, dans la région du Tarn, les écoliers se réunissaient, lors de l'Epiphanie, et, pour ramasser de menus présents, ils visitaient les fermes, souhaitant bonne vinée aux agriculteurs[2]. Ces coutumes appuient notre opinion, et il n'est point téméraire de penser que si, au mois de mai, aux jours du vendredi saint et des Rois, les enfants ont donné leurs chants et leurs vœux en échange de quelques vivres, de quelques pièces de monnaie, ils

1. *Ibid.*, p. 261.

2. « Le 6 [janvier 1835]. — *Boubi !* [Lisez *Boun bi !*] N'as-tu pas oublié ce « *Boubi*, ces vœux *d'enfants* du jour des Rois ? Je ne sais trop ce qu'ils signi- « fient, et pourquoi ce jour-là est consacré aux souhaits du vin, car c'est ce « que crient les enfants. Nous leur donnons des pommes, des noix, en retour « du bon vin qu'ils nous souhaitent, et ils s'en retournent contents. » E. de Guérin, *Journal*, édit. Trébutien, p. 32-33.

ont pu, à une certaine époque, en certaines provinces, — et notamment dans l'Artois — employer à une profitable tournée cette si gracieuse veillée de Noël qui leur fut depuis consacrée[1].

Nous n'entendons pas soutenir qu'Adan de le Hale ait exactement reproduit le thème ancien dont le rondeau XVI nous laisse deviner l'existence. Notre auteur s'est inspiré de ce modèle plus qu'il ne l'a copié : il en a respecté les grandes lignes, mais les détails sont traités librement, et le pastiche, sans que nous cessions de le sentir très fidèle, décèle la main d'un lettré.

Cette pièce et la précédente — complainte sur le cheval Bayard — sont, ainsi que le motet II et le rondeau de l'amoureux prudent, fort au-dessus de toutes les œuvres de la même espèce. Nous ajouterons que de ces quatre morceaux ceux dont l'origine est populaire nous intéressent le plus. Seuls, en effet, ils prouvent que si Adan a beaucoup sacrifié à l'engouement de ses contemporains pour le lyrisme courtois, il n'a point consenti à s'enfermer dans cette étroite sphère. On peut, sans doute, lui reprocher d'en être sorti trop peu souvent, on peut le déplorer aussi. Néanmoins, il faut constater à sa louange ces tentatives d'affranchissement et les efforts rares mais intelligents qu'il a faits pour se rafraîchir aux sources de la poésie spontanée. Nous n'osons pas affirmer qu'il ait compris combien lui nuisaient la convention et les fausses délicatesses. Selon nous, lorsqu'il empruntait à la foule ses chants ingénus, lorsqu'il imitait des rondes d'enfants, il obéissait plutôt à un instinct heureux qu'à un système arrêté. N'exigeons pas de l'humble clerc cette méthode persévérante, cette volonté créatrice qui n'appartiennent qu'au génie. S'il a entrevu confusément une muse plus

1. A notre connaissance, M. G. Paris est le premier qui ait constaté que le rondeau XVI était un chant de quête, et qui ait signalé l'analogie de *sire Noueus* ou de *danz Noël* avec notre bonhomme Noël (*Romania*, XXI, 261-262).

jeune, plus touchante, plus riante, cela ne plaide-t-il pas en faveur de son goût, de son imagination, et ce désir — obscur, il est vrai, et presque stérile — de régénérer le lyrisme ne nous autorise-t-il point à penser, malgré que le Bossu se soit plié maintes fois aux caprices de la mode, qu'il y avait cependant en lui l'étoffe d'un novateur ?

III.

UN FRAGMENT D'ÉPOPÉE.

LA CHANSON DU ROI DE SICILE.

Cette chanson est inachevée. — Nature du sujet. — Le plan. — Les digressions. — Caractères de Béatrix, de Mainfroi, du pape. — Adan de le Hale change en roman l'histoire du roi de Sicile. — Mariage de ce prince. — Le roman de Jehan de Paris. — *Election de Charles au trône de Naples. — Traits de satire épars dans le poème : le monde va de mal en pis ; réflexions sur les grands, les ecclésiastiques, les femmes. — Le style.*

Déjà nous avons eu l'occasion de dire que *la Chanson du roi de Sicile* était inachevée[1], mais nous ne l'avons pas prouvé, et maintenant il le faut faire. Bien que l'on ne puisse, à cet égard, produire qu'un seul argument, il est assez fort, croyons-nous, pour entraîner la conviction. La geste, sous sa forme actuelle, se termine aux négociations qui mirent le comte d'Anjou en possession du trône, et elle ne nous montre même pas l'arrivée de Charles en Italie. Ainsi le Bossu n'a point dépassé les préliminaires du sujet, car le titre de son ouvrage indique qu'il ne voulait considérer, en la personne de son héros, que *le roi de Sicile;* tout ce que Charles avait accompli lorsqu'il ne portait point la couronne devait être négligé[2]. Effectivement, l'epopée saute

1. Voir plus haut, p. 178-9.

2. Adan n'insiste pas sur le rôle que le comte d'Anjou a joué lors de la croisade d'Egypte ; il se borne à une très rapide allusion (Couss., p. 284, v. 1-6.) C'est qu'il regardait cela comme extérieur à son sujet. Il a pourtant raconté le mariage de Charles qui fut célébré dès 1246, mais nous donnerons plus loin le motif de cette exception.

de 1246 à 1264, du mariage avec Béatrix aux préparatifs contre Mainfroi. Vingt années presque sont sacrifiées. Pourquoi? — Parce que l'auteur avait, à coup sûr, l'intention de décrire longuement les batailles que le frère de saint Louis a livrées en Italie, les conspirations qu'il étouffa, et ces luttes incessantes qui, commencées à Bénévent, durèrent autant que la vie de Charles. Or, de ces batailles, de ces conspirations, de ces luttes, *il n'en est point parlé dans le poème d'Adan*. Admettra-t-on que le ménestrel ait oublié ou repoussé les développements dont son travail eût tiré sa raison d'être? Ne pensera-t-on pas plutôt que sa *chanson* est restée incomplète, et que le début seul nous en a été transmis? Ajoutons que ce début annonce, pour la suite, un paragraphe que le texte ne renferme pas. « Vous verrez bientôt, dit Adan, comment le brave comte traitait ses ennemis : il préférait les détruire que d'accepter une rançon[1],

Si com vous m'orrés dire ains que je gaires lise[2]. »

La narration que cette phrase nous invite à attendre, elle ne fut jamais rédigée.

Le monument que le fils de maître Henri projetait d'élever à la mémoire de son patron aurait eu probablement des proportions vastes, car l'histoire fournissait au trouvère des matériaux en abondance. Aussi se félicite-t-il d'avoir choisi une pareille matière. Il la déclare et bonne[3] et belle[4]; il affirme que ce serait *deuil*, si elle « eust esté perie[5] », et « damages grans, nichetés, folours » de ne pas s'appliquer à la bien rimer[6]. C'est

1. Charles rançonna fort bien — comprenez fort durement — les Maures de Tunis et leur roi, Muley-Mostança. (Traité du 29 oct. 1270.)

2. *Roi de Sezile*, Couss., p. 284, v. 10. — Ce vers semble indiquer que la geste était destinée à être récitée.

3. *Ibid.*, Couss., p. 283, v. 2.

4. *Ibid.*, *ibid.*, v. 8.

5. *Ibid.*, p. 285, v. 12.

6. *Ibid.*, p. 283, v. 7-9.

qu'elle expose d'admirables aventures, c'est qu'elle incline les cœurs à la piété, c'est qu'elle renforce chez les chevaliers le goût des combats, celui de la courtoisie chez les amants[1]. Bref,

Li matère est de Dieu et d'armes et d'amours[2].

Mon Dieu, mon épée, ma dame, tout le moyen âge héroïque est compris dans cette formule, et elle rend compte des trois qualités d'un paladin sans reproche : il est pieux, il est vaillant, il est tendre. Adan nous avertit, non sans orgueil, que ces caractères fondamentaux de l'épopée, la sienne les possède.

Il ne nous trompe pas, elle les possède en effet, mais il importe de distinguer ici entre les éléments réels de son sujet et ceux qu'il a subtilement ajoutés.

Personne ne le contestera, la geste du *Roi de Sicile* se prêtait merveilleusement aux descriptions de batailles, elle était de nature à séduire, à passionner les gens à qui plaisent le cliquetis des lances, les marches guerrières, les assauts, les massacres, les exécutions sommaires, toutes les sanglantes peintures. A cet égard, cet ouvrage aurait satisfait, s'il eût été achevé, les plus belliqueux, les plus féroces même. Que l'on y songe ! Nous eussions assisté à la déroute, à la mort de Mainfroi, à la décapitation de Conradin, à la croisade de Tunis[3], et, lorsque la fortune change de camp, aux Vêpres siciliennes, au siège de Messine, aux victoires de Roger de Loria que vengent les pendaisons de Naples et le sac de maintes villes. Quelle succession de tableaux horribles, mais émouvants, pathétiques ! Que de vies sacrifiées ! Que d'exploits magnifiques, quoique sauvages ! Le chantre

1. *Ibid.*, p. 285, v. 4-7.
2. *Ibid.*, p. 283, v. 10.
3. Si la croisade d'Egypte n'entrait pas dans le cadre du poème, celle de Tunis y aurait trouvé place, puisque Charles occupait le trône de Naples lors de cette seconde expédition, à laquelle, d'ailleurs, il ne s'associa que par intérêt et par politique.

de ces événements n'est-il pas fondé à dire : « La matière est d'armes » ? Et quand il aurait écarté tout autre développement, son œuvre exclusivement guerrière n'eût-elle pas eu l'ampleur et l'intérêt d'un poème épique ?

Avec une très vive intelligence des tendances de son siècle, le Bossu a tâché pourtant d'enrichir ce thème d'ornements étrangers, et de le diversifier. « La matière, assure-t-il, est de Dieu. » Est-elle de Dieu ? — Non certes, et on ne le croira jamais à moins d'être la dupe d'une illusion. Le comte d'Anjou parait ses actes du manteau de la piété. Asservissait-il l'Italie ? — Il se vantait de défendre le pape. Voguait-il contre les infidèles de Tunis, leur dictait-il des conditions de paix profitables à la seule Sicile ? — Il se targuait d'embrasser la cause du Christ. Nous avons indiqué déjà[1] et nous répétons ici qu'Adan, aveuglé par la reconnaissance et par l'affection, a pu s'imaginer que son protecteur ne mentait pas quand, en ses discours, il étalait ce zèle dévot. Nous qui n'avons aucune raison de partager cette confiance, nous sommes contraints d'avouer que le vainqueur de Mainfroi ne ressemble point à Olivier, à Turpin, à Vivien, aux preux de la légende qui périrent pour leur foi. Il en vécut, lui, et l'on ne saurait le donner comme un rempart de l'Eglise, à moins de torturer l'histoire. Adan n'hésitera point, et puisque la religion est absente de cette geste, il l'y introduira de force.

« La matière, ajoute-t-il, est d'amour. » — Autre invention ! Absorbé par d'ambitieux calculs, le frère de saint Louis ne s'amusait pas à la galanterie, et quoique, dans un jeu-parti, il ait proclamé que, s'il avait à opter entre la « druerie » de sa belle et la couronne de Perse, il dirait au roi persan : « Reprenez vos provinces, j'aime mieux ma mie[2] », il est certain qu'il se souciait beau-

1. Voir p. 169 et suiv.
2. *Hist. Litt.*, XXIII, 667-668.

coup moins des femmes que de sa puissance. Maître de l'Anjou, de la Provence, de Naples, il visait — son poète lui-même le confesse[1] — à l'empire de Constantinople. A quoi ne visait-il pas ?... Métamorphoser en Céladon ce déterminé conquérant, quelle besogne ! Il le fallait cependant, car le goût des contemporains l'exigeait. Ils eussent mal accueilli une chanson d'où l'on aurait écarté la courtoisie, et le ménestrel s'est inquiété — l'en blâmera-t-on ? — de se concilier le public. Mais comment s'accommoder à son caprice ? Assurement. Corneille — *si parva licet componere magnis* — ne s'est pas plus travaillé, afin de glisser de la passion dans *Nicomède* ou *Sertorius*, que le Bossu pour en insinuer dans son œuvre. Il se résout à raconter à sa façon le mariage de Charles. Cet expédient est habile, mais dangereux parce qu'il trouble la régularité du dessin. En effet, le comte d'Anjou épousa Béatrix bien avant l'époque où il monta sur le trône, et son règne, son règne seul, était l'objet de notre épopée. Ainsi, voilà l'unité sacrifiée au désir de ne point s'aliéner les lecteurs et de leur offrir une peinture de l'amour. Nous verrons bientôt quelles furent les autres conséquences de ce respect de la mode[2].

En résumé, sur les trois éléments du sujet, le premier appartient à son essence, à sa constitution même, car la matière est vraiment guerrière ; le second provient et d'un souci d'enjolivement, et de la candeur du trouvère qu'abusa l'hypocrisie de son patron ; le troisième est purement adventice, et il ne rentre dans l'ensemble qu'à la faveur d'un épisode qu'il eût été facile et logique de supprimer.

1. *Roi de Sezile*, Couss., p. 293, v. 25. — Le Bossu constate que son héros de *simple comte* est devenu roi, puis il ajoute : « encore miex atent ». Que peut attendre celui qui s'est élevé jusqu'à la royauté, sinon un empire ?

2. Voyez, plus loin, ce qui concerne le caractère de Béatrix et le mariage de Charles d'Anjou.

La manière dont la geste a été conçue est évidemment discutable, mais tout en regrettant qu'Adan de le Hale n'ait pas eu la sagesse ou le courage de respecter un peu plus l'histoire, on doit reconnaître avec lui que la conquête de la Pouille méritait d'être chantée, car le moyen âge n'a presque rien vu qui fût plus émouvant, plus dramatique. Aussi l'idée de traiter ce sujet est-elle venue à bien des rimeurs. Adan lui-même nous l'apprend[1], ainsi que Gilles le Muisis[2].

Bien qu'il soit téméraire de se prononcer sur l'ordonnance qu'un livre inachevé aurait eue s'il avait été mené jusqu'à la conclusion, on ne risque guère de s'égarer en conjecturant que notre auteur se proposait simplement de suivre la chronologie. A ce compte, l'arrangement général du poème eût été non moins aisé pour l'artiste que clair pour le lecteur. Quant au fragment qui a été seul rédigé et que nous possédons, il nous déroute d'abord à cause de l'immense lacune que nous remarquons dans le récit. Mais une fois que l'on a compris, d'une part, que l'action réelle commence au moment où le pape appelle en Italie le comte d'Anjou, de l'autre, que la narration du mariage s'explique par la nécessité de peindre le héros amoureux, on saisit sans peine le plan des 377 vers que le Bossu a rimés. Ce plan, le voici :

I. (V. 1 à 79.) DÉBUT. — Réflexions sur la beauté et la portée morale de la matière. Pompeux et vaste éloge du roi de Sicile.

II. (V. 80 à 238.) LES ENFANCES DE CHARLES[3].

1. *Roi de Sezile*, Couss., p. 285, v. 8.

2. Voir ci-dessus, p. 190, le texte et la note 3.

3. Le mot « enfance » ne paraît pas avoir, chez Adan, le sens que nous lui donnons aujourd'hui. Il désigne ici, et dans bien d'autres chansons de geste, l'époque qui s'étend, non de la naissance à l'adolescence, mais de l'adolescence à l'âge mûr. C'est pourquoi le mariage de Charles est la partie la plus importante du chapitre de *ses enfances*. — On ignore la date exacte de la naissance de ce prince qui fut peut-être un fils posthume. Il est certain qu'il ne naquit pas avant 1226. (Voir Petit-Dutaillis, *Etude sur la vie et le règne de Louis VIII*, p. 331-332.) Pourtant, il n'avait guère moins de vingt ans quand il épousa Béatrix.

A. — Aucun de ses frères ne lui est comparable[1].
On remarque chez lui, de bonne heure, les plus rares qualités.

B. — *Longue partie en dehors du dessin principal.* — Mariage avec Béatrix.

[Lacune de dix-neuf ans[2].]

III. (V. 239 à 377.) — *On aborde enfin le vrai sujet.* — Négociations entre le saint-siège et le comte à propos du royaume de Naples. Charles l'accepte et va s'acheminer vers l'Italie...

On le voit, l'agencement des idées est, comme nous l'avons dit, bien net, et si l'écrivain s'était astreint à ne pas vagabonder, s'il n'avait jamais rompu le cadre qu'il s'était tracé, on approuverait sa méthode, sous les réserves formulées ci-dessus. Par malheur, il a mieux fixé que respecté ses limites, et il franchit à chaque instant les jalons qu'il a plantés. Les digressions abondent ; elles jettent de la confusion dans le texte, et nous fatiguent d'autant plus que leur thème est moins varié. Le clerc artésien craint tellement que son panégyrique ne paraisse tiède qu'il multiplie les tirades enthousiastes. Lorsqu'il exalte ainsi la gloire de son protecteur, il ne maîtrise point sa verve, il accumule les épithètes flatteuses, les protestations tendres, et ce torrent de louanges circule librement d'un bout à l'autre de la chanson, coupant, entravant et noyant la narration. Parfois et pour reprendre haleine, cet admirateur forcené,

1. Aveuglement de l'affection ! Le Bossu préfère son protecteur même à saint Louis qu'il a, d'ailleurs, célébré dignement dans un autre endroit de son poème. (Couss., p. 284, v. 1-3.)

2. Notre auteur s'est bien aperçu de ce que cette lacune avait de choquant. Il cherche d'abord à la nier (Couss., p. 285, v. 3), puis à la dissimuler. A l'endroit où elle se produit, il place une courte transition, dans laquelle, après avoir parlé *en trois vers* (Couss., p. 290, v. 6-8) des deux révoltes de Marseille (1257, 1262), il ajoute : « Mais de plus haute estoire ai tant a deviser | Qu'il m'estuet des meneurs (!) legierement passer. » (*Ibid.*, *ibid.*, v. 10-11.) Ayant mis ainsi sa conscience d'historien en repos, il entre dans le cœur de son ouvrage avec une désinvolture naïve : « Vous avez bien oï de l'empereur parler, | Fedri..... » (*Ibid.*, *ibid.*, v. 12-13.)

mais qui se souvient cependant qu'il était né satirique, flagelle ses contemporains. C'est là une nouvelle occasion d'abandonner l'ordre logique des événements, de se lancer hors de la voie droite. On conçoit combien cette façon de procéder nuit à la pièce. Le ménestrel le sent lui-même, il devine que l'on a lâché ou que l'on va lâcher le fil conducteur, et il vous ramène au bon chemin par quelques indications aussi précises que naïves. « Attention ! fait-il, j'en suis ici de mon histoire... Je viens de terminer un point... Notez bien que j'en commence un autre tout différent. » Lorsqu'il a fini les considérations générales sur la vertu de son héros, il nous avertit charitablement qu'il a l'intention de passer aux preuves :

> Or avés se proueche en general oïe :
> Chi après vous sera clerement desploïe [1].

Promesse fallacieuse ! Après ces deux vers, nous subissons un assez long discours où la *proueche* du roi de Sicile est vantée derechef. Un second avis au public devient donc nécessaire :

> Or dirai de s'enfanche, il en est chi bien liex [2].

L'ingénuité de cet hémistiche « il en est chi bien liex » ne désarmerait-elle pas le censeur le plus pointilleux ?... Enfin, nous voici dans le chapitre des *enfances*. Nous savons à quel moment nous y entrons, puisque le trouvère a eu l'obligeance de nous renseigner. De même il nous signalera l'endroit où cette partie s'achève. Il faut s'en féliciter, car elle renferme et des maximes de morale et des éloges qui s'appliquent plutôt à l'âge mûr de Charles qu'à sa jeunesse. Cela nous induirait en erreur et nous inviterait à penser que déjà nous sommes arrivés à la majorité du prince. Heureusement, le

1. *Ibid.*, p. 285, v. 1-2.
2. *Ibid.*, *ibid.*, v. 29.

Bossu a pitié de nous : il nous désigne le lieu exact où le développement est clos :

Folie me seroit ore plus arester
As enfanches de lui[1]. . . . .

Qu'on ne s'embarrasse point de deviner l'objet du paragraphe qui s'ouvre ici. Adan nous l'annonce : désormais il s'occupera

Des proueches de lui et par terre et par mer[2],

et, d'abord, des circonstances qui portèrent le frère de Louis IX au trône. Ce travail difficile n'absorbera guère le panégyriste qui l'interrompra, selon sa coutume, par ses réflexions personnelles. Qu'on ne s'en alarme point ! Il aboutira toujours là où il tendait, et, après chaque incursion au dehors, non seulement il ressaisira son sujet, mais il nous invitera même, avec une bonhomie souriante, à aller de l'avant en sa compagnie :

Or vaurrai revenir a me premiere ourture
Des messages au pape et de leur aventure[3].

De pareils exemples prouvent suffisamment ce que nous avons annoncé. Le plan de la geste a été formé d'une manière raisonnable et lucide ; cependant l'abus des digressions et quelques redites aussi[4] ont fort diminué son mérite et troublé son exécution.

Examinons le fond du poème. Nous y distinguerons les éléments historiques (ou semi-historiques), de beaucoup les plus intéressants, et l'élément satirique. Nous diviserons l'étude historique en deux sections : les caractères — les récits.

Nous avons analysé ailleurs[5] tout ce qu'Adan a dit

1. *Ibid.*, p. 290, v. 3-4.
2. *Ibid.*, *ibid.*, v. 5.
3. *Ibid.*, p. 292, v. 10-11.
4. Sous ce rapport, signalons un assez grave défaut. Le récit du mariage de Charles finit au vers 177 et les réflexions morales que cette union suggère au ménestrel se lisent aux vers 358 et suivants.
5. Voir p. 164-9.

sur le courage, l'intelligence, l'aménité du comte d'Anjou, et, non contents de reproduire cette peinture trop agréable, nous l'avons aussi discutée. En conséquence, nous regardons cette question comme épuisée, et le caractère que nous envisagerons le premier, ce sera celui de Béatrix de Provence, l'épouse de Charles.

En général, les femmes qui jouent un rôle dans les chansons de geste ne diffèrent guère les unes des autres ; on croirait que les poètes se sont inspirés d'un modèle traditionnel, et ils ne se lassent pas de nous présenter soit la *pucelle* gracieuse, bien apprise, tendre, soit la dame chaste et « où il n'y a rien à blâmer ». Ils se donnent rarement la peine de débrouiller la complexité des âmes, de leur attribuer une individualité. Quelques formules y suppléent, et, quand on a vu défiler devant soi la longue théorie de ces matrones et de ces vierges « au vis cler, aux crins blonds », toutes les figures se confondent en la mémoire. Si l'on excepte la charmante apparition de Guibour (*Aliscans*) et d'*Alde la bèle*, les autres portraits frappent assez peu l'esprit. Béatrix, au contraire, a l'air vivant, bien que le dessin ne semble ni tracé ni même ébauché d'après l'original. La fille de Raimond-Bérenger est amoureuse, cela s'entend, mais son amour n'a rien de banal : il est ardent, fougueux, il la domine, il l'embrase[1], il la rend *ainsi qu'enfantosmée*[2], et, dès qu'elle aperçoit son futur mari, elle ressent *le plus cruel frichon* de la passion[3]. Elle dit à son fiancé « qu'elle lui fait don de son corps[4] », et elle n'est point avare de ses caresses[5]. La violence

1. *Roi de Sezile*, Couss., p. 286, v. 21.
2. *Ibid.*, *ibid.*, v. 18.
3. *Ibid.*, *ibid.*, v. 26.
4. *Ibid.*, p. 287, v. 5-6.
5. On est en droit de se demander ce que Béatrix, dont le pape Clément IV a célébré « la vie si chrétienne », aurait pensé des vers que le Bossu lui a consacrés, si elle avait pu les lire. Mais elle était morte en 1267. (Le Nain de Tillemont, *Vie de saint Louis*, t. VI, p. 132.)

de son affection se marque par de viriles résolutions. Les scrupules et la modestie naturelle à son sexe ne détournent point la comtesse de ce qu'elle a une fois décidé. Pourtant elle dissimule ses pensées et ses projets. Ainsi, très enflammée, très audacieuse, tenace, point bavarde, telle est Béatrix, et ces traits assurément constituent une physionomie. Le Bossu les a inventés presque tous, et il est curieux de constater que loin d'user des renseignements qu'il possédait en sa qualité de contemporain, il a préféré recourir à son imagination, et créer un personnage animé, certes, mais non réel. On chercherait en vain à reconnaître, dans ce tableau, cette reine belle[1], noble, charitable, dévote et néanmoins orgueilleuse[2], dont les chroniqueurs nous ont parlé. Le ménestrel — et cette négligence nous étonne — laisse échapper l'occasion de nous vanter légitimement les charmes physiques de son héroïne, dont il nous cache aussi la fierté. Que n'avouait-il ce défaut? Cela eût mieux valu que de supposer à Béatrix un tempérament impétueux. Si le clerc d'Arras a procédé de la sorte, c'est qu'il voulait — nous le montrerons bientôt — que le mariage de son protecteur eût l'air de la conclusion d'une idylle. Ne fallait-il pas alors commencer par modifier le caractère des deux fiancés?

Lorsqu'il s'agit de Mainfroi, Adan a les coudées plus franches, et il se rapproche davantage de l'histoire. Il ne cède pas (nous devons lui en savoir gré) au penchant des écrivains vulgaires qui noircissent à plaisir le malheureux auquel ils destinent le rôle sacrifié. Le *traître* des chansons de geste, comme celui de nos mélo-

1. Voir Dom C. Devic et Dom Vaissete, *Hist. générale du Languedoc*, t. VI, p. 775.

2. La femme de Charles voyait avec peine ses trois sœurs mariées à des rois, tandis qu'elle n'avait épousé qu'un comte. C'est pourquoi elle ne négligea rien pour devenir reine à son tour, et elle poussa son mari, qui n'y était, d'ailleurs, que trop disposé, à accepter le sceptre offert par le pape. (Le Nain de Tillemont, *Vie de saint Louis*, t. VI, p. 41 et 132.)

drames, sort souvent de la nature à force de méchanceté[1]. On lui prête un esprit scélérat qui toujours machine le crime, un cœur inaccessible à la pitié, et qui nourrit et réchauffe tous les vices. Par ce moyen, on espère et soulever contre un tel monstre l'indignation des lecteurs, et concilier la sympathie aux victimes, aux ennemis du pervers. Le Bossu a-t-il senti ce que ce système avait de puéril et de choquant? Admirait-il vraiment les qualités de Mainfroi, son intelligence, son intrépidité chevaleresque[2]? Nous ne saurions le dire. Ce qui est certain, c'est que le panégyriste de Charles a eu soit assez de tact et de finesse, soit assez d'impartialité pour ne point s'acharner sur le vaincu. Il ne lui ménage point les compliments :

> Biaus chevaliers, et preus, et sages fu Mainfrois,
> De toutes bonnes teches entechiés et courtois[3].

Quant aux critiques, il n'en formule, d'abord, qu'une seule :

> En lui ne faloit riens fors que seulement fois[4].

Mais, encore que ce vers paraisse signifier que le rival du comte aurait été un modèle s'il s'était montré plus chrétien, on doit s'attendre à d'autres blâmes. Le poète s'aperçoit vite qu'il est allé loin dans l'éloge, et il affaiblit soigneusement l'impression trop favorable qu'il se repent d'avoir fait naître. Mainfroi, s'empresse-t-il

1. Cependant, l'auteur du *Roland* n'a eu garde de tomber dans ce défaut. Son Ganelon est un superbe guerrier, au visage fier, au corps gent. Tous ses pairs admirent sa prestance. (*Ch. de Rol.*, édit. Clédat, v. 304-306.) Il parle avec éloquence (*Ibid.*, v. 425-427) ; il a de la bravoure, les païens eux-mêmes le constatent (*Ibid.*, v. 465-467.) A la fin de la geste, tous les barons de Charlemagne demandent le pardon du traître : « Laissiez le vivre, car molt est gentilz hom. » (*Ibid.*, v. 3811.)

2. « Il (Mainfroi) estoit fort bien fait de corps, et ses actions ont fait voir « qu'il avoit d'assez grandes qualitez d'esprit pour faire de grands biens ou de « grands maux. » (Le Nain de Tillemont, *Vie de saint Louis*, t. VI, p. 4.) A Bénévent, il « fit tout ce qu'on pouvoit attendre d'un homme de cœur » (*Ibid.*, *ibid.*, p. 73), et mourut en brave.

3. *Roi de Sezile*, Couss., p. 291, v. 8-9.

4. *Ibid.*, *ibid.*, v. 10.

d'ajouter, avait pourtant des torts graves : il osa, malgré la sainte Eglise, réunir à son domaine la Sicile et la Pouille[1]. C'était un usurpateur. Hautain, arrogant, rempli de morgue, il se confiait follement en ses forces et méprisait ses adversaires les plus redoutables. Lorsqu'on lui annonce que les Français marchent contre lui, il « sourit d'orgueil », et ne daigne pas manifester la moindre inquiétude[2]. Il raille cette armée qui le menace, il se moque de son compétiteur, *il mène son gabois*[3], et déjà il se figure tenir Charles d'Anjou prisonnier[4]. Son outrecuidance s'explique d'autant moins qu'il néglige toute précaution. Il ne se pourvoit ni de gens ni de *harnois*[5], et il se flatte d'être bien à l'abri parce qu'il a envoyé, « a grant beubanche », selon son habitude, des soldats qui surveillent les frontières, les défilés[6]. — Ces reproches ternissent assurément les couleurs brillantes que le trouvère avait données, en premier lieu, au portrait de Mainfroi, mais, en somme, le jugement demeure modéré et même équitable.

Les personnages dont nous avons parlé — Charles, sa femme, son antagoniste — sont à peu près les seuls que l'on rencontre en ce court fragment. Le pape y occupe aussi une petite place, et l'une de ses allocutions est rapportée au style indirect[7]. En réalité, deux papes (Urbain IV, Clément IV) ont gouverné la chrétienté et négocié avec le frère de Louis IX, durant le temps qui

1. *Ibid.*, *ibid.*, v. 12-14.
2. *Ibid.*, *ibid.*, v. 2-3.
3. *Ibid.*, *ibid.*, v. 14-15. Ce trait de caractère n'est pas inventé. Adan le relate, sans doute, à cause de la célèbre lettre que Mainfroi écrivit au pape, lettre « où il se mocquoit de l'entreprise de Charles comme d'un dessein témé« raire, où il luy seroit impossible de réussir ». (Le Nain de Tillemont, *Vie de saint Louis*, t. VI, p. 67.) A la page suivante, Tillemont constate encore que Mainfroi montrait, à la veille de l'invasion, une singulière assurance.
4. *Roi de Sezile*, Couss., p. 291, v. 19.
5. *Ibid.*, *ibid.*, v. 20. — Il faut corriger le texte de de Coussemaker et lire : « N'il ne se pourveoit... »
6. *Ibid.*, p. 293, v. 7-8. Voir aussi p. 291, v. 16-18.
7. *Ibid.*, p. 290, v. 23 et suiv.

précéda la croisade des Français en Pouille. Mais, bien que son ouvrage embrasse une période de l'un et de l'autre pontificat, Adan ne s'embarrasse jamais de distinguer Urbain de Clément, et, sans essayer de reconstituer leur physionomie, il ne les désigne que par leur titre. On revoit chez lui le type immuable de « l'apostoile », tel qu'il existe dans maintes chansons de geste, dans maints miracles de Notre-Dame. Quoique très puissant, quoique capable de tout *changer* et *muer*, de *lier* et *délier* tout[1], le successeur de saint Pierre paraît, d'après notre auteur, plutôt majestueux que redoutable, plutôt sensible que vigoureux. Il se répand en plaintes, il soupire[2], il est prompt aux larmes[3]. Ses discours naïfs, ses actes quasi-séniles, Adan ne les cite qu'avec onction, et lui qui, jadis, s'était montré, dans *le Jeu de la feuillée*, très irrévérencieux pour Rome, il affecte ici le respect. Autres temps, autres mœurs. Disons mieux : autres intérêts, autres mœurs.

Il n'y a pas de comparses dans le poème, car nous n'appellerons même point comparses ni Jean de Baillol dont trois vers vantent le courage[4], ni Jacques Antiaume[5], mentionné comme l'homme de confiance du comte, qui le charge, en attendant qu'il vogue lui-même vers l'Italie, d'aller y établir son autorité[6]. Hormis ces deux exceptions, on ne trouve, dans notre fragment, que des personnes qui sont ou qui vont être couronnées.

Nous voici maintenant arrivés au point le plus inté-

1. *Ibid.*, *ibid.*, v. 19-20.
2. *Ibid.*, *ibid.*, v. 23.
3. *Ibid.*, p. 292, v. 24.
4. Voir p. 172, note 4.
5. *Roi de Sezile*, Couss., p. 292, v. 32 et suiv. — Celui qu'Adan nomme Jacques Antiaume s'appelle Jacques Ganteaume ou Gantelme. Voir Carlo Merkel, *La Dominazione di Carlo I d'Angiò in Piemonte e in Lombardia*, p. 15, 19, 32.
6. Voir Carlo Merkel, *La Dominazione*, etc..., p. 19 : « Nello stesso tempo, « oppure nell'aprile seguente [1264], partì da Nizza una... imbarcazione sotto « il comando di Jacopo Gantelmi... che... fu incaricato di assumere il governo « di Roma come vicario di Carlo d'Angiò. »

ressant du *Roi de Sicile,* aux récits. Commençons par celui du *mariage*. Nous ne saurions dégager le caractère de ce curieux épisode, si nous ne résumions d'abord les renseignements que l'histoire nous fournit sur cet événement. La comparaison des chroniqueurs et d'Adan nous montrera quel fut le système de celui-ci, et avec quelle désinvolture il a dénaturé les faits, quand ils gênaient son dessein.

Raimond-Bérenger IV, comte de Provence, n'avait pas d'héritier mâle. Il avait uni trois de ses filles à trois rois : Marguerite à Louis IX, Eléonore à Henri III d'Angleterre, Sancie à Richard de Cornouailles, le futur roi des Romains. Restait à pourvoir Béatrix, et de son sort dépendait celui du comté de Provence, car elle était née la dernière, et, suivant la coutume du pays, coutume que Raimond-Bérenger avait observée dans son testament écrit dès le mois de juin 1238[1], tout le territoire, quand il n'y avait pas de fils, revenait à la fille la plus jeune. C'est la loi du *jureigneur*. Ainsi à l'époux de Béatrix devait appartenir la Provence, et ce haut espoir, on le devine, aiguillonna les convoitises de bien des princes. L'empereur Frédéric brigua, pour son fils, cette avantageuse alliance[2]. Il échoua, et plusieurs autres ainsi que lui. En effet, le père de Béatrix avait choisi pour gendre Raimond VII, comte de Toulouse, son ancien ennemi, avec lequel il avait conclu, en 1243, une trêve[3] qui se changea, lors du concile de Lyon (1245), en réconciliation complète[4]. Ce projet semblait ne devoir souffrir aucune difficulté. Les intéressés s'attachaient avec la même ardeur à son accomplissement, et le pape Innocent IV favorisait leur entente. Or, le

1. Papon, *Histoire générale de Provence*, t. II, p. 320.
2. *Ibid.*, *ibid.*, p. 328-329.
3. *Ibid.*, *ibid.*, p. 328.—Dom Cl. Devic et Dom J. Vaissete, *Histoire générale du Languedoc*, t. VI, p. 759.
4. *Ibid.*, *ibid.*, p. 775.

succès de l'affaire était en ses mains, puisque Raimond VII, marié depuis 1243 à Marguerite de la Marche[1] et, de plus, parent de Béatrix, avait besoin, pour épouser celle-ci, d'obtenir deux bulles : une première qui annulât son union avec Marguerite, une autre qui lui accordât, en vue de son alliance nouvelle, la dispense de parenté. Le souverain pontife promit de lever bientôt les empêchements, mais on eut tort de ne point solliciter sur l'heure les sentences nécessaires. Fort peu de temps après avoir, de la sorte, fiancé son enfant, le comte de Provence mourut (19 août 1245), et, dès cet instant, tourna la chance. A Aix, le conseil de régence, institué par Raimond-Bérenger dans son testament, s'empare du gouvernement, et inaugure une politique très différente de l'ancienne. L'âme de ce conseil, c'était le fameux Romieu de Villeneuve, homme adroit, dévoué, ferme dans ses résolutions. Il rêvait d'associer les destinées de la Provence à celles de la maison de France, et il s'empressa, aussitôt après les funérailles de son maître, de consulter Louis IX et de prendre auprès de lui le mot d'ordre. Poussé par sa mère, le pieux roi décida que son frère Charles serait le mari de Béatrix[2], qu'on l'enverrait, en temps opportun, vers elle. Cependant, Raimond VII manifestait, de son côté, le désir de passer le Rhône et de s'installer, en attendant les noces, dans la riche contrée qu'il croyait déjà tenir. Comme il fallait le ménager, Romieu de Villeneuve ne le dissuada point du voyage; il le pria seulement « de ne pas venir dans « le pays à main armée, mais avec peu de suite, pour « ne pas effaroucher les peuples[3] ». Le Toulousain eut la naïveté de se conformer à un avis aussi perfide : il arrive donc accompagné d'une faible escorte, et désormais sa

1. *Ibid.*, *ibid.*, p. 756.
2. Matthieu Paris, *Grande chronique*, t. VI, p. 233.
3. Dom Cl.-Devic et Dom Vaissete, *ouvr. cité*, t. VI, p. 776. — Cf. Papon, *ouvr. cité*, t. II, p. 329.

cause est perdue. On amuse l'impatience de ce prétendant malencontreux, on le flatte, on le leurre, et, sans qu'il s'aperçoive de la trahison, sans même qu'il la soupçonne, on dresse des machines contre lui. On agit sur le pape afin qu'il refuse ou qu'il retarde les dispenses, et Innocent IV, oublieux de ses engagements antérieurs, n'hésite pas à se mêler au complot. Il consent bien à casser le précédent mariage de Raimond VII ; quant à la dispense de parenté, il la traîne en longueur, et enfin, dans une conférence qui eut lieu à Cluny, il rassure pleinement saint Louis et la reine Blanche, et leur marque une intention irrévocable et qui comble leurs vœux : il ne signera pas la bulle[1]. Romieu, non plus, ne demeurait pas oisif. Il s'appliquait à rendre le rival de Charles impopulaire : il fomentait contre lui la haine du public et des magistrats, il leur persuadait que la veuve de Raimond-Bérenger était peinée de se voir imposer un gendre qu'elle n'avait pas choisi, et, grâce à ces sourdes menées, il obtenait du bailli d'Aix et de la communauté de cette ville ce serment solennel adressé, dans une charte curieuse, à la mère de Béatrix : « Nous ne marierons pas votre fille, et nous ne souffrirons pas qu'on la marie malgré vous[2]. » Le terrain étant ainsi préparé, Charles n'avait qu'à se présenter. Il se présenta, en effet, avec toute une armée, cinq cents chevaliers. On lui ouvrit les places fortes, il fut reçu en libérateur, et, tandis que le comte de Toulouse, ulcéré, déçu, furieux, s'acheminait vers ses états, lui, il épousait Béatrix (31 janvier 1246), et le parlement d'Aix consentait volontiers à cette union[3].

Quel fut le caractère de cette affaire? — Notre exposé,

1. Dom Cl. Devic et Dom Vaissete, *Hist. gén. du Languedoc*, t. VI, p. 777.
2. «...Dominam B., filiam vestram, non maritabimus, nec maritari patiemur, « quin vestrum consilium primitus requiramus, etc... » Papon, *Hist. gén. de Provence*, t. II, partie des *Preuves*, p. lxxxj. Acte du 7 septembre 1245.
3. Dom Cl. Devic et Dom Vaissete, *ouvr. cité*, t. VI, p. 777; Papon, *ouvr. cité*, t. II, p. 330-331.

nous l'espérons, le montre suffisamment. Le mariage du comte d'Anjou, ainsi que celui de toutes les personnes de sang royal, fut brassé par voie diplomatique. Afin qu'il réussît, un ministre habile a déployé toutes les ressources de son intelligence ; un grand souverain, une reine, un pape ont collaboré à ce chef-d'œuvre de la politique et noué une intrigue qui intéressait leur influence ou leur ambition. Charles, qui bénéficiait de ce concours, s'est hâté de souscrire à la petite conspiration, grâce à laquelle il gagnait une belle et noble province. Béatrix, elle, n'avait sans doute pas été consultée ; ses goûts n'étaient point en question, et elle aurait pu dire, avec la Rodogune cornélienne, que les princesses n'ont pas le droit d'aimer :

> Comme sans leur avis les rois disposent d'elles
> Pour affermir leur trône ou finir leurs querelles ,
> Le destin des Etats est arbitre du leur,
> Et l'ordre des traités règle tout dans leur cœur.

Ces vers peignent la situation qui nous occupe : elle n'est aucunement romanesque ; les passions tendres en sont bannies, et le seul sentiment qui s'y manifeste, c'est l'égoïsme sous sa forme la plus brutale, le désir d'asservir et de commander. Rien ne ressemble moins à une idylle que cette négociation dont Béatrix est le prétexte et la Provence la cause, et jamais on ne s'est moins inquiété, en concluant des fiançailles, de l'inclination des futurs[1]. Pourtant ces cabales de cabinets, ces manèges d'ambassadeurs ont fourni à Adan de le Hale le sujet d'un récit amoureux, et cette union de convenance où l'affection, la sympathie n'avaient point de part, voici comment il la conte :

Si rare, affirme-t-il, si admirable était la vertu de

1. Il est si vrai que le mariage n'était pour Charles qu'un moyen d'arrondir son domaine ou de se procurer des alliés que l'année même où Béatrix mourut il songea à la remplacer. Il demanda sans succès la main de plusieurs princesses, et prit enfin pour femme, en 1268, Marguerite, fille du duc de Bourgogne. (Le Nain de Tillemont, *Vie de saint Louis*, t. VI, p. 133.)

Charles que personne ne l'ignorait. La renommée se plaisait à la publier partout, et tant elle la publia qu'enfin la réputation du héros vola jusqu'à la capitale de Raimond-Bérenger[1]. La fille de ce seigneur ne se *saoulait* pas d'entendre glorifier ce jeune homme qu'elle ne connaissait point, elle se *délitait à oïr* ceux qui le proclamaient sans pair[2], et, peu à peu, l'estime devenait, chez elle, de l'enthousiasme, l'enthousiasme de l'amour. Oui, le petit dieu remarqua, un beau jour, que la porte de ce cœur n'était pas close, et il bondit dans la place[3]. Dès lors, ni paix ni cesse : Béatrix brûle de voir le comte ; elle veut, elle veut sans délai, de ses propres yeux, s'assurer que la voix publique n'a point surfait le chevalier de ses pensées[4]. Ah ! sitôt qu'elle l'eut contemplé, superbe de forme, gracieux en ses manières[5], quelle flamme la consuma ! Elle en dépérissait, la pauvrette, et ce qui augmentait encore son mal, c'est qu'elle le cachait soigneusement. Point de confidents. Elle enterrait son secret au fond de son âme, et ne le livrait même pas à ses intimes, aux gens qui *étaient le plus de sa maison*[6]. Dieu sait combien de temps elle aurait souffert le martyre en persévérant dans son mutisme, si un événement fortuit ne l'avait contrainte à parler ! Il y avait « en sa région » — le Bossu ne précise pas davantage — un riche comte, appelé Raimond, auquel on avait promis sa main[7]. D'abord, elle n'osait trop protester et, *bien que son cœur dît non*, elle ne témoignait rien. Mais les

1. *Roi de Sezile*, Couss., p. 286, v. 5-7.

2. *Ibid.*, *ibid.*, v. 15-17.

3. *Ibid.*, *ibid.*, v. 20-21.

4. *Ibid.*, *ibid.*, v. 22-24.

5. *Ibid.*, *ibid.*, v. 25-26. — Béatrix *a pu* voir, à la cour de sa sœur Marguerite, le comte d'Anjou, mais nous ne saurions dire, quant à nous, si cette rencontre a eu réellement lieu ou si elle est de l'invention d'Adan.

6. *Ibid.*, *ibid.*, v. 27-28. — Il est aisé de deviner le motif qui engage le Bossu à prêter à son héroïne un caractère si renfermé. Le silence que l'histoire garde — et pour cause — sur cette grande passion, notre auteur s'imagine l'expliquer par la discrétion de l'amoureuse.

7. *Ibid.*, *ibid.*, v. 33-35.

parents hâtaient les noces ; il fallait ou subir un joug odieux ou recourir aux moyens extrêmes. L'héroïne n'hésite pas ; elle mande « un garçon » (un valet) : « A cheval ! crie-t-elle, ne crains pas d'user tes éperons, et porte à mon amant *ce petit d'escrit*[1] ! » Le billet que l'ingénue envoie ainsi est explicite, quoique fort court ; il renferme ces mots : « Je vous adore. Sauvez-moi de Raimond, et je suis à vous[2]. » Et maintenant *le garçon* franchit les monts et les plaines. Arrivera-t-il à temps ? De sa diligence dépend le bonheur de Béatrix. Nous, les lecteurs, nous sommes pareils à sœur Anne sur le sommet de la tour, et nous regardons si rien ne vient... Dieu merci, Charles a reçu la lettre, il la lit « par loisir » — c'est bien le moment ! — et lorsqu'il comprend que cette « dansele » veut être « sa drue », il frémit de désir et *il s'èrertue d'espoir*. Il rassemble une escorte, il part[3]... Hélas ! tandis qu'il chemine, son rival emmène la princesse « dolante, irascue », et qui pleure... La voilà déjà en pleins champs, entourée d'une nombreuse garde. C'est fini ! Elle n'épousera pas le frère de saint Louis ! Mais quel coup du ciel ! — Charles, qui a dévoré la route, rencontre à l'improviste la troupe de Raimond et la malheureuse victime. Il vole en poussant un cri de guerre. Effrayés par cette clameur terrible, ses ennemis se dispersent, et son adversaire, si fier tout à l'heure, et qui caracolait, en vainqueur, auprès de la pucelle qu'il « cuidoit », le téméraire, « tenir nue », la prochaine nuit, s'échappe comme un vilain larron qu'il est, et disparaît à bride abattue[4]. Triomphant, le comte d'Anjou aborde sa belle. Oh ! qu'il faisait bon voir la joie des deux amoureux ! Ils commencent par belles paroles dire et par doux regards lancer, ils se rap-

1. *Ibid.*, p. 287, v. 2-4.
2. *Ibid.*, *ibid.*, v. 5-6.
3. *Ibid.*, *ibid.*, v. 12-16.
4. *Ibid.*, *ibid.*, v. 16-27.

prochent l'un de l'autre, en *la partefin*, ils *s'accolent* et s'embrassent. Quant au « seurplus », ils ont la sagesse de le différer, de « l'enconvenenchier » pour plus tard. Le spectacle de leur tendresse aurait ressuscité un mort[1]. Ce couple si tendre se dirige vers la cité d'Aix; il y entre, et, dans un *secret moustier*[2], les prêtres bénissent une union qui avait bien failli s'accomplir sans eux. Louis IX ne tarde pas à apprendre la nouvelle du mariage : elle lui cause une satisfaction vive. La reine Marguerite partage, avec plus d'allégresse encore, le bonheur de sa sœur Béatrix[3], et l'on donne, pour célébrer un hymen qui contente tout le royaume, des fêtes magnifiques, somptueuses[4].

Si, oubliant un instant les faits que les historiens ont relatés, on examine, uniquement au point de vue littéraire, la narration du clerc artésien, on sera frappé par l'adroit agencement de l'intrigue, par le charme des tableaux, par l'agrément des vers, et l'on ne niera point qu'il n'y ait là l'œuvre d'un artiste habile et délicat. Si, au contraire, on compare avec rigueur les événements

1. *Ibid.*, *ibid.*, v. 28-34. — Nous ne résistons pas au plaisir de citer intégralement les vers où le ravissement des deux amoureux nous est dépeint : « Qui dont veïst Charlon a joie repairier | Et douchement d'amours l'un « a l'autre acointier, | Beles paroles dire et dous regars lanchier, | Et en le « partefin acoler et baisier, | Et le seurplus prometre et enconvenenchier, | « Par veu de mariage et par foi fianchier, | Nis dou mal de le mort se peüst « rehaitier. » — N'accusons pas Béatrix de s'être, en cette circonstance, trop légèrement conduite. Elle ne se livra pas aux tendres démonstrations dont parle ici le poète, car, tandis que Charles arrivait et que Raimond VII regagnait ses états, elle était, elle, assiégée par Jacques, roi d'Aragon. (Dom Cl. Devic et dom Vaissete, *ouvr. cité*, t. VI, p. 777; Papon, *ouvr. cité*, t. II, p. 331.)

2. *Roi de Sezile*, Couss., p. 287, v. 35.

3. *Ibid.*, p. 288, v. 3-6. — Le Bossu prête ici à la femme de saint Louis des sentiments qu'à coup sûr elle n'avait pas. Elle soutenait que c'était à elle, non à sa sœur, que la Provence devait appartenir, et jamais, malgré les efforts du pape qui tâcha de la réconcilier avec Charles, elle ne lui pardonna ce qu'elle considérait comme un vol, une usurpation. (Voir Le Nain de Tillemont, *Vie de saint Louis*, t. VI, p. 46-49 et 132-133.)

4. *Roi de Sezile*, Couss., p. 288, v. 7. — Cependant, au témoignage de Matthieu Paris (*Grande chronique*, t. VI, p. 233), le comte d'Anjou aurait été froissé de voir que ses noces étaient loin d'avoir la splendeur qu'il espérait. Il s'en plaignit à la reine Blanche.

que le Bossu raconte et ceux que l'histoire mentionne, on ne peut s'étonner assez de la liberté qu'il a prise. Il ne traite pas son sujet, il le travestit, et cette hardiesse est d'autant plus remarquable qu'il ne s'agit point ici d'une légende, d'une tradition lointaine, mais d'une chose récente encore, et dont les vieillards étaient, à l'époque où la geste fut rédigée, en état de se souvenir. Il y a donc lieu de chercher pourquoi le ménestrel s'est éloigné de la réalité et quel mobile l'engageait à procéder de la sorte. Etait-il mal renseigné? Ignorait-il les véritables circonstances de ce mariage? Il les connaissait certainement, et même il mêle à ses erreurs volontaires quelques détails d'une exactitude irréprochable. Il nous explique, par exemple, la loi du *juveigneur*[1], et il est au courant des alliances contractées par toutes les filles de Raimond-Bérenger[2]. Partout la science transparaît sous la fantaisie. Ainsi notre poète eût été capable de se régler sur l'histoire, s'il l'avait jugé à propos, et l'on devine maintenant la raison qui le guidait, raison que, d'ailleurs, nous avons indiquée plus haut. Les contemporains d'Adan estiment qu'il manque quelque chose à une épopée sans amour. — Il se décide à peindre l'amour, coûte que coûte. — Mais cette peinture, son sujet ne la comporte pas. — Il ajoutera l'épisode du mariage. — Mais ce mariage purement politique n'a rien à voir avec la passion. — Il supprimera la politique, il admettra la passion. — Mais il faut alors dénaturer les événements. — Il les dénaturera. Et il les dénature sans hésitations ni scrupules. Pour lui, Romieu de Villeneuve n'existe pas, non plus que la reine Blanche. Béatrix qui, dans les chroniques, ne compte point, et qui n'est, aux yeux de son

1. *Roi de Sezile*, Couss., p. 286, v. 10.

2. *Ibid.*, *ibid.*, v. 11-13. — Le texte est altéré. Il manque, après le v. 11 de de Couss., un vers dont il est aisé, d'ailleurs, de restituer le sens. Comprenez : « Li bons freres Charlon quel vie j'ai contée | [Avait épousé Marguerite, l'aînée ;] | Li autre, etc.., »

ministre, qu'un instrument ou qu'un appât, il la campe au premier plan. Les intrigues de cour et les menées ambitieuses s'évanouissent. La pastorale succède aux négociations subtiles. Sont-ce des rois ou des bergers que le trouvère nous représente s'accolant en pleins champs et murmurant des mots tendres? On ne le sait. Raimond VII ravit à Charles d'Anjou sa princesse, comme le chevalier à Robin sa Marion. Et le roman — car c'en est un — est arrangé selon les règles du genre et d'après les recettes qui serviront aussi bien à Mlle de Scudéry qu'à Alexandre Dumas. Cathos et Madelon l'auraient estimé conforme aux « belles manières », à la « bonne galanterie », puisqu'il comporte tout ce qu'elles proclamaient essentiel, « les aventures, les rivaux qui « se jettent à la traverse d'une inclination établie,... les « jalousies,... les plaintes, les désespoirs, les enlève- « ments et ce qui s'ensuit ». Le Bossu est rompu aux expédients — nous allions dire aux *trucs* — du métier. Il sent ce qui plaît à la foule, ce qui l'émeut. De là, des inventions naïves : la lettre de l'héroïne à son amant, lettre qu'un domestique fidèle porte, sans débrider, à travers la France entière; le mariage célébré non plus au grand jour, de l'aveu du parlement, mais en une chapelle secrète. N'insistons pas sur ces menus incidents; le moindre feuilletoniste en trouverait de meilleurs. Ce qui honore davantage l'esprit et le goût d'Adan, c'est le bonheur avec lequel il a d'abord préparé, puis développé la scène à faire, la rencontre attendue des comtes de Toulouse et d'Anjou, sous les regards mêmes de Béatrix, le triomphe de celui-ci, la honteuse déroute de celui-là. L'idée de cette situation jusqu'à un certain point dramatique, de cette crise qui dénoue l'épisode, le poète la tire de son esprit, elle n'est guère qu'une fiction [1];

1. Le mot de *fiction* appelle ici une restriction, parce que cette rencontre de Charles et de Raimond, quelque fabuleuse qu'elle paraisse, a été certainement imaginée d'après un fait véritable, et ici nous saisissons le procédé qu'employait

néanmoins elle nous captive, elle dépasse, quant au pathétique, la réalité.

Cependant il faut bien croire que cette réalité, quelque prosaïque qu'elle fût, contenait des éléments propres au roman, puisque, sur une disgrâce complètement identique à celle de Raimond VII, l'on a écrit, au xve siècle, un livre dont le succès fut éclatant, *le Romant de Jehan de Paris*. En voici les principales lignes : Un roi d'Espagne a été chassé de son domaine par ses barons révoltés. Sa femme et sa fille (elle est âgée de trois mois) sont assiégées par les rebelles. Lui, il passe les Pyrénées, arrive à Paris, et supplie le roi de France de le rétablir en sa puissance, de sauver sa famille. Ses désirs sont exaucés. Une fois les mutins châtiés, et comme les Français songeaient à regagner leur patrie, le souverain espagnol, désireux de témoigner sa gratitude à son protecteur, jure que jamais, sans le consulter, il ne fiancera sa fille, supposé qu'elle vive « eage com« petant pour marier[1] ». Quinze ans s'écoulent. Le roi de France meurt ; son obligé oublie son serment et accorde son enfant au roi d'Angleterre. Celui-ci — un vieillard pourtant — ne retarde pas d'un instant le long voyage auquel l'oblige l'amour, et il se dirige vers Burgos où l'on célébrera les noces. — Malheureusement pour lui, il s'arrête à Paris. Là régnait, depuis très peu de temps, le fils du prince défunt, adolescent intrépide, magnanime, mais docile, car les enseignements de sa

le ménestrel pour convertir l'histoire en roman. Le comte de Toulouse n'a pas eu le chagrin de se trouver face à face avec son heureux rival, mais il lui est arrivé une mésaventure de même espèce, quoique moins pénible. Il avait envoyé à la reine Blanche — tant il s'aveuglait sur les dispositions de cette princesse ! — un émissaire qui devait la prier d'insister auprès du pape afin qu'il expédiât la dispense que l'on sait. Cet ambassadeur venait juste de quitter la Provence, lorsqu'il tomba au milieu des gens que Charles conduisait vers Aix. (Dom Cl. Devic et Dom J. Vaissete, *ouvr. cité*, t. VI, p. 777 ; Papon, *ouvr. cité*, t. II, p. 330-331.) Nous n'en doutons pas, c'est cet incident comique qui a servi de fond à la scène autrement noble et palpitante dont s'est avisé le Bossu.

1. *Le romant de Jehan de Paris, roy de Fr.*, édit. de Montaiglon, p. 18.

mère, il les recevait sans déplaisir. L'Anglais se présente à la cour ; on l'introduit auprès de la reine mère, il ne cèle pas les motifs qui l'ont amené sur le continent, son projet d'union avec l'infante. Lui parti sans avoir vu le roi qui chassait au bois de Vincennes, la noble veuve se remémore l'expédition de son époux au delà des monts, les promesses de celui dont il avait restauré le trône, et elle conçoit le dessein de réclamer l'exécution de ce pacte ancien qui plaçait sous la tutelle et la dépendance du libérateur la princesse espagnole. « Il faut, songe-t-elle, qu'elle appartienne à mon fils. » Elle le mande, il accourt. On décide qu'il se rendra promptement dans la Péninsule ; qu'en chemin il cachera son vrai titre et, plus encore, ses intentions ; qu'il prétendra n'être qu'un touriste ; qu'il affirmera s'appeler Jean, bourgeois de Paris ; qu'il ne sera escorté que de deux cents chevaliers ou pages. Le gros de ses gens (six mille soldats magnifiquement équipés, une légion de serviteurs conduisant des chariots chargés de coffres et de bahuts où sont entassés « habillemens, draps « d'or et de soye, bagues et aultres richesses innu- « mérables[1] ») marchera sur ses pas mais à distance, ne se montrera qu'au bon moment. Voilà donc sur la même voie Jean de Paris et son rival. A Etampes, ils se rencontrent et, désormais, ils ne se quittent plus jusqu'à Burgos. Le roi d'Angleterre entre le premier en cette ville. Il s'installe dans le palais de celui qu'il appelle déjà son beau-père ; on l'accueille le mieux du monde, il est fêté, caressé, choyé. Mais, la veille des noces, on annonce la venue de son compagnon de route qui campait hors des murs en attendant son armée. Maintenant elle l'a rejoint : il s'avance en triomphateur. Le récit du défilé de ses troupes dure vingt pages. Quelle pompe ! Quelle féerie ! Les voitures sont couvertes de

1. *Ibid.*, p. 33.

velours vert ou cramoisi et de grands pans de cuir rouge; les archers sont vêtus de hoquetons qui *reluisent contre le soleil;* les gendarmes, montés sur chevaux grisons tous d'un poil, sont bardés de fer, eux et leurs bêtes, jusqu'à terre; les seigneurs étalent un luxe tel que « ce « semble mieulx songe que aultre chose[1] ». Leurs robes sont fourrées d'hermine et de menu vair, frangées d'or, semées *d'orfavrerie,* de pierres précieuses. Du cou de leurs coursiers pendent de grosses campanes d'argent attachées à des chaînes de même métal. Ces guerriers-là paraissent « proprement anges[2] », et ce prestigieux cortège se déroule aux sons des *taborins suisses,* des *phiphres* et des trompettes, musique si mélodieuse que de l'ouïr, c'était merveille. Enfin, Jean de Paris pénètre dans la demeure du roi d'Espagne, et, pour que l'on sache qui il est, il retrousse sa tunique bordée en dedans de fleurs de lis. Les Espagnols se jettent aux pieds du jeune prince; l'infante consent à l'épouser dès le lendemain. Quant à l'Anglais, « fort marry et courrossé, [il] « se partit du palais, et dès l'heure s'en alla monter à « cheval, et s'en alla, luy et ses gens, en leur païs le « plus hastivement qu'ils peurent[3] ».

Qui représente ce Jean de Paris, dont l'aventure ne diffère aucunement de celle de Charles d'Anjou? Pendant longtemps, l'on a cru que le *roman* avait été écrit en l'honneur de François Ier. Cette opinion, on l'a abandonnée depuis qu'il est avéré que l'ouvrage date du xve siècle, et M. de Montaiglon s'est appliqué à démontrer que Jean de Paris, c'était Charles VIII, et la princesse espagnole, Anne de Bretagne. L'argumentation de M. de Montaiglon, très adroite, très serrée, a d'abord, surtout par quelques détails saisis-

1. *Ibid.*, p. 71.
2. *Ibid.*, p. 86.
3. *Ibid.*, p. 114.

sants[1], entraîné presque notre conviction. Toutefois, un examen plus attentif du livre nous a conduits à douter qu'il relatât un événement advenu à l'époque où vivait l'auteur, et, nous rappelant que Gilles le Muisis certifiait que l'histoire du *Roi de Sicile* avait été souvent traitée en vers comme en prose, nous nous sommes demandé, sans trop oser répondre, si le gracieux récit du XV[e] siècle ne découlerait point d'une de ces sources. Nous nous garderions de l'assurer, et nous ne risquons cette idée qu'afin d'attirer, sur une question intéressante, l'attention des érudits. Que l'on note bien ceci : ce n'est pas uniquement par sa donnée principale que le *Jean de Paris* éveille en nous le souvenir des circonstances qui entourèrent le mariage du comte d'Anjou. Plusieurs points particuliers se rapporteraient on ne peut mieux à ce personnage, à sa famille. Ainsi le père de Jean de Paris meurt laissant son fils tout jeune, et la régence échoit à la reine mère, dont le *roman* parle en ces termes : « [Elle] « print le gouvernement du royaulme... et le gouverna « en bonne paix et tranquilité et union de justice quel- « que peu de temps[2] »... « elle tenoit le royaulme en « bonne pollice, justice et tranquilité[3]. » Ces traits n'évoquent-ils pas la mémoire de Blanche de Castille ? On observera aussi que l'infante (il est vrai, dans son jeune âge,) est assiégée par les barons révoltés, comme Béatrix par Jacques d'Aragon. A Jean de Paris « de l'aage « de XVIII à XX ans[4] », au roi anglais « desjà fort vieulx « et cassé[5] » on comparera volontiers, d'un côté, le frère de Louis IX, qui atteignait à peine sa vingtième année

1. Selon nous, la meilleure preuve que M. de Montaiglon ait produite à l'appui de son hypothèse, c'est la simple constatation de ce fait que l'infante d'Espagne est appelée *Anne* en tête d'un des chapitres du roman. (Voir p. XXXIII-XXXIV et 23.)
2. *Ibid.*, p. 21.
3. *Ibid.*, p. 26.
4. *Ibid.*, *ibid.*
5. *Ibid.*, p. 23.

lorsqu'il se maria[1], de l'autre, Raimond VII, qui, sans être un patriarche, touchait pourtant à la cinquantaine en 1246[2]. Ajoutons qu'il s'engagea dans la Provence faiblement accompagné, tandis que Charles envahit cette contrée à la tête d'une armée. Or, dans le *roman*, si le roi de France gagne Burgos avec des forces énormes, son rival descend en Normandie et marche ensuite vers l'Espagne « à quelque IIII^{xx} chevaulx[3] ».

M. de Montaiglon fait, dans sa préface, une remarque bien dangereuse pour sa thèse : il avoue que les conteurs du xve siècle se sont contentés de « délayer en prose « interminable les chansons de geste ou d'aventure des « époques précédentes[4] ». Il est vrai qu'il a commencé par déclarer que le récit qu'il publie « se présente... à « l'état d'exception, car il est, à son époque, exactement « le seul qui soit original et qui ne doive rien à la tra- « duction directe ou à l'imitation traditionnelle[5] ». Cette assertion n'est pas fondée, et M. de Montaiglon est mal renseigné. Le *Jean de Paris* n'est point une exception, il n'échappe nullement à la critique que l'éditeur formule avec raison contre tous les ouvrages similaires du même temps. Il y a, dans le *roman*, plusieurs chapitres que l'écrivain anonyme a bel et bien empruntés, et dont l'origine nous est connue. Ils sont consacrés au voyage des deux rois ou, pour mieux dire, aux moqueries que, durant la route, le prince français décoche subtilement à sa victime. Il lui pose des questions qui semblent sottes, voire stupides, quoiqu'elles soient au fond sensées et facilement explicables[6]. Eh bien, toute cette partie

1. Voir plus haut, p. 301, note 3.
2. Il était né en juillet 1197. (Dom Cl. Devic et Dom J. Vaissete, *ouvr. cité*, t. VI, p. 181.)
3. *Le romant de Jehan de Paris*, p. 26.
4. *Ibid.*, p. V.
5. *Ibid.*, *ibid.*
6. Les gens du souverain anglais sont-ils trempés par la pluie ? « Pourquoi, s'écrie Jean de Paris, ne vous munissez-vous pas de maisons, lorsque vous allez en campagne ? » — Les *maisons* désignent ici de gros manteaux à cha-

— elle est assez considérable, — le conteur la tire d'un poète du XIIIe siècle, de Philippe de Beaumanoir, qui a peint, dans *Jehan et Blonde*, une situation identique à celle de nos deux voyageurs[1]. La manifeste concordance des vers de Beaumanoir et du *roman* a été souvent signalée[2], et l'éditeur de *Jehan et Blonde*, M. H. Suchier, n'hésite pas à conclure, après avoir établi tout au long les rapprochements que nous nous bornons à indiquer dans nos notes, que « d'une manière incontestable » le livre « du XVe siècle dérive de celui du XIIIe [3] ». Ainsi tombe l'affirmation de M. de Montaiglon : l'œuvre qu'il estime personnelle et spontanée ne mérite point cet éloge, et l'on devine maintenant le soupçon que cette constatation a excité dans notre esprit. Si l'auteur de *Jean de Paris* s'est inspiré, pour une portion de son travail, d'une chanson d'aventure, pourquoi le reste de son histoire, qui offre tant d'analogie avec la geste du *Roi de Sicile*, n'en serait-il pas une imitation amplifiée[4] ? Cette imitation, elle s'écarte parfois des faits relatifs à Charles[5],

peron. En traversant une rivière, quelques serviteurs se noient : « C'est leur faute ! Que ne menaient-ils un pont avec eux ! » Par ce pont, entendez un cheval solide, résistant. Ainsi du reste.

1. Jehan va de Londres à *Osenefort*, où réside Blonde, sa maîtresse, que l'on a fiancée contre son gré au comte de *Clocestre*. Celui-ci gagne le château de Blonde, où on l'attend pour la cérémonie nuptiale, mais il est rejoint par son rival, qui s'amuse de lui comme Jean de Paris de son compagnon. Dans les deux cas, les railleries sont absolument les mêmes (*la maison*, *le pont*, etc...)

2. Voir notamment G. Paris, *Revue critique*, 1867, n° 36 ; *Litt. fr. au moyen âge*, § 68.

3. H. Suchier, *Œuvres poétiques de Philippe de Remi, sire de Beaumanoir*, t. I, p. cxvij. — Si l'on veut s'assurer *de visu* du rapport qui existe entre le *roman* et le poème, qu'on lise, dans le premier, les p. 50-55, 108-111 et, dans le second, les vers 2673-2846, 3059-3352.

4. Nous ne préjugeons rien ici sur la question de savoir si *Jean de Paris* aurait eu comme source l'épopée d'Adan ou l'une de celles que d'autres ménestrels rimèrent sur le même sujet.

5. Quelques traits du *Jean de Paris* s'appliquent mal au mariage du comte d'Anjou, mais ils ne conviennent pas mieux à celui de Charles VIII, et M. de Montaiglon le confesse. « Il ne faut pas, dit-il, chercher une concordance par-« faite entre les événements réels et toutes les indications du roman, qui est « précisément un roman parce que ses allusions et son déguisement le mettent « à côté et en dehors de l'histoire. » (P. XXIX) — Cette remarque justifie à la fois et la thèse de M. de Montaiglon et tous les systèmes adverses.

elle embellit, elle rajeunit bien des détails[1], mais enfin ces divergences ne détruisent pas l'hypothèse, sinon d'une adaptation formelle, au moins d'une réminiscence, et cette conjecture, sur laquelle nous faisons nous-mêmes telles réserves que de droit, demeure, en somme, assez motivée pour qu'on l'exprime et qu'on la pèse.

Voilà ce que nous avions à dire sur le principal épisode de l'épopée du Bossu. Quoique relativement brève, cette narration du mariage nous a entraînés assez loin. C'est qu'elle est, à plus d'un égard, intéressante, instructive. Le second récit, au contraire, ne nous arrêtera pas longtemps, car il est consacré à des négociations, sujet peu propre à la poésie. Le morceau que nous allons analyser à présent n'est qu'une transition entre deux développements à effet : la conquête de Béatrix et la victoire de Bénévent que le trouvère n'a malheureusement point décrite. Cette célèbre bataille, qui eût été à coup sûr le centre et la clef de la composition entière, il fallait bien l'amener, et, pour cela, fournir des explications préliminaires sur les causes qui avaient conduit Charles à Naples. Tâche ingrate, rebutante, « matière « infertile et petite », périlleuse aussi. Elle dut embarrasser le zèle du panégyriste, attendu que le saint-siège n'avait offert qu'en haine de Mainfroi la couronne au comte, et que celui-ci ne l'avait acceptée que par ambition. Ce pacte de vengeance et d'égoïsme, il était nécessaire de le changer en un généreux accord de la piété et du dévouement chevaleresque. Adan a opéré, non sans adresse, cette métamorphose, et il a si bien, malgré la difficulté de la besogne, coloré ces calculs mesquins qu'ils tournent à la gloire de son héros et du pape.

Après nous avoir dépeint, en des vers qui feignent

1. Les noms des seigneurs qui accompagnent le roi de France, la description des costumes, l'indication des lieux où la cour réside nous ramènent en plein XV[e] siècle. Mais il fallait bien que l'écrivain ne dépaysât point son public, et qu'il se préoccupât quelque peu de l'actualité.

l'émotion, les attentats de Frederic et de ses enfants contre l'Eglise, le fils de maître Henri nous fait assister à une séance des cardinaux et des *frères* qui cherchent, sous la présidence du souverain pontife, un moyen de remédier aux dangers de la situation et *d'amender cette honte*[1]. « Un seul homme, dit le chef de la chretienté, est capable de nous secourir efficacement, c'est *le bon comte d'Anjou*. Pressons-le d'assaillir nos ennemis : pour salaire, il aura le trône. Impossible d'élire un plus brave, un meilleur champion[2]. » Chacun se range à cet avis. Charles est nommé roi de Sicile par acclamation[3] ; on le choisit, en récompense de sa vertu, *sur toute créature*[4], et bientôt les ambassadeurs de Rome se présentent devant lui. Il les écoute avec plaisir, leur prodigue les caresses[5]. Au moment de leur départ, il les charge d'une lettre authentique et dûment scellée[6], dans laquelle il annonce qu'il consent à la convention. Les messagers retournent auprès du pape qui éprouve, à la nouvelle de ce succès diplomatique, un transport d'ineffable joie. Elle se communique aux cardinaux, puis au peuple, à qui l'on *prêche* l'arrivée prochaine du libérateur[7]. Celui-ci presse, en effet, ses préparatifs, et, afin que ses futurs sujets ne doutent point de sa venue, et aussi et surtout pour *mettre ordonnance* au pays, il envoie des gens à lui, gens sages, vaillants, fidèles, qui lui serviront de lieutenants jusqu'à ce qu'il passe en Italie[8]. Ils sont accueillis par les Romains « a mout grant honne- « ranche[9] » ; ils s'acquittent consciencieusement de leur

1. *Roi de Sezile*, Couss., p. 290, v. 19-22.
2. *Ibid.*, *ibid.*, v. 30-33.
3. *Ibid.*, p. 291, v. 6.
4. *Ibid.*, *ibid.*, v. 27 et suiv.
5. *Ibid.*, p. 292, v. 17-19.
6. *Ibid.*, *ibid.*, v. 20-22.
7. *Ibid.*, *ibid.*, v. 23-30.
8. *Ibid.*, *ibid.*, v. 32-35, et p. 293, v. 1-2.
9. *Ibid.*, p. 293, v. 10-11. — Ce détail doit être exact. Charles fut reçu d'abord par les Italiens avec beaucoup de respect et d'enthousiasme. Le Nain de Tillemont, *ouvr. cité*, t. VI, p. [illegible], et ses députés bénéficièrent sans doute de ces dispositions favorables.

mission, et ils publient partout que l'armée française va prendre la mer au premier jour[1]. — L'épopée se termine là.

La méthode qu'Adan de le Hale adopte dans le récit de ces négociations ressort de son texte même, dont l'étonnante brièveté invite le lecteur à la méfiance. Comment ne pas être surpris que, sur un sujet fort vaste et que des volumes entiers n'épuiseraient point[2], le menestrel n'ait rimé, si l'on retranche les digressions, qu'une centaine de vers? Mais, après réflexion, on aperçoit le motif de cette réserve, qui équivaut presque au silence. Quel était le but du poète? Il voulait que les rapports de la curie et du comte eussent l'air amicaux et faciles; il avait à cœur de déguiser les contestations, les marchandages, les intrigues, les querelles qu'avait suscités la cession de la Sicile. C'est pourquoi, cette affaire, dont la solution exigea trois ou quatre années[3], il la conclut, lui, dans le temps que met un courrier pour aller de Rome en France, et le formidable amas de missives, de bulles, de traités, d'instructions, de répliques et d'enquêtes que les archives conservent encore en partie, il le remplace, de sa grâce, par l'échange de deux lettres. A l'en croire, le pape et ses conseillers auraient choisi Charles entre tous, sans hésitations, dans un élan unanime d'affection et d'estime. Or, nous savons, — le trouvère pouvait-il avouer cela et ravaler de la sorte son héros? — que l'on ne songea point uniquement à ce prince, qu'on essaya bien d'autres combinaisons, qu'on tenta la cupidité de plus d'un seigneur, de plus d'un roi. On avait sollicité tour à tour

1. *Roi de Sezile*, Couss., p. 293, v. 12-16.

2. L'ouvrage de M. C. Merkel est, en majeure partie, consacré aux discussions préliminaires entre le saint-siège et Charles d'Anjou. Plusieurs chapitres de Le Nain de Tillemont n'ont pas d'autre objet.

3. L'expédition française mit à la voile le 15 mai 1265. Or, c'était en 1263 ou, selon d'autres historiens, en 1262 que l'on avait offert le sceptre au comte d'Anjou (Le Nain de Tillemont, *ouvr. cité*, t. VI, p. 41.)

Richard de Cornouailles, personnage aussi riche que pusillanime[1], Henri d'Angleterre, qui avait accepté la Pouille au nom de son fils Edouard et qui renonça promptement à la conquérir[2], saint Louis, qui déclina poliment la proposition, parce qu'il n'ignorait pas que le domaine qu'on lui voulait abandonner, c'était le légitime héritage de Conradin[3]. Un pareil scrupule ne touchait nullement le comte d'Anjou. Toutefois ne pensons point que ce fin politique se soit jeté en aveugle sur la proie qu'on lui livrait. Quelle que fût sa rapacité, il s'entoura de précautions, réclama des garanties, stipula des conditions onéreuses, poussa le saint-siège à demander au clergé, pour les frais de la croisade, une décime de trois ans[4], bref, se sentant nécessaire, il abusa de la situation. Son zèle, qu'Adan de le Hale exalte, coûta fort cher à la papauté, qui discuta, elle aussi, longuement, âprement, les clauses de cette alliance assez honteuse.

Maintenant que nous avons comparé les assertions du ménestrel et les témoignages des historiens, le lecteur sera en état de discerner, dans le poème du *Roi de Sicile*, la vérité de l'erreur ou, mieux, de la fantaisie. Le Bossu connaît, au fond, d'une manière très suffisante, la biographie des individus, la marche des événements, mais la nature de son sujet l'oblige à supprimer bien des choses, à modifier ce qu'il ne supprime pas. En somme, les faits réels sont, répétons-le, plutôt altérés, arrangés que totalement détruits. Notre auteur se contente d'une demi-exactitude ou, si l'on veut, il emploie le mensonge avec méthode et mesure, et ses faussetés sont de celles que l'oraison funèbre autorise et que la littérature officielle exige.

Il est curieux de remarquer qu'en différents endroits

1. *Ibid.*, *ibid.*, p. 30-31.
2. *Ibid.*, *ibid.*, p. 35 et suiv.
3. *Ibid.*, *ibid.*, p. 39.
4. *Ibid.*, *ibid.*, p. 45-46.

de sa *chanson* le fervent admirateur de Charles verse dans la misanthropie. Oui, il blâme ses contemporains, il les condamne en bloc, excepté un seul... le meurtrier de Conradin. La vertu de celui-là console de la turpitude des autres, et pour que les pécheurs se convertissent, le ciel leur a donné ce modèle. Le siècle présent, dit Adan, est corrompu, plein de vices, « il va male « alure[1] ». Cette idée ne brille point par l'originalité. Les trouvères l'ont exprimée cent fois[2], cent fois ils se sont écriés :

Bons fut li siecles al tens ancienor[3].

Ce regret du passé, regret stérile et décevant s'il en fut, l'humanité ne se lasse pas de le formuler, et toujours elle place l'âge d'or aux origines du monde. Mais cette plainte éternelle, cette douloureuse évocation de l'époque d'Astrée ou, pour parler comme nos pères, de Noé et d'Abraham, elle annonce d'ordinaire, chez les ménestrels, une satire de leur époque. A cet égard, ce lieu commun est intéressant. Nous examinerons en peu de mots les griefs du fils de maître Henri contre la société où il a vécu, et, dans nos notes, nous rapprocherons de ses censures celles de Rutebeuf, car rien n'est plus instructif ni plus frappant que les rapports qui existent entre les opinions et les procédés de ces deux écrivains[4]. Quelles sont, d'après le clerc artésien, les causes de la décadence universelle ? La principale faute remonte à ceux-là mêmes qui devraient servir d'exemples. Les pasteurs des peuples ne respectent ni la religion ni la morale : or, lorsque la tête est ainsi

1. *Roi de Sezile*, Couss., p. 292, v. 1.

2. Voir L. Clédat, *Rutebeuf*, p. 97.

3. Ainsi commence *la Vie de saint Alexis*.

4. La conformité de leur esprit est singulière. Nous ne pensons pas qu'il soit possible de les surprendre une fois en désaccord. Rutebeuf déplore souvent que l'humanité aille de mal en pis : « Quar trop est li mondes changiez, | « Qui de toz-biens est estrangiez. » (Edit. Jubinal, t. I, p. 225.) « Or sachiés que « li mondes est en grant aventure. » (*Ibid.*, *ibid.*, p. 233.)

atteinte, les membres sont perdus, il leur faut « traire « a desconfiture[1] ». Si les princes écrasent leurs sujets[2], si les prélats trafiquent de la foi[3], qu'attendre des simples chevaliers ? Avec les rois généreux et braves ont disparu les paladins et les preux :

. . . . S'encore fust Charle en Franche le roial,
Encore trouvast on Rolant et Parcheval[4].

Mais la faiblesse des successeurs de Charlemagne a laissé les nobles se pervertir. Ils exercent le brigandage. « C'est tout reuberie[5]. » La soif de l'or les pousse au crime. Elle *défigure* le caractère de ces descendants des héros[6]. D'ailleurs, l'avarice n'épargne personne, elle obscurcit les meilleures qualités[7], elle enfante un monstre encore plus horrible qu'elle : l'usure[8]. La charité, la fraternité sombrent et s'anéantissent, ruinées par ce conflit des passions et des intérêts. La haine triomphe, elle gouverne les âmes ; la *gent* cesse d'être débonnaire ; l'on regarde l'affection comme un danger ou bien comme un ridicule[9]. Et la mutuelle sympa-

1. *Roi de Sezile*, Couss., p. 292, v. 2-3. — Adan avait déjà exprimé une idée analogue dans *le Jeu de la feuillée*, v. 452-454.

2. *Roi de Sezile*, Couss., p. 292, v. 4. — Cf. Rutebeuf (t. I, p. 225) : « Je « n'i voi ne prince ne roi | Qui de prendre face desroi.

3. *Roi de Sezile*, Couss., p. 292, v. 5. — Cf. Rutebeuf (t. I, p. 225) : « Je n'i « voi ne prince ne roi | . . . Ne nul prelat de sainte Yglise | Qui ne soit com- « pains Covoitise | Ou au mains dame Symonie. » (Voir aussi, même tome, p. 234 : « Il n'i a mais nul franc, ne prelas, ne baron. »)

4. *Roi de Sezile*, Couss., p. 284, v. 25-26. — Cf. Rutebeuf (t. I, p. 235) : « Se Charles fust en France encore i fust Rolans. » N'y a-t-il pas là une ressemblance trop parfaite pour qu'on l'estime fortuite ? — Dans un autre endroit de ses œuvres (t. I, p. 224) Rutebeuf a dit : « Or m'en vieng par Chevalerie | « Qui au jor d'ui est esbahie. | Je n'i voi Rollant n'Olivier ; | Tuit sont noié en « .I. vivier, | Et bien puet veoir et entandre | Qu'il n'i a més nul Alixandre. »

5. *Roi de Sezile*, Couss., p. 284, v. 24. — Cf. Rutebeuf (t. I, p. 225) : « Li « plusor vivent de rapine. »

6. *Roi de Sezile*, Couss., p. 291, v. 31.

7. *Ibid.*, *ibid.*, v. 33-35. — Cf. Rutebeuf (t. I, p. 235) : « Convoitise vaut pis « que ne fait uns serpens ; | A tout honni le monde, dont je sui mult dolans. » Voir encore, *ibid.*, p. 227-228.

8. *Roi de Sezile*, Couss., p. 291, v. 33. — Cf. Rutebeuf (t. I, p. 233) : « Fausse marcheandise est coverte d'usure. »

9. *Roi de Sezile*, Couss., p. 289, v. 25-28. — Cf. Rutebeuf (t. I, p. 226) : « Savez porquoi nus ne s'entr'aime ? | . . . . . | Il n'est nus hom qui soit en « vie | Qui ait talent d'autrui preu fère, | S'en faisant n'i fet son afère. »

thie qui unit l'homme à son semblable, elle ne s'est pas envolée seule, elle a entraîné l'autre amour, — la galanterie est morte. A-t-on obtenu les faveurs d'une dame ? On se vante hautement de son bonheur. Ni sincérité dans les protestations de tendresse, ni discrétion dans la victoire, voilà les mœurs nouvelles[1]. Ajoutez que les femmes trompent, avec un art diabolique, les nigauds qui les approchent. Tromper? Est-ce bien le terme juste? On ignore même son sort, car ce qu'elles sentent et méditent, fin qui le devinera ! Rien ne transpire au dehors de leurs réflexions ni de leurs projets. Leur cœur est une énigme indéchiffrable, et nous, constate spirituellement le poète, nous, pauvres sots, dupes éternelles, nous ne leur cachons aucune de nos pensées. Certes, la partie n'est point égale :

> Elas ! et pour che sont cuer de feme larron
> C'on ne puet riens savoir de leur entention,
> Et nous leur disons tout : chi a male parchon[2].

Nous terminerons par ces vers intéressants et originaux l'exposé des critiques que renferme la geste. On aura, sans doute, observé qu'elles se rencontrent toutes ailleurs dans l'œuvre du ménestrel. Pourquoi rassemble-t-il ici les traits de satire épars en ses autres productions ? Pourquoi mêle-t-il de la sorte le panégyrique et le blâme ? Il est malaisé de l'expliquer. Peut-être faut-il voir là une adresse de l'artiste, qui s'imaginait mettre en relief, grâce à cette sombre peinture de la société, les prétendus mérites du comte d'Anjou. Peut-être le décès de ce prince avait-il rendu le clerc plus morose encore que de coutume. Nous préférons, quant à nous, la première supposition. La seconde serait acceptable, si les censures d'Adan avaient manifestement un ton de conviction et d'amertume. Or, il n'en va pas ainsi. Ce

1. *Roi de Sezile*, Couss., p. 289, v. 29-35.
2. *Ibid.*, p. 286, v. 30-32.

pessimisme, sans être, croyons-nous, feint tout entier, demeure très souvent conventionnel. Les développements sérieux et les simples jeux d'esprit y sont confondus, et nous nous avouons incapables de préciser ce qui se cache de chagrin réel sous ces plaintes trop familières aux littérateurs du moyen âge.

Malgré les défauts que nous avons signalés au cours de ce chapitre, le fond de l'épopée reste néanmoins remarquable, parce que le sujet est bien choisi, parce que les caractères, imaginaires ou non, ne sont pas mal dessinés, parce qu'enfin, quoique mensongères, les narrations ont du charme. La conception générale et l'exécution de l'ouvrage ont donc droit à quelques éloges. Le style aussi commande l'attention et l'estime. A vrai dire, il ne répond guère à ce que l'on appelle aujourd'hui *style poétique*. Il a les qualités et l'allure de la bonne prose ; il se distingue par la clarté, la concision, la vivacité et l'énergie. Les images ne sont point rares, mais elles n'abondent pas comme dans les pièces lyriques[1]. Le Bossu a visiblement essayé de rompre avec sa manière habituelle. C'est qu'il s'agissait ici non d'amuser un public bourgeois avec des rimes légères, mais de construire un monument digne d'un roi. Adan s'est aperçu que cette tâche grandiose exigeait un redoublement d'efforts, et jamais il n'a rien écrit d'aussi scigné, d'aussi laborieusement poli que ce fragment épique. Le scrupule, l'application sont apparents partout : dans la métrique qui dépasse en raffinement celle même des chansons et des partures[2], dans la recherche et la

1. Voici les passages du *Roi de Sicile* où se rencontrent les images les mieux réussies. Couss., p. 285, v. 19-20 ; *ibid.*, 22-24 ; p. 286, v. 20-21 ; p. 288, v. 35 ; p. 289, v. 1, 12, 13 ; p. 292, v. 2-3 ; p. 293, v. 21. La plupart de ces figures servent à exprimer les vertus de Charles d'Anjou, et ne se trouvent, par suite, que dans les développements consacrés à sa louange. Le récit proprement dit ne renferme pas plus de deux ou trois comparaisons.

2. La geste contient 19 laisses. 14 ont 20 vers, 2 en ont 21, 2 en ont 19, une en a 17, mais celle-là est incomplète (Voir p. 317, note 2). Adan s'est donc astreint, ou bien peu s'en faut, à un système de laisses uniformes auxquelles il a

variété des termes, dans l'édification savante et la complexité de certaines phrases. Le clerc artésien a-t-il demandé à sa muse gracieuse et frivole plus qu'elle ne pouvait donner ? A-t-il eu tort d'aspirer à une forme majestueuse ? Quelques périodes guindées, quelques tournures prétentieuses nous le feraient croire tout d'abord. Mais, si l'on jette sur le travail un coup d'œil d'ensemble, on formule vite une appréciation moins sévère, l'on conclut même que le ménestrel a échappé, beaucoup mieux qu'on ne devait l'espérer, aux écueils d'un genre qu'il abordait bien tard et qui convenait mal à sa nature. A côté des passages qui affectent la noblesse, il en est qui ont vraiment une fière allure : ils se déroulent harmonieusement, avec ampleur, et, parfois, des vers y étincellent, fondus d'un seul jet, solides et lumineux. Tel celui où il est dit que lorsque le comte

tâché de donner une longueur de 20 vers. L'écart est rare, et il n'est jamais que d'un vers en plus ou en moins. La recherche de la variété dans les rimes a été poussée si loin par le ménestrel que les 19 laisses présentent 19 groupes de rimes différentes. La syllabe *ois* (Couss., p. 291) est soigneusement distinguée de la syllabe *oit* (*Ibid.*, p. 292). Il est tout à fait exceptionnel qu'un même mot revienne à la rime deux fois en une laisse. Nous n'avons noté que quatre exemples de la chose, ce qui prouve que, sur les 377 vers du poème, 4 groupes de 2 rimes ont été, en tout, répétés. — Il semble que le Bossu ait tenu à honneur de ne pas se permettre les licences que la prosodie de son temps autorisait. Il use à peine de celle qui consiste à ne point compter l'*e* muet à la césure, bien qu'il ne soit pas élidé. *Huit vers* seulement offrent cette particularité. (Couss., p. 283, v. 5 ; p. 285, v. 21 ; p. 286, v. 13, 21, 25 ; p. 287, v. 13 ; p. 289, v. 6 ; p. 291, v. 9.) Que l'on se garde de croire que ce scrupule soit ordinaire aux écrivains du XIII[e] siècle. Adenet le Roi, qui pourtant ne se relâche guère sur la métrique, n'évite aucunement les césures de ce genre. On en relèvera 5 dans les 16 premiers vers du *Roman de Berte aus grans piés.* (*Hist. Litt.*, XX, 703.) Notre auteur eut donc une tendance à augmenter les difficultés de son art. Notons encore ceci : il lui arrive très rarement de donner, dans le corps d'un vers, à l'*e* muet précédé d'une voyelle, la valeur d'une syllabe. Il n'emploie que les diérèses les plus communes de son temps ; quant aux synérèses, une seule est à signaler (pril = péril. Couss., p. 291, v. 21) ; les autres (ouvr*ier*, etc...) ont subsisté jusqu'au début de la période classique. Ici, comme dans les partures, les rigueurs des règles n'ont pu qu'embarrasser l'inspiration. Cependant, elles nuisent davantage aux morceaux lyriques qu'à l'épopée qui demeure très claire et dont la marche *a l'air* facile.

d'Anjou s'escrimait de son épée, elle valait en ses mains la fameuse lame de Roland :

Et l'espée en ses puins fait valoir Durendal[1].

Dans la description des prouesses que Charles accomplit aux tournois[2] éclatent encore des traits nets et vigoureux, dont l'accumulation savamment désordonnée finit par éveiller en nous l'impression de la réalité. On assiste à la mêlée confuse et sanglante où s'agitent les chevaliers au milieu du hérissement des armes. Au contraire, en d'autres endroits du poème, c'est la grâce qui règne. Tantôt elle anime des tableaux entiers — celui, par exemple, de la rencontre des deux amants après la fuite de Raimond[3], — tantôt elle réside en une réflexion piquante, en une très brève peinture[4], en un simple rejet[5]. Même quand l'élégance de la pensée touche à la préciosité, elle nous captive par ce qu'elle a d'ingénieux et d'inattendu. Le Bossu veut-il nous apprendre que Béatrix s'est réjouie de la déroute de son ravisseur, et que le frère de saint Louis s'est emparé de son amie aussitôt après la victoire ? — Cette idée sera traduite comme suit : « Le comte de Toulouse abandonne la jeune fille, et Charles, *contre lequel elle eût été bien fâchée qu'on la protégeât*, s'empresse de la saisir :

. . . . et chiex l'a retenue
Envers cui ele fust a envis desfendue[6]. »

En résumé, ni la puissance ni la délicatesse ne manquent au style de la geste. Ces qualités et, à plus forte raison, celles du fond légitiment le jugement flatteur

1. *Roi de Sezile*, Couss., p. 284, v. 33.

2. *Ibid.*, p. 289, v. 2-13. — Au v. 11 de cette page, corriger « de aus prendre », qui est vide de sens, en « de caus (= coups) prendre ».

3. Voir plus haut, p. 316, note 1.

4. A partir du moment où Béatrix aima le comte d'Anjou, elle se montra, dit le trouvère, « de gai cuer, d'ueil riant, de legiere pensée ». Couss., p. 286, v. 19.

5. *Ibid.*, *ibid.*, v. 20-21 : « Et amours, qui trouva le porte deffremée, | Saut « ens... »

6. *Ibid.*, p. 287, v. 26-27.

que Gilles le Muisis a porté sur cet écrit[1]. On doit regretter qu'il n'ait point été terminé. Tel qu'il se présente à nous, il mérite encore qu'on le lise, et il intéresse, sinon les historiens qui ne sauraient y puiser nul renseignement sérieux, du moins ceux d'entre les littérateurs qui étudient, sans parti pris, les vieux monuments de notre langue.

1. Voir plus haut, p. 190.

IV.

ŒUVRES DRAMATIQUES.

LE JEU DE LA FEUILLÉE.

Certaines questions seront écartées par nous comme oiseuses ou déjà traitées. — Devant quel public le jeu *a-t-il été représenté? — Les deux principaux organisateurs de la fête. — Quel est le nombre des acteurs? — Que savons-nous sur eux? — Lieu de l'action; décors; costumes. — Les jeux de scène. — Durée de l'action. — Est-il raisonnable de partager la pièce en deux actes? En plusieurs scènes? — Division du* Jeu de la feuillée *en épisodes. — Comment on peut simplifier cette division. — Existe-t-il une unité? — L'absence de liaison n'est pas si grande qu'on l'a voulu dire. — Examen des parties les moins importantes de l'œuvre :* La taverne. — Le mariage d'Adan *et le portrait de Maroie; le clerc artésien et Ronsard.*

C'est du chef-d'œuvre d'Adan de le Hale que nous allons maintenant nous occuper. Les poésies que nous avons examinées jusqu'ici assignent à leur auteur une place honorable parmi les trouvères ; *le Jeu de la feuillée* le tire de pair, l'élève au tout premier rang, à ce rang où siègent, fort au-dessus des artistes qui ont suivi des routes déjà tracées, ceux qui créèrent des genres nouveaux, les hardis pionniers de la pensée. Si *la Feuillée* est intéressante en elle-même, combien elle le devient davantage, lorsque l'on songe qu'elle marque la nais-

sance du théâtre profane ! Cette considération double le prix de toutes les inventions comiques du Bossu. Elles seraient curieuses sous la plume de n'importe quel ménestrel : sous la plume d'un précurseur qui a travaillé sans avoir de modèle, sans s'appuyer sur aucune tradition[1], elles sont admirables.

P. Paris a mis en doute l'authenticité de *la Feuillée*, parce qu'il a cru voir entre cette pièce et *le Congé* certaines contradictions[2]. Cette opinion, à laquelle il nous semble qu'on ne saurait s'arrêter, nous l'avons discutée ailleurs[3] et nous ne nous en inquiéterons pas ici. De même, nous nous dispenserons de disserter sur la date de la représentation du *jeu*. Ce point a été, croyons-nous, élucidé d'une manière définitive, et nous ne pourrions que répéter l'argumentation de M. Bahlsen[4]. Nous tenons comme établi le fait que l'ouvrage fut donné à la scène le 1er mai 1262. Qu'il ait été composé pour une séance solennelle du Puy, on ne doit aucunement le contester, et, à vrai dire, chacun tombe d'accord là-dessus[5]. Les plaisanteries que le fils de maître Henri adresse au « nouveau prince » de l'académie littéraire sont, à cet égard, concluantes. Ces questions, nous les écartons donc toutes, et, afin de ne pas allonger cette étude sans nul bénéfice pour le

1. Nous parlons ici des traditions *littéraires*. Les mœurs publiques autorisaient, cela est certain, les libertés que le Bossu a prises dans son ouvrage. S'il en était autrement, son audace, déjà bien grande, passerait toute vraisemblance.

2. *Hist. Litt.*, XX, 653.— Cf. Magnin, *Journal des Savants*, année 1846, p. 550.

3. Voir plus haut, p. 71 et suiv.

4. *Adam de la Hale's Dramen*, p. 39-40. M. Bahlsen n'a pas noté que la date du mois de mai est peut-être indiquée non seulement par le titre de la pièce, mais aussi par l'apparition sur la scène de *la maisnie Hellequin*. Il semble que, suivant la croyance populaire, c'était souvent au mois de mai qu'avaient lieu les chevauchées nocturnes de cette troupe de fantômes. C'est, du moins, ce que nous inférons d'un passage du roman de *Fauvel* : « En ce « dous temps d'esté, | *Tout droit au mois de mai*, | ..... | *Firent les Herle-* « *quines* | Ce descort dous et gay. » (B. N. fr. 146, f° 35 r°.)

5. Voir notamment *Hist. Litt.*, XX, 643 ; Bahlsen, *ouvr. cité*, p. 40.

lecteur, nous n'essayerons pas non plus d'analyser le petit drame d'Adan. Bien des critiques en ont rendu compte avec autant d'exactitude que d'élégance[1]. Après eux, il n'y a rien à glaner. En conséquence, dans ce chapitre et ceux qui vont suivre, nous supposerons connus les épisodes de *la Feuillée.*

Devant quels spectateurs le Bossu et ses amis ont-ils paradé? Il est bon de s'en enquérir, car de ce que le *jeu* fut rimé, ainsi que nous l'avons noté, à l'occasion d'une des assises du Puy, il n'en résulte pas que, seuls, les membres de cette société aient été conviés à la fête. Se sont-ils amusés à portes closes? Ont-ils reçu chez eux le gros du public? Voilà ce qu'il faut se demander. Nous sommes convaincus que les profanes n'ont point été tous autorisés à se mêler à la *gent jolie.* C'était elle qu'il s'agissait principalement de divertir, puisque la cérémonie se célébrait sous ses auspices. D'autre part, nous savons que le prince des doctes confrères était raillé sur le théâtre, ainsi que les champions qui aspiraient à participer aux concours[2]. Eh bien, eût-il été décent que ces moqueries, inoffensives si on les débitait entre camarades ou dans un cercle relativement restreint, eussent été entendues de la foule entière? A ces raisons joignons celles que M. Petit de Julleville allègue. Il a été frappé de la vivacité des censures contenues dans *la Feuillée,* et il se figure malaisément qu'un pareil pamphlet ait été risqué « devant tout un peuple assem-« blé[3] ». La réflexion est très juste. Mais qu'on le remarque bien, cette prudence n'enlevait pas au clerc

1. P. Paris, *Hist. Litt.*, XX, 642 et suiv.; Magnin, *Journal des Savants*, année 1846, p. 551 et suiv.; de Coussemaker, *ouvr. cité*, p. XLIX et suiv.; Petit de Julleville, *La comédie et les mœurs en Fr. au moyen âge*, p. 20 et suiv.; G. Paris, *La litt. fr. au moyen âge*, p. 191; Bédier, *Revue des Deux Mondes*, 15 juin 1890; L. Clédat, *Revue de philol. fr. et provençale*, année 1895, p. 241 et suiv.

2. *Feuillée*, v. 404-417.

3. *La comédie et les mœurs en Fr. au moyen âge*, p. 36-37.

artésien le bénéfice de sa malice. Les épigrammes qu'il décochait à ses émules en poésie restaient dans l'enceinte du théâtre, parce qu'elles n'intéressaient point l'ensemble des citoyens : au contraire, les sarcasmes qui flétrissaient les puissants, les hommes en vue, ils transpiraient au dehors, ils atteignaient le but. Ainsi le ménestrel avait le double avantage de nuire à ses adversaires et de se réserver une excuse tirée du caractère privé de la représentation. Ce caractère, il convient de le préciser encore mieux, et nous nous appuierons de nouveau sur l'autorité de M. Petit de Julleville. Il explique excellemment que, si la masse des habitants a été exclue, la galerie cependant n'était pas formée d'une poignée de privilégiés. Adan nous apprend lui-même qu'il y avait des dames dans l'auditoire[1]. Les bourgeois qui appartenaient au Puy avaient amené sans doute leur famille, leurs amis. En somme, l'assistance, pour employer les propres expressions de M. Petit de Julleville, était *nombreuse, quoique triée*[2]. M. Bahlsen adopte aussi l'hypothèse d'une représentation fermée à demi[3]. Mais il est amené à cette conclusion juste par des considérations qui ne le sont guère. Il s'imagine que le Bossu aurait hésité à dénigrer ses compagnons, ses parents, si toute la ville l'avait écouté ; il affirme que les allusions que l'on rencontre dans la pièce n'étaient intelligibles qu'en un milieu déterminé. Nous répondrons que les paroles désobligeantes pour ceux qui touchaient de près à l'écrivain ne pouvaient être prises au sérieux en aucun cas ; quant aux autres critiques, elles auraient été comprises du plus humble ouvrier d'Arras, parce qu'elles concernaient des faits actuels et qui passionnaient les esprits.

Etaler sur des tréteaux les scandales récents, les

1. Voir notre introduction, p. XLI-XLII.
2. *Les comédiens en Fr. au m. âge*, p. 49.
3. *Adam de la Hale's Dramen*, p. 40-41.

querelles de la cité, c'était un dessein hardi, qu'Adan de le Hale a seul formé, exécuté, achevé, car seul il avait alors le talent de concevoir un drame, d'en organiser les circonstances et d'en développer le plan. Mais, ce travail terminé, il fallait encore s'inquiéter de mille détails matériels : organisation de la scène, choix des acteurs, confection des costumes et des décors, achat des accessoires, etc... Tout cela coûtait du temps, des soins, de l'argent. Le trouvère fut aidé, dans cette partie de sa tâche, par l'un de ses compatriotes, *Riquèce Aurris*, qu'il a très finement désigné, dans *la Feuillée* même, comme son second. « Deux clercs, dit Croquesot aux fées, se sont entremis afin de vous *appareiller* la table de votre festin. L'un, c'est le fils de maître Henri ; quant à l'autre, on le nomme Riquèce Aurris[1]. » Ce remerciement du poète à son metteur en scène est fort clair, quoique allégorique, et il désigne très nettement, en la personne de ce clerc qui prépare avec Adan le banquet des fées, un collaborateur dévoué. M. Bahlsen ne s'y est pas trompé, et non content de constater l'évidence de ce fait, il s'est demandé en quoi avaient consisté surtout les services de Riquèce. Il est probable, dit-il, que cet homme opulent — le *jeu* nous renseigne là-dessus — a couvert les frais de l'entreprise, tandis que son ami, pauvre d'écus mais riche des dons de la muse, a, dans l'association, apporté la plus belle part — son génie[2]. Cette hypothèse très ingénieuse ne choque point la vraisemblance. Bien que les dépenses de la fête n'aient pas dû, selon nous, incomber au seul Aurris[3], assurément il s'est distingué par ses largesses, et cette générosité, le Bossu la signale, à son ordinaire, d'une

1. *Feuillée*, v. 648-655.
2. Bahlsen, *ouvr. cité*, p. 42.
3. Le prince que les membres du Puy venaient d'élire a certainement contribué de ses deniers à la représentation de *la Feuillée*. (Cf. notre introduction, p. XXXVIII et suiv.)

manière symbolique. Arsile et Morgue, qui promettent à notre auteur les qualités et la gloire auxquelles aspirent les artistes, annoncent que Riquèce possédera « plenté d'argent[1] » et que *toute sa marchandise* va prospérer et multiplier[2]. Ces prédictions récompensent de différente façon des mérites différents. A l'homme qui a rimé de jolis vers en l'honneur des fées elles offrent des lauriers : elles prophétisent la fortune au bourgeois qui les a hébergées, sans se plaindre qu'elles lui coûtassent trop. Le poète et le négociant sont payés chacun suivant ce qu'il a fourni[3].

Ces deux organisateurs de la pièce y ont figuré comme acteurs. Le nombre des acteurs est de dix-sept. Monmerqué[4], de Coussemaker et M. Rambeau[5] en comptent dix-neuf. C'est qu'ils n'ont pas remarqué que celui que les manuscrits appellent tantôt Riquèce tantôt Riquier, c'est toujours un seul individu, à savoir Riquèce Aurris. Magnin a, le premier, signalé cela[6] : M. Bahlsen aussi s'est aperçu de la faute des éditeurs[7], et elle n'a point échappé à M. Petit de Julleville[8]. Il suffisait pour l'éviter de comparer les variantes du vers 81, où l'un des manuscrits a *Riquier*, pendant que les deux autres ont

1. *Feuillée*, v. 660.
2. *Ibid.*, 667-669.
3. Riquèce Aurris était membre de la confrérie des Ardents (B. N. fr. 8541, f° 34 v°, année 1303, S. R.) La famille à laquelle il appartenait semble avoir été nombreuse et distinguée. Les Aurris eurent des accointances avec les trouvères, et parfois ils ne dédaignèrent pas de taquiner eux-mêmes la muse. Baude Fastoul mentionne *Adan A.* (*Congé*, str. 42 ; B. N. fr. 25566, f° 256 d.) — *Jean A.* a composé une pièce très amusante. (Il n'est miracle ki rataigne etc... B. N. fr. 12615, f° 199 a ; Dinaux, *Trouv. art.*, p. 256 et suiv.) Il est cité dans le registre de la sainte chandelle, f° 25 v°, année 1267. Le nom de sa femme se trouve en 1258, S. R. Le même recueil nous apprend qu'il eut un fils, car nous lisons au f° 35 r°, année 1306, S. R.: « *Aurris Simons fix Jehan.* » — Sur *Robert A.*, voir plus haut, p. 100, le texte et la note 10.
4. *Th. fr. au m. âge*, p. 55.
5. C'est dans le cours du dialogue et en tête des répliques que, par un respect excessif des mss., de Coussemaker et M. Rambeau distinguent *Riquèce* de *Riquiers*.
6. *Journal des Savants*, année 1846, p. 549, en note.
7. *Ouvr. cité*, p. 66-67 et 203.
8. Il dit en effet : « Les personnages sont au nombre de dix-huit. » (*La comédie et les mœurs en Fr. au m. âge*, p. 19.)

Richèce et *Riquèce*. Au vers 653, Croquesot témoigne, nous l'avons vu, que *Riquèce* s'est chargé de dresser la table des fées, et, au vers 682, l'une d'entre elles, qui prétend que, dans cette circonstance, l'on a eu plus d'égards pour ses compagnes que pour elle, s'en prend à *Riquier* et le blâme. Enfin que l'on examine ce passage :

HANE.

Rikece, veïstes vous l'oste ?

RIQUIERS

Oie, il est chaiens[1].......

et l'on n'hésitera pas à dire que *Riquier* ne se distingue point de *Riquèce*. Restent dix-huit rôles. Il en est un encore qu'il est à propos d'éliminer. Les manuscrits introduisent un personnage nommé « Li Kemuns » *(le populaire ou la foule*, d'après Magnin[2]). Or, ce *Kemuns*, ce porte-parole du public, prononce juste un mot, le monosyllabe « moie[3] », et ce monosyllabe est, à l'endroit qu'il occupe, totalement vide de sens. Est-il croyable qu'Adan ait créé un emploi aussi inutile ? M. Bahlsen avoue[4] qu'il n'entend rien au passage où apparaît cet interprète des sentiments de la multitude. C'est que le texte est, à n'en point douter, corrompu, c'est que les expressions « Li Kemuns... moie... », que les copistes ont arrangées à leur guise, ne sont que les débris d'une phrase mutilée.

De ces dix-sept personnages, évidemment tous membres du Puy, il en est beaucoup que l'on ne saurait identifier, car le dramaturge les a désignés par le nom qu'ils auraient sur le théâtre ou par les fonctions qu'ils y rempliraient. Tels sont Croquesot, Morgue, Arsile, Magloire, le physicien, le moine, le *Derré*[5], le *père au*

1. *Feuillée*, v. 901-902. Nous empruntons ces exemples à M. Bahlsen.
2. *Journal des Sav., art. cité*, p. 549.
3. *Feuillée*, v. 378.
4. *Ouvr. cité*, p. 196.
5. Ce sobriquet de *derré* a été, dans Arras, assez souvent appliqué (B. N. fr. 8541, année 1252, S. R.)

Derré. Parmi les acteurs qui conservent dans le *jeu* leur nom véritable, certains ont été déjà l'objet de notre attention (le Bossu, maître Henri, Riquèce Aurris), d'autres (hormis Rainnelet et Raoul le Waidier, le tavernier[1].) ont laissé quelques petites traces de leur existence, juste assez pour que l'on soit en droit d'affirmer que les amis avec lesquels le clerc artésien a dialogué n'étaient pas imaginaires.

L'un d'eux, *Walet*, est inscrit au registre des Ardents. On objectera que le Walet de *la Feuillée* avait probablement plus d'un homonyme. Nous ne le nions pas, et, si le livre de la confrérie avait cité un *Walet*, sans autre indication, nous n'aurions pas songé à assimiler au membre de la carité le personnage de notre pièce. Mais on lit dans les listes du saint cierge « *pois pilés Valés*[2] ». Or, le Walet de *la Feuillée*, qui supplie saint Acaire de lui rendre la raison, s'adresse au bienheureux en ces termes :

> Sains Acaires que Diex kia,
> *Donne me assés de poi[s] pilés*,
> Car je sui, voi, uns sos clamés[3].

Au moyen âge, on attribuait, semble-t-il, aux pois pilés une vertu médicale, et, dans l'opinion de nos ancêtres, ils guérissaient de la folie[4]. Le sobriquet de *pois pilés* était donc imposé aux gens que l'on estimait insensés, et notre trouvère n'a pas manqué de prêter à son complaisant camarade un caractère conforme à son surnom, qu'il a eu soin de glisser dans le discours. Ce *sot clamé*

1. Raoul le W. est désigné aussi, dans la pièce, par le diminutif de Rauelet = Raoulet. Nous n'avons rien trouvé sur ce personnage qui porte cependant un nom assez commun à Arras. Il se pourrait que Raoul le W., bien que simple cabaretier, ait eu pour frère un échevin. (Voir p. 103, note 4.) Dans ce cas, c'est notre Raoulet que le registre du saint cierge désignerait en 1275. A cette date nous lisons, en effet : « Frere Waisdier Michel. » — Dans le *Th. fr. au m. âge* de Monmerqué et Michel (p. 85), R. le W. est traduit par R. le Garde-chasse. Pourquoi ?

2. B. N. fr. 8541, f° 30 r°. Année 1284, Pent.

3. *Feuillée*, 342-344.

4. *Etudes rom. dédiées à G. Paris. Observ. sur le Jeu de la feuillée*, par M. Sepet, p. 80.

était le fils d'un bon ménestrel, d'un « bon vielere[1] », ce qui explique sa présence au Puy.

Hane le Mercier était entré en cette société plutôt, pensons-nous, à cause de sa richesse que de son talent poétique. Baude Fastoul, dont les éloges n'étaient point désintéressés, salue en lui un compagnon rempli d'aménité, de sagesse[2]. Y a-t-il un rapport entre Hane le Mercier et Hane le Maire dont il est question dans le manuscrit 8541[3]? Nous l'ignorons. La mère du mercier se nommait Eve[4].

Gillot (ou Guillot) *le Petit* brillait, à n'en pas douter, au premier rang de la bourgeoisie d'Arras, et il est même honoré par Riquèce Aurris du titre de *gentilhomme*[5]. Fastoul lui avait voué une gratitude particulière, et, dans son *Congé*, il s'adresse deux fois à lui; d'abord, il lui dit un simple adieu[6], puis, ailleurs, il s'écrie : « Celui au monde qui m'a témoigné le plus de pitié, c'est Gillot le Petit, *qui est converti en bonté*[7]. » Traduisez : « Celui qui m'a le plus largement ouvert sa bourse, c'est Gillot. » Il ne se borna pas à secourir les écrivains; il se mêla de temps en temps à leurs exercices. Il fut juge d'une parture entre Cuvelier et Jean Bretel[8]. Comme celui-ci, il était servant héritable de la rivière de Saint-Vaast, charge très enviée et très lucrative[9], et il signa, en qualité de témoin, plusieurs actes relatifs à la prévôté des eaux. Le plus ancien est d'avril 1286, le dernier du commencement de 1301[10]. Gillot a proba-

1. *Feuillée*, 351-354.
2. *Congé*, str. 57, B. N. fr. 25566, f° 258 a.
3. F° 27 r°, année 1272, Pur.
4. *Feuillée*, 318-321.
5. *Ibid.*, 288.
6. *Congé*, str. 22, B. N fr. 25566, f° 255 a.
7. *Ibid.*, str. 46, f° 257 a.
8. Vat. 1522, f° 157 r°; Ars. 3102, f° 36.
9. Voir plus haut, p. 40.
10. Arch. dép. du P.-de-C., H, *copies de chirographes de la prév. des eaux*. Nous n'avons pas relevé toutes les pièces où Gillot le Petit est mentionné. Voici les principales : Avril 1286 (f° 21 v°); 1286 (f° 22 v°); 1288 (f°s 22 v° et 23 r°); 1295 (f° 23 r°); 1296 (f° 23 v°); 1301 (f° 23 v°).

blement cessé de vivre vers le mois de février de cette année-là, car, dans une charte du 3 mars 1301, son nom est remplacé par un autre. On le voit, le futur servant héritable devait être jeune en 1262, et c'est ce qui l'a décidé peut-être, lui, le citoyen de marque, à monter sur les planches et à se changer pour un instant en histrion.

Dame Douce ou la grosse femme (entendez la femme grosse) joue un rôle tellement grotesque et indécent que l'on hésite d'abord à croire que le Bossu ait osé peindre avec de pareilles couleurs une personne alors existante. Cependant cette dame Douce, il ne l'a point inventée, et elle habitait réellement à Arras, puisque les rôles des Ardents la mentionnent à la Saint-Remi 1280[1]. Nous nous sommes demandé un moment si cette femme impudente n'était pas membre de l'illustre famille Doucet ou Douce dont nous avons déjà parlé[2]. Mais il vaut mieux regarder le mot *douce* comme un sobriquet, car *dame Douce* est souvent appelée *douce dame* ou bien *la douce*, forme évidemment adjective.

Pour aussi grande que l'on suppose son audace, la *grosse femme* ne l'a pas poussée, la chose est claire, jusqu'à se livrer elle-même aux risées des spectateurs. On devine sans peine qu'ils n'étaient guère de nature à lui plaire, les propos qu'Adan lui fait tenir. Leur excessive liberté nous avertit de l'état social de *la douce*. Voyons en elle une courtisane, mais une courtisane vieille, fardée, « reparée » comme dit Croquesot[3], querelleuse, batailleuse, grossière, décriée au point qu'il eût été oiseux de la ménager et qu'on était autorisé à la bafouer publiquement. Mais c'est, à coup sûr, un compère égrillard qui se chargea de représenter cette créa-

1. B. N. fr. 8541, f° 29 r°. « Dame Douche. »
2. Voir plus haut, p. LII et 103.
3. *Feuillée*, 595.

ture dévergondée. Il est présumable aussi que le rôle des trois fées était tenu par des hommes[1].

Nous n'avons pu recueillir, touchant la troupe du Bossu, que ces maigres renseignements. Etudions maintenant le lieu de la scène. M. Bahlsen prétend qu'elle était construite hors de la ville, non loin pourtant de ses murs, « puisque, observe-t-il, le son des cloches de Saint-Nicolas arrive jusqu'au théâtre[2] ». Si le critique a voulu simplement constater que, par *l'imagination*, le ménestrel avait placé la scène aux environs de la cité, on s'empressera de se rallier à cette opinion qui découle du texte même. Mais si la phrase citée signifie que le spectacle a été donné vraiment à quelque distance d'Arras, elle dépasse les bornes de la naïveté. La topographie du *jeu*, ainsi que celle de tout ouvrage dramatique, est conventionnelle. De ce que les vers d'Adan désignent tel ou tel endroit bien connu des assistants, il n'en résulte point qu'à ces endroits-là s'élevaient en réalité les tréteaux. — Où les avait-on dressés? La manière dont on organisait, à Amiens, les fêtes du Puy éclaire cette question. Le prince conviait ses confrères à un festin durant lequel on exécutait une pièce[3]. Pourquoi cette coutume n'aurait-elle pas existé dans le milieu arrageois? Pourquoi, là aussi, le président de la *gent jolie* n'aurait-il point réuni ses électeurs soit en *son hôtel*, soit en la salle ordinaire de leurs séances, afin de les réjouir à la fois par les plaisirs de la table et par ceux de la comédie? La cause qui engage les érudits à supposer que les acteurs se sont rassemblés à la campagne ou en un coin de banlieue se laisse aisément pénétrer. Ils ont été frappés par le titre même de *la Feuillée* qui a évoqué devant eux la vision ou de la haute et vaste nef que forment des arbres en entrelaçant leurs branches,

1. Bahlsen, *ouvr. cité*, p. 41-42.
2. *Ibid.*, p. 47.
3. Voir notre introduction, p. XXXIX.

ou d'une légère tonnelle, couvrant les buveurs de ses arceaux[1]. Mais quoique le *jeu* se déroule — fictivement — en plein air, quoique les acteurs se rencontrent le long des prairies, quoiqu'ils causent sous les rameaux, nous sommes bien trompés si ce titre de *Feuillée* ne fut pas choisi plutôt afin de rappeler la date et l'occasion de la représentation que pour annoncer son caractère. L'auteur tâchait uniquement, en intitulant ainsi son œuvre, de la rattacher aux cérémonies qui marquaient la naissance du printemps, l'éclosion de la verdure, l'enchantement du mois de mai. Le groupement des personnages parmi les fleurs nouvelles, à l'abri d'un jeune bosquet, est purement symbolique, et ce symbole, il était aisé à exprimer. Il suffisait de parsemer le théâtre d'herbes coupées, d'appuyer à ses parois quelques arbustes..., arrangement facile et qui permettait à Adan et à Riquèce, son second, d'orner, *sans sortir d'Arras*, le dialogue d'un cadre rustique, et d'éviter les complications qu'aujourd'hui bien des savants se plaisent à entasser. Certains, par exemple, déclarent qu'au moment où les bourgeois, qui viennent de recevoir les fées, se dirigent vers la taverne, ce déplacement est rendu sensible grâce à un changement de décor[2] ou bien grâce à la situation du cabaret par rapport au berceau de feuillage sous lequel s'étaient assises les trois visiteuses[3]. Il est plus raisonnable d'estimer, avec Magnin et M. Schiött[4], que nos gens s'installaient tout bonnement à la table que Morgue et ses compagnes avaient quittée, et les trois vers que Hane le Mercier prononçait alors — le troisième surtout — apprenaient à la galerie que le lieu n'était plus le

1. « Im Schauspiele Adam's de la Halle (*Jeu de la feuillie*), stellt der « Schauplatz, *wie im Titel angegeben*, die Laube eines Wirtshauses. » J. Schiött, *Archiv für das Studium der neueren Spr. u. Litt.*, Vol. 68, p. 135.

2. N'est-ce pas là ce que suppose P. Paris, lorsqu'il écrit : « La scène change : « nous arrivons chez l'hôte ou le tavernier » ? *Hist. Litt.*, XX, 649.

3. Bahlsen, *ouvr. cité*, p. 47-48.

4. *Archiv für das Studium*, *art. cité*, p. 135.

même, que la table des fées s'était brusquement métamorphosée en vulgaire table d'auberge :

> Alons ent dont ains que li gent
> Aient le taverne pourprise.
> *Esgardés ! Li taule est ja mise*[1].

Cette façon de procéder nuisait à l'illusion, mais il ne s'agissait, après tout, que d'une comédie de société, et les impresarios s'étaient appliqués sans doute à restreindre, autant que possible, le travail et les dépenses. Celles-ci néanmoins ont dû rester assez lourdes, et il est manifeste qu'il a fallu préparer d'avance et payer à beaux deniers plusieurs accessoires. Que dire, notamment, de cette roue de Fortune[2] qu'une femme agite en ses mains[3], et sur laquelle on voit, d'une part, des gens qui montent, ivres d'orgueil[4], de l'autre, des malheureux qui trébuchent[5] et tombent la tête en bas[6]? Comment cette allégorie était-elle figurée ? Par une machine, dit Magnin[7]. Mais M. Bahlsen ne le croit pas, et il affirme, lui, que dame Fortune était un personnage muet[8] et que sa roue, avec les ambitieux qui s'y accrochent, était peinte sur la toile du fond. Cela est plausible, mais pourquoi la capricieuse déesse n'aurait-elle pas été, elle aussi, l'une des images du tableau? A quelque conclusion que l'on s'arrête, il faut avouer qu'il y a là un *truc* savant, d'une exécution difficile, de nature à éblouir les yeux. Le costume des acteurs ne déparait pas cette apparition fantastique. Quoi de plus pittoresque que cette troupe étrange et si mélangée ? Le physicien en robe sombre coudoie le fou qui trahit, on le devine.

1. *Feuillée*, 897-899.
2. *Ibid.*, v. 766-767.
3. *Ibid.*, v. 769.
4. *Ibid.*, v. 782-783.
5. *Ibid.*, v. 803-804.
6. *Ibid.*, v. 807-808.
7. *Journal des Sav.*, année 1846, p. 557.
8. *Ouvr. cité*, p. 78 et 192.

par le désordre de ses vêtements, le dérangement de son esprit. Les habits de Croquesot — un bon diable, mais un diable — jurent avec ceux de Hane le Mercier, de Henri de le Hale, de tous les braves bourgeois. Adan a endossé une cape de voyage[1]; le moine porte sa cagoule; enfin — quel contraste! — les fées, « beles dames parées[2] », arrivent en de somptueuses robes, tissées au royaume de magie. Cette scène, cette « grant merveille de faerie[3] », le ménestrel l'a conçue gracieuse, poétique. Elle se passe de nuit, non pas dans l'ombre cependant, car le Bossu et ses amis ont allumé des flambeaux qui éclairent le dôme de verdure sous lequel se tiennent les Arrageois. Le lieu est « bel et clair et net[4] », digne de celles qui vont s'y arrêter un instant. On les attend avec un recueillement où se mêle un peu de crainte; on se tait[5], espérant saisir le bruit de leurs pas légers, et l'on entend, derrière la coulisse, non point des pas, mais un carillon. C'est la maisnie Hellequin qui traverse les airs à « mainte clokete sonnant[6] ». — N'était-il pas né pour le théâtre, l'homme qui a eu l'idée de cette combinaison de circonstances?

Son génie dramatique se révèle encore en ceci: *La Feuillée* n'est pas, comme l'on serait tenté de le croire, une simple conversation. L'auteur a eu l'intuition de ce qu'exigeait la rampe: il a senti qu'il fallait à une comédie avant tout du mouvement, de la vie, et, afin de rompre la monotonie du dialogue, il a fait des efforts évidents: il a multiplié les jeux de scène et, de préférence, ceux qui soulèvent la gaieté. Le rire du public n'éclatait-il pas — grossier, confessons-le, mais franc et sincère — lorsque maître Henri puis dame Douce ten-

1. *Feuillée*, v. 1 et 654-655.
2. *Ibid.*, v. 587.
3. *Ibid.*, v. 563.
4. *Ibid.*, v. 643.
5. *Ibid.*, v. 574.
6. *Ibid.*, v. 580.

daient au médecin leurs *orinaux*[1] ; lorsque, par un sortilège[2], Rainnelet découvrait la cause, d'ailleurs visible[3], de la maladie de la matrone ; lorsque la victime du trop véridique Rainnelet se vengeait de lui en le frappant[4] ; lorsque le moine se montrait, chargé de reliques[5] ? Ce saint homme s'endort deux fois durant l'action[6] : entre temps il se collette avec le tavernier qui le dépouille de son froc[7]. Autre sujet de joie pour les spectateurs ! Et, dans le cabaret encore, quelle animation ! Les bourgeois entrent et sortent, ils boivent[8], ils mangent[9], ils se disputent un peu[10], et cette petite fête, nous le prouverons tout à l'heure, se termine par une débâcle.

On le comprend, c'est spécialement au Dervé qu'échoit la tâche de distraire l'assistance, de diversifier la pièce. Il interrompt les entretiens et les récits par des réflexions saugrenues, des hurlements bizarres, des gestes extravagants. Ses membres ne restent « onques a repos[11] ». Tantôt il « hoche le chief[12] », tantôt il marche gravement, d'un air noble, comme un épousé[13], tantôt il se précipite

1. ***Feuillée***, v. 230-231 ; 250-253. — Ce détail choquant, on le retrouve assez souvent dans notre vieux théâtre français. Voir notamment *La condamnacion de Bancquet* (Edit. E. Fournier, *Th. fr. avant la Renaissance*, p. 246.)

2. Ce sortilège consistait à *regarder au pouce* (« warder ou pauc », *Feuillée*, v. 258.) On frottait d'huile ou de cire le pouce d'un jeune garçon (*Ibid.*, v. 260-261), on exposait à la lumière le pouce ainsi enduit, on le nettoyait légèrement (*Ibid.*, v. 262), puis on examinait les figures qu'avaient formées l'huile ou la cire, et l'on y distinguait — à condition d'être habile ! — ce qu'il s'agissait de prédire. V. Collin de Plancy, *Diction. infernal* (Arras et Paris, 1853) au mot *onychomancie*.

3. « Car li ventres aussi me tent | Si fort que je ne puis aler. » (*Feuillée*, v. 248-249.)

4. *Ibid.*, v. 271-273.

5. *Ibid.*, v. 322 et suiv.

6. *Ibid.*, v. 874, 961.

7. *Ibid.*, v. 990-994.

8. *Ibid.*, v. 908-910 ; 939-942 ; 1007-1008.

9. *Ibid.*, v. 926 et suiv.

10. *Ibid.*, v. 923-924 ; 943-946.

11. *Ibid.*, v. 533.

12. *Ibid.*, v. 532.

13. *Ibid.*, v. 1090.

sur son père et lui lance un soufflet[1]. Il imite la voix du jongleur qui débite les romans *d'Anseïs* ou *de Marsile*[2]. Puis il saute à la manière du crapaud[3], il se débat et s'allonge comme l'araignée quand elle construit son piège[4], et, après ces exercices, il demande : « Ai-je bien fait ? Continuerai-je[5] ? » On lui donne une pomme : il la jette en disant : « C'est une plume, elle vole... Gageons qu'elle est à Paris déjà[6]. » Pendant la visite des fées, il quitte la scène[7] ; lorsqu'il y paraît de nouveau, il est blanc de duvet, et son père explique pourquoi : le fou s'était mussé dans une *coite*, on l'en a tiré tout *emplumé*[8]. Ses gestes parfois sont obscènes[9] ; il a des crises dangereuses, il menace, il se précipite même sur ceux qui n'ont pas l'heur de lui plaire. On est obligé de l'arrêter, de le calmer[10]. Il finit par terrifier les bourgeois attablés devant l'auberge, car il bondit au milieu d'eux en rugissant : « Le feu ! Le feu ! Le feu[11] ! » On se lève, on se sauve : celui-ci saisit la nappe, celui-là le pot[12], chacun sa pièce. La compagnie s'éparpille en hâte, tandis que, pour augmenter le tapage, les cloches de Saint-Nicolas commencent au loin leur branle[13].

1. *Ibid.*, v. 538 ; 542-543.

2. *Ibid.*, v. 536-537. — Est-ce de la chanson d'*Anseïs* (cycle des *Lorrains*) ou bien d'*Anseïs de Carthage* qu'il est question ici ? Nous ne saurions le préciser. La mention de Marsile pourrait être une allusion au *Roland*.

3. *Ibid.*, 398.

4. *Ibid.*, v. 400.

5. *Ibid.*, v. 401.

6. *Ibid.*, v. 1039-1042.

7. Il faut savoir gré au Bossu, dont ici la délicatesse est évidente, de n'avoir point troublé par les clameurs et les insanités du Dervé la charmante scène de la féerie.

8. *Feuillée*, v. 1049-1050. — Le père dit, il est vrai, que c'est « hier » que son fils s'est *emplumé*. Mais ce mot « hier » peut désigner, puisque l'on est au matin, la première partie de la précédente nuit.

9. *Ibid.*, v. 418-421.

10. *Ibid.*, v. 514-516.

11. *Ibid.*, v. 1027.

12. *Ibid.*, v. 1053-1055. Les deux vers qui se lisent avant ceux-ci, le ms. les attribue à tort à maître Henri. Le contexte prouve qu'ils sont prononcés par le Dervé.

13. *Ibid.*, v. 1095-1096.

Voilà un dénouement agité. Ces allées et venues, ces brusques changements d'attitude, cette mimique compliquée étaient un très puissant élément comique qu'aujourd'hui nous restituons avec peine, mais qui éclatait sur le théâtre et augmentait la clarté, l'agrément des vers. Ajoutez qu'Adan a inséré dans son poème des morceaux lyriques. On en trouve trois. Croquesot fredonne : « Me coiffe-t-il bien le chapeau[1] ? » Les fées chantent : « Par chi va la mignotise[2]... » Les buveurs entonnent en chœur la romance de la belle Aia : « Aia se siet en « haute tour.[3] » Ainsi la musique aidait encore à la variété du spectacle, et l'on conçoit enfin qu'elle n'était ni languissante ni uniforme, cette *Feuillée* que coupaient des intermèdes et qu'égayaient des jeux de scène nombreux, inattendus[4].

Cette action si vivante, si colorée, M. Bahlsen explique qu'elle se déroule entre le crépuscule du 1er mai

1. *Ibid.*, v. 590, 835.

2. *Ibid.*, v. 873. Cf. plus haut, p. 194, note 5 et de Coussemaker, *ouvr. cité*, p. 258.

3. *Feuillée*, v. 1023. — Monmerqué (*Th. fr. au m. âge*, p. 90) et de Coussemaker (*ouvr. cité*, p. 340) donnent le vers 1022 (Mais c'est par un estrange tour) comme étant le commencement de la chanson d'Aia. Le contexte montre nettement que ce vers est dit par l'hôte. Le moine a été contraint de laisser en gage ses reliques. Le tavernier se moque du pauvre frère, et il insinue que si cette mésaventure lui est arrivée, c'est à cause de *l'étrange tour* que lui ont joué les bourgeois. Le roman d'*Aye d'Avignon* a été publié par MM. Guessard et P. Meyer. On y chercherait en vain le passage cité par Adan. Le vers « Aia se siet en haute tour » appartenait probablement à une brève pièce (romance ou chanson de toile) rimée à l'imitation de la geste, et qui résumait la vie d'Aia. A quelle circonstance de cette vie se rapporte la phrase de *la Feuillée ?* Il est facile de le deviner. Nous lisons, en effet, dans le roman, que le roi Ganor a enfermé la belle Aia en la merveilleuse tour Aufalerne (édifice situé à Aigremore, l'une des villes de l'île Majorque). Mais Garnier, le mari de la prisonnière, survient pour la délivrer, et, du sommet de son donjon, elle le voit débarquer avec douze preux, ses compagnons : « Aye les regarda qui fu a la fenestre, | Si près les vit « du port comme .I. arc peüst traire, | Ou elle fut enclose en la tor d'Aufalerne. » (*Aye d'Avignon*, v.1947-1949.) Evidemment, c'est cette situation que retraçait le couplet que le Bossu met dans la bouche de ses personnages, et dont il n'indique que le début.

4. Nous n'avons pas essayé de mentionner un à un tous les jeux de scène. Ainsi les fées s'attablent et prennent une collation sur le théâtre, elles invitent le courrier Croquesot à se rafraîchir (v. 834). Morgue lit une lettre à elle adressée par Hellequin (v. 704-711), etc...

et la matinée du jour suivant[1]. Dès le milieu de l'ouvrage, le moine engage le père du Dervé à conduire « en maison » le pauvre insensé qui rabâche, « car il « est *de veillier* trop las[2] ». « Biaus fiex, alons dormir un « peu », dit le père[3], et il entraîne son enfant. C'est alors que Riquèce Aurris annonce l'arrivée des fées. Elles ne sauraient tarder, fait-il,

Car c'est droite coustume estaule
Qu'eles vienent *en ceste nuit*[4].

Lorsque Morgue et sa compagnie se retirent, le jour n'est pas encore levé, mais il est assez proche, puisque c'est justement pour cela que dame Douce conseille aux fées le départ. « Il serait temps, observe-t-elle, d'abandonner ces lieux *ains qu'il ajournast*[5]. » Et Arsile complète en ces termes la pensée de la Douce : « Il ne faut pas que le soleil nous surprenne dans les endroits fréquentés des hommes[6]. » L'épisode entier de la taverne se passe durant la dernière heure de la nuit. Hane le Mercier espère que l'aubergiste aura gardé quelques reliefs « d'ier[7] » ; le physicien s'étonne de l'imprudence de ses pratiques qui se tuent en se couchant si tard... ou si tôt[8]; le Bossu et ses amis se séparent en s'écriant :

Aussi avons nous *trop villiet*[9].

1. *Adam de la Hale's Dramen*, p. 48-49. Cependant M. Bahlsen allonge l'action de *la Feuillée*, à notre avis, un peu plus que de raison. « Elle n'excède « pas vingt-quatre heures », écrit-il. C'est douze heures qu'il aurait dû dire.
2. *Feuillée*, v. 548.
3. *Ibid.*, v. 555. Cf. v. 550.
4. *Ibid.*, v. 566-567.
5. *Ibid.*, v. 838.
6. *Ibid.*, v. 839-841. Ces trois vers et les deux suivants, le ms. les donne comme étant prononcés par dame Douce. L'erreur est évidente. Monmerqué et de Coussemaker ont été bien inspirés en restituant ce passage à Arsile. Peut-être même une correction plus radicale s'imposait-elle. Le vers 847 nous invite à croire que dame Douce n'entre en scène qu'après que Morgue a demandé : « Est chou gille ? » (v. 846) Dès lors, il faudrait rendre tout entier (v. 836-843) à Arsile le couplet que le ms. attribue à dame Douce.
7. *Feuillée*, v. 881.
8. *Ibid.*, v. 1001-1004. Ces vers sont mis à tort par le ms. dans la bouche de maître Henri.
9. *Ibid.*, v. 1059.

Toujours escorté de son malade, le père du Dervé paraît à nouveau[1]. Or, lorsqu'il s'était éloigné, le moine lui avait dit en désignant de son doigt le fou :

...*Demain* le ramenras chi[2].

Donc, au moment de cette deuxième entrée, nous sommes *au lendemain* par rapport à la première moitié de *la Feuillée* ; toute une nuit s'est écoulée, et le poète marque bien que l'aurore brille déjà quand les buveurs s'enfuient de l'auberge, car le carillon de l'église Saint-Nicolas que sonne-t-il, sinon le premier office du matin ?

L'étude des questions préliminaires qui se rattachent à la représentation du *jeu* est terminée. Nous avons élucidé de notre mieux les problèmes, si l'on peut ainsi parler, accessoires qui encombrent les abords mêmes de notre sujet. Essayons maintenant de pénétrer au cœur de l'œuvre, et, pour cela, dégageons premièrement son plan.

Est-il légitime de partager ce petit drame en deux actes, ainsi que l'ont tenté P. Paris et M. Bahlsen ? Nous ne le croyons point. Si, en effet, cette division s'imposait, l'endroit où il eût été raisonnable de la faire aurait sans doute frappé les yeux, et les critiques seraient tombés d'accord sur le point de la section. Or, tandis que P. Paris coupe la pièce au v. 557, avant la féerie[3], M. Bahlsen la coupe au v. 874, au moment où les acteurs se dirigent vers le cabaret[4]. De cette divergence on in-

1. Il le faut bien, puisque c'est le dernier accès du fou qui produit le dénouement.

2. *Feuillée*, v. 549.

3. *Hist. Litt.*, XX, 646. — P. Paris, dont les observations sont d'ordinaire si judicieuses, si fines, paraît ici se contredire légèrement. Il a annoncé qu'il y avait, dans le *jeu*, « *deux actes parfaitement tranchés* ». (P. 643.) D'après lui, le premier s'achève, répétons-le, avant l'arrivée des fées. Et cependant, lorsque le savant critique a analysé, jusqu'au v. 691, cette scène où règne le merveilleux, il écrit (p. 648) : « Ici pourrait finir la pièce, et l'auteur « aurait mieux fait réellement de ne pas la poursuivre au delà. » Donc, il aurait dû distinguer, dans *la Feuillée*, trois actes et non pas deux. (Vers 1 à 556 ; 557 à 691 ; 692 à la fin.

4. *Ouvr. cité*, p. 43 et 46.

férera ou bien qu'il y a plus de deux actes ou bien qu'il n'y en a point du tout, et c'est à quoi nous nous arrêtons. Car enfin la distribution que l'on s'efforce d'établir, sur quoi la fondera-t-on ? Sera-ce sur les divers éléments qu'offre l'intrigue ? Alors le portrait de Maroie et tout ce qui concerne le mariage du Bossu constitue un acte. Il en va de même pour les morceaux consacrés au physicien, au moine, au Dervé, aux fées, etc... Sera-ce sur le changement des lieux, ainsi que le veut M. Bahlsen ? Mais le seul changement qui se produise est fictif. Et puis ce système qui consiste à compter un acte chaque fois que se déplace la scène, il ne répond à aucune nécessité réelle, et il ne s'applique bien qu'à très peu de cas. Il nous contraindrait à prétendre que les tragédies de Racine sont en un acte, les mystères du moyen âge en cent. Quel besoin, d'ailleurs, y a-t-il de torturer toutes les compositions littéraires jusqu'à ce qu'elles se plient à une formule unique ? Cette formule, que l'antiquité ignorait, le XIIIe siècle ne la soupçonnait pas, et, à l'époque même de la Renaissance, peu d'années avant la période classique, *les arts poétiques* exemptaient la farce (à laquelle *la Feuillée* ne laisse pas d'être assimilable) de toute pause quelle qu'elle fût[1]. Ainsi le cadre inventé par les modernes ne s'adapte nullement au *jeu*, vu que le ménestrel a conçu son plan à sa mode et non à la nôtre. Rechercher en son travail les règles que l'on respecte aujourd'hui, c'est vouloir y découvrir ce qu'à coup sûr il n'y a pas mis.

Allons plus loin : il serait utile d'éviter même le partage en scènes. MM. Douhet[2] et Bahlsen[3] le font d'une

1. On lit dans *l'Art poétique* de Pierre Delaudun d'Aigaliers (1598) : « Le « suject [de la farce] doit estre gay et de risée ; *il n'y a ny scènes ny pauses...* « La matière est presque semblable à celle de la comédie, *ne seroit qu'elle « n'est point distinguée par actes*, et n'est pas si longue. » Nous empruntons cette citation au livre de M. Petit de Julleville, *La comédie et les mœurs en Fr. au moyen âge*, p. 67.

2. *Nouvelle encyclopédie théologique*, t. 43. *Dictionnaire des mystères*, col. 1231 et suiv.

3. *Ouvr. cité*, p. 44-47.

manière arbitraire, et la base de leur calcul est, sinon radicalement fausse, du moins peu certaine. Ils ont tort — et cela pour deux causes — de découper le dialogue, suivant la méthode actuelle, en autant de fragments qu'il y a ou qu'il paraît y avoir de personnages entrant ou sortant. Il est des acteurs, en effet, qui ne quittent point le théâtre ; il en est d'autres qui ne prennent la parole qu'assez tard, bien qu'ils soient devant le public longtemps avant de discourir[1]. Maître Henri qui se tait jusqu'au vers 182, le physicien qui ne donne signe de vie qu'au vers 200, et peut-être même le moine, dont on n'entend la voix qu'au vers 322, étaient mêlés, dès le début de l'action, aux bourgeois qui entouraient le clerc d'Arras. Dans ce groupe se trouvaient, en outre, le Dervé et son père, puisque les premiers mots que prononce celui-ci sont : « Or cha, levés vous sus, biaus « fiex[2] .» Donc, il était là, ce beau fils, il était assis en face des spectateurs. Pourtant M. Bahlsen n'hésite pas à considérer comme quatre scènes nouvelles l'intervention de ces acteurs *déjà présents*. Il est clair que cette façon d'arranger les choses n'a rien de rigoureux : la théorie est élastique, et elle fournira, selon l'appréciation de ceux qui l'adopteront, des résultats contradictoires. M. Bahlsen voit, dans *la Feuillée*, dix-huit scènes, et M. Douhet vingt et une[3].

1. Les entrées et les sorties réelles sont les suivantes :

Dame Douce entre au v. 216 ; elle sort, pour la première fois, à un moment qu'il n'est point aisé de préciser, sans doute après les vers 598-602.

Le Dervé et son père sortent au vers 556.

Croquesot entre au v. 590, les trois fées au v. 612.

Croquesot repart au v. 835.

La 2e entrée de dame Douce est au v. 848 (et non 836 comme sur le ms. Voir p. 353, note 6.) Au v. 873, les fées et la Douce se retirent.

Le tavernier ne se montre qu'au v. 903.

Le physicien, qui avait quitté la scène on ne sait trop quand, arrive dans la taverne au v. 999.

Vers 1027, nouvelle apparition du Dervé et de son père.

2. *Feuillée*, v. 390.

3. Ce que nous avons dit, à propos de *la Feuillée*, sur le peu de fondement d'une distribution en actes et en scènes, nous ne le répéterons pas lorsque nous

Quel est leur nombre exact ? Nous ne le rechercherons point, car à quoi sert-il de reconstituer un plan autrement qu'il n'a été dessiné ? Celui d'Adan de le Hale n'est en aucune façon lié aux mouvements des acteurs. La pièce nous offre, non point une succession de scènes, au sens le plus commun de ce terme, mais une série d'épisodes, une suite de tableaux. S'il est souvent difficile de débrouiller les allées et venues des membres de la petite troupe, en revanche les différentes parties du développement sont tranchées avec beaucoup de netteté, et l'on peut les résumer en une liste qui nous renseignera d'abord sur la marche de l'action, puis qui jettera de la lumière sur ces deux questions capitales : Quel était le but du ménestrel ? — Comment a-t-il conçu son sujet ?

ORDRE DES ÉPISODES.

a) V. 1 à 50. — Le Bossu annonce son voyage à Paris et son intention de se séparer de sa femme.

b) V. 51 à 185. — Portrait de Maroie.

c) V. 186 à 227. — Critique des avares.

d) V. 228 à 245. — Critique des gourmands.

e) V. 246 à 285. — La maladie de dame Douce.

f) V. 286 à 321. — On rit des méchantes femmes d'Arras.

g) V. 322 à 401. — Les sots se pressent autour de la châsse de saint Acaire.

h) V. 402 à 417. — Plaisanteries adressées à deux bourgeois qui se préparent à concourir au Puy.

i) V. 418 à 513. — L'affaire des clercs bigames.

étudierons *le Jeu de Robin et Marion*. M. Douhet divise cette pastorale en dix-sept scènes (*ouvr. cité*, col. 1459 et suiv.). M. Bahlsen ne s'arrête pas en si beau chemin, et il aperçoit trois actes dans la petite idylle ! (*Ouvr. cité*, p. 116-120.) N'est-ce point compliquer à plaisir les choses ? Ajoutons que ces arrangements sont ici d'autant plus superficiels et naïfs qu'ils ne tiennent nul compte des graves interpolations que l'on a faites à cette pièce rustique. Nous croyons donc qu'il faut repousser en son entier le système de MM. Douhet et Bahlsen, et désormais nous ne nous en occuperons plus.

j) V. 514 à 556. — Remplissage. — Le Dervé débite des folies.

k) V. 557 à 613. — Arrivée de Croquesot.

l) V. 614 à 703. — Les fées accordent des dons agréables ou bien fâcheux aux organisateurs de leur banquet.

m) V. 704 à 761. — Epigrammes au nouveau prince du Puy. Morgue l'oublie pour Hellequin.

n) V. 762 à 824. — La roue de Fortune. Allusion à des querelles municipales.

o) V. 825 à 835. — Croquesot prend congé.

p) V. 836 à 873. — Les fées rejoignent « à la Croix au pré » les vieilles femmes de la ville qui les attendent. Satire de quelques Arrageois.

q) V. 874 à 960. — On se réunit à la taverne. Propos des buveurs.

r) V. 961 à 1026. — Bon tour joué au moine.

s) V. 1027 à la fin. — Un accès du Dervé amène une débandade générale.

On sera étonné, à première vue, de cette énumération, on s'inquiétera de sa longueur, on se demandera s'il est possible que des éléments aussi multiples, aussi variés aient formé un ouvrage cohérent et raisonnable. Qu'on ne se laisse point effrayer trop vite par l'abondance des incidents et la discordance des peintures. En examinant de plus près la liste qui précède, on ne tarde pas à observer qu'à un même groupe appartiennent des paragraphes en apparence isolés. Les deux du début, par exemple, nous les appellerons légitimement *le mariage de maître Adan ;* les trois qui suivent *(c, d, e)* nous avons le droit de les classer ensemble, car c'est le physicien seul qui blasonne les avares et les gourmands, et qui devine de quoi souffre dame Douce. Les sections *k, l, m, n, o, p,* il faut qu'on les range sous ce titre unique : *la féerie,* et les trois derniers morceaux *(q, r, s)* nous les intitulerons *la taverne.* Ainsi, lorsqu'on ne s'astreint pas à noter tous les détails, lorsqu'on em-

brasse *la Feuillée* d'un coup d'œil plus large, cet essai de simplification — essai naturel et nécessaire — fournit les résultats que voici :

A. — V. 1 à 185. — Le mariage d'Adan.

B. — V. 186 à 285. — Les malices du physicien.

C. — V. 286 à 321. — On rit des méchantes femmes d'Arras.

D. — V. 322 à 401. — Les sots se pressent autour de la châsse de saint Acaire.

E. — V. 402 à 417. — Plaisanteries adressées à deux bourgeois qui se préparent à concourir au Puy.

F. — V. 418 à 513. — L'affaire des clercs bigames.

G. — V. 514 à 556. — Remplissage. Le Dervé débite des folies.

H. — V. 557 à 873. — La féerie.

I. — V. 874 à la fin. — La taverne.

Nous commençons à distinguer mieux les grandes lignes du *jeu*, nous apercevons son *esprit*. Quel est-il ? Il est satirique, et l'écrivain n'attaque pas un individu, un vice, un ridicule, une caste, une certaine société, mais vingt individus, leurs vices, leurs ridicules, plusieurs castes, et la société en bloc. Il censure et le pape et l'Eglise et l'échevinage et le comte d'Artois et le Puy. Voilà pour les corps constitués et les puissances, puis il raille les citoyens par trop ménagers, les gastronomes, les sots, les niais, les timides, les épouses bavardes et querelleuses, les artistes vaniteux, en somme, il prêche la morale, si c'est la prêcher que déchirer à belles dents quiconque ne la respecte pas. Enfin, il a des méchancetés de gazetier : il raconte les menus scandales de son quartier, il répète des commérages et cloue au pilori les infortunés dont les fautes et les mésaventures sont assez récentes pour intéresser encore le public. Une fois que l'on a constaté cette tendance générale de *la Feuillée*, on comprend le travail qui s'est fait dans le cerveau de l'auteur à l'heure de la composition. Il s'agissait de

répandre les sarcasmes à profusion, de n'épargner nulle âme. Arras et ses faubourgs défileraient sous le fouet... Un littérateur vulgaire se fût contenté d'une conversation rimée où chaque interlocuteur aurait, à son tour de parole, lancé des brocards, caricaturé son prochain. Le Bossu est un artiste, lui ; il entend le théâtre, il y veut, nous l'avons dit, de la diversité, de la vie. Alors ces accusations qu'il a résolu de formuler, il travaille à les présenter, non point *ex abrupto*, au hasard, vaille que vaille, mais de façon rationnelle. Il désire qu'elles soient amenées par les circonstances, que la rencontre des événements explique ou, du moins, excuse ses virulentes sorties. En conséquence, il imagine le rôle du physicien, celui du moine qui guérit les insensés au moyen de ses reliques, celui du Dervé qui mêle à tant de phrases extravagantes tant de mordantes épigrammes, celui de Croquesot et des fées, sa trouvaille de génie. Dès qu'une occasion de se produire a été donnée au pamphlet par ces quelques personnages, et qu'entre eux a été reparti le soin de prononcer ou d'exciter les discours piquants, le but principal est atteint, le gros œuvre est achevé. Il ne manque plus que les ornements accessoires. Afin que leur nouveauté entretînt ou éveillât l'attention, Adan de le Hale les a choisis, *non seulement extérieurs au thème fondamental, mais presque sans aucune relation avec lui*. Déjà, l'invention de la féerie, qui unissait, de la manière la plus heureuse, la plus audacieuse, le réel au merveilleux, avait ouvert à la fantaisie une porte. Cependant les développements pleins de grâce que l'évocation de Morgue et de ses amies avait motivés, le ménestrel ne les estimait pas capables — non plus que les bouffonneries du Dervé — de divertir assez l'assistance. Il s'est donc décidé, de peur qu'on ne l'accusât de n'avoir qu'une corde à sa lyre, et que l'on ne se fatiguât de ses moqueries, à dérouler sous les yeux des spectateurs deux tableaux absolument inattendus. Dans le

premier, il expose sa passion pour Maroie, et il dévoile les charmes physiques de cette compagne qu'il feint, pour un instant, de ne plus chérir ; dans le second, il peint le désordre de la taverne[1]. Et ces deux morceaux, justement parce qu'ils sont étrangers à la véritable action, il les place l'un au début, l'autre à la conclusion de la pièce. Il commence — n'est-ce point là de la clairvoyance ? — par le plus délicat et le plus tendre, il finit par le plus animé et le plus bruyant.

Si les considérations qui précèdent sont exactes, elles nous autorisent à affirmer hautement que le plan de *la Feuillée* est simple et lucide ; que l'on peut resserrer beaucoup la deuxième liste que nous avons dressée ; que les quatre ou cinq lignes que l'on va lire montrent entièrement l'ordonnance du drame d'Adan.

I. — V. 1 à 185. — Début hors du cadre principal. — *Le mariage d'Adan.*

II. — V. 186 à 873. — Partie centrale ou vraie pièce. — *La satire.* (Le physicien. Le moine. Le Dervé. La féerie.)

III. — V. 874 à 1096. — Fin hors du cadre principal. — *La taverne.*

Il y a longtemps que l'on s'est aperçu que le prologue du *jeu* était aisé à détacher. Tandis que le poème ne nous a été conservé dans son intégrité que par un seul manuscrit, l'histoire des amours du Bossu a été copiée isolément à deux reprises, ce qui prouve qu'on la goûtait plus que les scènes de critique[2], et que l'on devinait

1. Cependant, à cause de la présence du moine, Adan a glissé, même dans cette scène de la taverne, quelques traits satiriques dirigés contre le clergé régulier. Le moment venu, nous insisterons là-dessus.

2. Il est clair que le portrait de Maroie, les réflexions du Bossu sur l'amour, les femmes, le mariage, ne pouvaient perdre de leur charme nulle part, en aucun temps. Le caractère général de ces développements les garantissait de l'oubli. Quant aux passages consacrés à des affaires locales, ils étaient condamnés à vieillir vite, ce qui ne veut pas dire, d'ailleurs, qu'ils soient actuellement dépourvus de tout intérêt. Voir plus loin, chap. VI, à la fin.

que cet extrait aurait l'air d'un tout[1]. Si l'on n'en a pas usé de même avec l'incident du cabaret, c'est qu'il a paru moins agréable, mais il eût été facile de l'enlever à l'ensemble, de le présenter comme une farce indépendante.

Sans doute ce sont ces hors-d'œuvre qui ont poussé les érudits à nier que *la Feuillée* eût une unité[2]. Là-dessus, il faut s'entendre. Assurément elle n'en a pas, si l'on envisage la question au point de vue de la technique moderne. Existe-t-il, en effet, une unité là où il n'y a ni exposition, ni nœud, ni crise, ni catastrophe ? Qu'on n'aille pas toutefois jusqu'à soutenir que le *jeu* n'est point un système, au sens étymologique du mot. Les parties les plus hétérogènes (et ici nous n'excepterons ni la première ni la dernière) s'expliquent en quelque façon, si l'on songe que le fils de maître Henri n'a pas eu, en tant que dramaturge, d'autre ambition que de peindre une nuit de fête. Il était donc assez naturel que les bourgeois assemblés pour se récréer causassent d'abord paisiblement ; qu'ils s'entretinssent des choses du cœur, éternel sujet des conversations familières ; que l'un d'eux — n'est-ce point l'habitude ? — fît des confidences à ses compères ; que, les langues se déliant peu à peu, on daubât sur les voisins et les notables, et qu'enfin, après bien des rencontres et des péripéties, on s'acheminât doucement vers le cabaret. Nous ne dirons pas qu'il y ait, dans cette succession de

1. La métrique de ce prologue prouve bien, elle aussi, qu'on doit le considérer à part. Les douze premiers vers sont alexandrins et composent trois strophes dont voici le schème : a a a a | b b b b | c c c c. (Cette disposition, l'auteur du *Jeu du pèlerin* l'a imitée et fort étendue.) — Le reste de l'épisode (hormis les v. 13-31) présente un gracieux et savant système de tercets (a b b | a c c | d e e | d f f . . .) P. Paris a noté l'heureux emploi de cette forme rythmique (*Hist. Litt.*, XX, 644). Il est vrai qu'Adan en a usé à un autre endroit de sa pièce (v. 838-871), mais cet endroit est fort court, on y remarque à peine le changement de mètre, tandis qu'il éclate dans le long morceau du début.

2. Voir, notamment, Bahlsen, *ouvr. cité*, p. 42-43.

circonstances, l'unité que le théâtre exige, mais leur ordre est logique, et elles s'appellent mutuellement. Et puis la prédominance de l'élément satirique favorise à son tour la cohésion des épisodes. Certes, le physicien et le Dervé semblent ne se toucher par aucun point, se croiser furtivement dans l'intrigue, parler, agir chacun pour son compte. Cependant, en eux le poète s'est incarné ; c'est par leur bouche qu'il gronde, c'est par leur moyen, répétons-le, qu'il remplit son dialogue de railleries et de plaintes. Les fées aussi et le moine servent à sa malignité d'interprètes ou d'instruments, et tous ces personnages si différents d'esprit n'ont au fond qu'une âme — celle d'Adan. Et c'est cette âme d'Adan, ses rancunes, ses haines exprimées avec une spirituelle rudesse, qui soudent presque en un seul groupe les scènes éparses de *la Feuillée*. Concluons que cet ouvrage ne laisse pas d'être méthodique à sa manière, qu'une idée mère a dû présider au travail de l'artiste, qu'il n'a rien livré au hasard, et qu'il a eu la très claire intelligence de ses procédés et de son but. Les tableaux, en apparence trop nombreux et trop séparés, qu'il a offerts au public, ils sont entourés d'un double cadre : l'un bien vaste, reconnaissons-le, et qui restreint insuffisamment la perspective ; l'autre plus étroit et grâce auquel, quoiqu'il laisse déborder quelques détails, les grandes lignes ressortent. Le premier, c'est la kermesse nocturne, ses incidents, sa gaieté, ses bavardages ; le second, c'est la satire.

Le clerc artésien ne s'est donc pas abandonné en aveugle à l'inspiration ; son travail décèle une préparation attentive, que prouvent non seulement les raisons alléguées ci-dessus, mais une autre encore. On a fréquemment déclaré que les épisodes du *jeu* se suivaient sans la moindre transition. Cela n'est exact qu'à moitié, et si plusieurs ne s'enchaînent point, il en est, au contraire, qui sont liés d'une façon parfois adroite.

Demande-t-on des exemples? En voici. Le Bossu annonce ses projets de voyage. Son père les loue, mais l'argent nécessaire, il le refuse, malgré les instances de Gillot le Petit[1], et c'est là ce qui amène la tirade du physicien sur les avares. Après les avoir flétris, il donne le nom des citoyens qui ont ruiné leur santé par la bonne chère, *par trop plein remplir leurs tonneaux*[2] (leurs tonneaux, ce sont leurs panses), et il dit à maître Henri : « Tu es de ceux-là, toi. Ton obésité le témoigne :

...Pour che as le ventre enflé si[3]. »

A ce moment précis, survient dame Douce, et elle consulte le médecin. « Conseillez-moi, fait-elle,

Car li ventres aussi me tent[4]. »

Cette équivoque grossière ne réunit-elle pas les vers qui mentionnent les gloutons et ceux consacrés à la Douce? Entre cette histoire graveleuse et le passage où sont nommées les épouses les plus acariâtres de la cité, le ménestrel a ménagé quelques phrases qui rendent le saut moins brusque. Riquèce Aurris est accusé par la *grosse femme* d'avoir causé sa maladie. Il s'en défend, le malheureux, il proteste. Alors Gillot le taquine. « Nous communiquerons, lui dit-il, cette nouvelle à qui de droit. On la saura chez vous. » Riquèce le conjure de ne pas exécuter cette menace. « Ah ! s'écrie-t-il, si vous connaissiez ma femme !...

Ele est de si male despoise
Qu'ele croit che que point n'avient[5]. »

Et voilà les bourgeois lancés : ils ne s'occupent plus ni du docteur ni de sa cliente, ils ne pensent qu'à leurs

1. *Feuillée*, v. 182-203.
2. *Ibid.*, v. 211.
3. *Ibid.*, v. 215.
4. *Ibid.*, v. 248.
5. *Ibid.* v. 290-291.

chagrins et à ceux de leurs camarades. — La première entrée du Dervé est naturelle. On comprend sans peine que son père l'ait conduit vers le moine qui exhibe des reliques capables de guérir la folie[1]. La présence, sur le théâtre, de la châsse où elles sont déposées suggère à Adan, pour avertir les spectateurs de l'arrivée des fées, un expédient très habile. « Morgue, affirme l'un des personnages, serait déjà là avec sa troupe, n'était ce *saintuaire* qui lui déplaît et qui l'éloigne. Mettez-le *en sauf*, sire moine, et elle se montrera sur l'heure[2]. » Cette invention, on l'avouera, ne manque pas de finesse, et, mieux encore que les autres transitions par nous signalées, elle prouve que le trouvère ne confiait pas au hasard seul le soin de combiner et de nouer les incidents de son *jeu*[3].

En essayant de restituer le plan de *la Feuillée*, nous avons cherché à expliquer qu'elle renfermait deux parties relativement négligeables (le mariage d'Adan — la taverne) et une partie qui mérite qu'on l'étudie en détail. Celle-ci, nous la réservons pour un chapitre spécial où nous examinerons les deux éléments de ce que nous avons appelé *la vraie pièce*, d'abord *l'élément fantastique et merveilleux* (les fées, la maisnie Hellequin), puis *l'élément réel* (la satire). Dans un dernier chapitre, nous tâcherons de préciser et la valeur artistique de ce drame, et le caractère actuel de son intérêt, et la place qu'il faut lui attribuer dans notre littérature. Mais, avant d'aborder ces discussions importantes, nous parlerons brièvement des deux épisodes qui ne tiennent à l'action que par un fil, et nous commencerons par la scène de la taverne,

1. *Ibid.*, v. 390-391.
2. *Ibid.*, v. 557-567.
3. Nous ne nions pas, d'ailleurs, le décousu de bien des parties. La scène des dons, dans la féerie, ne se lie aucunement au reste. Rien ne fait prévoir la trop subite apparition de la roue de Fortune. La venue des bourgeois à l'auberge n'a pas été annoncée en temps opportun, et elle étonne beaucoup. Aussi n'avons-nous pas voulu soutenir que l'œuvre du Bossu fût toujours coordonnée, mais simplement qu'il avait, *à diverses reprises*, tenté d'en lier les éléments.

bien moins curieuse que l'autre, et qui ne nous arrêtera qu'un instant.

Si l'on supprimait, en effet, les facéties du Dervé, les réflexions des buveurs sur le vin qu'on leur sert, sur le pauvre plat qu'on leur apprête (ils n'ont qu'un hareng pour eux tous), il ne resterait en cette joyeuse peinture que la matière d'un fableau. On pourrait l'intituler : *Du moine qui en dormant joua ses reliques et les perdit*. On n'ignore pas de quel tour est victime le religieux : on le force à payer l'écot général, en prétextant que, durant son sommeil, on s'est amusé aux dés, qu'en son nom le mercier Hane a manié le cornet, et que la chance a favorisé ses adversaires. Comme le bon frère n'a pas d'argent, il est obligé d'abandonner la châsse de saint Acaire en gage. Ce récit plein de gaieté, Adan l'a-t-il en entier imaginé ? Nous croyons plutôt qu'il s'est contenté de l'adapter à son poème, et qu'il a mis en action et en dialogue soit quelque anecdote qui avait cours de son temps, soit un conte déjà rimé. N'était cette mésaventure du moine, le tableau du cabaret serait presque vide. Il le serait à nos yeux. Mais nos pères le goûtaient sans doute. Pourquoi ? Parce que, pour eux, un pareil spectacle avait un charme qui aujourd'hui nous échappe, un charme propre, indépendant. On aimait à contempler, sur le théâtre, les tables et les bancs de l'auberge, les brocs et les tasses ; on ne se lassait ni d'entendre les paroles que la boisson excite, ni d'assister aux querelles qu'elle échauffe. Que ces paroles, que ces querelles fussent ou non en relation avec l'intrigue, là n'était pas la question. Le public applaudissait toujours, car de même qu'en la vie quotidienne il allait chercher à la taverne l'oubli de ses inquiétudes et de ses souffrances, la distraction, la bonne humeur, de même il se figurait, dès qu'un comique rassemblait là tous ses personnages, que le lieu invitait au rire, et il riait de confiance. Puis rien n'était plus familier à la pluralité des auditeurs

que les images qu'alors on étalait à leurs regards. N'avaient-ils pas fourni au ménestrel, leur compère, le type de ces braves citoyens qui devisaient en vidant les pots, qui jetaient les dés, qui chantaient en chœur les romances ou les rondeaux à la mode? Enfin, si nous condamnons, comme insipides ou grossiers, les mots joyeux que les bourgeois échangeaient lorsque, sur les tréteaux, ils fêtaient la dive bouteille, nos ancêtres n'étaient point si difficiles ni si scrupuleux, et ces bouffonneries leur agréaient, vu qu'ils ne s'exprimaient pas mieux quand ils se réunissaient sans cérémonie, dans la liberté des kermesses.

C'est pour cela que des scènes analogues à celle qui nous occupe sont complaisamment décrites, non seulement par des auteurs de farces et de soties, mais encore dans des mystères. *Le Jeu de Saint-Nicolas* — jeu souvent grave, voire tragique — nous montre, et par deux fois, des larrons qui se divertissent chez un hôtelier. Effroyable est le nombre des vers que Bodel consacre à leurs ébats, à leurs combats. Ils s'insultent, ils se gourment, ils se réconcilient, ils se plaignent du maître de la maison qui leur a tiré fausse mesure ; on leur prête un échiquier : ils jouent, mais ils trichent ; des pages entières sont remplies de leurs calculs sur la valeur des points amenés, sur la position de tel ou tel dé, sur l'addition des coups, sur les *lots* ou les *demi-lots* de vin qui leur ont été versés, sur les deniers qu'ils doivent à l'hôte ou bien qu'ils se doivent entre eux[1]. Après avoir lu ces interminables contestations, on accordera qu'Adan surpasse, du moins par la brièveté, son illustre compatriote. — Une farce insérée dans *La vie de monseigneur saint Fiacre*[2] nous présente deux femmes qui vont à l'auberge afin de se régaler d'un *moût friand*,

1. Monmerqué et Michel, *Th. fr. au m. âge*, p. 180-190 ; 192-197.
2. E. Fournier, *Th. fr. avant la Renaissance*, p. 30-32.

vermeil, chaud et fin. Elles en avalent une pinte, et manifestent la résolution de continuer les rasades jusqu'à ce que l'ivresse leur *monte en la tête*. Déjà elles touchent à cet agréable moment... Par malheur, surviennent les maris. Indignés de cette *lécherie*, ils se précipitent sur les coupables, les étourdissent et les *affolent* de coups, puis, après avoir ainsi vengé la morale, ils s'éloignent. Les commères se renvoient mutuellement la responsabilité du traitement qu'elles ont reçu ; elles se menacent *de se pigner les cheveux avec les mains*, enfin elles se décident à s'apaiser, à oublier leurs griefs et leurs chagrins. Ces exemples, que nous avons choisis entre plusieurs autres, attestent que le moyen âge appréciait les spectacles de ce genre, et qu'au XIIIe siècle l'on ne pouvait pas avoir, sur le dénoûment de *la Feuillée*, l'opinion sévère que certains critiques ont formulée de nos jours.

Néanmoins, le mérite de cet épisode demeure relatif, et si l'on conçoit que cette drôlerie ait dû, jadis, avoir du succès, on ne dira pas que ses charmes aient résisté aux années. Quand on étudie, au contraire, le mariage d'Adan, on est frappé de la grâce encore intacte du style et des idées. Ce morceau plus lyrique que dramatique n'a point vieilli, et c'est justice, car jamais le trouvère n'a rien écrit qui fût aussi digne de durer. Les vers qui retracent sa passion naissante ont une fraîcheur exquise, et ils expriment excellemment les premiers troubles d'une âme jeune, que l'amour domine avant même qu'elle comprenne ce que c'est qu'aimer[1]. Le Bossu énonce, en quelques phrases nettes, deux ou trois de ces vérités générales pour lesquelles il semble que la poésie soit faite. Il constate que l'amour anéantit la prudence et la raison, détruit les autres affections, atteint d'emblée l'apogée de sa vigueur, quand il attaque un cœur qui s'éveille et pourtant s'ignore. C'est à cette

1. *Feuillée*, v. 53-62.

heure critique de l'adolescence, déclare le ménestrel, que l'on foule aux pieds ses intérêts, que l'on renonce *à pourchasser son meilleur,* qu'on s'abandonne à l'instinct de la nature, que toutes les femmes paraissent belles, qu'on aime enfin, *et que la chose a plus grand saveur.* Alors la création entière travaille à émouvoir les sens : elle souffle la volupté, ses mille voix la célèbrent. Du ciel d'été tombent des effluves de tendresse... Les oiseaux chantent l'amour, les hautes forêts parlent de lui en agitant leurs rameaux, les ruisseaux murmurent sa gloire et leurs rives la répètent[1]. Qu'arrive-t-il ? On suit son penchant : on a besoin d'une amie, on la cherche, on la rencontre, on l'adore, on l'épouse... puis (ce n'est pas l'histoire du ménage d'Adan, mais celle de beaucoup d'autres), puis les désillusions arrivent, elles se changent en lassitude, en dégoût, en haine. On se refroidit, on se détache, on se quitte. Ainsi va le monde. — Certes, ces remarques ne sont point nouvelles, mais elles ont leur prix parce que le clerc d'Arras les a faites en vers délicats, parce que, pour leur enlever le caractère d'une dissertation oiseuse, il se les est appliquées, — fiction hardie, mais nécessaire.

« Compère, dit au Bossu Gillot le Petit, ceux que l'Eglise *apparie* n'ont point le droit de se séparer. Si votre chaîne vous pèse, tant pis ! C'était avant le sacrement qu'il eût été convenable de réfléchir[2]. » Cette observation de Gillot amène le fameux portrait de Maroie. Adan réplique, en effet : « Vous tranchez du sage à votre aise[3] ! Ah ! si vous l'aviez contemplée, Maroie, non pas telle qu'elle était réellement, mais telle que je me la figurais dans le délire de la passion, vous auriez été ensorcelé comme moi ! » Et, là-dessus, il décrit ces

1. *Ibid.*, v. 63-69.
2. *Ibid.*, v. 45-50.
3. *Ibid.*, v. 51-52.

attraits qui l'ont rendu fou. Le morceau a été fréquemment cité, et nous ne nous en étonnons pas, puisqu'il est doublement curieux. Outre sa valeur littéraire — le tableau est admirable, sans hyperbole — il résout cette question que l'on s'est posée souvent : Quel était, chez nos aïeux, l'idéal de la beauté féminine ? Il suffira de lire ce passage de *la Feuillée* pour être fixé à cet égard.

Nos trouvères et nos anciens prosateurs se sont appliqués maintes fois à peindre la femme, tantôt en leurs romans ou en leurs gestes, tantôt en des discours satiriques ou moraux, tantôt en de brefs traités qui déterminent, avec une plaisante rigueur, le nombre des charmes indispensables à une dame accomplie[1]. Pourtant ces écrivains n'égalent jamais notre auteur, jamais ils n'approchent de lui, et ce serait lui assurer un trop facile triomphe que de placer, à côté de l'image qui représente Maroie, même les meilleurs des dessins qui furent tracés au moyen âge. Nous les négligerons donc[2], et, afin que l'on aperçoive bien ici la supériorité d'Adan de le Hale sur ses confrères d'avant la Renaissance, nous le comparerons non pas à eux, mais à un maître artiste, à Ronsard. Celui-ci s'adresse à Janet, peintre du roi :

> Pein-moy, Janet, pein-moy, je te supplie,
> Sur ce tableau les beautez de m'amie,
> De la façon que je te les diray.....
> Fay-luy premier les cheveux ondelez,
> Nouez, retors, recrespez, annelez.....
> Fay-luy le front en bosse revoûté.....
> Après fay-luy son beau sourcy voutis
> D'ebene noir.... . .. ... [3]

1. *Ce sont les divisions des soixante-douze biautés qui sont en dames.* Méon, *Nouv. rec.*, t. I, p. 409.

2. Toutefois, dans nos notes, nous citerons, en regard de la peinture qui nous occupe, certains traits du portrait d'Yseult par Brunetto Latini. P. Paris a cité ce morceau très remarquable, et il l'a loué, en termes fort judicieux, comme un modèle du genre. (*Les mss. fr. de la Bibl. du roi*, t. IV, p. 368-370.)

3. Ronsard (Edit. P. Blanchemain) t. I, *Amours*, l. I, *Elégie à Janet, peintre du Roy*, p. 132-3.

Le Bossu avait dit de sa fiancée :

Si crin sanloient reluisant
D'or, roit [1], (et) crespé et fremiant.....
Ele avoit front bien compassé,
Blanc, ouni, large, fenestriç.....
Les sourchiex par sanlant avoit
En arcant, soutiex et ligniés
D'un brun poil pourtrait [2] de pinchel [3].

Jusqu'ici aucun motif sérieux ne nous pousse à préférer l'un des poètes à l'autre, mais bientôt le mérite de chacun d'eux se discerne davantage, leur manière se précise, et l'on acquiert une notion nette de leurs procédés. Tandis que le clerc d'Arras continue en ces termes :

Puis si descendoit entre deus (entre les deux yeux)
Li tuiaus du nés bel et droit,
Compassés par art de mesure
Qui li donnoit fourme et figure [4],
Et de gaieté souspiroit [5].

Ronsard se lance dans une tirade plus longue et plus compliquée :

Mais pour neant tu aurois fait si beau
Tout l'ornement de ton riche tableau
Si tu n'avois de la lineature
De son beau nez bien pourtrait la peinture.
Pein-le moy donc gresle, long, aquilin,
Poli, traitis, où l'envieux malin,
Quand il voudroit, n'y sçauroit que reprendre ;
Tant proprement tu le feras descendre
Parmy la face ainsi comme descend
Dans une plaine un petit mont qui pend [6].

1. Nous lirions volontiers « d'or cler ». Le ms. 837 de la B. N. donne « d'or crespé *cler* ».
2. La leçon de 837 et de 1490 (Vat.) « con trais » nous paraît meilleure.
3. *Feuillée*, v. 87-88, 91-92, 94-96. — Cf. Brunetto Latini, *le Trésor* (Ed. Chabaille) p. 488-489 : « Si chevol [de la reine Yseult] resplandissent comme « fil d'or, ses frons sormonte la flor de lis, si noir sorcil sont ploié comme « petit arconniau... »
4. Le ms. 25566 de la B. N. met, bien certainement à tort, ce vers à la place du précédent et vice versa.
5. *Feuillée*, v. 106-110. Cf. Brunetto Latini, *Trésor*, p. 489 : « Une petite « voie de lait les dessevre [les deux sourcils] parmi la ligne dou neis, et est si « par mesure que il n'i a ne plus ne mains. »
6. Ronsard, *ubi supra*, p. 134.

Il y aurait, en ces dix vers, beaucoup a blâmer. Elle n'est rien moins qu'heureuse, cette phrase où l'écrivain recommande à Janet de « pourtraire la peinture de la « linéature de ce beau nez », et ce *mont qui pend*, éveille-t-il, si petit qu'on le suppose, l'idée qu'il s'agit de suggérer? Tout cela sent l'effort et trahit la prétention, et ce défaut que nous signalons à propos de ce passage, il gâte la pièce entière. Le chef de la pléiade est ici trop maniéré : il connaît les ressources et les finesses de la rhétorique, il en abuse ; il multiplie les métaphores. Au contraire, Adan a la sagesse de ne point les rechercher et de ne les employer que lorsqu'elles s'offrent d'elles-mêmes. Il ne s'inquiète que de découvrir l'épithète pittoresque, le mot plastique ; il vise à la rapidité, et, parfois, un vers de lui est plus éloquent en sa sobriété qu'une période ou qu'une comparaison de Ronsard. Par exemple, lorsqu'en parlant des joues blanches de Maroie le fils de maître Henri nous les montre :

> Faisons au rire deus fossetes
> Un peu tintes de vermeil[1],

ne sommes-nous pas obligés d'avouer que *cela est peint*, et que Ronsard reste loin de ce mélange d'exactitude et de grâce, lui qui dit, non sans banalité :

> Apres au vif pein-moy sa belle joue,
> Pareille au teint de la rose qui noue
> Dessus du laict. . . . .
> Dans le milieu portrais une fossette[2]?

De même cette simple indication

> En apres fourchele menton[3]

est certainement plus expressive que l'étrange discours

1. *Feuillée*, v. 112-113. — Cf. Brunetto Latini, *ubi supra* : « Sa face ensuit « la biauté dou matinet, car ele est de vermoil et de blanc ensemble, en tel « maniere que l'un ne l'autre ne resplandit malement. »
2. Ronsard, *ubi supra*, p. 134-135.
3. *Feuillée*, v. 122. — Cf. Brunetto Latini, *ubi supra* : « Ses mentons est « assez plus poliz que marbres. »

de Ronsard vantant à Janet le menton de sa bien-aimée, « fosselu » au centre et « en rondeur pommelu[1] ». Puis que pensera-t-on de ce développement-ci :

Hélas! Janet, pour bien peindre sa bouche,
A peine Homere en ses vers te diroit
Quel vermillon egaler la pourroit...
Et que deux rangs de perlettes choisies
D'un ordre egal, en la place des dents,
Bien poliment soyent arrangez dedans[2] ?

N'est-il pas vrai que cette invocation à Homère est fort surprenante ? Voilà le danger de la science ! Le Bossu, lui, ne songeait guère aux génies de l'antiquité, il ne risquait pas de demander, pour célébrer dignement les appas de Maroie, l'aide du chantre d'Achille, et il s'est contenté, servi à merveille par son ignorance, de rassembler, sans pédanterie, quelques traits naïfs, mais justes.

La bouche apres se poursievoit,
Graille as cors et grosse ou moilon,
Fresche, vermeille comme rose,
Blanque en denture[3], jointe close[4].

On notera aussi, chez le ménestrel, ces vers d'une brièveté lumineuse, d'un tour délicat, et qui renferment une image à peine ébauchée et pourtant telle qu'on ne saurait la souhaiter plus jolie :

Or venrai[5] au moustrer devant,
De le gorgete en avalant,
Et premiers au pis camuset,
Dur et court, haut et de point bel,
Entrecloant le ruiotel
D'amours, qui chiet en le fourchele[6].

1. Ronsard, *ubi supra*, p. 135.
2. *Ibid.*, *ibid.*
3. Nous adoptons la leçon des mss. 837 et 1490, car celle de 25566 « Blanque denture » interrompt l'ordre logique de la phrase.
4. *Feuillée*, v. 118-121. — Cf. Brunetto Latini, *ubi supra* : « La bouche petite « et les levres auques espesses et ardans de bele color, et les dens plus blanches « que pelles, et sont establies par ordre et par mesure. »
5. Le ms. 25566 a « verrai » qui ne présente ici aucun sens. « Venrai » est la leçon de 1490 ; 837 a « vendrai ».
6. *Feuillée*, v. 138-143. Cf. Brunetto Latini, *ubi supra* : « Ses très biaus piz est « aornez de deus pomes de paradis, qui sont autressi comme une masse de noif. »

Ronsard a-t-il été mieux inspiré lorsqu'il a écrit :

> Ainsi qu'en bosse esleve-moy son sein,
> Net, blanc, poly, large, profond et plein...
> Enfle au dessus deux pommes nouvelettes[1] ?

Nous fournirons une preuve encore de la très louable concision du style chez notre auteur.

De celle qu'il aime, le poète du XVIe siècle n'a jamais contemplé que le visage ; c'est par l'imagination qu'il se représente le reste de la personne, et s'il continue quand même à guider les pinceaux de Janet et à lui donner des conseils qui ont l'air cependant circonstanciés, il ne lui cache pas, il confesse avec mélancolie qu'il en est réduit aux hypothèses :

> . . . . Je ne puis,
> Comme j'ay fait, te declarer le reste
> De ses beautez, qui ne m'est manifeste,
> Las ! car jamais tant de faveur je n'eu
> Que d'avoir veu ses beaux tetins à nu.
> Mais, si l'on peut juger par conjecture,
> Persuadé de raisons, je m'asseure
> Que la beauté qui ne s'apparoist doit
> Estre semblable à celle que l'on voit[2].

Le trouvère d'Arras formule une réflexion au fond pareille, seulement elle tient en deux lignes :

> Si quit que desous se chemise
> N'aloit pas li seurplus en dar[3].

Ce charmant portrait de Maroie dans lequel brille un

1. Ronsard, *ubi sup.*, p. 136.
2. *Ibid.*, *ibid.*
3. *Feuillée*, v. 151-152. — Cf. Brunetto Latini, *ubi supra* : « Mais je me tairai « des autres parties dedanz, desqueles li corages parole miex que la langue. » — Nous comparerons encore avec une phrase du *Trésor* le passage d'Adan que voici : « Espaules qui point n'encruquoient, | Dont li lonc braç adeva- « loient, | Gros et graille ou il afferoit. | Encor estoit tout che du mains | Qui « resgardoit ches b[l]anches mains | [Comprenez : *et tout cela paraissait des « beautés de second ordre lorsque l'on regardait ses mains*.] Dont naissoient chil « bel lonc doit, | A basse jointe, graile en fin, | Couvert d'un bel ongle sang[u]in, | « Près de le char ouni et net. » (V. 129-137.) De son côté, Brunetto Latini s'exprime ainsi : « De ses droites espaules descendent deus braz grailles et lons, et « blanches mains ou la char est mole et tendre. Les doiz [illegible] « sor quoi reluist la biautez de ses ongles. »

art aussi élégant que mesuré, il aurait pu être pour nous la matière d'une ample dissertation. Mais, désireux seulement de mettre en pleine lumière les qualités de ce morceau et d'amener les lecteurs à lui accorder sans réserve l'estime dont il est digne, nous avons choisi la voie qui nous a semblé la plus courte et la plus sûre. Notre but est atteint, si nous avons réussi à établir, par les rapprochements précédents, que le Bossu, une fois du moins — rien qu'une fois — a déployé un talent égal ou supérieur à celui de l'admirable créateur de notre littérature classique. Cette constatation toute nue vaut mille témoignages d'approbation, et dès que l'on a dit de la peinture qui orne le début de *la Feuillée :* « Elle l'emporte sur un tableau de Ronsard », il faut que l'on renonce à la louer davantage.

V.

ŒUVRES DRAMATIQUES.

LE JEU DE LA FEUILLÉE. (*Suite.*)

L'ÉLÉMENT MERVEILLEUX DANS « LA FEUILLÉE ». — *Que le moyen âge a cru sérieusement aux fées. — Caractères physiques et moraux qu'on leur prêtait. — Rôle de Morgue dans les chansons de geste et les romans. — Les fées conservent chez Adan leur caractère traditionnel. — Cela est vrai même pour Morgue. — La scène des dons repose sur une légende populaire dont les littérateurs se sont fréquemment servis.* — La maisnie Hellequin. — *Différentes formes que cette fable a revêtues : Richard-sans-Peur et Charles-Quint ; un récit d'Orderic Vital ; l'armée des morts ;* le roman de Fauvel ; *Luque la maudite. — Résumé de ces histoires fantastiques. — Qu'est-ce que la maisnie Hellequin ? — D'où vient ce nom de* Hellequin ? — *Examen des hypothèses qui ont été avancées à ce sujet. — Erlkönig et la ballade de Gœthe. — Arlequin. — Caractère de Hellequin dans le* jeu *du clerc artésien.* — L'ÉLÉMENT RÉEL DANS « LA FEUILLÉE ». — L'affaire des clercs bigames : *Qu'est-ce qu'un clerc bigame ? — Pourquoi les rois et les corps municipaux inquiétaient-ils les bigames ? — Pourquoi le peuple les haïssait-il ? — Coup d'œil sur les longues luttes qu'ils ont soutenues contre l'autorité ecclésiastique et royale. — Quel est le motif qui avait soulevé les plaintes de ceux d'Arras ? — On a tort de croire qu'ils avaient été lésés par une décrétale du 13 février 1260.*

— *Nous citons la bulle qui les a véritablement irrités.* — *Que le procès qu'ils intentèrent à leurs ennemis n'est point une invention du Bossu.* — *Preuve manifeste de l'introduction de ce litige en cour de Rome.* — *Clercs d'Arras qui ont eu à souffrir de la décision papale. Que savons-nous sur eux ?* — Allusions obscures à des querelles municipales : *Le jeune comte d'Artois a éloigné quelques personnes de son entourage, et les a remplacées par de nouvelles créatures. Les disgraciés.* — *Les favoris.* — Autres traits de satire : *Satire des acteurs mêmes du* jeu ; — *des membres du Puy ;* — *des ecclésiastiques ;* — *des sots ;* — *des méchantes femmes ;* — *des avares.* — La Feuillée *considérée comme une* revue. — *Conclusion du chapitre.*

F.-V. Hugo a écrit, dans son introduction au *Songe d'une nuit d'été* et à *la Tempête*, que le spectateur qui assistait, au temps de Shakespeare, à la représentation de ces deux pièces, ne les jugeait pas « comme le lec-« teur, assis dans son fauteuil, peut les juger au-« jourd'hui... Pour les fils du XVIe siècle,... les person-« nages que le poète mettait en scène leur étaient depuis « longtemps familiers, et les péripéties merveilleuses « auxquelles il les faisait assister restaient toujours « dans le domaine du possible. Tous ces êtres, relégués « aujourd'hui dans la fantaisie, prenaient place alors « dans la réalité. Ils vivaient, non pas seulement de la « vie de l'art, mais de la vie de la nature. Le spectateur, « qui venait de voir Titania sur les tréteaux du théâtre « anglais, n'était pas bien sûr, le soir, en rentrant chez « lui, de ne pas la revoir dansant avec ses suivantes « dans quelque rayon de lune [1] .»

Cette remarque de F.-V. Hugo s'applique très exactement à la féerie du Bossu. Les bourgeois d'Arras ne doutaient point que les mortels ne fussent quelquefois

1. *Œuvres complètes de W. Shakespeare*, t. II, *féeries*, p. 7-8.

visités par les lutins et les génies, et si l'on considérait leur influence comme inexplicable, on la tenait pour certaine. Bien des détails, qui nous étonnent dans l'œuvre d'Adan de le Hale, n'étaient assurément pas imaginaires. Il est probable, par exemple, que les compatriotes du ménestrel dressaient véritablement, durant la nuit du 1er mai, une table pour les fées, et nous sommes en droit de croire qu'afin de les attendre les vieilles femmes de la ville s'assemblaient à la Croix au pré. Ainsi cet épisode de *la Feuillée* n'est une fiction qu'à nos yeux. Le public du XIIIe siècle ne le jugeait point tel, et il le goûtait doublement, car un pareil spectacle avait et le charme puissant des choses de l'au-delà, et l'intérêt qui s'attache à ce qui est à la fois étrange et digne d'être cru. Qui sait si le fils de maître Henri, tout éclairé qu'il fut, ne pensait pas lui-même que Morgue, Arsile et Magloire erraient dans les clairières aux heures nocturnes ? Pourquoi n'aurait-il point partagé sur ce sujet la foi de ses contemporains, foi si ferme et si enracinée que le cours des ans a eu grand' peine à la détruire ? Le clergé, qui aurait dû la combattre, l'embrassait naïvement. En Lorraine, quand on célébrait l'office de la Saint-Jean, on priait le Seigneur d'éloigner du pays les mauvaises fées. A Domremy, en particulier, le curé allait parfois chanter l'évangile près de l'arbre et de la fontaine des « dames », afin qu'elles s'envolassent de la paroisse. Les enfants suspendaient à l'arbre de fraîches guirlandes ; autour de son tronc ils dansaient, et cet usage était si connu qu'à Jeanne Darc prisonnière les membres du tribunal demandent si elle ne se rendait pas à la fontaine hantée, près du hêtre consacré aux *dames*. Au XVIIe siècle, on disait, dans l'église de Poissy, une messe destinée à préserver les fidèles de la colère de ces mystérieuses divinités [1], et,

1. Ces renseignements sont empruntés au livre de M. Maury, *Les fées du moyen âge*, p. 52. — Voir encore Legrand d'Aussy, *Fabliaux ou contes*, t. I, p. 79 et suiv.

même après que ces coutumes furent tombées en désuétude, l'antique superstition qui les avait établies domina, moins avouée mais toujours vivace, l'intelligence des simples[1]. Cela étant, comment hésiterait-on à déclarer que le trouvère qui rima *la Feuillée* et les Arrageois qui l'entendirent étaient convaincus de l'existence de Morgue et de ses sœurs? Comment ne pas présumer que la scène où elles apparaissaient touchait les assistants bien plus qu'elle ne nous émeut aujourd'hui, puisqu'à leur avis, encore qu'elle eût un air surnaturel, elle appartenait au domaine de la réalité?

On le voit, cette partie du *jeu* met en œuvre, si l'on se place au point de vue de l'auteur et de ses concitoyens, non pas un mythe, mais une croyance universelle. Donc, avant d'examiner cet épisode du petit drame d'Adan (ce qui n'exigera pas un long développement), il importe d'étudier, d'après d'autres textes, le caractère traditionnel de ces personnages fantastiques qu'il a eu l'idée de produire sur son théâtre. Il semblera peut-être que nous nous écartons ici de notre sujet, de la comédie du Bossu. Mais, pour quiconque a lu cette comédie, l'intérêt de la *féerie* réside moins dans sa valeur littéraire — valeur de premier ordre, répétons-le, — que dans les réflexions que ce curieux morceau suggère sur l'état des esprits au moyen âge, sur les légendes accréditées à cette époque, sur la manière dont on se figurait les créatures fabuleuses, sur

1. Peut-être que cette erreur du moyen âge persista, durant le grand siècle, non seulement dans l'âme du peuple, mais aussi chez bien des lettrés. Malebranche — un philosophe, un prêtre, — a beau chercher une explication rationnelle des actes que l'on attribuait aux esprits sortis de l'enfer, il n'hésite pas à déclarer : « Encore que je sois persuadé que les véritables sorciers « soient très rares, que le sabbat ne soit qu'un songe,... *cependant je ne doute « pas qu'il ne puisse y avoir des sorciers, des charmes, des sortilèges...* et « que le démon n'exerce quelquefois sa malice sur les hommes par une per- « mission particulière d'une puissance supérieure. » (*Rech. de la vérité*, livre II, chap. dernier.) — Sur l'extraordinaire vitalité de ces superstitions, gracieuses souvent, mais que la férocité des parlements rendit tragiques, cf. F.-V. Hugo, *ubi sup.*, et Michelet, *La Sorcière*.

les prérogatives et les attributs qu'on leur donnait. Or, si l'on se contentait d'analyser, à cet égard, *la Feuillée*, les résultats obtenus n'auraient rien de bien concluant, car il s'agit d'établir, non pas ce que le clerc d'Arras pensait de ces questions — ce serait là trop restreindre le problème, — mais la façon dont le peuple entier les tranchait, à cette date reculée. Si l'on prétend se renseigner là-dessus, si l'on veut apprendre, du même coup, combien le trouvère a respecté les opinions en vigueur, il est nécessaire de se référer à des ouvrages où soit employé aussi l'élément merveilleux, il faut envisager ensemble plusieurs documents, dégager ce qu'ils ont de commun. On concevra de la sorte ce qu'étaient, aux yeux de nos pères, aux yeux de notre ménestrel, les hôtes du magique empire[1].

Les fées rappellent les Parques antiques[2], et, volontiers, elles se groupent par trois[3]. « Ce sont trois fées qui ont « bâti, à trois lieues de Tours, le château des fées ; ce « sont trois fées blondes, qui ont apporté à Langeac, « dans le Velay, les pierres druidiques qu'on y remarque. « Près de Sinzheim, en Allemagne, on voit souvent « apparaître, au dire des paysans, trois demoiselles qui « vont filer à la veillée d'Epfenbach[4]. » Ce sont trois fées qui amènent Rainouart dans l'île fortunée d'Avalon[5]; ce sont trois fées encore qui président à la naissance de Garin de Monglane[6]; trois fées enfin qui entourent et caressent, près de la fontaine enchantée, Brun de la Montagne que l'on a porté là dans son berceau[7].

1. Nous suivrons la même méthode en parlant de Hellequin et de sa maisnie.
2. Maury, *ouvr. cité*, p. 32.
3. Notons cependant que les fées se réunissent — jusques à six — autour du berceau d'Ogier (Ars. B. 1 fr. 190, f° 3), et que, dans *la Belle au bois dormant* de Perrault, le roi et la reine invitent sept fées au baptême de leur fille.
4. Maury, *ouvr. cité*, p. 32-3.
5. Cet épisode se trouve dans *Loquifer*. (Voir *Hist. Litt.*, XXII, 532 et suiv.)
6. *Hist. Litt.*, XXII, 439.
7. *Brun de la Montagne* (Edit. Meyer), v. 202 et suiv.

Presque tous les ménestrels ont peint, sous une forme séduisante, les *dames* des bois, et, quand ils les offrent à notre regard, ils leur prêtent un charme surhumain, ils s'efforcent d'exprimer par leurs vers ce qu'il y a en elles de léger, de délicat, d'immatériel. Ils les conçoivent comme la poésie vivante. Elles chantent plus qu'elles ne parlent ; la beauté rayonne sur leur visage, l'or et les perles sur leurs habits. Elles ne marchent pas, elles glissent, elles effleurent à peine le sol, elles arrivent « volant come perdris[1] ». Leur venue est annoncée par des airs si tendres que l'on croirait ouïr le chœur des anges du paradis[2]. Dès que l'une des fées interrompt sa mélodie, ses compagnes la reprennent[3]. Ces exquises musiciennes sont « blanches com flor de lis[4] », ainsi que « noif sor gelée[5] ». L'épithète qui, d'ordinaire, les qualifie, c'est celle de *gracieuses*. On la leur prodigue[6]. Elles sont *noblement acesmées, atournées chierement, aournées de dras de soie, escollées emmi de la poitrine, dorées de couronnes d'or*[7]. Celle-ci tient à la main un joyau inestimable, un « charboucle voltis »; celle-là agite le signe de sa puissance, un « bastoncel tortis », si précieux que la cité de Paris ne le vaut pas; une autre est enveloppée d'une étoffe de pourpre d'où sortent, à son commandement, des prairies, de grands arbres[8].

A en juger par l'extérieur, ces *dames* ne doivent pas être bien méchantes. Elles ne le sont point. Il en est, à vrai dire, de susceptibles, que blesse tout manque

1. *Loquifer, ubi supra.*
2. *Brun de la Montagne*, v. 902-4.
3. *Ibid.*, v. 905-7 : « Et tout en ce moment que la dame cessoit, | Une autre « dame après .j. chant recommançoit, | Et la tierce les .II. a son tour responnoit.»
4. *Loquifer, ubi supra.* — Cf. aussi Ars. B. 1 fr. 190, f° 3 : « Dont, dist une « autre fée blanche con fleur de lis...»
5. *Brun de la Montagne*, v. 925.
6. *Ibid.*, v. 911 ; Ars. B. 1 fr. 190, f° 3 : « ...Y vint Morgue la fée et bien « jusques a six | De fées gracieuses...»
7. *Brun de la Montagne*, v. 924-30.
8. *Loquifer, ubi supra.*

d'égards, et qui punissent par des *dons* fâcheux les gens qui leur ont déplu. Mais, d'habitude, les fées aiment à obliger les mortels : elles recherchent les occasions de répandre leurs bienfaits[1] ; leur générosité est infinie. Heureux ceux qui les ont pour marraines ! On s'étonne même un peu que des âmes aussi charitables aient été réprouvées par l'Église. Les prêtres ne pouvaient pas reprocher à ces douces créatures de pactiser avec le démon. Elles ne pèchent nullement contre l'orthodoxie, et les écrivains, qui les ont mises en scène, leur ont tous attribué, sans doute pour être en droit de les admirer, de les chérir en sûreté de conscience, des sentiments fort chrétiens, fort catholiques. — Gloriande s'adresse en ces termes à *l'enfant Ogier* qu'elle a saisi dans ses bras et qu'elle baise au visage :

> .....Mon enffant, *ou nom de Jhesu Cris*,
> Te veul donner un don. .. ..[2]

Morgue qui cependant a causé — on va le voir — beaucoup de scandale parmi les héros et les sylphides, et qui n'imitait qu'à moitié la bienveillance, la douceur de ses compagnes, respecte la religion en ses paroles, sinon en ses actes. Lorsque, au château de cette redoutable magicienne, qui prépare des fêtes splendides, se présente Brun de la Montagne, elle le reçoit en prononçant ces mots :

> Biau sire, je vous pri, *ou nom du Creatour*,
> Que vous soiés ceans tout ce mois a sejour,
> Et que vous atendés, s'il vous plaist, jusqu'au jour
> Que no feste sera, *de quoi Jhesu aour*[3].

Ainsi les fées se recommandent, en général, par leur beauté idéale, leur aménité, leur piété[4].

1. « Et de biaus dons donner estoient mult soigneusses. » *Brun de la Mont.*, v. 918. *Ibid.*, v. 913 : « Qui de toute bonté estoient vertueusses. »
2. Ars. B. 1 fr. 190, f° 3.
3. *Brun de la Mont.*, v. 3601-4.
4. Sur les fées du moyen âge, voyez F. Michel, édition de *Floriant et Florete*, note 14. (Roxburghe Club, 1873.)

Chez les membres de *la gent faée*, il existait une hiérarchie. Les *dames* ne possédaient pas toutes un égal pouvoir. Les unes étaient servantes, les autres reines. Au nombre de ces dernières, brillait d'un incomparable éclat Morgue (ou Morgane). Elle avait sous ses ordres des *pucelles* d'une adresse merveilleuse[1], des fées subalternes, entre lesquelles se distinguait Madoine[2]. Morgue, sœur du fameux Artus[3], avait partagé, dans sa jeunesse, avec Viviane les leçons de Merlin[4]. Elle avait du goût pour les *lettres*; elle souhaitait vivement acquérir des connaissances, « et tant... aprist et si bien que ele sot des ars, et sot « a merveilles d'un art que l'on appelle astronomie, et « moult en ouvra tous jours, et sot moult de fisique[5] ». Elle n'ignorait, grâce à cette « maistrie de clergie », ni le secret des maladies, ni les simples qui les guérissent[6], ni les plus mystérieux enchantements. Elle pouvait à son gré changer de figure, monter en l'air à la façon des oiseaux, franchir, en moins d'un instant, des espaces immenses. Elle volait, comme un souffle, de Brest à Chartres, de Chartres à Paris[7].

L'île d'Avalon ou des Pommiers est la résidence habituelle de cette habile magicienne. Elle y règne avec ses huit sœurs, dont elle éclipse la science et les admirables attraits. Là, elle emploie les heures soit à l'étude de *la mathématique*, soit à des promenades à travers les prés où elle cueille les herbes nécessaires

1. P. Paris, *Les romans de la Table ronde*, IV, 300 et suiv., 324 et suiv.

2. *Claris et Laris, Hist. Litt.*, XXX, 125.

3. Dans *Brun de la Mont.* (v. 3252), elle est donnée comme cousine d'Artus. Certains auteurs ne supposent entre elle et lui aucun lien de parenté. D'ailleurs, comme la magicienne joue un rôle en bien des poèmes et des romans, les renseignements que l'on nous a transmis sur son compte concordent assez rarement.

4. Legrand d'Aussy, *Fabliaux ou contes*, I, 78 et suiv. — On prétend quelquefois que Morgue fut élevée « en maison de religion ». P. Paris, *Les Romans de la Table ronde*, II, 84.

5. *Ibid.*, *ibid.*

6. *Ibid.*, I, 86; Hersart de la Villemarqué, *Myrdhinn*, p. 132.

7. P. Paris, *ouvr. cité*, I, 86-7; Hersart de la Villemarqué, *ouvr. cité*, p. 132-3.

aux sortilèges, soit à de délicieux concerts que la harpiste Thyten accompagne[1]. D'autres domaines, et notamment celui de *la Tour ferrée*, que l'on baptise quelquefois *le Chastel d'acier*[2], appartiennent encore à la souveraine des fées.

Elle ne se consacre pas tout entière (il s'en faut bien!) à ses travaux d'érudition. Les soucis amoureux — et voici le trait capital de son caractère — l'en détournent à chaque instant. Dès qu'elle aperçoit un paladin, elle s'éprend follement de lui, elle lui confesse sa passion sans nulle réserve, elle le poursuit, s'attache à lui, ne compte pour rien la pudeur[3]. Le chevalier Guiomar n'hésite pas, la première fois qu'il rencontre Morgue, à implorer ses faveurs; elle ne les lui refuse point, elle se livre séance tenante[4]. Nouvelle Calypso, elle enferme et garde dans son île d'abord Artus (il n'est pas toujours son frère), puis Rainouart, dont elle a un fils qui acquiert, sous le nom de Corbon, une fâcheuse célébrité[5], puis Ogier le Danois qu'elle avait, au moment même où il naquit, choisi pour ami et pour *baron*[6]. Elle arrête à ses côtés Brun de la Montagne: elle emprisonne Lancelot et tâche, mais en vain, de le fasciner.

Les intrigues qu'elle noue ont d'ordinaire une issue malheureuse. Il arrive, malgré sa radieuse beauté[7],

1. Lorsque l'on se représente Morgue dans son île d'Avalon, peut-on ne pas se souvenir du passage de *l'Enéide* (Ch. VII, v. 10 sqq.) où Circé nous est montrée chantant et tissant la toile à la lueur des torches de cèdre?

2. *Brun de la Mont.*, v. 3397-8 et *passim*.

3. « C'était la femme la plus ardente et la plus lascive de la Grande-Bre- « tagne. » P. Paris, *ouvr. cité*, II, 270.

4. *Ibid.*, *ibid.*, p. 271.

5. *Loquifer*, (*Hist. Litt.*, XXII, 532 et suiv.)

6. « Et dist Morgue la fée : Or ay oÿ vos diz, | Et je veul qu'il [Ogier] ne « muire por homme qui soit vis, | Tant qu'il ara esté mes drus et mes amis. | « ..... | Et le tien a baron et est li miens maris. » (Ars. B. 1 fr. 190, f° 3.)

7. Morgue « était brune de visage, droite et flexible, d'un parfait embon- « point, ni trop maigre ni trop grasse. Sa tête avait toute la beauté que « femme pouvait désirer; jamais on ne vit de mains plus parfaites que les « siennes; sa chair répandait une odeur suave de lait. » (P. Paris, *ouvr. cité*, II, 269-270.)

qu'on la dédaigne ou qu'on la trahisse. Les chagrins de cette nature l'amènent à méditer de rigoureuses vengeances, à semer autour d'elle la douleur. Elle condamne une femme qui lui a été préférée à se croire plongée dans la glace depuis les pieds jusqu'à la ceinture et environnée de flammes de la ceinture aux cheveux[1]. Le *Vallon Périlleux*, qu'enclôt « un mur d'air « transparent et solide[2] », véritable piège où demeurent captifs les faux amants, il est sur les domaines de Morgue. Durant dix-huit ans, ce lieu garde des hôtes qui réclament inutilement leur liberté. Enfin, Lancelot s'introduit, un jour, dans ce val, et le charme qui enchaînait les perfides est rompu, car il devait cesser d'agir aussitôt qu'un homme loyal et fidèle serait poussé par le hasard vers l'endroit où gémissaient les imposteurs. Ainsi l'avait décidé la fée, persuadée sans doute, par une triste expérience personnelle, qu'un héros constant n'existait pas, et que les misères des trompeurs qu'elle tenait captifs ne se termineraient qu'à leur dernier souffle.

Ses espérances ainsi déçues, elle conçoit le projet de tourmenter Lancelot, en qui sa haine et sa jalousie poursuivent, d'ailleurs, le soupirant de Genièvre, femme d'Artus. — Longue serait l'énumération des mauvais tours que l'enchanteresse joue à son innocente victime. Tantôt elle lui défend de s'approcher, pendant une année entière, de la demeure de son adorée ; tantôt elle verse à l'infortuné un philtre qui bouleverse sa raison au point qu'il s'imagine voir sa belle entre les bras d'un chevalier[3] ; tantôt elle charge l'une des filles

1. *Ibid.*, IV, 239.
2. Sur la légende du *Vallon Périlleux*, cf. Legrand d'Aussy, *Fabliaux ou contes*, I, 83 et suiv.; P. Paris, *ouvr. cité*, IV, 238 et suiv.; Schiavo, *Zeitschrift für rom. Phil.*, 1893, t. XVII : *Fede e superstizione nell'antica poesia francese*, p. 103-4. — Nous avons déjà dit, à la p. 269, un mot du conte que nous résumons ici.
3. P. Paris, *ouvr. cité*, IV, 343-4.

qui la servent de tenter la vertu du preux[1]. Une autre fois, Morgue l'endort au moyen d'un breuvage où a macéré l'herbe appelée *sospite*, et, profitant de sa torpeur léthargique, elle lui arrache du doigt un anneau d'or, cadeau de sa mie. Cet anneau, une pucelle avisée, à la langue très fine, le porte à celle qui l'a donné, et, devant le roi, devant la cour : « Reprenez ce gage, dit-elle à Genièvre. Lancelot va mourir ; il se repent d'avoir séduit l'épouse de son seigneur, et, afin de dégager sa conscience, il restitue la bague qu'il possédait sans nul droit[2]. »

Cette cruelle machination ne frappe pas que le paladin, mais aussi celle qu'il chérit. C'est que la magicienne déteste sa belle-sœur, qui l'a contrainte jadis à se séparer de Guiomar. Pareille offense ne s'oublie pas, et l'amante irritée nuit sans cesse à son ennemie. Pour l'affliger et la confondre, elle envoie à son frère Artus ce *manteau mal taillé*, qui semble trop long ou trop court, dès qu'une dame infidèle le revêt. Le prince oblige sa compagne à essayer cet indiscret, ce dangereux habit. Il ne lui va pas, il s'en faut bien !... Quelle honte[3] ! Ce témoignage pourtant explicite des fautes de Genièvre ne suffit pas à Morgue : elle offre à Artus un hanap d'ivoire où les femmes coupables ne boivent jamais sans que le vin se renverse, et cette seconde épreuve est loin d'être favorable à la reine[4]. Voilà de bien méchantes plaisanteries, et si celle qui les inventa n'était pas célèbre aussi par de nombreux actes de bienfaisance, de dévouement[5], on serait en droit de voir en elle un mauvais génie. Cependant elle n'afflige pas

1. *Ibid.*, *ibid.*, 300 et suiv.
2. *Ibid.*, *ibid.*, 323 et suiv.
3. Legrand d'Aussy, *Fabliaux ou contes*, I, 60 et suiv.
4. *Ibid.*, *ibid.*, p. 76 et suiv.
5. Bien des paladins ne durent leur salut qu'à l'intervention de Morgue. Grâce à elle, Artus, mortellement blessé à la bataille de Camblan, recouvra la santé. (P. Paris, *ouvr. cité*, I, 86-7.) — Ogier et Garin de Monglane furent aussi ses obligés.

les gens sans motif : ses chagrins d'amour l'y poussent, et, tant que rien ne contrarie ses intrigues, elle met au service d'autrui sa science et son pouvoir.

Les traits que nous avons notés plus haut, comme propres aux fées en général, se retrouvent dans *la Feuillée*. Adan ne s'est pas attardé à décrire ces personnages fantastiques, parce qu'ils paraissaient sur le théâtre, et que le spectateur se rendait compte *de visu* de leurs physionomies et de leurs habillements. Mais le rapide signalement que le poète donne de ces trois dames (que l'on remarque bien qu'elles sont trois, ainsi que le voulait la tradition), ces épithètes de « belles » et de « parées » qu'il leur applique[1], indiquent suffisamment et qu'il se les figurait conformes au type gracieux que nous avons tâché de montrer, et qu'on les avait fardées, ornées, vêtues, de manière à ce qu'elles procurassent au public, encore que leur rôle fût joué par des individus appartenant au sexe laid, l'illusion d'un charme surnaturel. Ajoutons qu'elles chantent des paroles douces et délicates sur un air agréable[2], ce qui ne doit point surprendre puisqu'on a vu que la musique accompagnait souvent les scènes d'apparition.

On observe chez Magloire[3] la susceptibilité qui est presque, nous l'avons dit, l'unique défaut des fées. La rancune qu'elle témoigne, pour une cause futile, au clerc d'Arras et à son compère, Riquèce Aurris, prouve que le ménestrel s'était préoccupé de conserver en partie aux *dames* le caractère ombrageux que la superstition populaire leur prêtait. Ce caractère, il l'attribue à Magloire seule. Par contre, Arsile et Morgue elle-même ont une âme bonne et tendre, beaucoup de simplicité, de

1. *Feuillée*, v. 587.
2. *Ibid.*, v. 873.
3. Magloire n'est pas citée souvent dans les textes du moyen âge, et il est présumable qu'elle ne passait point pour posséder beaucoup d'influence. Grimm (*Deutsche Myth.*, II, 1007) prétend que ce nom de Magloire (ou Maglore) dérive de *Mandragore*. Nous en doutons fort.

gaieté. Affables et souriantes, elles se déclarent heureuses de l'accueil qu'elles reçoivent : tout leur plaît, la salle de verdure que l'on a préparée pour elles, l'organisation du banquet[1]. Elles causent familièrement avec le courrier Croquesot, elles daignent s'intéresser aux menues affaires d'Arras. Puis, sans qu'on les en ait priées, elles accordent à leurs hôtes de magnifiques dons. « *C'est droit,* disent-elles par deux fois[2], que nous récompensions ceux qui se sont efforcés d'honorer notre présence. » Elles insistent auprès de Magloire afin de la décider à oublier ses griefs. « Allons ! soyez, s'écrient-elles, libérale envers nos protégés, si vous nous aimez un peu[3] ! » Et comme, au lieu de céder, leur compagne rend des oracles préjudiciables à ceux qui l'ont offensée, elles la supplient de révoquer, du moins, ces nuisibles prophéties[4].

Magloire n'a peut-être pas les sentiments chrétiens qui distinguent Morgue et Arsile, mais son langage est aussi religieux que le leur, et les trois dames s'expriment catholiquement. Elles usent des formules « par Dieu », « pour Dieu », « si m'aït Dieu[5] ». Qu'on ne croie pas qu'Adan de le Hale se soit servi de ces termes par inadvertance, par habitude, car des vers entiers, et qui ne peuvent pas avoir été écrits sans réflexion, attestent la piété des fées. Croquesot, le messager de Hellequin, elles le saluent en vraies dévotes :

Diex beneïe vous et lui[6] !

Il leur arrive d'implorer le ciel pour elles-mêmes :

. . . . De le main Dieu
Soie jou sainnie et benite[7] !

1. *Feuillée*, v. 642-6.
2. *Ibid.*, v. 644, 656.
3. *Ibid.*, v. 680-1.
4. *Ibid.*, 692-3.
5. *Ibid.*, v. 633, 646, 693.
6. *Ibid.*, v. 618.
7. *Ibid.*, v. 754-5. — Sur cette question des fées chrétiennes, cf. Dahlsen, *ouvr. cité*, p. 82-3.

Le Bossu, qui a respecté ou plutôt partagé l'opinion que l'on avait de son temps sur les mœurs des fées, s'est gardé de défigurer le personnage de Morgue. Cependant on s'imaginerait d'abord, quand on constate combien, dans le *jeu*, elle est peinte généreuse et débonnaire, ou que le dramaturge ignorait ce que les romans de la Table ronde racontent touchant les cruautés et les vengeances de la magicienne, ou qu'il se proposait de la montrer sous un nouveau jour. Mais si l'on observe, d'un côté, qu'elle paraît, chez les auteurs qui se sont occupés d'elle, beaucoup moins méchante que passionnée ; de l'autre, que le rôle qui lui est assigné dans *la Feuillée* est fort bref, et ne comporte guère les développements qu'exige l'étude d'un caractère complexe, on comprendra sans aucune peine la méthode adoptée par le ménestrel. Il n'a retenu que la moitié des renseignements que la tradition lui fournissait, et, sachant que la sœur d'Artus ne laissait pas, à ses heures, de semer autour d'elle les bienfaits, il n'a envisagé en elle que la *dame* officieuse et charitable. Du reste, ni les conjonctures qui l'amènent au milieu des Arrageois, ni le tour que prend le dialogue n'étaient tels qu'elle dût trahir son esprit de rigueur et de colère, et les circonstances expliquent qu'elle demeure, durant l'épisode entier, pleine de mansuétude. Il ne faut donc point s'étonner de ne pas retrouver, dans notre pièce, l'ennemie de Genièvre, la persécutrice de Lancelot.

A cela près, c'est la Morgue de la légende que nous avons sous les yeux. Adan la regarde comme une reine, il lui attribue le rôle le plus étendu, le plus important aussi. Elle parle la première, elle donne des ordres aux deux autres fées :

> Or cha, Maglore, alés avant,
> Et vous, Arsile, d'après li [1].

1. *Feuillée*, v. 624-5.

Elle les conduit vers la table où le festin est préparé, et leur indique leur siège. Il suffit de parcourir le poème pour s'apercevoir que le Bossu a voulu concentrer l'attention sur la puissante enchanteresse. Il nous avertit lui-même qu'Arsile et Magloire sont des comparses, qu'elles escortent Morgue, qu'elles ne marchent pas avec elle sur le pied d'égalité, qu'elles appartiennent à sa troupe ou, si l'on ose user de ce mot, à sa maison. En effet, lorsque Riquèce Aurris prévient ses compères de l'arrivée des trois visiteuses, il annonce

Dame Morgue *et se compaignie*[1]...

Et Croquesot demande à la Douce :

A chi esté Morgue li fée,
Ne ele *ne se compaignie*[2] ?

Le fils de maître Henri s'est aussi inquiété de rappeler à son public que la magicienne avait sans cesse l'amour en tête, que jamais elle ne résistait aux soupirs de ses adorateurs, quitte à se dégoûter vite des liaisons qui lui avaient plu davantage. Elle confesse, dans *la Feuillée*, qu'elle est éprise violemment de Robert Soumillon, le prince du Puy. Elle a dédaigné, afin de conquérir le cœur de ce simple bourgeois d'Arras, les tendresses de Hellequin, le grand et redoutable génie. Mais, dès qu'elle est instruite des ridicules que l'on prête à Robert, ses sentiments se modifient avec une rapidité stupéfiante, et elle envoie dire à son amant ancien qu'elle le chérira désormais tant qu'il vivra, « et qu'il fache adès « bele chière[3] ».

Puisqu'Adan n'a rien changé au caractère général des fées, puisqu'il a, dans la mesure du possible, retracé la physionomie ordinaire de la reine Morgue, on devine qu'il a dû semblablement appuyer sur une légende

1. *Ibid.*, v. 564.
2. *Ibid.*, v. 596-7.
3. *Ibid.*, v. 828-30.

connue et autorisée la gracieuse scène des dons. A n'en pas douter, elle découle d'une source populaire. S'il n'en était pas ainsi, pourquoi rencontrerait-on, chez divers auteurs du moyen âge, des épisodes presque identiques à celui qui est ici en question? L'analogie de ces productions prouve qu'elles s'inspirent d'un thème unique, d'une fable fort vieille et naïve, qui a été certainement racontée mille fois, et qui a volé de bouche en bouche, bien avant que l'on songeât à la fixer, à l'écrire. Il est probable que, dans le mythe primordial, — et, à ce point de vue seul, notre ménestrel s'écarte de la tradition — c'était autour d'un nouveau-né que se réunissaient les *dames*, et, comme l'enfant auprès duquel elles accouraient ainsi était ou un futur paladin ou une princesse que de hautes aventures attendaient, on lui promettait, d'abord, des vertus et des talents en rapport avec son origine fameuse et ses brillantes destinées. Mais un personnage auquel nulle qualité ne manquerait, et que le sort aurait garanti d'avance contre tous les périls de l'existence, serait insipide en un roman. S'intéresse-t-on, en effet, à l'homme qui triomphe fatalement des obstacles, qui ne saurait avoir ni défaillance ni malheur, et dont les luttes n'ont rien d'inquiétant? Afin d'obvier à cet inconvénient, le peuple ne s'est jamais contenté d'assembler, en ses récits, les bonnes fées autour des berceaux. Lorsque celles-ci ont comblé le jeune être qu'elles aiment des plus précieux avantages, arrive une cruelle magicienne qui détruit leur ouvrage en partie, et qui prophétise à l'enfant des infortunes, de dures épreuves[1].

1. Nous essayons ici de reconstituer le mythe sous la forme que l'imagination populaire paraît lui avoir donnée chez nous, avant le XIII[e] siècle. Mais il est évident que cette légende a des racines autrement profondes, et que c'est à l'antiquité qu'elle remonte. Elle exprime, d'une manière poétique et vivante, l'idée de l'inévitable fatalité qui s'attache à l'homme dès sa première heure, et qui lui réserve, pour quelques prospérités certaines, une suite d'afflictions qu'il lui faudra épuiser. Les fables grecques et latines nous offrent de nombreux

Ainsi comprise, cette scène, que l'on a répétée souvent, est un excellent début pour une histoire fantastique, car, tandis que les prédictions favorables nous assurent que le héros sera grand, noble, loyal, et que ses misères auront un terme, l'oracle funeste nous annonce que nous le verrons combattre, peiner, souffrir. Qu'on ne s'étonne donc pas si les littérateurs qui s'approprièrent ce récit antique l'ont particulièrement soigné. Afin de le rendre dramatique, ils font parler d'abord les fées bienveillantes[1]. Ils ménagent par ce moyen une péripétie : elle arrive quand la méchante *dame* s'approche à son tour, profère des menaces, présage des calamités. Telle est, dans *Brun de la Montagne*, la succession des circonstances. Deux des sylphides, qui gardent les eaux auprès desquelles Brun a été porté, lui accordent des dons très enviables ; — la troisième déclare qu'il sera « mendians d'amie en ses « jones jouvens[2] », et que la femme à la main de laquelle il aspirera épousera devant lui un affreux bossu[3]. La geste de Garin de Monglane offrait — tout nous invite à le croire — une narration arrangée sur le même plan[4].

Eh bien, ce plan, c'est celui qu'Adan adopte dans son épisode de *la Feuillée*. Là encore, les fées serviables et

exemples de héros prédestinés. Si l'avenir d'Ogier a été fixé par les fées, celui d'Achille le fut par les Parques. Homère nous l'apprend en quelques vers admirables (*Il.*, IX, 410-16), et Catulle nous cite tout au long (*Epith. de Thétis et de Pélée*) l'oracle des trois divinités. On doit donc considérer les dons des fées comme un vestige de cette croyance païenne qui voulait que les actes de la créature humaine fussent réglés dès sa naissance.

1. Signalons deux exceptions : 1° Des six *dames* qui s'approchent d'Ogier à sa naissance, c'est la seconde qui le condamne à des épreuves ; 2° dans *la Belle au bois dormant*, la vieille fée impitoyable ne se prononce pas la dernière. On comprend pourquoi. Elle décide que la princesse mourra, et il était nécessaire qu'une fée charitable survînt pour atténuer la terrible sentence de son « an-« cienne ». (Perrault, *Contes*, édit. A. Lefèvre, p. 84-5.)

2. *Brun de la Mont.*, v. 974.

3. *Ibid.*, v. 1029-30.

4. Le ms. ne nous a conservé que les prophéties des deux premières fées (Morgue est l'une d'elles). Une lacune nous empêche de savoir quel avenir la troisième promettait au petit Garin. Il est probable qu'elle ne lui annonçait rien dont il eût sujet de se louer.

libérales — Arsile, Morgue — se hâtent d'énumérer les biens dont leurs hôtes jouiront dorénavant, tandis que Magloire se tait longtemps, tergiverse, refuse d'expliquer ses intentions. Elle les formule enfin, mais elles sont, sinon sévères, du moins désobligeantes et malicieuses. — En somme, on voit que si le trouvère a conçu le projet original, hardi, de mettre en action sur le théâtre une légende que jusqu'alors on s'était contenté de présenter en récit, il n'a pas cru devoir la dénaturer, et il en a reproduit presque tous les éléments.

C'est pourquoi il y avait lieu de comparer, en ce qui concerne les personnages et l'ordre des incidents, ce charmant passage du *jeu* avec ceux qui, chez différents écrivains, nous le rappellent. Les rapprochements possibles, nous ne les avons pas faits tous. Il en est un que nous n'avons indiqué qu'en quelques mots et dans nos notes, mais celui-là, il a été déjà signalé par les critiques[1], et nous sommes persuadés, d'ailleurs, qu'il se sera imposé à l'esprit de nos lecteurs. Comment, en effet, ne pas être frappé de la si curieuse relation qui existe entre la féerie de *la Feuillée* et *la Belle au bois dormant?* Les deux scènes se ressemblent d'abord par la partie qui traite des *dons*, ensuite par un détail remarquable. Pour Perrault ainsi que pour Adan, ce qui excite la colère et la vengeance de la fée malveillante, c'est qu'au moment du banquet l'on a offert à toutes ses compagnes, mais non pas à elle, un couteau[2] artistement ciselé[3]. — La conformité de ces récits mérite d'être observée, et il y a intérêt à constater qu'à l'époque la

1. Voir surtout Bédier, *Revue des Deux Mondes*, 15 juin 1890, p. 882.

2. Si Fr. Michel s'était souvenu de *la Belle au bois dormant*, aurait-il, comme il l'a fait dans sa traduction de *la Feuillée*, rendu par *tapis* le mot *coutel?* (*Th. fr. au m. âge*, p. 77, 79.)

3. Voir *Feuillée*, v. 628-39 et cf. Perrault : « Le roi lui fit donner un cou-« vert ; mais il n'y eut pas moyen de lui donner un étui d'or massif, comme « aux autres... La vieille crut qu'on la méprisoit, et grommela quelques mena-« ces entre ses dents. »

plus raffinée, alors que le nom et les travaux du Bossu étaient ignorés profondément, un conte analogue à celui qu'il avait approprié à sa pièce était encore jugé digne d'être écrit et publié.

Occupons-nous maintenant, pour continuer l'étude du merveilleux dans *la Feuillée*, de Hellequin et de sa *maisnie*.

Bien que ni Hellequin lui-même, « le gringneur prin- « che qui soit en faerie[1] », ni son fantastique cortège ne paraissent sur la scène, où l'on ne voit que le courrier Croquesot, il faut pourtant se demander ce que le trouvère et ses contemporains entendaient par cette *maisnie;* quelle idée ils se faisaient de celui qui la conduisait; quels étaient la nature, les caractères, l'origine de cette superstition. Ces questions ont souvent été débattues. A notre tour abordons-les, et, afin de dégager plus tard et en connaissance de cause les traits généraux de la fable et, s'il se peut, son esprit, commençons par analyser succinctement les principaux récits que le moyen âge a consacrés à ce roi des lutins et à sa troupe.

La plus connue de ces légendes se trouve dans *les Chroniques de Normandie*[2]. Nous la résumerons comme il suit.

Un soir que le duc Richard-sans-Peur se promenait au bois, près de son château des Moulineaux-sur-Seine, il ouït une clameur immense, et bientôt « plusieurs « manières de gens » se montrèrent à ses yeux, et s'arrêtèrent sous un arbre. Au milieu de cette étrange assemblée tombée là du ciel, était un roi auquel obéissait ce peuple d'ombres. Ces fantômes, on les appelait « la mes-

1. *Feuillée*, v. 758-9.

2. *Les Croniques de Normendie imprimeez et acomplies à Rouen, le quatorzième jour de may mil .cccc. quatre-vingtz et sept*, in f°, chap. lvij, f° eiij. Le passage qui nous occupe a été publié par Monmerqué (*Th. fr. au m. âge*, p. 73 et suiv.) et résumé par P. Paris (*Hist. Litt.*, XX, 647).

« gnie Hennequin en commun langaige ; mais c'estoit « la mesgnie Charles Quint, qui fut jadiz roy de France. » Jaloux de justifier son surnom, Richard ne s'émut point de la subite invasion de cette armée, et, loin de prendre la fuite, il bondit en avant, se campa en face de Charles-Quint, et le conjura, de par Dieu, de dire qui il était, où il allait. A cela il fut répondu : « Je suis... « Charles Quint de France, qui de ce siècle suis tres- « passé, et fais ma pénitance des péchez que j'ay fais « en ce monde ; et icy sont les ames des chevaliers et « autres gens qui me servoient, lesquelz par les démé- « rites de leurs péchez font leur pénitance... Nous allons « nous combatre sur les mescréans Sarrasins et ames « dannéez pour nostre pénitance faire. » Le duc demanda ensuite au prince quand il reviendrait, et celui-ci assura qu'il serait de retour « environ l'aube du jour », et il pria son interlocuteur de le laisser partir. L'intrépide seigneur manifesta le désir d'être du voyage. Charles consentit, il tendit à Richard le pan d'un drap. Tiens-le bien, cria-t-il, et garde-toi de le lâcher « pour « quelque chose que tu voies ». Cramponnés à l'étoffe[1], les deux hommes, le vivant et le mort, s'envolèrent, et, avec eux, « faisans tempeste », la horde entière tourbillonna, fendit l'air. A minuit, on entendit tinter une cloche. Comme le duc s'enquérait de l'endroit où l'on se trouvait, et d'où montait ce carillon, son guide lui apprit « que c'estoient matines qui sonnoient en « l'église de saincte Katherine du mont Sinay ». Ainsi il n'y avait qu'à descendre à terre : la Palestine était là. Dès qu'il se retrouva sur le sol, le duc se sépara de son compagnon, et, tandis que celui-ci entraînait contre les infidèles la foule légère de ses sujets, il entrait, lui, en la chapelle Sainte-Catherine, et là, priant, admirant

1. Dans la tragédie de Goethe (1re partie), Faust et Méphistophélès usent aussi de ce genre de locomotion. « Wir breiten nur den Mantel aus, | Der soll « uns durch die Lüfte tragen. »

les reliques, causant avec un chevalier prisonnier dans le moustier[1], il attend que ceux qui l'ont amené le rejoignent et l'emportent à nouveau vers la France. Un peu avant l'aurore, il les aperçoit qui accourent « si tra- « vaillez, si batus et si navrez que à merveilles ». Il marche de leur côté, il les atteint ; on lui présente le pan de drap, et, plus rapides que la pensée, « singlant comme « vent et tempeste », les guerriers nocturnes, et leur chef, et Richard s'élèvent, s'élancent, s'enfoncent dans les ténèbres. En route, l'audacieux seigneur ressentit une extrême lassitude, il ferma les yeux, s'endormit... Lorsqu'il se réveilla et qu'il jeta autour de lui ses regards, il constata qu'il était étendu au milieu de sa forêt des Moulineaux, près de l'arbre à l'abri duquel Charles-Quint s'était arrêté, la veille au soir[2].

En son *Histoire de Normandie*[3], Orderic Vital raconte une merveilleuse aventure, qui s'éloigne beaucoup, quant aux détails, de la précédente, mais qui cependant dérive, à n'en pas douter, de la même source.

L'an de l'Incarnation 1091, au commencement de janvier, un prêtre nommé Gauchelin, desservant l'église Saint-Aubin, sise au bourg de Bonneval, était allé

1. Ici un long épisode, dont nous ne dirons rien, se greffe sur le récit principal.

2. La légende de Richard-sans-Peur et de Charles-Quint a été rédigée aussi en vers. Ce poème, d'ailleurs détestable, est intitulé *Le romant de Richart, fils de Robert le Diable, qui fut duc de Normandie*. Leroux de Lincy, dans l'appendice de son *Livre des légendes*, a publié quelques extraits de cette rapsodie. Le duc se promène à cheval, lorsqu'il rencontre « une carolle de gens », parmi lesquels il avise un sien écuyer décédé depuis un an. « Que fais-tu là ? lui demande-t-il. L'autre répond : «..... Je fais ma penance, | Et tous ceulx que veez « tenir en ceste dance, | Que Helequin conquist du tout a sa plaisance. » — Conduis-moi vers ton maître. — Volontiers. » On cherche Hellequin, et on le trouve assis « soubz une espine ». Richard se place à côté de lui, et reçoit ses confidences. Dieu, dit le prince des fantômes, « nous a donné congé | « D'aller toute la nuit puis le soleil couché. » Nos tourments sont inimaginables, inexprimables. « Et si debvez savoir, de ce ne vous despaisse, (*sic*) | Que nous « ne sommes pas du tout bien a nostre aise, | Si souffrons-nous chascun tant « d'angoisse et de peine | Que pas ne le pourroit on dire en la sepmaine. »

3. *Coll. des mémoires relatifs à l'hist. de Fr.*, publiée par M. Guizot. *Hist. de Normandie* par Orderic Vital, t. III, p. 322 et suiv.

visiter, de nuit, un malade qui demeurait fort loin, tout au bout de la paroisse. Le brave curé revenait à son logis, seul, n'ayant pour arme qu'un bâton. Le silence régnait sur la campagne. La lune, à son huitième jour, répandait une lumière éclatante. Le chemin était facile, et Gauchelin se hâtait. Bien qu'il fût jeune, robuste, haut de taille, pourtant il ne laissait pas d'être inquiet, car il songeait que si, par hasard, on l'attaquait en cet endroit, il ne recevrait aucun secours. Tandis qu'il réfléchissait ainsi, soudain, derrière lui, retentissent des clameurs immenses, résonnent des bruits de pas. Telle l'approche « d'une grosse armée ». Tremblant et blême, notre voyageur quitte la route, se jette en plein champ, et remarquant un groupe de quatre néfliers, il y vole, résolu à se tapir sous les branches. Comme il était près de ces arbres, et qu'il se préparait à se glisser entre leurs troncs, voilà qu'un homme d'une stature formidable lui crie : *arrête!* et, en criant, il brandissait une massue gigantesque.

Glacé d'effroi, le prêtre ne bouge plus, et il assiste, bien malgré lui, au défilé des cohortes qu'il espérait éviter. Passent d'abord des piétons pesamment chargés de meubles, d'ustensiles, de vêtements. Courbés sous le faix, ils pleurent, gémissent, s'accusent de leurs crimes, s'excitent les uns les autres à redoubler de vitesse. Ensuite — épouvantable spectacle ! — se déroule une théorie de porte-morts qui soutiennent des cercueils sur leurs épaules. Gauchelin compta les bières, il y en avait cinquante. Ces deux troupes sont suivies d'une foule innombrable de soldats. Ceux-là ont tous des chevaux, bêtes énormes, impétueuses. Les escadrons forment une masse compacte où l'on ne saurait distinguer d'autre couleur que le noir... Oui, tout est noir, les armes, les hommes, les montures. Parfois pourtant, en ce ténébreux cortège, du feu scintille. Le curé, frissonnant, plein d'angoisse, et qui s'appuie sur son bâton

afin de ne pas choir à terre, contemple la chevauchée des ombres, et, parmi elles, il remarque plusieurs de ses voisins et paroissiens, mauvais drôles qui, de leur vivant, exerçaient le brigandage, et qui sont morts impénitents. Il reconnaît aussi des nobles de la province : Richard et Baudouin, fils du comte Gislebert, enterrés depuis peu ; Landri d'Orbec, un orgueilleux, un imposteur, trépassé cette année-là même. Landri qui, du haut de son destrier, a vu l'ecclésiastique, voudrait lui parler, lui confier des messages pour ses amis, pour sa femme, mais la rumeur des autres âmes couvre la voix de l'infortuné. Les damnés poussent leur camarade, l'entourent, l'entraînent ; il disparaît sans avoir prononcé un mot. Bientôt la légion entière s'éloigne, s'évanouit, et Gauchelin, demeuré seul dans la plaine muette et paisible, se met à méditer et murmure : « Voilà sans « doute les gens de Hellequin. J'ai ouï dire que quelques « personnes les avaient vus parfois, mais, moi, incrédule « que j'étais, je me moquais de ces rapports, parce que « je n'avais jamais eu d'indices certains d'une pareille « chose. Maintenant j'ai vu réellement les mânes des « morts... »

Les mânes des morts! Voilà une première définition de la maisnie Hellequin. Ce n'est pas la seule (quelques auteurs — sans parler de ceux qui ne veulent pas se prononcer [1] — regardent la *maisnie* comme une réunion d'esprits fées [2] ou de diables [3]), mais c'est la plus répandue. En Espagne, on croyait aussi que les âmes en peine erraient à travers les ténèbres, et leur immense et lugubre armée.

1. « De equitibus vero nocturnis... nondum tibi satisfeci, quia nondum decla- « rare intendo qui sint; nec tamen certum est eos malignos spiritus esse. » Voir Grimm, *Deutsche Myth.*, II, 785.

2. « La mesgnée de Hellequin, de dame Habonde et des esperits qu'ils « appellent fées. » Voir Grimm, *ubi sup.*, p. 786.

3. « De la mesnie Helquin, je te di communelment ce sont deables qui vont « en guise de gens qui vont a cheval trotant...» B. N. fr. 2458, f[os] 38 et suiv.; Leroux de Lincy, appendice du *Livre des légendes*.

on l'appelait *ejercito antiguo*[1]. Ces bandes de spectres, il était fâcheux, dangereux même de les rencontrer ; on risquait d'être entouré de leur ronde. Si l'on avait la sagesse d'imiter le prêtre Gauchelin, c'est-à-dire de fuir la route, de courir au milieu des champs, on pouvait en être quitte pour la peur[2], mais quelle peur !... On conçoit que semblable aventure ait fait frissonner ceux à qui on la racontait. Ces superstitions qui touchaient aux mystères du tombeau, qui évoquaient la douloureuse image des réprouvés, et qui proposaient leur exemple aux vivants, n'était-il pas naturel qu'elles inspirassent des histoires sérieuses d'intention, graves de style ? C'est le cas pour les deux que nous avons rapportées.

Mais, ainsi que l'a judicieusement observé M. G. Raynaud[3], la fable qui nous occupe paraît avoir, avec le temps, perdu, au moins en partie, sa primitive tristesse, ses tendances religieuses et morales, et, dès le XIIIe siècle, certains écrivains ont été plutôt frappés par le caractère pittoresque et par l'étrangeté du mythe que par sa redoutable signification. Voilà pourquoi à côté des deux récits austères que nous avons résumés nous en placerons deux autres dont le ton est différent.

Telle, en effet, que nous la trouvons décrite dans le roman de *Fauvel*[4], la maisnie Hellequin n'offre point le hideux aspect que nous lui avons vu dans *la Chronique de Normandie* et chez Orderic Vital. Les traits principaux du tableau sont bien les mêmes, seulement l'auteur de

1. Grimm, *ouvr. cité*, II, 785.

2. Voir Grimm, *ibid.*, *ibid.* — « Narratur... quod quidam videns hujusmodi « exercitum, terrore percussus, a via publica declinavit in agrum contiguum, « ubi, quasi in refugio, transeunte juxta illum toto illo exercitu, illæsus per- « mansit, et nihil mali passus est ab illis. Propter quod opinio inolevit apud « multos agros gaudere protectione Creatoris, propter utilitatem hominum, et « hac de causa non esse accessum malignis spiritibus ad eos, neque potes- « tatem nocendi, propter hanc causam, hominibus existentibus in eis. »

3. *Etudes rom. dédiées à G. Paris. La maisnie Hellequin*, p. 54.

4. B. N. fr. 146, fos 35 ro et suiv. Cf. P. Paris, *Mss. fr. de la Bibl. du roi*, . I, p. 321-25.

Fauvel n'a pas cherché à donner le cauchemar, et les figures de ses spectres, au lieu de les dessiner tordues par la souffrance et l'angoisse, il les a montrées grimaçantes. Il a préféré le grotesque à l'horrible, il a prêté aux fantômes, non des imprécations, des accents désespérés, mais des propos lascifs, des chants comiques. Les soldats de cette phalange infernale sont, dit-il, *laids et sauvages*, ils ont de longues barbes, ils étalent leur nudité[1]. Il faut entendre leur « crierie »! Et que de tours ils jouent dans les bourgs par lesquels ils passent! Ils arrachent les auvents, ils brisent les fenêtres et les huis, ils jettent aux puits les boîtes à sel, et s'ils croisent un citoyen attardé, ce n'est pas du sel, non, qu'ils lui lancent au visage... Le roi se distingue aisément de la multitude : d'abord, il est capable de *braire* formidablement, de dominer la voix, pourtant éclatante, de ses sujets; ensuite il est juché sur un roncin « si très gras » qu'on lui peut compter les côtes[2]. Il y a des femmes dans le cortège, et elles se *déduisent* à exécuter en chœur des lais, des refrains joyeux[3].

Volontiers on attribuait à la maisnie les cataclysmes, les ouragans subits qui désolaient, de nuit, un pays. On imputa, par exemple, à sa malignité un cyclone qui

1. Le texte de *Fauvel* nous indique assez clairement la manière dont nos aïeux se représentaient les lutins qui accompagnaient Hellequin, mais les vignettes qui ornent ce roman dans le ms. 146 (f°s 34 r°, 36 v°) — vignettes très soignées et où la fantaisie déborde — nous apprennent encore mieux que les vers du poème comment on se figurait, au moyen âge, les membres de la maisnie. Les uns, sur les dessins dont nous parlons, ont des faces de pleine lune, des dents énormes ; d'autres ont une tête de chat avec un œil unique, rond et fixe ; celui-ci est perché sur le dos d'un camarade, qui marche tout courbé et en s'aidant d'une canne si courte qu'il a l'air d'un animal à trois pattes ; celui-là ouvre une gueule démesurée et secoue une crinière léonine. Il en est qui portent des hommes dans des hottes, qui poussent des brouettes chargées d'enfants. Beaucoup de ces démons ont oublié leurs hauts-de-chausse en enfer, et, nus, ils courent, le front bas, la corne en avant. L'un des spectres est costumé en Sarrasin. Tous ils portent des instruments de musique.

2. Hellequin est presque toujours à cheval. « De la maisnie Hellequin | Me « membra quant l'oï venir. | L'on oïst sun destrier henir | De par tut le tornoie- « ment. » (*Le Tournoiement Antecrist* par Huon de Méri, B. N. fr. 25407, f° 219 a.)

3. Sur ces refrains, voyez plus haut, p. 158, note 6, 5°.

ravagea Rouen et ses environs, à une époque qu'on ne saurait déterminer. Un poète de la région, un certain Bourdet, a consacré à cet événement une pièce de vers que M. G. Raynaud a publiée[1]. Comme la tempête avait coïncidé avec la mort d'une célèbre sorcière de Rouen, Luque la maudite, le ménestrel normand établit entre ce décès et la tourmente un rapport de cause à effet. Voici la substance de son récit :

Luque, « la quinte nuit devant la Saint-Pierre », s'est couchée bien faible, bien malade : elle sent que c'est fini, qu'il lui faut sauter le pas, quitter ce monde, et elle envoie un message à Hellequin pour le prier d'accourir vers elle, de venir chercher son âme. « Enlevez-moi, écrit-elle, et, en récompense, dès que je serai dans votre domaine, l'enfer, je vous épouserai. » Cette agréable promesse réjouit « durement » le prince de féerie. Il convoque ses vassaux, il leur annonce qu'il va se marier avec une personne digne de lui, une dame avisée, experte en la science des herbes mauvaises. Il s'agit de voler auprès de cette fiancée charmante, puis de la ramener en pompe. On part. La horde pénètre, par le pertuis d'Antifer, au milieu du plateau de Caux. Elle commence par renverser les clochers de Neuville et d'Yvetot, un peu plus loin elle démolit un moulin, puis elle entre dans une forêt et la saccage. Chaque lutin déracine un arbre. Près de Caudebec, tout est détruit, cultures et maisons. Maintenant la bande en délire s'abat sur Rouen. Les vaisseaux et les barques du port chavirent et sombrent ; les tonneaux alignés le long des quais roulent de côté et d'autre ; les cheminées tombent ; les pignons s'écroulent. Semant les ruines derrière lui, Hellequin arrive chez Luque ; il la saisit dans ses bras, et veut la conduire à Notre-Dame, mais le portail de cette église est fermé. Fou de rage, le roi

1. *Romania*, XII, 224 et suiv.

des damnés se rue contre cet obstacle en criant : *Attollite portas !* Il rompt les serrures, il casse les verrous... Entraînant sa troupe hurlante, il traverse le sanctuaire, et en sort par une verrière qui éclate, réduite en miettes. Munis de lourds pavés avec lesquels ils se proposent d'écraser, de « piler » l'archevêque, les démons se précipitent vers le palais de ce prélat. Heureusement, il était absent. Sa maison paie pour lui : elle est bouleversée, éventrée. Après ce beau travail, les esprits enfin regagnent leur sombre demeure en emmenant Luque la maudite.

Résumons les principaux caractères des légendes[1] qui ont trait à la maisnie. Elle ne voyage que de nuit[2], elle s'annonce par un prodigieux fracas, « une merveilleuse « et horrible noise[3] » où se mêlent les bruits les plus divers : chocs et froissements d'épées et d'armures, galop de chevaux, plaintes, blasphèmes, cris, hurlements, appels, sonneries de cors. C'est l'indescriptible tumulte d'une grande chasse ou d'un combat[4]. D'ordi-

1. A celles que nous avons citées nous aurions pu en ajouter une autre, qui est rapportée par Walter Scott. (*Chants popul. de l'Ecosse.*) D'après lui, le chef des Hellequins était un courageux chevalier qui avait, durant des années, loyalement servi l'empereur sans obtenir de récompense. Lorsqu'il eut dévoré tout son patrimoine en des expéditions pour lui stériles, il assembla ses fils et ses hommes d'armes, et forma une troupe à la tête de laquelle il dévasta le pays. Il répandit au loin la terreur, conquit de grandes richesses, mit plusieurs fois en déroute les soldats que l'on envoyait contre lui. Pourtant, à la fin, il succomba, et tous les siens avec lui. Comme la vie des vaincus avait été irréprochable longtemps, Dieu ne les exclut pas à jamais de son paradis, mais il voulut qu'en expiation de leurs fautes ils errassent à travers le monde jusqu'au jour du jugement. (Cf. Leroux de Lincy, *Livre des légendes*, p. 149.) — M. G. Raynaud (*Etudes romanes*, p. 61) prétend que W. Scott avait dû lire cette fable dans un ouvrage perdu pour nous. Nous partageons à ce sujet le doute de M. G. Paris (*Romania*, XXII, 139), et ce récit, dont la source n'a point été donnée par l'écrivain anglais, nous demeure suspect. Nous nous bornons donc à le signaler ici, mais nous n'avons pas l'intention de tenir compte des renseignements qu'il fournit.

2. Ce point nous paraît suffisamment établi. Citons cependant, comme nouveau témoignage, cette phrase de Gautier Map que nous empruntons à M. G. Raynaud (*art. cité*, p. 53) : « *Phalanges noctivagœ* quas Herlethingi dicebant. »

3. *Les Chroniques de Normandie.* (Monmerqué et Michel, *Th. fr. au m. âge*, p. 73, en note.)

4. Non contents de se mesurer avec les Sarrasins, les gens de Hellequin luttaient entre eux, se blessaient, se déchiraient mutuellement. Il semble que de

naire, la cohorte ne marche pas, elle vole « faisant tem-« peste », elle « cingle », et, sur sa route, elle détruit les forêts, enlève les pignons, les cheminées, les auvents. En rase campagne, elle exerce moins de ravage.

De ces observations l'on doit conclure que le mythe de Hellequin représentait à l'origine l'une des forces de la nature, le vent. Il exprimait d'une façon poétique la violence de l'air agité, il donnait une forme humaine au souffle impétueux qui déracine les arbres, qui ébranle les murs. On s'explique sans peine pourquoi c'est à une armée en mouvement que le vent a été comparé, pourvu que l'on remarque ceci : Notre fable n'a point été inspirée par les effets que l'ouragan produit, durant le jour, sur l'imagination, — car le soleil chasse les fantômes. C'est aux heures de ténèbres qu'elle a été inventée, aux heures où l'instinctive peur de l'ombre égare la raison de l'homme, où la solitude évoque tout un monde de chimères, où les objets nous offrent, parce que leurs contours sont mal indiqués, des apparences fantastiques. Alors les dômes des bois semblent des foules animées ; les branches se tordent ainsi que des bras ; les roseaux s'élèvent ou s'abaissent comme des lances, et les hautes ramures ont des frémissements d'oriflammes. Les nuages, balayés à travers le ciel, filent, rapides et légers, à la manière des escadrons qui chargent, puis ils se heurtent, puis ils se séparent et tournoient... Et le bruit de la tempête, est-ce qu'il n'éveille pas l'idée de la clameur d'un champ de bataille ? Ne croit-on pas entendre, lorsque la bise se déchaîne, des cris, des fanfares, des gémissements, des râles ? Qui n'a pas eu cette illusion ? Elle explique de quelle façon s'est créée et développée

cette féroce manie, à eux attribuée par la superstition populaire, soit née une locution proverbiale comparant aux membres de la maisnie les personnes qui vivaient en désaccord, bien qu'exerçant le même métier. On lit dans *le Mariage des filles au diable* (Jubinal, *Nouv. rec.*, I, 284), où il est question des avocats et de leurs querelles : « C'est la mesnie Hellequin : | Il s'entrepoilent « com mastin. »

la légende de la maisnie Hellequin et l'on ne se trompera pas, selon nous, en affirmant que ce *prince de féerie* et ses sujets personnifient le vent de la nuit[1].

Cela posé, il devient constant que lorsque le moyen âge a vu, dans ces mystérieux génies de l'ombre, soit des âmes errantes de paladins, soit des diables, soit des damnés expiant leurs fautes, il n'a pas inventé de tout point une fable nouvelle, mais seulement accommodé à ses mœurs chevaleresques, à ses croyances chrétiennes, une tradition générale et très ancienne. Le phénomène physique dont elle tire son origine a dû, dès les premiers jours de l'humanité et chez toutes les nations, être attribué à la puissance des démons ou des dieux. Avant notre ère, on l'avait ouï, ce retentissement des armes au-dessus des nues[2]; on les avait contemplées, ces légions manœuvrant dans l'air. Leroux de Lincy assure que pareille superstition existait chez les Egyptiens et les Hébreux[3], et M. G. Paris nous apprend qu'elle est commune « à un grand nombre de peuples[4] ». En réalité, ce mythe n'a jamais cessé de fleurir, et, comme il est plein de poésie, comme il fournit la matière d'un récit étrange et dramatique, d'une description intéressante et point banale, il a éveillé, même à l'époque contemporaine, l'attention des littérateurs, et ils ont puisé parfois à cette source d'inspiration[5].

Il nous reste à traiter une question controversée. D'où

1. M. G. Raynaud (*Etudes rom.*, p. 51) émet sur cette question une opinion à laquelle nous ne saurions nous rallier. « Cette tradition, dit-il,... représente « sans doute l'hiver faisant place à l'été. »

2. Virgile, *Geor.*, I, 474-5. « Armorum sonitum toto Germania caelo | Audiit... »

3. *Livre des légendes*, p. 148.

4. *Romania*, XXII, 139.

5. M. G. Raynaud rapproche de notre légende celle du *Beau Pécopin* (V. Hugo, *Le Rhin*). Ce sont surtout les auteurs allemands qui ont mis en œuvre la fable dont nous nous occupons. Citons *La fille du roi des Aunes* de Herder, poésie traduite ou imitée du danois, *La revue nocturne* de Zedlitz, admirable pièce où l'histoire se pare à moitié des attraits du merveilleux. — Nous parlerons plus loin du *Roi des Aunes* de Gœthe.

vient le nom de *Hellequin* ? On l'a expliqué de dix manières, et, afin de résoudre ce problème, on a dépensé beaucoup d'esprit, peut-être trop.

Le premier système — il est vieux de plusieurs centaines d'années — considère *Hellequin* comme une corruption de *Charles-Quint*. On se souvient que cette opinion a été émise par l'auteur des *Chroniques de Normandie*, à qui certainement elle n'était pas personnelle[1]. Il prend soin de nous apprendre que le terme de *maisnie Hellequin* appartenait au « commun langaige », et cette constatation a sa valeur. Elle nous invite à présumer que *Charles-Quint* est d'invention savante. Les érudits du moyen âge se sont bornés sans doute à remplacer un nom inconnu, et qui les étonnait, par un nom répandu. Ce procédé est naïf.

Elles sont bizarres aussi, les étymologies que de nos jours l'on a risquées à propos de *Hellequin*. M. A. Weselofski le prend pour un diminutif d'*Hérode*[2] ; M. Scheler conjecture une « défiguration » de *Guiteclin*[3].

Plus ingénieuse est la théorie de M. G. Raynaud[4], qui a étudié mieux que personne tout ce qui se rapporte à la maisnie. Néanmoins ses vastes et curieuses recherches (elles ont, déclarons-le ici, singulièrement facilité notre tâche) ne semblent pas l'avoir conduit à une conclusion satisfaisante. — Il fonde son argumentation sur un vers qui se trouve au début d'une pièce satirique

1. On lit, en effet, aux f°s 38 et suiv. du ms. 2158 (B. N. fr.) : « Tu dois savoir, « mon enfant, que le quint Charles, qui fu en France, s'emprint une grant ba- « taille et mourut. Après sa mort, l'en vit,... ou champ ou la bataille avoit « esté, ausi comme une grant assamblée de gens trotans a cheval, et disoit on « que c'estoit le quint Charles qui estoit mort, et qu'il revenoit ou champ ou « il avoit esté mort, lui et sa gent, et pour celui Charlequin, c'est a dire le « quint Charles, l'en dit Helquin. Si que, pour cele apparence, dit on encore, « quant l'en voit ou on ot ausi comme une assamblée de gens trotans a cheval « par nuit : Ce sont la mesnie Hellequin, ausi comme qui deïst : Veci la gent « au Charle Quint. » Cf. Leroux de Lincy, *Appendice au Livre des légendes*.

2. *Giornale storico della letteratura italiana*, t. XI, 1888, p. 334.

3. *Trouv. belges*, II, 352.

4. *Etudes rom.*, p. 51-68.

et bouffonne contenue dans le manuscrit 12615 de la B. N., et publiée par M. Scheler[1]. Le ménestrel qui a rimé cette œuvre amusante énumère les titres de maintes chansons de geste, et il cite une épopée

Van[2] conte de Bouloigne, van conte Hoillequin.

M. G. Raynaud a cru, encore que rien n'indiquât cela, qu'il s'agissait ici d'un seul et même personnage, il a regardé comme avérée l'existence d'un Hoillequin, comte de Boulogne, et il a étudié l'histoire des seigneurs de cette ville. Parmi eux se rencontre un Hernequin (il vivait au IXe siècle) qui a bataillé longtemps avec les Normands, qui a reçu de graves blessures, et qui est mort à l'abbaye de Samer où il s'était retiré. Ce Hernequin serait devenu, d'après M. Raynaud, le Hellequin de la légende, et ses exploits, embellis par les poètes qui excellent à mêler le merveilleux au réel, auraient été célébrés dans une geste aujourd'hui perdue, mais que Walter Scott aurait connue et résumée. Telle est la très habile mais très discutable thèse de M. Raynaud. Bien des objections sérieuses pouvaient lui être faites. Elles ont été formulées par M. G. Paris, et il a montré si clairement les points faibles de ce système[3] qu'on ne saurait désormais songer à le défendre contre lui.

Dans sa critique, une phrase surtout nous a frappés. « Même en regardant, écrit-il, comme avouée l'exis-« tence du récit dont W. Scott donne la substance.... « on peut croire qu'au lieu d'être l'origine du nom de « *maisnie Hellequin, il n'en est que l'explication faite après* « *coup.* » Cette remarque, nous l'étendrions volontiers à toutes les étymologies que nous avons jusqu'à présent signalées. Elles nous sont suspectes précisément parce qu'on les a empruntées à l'histoire. Etait-ce dans les

1. *Ouvr. cité*, II, 170 et suiv. Sur ce poème héroï-comique, cf. plus haut p. 289, le texte et la note 1.

2. En patois flamand, *van* (= von) signifie *de*, *du*.

3. *Romania*, XXII, 139.

chroniques qu'il fallait chercher l'origine d'une créature chimérique, d'un génie de la tempête et des airs? Nous ne le pensons pas. Autant s'appliquer à découvrir les ancêtres de Riquet à la Houppe et de Cendrillon !

Certains ont rattaché *Hellequin*, non plus à une geste disparue, mais à celle d'*Aliscans*[1]. Les deux fables, il est vrai, offrent, ainsi que les deux mots, des traits de ressemblance. Cependant elles ne dérivent pas de la même source, elles ne sont pas nées en même temps. Celle-ci est toute guerrière et relativement récente ; celle-là se perd dans la nuit des âges et appartient à l'anthropomorphisme primitif.

Enfin, nous ne nous rangerons pas non plus à l'avis de Diez[2], qui tire du substantif allemand *Hölle* (l'enfer) le nom de *Hellequin*. Dans *Hellequin*, la première *l* occupe, par assimilation, la place d'une *r*. L'auteur du *Fauvel* écrit « les Her*l*equines » ; Pierre de Blois nous parle des « milites Her*l*ekini[3] », Gautier Map des « phalanges Her*l*ethingi », orthographe qui dénonce une racine *Herl* ou *Erl*.

Selon nous, Génin a été heureusement inspiré, lorsqu'il a identifié le conducteur de la maisnie avec l'*Erlkönig* de la mythologie germanique[4]. Ce système repose d'abord sur un rapport étymologique qui nous paraît irréprochable, et il a ensuite pour lui — cela vaut mieux encore — une vraisemblance parfaite. Qu'est-ce, en effet, que le roi des aunes sinon un prince de féerie, ainsi que son titre même l'indique ? N'est-ce pas au milieu des ténèbres qu'il se plaît, lui aussi, à errer ? N'aime-t-il pas à tourmenter, à traquer les voyageurs ?

1. C'est là une des deux hypothèses que Génin a avancées sur le sujet que nous traitons. P. Paris (*Mss. fr. de la Bibl. du roi*, I, 321-2) s'est borné à signaler l'analogie curieuse qui unit aux traditions relatives à *Aliscans* la fable de la maisnie.

2 *Etymol. Wörterbuch der rom. Spr.* 4e édit, 1878, p. 614. Sur l'étymologie de *Hellequin*, voyez encore *Romania*, XXV, 627.

3. Nous empruntons ce renseignement à Leroux de Lincy, *ouvr. cité*, p. 148.

4. *Variations du langage fr. depuis le XIIe siècle*, p. 462.

N'a-t-il pas des filles qui mènent les chœurs nocturnes ? Le peuple n'a-t-il point incarné en lui les formes qui se meuvent dans l'ombre, les soupirs du vent, bref toutes les vaines images qui remplissent la nature après le coucher du soleil, et que personnifie Hellequin ? Que l'on se rappelle la ballade de Gœthe. Elle est un merveilleux commentaire des idées que nous exprimons ici faiblement. Soit, ainsi que l'affirme Goetzinger, qu'elle ait été traduite d'une très vieille chanson, soit que, par le privilège du génie, le poète ait éprouvé, deviné les sentiments de la foule naïve, il a, en quelques strophes, et donné la vie au roi des aunes et expliqué comment il naissait. Il ne s'est pas contenté de le montrer tel que le vulgaire croit le voir, il nous a révélé la cause de cette erreur de l'imagination et des sens. Il éclaire l'origine de la tradition dont il s'inspire, la genèse de cet *Erlkönig*, qui a le nom, les attributs, le caractère de notre Hellequin.

Dès le premier vers, cet admirable premier vers :

Wer reitet so spät durch Nacht und Wind ?

Gœthe prépare et justifie ce qui va suivre, car le vent, la nuit, c'est Hellequin même. Quant au dialogue qui remplit la pièce presque entièrement, il n'excite guère moins les réflexions que l'émotion du lecteur. Pourquoi ? Simplement parce que les deux personnes qui sont en scène diffèrent d'âge et, partant, d'esprit, parce que le père ne voit, n'entend qu'avec son jugement, tandis que le fils se laisse tromper par ses yeux et par ses oreilles. Aussi, lorsque celui-ci déclare qu'il aperçoit le roi des aunes qui vole, la couronne en tête, et drapé de sa longue robe, celui-là répond : « Non, non, c'est une traînée de nuages » ; lorsque l'un affirme : « Le roi des aunes me parle tout bas », l'autre dit : « Non, mais le vent murmure dans les feuilles sèches » : et si le jeune garçon s'écrie : « Regarde, en cet endroit

noir, les filles du roi des aunes ! » le père prononce : « Ce sont là de vieux saules aux formes grises. » Il raisonne, lui, en homme d'expérience et qui contrôle les faits; son fils est la dupe des apparences, et il se repaît de chimères, comme le peuple, l'éternel enfant. De ces rapides observations concluons que le texte qui jette le plus de jour sur le mythe que nous étudions, c'est encore la ballade de l'*Erlkönig*.

D'assez bonne heure, le nom de *Hellequin* est tombé en désuétude[1], ou, plus exactement, il s'est changé en celui d'*Arlequin*. Ces deux mots n'en font qu'un, on ne saurait le nier. De nombreuses preuves démontrent, en effet, que le malin et subtil acteur de la *commedia dell' arte*, qui saute sur les tréteaux en brandissant sa batte légère, n'est autre que l'horrible chef des ombres, que le guerrier aérien du moyen âge. A notre connaissance, P. Paris a signalé le premier l'origine infernale d'Arlequin[2], dont le manteau, le fameux manteau sombre qui s'adapte à toutes les tailles, représente la robe que chacun revêtira, — le suaire. Aux environs de Reims, dit encore P. Paris, on appelle *Arlequins* les feux follets qui égarent les voyageurs, les mènent aux mares, aux fondrières, et, dans cette même région, le soir, entre chien et loup, les enfants s'amusent à s'effrayer les uns les autres en criant soudain : *Arlequin sur nos talons !* Ces renseignements ont été complétés par M. Raynaud[3]. Il remarque que Dante introduit en son poème (*Inf.*, XXI, 118-123) un certain démon Alichino, et il nous apprend que, jusqu'au XVIIIe siècle, les masques d'Arlequin étaient surmontés (ainsi qu'on

1. Il se trouve pourtant encore au XVe et au XVIe siècles. On le lit dans *le Songe doré de la Pucelle* : « Dangier, Envie, Male-bouche | Sont tout partout « faulx helequins. » (Montaiglon, *Rec. des poésies fr.*, t. III, p. 221.) — Jean Raulin, mort en 1514, mentionne quelque part « antiquam illam familiam « Harlequini ». (P. Paris, *Mss. fr. de la Bibl. du roi*, I, 322.)

2. *Ibid.*, *ibid.*, p. 322-3.

3. *Etudes rom.*, p. 64-6.

peut le constater grâce à un spécimen que conserve la bibliothèque de l'Opéra) de deux cornes que l'on a diminuées peu à peu, puis supprimées tout à fait. Ainsi Arlequin était primitivement habillé d'un suaire, et il portait la corne. En voilà plus qu'il n'en faut pour le proclamer diable, diable, il est vrai, déchu, mais qui a gardé, sinon la puissance de Hellequin, du moins quelques-uns de ses attributs.

Déjà, dans *le Jeu de la feuillée,* il a l'air, ce Hellequin, plus traitable, plus tendre que ne l'ont peint les chroniqueurs et les rimeurs. D'où vient qu'Adan de le Hale lui a prêté un cœur amoureux, des inclinations humaines? Etait-ce l'influence de son temps qui poussait le ménestrel à adoucir la férocité de ce grand maître des fantômes? Nous ne serions pas éloignés de le penser. Cependant, quelques changements que cette légende ait subis au XIIIe siècle, et pour autant qu'elle se soit atténuée, on se persuadera malaisément qu'à cette époque le chef de l'armée des morts ait eu la réputation de courtiser les femmes, fussent-elles des fées, et de leur envoyer des poulets. Cette invention galante, elle appartient au lettré, soyons-en sûrs, et non à l'imagination populaire. Volontiers on l'expliquerait par un excès de zèle. Le Bossu qui devait approprier à sa comédie, si vivante, si joyeuse, cette histoire de revenants et de spectres, l'a trouvée trop horrible encore, malgré les enjolivements qu'elle avait reçus, et il s'est cru sans doute obligé à ne lui laisser rien de son antique tristesse. De fait, c'est à peine si deux ou trois traits rappellent aux lecteurs de *la Feuillée* le véritable Hellequin, celui des *Chroniques de Normandie* et d'Orderic Vital. Nous le reconnaissons, le méchant lutin, lorsqu'il se tapit dans la poussière, afin que, heurtant contre lui, un cavalier, son rival, s'étende tout de son long[1]. Ses mœurs farouches, nous nous les remé-

1. *Feuillée,* v. 732-41.

morons, quand le courrier Croquesot, chargé de lui rapporter un message désagréable, proteste qu'il risquerait sa vie à l'accomplir, que son seigneur le « geteroit en le mer[1] ». La crainte qu'éprouve le serviteur nous renseigne sur l'humeur du maître. Pourtant ces quelques mots échappés à la plume du clerc artésien ne suffisent aucunement à éclairer le caractère réel de Hellequin, et il est heureux qu'on puisse l'étudier en d'autres textes plus naïfs et plus sincères[2].

Ce que nous avions à dire sur la *féerie* dans *la Feuillée* est maintenant terminé. Il nous faut abandonner ici les fictions et passer brusquement des mensonges de la fable aux prosaïques événements de l'existence ordinaire. Ainsi l'exige notre sujet, et nous sommes contraints de suivre l'exemple d'Adan qui a introduit ensemble et confondu sur son théâtre les êtres les plus différents. Nous allons donc oublier, pour les bourgeois d'Arras, Morgue et ses sœurs, Hellequin et ses compagnons, et, sans autre transition, nous nous occuperons — quelle chute ! — de procès compliqués, de querelles municipales. Nous aurons aussi à examiner les critiques adressées par le Bossu à un grand nombre de ses concitoyens. Tout cela constitue — on se le rappelle — *l'élément réel* du *jeu*. Cette partie de notre tâche consistera (non pas tout entière cependant) en discussions sur de menus faits, en essais biographiques consacrés à des personnages ignorés, en des renvois à des documents qui auraient souvent peu d'intérêt s'ils ne renfermaient des noms propres. Que le lecteur excuse l'aridité de ces développements ; qu'il ne s'étonne pas de nous voir nous attarder aux incidents en apparence mesquins, au fond très curieux, de la vie muni-

1. *Ibid.*, v. 713.
2. Bahlsen (*Adam de la Hale's Dramen*, p. 83-6) a parlé de la maisnie, mais il expose la question plutôt qu'il ne la traite.

cipale à Arras. Pouvions-nous ne pas nous appliquer à pénétrer les allusions qui fourmillent dans *la Feuillée?* Etait-il à propos de négliger comme insignifiantes les histoires locales qu'elle raconte? Ces individus qu'elle attaque, leur obscurité devait-elle nous engager à ne point les identifier? Non, sans doute. Lorsqu'une œuvre littéraire, et surtout une comédie, est inspirée par des circonstances particulières, lorsqu'elle est destinée à flétrir ou à louer certains hommes, il est nécessaire ou de se résoudre à la mal connaître ou de se renseigner sur les choses dont elle parle, sur les gens qu'elle met en scène. Tel est le principe qui nous a guidés dans l'étude qui va suivre.

Nous l'avons divisée en trois sections :

Affaire des clercs bigames.

Révolution de palais chez Robert d'Artois.

Satires diverses.

L'affaire des bigames est longuement exposée par maître Henri[1], mais il l'arrange à sa façon. Il nous apprend que le pape (Alexandre IV), mort, dit-il, récemment, avait commis, pendant son pontificat, une lourde faute, que chacun (comprenez chacun des intéressés) reprochait à sa mémoire. Il avait privé de leurs privilèges beaucoup « de bons clercs », sous prétexte qu'ils étaient bigames. « De la sorte, s'écrie avec indignation le père d'Adan, Rome a réduit en servitude *le tiers* des clercs arrageois, elle les a rendus mainmortables, et cela, parce qu'ils sont mariés. Ah ! s'ils vivaient en concubinage, s'ils courtisaient toutes les femmes sans s'attacher à aucune, on ne les tourmenterait pas. Ce sont les unions honorables et légitimes que l'Eglise blâme et punit. » Il y a, dans ce discours passionné, bien des choses à expliquer, à préciser. Maître Henri se montre

1. *Feuillée*, v. 434-457.

habile en s'efforçant de persuader à ses auditeurs que le saint-siège s'attaque à l'institution même du mariage, lorsqu'il condamne les bigames[1]. En réalité, la bigamie — qui n'a qu'un rapport lointain avec ce qu'aujourd'hui nous appelons de ce nom — méritait à plus d'un égard l'improbation souvent, le mépris quelquefois. Il suffit, pour le prouver, d'établir nettement en quoi elle consistait.

Un écrivain ecclésiastique du XVIe siècle soutient que le mariage est d'essence divine, parce qu'il représente, en tant qu'il assemble deux âmes, l'union de Dieu avec le cœur des fidèles, et, en tant qu'il fait une seule chair de deux corps, l'union de Jésus-Christ et de l'Eglise dans le mystère de l'Incarnation. Donc, la religion ne peut tolérer qu'un homme, surtout s'il aspire au sacerdoce, convole, après le décès de sa compagne, en secondes noces, et il n'est pas autorisé non plus à épouser une veuve, car ce serait altérer, détruire le symbole. Aussi notre auteur écrit-il : « Ne digamus, « aut maritus viduæ præsumat ad sacros ordines pro- « moveri, quoniam nec illa est unica unici, nec iste « unus unius[2]. »

De bonne heure, cette doctrine a été fort étendue, et l'on a distingué jusqu'à sept cas de bigamie. Voici la liste de ces cas, telle que l'a dressée un canoniste érudit : « Et nota quod bigamia contrahitur in septem casibus. « Primus est, quando quis successive et diversis tempo- « ribus duas uxores legitimas habuit... Secundus casus, « quando diversis temporibus quis habuit plures uxores, « una de jure et altera de facto... Tertius, quando eodem « tempore plures habet uxores, unam de jure, alteram « de facto, vel ambas de facto... Quartus est, quando

1. Le Bossu ne cite, dans *la Feuillée* (v. 449-451), qu'un seul cas de bigamie, et il choisit le moins grave. Le v. 451 « Fame qui ait autre baron » doit se traduire par « Femme qui *ait eu* un autre mari. »

2. *Decretales epist. sum. Pontif. a Gregorio nono Pontif. maximo collectæ...* Parisiis, M. D. L.

« contrahit cum vidua ab altero marito cognita... Quin-« tus, quando contrahit cum corrupta a quocumque « scienter aut ignoranter, et eam cognoscit... Sextus, « quando uxorem propriam ab alio cognitam scienter « cognovit... Septimus casus est, cum aliquis in ordine « sacro constitutus de facto contrahit, licet de jure non « possit[1]. » Nous connaissons donc — pour le moment — sept classes de bigames, et que l'on appartienne à l'une ou à l'autre, il n'importe, le résultat demeure le même : « Bigamus, etiamsi esset tonsuratus, inhabilis est tum, « *quia reputatur mere laïcus;* ob id non potest ordinari « nec beneficium habere[2]. »

De ces citations il ressort que les clercs qui avaient, comme maître Henri, à se plaindre d'Alexandre IV étaient plus nombreux qu'on ne l'aurait cru tout d'abord, puisque l'épithète très élastique de *bigame* ne s'appliquait pas seulement aux clercs, époux de veuves, mais à ceux aussi ou qui avaient mené à l'autel des personnes de peu de vertu, ou qui trahissaient la foi conjugale, ou qui continuaient la vie commune bien que notoirement trompés. Sans vouloir médire des Arrageois ni des Arrageoises de ce temps-là, on est en droit d'affirmer que plusieurs ménages de la ville devaient entrer dans l'une des catégories énumérées ci-dessus. Cependant, pour si mauvaises que l'on se figure les mœurs de cette société, on hésite un moment à considérer comme sérieuses les paroles du père d'Adan, lorsqu'il déclare qu'un *tiers* de ses confrères est atteint par l'arrêt du pape. Un tiers, cela est énorme !... Quant à nous, nous sommes restés convaincus qu'il y avait là une plaisante exagération, jusqu'à l'heure où nous avons lu, dans une curieuse lettre émanée d'un souverain pontife (on la trouvera plus loin), et dont l'autorité n'est conséquem-

1. *Tractatus concordatorum*... auctore et glossatore D. Petro Rebuffo, p. 1201-2.
2. *Ibid.*, p. 1202.

ment point niable, qu'il fallait traiter comme s'ils étaient bigames les clercs qui s'adonnaient à l'usure, qui exerçaient des métiers honteux, « qui turpibus negociationi« bus se immiscent, utpote usurarii publici et alii qui « inhonesta commercia complectuntur ». Dès lors, nous n'avons pas conservé nos illusions, et, sachant combien les concitoyens d'Adan aimaient l'argent, combien ils étaient peu scrupuleux sur les moyens d'en gagner, nous avons pensé, non plus que maître Henri allait par malice au delà de la vérité, mais qu'il restait en deçà par esprit de corps. Certes, puisque l'on assimilait aux bigames ceux qui, déguisés en ecclésiastiques, exploitaient leur prochain pour s'enrichir, il devient manifeste que ce n'est pas le tiers des clercs arrageois, mais les deux tiers — soyons modérés — qui tombaient sous la sentence de la curie romaine. En un pareil milieu, quelle émotion elle dut susciter, cette sentence, et que de gens elle lésait !

Les privilèges que la cléricature conférait étaient, on le sait, importants. Pour ne citer que les principaux, rappelons que quiconque avait reçu la tonsure échappait à la juridiction séculière et ne payait plus d'impôts. Cet avantage surtout était considérable, et il arrivait qu'afin de se le procurer bien des personnes instruites prenaient les ordres mineurs, quoiqu'elles ne se sentissent aucune vocation religieuse. Elles conservaient de la sorte le droit de se marier, d'ouvrir boutique et de trafiquer, de goûter les joies familiales et les plaisirs profanes, bref, de mener exactement la même vie que les laïques. Grâce à cette habile politique, l'on avait un pied dans le monde, un pied dans le sanctuaire ; on profitait des avantages de deux états opposés. S'agissait-il de monter une banque, de conclure un bon marché ? — On disait : « Je ne suis pas d'Eglise. » Etait-il question d'acquitter une contribution ? — On criait bien haut : « J'appartiens au clergé. » Telle la chauve-souris

de La Fontaine. De cet abus il résultait que les municipalités, les seigneurs, le roi voyaient le produit des tailles diminuer de plus en plus. Les finances languissaient à cause des immunités de tant d'hommes qui ne revêtaient un caractère sacré que par cupidité et par égoïsme. Ces hommes, les conseils des villes et les souverains les regardaient comme leurs ennemis-nés ; on cherchait à leur appliquer la règle commune et à rendre vain le subterfuge qui les exemptait de taxes. Ni les échevins ni le prince n'auraient osé astreindre en bloc tous les clercs à l'impôt, mais ils soutenaient avec raison que les faveurs concédées aux véritables ecclésiastiques, il était ridicule de les étendre à des imposteurs. En conséquence, l'autorité laïque supplia souvent le saint-siège d'établir une distinction entre les clercs sincères et ceux qui spéculaient sur leur titre ; souvent on voulut inscrire sur les rôles des contribuables et les gens d'Église que l'on réputait usuriers, et ceux qui s'adonnaient à une profession infamante (les taverniers, par exemple[1]), et les bigames proprement dits. Ainsi chaque fois — et le cas n'est pas rare — que les pouvoirs publics entrent en lutte avec les clercs, le sujet du débat est le même. D'un côté, l'on réclame de l'argent, de l'autre, on se refuse à débourser.

Dans leurs longues querelles, les bigames ne semblent pas avoir jamais eu l'appui de l'opinion. Le peuple ne les aimait point : il était outré, sans doute, du procédé qu'ils employaient pour se soustraire à des charges que, lui, il n'évitait pas. Puis la vie des prêtres mariés était jugée sacrilège, et l'on frémissait en songeant que des mains impures touchaient aux vases de l'autel et au corps même du Christ[2]. N'est-ce pas un crime, dit

1. Voyez plus loin la lettre de Philippe III.

2. « O Sacerdos, huc responde, | Qui frequenter et jucunde | Cum uxore « dormis, unde | Mane surgens missam dicis, | Corpus Christi benedicis, | « Post amplexus meretricis | Minus quam tu peccatricis ? » (*Hist. Litt.*, XXII, 159.)

un chansonnier dont le nom ne nous est point parvenu, de renier sa foi pour les femmes[1], d'être attaché à la chair au point d'oublier le service du Seigneur, au point de sacrifier à une concubine la science[2], la religion ? La pièce où ces idées sont exprimées, on pourrait l'intituler *Regrets d'un bigame*. Elle commence ainsi :

J'ai estei clers mout longement sans faille ;
Bigamus sui, sachiez, commant qu'il aille.

L'auteur de cette confession douloureuse se rappelle avec amertume le temps où, vivant dans le célibat, il était entouré, chéri, respecté. Quel changement ! dit-il.

Or suis haïs et appelleiz bigames[3].

Retenons ces trois mots : *Or suis haïs*. Ils résument les sentiments de la multitude à l'égard de ces hypocrites qui trompaient à la fois Dieu et les hommes.

Les papes et les prélats, loin de défendre cette classe de gens, s'efforçaient de la diminuer et même de la détruire. Si l'on examine la période qui embrasse les deux derniers tiers du XIIIe siècle, et dans laquelle, par conséquent, fut jouée *la Feuillée*, on voit que plus de dix assemblées ecclésiastiques ont essayé de réformer l'abus scandaleux dont nous entretenons le lecteur, et de réprimer les débordements, l'avidité, la mondanité des clercs. Le concile de Londres (1237) ordonne que ceux d'entre eux qui auront pris femme seront, *ipso facto*, dépouillés de leurs bénéfices, et que leurs enfants ne seront jamais promus aux ordres[4]. Le synode de Worcester (1240) défend à tout tonsuré de porter des armes et de tenir cabaret. Il décide en outre que les concubines des clercs

1. « Et Dieus ! Et Dieus ! Et que ferai, saint Jaikes, | Kant j'ai clerjie re-« noiet por femes ? » (Chanson tirée du ms. 308 d'Oxford et publiée dans *les Archives des missions scientif. et litt.*, V, 112 et suiv.)

2. « Ne n'ose escrire | N'en pial n'en cire, | Chanter ne lire | Nes k'uns « vilains. » *Ibid.*, *ibid.* C'est un bigame qui parle.

3. *Ibid.*, *ibid.*

4. Fleury, *Hist. ecclés.*, XVII, 167.

n'auront pas le droit, dans les cérémonies du culte, de baiser la paix, et qu'on ne leur offrira ni pain bénit ni eau bénite[1]. A Montpellier (1258), on décrète que les hommes d'Eglise, qui s'occupent d'arts mécaniques, qui travaillent à la journée ou qui sont propriétaires d'une boutique, paieront dorénavant les tailles, et seront déchus de leurs autres privilèges[2]. En 1260 (deux ans avant *la Feuillée*), Conrad, archevêque de Cologne, déclare en plein concile : « Nous regardons comme « concubinaires publics, non seulement les clercs qui « tiennent chez eux leurs concubines, mais ceux qui les « nourrissent et les entretiennent à leurs dépens, quoi- « qu'elles logent ailleurs. » Il exige que, sur l'heure, ceux de ses subordonnés qui ont péché contre la chasteté se rendent à la prison canoniale ; il leur commande de ne rien laisser par testament aux enfants, fruits de leurs débauches[3]. A Vienne (1267), on avertit les bigames que si, dans le délai d'un mois, ils n'ont pas quitté leur compagne, ils perdront leurs immunités[4]. A Londres (1268), on interdit aux épouses des clercs l'entrée des lieux saints, et on les écarte de la communion pascale[5]. Les bigames sont proclamés, au concile de Lyon (1274), indignes de garder l'habit et de porter la tonsure[6]. L'assemblée de Rouen émet, en 1299, un avis exactement semblable[7].

Nous pourrions citer les arrêts de plusieurs autres conciles[8], mais les renseignements ci-dessus prouvent amplement que si l'autorité spirituelle ne se lassait pas de combattre la coutume que l'on sait, les intéressés ne changeaient pas de conduite. Le nombre même

1. *Ibid.*, *ibid.*, 248-9.
2. *Ibid.*, *ibid.*, 626.
3. *Ibid.*, *ibid.*, 658.
4. *Ibid.*, XVIII, 116.
5. *Ibid.*, *ibid.*, 125-6.
6. *Ibid.*, *ibid.*, 233.
7. *Ibid.*, *ibid.*, 646.
8. *Ibid.*, XVII, 508 ; XVIII, 99.

des sentences prononcées contre eux témoigne qu'elles étaient inefficaces, car il est évident que, si on les avait respectées, il eût été inutile de les répéter sans cesse. Les concubinaires du XIII[e] siècle n'allaient pas jusqu'à imiter ceux qui, deux cents ans auparavant, avaient soutenu leur cause par la violence, menaçant de mort leurs supérieurs, les attaquant dans le temple même et les réduisant à la fuite[1]. Soit que les mœurs fussent plus douces au temps de saint Louis et de ses successeurs, soit que l'idée du célibat des prêtres eût fait assez de progrès dans les masses pour qu'une révolte ouverte n'eût point chance de réussir, les bigames procédaient plutôt par l'astuce que par la vigueur, et ils comptaient moins sur une sédition fougueuse que sur la diplomatie. Ou bien ils opposaient à leurs adversaires une telle force d'inertie que l'on se fatiguait à la fin d'une lutte sans résultats, ou bien ils engageaient des procès qui traînaient en longueur. Selon les cas, ils

1. Grégoire VII avait écrit à tous les évêques d'Allemagne (1074) qu'ils eussent à réunir les ecclésiastiques de leurs diocèses et à leur enjoindre de se séparer immédiatement des femmes qui, sous le nom innocent de *focariæ* ou *ménagères*, vivaient illicitement auprès d'eux. Sitôt que cette nouvelle fut ouïe, les prêtres, saisis de fureur, protestèrent « que c'était une hérésie manifeste « et une doctrine insensée de vouloir contraindre les hommes à vivre comme « les anges,... que le pape, voulant arrêter le cours ordinaire de la nature, « lâchait la bride à la débauche et à l'impureté. » (Fleury, *Hist. eccl.*, XIII, 271-2.) Les bigames d'outre-Rhin raisonnaient, on le voit, à la façon de maître Henri (*Feuillée*, v. 444-5 ; 452-5), mais ils ne se contentèrent pas de lutter par la parole contre la volonté du saint-siège. Lorsque l'archevêque de Mayence, Sigefroi, qui avait donné un délai de six mois à ses clercs pour qu'ils réfléchissent et délibérassent, les eut, ce terme expiré, convoqués à un concile (octobre 1074), peu s'en fallut que les séditieux ne répandissent son sang. Ils crièrent : « Arrachons de sa chaire ce prélat ! Massacrons-le ! » Il ne put échapper qu'en quittant la ville.— Altmann, évêque de Passau, éprouva un sort semblable, bien qu'il eût pris ses précautions. D'abord, il avait fait savoir aux concubinaires de sa juridiction qu'il n'était pas responsable de ce qui leur arrivait de fâcheux ; qu'il ne faisait, lui, qu'obéir au souverain pontife. Puis, le jour où il devait lire, à l'église, la bulle de Grégoire VII, il eut soin de convier à cette cérémonie les nobles de la région. Sitôt que, du haut du jubé, il eut proclamé la décision apostolique, des clameurs retentirent de tous côtés ; on se jeta sur lui, et, si les gentilshommes ne s'étaient pas élancés entre la multitude et lui, il aurait été mis en pièces. (Fleury, *ouvr. cité*, XIII, 272-4.) — L'histoire de ces démêlés a fourni, en 1670, la matière d'une thèse intitulée : « *De clero Germaniæ pro uxoribus suis pugnante.* » (*Hist. Litt.*, XXII, 151.)

appelaient du tribunal apostolique à celui du roi ou vice versa ; ils s'ingéniaient à mettre en conflit le pape et les conciles provinciaux, les municipalités et les évêques, et, en portant l'éternel litige devant plusieurs juridictions, ils parvenaient, toujours menacés, toujours en instance, à subsister cependant. Les ordres des assemblées ecclésiastiques, les bulles, les plaintes de la couronne[1] demeuraient de nul effet. Le mal était trop invétéré, trop profond pour qu'on le déracinât ; il fallait attendre que de lui-même il cédât et se guérît peu à peu.

Il était nécessaire d'étudier un moment, en son ensemble, la question des bigames avant de parler de ceux d'Arras. Faute de ces renseignements généraux, ce que nous avons à dire sur eux aurait paru obscur, et l'on aurait eu de la peine à s'expliquer le motif réel, le caractère et l'importance de l'affaire qu'Adan nous a exposée.

Pourquoi les clercs, ses concitoyens, se montraient-ils si émus ? En quoi, au juste, le bref d'Alexandre IV les avait-il lésés ? Et le sujet, le *vrai* sujet de leur ressentiment et de leurs plaintes, quel était-il ? On le devine à présent, et maître Henri aura beau essayer de nous persuader que ses confrères et lui s'inquiétaient uniquement des intérêts de la morale et de la religion, nous ne nous laisserons pas tromper, et nous saurons que les concubinaires arrageois et tous ceux — usuriers, trafiquants — que frappait la décision du saint-père

1. En 1273, malgré les ordres de tant de papes, les arrêts de tant de conciles, les bigames sont aussi forts que jamais, et Philippe le Hardi s'adresse à Grégoire X pour qu'il leur commande de payer la taille. Il se plaint (nous citons une analyse de sa lettre) « quod nonnulli litterati terræ suæ, habitu et ton- « sura relictis, publice ducunt uxores ; ut tamen consuetis justitiis et debitis « obsequiis ipsum defraudent, tonsuram resumunt abjectam. » Le saint-père répond (31 mars) : « Se æquanimiter duxisse tolerandum si a talibus jus- « titias debitas, velut ab aliis uxoratis, exigat et servitia consueta. » (J. Guiraud, *Les registres de Grégoire X*, Ier fasc.) Cet accord de Rome et du souverain français resta vain, et la preuve, c'est qu'un an après le concile de Lyon s'occupa de nouveau, on l'a vu, des concubinaires, et tâcha de les effrayer.

protestaient par pur égoïsme. Ils ne défendaient pas un principe, mais leurs immunités, et seule la perte d'argent les touchait. Cela est si exact que le Bossu lui-même n'a pu s'empêcher de l'avouer. Cette confession lui échappe, non pas une, mais trois fois. Parlant de la résistance des gens d'Eglise, il dit qu'ils lutteront

Pour leur privilege ravoir[1],

et surtout (c'est là ce qu'ils désiraient le plus) pour continuer à ne point payer d'impôts. Après avoir raconté les projets d'un bigame qui se prépare à plaider plutôt que d'abandonner ses droits, Adan de le Hale, qui loue les résolutions de ce personnage, les éclaire par ce vers naïf :

Car mout ert dolans *s'on le taille*[2].

Enfin, le père même de notre trouvère, lorsqu'on lui conseille de s'unir à ceux qui appelleront de la sentence, répond qu'il s'en gardera bien, et il allègue deux raisons. L'une, nous l'examinerons dans le paragraphe suivant ; l'autre, elle est ici à sa place, puisqu'elle montre que les adversaires du pape ne se recrutaient guère que parmi *les riches*. Maître Henri déclare, en effet : Je n'ai « mestier de plaidier », vu que

Point ne me convient resoignier
Les tailles, pour chose que j'aie[3].

Voilà qui est net. Que ceux qui ont des écus entrent en lice ! Les pauvres seraient sots de se risquer, eux à qui les décrets de Rome n'enlèveront rien. Concluons de ces passages que les querelles entre les clercs d'Arras et leurs ennemis ne concernaient qu'en apparence la discipline ecclésiastique, la dignité des prêtres, les bonnes mœurs. Les clercs, à qui l'on reprochait ou des

1. *Feuillée*, v. 475.
2. *Ibid.*, v. 480.
3. *Ibid.*, v. 500-1. — Cf. v. 438-9. Il y est dit expressément que l'idée de procéder contre le souverain pontife était venue *des plus riches*.

mariages illicites ou l'exercice d'une profession dégradante, auraient supporté ce blâme d'un cœur léger, si on avait respecté leur bourse. Ainsi la question est presque toute pécuniaire, et l'on conçoit combien elle aigrissait les esprits, combien on la jugeait grave, dans une ville dont les habitants se livraient volontiers à des métiers moins recommandables que productifs, et pratiquaient l'usure par goût et par tradition.

Que ce soit Alexandre IV qui ait troublé le repos et excité les colères des bigames arrageois, la chose n'est point contestable, mais il s'agit d'établir à quelle date, à quelle occasion, en quels termes, par quelle bulle, il a manifesté son mécontentement aux coupables en supprimant leurs privilèges. Monmerqué prétend[1] que ce pontife avait, par sa décrétale du 13 février 1260, soulevé les rancunes et les haines dont le Bossu s'est fait l'écho. Cette opinion a eu du succès, et plusieurs érudits l'ont adoptée[2]. Il est certain que la lettre de 1260, remarquable par son éloquence et sa vigueur, valait qu'on la mentionnât. Les papes n'ont peut-être rien écrit, sur ce sujet qui passionnait le monde chrétien, de plus fort ni de plus sage. Aussi cette pièce est-elle fameuse. Potthast l'a analysée[3]; Fleury lui a consacré quelques lignes élogieuses[4]; on l'a publiée *in extenso*[5].

1. *Th. fr. au m. âge*, p. 23.
2. Bahlsen la reproduit encore dans son ouvrage, p. 76.
3. *Regesta Pontif. rom.*, II, p. 1424.
4. *Hist. ecclés.*, XVII, 639-40.
5. *Concilia*, (Paris, Impr. royale, 1644 t. XXVIII, p. 477 et suiv. — La lettre du pape, qui commence par des réflexions sur les maux dont souffre l'Eglise, par des conseils sur les devoirs des prêtres, prend — ou peu s'en faut — le caractère de l'invective, dès qu'elle attaque les bigames : « Per tales maxime « nomen Domini blasphematur in terris ; per tales derogatur sacramentis fidei « orthodoxæ, cum vasa Domini pollutis eorum manibus profanantur, (cf. plus « haut, p. 416, note 2) ...a quibus (proh pudor !), ob hujusmodi carnes putridas, « quas disciplinalis mucro non resecat, sicut decet, sincerum catholicæ matris « corpus in ostentum ducitur et contemptum. » Après cette véhémente expression de son courroux, Alexandre IV décide, non seulement que l'on sévira contre ces concubinaires « qui odorem fœtere faciunt domus Dei », mais aussi que tout appel interjeté par eux sera nul et de nul effet.

Alexandre IV a flétri d'autres fois l'incontinence des clercs[1], mais jamais il n'a été si heureusement inspiré. Il était donc assez naturel de conjecturer que cette mercuriale avait dû singulièrement agiter le camp des concubinaires. Cependant une double considération nous engageait à penser autrement que Monmerqué, avant même que nous eussions acquis la preuve manifeste de son erreur. Pourquoi, nous demandions-nous d'abord, cette condamnation générale des bigames aurait-elle spécialement ému ceux du diocèse d'Arras? Elle ne s'adresse pas à eux d'une manière directe, elle ne les désigne pas, elle a la forme d'une circulaire, et elle a été envoyée, non pas à l'évêque d'Arras, mais aux archevêques de Salzbourg et de Rouen. Si elle devait déchaîner une tempête, c'était surtout dans ces villes-là. Puis *la Feuillée* fournit, sur la matière que nous traitons, un renseignement qui l'élucide. Le père d'Adan allègue, pour que l'on cesse de le pousser à plaider contre le saint-siège, outre l'argument déjà cité, celui-ci encore qui est curieux :

J'ai servi lonc tans eskievins,
Si ne voeil point estre contre aus[2].

Ainsi, au témoignage de maître Henri, être contre le pape, c'était être contre les échevins d'Arras. Concluons de là que le pape faisait cause commune avec la municipalité, ce qui revient à dire que les magistrats de la cité s'étaient plaints à lui, et que leurs réclamations avaient été entendues. Quant aux griefs des échevins, ils ne sauraient être ignorés, et ils étaient causés sûrement par la perception des tailles. En conséquence, l'acte apostolique que blâme le Bossu dans son *jeu* n'avait pas, ne pouvait pas avoir le caractère d'une censure vague; il n'atteignait pas les concubinaires de tous les pays,

1. Voir notamment une bulle du 31 janvier 1260. — Potthast, *Reg. Pont.*, II, n° 17782.
2. *Feuillée*, v. 506-7.

mais uniquement ceux d'Arras ; le souverain pontife ne l'avait pas rédigé spontanément, mais à la requête des échevins ; il n'y parlait pas au nom de la religion offensée, mais il s'y prononçait sur une question financière. Tant que l'on n'avait pas une bulle de cette nature, il était constant que l'on ne possédait point le décret que les bigames arrageois regardaient comme vexatoire.

Cette bulle, la voici :

« Alexander episcopus, servus servorum Dei, vene-
« rabili fratri episcopo attrebatensi salutem et aposto-
« licam benedictionem.—*Ex parte dilectorum filiorum sca-*
« *binorum et communitatis attrebatensium* fuit propositum
« coram nobis quod nonnulli clerici bigami, viduarum
« mariti, et alii qui turpibus negociationibus se im-
« miscent, utpote usurarii publici et alii qui inhonesta
« commercia complectuntur, loci predicti, juxta ville
« attrebatensis consuetudinem circa tales hactenus ob-
« servatam, *solvere tallias et alia ejusdem loci onera sup-*
« *portare*, juxta predictam consuetudinem, *indebite*
« *contradicunt*. Ideoque fraternitati tue per apostolica
« scripta mandamus quatinus prefatos bigamos, vel
« viduarum maritos aut alios condicionis predicte, quo-
« minus solvant tallias et collectas, necnon et suppor-
« tent onera ville jam dicte, prout clerici condicionis
« ejusdem commorantes ibidem, juxta eamdem consue-
« tudinem, fecisse noscuntur, penitus non defendas. —
« Datum Laterani, XII Kal. aprilis, pontificatus nostri
« anno secundo[1]. [1256] »

On le voit, l'affaire des bigames arrageois n'intéresse aucun diocèse que le leur. La querelle est locale et elle divise deux corps puissants, qui luttent celui-ci pour ses privilèges, celui-là pour la défense de la chose publique. Cela posé, on ne s'étonnera point de l'ar-

1. Guesnon, *Invent. chronol. des chartes de la ville d'Arras*, p. 33. (Cet ouvrage ne se trouve pas dans le commerce.)

deur et de la persévérance que l'on mit, dans les deux camps, à attaquer et à résister. Les batailles les plus furieuses sont celles qui se livrent sur un espace restreint, et il n'est pas de haines plus féroces ni plus tenaces que celles qui naissent entre les citoyens d'une même ville. La lettre d'Alexandre IV, qui donnait la victoire aux magistrats municipaux, avait affligé, mais non découragé leurs adversaires ; ils espéraient une revanche, ils comptaient qu'un jour l'arrêt de leur condamnation serait cassé, et ils se préparaient à faire appel. Adan nous apprend que tous ceux que l'on avait privés de leurs bénéfices s'entendaient, se coalisaient, et consentaient — touchant accord ! — à dépenser, pour la cause commune, beaucoup de temps et d'argent. Les riches « livraient » une portion de leur avoir[1] ; ceux d'entre les clercs qui étaient avocats s'engageaient à mettre gratuitement leur science au service de la ligue[2] ; les notaires assuraient qu'ils se chargeraient « pour nient », c'est-à-dire à titre gracieux, de « tous les « escris du plait[3] ». Le dévouement des financiers, la générosité des jurisconsultes inspiraient confiance à la masse des concubinaires.

P. Paris a prétendu que le Bossu *plaisantait*, lorsqu'il racontait les projets d'alliance formés par les bigames et qu'il annonçait au public leurs réclamations prochaines[4]. Cette assertion du ménestrel est des plus sérieuses ; il n'abuse pas de la crédulité des auditeurs, il ne rit pas, il n'invente rien, et le procès dont il parle, il a eu réellement lieu. Nous prouverons aisément ce point.

1. *Feuillée*, v. 477-9 ; 494-5.
2. *Ibid.*, 473-6. — Ces belles promesses ne furent certainement pas tenues. On se souvient, en effet, que Robert le Clerc, qui joua un grand rôle dans ce procès, se plaint d'avoir été ruiné par la rapacité des hommes de loi. (Voir plus haut, p. 139-40.)
3. *Feuillée*, v. 482-91.
4. *Hist. Litt.*, XX, 646.

On remarquera d'abord que la bulle d'Alexandre IV est datée de 1256 et que *la Feuillée* a été représentée en 1262, — six ans plus tard. Or, si le trouvère a eu l'idée de disserter sur la question des clercs, c'est que, malgré le temps écoulé, il la regardait encore comme actuelle. De fait, tout ce qu'il en dit paraît se rapporter et se rapporte véritablement à un événement nouveau. C'est qu'Adan de le Hale n'entretient pas les spectateurs du décret de 1256, mais d'une conséquence toute récente de ce décret. Les gens qu'il avait frappés laissaient, depuis six ans, l'échevinage se féliciter de son succès, mais, nous l'avons dit, ils ne renonçaient point : ils attendaient. Qu'attendaient-ils ? Un vers du *jeu* nous renseigne à ce sujet : ils attendaient la mort du pape[1]. Pourquoi ? Parce qu'ils ne pouvaient pas se plaindre à Alexandre IV de la décision d'Alexandre IV. Au contraire, rien ne les empêchait d'en appeler à son successeur. Alexandre expire le 25 juin 1261. Aussitôt (et c'est la seconde phase de la lutte) les vaincus s'agitent, rentrent en lice, menacent la municipalité, et décident qu'à leur tour ils vont porter leurs griefs devant la cour de Rome où ne règne plus leur ennemi. C'est de ce mouvement que le fils de maître Henri est l'historien. Le passage qu'il consacre aux bigames, il n'était intéressant, il n'était curieux, il n'était enfin naturel que parce qu'il avait trait à une circonstance qui, à ce moment même, captivait et divisait les esprits, et cette circonstance, ce n'était point l'éclosion, mais bien la résurrection de cette affaire des clercs, vieille de six ans déjà. Maintenant elle se réveillait grâce à la ténacité, à l'énergie des condamnés qui espéraient, en changeant de pape, avoir aussi changé de juge.

Si l'on objecte que ce dessein des concubinaires peut, quelque sincère qu'il ait été, n'avoir pas reçu d'exé-

1. *Feuillée*, v. 462-3.

cution, nous invoquerons le témoignage de Robert le Clerc. On se souvient que l'auteur des *Vers de la Mort*, *le doyen de la corporation des clercs*, nous déclare lui-même qu'il s'est rendu auprès du saint-siège en qualité de député; il ajoute en termes explicites que, là, il a plaidé, et il ne nous cache point le sujet de la contestation : il s'agissait de savoir si ses confrères et lui seraient *francs*, si leurs immunités et bénéfices leur seraient ou non retirés. Enfin — et c'est ce qu'il importait surtout de connaître — Robert nous renseigne sur l'issue du procès, et il se plaît à constater que, cette fois, la chance tourna. Rome infirma la sentence de 1256, elle jugea que les plaignants étaient dans leur droit, qu'on les avait à tort astreints à l'impôt, et qu'ils recouvreraient les privilèges attachés à leur état.

Cette éclatante revanche des bigames, hautement annoncée et célébrée d'avance par le Bossu[1], *les Vers de la Mort* ne l'attestent point seuls. Un document que l'on va lire la relate d'une manière formelle, et, en même temps, il apporte, sur la suite de cette querelle, de très précieux détails. Il nous prouve que les échevins d'Arras, imitant en cela l'exemple de leurs adversaires, ne tinrent aucun compte de la volonté du saint-père, dès qu'il eut quitté leur parti. Alors ce fut à eux de protester, de recourir à un autre tribunal, de réclamer une décision définitive ou plutôt un arbitrage. La question n'avait, en somme, pas fait un pas. Les deux camps avaient à leur actif une victoire chacun, et chacun ils avaient subi un échec. La papauté leur avait, à des époques différentes, donné tort et raison. Dans ces conditions, il ne lui appartenait plus de dénouer le litige que, faute de logique et de fermeté, elle n'avait su que compliquer. C'est pourquoi — et nous voici à la troisième et dernière période du conflit — la municipalité engagea

1. *Ibid.*, v. 437 ; 462-5.

ou contraignit les clercs à soumettre le cas à la juridiction séculière, et on le discuta à Paris, en cour royale. De la sorte on finit par obtenir une solution ou une apparence de solution. Pour en arriver là, il avait fallu près de trente ans. Ce ne fut, en effet, qu'en 1284 que Philippe le Hardi termina la lutte par une pièce dont voici la teneur :

« Philippus, Dei gratia Francorum rex, universis pre-
« sentes litteras inspecturis salutem. — Notum facimus
« quod cum scabini attrebatenses, ex una parte, et cle-
« rici ipsius ville, ex altera, ordinationi nostre curie se
« supposuissent, super hoc videlicet quod ipsi scabini
« eosdem clericos ad tallias et freda dicte ville reddendas,
« maxime pro mercaturis eorum, compellere nitebantur,
« clericis contradicentibus et dicentibus se ad ea non
« teneri, *sententias super hujusmodi litigio prolatas preten-*
« *dentibus* tam in attrebatensi curia ecclesiastica[1] *quam*
« *romana curia*, in quibus de consensu partium exstitit
« litigatum ; *in qua quidem romana curia sic fuerat pro*
« *eis confirmata sententia* quod ab hujusmodi exactio-
« nibus clerici dicte ville erant immunes, exceptis
« usurariis publicis et tabernariis publicis et illis qui tur-
« pibus negotiis se immiscent[2] ; ad hec probanda, litteras
« sigillis auctenticis sigillatas presentialiter ostenden-
« tibus, ac dicentibus quod omnes clerici, quacumque
« negociacione utentes[3], usque ad hec tempora ab hujus-

1. Ce passage nous apprend que l'affaire avait été, à son origine, portée devant le tribunal de l'évêque d'Arras. Plus tard (en 1332), les magistrats de la cité défendirent à l'évêque de s'occuper des bigames, prétendant que ces gens-là ne relevaient que de la justice temporelle. Les échevins allaient jusqu'à affirmer qu'un prélat n'avait pas le droit d'excommunier un clerc concubinaire ou marchand (De Wignacourt, *Observ. sur l'échev. de la ville d'Arras*, p. 150-1.)

2. Concluons de cette phrase que, même en annulant le décret d'Alexandre IV, le saint-siège n'avait pas osé exempter de la taille les clercs usuriers ou taverniers. Il s'était borné à se prononcer en faveur des bigames proprement dits.

3. Ici, les prétentions des clercs sont nettement exposées. Ils demandent que ce ne soient pas seulement les *viduarum mariti* qui ne payent point de taxes, mais aussi les marchands, et, non sans audace, ils déclarent qu'ils entendent conserver leurs privilèges, *quel que soit le genre de commerce auquel ils se livrent*. Cela signifie que les usuriers réclamaient le même traitement que leurs confrères, les concubinaires.

« modi exactione defensi fuerunt, et quod ad preterita « freda non tenentur, nec ad reditus venditos quoad « vitam emptorum eorumdem: tandem, auditis om- « nibus rationibus quas utraque pars proponere voluit, « per nostram curiam exstitit ordinatum et pronuntia- « tum quod omnes clerici attrebatenses de omnibus « misiis, expensis et fredis ipsius ville, usque ad datam « presentium factis, sunt immunes et ad reditus ven- « ditos ad vitam emptorum non tenentur: sed si con- « tingat de cetero freda pro villa fieri, vel expensas, in « futurum tenebuntur. In cujus rei testimonium, pre- « sentibus litteris nostrum fecimus apponi sigillum. — « Actum Parisius, die veneris post festum Beati Petri « ad Vincula, anno Dom. M° CC° octogesimo quarto[1]. »

Par cette sentence, le différend était clos, mais non point jugé au fond. Le parlement n'abordait pas la question de principe, il accommodait les parties, et il les renvoyait dos à dos. Les clercs triomphaient, car on les autorisait à ne point verser les sommes qu'ils devaient à la ville pour le passé. De leur côté, les échevins ne pouvaient se plaindre, puisqu'on leur accordait — sans effet rétroactif cependant — ce que depuis si longtemps ils demandaient. En réalité, ce règlement ne corrigeait rien et ne supprimait aucun abus. Après comme avant, on était en droit, pourvu que l'on eût la tonsure, de mener, au grand préjudice de la religion, une existence dissolue; on restait libre de trafiquer, de s'enrichir par l'usure, et même de commettre presque impunément les plus graves délits, voire des crimes[2].

Adan de le Hale nous a laissé le nom de quelques-uns des bigames qui prirent, dès qu'Alexandre IV fut mort,

1. Guesnon, *Invent. chronol.*, p. 43-4.

2. Trois ans après la lettre de Philippe le Hardi, le 20 février 1287, Honorius IV enjoint aux évêques de Cambrai et d'Arras « de réprimer les clercs de « leurs diocèses qui commettaient des vols, rapines et homicides, lesquels « méfaits demeuraient impunis. » (Orig. Gand. Arch. prov. Rupelmonde, n° 429.) Voyez *Arch. des missions scientif. et litt.*, 2e série, t. II, p. 259-60.

la tête du mouvement contre les élus de la commune. Evidemment, les personnages que le poète a cités étaient, ou par leur richesse ou par leur habileté, les plus honorés dans leur corporation. Et cependant l'oubli a de tout point anéanti leur réputation éphémère et effacé, excepté pour un seul d'entre eux, jusqu'à la trace de leur existence. Nous ne connaissons aucunement l'avocat *Gilles de Sains*[1]. Nous ne sommes guère mieux renseignés sur son collègue *Mados*[2], ni sur les deux notaires *Colars Fou-se-dame*[3] et *Gilles de Bourignies*[4]. La biographie du savant homme qui répondait au sobriquet de *Plumus* tient en un quart de ligne[5]. Ces gens-là, le temps les a rayés de son livre. Il a respecté davantage la mémoire de leur confrère, le très opulent *Jean Crespin*[6]. Il appartenait à une influente famille[7] de banquiers et de commerçants, et son frère, Ermenfroi, dont nous aurons tout à l'heure à nous occuper, était, à Arras, l'un des princes de la finance, et exerçait de ce chef une action prépondérante. Jean possédait pignon sur rue; sa maison était sise en cité, sur une place[8]. Il avait épousé Œude Faverel, fille d'un bourgeois qui jouissait d'une grande autorité et de beaucoup de fortune.

1. *Feuillée*, v. 471. — Ne pas traduire, comme Fr Michel (*Th. fr. au m. âge*, p. 70), *Sains* par *Sens*. Quatre villages du P.-de-C portent ce nom de *Sains*. L'un d'eux, Sains-les-Marquions, est situé à 27 kil. d'Arras.

2. *Feuillée*, v. 471. — Sur ce personnage, cf. plus haut, p. 25.

3. *Feuillée*, v. 488. — Il demeurait en cité (*ibid.*, v. 482-3) et était membre de la carité des Ardents, sur le registre de laquelle il figure à l'année 1290 (B. N. fr. 8541, f° 31 v°). — Bahlsen (*ouvr. cité*, p. 192) traduit pudiquement *Fou-se-dame* par *Pantoffelheld*. Si l'orthographe de ce nom, dans le ms. de *la Feuillée*, autorise cette interprétation, la manière dont il est écrit par le secrétaire des Ardents en exigerait une autre que l'on nous dispensera de donner.

4. *Feuillée*, v. 489.

5. *Ibid.*, v. 458 et suiv. — Plumus est mentionné parmi les fervents du saint cierge. (B. N. fr. 8541, f° 30 v°.)

6. *Feuillée*, v. 477-481. — Il y a eu, au XIIIe siècle, trois Jean Crespin à Arras, mais il est facile de les distinguer.

7. Il importe de ne point confondre les différentes branches de cette fort nombreuse famille. Les Crespin dont Adan nous parle n'avaient certainement qu'un lointain rapport de parenté avec ceux dont il est question dans les pièces artésiennes du ms. 12615. (Voir plus haut, p. 101, texte et note 2, et p. 150.)

8. B. N. lat. 10972, f° 31 v°.

Œude survécut à son mari, qui mourut entre 1290[1] et 1299[2].

Si brèves et incohérentes qu'elles soient, ces indications suffisent à nous montrer que Jean Crespin brillait au premier rang parmi ses concitoyens ; elles nous expliquent comment, secourus par de tels champions, les bigames, dont enfin nous avons achevé l'histoire, ont pu résister aux magistrats de leur ville durant des années, puis les réduire à composer.

Cette affaire n'était point la seule qui troublât Arras en 1262. Le jeune comte d'Artois ou, plus exactement, ceux qui administraient les affaires en son nom pendant sa minorité[3] avaient éloigné de la demeure seigneuriale certains personnages qui jusque-là y étaient fort bien reçus. De nouveaux favoris s'étaient implantés au palais, et jouissaient de l'influence arrachée à leurs prédécesseurs. Le Bossu nous instruit mal de ces intrigues. Il se borne à dire que la roue de Fortune a tourné ; que des bourgeois, *qui soloient bien estre du conte*[4], ont été précipités à bas ; que d'autres se sont élevés, en sorte qu'ils sont devenus les amis du maître et les tyrans de la ville[5]. On ne peut asseoir sur des indications aussi brèves de solides conjectures. On devine seulement ceci :

1. Nous tirons ce renseignement d'un acte de 1290 qui commence ainsi : « Sacent tous les servans heritables... que Jean Crespins, frere de *feu* Ermen- « froi Crespins d'Arras, etc... » (Arch. dép. du P.-de-C., H. Prév. des eaux, copies de chirog., f° 1 v°.) Cette pièce, où il est question de la vente d'un moulin, prouve que Jean vivait encore en 1290 et qu'il était frère d'Ermenfroi, mort avant 1290.

2. Arch. du P.-de-C., *ibid.*, *ibid.*, f°s 1 v° et 2. « Sacent tous les servans « heritables... que Robert Nazart, fils de feu Jean Nazart, [suivent d'autres « noms] ont vendu, werpi et crié quitte... a Jacquemon Doucet... tout le droit « et toute l'action qu'ils avoient... sur le moulin qui leur estoit descendu de « maistre Jacquemon Nazart, leur frere, et avoit été paravant a Œde Faverel, « femme de *feu* Jean Crespins... » Ce document est de mars 1299.

3. Voir plus haut, p. 35.

4. *Feuillée*, v. 806. — Fr. Michel (*ouvr. cité*, p. 83) a mal entendu cette phrase ; il a cru qu'il s'agissait ici non point du *comte* d'Artois, mais d'un *compte* d'argent. Cette erreur rend sa traduction inintelligible.

5. *Feuillée*, v. 790-1.

Des hommes ambitieux et hardis se disputaient le pouvoir, et, profitant de ce que Robert II n'était pas encore sorti de l'enfance, ils aspiraient à commander en son nom. La cupidité les y invitait autant que la soif des honneurs. Il est clair que ceux qui exerçaient l'autorité en pareille circonstance trouvaient mainte occasion de dépouiller leurs concitoyens, de s'approprier les fonds publics. Aussi ce ne sont pas des gens d'élite qui rivalisent afin de s'emparer de l'esprit du comte. La lutte est circonscrite entre quelques familles de banquiers qui tâchent d'arriver aux affaires pour assurer leur situation sur le marché, pour écraser leurs concurrents.

L'un des disgraciés, *Leurins li Cavelaus*, est inconnu. Nous ne savons sur lui que ce que le menestrel nous en dit : on lui avait ravi tous ses biens ; il restait sans chemise et sans souliers, *nu et déchaux*. Il ne fallait pas qu'il comptât se relever, le pauvre martyr[1] ! — L'autre, *Thomas de Bouriane*, jadis drapier de son état et, plus tard, brasseur[2], fut certainement supérieur à Leurins li Cavelaus. Adan, qui ne consacre que quatre vers à celui-ci, parle assez longuement de Thomas ; il s'indigne contre ses persécuteurs. Ils ont, déclare-t-il, commis un *péché* en lui nuisant *sans raison*, en lui courant sus, en voulant même s'emparer de sa maison et le jeter à la rue. « Il ne l'avoit point deservi[3] ! » Cette innocente (?) victime appartenait à une famille dont il serait possible de mentionner quelques membres[4]. Thomas figure dans un acte de 1252, où il est qualifié de « sire[5] ». Il était marié ; sa femme faisait

1. *Ibid.*, v. 819-822.

2. *Ibid.*, v. 815-6. — Il est probable qu'il était, comme presque tous les citoyens riches d'Arras, à la fois industriel et usurier.

3. *Ibid.*, v. 805-18.

4. *Johannes de Bourriane*, B. N. lat. 10972, f° 6 r° ; *Ale de Burriane*, B. N. fr. 8541, f° 27 v°, année 1273, Pur.

5. *Comité des travaux histor. et scientif.* — *Bulletin histor. et philol.*, année 1894, n°s 1 et 2 : Guesnon, *Recherches biogr. sur les trouv. artésiens*, p. 422, en note.

partie de la carité du saint cierge[1], et lui-même, il est nommé, à la date de 1279, sur le registre des Ardents[2]. Il demeurait dans *l'orde rue*. Si nous sommes en mesure de préciser l'endroit où était sise sa maison, cette maison dont on avait failli l'expulser, nous le devons à un officier de police de la fin du XIIIe siècle[3] qui, ayant sans doute la mémoire courte, notait soigneusement les choses qu'il se réservait d'éclaircir. Ce zélé magistrat écrit : « Ramembranche ke je sache ki chiex fu ki eut « le nés coupé et le langue en l'orde ruele devant le « maison Thumas de Bouriane et liquels sergans en « euilli [*cueilli ?*] les temoins [= *les témoignages*] et « comment li fais fu punis[4]... »

Avant d'attaquer les nouveaux favoris de Robert II, Adan, si brave qu'il soit, prend quelques précautions oratoires. Lorsque Croquesot demande à Morgue quels sont ces gens qui sont assis au-dessus de la roue de Fortune, et « dont chascuns sanle si grans sire[5] », la fée répond qu'il n'est pas prudent de tout dire, et qu'elle gardera le silence[6]. Alors l'acariâtre Magloire, s'adressant au courrier de Hellequin, lui promet de contenter sa curiosité et de ne lui rien celer, mais les mauvais propos qu'elle va tenir, les blâmes qu'elle prononcera, elle les met, comme si elle sentait qu'une excuse lui sera nécessaire, sur le compte de l'irritation et du déplaisir qu'elle éprouve ce jour-là. Elle se déclare résolue à n'épargner personne, et elle annonce que, pour soulager son cœur, elle ne dira « fors honte[7] ». Magloire s'exprime ainsi au nom du poète, qui s'applique à justifier d'avance, en ne lui prêtant pas un caractère sérieux,

1. B. N. fr. 8541, f° 29 v°, année 1282.
2. *Ibid.*, f° 29 r°.
3. Le texte qui contient ce renseignement est postérieur à 1296, mais antérieur à 1300.
4. Arch. dép. du P.-de-C., A. 48.
5. *Feuillée*, v. 782-3.
6. *Ibid.*, v. 784-5.
7. *Ibid.*, v. 786-9.

la hardiesse de ses critiques. Cette tactique est sage, ces ménagements sont naturels, car les deux hommes que le Bossu se prépare à combattre, ils étaient à la tête de la cité.

L'un d'eux s'appelle *Ermenfroi Crespin*[1]. Il était frère de Jean, dont nous avons parlé en traitant la question des bigames. Ermenfroi exerçait la profession d'usurier, et, dans l'état des dettes du comte d'Artois, état rédigé à Avignon, le 1er juillet 1274, il est cité jusqu'à trois fois[2]. Robert s'oblige à lui payer une somme assez considérable « pour avoir esté avec l'armée en Brabant ». Il possédait, ce financier, outre sa maison, un courtil hors de la porte de Ronville[3]. Dans le registre des Ardents, on lit le nom de la femme d'Ermenfroi[4] et le sien propre, en 1278[5]. Il mourut entre cette année 1278 et 1290[6].

La biographie du bourgeois qui gouvernait avec le précédent, pendant la minorité de Robert, nous est relativement bien connue. *Jacquemon Louchard*[7], qui avait reçu le sobriquet de *Barbedor* ou de *Barbedorée*, était, Fastoul nous l'apprend[8], fils de l'usurier Englebert Louchard[9], et il avait un frère qui s'appelait Andrieu[10]. Jacquemon, audacieux manieur d'argent, ainsi que tous les membres de sa famille, et créancier de son seigneur, alla, lui aussi, « avec l'armée en Brabant[11] ». Il paraît être entré, vers 1280, au service du roi de France. Un

1. *Ibid.*, v. 794-5.
2. God. *Inv.*, I, 435 et suiv.
3. B. N. lat. 10972, f° 32 v° : « Ermenfridus Crespins pro curtili, XI sol. VIII « den. »
4. B. N. fr. 8541, f° 27 r°, année 1273.
5. *Ibid.*, f° 28 v°.
6. Voir ci-dessus, p. 431, note 1.
7. *Feuillée*, v. 795.
8. *Congé*, str. 14 (B. N. fr. 25566, f° 254 b): « Congié demant tout en apert | As deus fiex segneur Englebert. | Jaqmon Loncart et Andriu. »
9. Sur Englebert, cf. B. N. fr. 8541, f°s 26 r°, 29 r°; God. *Inv.*, I, 312.
10. Sur Andrieu, cf. God. *Inv.*, *ibid.*; B. N. lat. 10972, f° 34 r°; B. N. fr. 8541, f° 23 v° (année 1260); *Olim*, t. II, p. 205; Arch. dép. du P.-de-C., A. 16.
11. God. *Inv.*, I, 435 et suiv.

acte de 1286, par lequel lui et Margaretain, sa femme, concèdent mille livres pour aumônes à l'abbaye de Vaucelles, le qualifie de « panetier du roi[1] ». L'année suivante, il intente un procès à l'échevinage d'Arras, parce qu'on veut l'astreindre à la taille, dont il se prétend exempt en raison de son titre d'officier de la couronne[2]. Nous avons, sur une charte de 1289, un sceau de « Jacques Louchart, sergent du roi[3] ». A cette même date de 1289 (1er juillet), Barbedor et sa femme, dont la générosité et la piété sont décidément édifiantes, fondent, en l'église cathédrale de leur ville, une chapellenie perpétuelle « ob animarum suarum et suorum reme- « dium ». C'est que, persuadés du néant des choses humaines, ils désirent bâtir non sur la terre, mais au ciel[4]. Pourtant, cet excellent chrétien n'est pas encore arrivé au bout de sa carrière qui fut longue. En 1292, il est fait mention de lui dans une pièce, d'ailleurs de peu d'importance, enregistrée au parlement, à Paris[5]. Plus tard (commencement de 1296), il porte un témoignage accablant contre le bailli Jean de Biaukaisne, coupable de concussion[6], et lorsque l'on crée (27 septembre de la même année) une commission chargée de contrôler la gestion de ce magistrat indigne, on met parmi les enquêteurs « Jakemon Louchart, dit Barbe- « dorée[7] ». Enfin, à un âge évidemment très avancé, ce personnage achète à Sohier le... (mot illisible) une partie de manoir (1305)[8]. La nature et le nombre de ces docu-

1. Arch. du Nord, n° 226 de la Bibl., f° 9.

2. Dans la sentence royale, Jacquemon est appelé « servientem nostrum ». L'objet du litige est exposé en ces termes : « Dictus Jacobus dicebat se debere « esse immunem, racione nostri servicii, de tallia solvenda. » (*Olim*, II, 273-4.) — Le demandeur perdit sa cause.

3. *Inv. des sceaux de la Flandre*, n° 5432.

4. « Noveritis quod Jacobus dictus Louchars et Margareta, ejus uxor, con- « siderantes... et ædificare potius in celesti patria cupientes, etc... » B. N. lat. 17737, f° 117 v°.)

5. *Olim*, II, 339. — Ce texte le nomme *Jacobus Barbe-Doree*.

6. God. *Inv.*, II, 243.

7. *Ibid.*, *ibid.*, 259.

8. Arch. dép. du P.-de-C., H. Prév. des eaux, copies de chirogr., f° 54 v°.

ments prouvent que l'auteur de *la Feuillée* ne nous trompait pas en proclamant qu'un tel homme, quoique simple bourgeois, était l'un des maîtres de la cité.

Ils n'aspiraient pas seulement, les favoris du comte, à jouir, leur vie durant, de l'autorité. Ils rêvaient de transmettre à leurs enfants la puissance qu'ils avaient acquise, et, de peur qu'après eux les Arrageois ne manquassent de tyrans, ils travaillaient à fonder de véritables dynasties. Adan de le Hale s'élève avec énergie contre ces orgueilleuses prétentions. Il ne lui suffit pas de signaler la conduite actuelle de ces gens qui oppriment le pays, il révèle leurs projets pour l'avenir. « Sachez-le bien, dit-il à ses auditeurs, ils légueront à leurs descendants leur empire. Leurs enfants croissent et prospèrent, *ils viennent bien* : ils voudront regner a leur tour. Déjà, j'en aperçois deux qui imitent leurs pères *droit point*, et qui s'exercent à nous asservir[1]. » Ce passage nous apprend qu'Ermenfroi Crespin et Jacquemon Louchard avaient chacun un fils. Nous n'avons pas retrouvé la trace de l'héritier de Jacquemon. Quant à celui d'Ermenfroi, il s'appelait Jacques[2]. Malgré la prédiction du Bossu, il est douteux qu'il ait eu une haute destinée. Cependant il fut *homme du comte*, et nous le voyons assister, à ce titre, le 17 et le 18 mars 1285, au plaid où comparurent les échevins de Boulogne qui accusaient leur seigneur d'empiéter sur les attributions du maire et de la municipalité[3].

Tels sont les renseignements que nous avons pu recueillir sur la révolution de palais qui eut lieu en 1262, à Arras, ou plutôt sur les personnages qui jouèrent

1. *Feuillée*, v. 797-801.

2. En juin 1269, le comte d'Artois ordonne que *Jacques, fils d'Ermenfroi Crespin*, tienne de lui en fief pour sept sols et demi le moulin que ledit Ermenfroi a acheté à Tolard d'Offermont. (Arch. dep. du P.-de-C., A. 17; God. *Inv.*, I, 328.)

3. God. *Inv.*, I, 588-9.

un rôle dans cette affaire. Il est temps d'étudier maintenant les satires qui sont dirigées contre de simples particuliers. — Les bourgeois et les bourgeoises d'Arras, célèbres par leur méchanceté ou par leur sottise, vont défiler devant nos yeux.



Pour une raison que nous avons exposée ailleurs[1], le fils de maître Henri a commencé par railler les acteurs mêmes de sa comédie et leurs familles. On n'a pas oublié de quelle manière il traite et lui-même, et sa femme, et son père. Nous avons signalé déjà le rôle qu'il prête à Walet, le pauvre niais[2], et à dame Douce, la courtisane effrontée[3]. Parmi les compagnons du Bossu, plusieurs n'ont pas été davantage ménagés. Rainnelet est un adolescent naïf, timide, voire peureux[4]. Hane le Mercier n'essuie, lui, aucun reproche, mais on lui déclare, sans qu'il proteste, qu'Eve, sa mère, a cent diables au corps[5]. On suspecte les mœurs de Riquèce Aurris, et il déplore le caractère revêche de sa moitié[6]. Puis on rit des défauts physiques. Adan se compare modestement à un « pois baiens[7] »; il nous peint en maître Henri un vieillard *plein de rhume*, catarrheux[8] et, avec cela, obèse[9]. Et Maroie, est-elle assez caricaturée par son mari! Elle a, dit-il, les cheveux pendants, le front étroit et crêté, les sourcils épars et dressés comme s'ils voulaient s'envoler[10]. Quel tableau flatteur!... Plus loin, il est question de *la rousse tête* de Rainnelet[11], de la calvitie de Riquèce Aurris[12]. Notons

1. Voir p. 16-18.
2. Voir p. 343-4.
3. Voir p. 345.
4. *Feuillée*, v. 584-9.
5. *Ibid.*, v. 318-20.
6. *Ibid.*, v. 276-285. (Cf. ci-dessus, p. 364.)
7. *Ibid.*, v. 422-4.
8. *Ibid.*, v. 198-9.
9. *Ibid.*, v. 245.
10. *Ibid.*, v. 89, 93, 98-9.
11. *Ibid.*, v. 271.
12. *Ibid.*, v. 682-3.

que le ménestrel n'a pas épargné les infirmités des spectateurs plus que celles de ses amis et de ses parents. Il se moque, par exemple, de quelques bourgeois qu'une gourmandise excessive avait embarrassés d'un ventre énorme, et il nomme trois de ces gloutons punis par où ils avaient péché. Ce sont *Jean d'Auterille*[1], *Guillaume Wagon*[2] et *Adam l'Anstier*[3].

S'il est impossible de penser qu'Adan ait eu l'intention d'affliger les membres de sa famille ou ceux de sa troupe, on ne saurait admettre non plus qu'il eût, en s'amusant aux dépens de ses collègues du Puy, le dessein de les contrister. Dans quel but se serait-il aliéné une assemblée qui, à coup sûr, lui avait ouvert ses portes, et pourquoi eût-il outragé la société littéraire qu'il s'était chargé de divertir? Evidemment, les traits qu'il a décochés au président de cette académie et à deux Arrageois qui se préparaient à concourir pour la couronne, il les jugeait innocents. Avouons cependant ou qu'il a eu la main lourde, ou que nos ancêtres étaient peu chatouilleux et n'estimaient pas offensantes des paroles que l'on considérerait aujourd'hui comme des insultes. Que *Gautier as Paus*[4] et *Thomas de Clari*[5]

1. *Ibid.*, v. 240. — La femme de ce personnage est citée dans le ms 8541 de la B. N., f° 29 v°, année 1282, Pur.

2. *Feuillée*, v. 241. — Fastoul (B. N. fr 25566 f° 251 d, 17e str. du *Congé*) adresse ses adieux à ce personnage que mentionne une charte du 23 mars 1242 : « Gilles, chevalier, châtelain de Bapaume et seigneur de Beaumez, déclare « avoir vendu... à Guillaume Wagon, fils de Robert Wagon,... 400 muids d'a« voine .. à payer en quatre termes dans la ville d'Arras. » (Ibid., *Inv.*, I, 136.) — En 1283, Guillaume passe l'acte de vente d'un manoir. (Arch. dép. du P.-de-C., H. Prev. des eaux, copies de chartes, f° 40 v°.) Dans le même recueil (f° 41 r°), on trouve encore, à la date de 1295, ce nom de Guillaume Wagon, mais tout porte à croire que, là, il désigne le fils du bourgeois qu'Adan de le Hale a critiqué.

3. *Feuillée*, v. 242. — Adam l'Anstier fut l'un des bienfaiteurs de Fastoul. (*Congé*, str. 43.) Nous ne savons rien sur lui, sinon qu'il était associé à la carité du saint cierge. (B. N. fr. 8541, année 1288.) Nous parlerons un peu plus loin d'un autre membre de cette famille. Cf. aussi p. 99, le texte et la note 3.

4. *Feuillée*, v. 408-17. — Nous ne savons rien sur ce Gautier. Le nom de *as Paus* était fort répandu à Arras. Voir plus haut, p. 100.

5. *Feuillée*, v. 410-11. — Personnage inconnu. — Clari est un bourg du département du Nord.

aient écouté sans colère les vers qui les concernaient ; qu'ils aient souffert patiemment que le poète proclamât leur peu de talent ; qu'ils aient ri les premiers des allusions faites à leur goût pour le jeu de dés, — à la rigueur on le comprend. Mais le nouveau prince du Puy, Robert Soumillon, n'aurait-il pas été en droit de s'indigner grandement des propos tenus sur son compte ?

Le Bossu se moque d'abord de ce titre pompeux de *prince* qui venait d'être conféré à Robert[1], puis il attaque l'homme même, qui fut, si nous ajoutons foi à ce qu'on lit dans *la Feuillée*, un vaniteux, un fanfaron. Singeant les mœurs des chevaliers, il avait jouté à Montdidier sur la place du marché. Par malheur, son destrier avait butté, était tombé, et lui avec. Ce n'était pas seulement son amour-propre qui avait été froissé de cette chute... Le bourgeois-paladin en conserva longtemps les marques aux bras, aux épaules. Le trouvère indiscret raconte cette mésaventure[2], dont il compare ironiquement le héros à ceux de la Table ronde. Morgue, qui est amoureuse de ce *vaillant*, vante en lui des qualités de premier ordre. Il ne bavarde point, dit-elle, il est *coi*, il garde les secrets[3]. A cela Arsile réplique : « Entre Lys et Somme, nul n'est aussi trompeur ni aussi traître que votre ami... Et quel orgueilleux ! Toujours il tâche *de monter sur le tas*[4]... »

Des deux fées quelle est celle qui connaît le mieux Robert ? Il semble que Morgue n'a pas eu tort de célébrer sa vertu. Il est constant, du moins, qu'il ne manquait ni de générosité ni de charité. La pièce suivante le prouvera :

« A tous ciaus qui ces presentes letres verront et « orront, nous, eschevins d'Aras, salut. — Comme

1. *Ibid.*, v. 404-7.
2. *Ibid.*, v. 720-41.
3. *Ibid.*, v. 743-4.
4. *Ibid.*, v. 748-53.

« Robers Soumillons, jadis bourgeois d'Aras, en se
« darraine volenté donnoit et laissoit, pour Dieu et par
« durable aumosne et en le remission de ses pekiés, se
« maison ou il manoit, ki siet vers Sainte Crois, pour
« faire et edifier un hospital a herbergier les pauvres
« hiretaulement, et, avec chou, il laissoit un nombre
« d'argent pour acheter rente a hiretaige pour ledit
« hospital gouverner a perpetuité de lits et d'autres
« coses necessaires audit hospital etc[1]... »

N'avons-nous pas là un beau, un éloquent témoignage en faveur du prince du Puy, et se figure-t-on volontiers après cela qu'un homme qui employait ses richesses de cette noble façon ait été le « cacoigneur[2] » qu'Adan nous a présenté ? Non sans doute, et l'on regrette de ne point posséder sur ce bourgeois libéral de plus nombreux renseignements. Dans un autre document, où il est encore question de l'hospice fondé par lui, l'on parle de l'un de ses neveux qui s'appelait Regnier Soumillon[3]. Il est probable qu'en 1262 le directeur de la *gent jolie* était, puisqu'il luttait aux tournois, plein de vigueur et de jeunesse. On ne s'étonnera donc point qu'il ait vécu — terme minimum — jusqu'à la fin de 1301, ainsi qu'il appert d'un acte daté du 1er septembre de cette année-là[4].

Le clergé, on le pense bien, ne devait point échapper aux sarcasmes du Bossu, mais, à l'égard des gens d'Eglise, l'impitoyable censeur n'a pas usé de sa méthode ordinaire, et il s'est abstenu de faire des personnalités. Seul, le pape Alexandre IV — encore avait-il cessé de

1. Arch. munic. d'Arras. Pièce sur parchemin, scellée et non cotée, qui porte la date du mois d'octobre 1311.
2. *Feuillée*, v. 757.
3. Arch. munic. d'Arras. Acte sur parchemin, non coté, muni d'un sceau, et daté de nov. 1315.
4. « Le bailli d'Arras écrit au bailli d'Hesdin qu'il s'est rendu chez Robert « Soumeillon ; qu'il l'a trouvé malade ; qu'il lui a demandé, en présence des « hommes du comte d'Artois, s'il avoit été payé de 147 l. que Jake de Yvregny « disoit lui avoir données, et qu'il a fait serment de n'en avoir rien touché. » God. *Inv.*, II, 159.

vivre — est clairement désigné dans *le Jeu de la feuillée*. Les autres critiques adressées aux ecclésiastiques demeurent générales, et elles visent, celles-ci les membres de l'épiscopat, celles-là les moines.

Une ou deux phrases, sans plus, sont consacrées aux évêques. Le ménestrel ne leur ménage point les épithètes injurieuses : il les appelle *larrons*, il leur reproche leurs mauvaises mœurs. Nos prélats, s'écrie-t-il, se piquent de morigéner leurs inférieurs, et ils ont tous, non une seule femme, comme les clercs, — mais des femmes ; ainsi ils donnent l'exemple du vice[1].

Quant à la satire des religieux, elle ne présente aucune aigreur. Fine, adroite, voilée et, en un certain sens, délicate, elle a le mérite d'aller à son but et d'être gaie. Ici, Adan a la nette intelligence de ce qui convient à la comédie. Les ridicules ou les défauts qu'il veut nous montrer chez les habitants des couvents, il les incarne en un type unique, il les peint sous les traits de ce moine d'Haspres qui a quitté son monastère afin de courir marchés et foires et de promener à travers le pays les reliques de saint Acaire[2]. La figure de ce vendeur de miracles a été dessinée ou, pour mieux dire, ébauchée d'une main habile. Il n'est pas de la race de Faux-Semblant. Placé à côté des cordeliers de la reine de Navarre ou de Rabelais, il aurait l'air d'un modèle de vertu. Il ne dépouille pas les badauds qui se pressent autour de lui, il ne se livre point à la débauche. Naïf, un peu niais, mais bénin, poli, complaisant[3], il aime son repos, il ne demande qu'un coin pour dormir. *La grant merveille de faerie* ne réussit pas à le tenir éveillé.

1. *Feuillée*, v. 446-455.
2. *Ibid.*, v. 322 et suiv. — Dans le ms. 12615 de la B. N., f° 210 a, il est question d'une ville où « Il n'i a nul signor se ce n'est sains Acaires. » Les citoyens de ce bourg sont tous atteints de démence. « S'uns hom i devient sages « des autres est haïs. » — Lorsque le roi Charles VI fut frappé de folie, on présenta son image en cire à la châsse de saint Acaire d'Haspres. (Dinaux, *Trouv. barb.*, p. 227.) — Sur l'origine du nom de ce saint, voyez *Romania*, X, 302.
3. *Feuillée*, v. 559-573.

On voit qu'il est accoutumé aux longues et paisibles nuits, et qu'il ne doit pas se lever avec plaisir, quand la cloche de son abbaye sonne matines. Ajoutez qu'il entend manger à ses heures[1], qu'il ne déteste pas le vin[2]. Lorsqu'on l'invite à venir au cabaret, il répond : *Trop volontiers*[3] *!* S'il ne dérobe pas l'argent d'autrui, il souffre malaisément qu'on lui extorque le sien. Sa plainte à ce sujet est légitime, mais aussi pourquoi s'attablait-il à la taverne en si mauvaise société ? Que ne fuyait-il ces buveurs ? On ne l'aurait pas dépouillé. Et puis, dans le feu de la dispute, il se sert d'expressions trop profanes, qui jurent avec son langage d'ordinaire mesuré et dévot. Il dit au Dervé : « Les cent diables apporté vous ont[4] ! » Il proteste que, de sa vie, il ne passera le seuil de l'auberge où il a laissé sa bourse : « Si j'y reviens, diable m'emporte[5] ! » On lui pardonnerait encore ces paroles qui manquent de douceur évangélique... Comment l'excuser lorsque, contraint de fournir un gage, il offre — quoi ? Les reliques, oui, les vénérables reliques de saint Acaire ! Il les confie sans nul remords à un tavernier[6]. Et alors il arrive que celui-ci, montrant la châsse dont il est possesseur, s'écrie : « Je puis, à cette heure, prêcher de saint Acaire !... Allons, amis, célébrons tous en grande solennité le bienheureux qui nous honore de sa présence, et qui *s'abreuve* au milieu de nous[7] ! »

1. *Ibid.*, v. 877-8.
2. *Ibid.*, v. 905-9.
3. *Ibid.*, v. 883.
4. *Ibid.*, v. 1029.
5. *Ibid.*, v. 1065.
6. *Ibid.*, v. 1010-14.
7. *Ibid.*, v. 1016-22. — M. Bahlsen (*ouvr. cité*, p. 75-6) s'étonne que ces mêmes bourgeois, qui traitent d'une manière si irrévérencieuse les reliques du moine, manifestent l'intention, en quittant la taverne, de se rendre devant « le fiertre » de N.-D. pour offrir un cierge et pour baiser la pierre du monument où la sainte chandelle était déposée. (*Feuillée*, v. 1074-7.) Cette conduite en apparence illogique ne doit point nous surprendre. Saint Acaire appartenait à la paroisse d'Haspres, et il était permis de plaisanter à ses dépens. Quant à la sainte chandelle, elle était d'Arras : les gens d'Arras la respectaient.

La plupart des traits qui forment le type du moine, M. Bahlsen les a notés[1]. Selon lui, ces réflexions malignes constitueraient un pamphlet d'une hardiesse extrême, et de nature à exciter de terribles ressentiments. Le savant allemand s'explique mal que l'on n'ait pas sévi contre l'audacieux écrivain qui blâmait le pape et les prélats, et qui ne craignait point de mêler, dans l'épisode de la taverne, le profane et le sacré. Comment l'auteur de ces censures et d'une telle parodie a-t-il échappé aux sévérités de la justice ecclésiastique ? M. Bahlsen se le demande, et il affirme que l'Eglise, aux siècles suivants, n'eût pas toléré une telle liberté de langage[2]. Nous objecterons que cette franchise ne blessait, après tout, ni le dogme ni la morale. Si les tribunaux, dont relevait le clerc d'Arras, s'étaient émus pour si peu, quelles foudres aurait-on alors réservées à des hommes comme Rutebeuf et Jean de Meung qui ont rimé tant de vers pour dévoiler et stigmatiser les abus qui s'étaient glissés dans le clergé ? Cependant ces deux poètes ne furent jamais inquiétés. Le Bossu, qui était loin d'avoir, en matière de religion, leur fougue ni leur audace, ne risquait donc point de déchaîner contre lui l'orage.

Continuons la revue — elle sera désormais rapide — des bourgeois et des bourgeoises d'Arras qu'il a signalés au mépris ou exposés aux railleries des spectateurs de *la Feuillée*.

Voici venir les clients de saint Acaire, — les sots. Adan de le Hale nous avertit à mots couverts que les individus de cette catégorie sont, en sa ville natale, fort nombreux[3]. Cependant il n'en cite que cinq : *Walaincourt*[4],

1. *Ouvr. cité*, p. 74-5.
2. *Ibid.*, p. 77.
3. *Feuillée*, v. 360-1.
4. *Ibid.*, v. 362. — Ce nom était des plus répandus dans les provinces du nord. On le trouve dix-sept fois dans *l'Inventaire des sceaux de la Flandre.* Il pourrait être question ici du *Jean de Walaincourt* à qui Pierrekin de le Coupéle envoie l'une de ses chansons. (B. N. fr. 844, f° 164 r°.)

Colars de Baillol[1], *Heurin*[2], *Gautier Alemain* [ou Aleman ?][3], *Jean le Keu*[4]. Aucun, parmi ces infortunés dont la raison, si nous en croyons le ménestrel, était bien malade, n'a laissé de trace sûre de son existence. Il faut en conclure que l'auteur du *jeu* ne reprochait la niaiserie qu'à des gens obscurs. Les notables, les chefs de parti, il les accusait, au contraire, d'avoir trop d'intelligence. Evidemment, il range dans la classe des pauvres d'esprit ceux dont il n'a rien de pis à dire.

Notre ménestrel n'a pas ménagé le beau sexe, et il n'hésite point, lui, le chansonnier courtois, lui qui, par profession, aurait dû sacrifier aux Grâces, à bafouer les Arrageoises en général, à désigner au public celles de ses payses qui rendaient la vie dure à leurs maris, qui avaient l'habitude de chercher querelle à chacun et même de s'aider, quand les arguments leur manquaient, « des doigts et des ongles ». Les femmes du quartier de la Garance étaient célèbres pour leur amour de la bataille. On se gardait de les offenser ! Elles se font, écrit Adan, « cremir et resoignier[5] ». Cette redoutable armée a ses capitaines, entendez par là des mégères encore plus déterminées que le reste de la troupe. Telle l'épouse de *Mahieu l'Anstier*[6]. Elle avait déchiré le visage

1. *Feuillée*, v. 366. — Il existe (*Invent. des sceaux de la Flandre*, n° 485, année 1238) un cachet de *Nicolas, sire de Bailleul*. Ce personnage doit-il être identifié avec celui du *jeu* ? — Nous l'ignorons.

2. *Feuillée*, v. 366. — Est-ce l'*Heurin Jehan* qui figure, à la S.-Remi de 1272, sur les listes des Ardents (B. N. fr. 8541, f° 26 v°) ? On est autorisé à le croire. Cependant il ne serait pas déraisonnable de prétendre que le vers « Colars de Bailloel et Heuvins » désigne « Colars et Heuvins de Bailloel ».

3. *Feuillée*, v. 372.

4. *Ibid.*, v. 381. — Maître Henri appelle Jean le Keu « no serjant ». Sur cette expression, cf. plus haut, p. 22, note 2.

5. *Ibid.*, v. 293-5.

6. *Ibid.*, v. 296-302. — Cette femme, qui est citée dans le ms. 8541, f° 21 r°, année 1261, Pur., était fille du richissime usurier, Audefroi Louchard (God. *Inv.*, I, 383, acte du mois d'août 1271) dont l'opulence fut proverbiale (B. N. fr. 1109, f° 325 b ; 12615, f° 34 r°). [Sur cet Audefroi, voyez Achmet d'Héricourt et Alex. Godin, *Rues d'Arras*, t. I, p. 16 ; — God. *Inv.*, I. 435 et suiv. ; —

du bailli de Vermandois[1], mais son *baron* n'essayait pas de la ramener à la douceur : il se taisait, le prud'homme, il ne soufflait mot, et lui sage ! Telles aussi *Margot aux Pommettes*[2], qui ne cessait de *tencher*, et *Aelis au Dragon*[3], une infatigable bavarde. C'est Riquèce Aurris qui parle de ces deux dernières. Gillot le Petit l'interrompt en criant, rempli de terreur : « Une étole ! Vite, une étole ! Notre compère a évoqué deux démons[4] ! » Madame *Henri des Argans* se hérisse et griffe comme un chat[5], et c'est à cet animal irritable qu'il faut de même comparer la compagne de maître *Thomas de Darnestal*[6]. —

B. N. fr. 8541, f° 28 r°, année 1271, Pentec. : — Ars. 3101, f° 371 ; — B. N. lat. 10972, f° 31 r° : — Arch. dép. du P.-de-C., A. 326, 339, 390, 406 ; H. Prév. des eaux, copies de chirogr., f° 33 v°, pièce de 1284. Certes, il était nécessaire d'avoir une réelle bravoure pour s'attaquer à la famille de ce Crésus artésien. D'ailleurs, Mahieu l'Anstier ne paraît pas avoir été non plus un personnage négligeable. Il est mentionné pour la première fois dans les actes publics en 1242. (God. *Inv.*, I, 132.) — Sur les listes du censier de 1261, on rencontre son nom à deux reprises. « Matheus li Hanstiers, pro domo que fuit Audefroi Louchart « [son beau-père] in magno vico S[t] Nicholaï, contigua viculo que (*sic*) ducit ad « S[um] Johannem, III sol. et VI den. in Nat. » (B. N. lat. 10972, f° 34 r°.) « Bal- « duinus, filius Mathei li Hanstiers, pro domo que fuit Hugonis le Cirier in « magno vico S[t] Nicholaï, XXXVIII den. in Nat. » (*Ibid.*, *ibid.*, v°.) Ce texte nous apprend que Mahieu eut un fils appelé Baudouin. — Le gendre d'Audefroi Louchard a eu de nombreux ennemis. L'un d'eux, un poète, le donne comme un fourbe fieffé, qui « au mentir s'est tous jours aers ». (B. N. fr. 12615, f° 212 b et c.) Ces critiques prouvent que l'homme auquel on les adressait occupait une haute situation, car on ne bat en brèche que les puissants. — Au mois d'août 1271, le comte d'Artois confirme l'achat que *Mathieu dictus Hanstarius* a fait à Wibert de Builecourt de 88 mencaudées de terre, situées dans les territoires d'Inchi et de Pronville. (Arch. dép. du P.-de-C., A, 19.) — En 1277 (octobre), le même Robert assigne le péage de Bapaume en payement de 600 l. empruntées à Mahieu l'A. (*Ibid.*, A. 24.) — Le 29 juin 1281, Robert reconnaît devoir 220 l. que Simon Faverel et Mahieu l'A. lui avaient avancées « pour acheter un grand cheval ». (God. *Inv.*, I, 513.) — A cette date, nous perdons de vue le bourgeois dont il est question dans *la Feuillée*. Qu'on ne le confonde pas avec l'un de ses homonymes qui est mêlé en 1296, puis en 1304, à de graves procès. Le Mahieu l'A., qui paraît déjà dans une charte en 1242, ne vivait évidemment plus au début du XIV[e] siècle.

1. *Feuillée*, v. 300. — Quel était, en 1262, le bailli de Vermandois ? Nous l'ignorons. Il s'appelait, en 1269, Jean, seigneur de Fonsomme.

2. *Ibid.*, v. 304. — Ce nom (ainsi que le suivant) semble tiré d'une enseigne de boutique.

3. *Ibid.*, v. 305.

4. *Ibid.*, v. 308-9.

5. *Ibid.*, v. 314-15.

6. *Ibid.*, v. 316-17. — Le mot *Darnestal* ou *d'Arnestal* semble désigner un faubourg ou un quartier. Il y a encore à Arras une rue Ernestale.

Avez-vous un procès ? Confiez vos intérêts à *Marien le Jaie*[1], et vos adversaires n'auront pas beau jeu. Elle sait plaider, celle-là, et ergoter, et chicaner... *Gautier Mulet*[2] est affligé d'une peu tendre moitié. S'agit-il de partir en guerre ? Elle est prête, et que Dieu ait pitié de ses ennemis ! N'avons-nous pas là une jolie légion de furies, et si celles qui la composent méritaient leur réputation, n'est-il pas vrai qu'Adan courait intrépidement le risque de perdre, sinon la vie, du moins les yeux ?

Enfin, voici la longue théorie des avares. La ladrerie, fléau terrible, se déchaîne à Arras. Le physicien de *la Feuillée*, qui se vante de guérir tous les maux, confesse que si, grâce à ses soins, un certain nombre de ses concitoyens se sont rétablis et ont été corrigés de leur passion pour l'or, d'autres sont demeurés tellement rebelles à la médecine qu'il désespère de leur salut. De ces malades récalcitrants, l'homme de l'art en connaît plus de deux mille[3]. Comme bien l'on pense, le poète s'est borné à parler des plus insignes. Ce sont — plaçons-les en tête de la liste, ces maîtres de la ville — Ermenfroi Crespin et son collègue, Jacquemon Louchard[4]. Ce sont encore *Ermenfroi de Paris*[5] et *Biétu*

1. *Ibid.*, v. 502-3.

2. *Ibid.*, v. 867-71. — Gautier Mulet était un citoyen riche et connu. Sa mere s'appelait Œdain. « Sacent tous les servans heritables etc.. que Robert « Crespins... a acheté a Henri Hukedieu telle partie que Wautiers Mulet atten- « doit aux moulins de Miaulens après la mort de ma dame Œdain Mulete, sa « mere, laquelle partie Henri Hukedieu avoit aussi achetée audit Wautier bien « et loiaument. » (Arch. dép. du P.-de-C., H. Prév. des eaux, copies de chirogr., f° 57 r°. Année 1257.) Cette Œdain avait deux autres fils, Jean et Thomas. (Arch. du P.-de-C., H. carton CC, liasse 2. Acte de 1256.) Dans un poème assez obscur du ms. 12615, f° 209 d, Gautier M. est accusé d'avoir dérobé une somme d'argent. — Il était membre de la carité des Ardents. (B. N. fr. 8541, f° 28 r°, année 1275, Pentec.)

3. *Feuillée*, v. 203-11.

4. *Ibid.*, v. 218-9, 794-6.

5. *Ibid.*, v. 218-9. — On n'a peut-être pas oublié que ce bourgeois avait fourni un faux brevet en 1269, lorsque saint Louis leva la taille qui causa dans Arras une petite révolution. Ermenfroi fut, à ce moment, sérieusement compromis (Voir p. 98.) — Il faisait partie de la confrérie du saint cierge. (B. N. fr. 8541, f° 28 v°, année 1277, S.-R.) Sa femme est inscrite, à l'année 1266, (*ibid.*,

le Faverel[1]. L'épidémie ne les a pas atteints seuls, mais aussi leurs enfants[2]. *Robert Cosiel*[3] ne vaut pas mieux que les précédents. Quant à *Halois*[4], il lésine d'une manière *hideuse*. Ce ne serait pas grand dommage, s'écrie Gillot le Petit, s'il était étendu « tout froid », celui-là ! Patience ! Il ne tardera pas à succomber, car, *de lui-même homicide*, il nuit par économie à sa santé ; il achète et mange du poisson *mort*[5], et s'il résiste à ce régime, ce sera merveille. En flétrissant les noms que l'on vient de lire, et peut-être d'autres encore[6], le Bossu a obéi une fois de plus à l'instinct qui le poussait à condamner les gens trop ménagers ou cupides.

Parmi les censures que l'on note dans *la Feuillée*, il n'en est point d'aussi sincères que ces dernières. Ajoutons qu'il n'en est pas non plus d'aussi excusables, d'aussi justifiées, puisque les habitants d'Arras sacrifiaient sans honte au veau d'or. C'est parce que nous estimions ces critiques raisonnables que nous avons voulu les examiner après les autres, afin d'avoir l'occasion d'affirmer, en terminant l'étude de *la Feuillée* considérée en tant que pamphlet, que si notre auteur a blâmé fréquemment ses concitoyens par fantaisie, par humeur, par rancune, ou pour exercer sa verve, il a

f° 25 r°) sur le registre de cette société dévote. — Ermenfroi de Paris mourut avant 1288, date de la pièce suivante : « Sacent tous les servans heritables... « que le chapelain de l'église de N.-Dame d'Arras a vendu a Jean de Paris, fils « de *feu* Ermenfroi de Paris, 60 livres p. de rente etc... » (Arch. dép. du P.-de-C., H. Prév. des eaux, copies de chirogr., f°s 22 v° et 23 r°.) Il est probable que ce Jean ne fut pas le seul fils de notre Harpagon. En effet, dans *le Congé* (B. N. fr. 25566, f° 258 a), Fastoul salue « Jehan et Baude de Paris », et il semble bien qu'il entende désigner deux frères.

1. *Feuillée*, v. 214.
2. *Ibid.*, v. 215, 222.
3. *Ibid.*, v. 213.
4. *Ibid.*, v. 212 ; 223-7.
5. Comprenez du poisson crevé, et que l'on a recueilli flottant sur l'eau.
6. Il nous paraît que, dans les vers du trouvère, certains individus sont désignés par des allusions. Par exemple, le vers 192 que prononce maître Henri : « J'ai « tout mis en canebustin » signifie bien : « J'ai tout mis en gage », mais ce mot de *canebustin*, on l'avait appliqué comme sobriquet à un usurier, à *Jean dit Kaneboustin*. (God. *Inv.*, I, 312.) — N'est-on pas fondé à croire que la phrase du père d'Adan renfermait une malice qui n'échappait point aux auditeurs ?

réprouvé des choses que l'on aurait tort de louer et formulé des reproches légitimes auxquels rétrospectivement on s'associe de bon gré.

Une remarque encore. — On a comparé la comédie d'Adan de le Hale aux ouvrages (faut-il dire dramatiques ?) qu'aujourd'hui l'on donne à la scène sous le titre de *revues*[1]. L'observation est fort exacte, et la curieuse pièce du XIIIe siècle se rapproche, en effet, beaucoup de ce genre contemporain. Le *jeu*, où tantôt le physicien, tantôt le Dervé servent de *compères*, ne relate — nous l'avons montré — que des événements récents. Le poète rédige la chronique locale de l'année, il recueille les bruits qui circulent en chaque quartier, il enregistre les anecdotes que l'on colporte de maison en maison, il les reproduit. Si un citoyen a eu le malheur d'attirer sur lui l'attention, s'il a été victime d'une mésaventure ou s'il a causé quelque scandale, le Bossu se hâte de publier son nom et de crier bien haut ce qui se murmure à l'oreille. Et c'est ainsi qu'il en arrive à nous dire que Robert Soumillon a vidé les étriers en joutant à Montdidier ; que la femme de Mahieu l'Anstier a égratigné la figure du bailli de Vermandois ; que Halois a acheté du poisson crevé ; que *Jacquemon Pilepois* et *Gillon Lavier*[2] (ou *Lanier*) ont été obligés de prendre le lit pour un motif que, par pudeur peut-être, il n'explique point, mais que la galerie n'ignorait pas.

Nos *revues* s'occupent des questions littéraires qui sont à l'ordre du jour, des livres édités depuis peu et au sujet desquels les opinions se divisent. — Eh bien, l'auteur de *la Feuillée* — un précurseur, n'est-ce pas ? — raille agréablement, encore qu'il en soit membre, l'académie de son pays. De plus, il consacre quelques

1. Petit de Julleville, *La comédie et les mœurs en Fr. au moyen âge*, p. 34.
2. *Feuillée*, v. 863-6.

vers à une œuvre de *Riquier Amion*[1] qui n'est point arrivée jusqu'à nous. Pourquoi l'a-t-il honorée de son attention, tandis qu'il gardait le silence sur tant d'écrits moins éphémères dont s'enorgueillissait Arras? Evidemment, c'est parce que celui-là venait alors de paraître, et qu'il avait une vogue dont nous ne sommes pas en état de deviner les raisons. Concluons que rien de ce qui constitue chez nous la *revue* ne manque au *jeu* d'Adan : L'action est dirigée par un ou plusieurs compères. — On assiste au défilé de tous les individus de marque, de toutes les personnes connues à cause de leur ambition, de leurs infortunes ou de leurs ridicules. — Qu'ils concernent la politique, la religion ou les belles-

1. *Ibid.*, v. 16-19. — Le Bossu goûtait-il ou non le livre de Riquier Amion ? Il est assez difficile de le savoir. En effet, il déclare bien que l'ouvrage est *d'un clerc bon et subtil,* mais Hane le Mercier réplique : « De ce travail que vous louez je ne donnerais pas, moi, deux deniers. » Il ne serait pas étonnant que le véritable avis du ménestrel fût dans la bouche de son ami le mercier. — Riquier Amion était clerc, mais il n'écrivait vraisemblablement qu'en amateur. Il n'avait pas besoin de compter sur sa plume pour vivre, car il possédait de grands biens. A notre connaissance, il était ou avait été propriétaire de trois maisons. Nous tirons ce renseignement du ms. 10972 de la B. N. (fds lat.) On y lit : « Wago Wions pro domo que fuit Richeri Amions, VI cap. in Nat.» (f° 30 r°.) — « Richerus Amions, *clericus*, pro domo que fuit Haudekuer, IV sol. et II cap. in « Nat.» (f° 31 r°.) — « Item, idem Richer' pro domo que fuit domini Gossuini de « Hees, XII den. in Nat. » (*Ibid.*, *ibid.*) Ces immeubles étaient sis « in viculo « ante plateam S[t] Johannis, versus civitatem. » — Riquier avait épousé Gertrude de Beaumont. Cette indication nous est fournie par une pièce de 1287, qui nous apprend aussi qu'à cette date le personnage dont nous parlons n'existait plus : « Sacent les servans heritables... que Gertrude de Biaumont *qui fu* « femme de Rikier Amion a quitté bonement et a tous jours heritablement et « de bone volenté a Pierron Pouchin tout le droit etc... » (Arch. dép. du P.-de-C., H. Prév. des eaux, copies de chirogr.) — Dans le registre des Ardents (année 1249, Pur.), on trouve « Richiers Amions ». Sa fille est citée en 1273 (f° 27 v°.) — Il faut éviter de confondre avec ses homonymes l'écrivain dont il est question dans les vers de *la Feuillée*. Il ne saurait être le même qu'un Richerus Amions, échevin d'Arras en 1222, et excommunié en même temps que son collègue, *Wibert Kaukesel*, pour avoir essayé d'enlever aux religieux de Saint-Vaast leurs droits sur le tonlieu de la ville. (Arch. dép. du P.-de-C., H. 2, f° 4 v°.) — Nous ne croyons pas non plus qu'il faille identifier notre Riquier, mort, répétons-le, avant 1287, avec le bourgeois de même nom qui, accompagné de Guillaume Amion, *son père*, assiste, au mois de mars 1285, en qualité d'homme du comte, au procès des échevins de Boulogne. (God. *Inv.*, I, 588-9.) C'est à ce Riquier, et non à celui du *jeu*, que Baude Fastoul s'adresse lorsqu'il dit qu'il salue «... haut et bas | Guillaume Amion et Rikier ». (*Congé*, str. 18, B. N. fr. 25566, f° 254 c.)

lettres, les débats soulevés dans l'année sont repris et jugés sur la scène. — Et si les échos de la ville répètent une histoire plaisante ou gaillarde, le dramaturge s'en empare, et la sert aux spectateurs.

Résumons-nous.

Nous avons tenu, pour que la différence de leur caractère frappât davantage le lecteur, à étudier, sans les séparer, les deux éléments de *la Feuillée*. Nous avons été amenés, par la nature de notre travail, à disserter longuement sur les fées, sur Hellequin, et à examiner en critiques ces mythes gracieux dont nous nous reprochons de ne pas avoir assez montré le charme naïf et le prestige. Ensuite, soucieux d'éclaircir les faits obscurs ou compliqués que le ménestrel a relatés, désireux de rendre un peu de vie à ces modestes héros du *jeu*, nous avons recherché *à qui* s'adressaient les satires de notre auteur. — Nous souhaitons que des pages précédentes ressorte clairement ceci : Dans sa comédie, le fils de maître Henri est poète et chroniqueur tour à tour. *Poète*, il évoque Morgue et ses sœurs, il amène Croquesot sur le théâtre. *Chroniqueur*, il rapporte des événements qu'il interprète à sa manière, mais que jamais il n'invente. Ils ont *tous* eu lieu réellement, tous, aussi bien les très menus incidents qui troublèrent ou égayèrent un quartier, une rue d'Arras, que les querelles et les changements dont la ville entière s'émut. Quelque mesquines qu'elles soient, ces histoires locales sont narrées avec agrément, et la gazette rimée de *la Feuillée* dénote autant d'exacte observation et d'esprit que la féerie prouve d'imagination.

Et à présent que l'on se pose cette question : Sont-ils nombreux les écrivains à qui leur étoile accorde à la fois le don de créer des chimères et l'art de peindre l'existence ordinaire, ses bassesses et ses ridicules, qu'il est si aisé de saisir, mais si difficile de rendre ?

VI.

ŒUVRES DRAMATIQUES.

LE JEU DE LA FEUILLÉE. (*Fin.*)

Remarques sur le personnage du physicien. — Pourquoi, dans la Feuillée, *les caractères sont-ils très peu nombreux? — A-t-on raison d'accuser de grossièreté Adan de le Hale? — Il a su quelquefois exciter le rire sans choquer les bienséances. — Style de la pièce du Bossu. — Est-elle unique en son genre? — Est-il légitime de la comparer aux comédies d'Aristophane? — A-t-elle eu pour modèles des drames religieux? — Doit-on la considérer comme la première des* soties? — *Shakespeare connaissait-il le* jeu *du clerc artésien? — Certaines œuvres ont avec celle de notre ménestrel une analogie réelle. — Attrait de* la Feuillée *pour le public du moyen âge. — Même aujourd'hui elle conserve de l'intérêt.*

Hormis la farce de *Pathelin*, il n'existe guère, dans l'ancien théâtre français, de pièces à caractères. Il ne faut pas nier qu'à cet égard *la Feuillée* ne fait point exception. Adan a produit sur la scène un assez grand nombre de personnages, mais il ne s'est aucunement préoccupé de créer des types. On trouve cependant chez le physicien quelques-uns des traits que Molière s'est plu à peindre dans ses rôles de médecins : jactance, charlatanisme, bavardage solennel et savant. Ecoutez plutôt parler le brave docteur arrageois : « Je suis, prononce-t-il, un maître bien achalandé. Des pratiques, j'en

ai *amont et aval*, et je les guérirai[1]. » Il ne dit pas : « Voulez-vous que je vous traite? » Il dit : « Voulez-vous que je vous sauve[2]? » Le consulte-t-on? Il n'examine rien, il n'hésite pas, il a le diagnostic foudroyant : « Bien sai de coi estes malades[3]. » Du premier coup, il met le doigt sur la plaie : « Tu as le mal saint Lie- « nart[4]. » Une fois la sentence rendue, il ne démordra point de son avis. Un regard lui a suffi, et il penserait s'abaisser s'il scrutait le cas davantage[5]. Et quand il est démontré qu'il a vu juste, quels cris de triomphe il pousse! « Ah ! ah ! je savais bien, moi, comment allait la besogne[6]. » Il aime à discourir, à prodiguer les conseils. Le voici à la taverne en pleine nuit. Il avise les bourgeois qui jouent et boivent : « Ah ! déclame-t-il, vous vous tuez. Eh quoi ! A pareille heure, en ce lieu?... Y songez-vous? Ou vous tomberez tous paralytiques, ou je confesse que physique est fausse[7]. » On le laisse prêcher, on se rit de ses menaces, et même Gillot le Petit lui déclare que son art et ses remèdes, *il ne les prise pas une noix*. Alors notre homme se résigne, et — ce subit changement de conduite est du meilleur comique[8] — il s'attable aussitôt à côté de ses clients récalcitrants. « Çà donc, fait-il, un verre! Je boirai avec vous[9]... »

Le Bossu voyait un pur divertissement dans le genre dramatique, et il ne s'inquiétait ni de peindre la nature humaine, ni de montrer, sur le théâtre, les mœurs de certaines classes de la société. S'il a esquissé d'une manière si heureuse la figure du médecin, c'est que

1. *Feuillée*, v. 206-8.
2. *Ibid.*, v. 204.
3. *Ibid.*, v. 200.
4. *Ibid.*, v. 234. Cf. aussi v. 252.
5. *Ibid.*, v. 235.
6. *Ibid.*, v. 268-9.
7. *Ibid.*, v. 1001-4.
8. M. Bahlsen *ouvr. cité*, p. 73 a noté ce trait amusant.
9. *Feuillée*, v. 1007-8.

son instinct de littérateur le poussait à consigner en son œuvre quelques-unes des observations que le monde lui avait fournies. Il agissait de la sorte par goût spontané, non par système. Aussi, content d'avoir ébauché ce caractère, il néglige les autres, il s'en tient là. Il est oiseux de lui chercher des excuses. Constatons cependant qu'il avait jusqu'à un certain point le droit de ne rien créer. Les fées, il les a représentées, on se le rappelle, telles que la superstition du peuple les imaginait, et il s'est appliqué à respecter la tradition. Les bourgeois qui paraissent comme acteurs dans *la Feuillée*, ils ont existé réellement, et il était inutile de leur donner une âme, attendu qu'ils en avaient une, la leur. Ils paradaient sans masque, ils conservaient sur les tréteaux leurs noms de famille et de baptême. Etait-il possible d'attribuer à ces citoyens connus d'autres sentiments que ceux qu'ils avaient coutume d'éprouver, d'autres idées que celles qu'ils exprimaient d'ordinaire? Non, sans doute. Les spectateurs auraient été étonnés, déroutés si Riquèce Aurris ou Hane le Mercier s'étaient métamorphosés devant eux. Il suffisait que le fils de maître Henri prêtât la parole à ces membres de la troupe pour qu'ils devinssent, simplement parce qu'ils étaient eux, des caractères achevés.

Qu'on ne reproche donc pas trop au ménestrel d'avoir, en composant sa comédie, supprimé ou négligé les caractères. On a formulé contre lui un autre grief qui ne nous semble pas mieux fondé. Le *jeu* est déshonoré, a-t-on dit, par plus d'une phrase obscène... Avouons qu'Adan a risqué trois ou quatre plaisanteries excessives[1]. Toutefois, la question n'est pas de savoir s'il choque les lois actuelles de la bienséance, mais s'il a renchéri encore sur la licence de ses contemporains. En ce cas, en ce cas seulement, il est coupable. Un livre

1. *Ibid.*, v. 42-4; 151-2; 266-7; 418-21.

n'est indécent ou chaste que par rapport aux lecteurs de l'époque où il fut écrit. Un auteur n'est grossier qu'autant que son public est délicat. Eh bien, que l'on se demande si cette pudeur que le clerc artésien a blessée, elle régnait chez ses confrères et parmi le peuple d'alors. Les fableaux sont là qui répondent. Songeons à la prodigieuse inconvenance de ces récits, aux écœurantes crudités que l'on y rencontre, et comparons *la Feuillée* à ces contes graveleux et souvent infâmes. Nous reconnaîtrons bientôt, non seulement que le Bossu ne s'est pas distingué des littérateurs du moyen âge par une langue plus risquée que la leur, mais encore qu'il faut louer en lui une modération relative. Pas ne serait besoin, en effet, de remanier profondément le *jeu* pour en corriger l'immodestie : il ne s'agit que de supprimer six ou sept vers, et le reste défiera la sévérité des censeurs[1].

Maints comiques antérieurs au siècle de Louis XIV ont été obligés d'abuser des plaisanteries populacières. C'est qu'ils avaient l'esprit plat, l'imagination stérile. Désespérant d'exciter le rire par de piquantes réflexions, ils tâchaient de le soulever en remuant le fonds d'impureté qui sommeille dans l'âme des foules. Notre poète n'en est point réduit à ces tristes expédients ; il sait, sans

1. De même, dans *le Jeu de Robin et Marion*, quelques brèves phrases, sans plus, sont répréhensibles. (Vers 474 ; 522-9 ; 556-7 ; 602-3 ; 823.) — Puisque nous avons l'occasion de parler ici de ces passages trop lestes que l'on remarque dans le théâtre d'Adan, disons, afin de ne pas avoir à traiter en deux fois ce sujet, que s'il n'est pas raisonnable de s'indigner contre le Bossu, de crier au scandale, il est puéril aussi d'attribuer à des interpolateurs ces mots que l'on aimerait à retrancher. Magnin affirme (*Journal des Sav.*, année 1846, p. 628-9) que c'est une main étrangère qui assaisonna *le Jeu de Robin et Marion* « de « quelques traits de grosse gaieté, tels que la citation du fabliau d'*Audigier* ». M. Bédier combat cette opinion. (*Revue des Deux Mondes*, 15 juin 1890, p. 893.) Il observe que le trouvère a voulu que ses bergers s'exprimassent *comme au village*, et qu'il a parsemé sa pièce de détails hardis « pour faire vrai ». En conséquence, ces détails sont bien de lui. Nous nous associons à l'avis de M. Bédier, persuadés, d'ailleurs, que le fils de maître Henri se serait cru autorisé, par l'exemple de ses contemporains, à employer des termes très bas, même si un souci de réalisme ne l'y avait pas engagé.

se couvrir de boue, amuser la galerie. On note chez lui de ces mots fins, de ces répliques ingénieuses qui décèlent non le bouffon, mais l'artiste. P. Paris n'a pas hésité à placer à côté des « meilleurs endroits de la farce de « *Pathelin*[1] » le dialogue entre maître Henri et son fils, qui lui demande l'argent nécessaire à son voyage à Paris. Le même érudit rapporte[2] les quatre vers que prononce Walet, le sot, lorsqu'on lui pose cette question ironique : « Que donnerais-tu pour être, ainsi que le fut ton père, un ménestrel illustre? » — « Ah ! répond le pauvre niais, à la condition de jouir d'une gloire égale à la sienne, je consentirais sur l'heure à avoir la tête coupée ou bien à être pendu[3] ! » M. Bahlsen a indiqué[4] un trait tout aussi gai et fort subtil. Les rigueurs d'Alexandre IV à l'égard des bigames sont condamnées unanimement par les bourgeois de *la Feuillée*. Un seul personnage embrasse la cause du pape, et dit : « Et me voici, moi, pour *l'apostoile*[5] *!* » Ce champion du saint-siège, on le devine, c'est le fou. Ici l'ironie est voilée, mais fine. Le simple fait d'avoir mis dans la bouche du Dervé ce vers favorable à Rome constitue une aigre satire. Un développement plein d'invectives eût peut-être frappé moins juste que cette pointe. Le *jeu* nous présente encore quelques malices de cette espèce, qui ne s'aperçoivent pas toujours à la première lecture. Dès que le religieux, qui guérit, grâce à ses reliques, les gens atteints de démence, a placé sur la scène la châsse de saint Acaire, il invite les malades à ne pas s'attarder près du « saintuaire », à le baiser en hâte, puis à partir. « Dépêchons-nous, crie-t-il, dépêchons-nous ! *La foule arrive*[6] *!* » Il semble

1. *Hist. Litt.*, XX, 641.
2. *Ibid.*, *ibid.*, 645.
3. *Feuillée*, v. 350-7.
4. *Ouvr. cité*, p. 77.
5. *Feuillée*, v. 518.
6. *Ibid.*, v. 360-1.

craindre que l'on ne se bouscule, il tâche de remédier à l'encombrement. Elle est symbolique, cette course des Arrageois vers les ossements du bienheureux qui répare les cervelles détraquées. On ne le niera point, le trouvère usait de l'allégorie avec art. Souvent, au moyen d'une image vive, il a rendu divertissantes des idées qui auraient paru froides, formulées autrement. Au moine, dont il arrache le froc, le tavernier ne dit pas : « Allez nu ; je me saisis de votre robe. » Il dit : « Vous aurez le corps, et moi l'écorce[1]. »

Les traits d'esprit que l'on observe chez le Bossu, ils sont d'autant plus louables qu'il ne les a pas préparés, mais rencontrés. En général, il n'a guère travaillé le style de son *jeu*. Seul le portrait de Maroie est soigné. Le reste de la pièce ne fournit point matière, en ce qui concerne la forme, à d'amples développements. On est surtout frappé de ce fait : La langue de *la Feuillée* diffère extrêmement de celle des chansons, des partures, du *Dit d'Amour*. Autant celle-ci est savante, apprêtée, chargée d'ornements, autant celle-là coule rapide et sans efforts. L'une est conventionnelle ; hors des cercles littéraires, on ne s'en servait pas, et tout nous invite à croire qu'elle eût été obscure pour le vulgaire. L'autre ne s'éloigne en rien de celle dont on usait chaque jour. Le clerc d'Arras s'est préoccupé sans doute d'être compris même par les plus humbles de ses auditeurs, même par les plus ignorants, il a voulu s'abaisser à leur niveau, et, renonçant à la rhétorique, à ses figures, à ses finesses, il a parlé *tout droit* comme on parlait chez lui. Entre le vocabulaire et les tournures employés dans le *jeu* et dans telle ou telle chanson, il y a l'abîme qui séparait, au XVIIe siècle, le bavardage des boutiquiers et les discours des précieux. On n'a pas à craindre de se tromper en affirmant que la comédie

1. *Ibid.*, v. 992.

a été rimée en quelques jours : tout dénote une rédaction rapide.

M. Bahlsen[1] reproche au dialogue de manquer souvent d'animation et de vie. Certains personnages, dit-il, prononcent d'interminables harangues; l'éloge de la beauté de Maroie dure sans interruption pendant 70 vers. Nous en convenons, mais on sait que ce brillant morceau est un hors-d'œuvre et qu'afin qu'on le contemple à loisir le poète a suspendu la marche de l'action. Dès qu'elle recommence, il n'y a plus nulle part de tirades démesurées, et les répliques se succèdent, brèves et pressées. Il est constant néanmoins qu'Adan ne connaissait point (où l'aurait-il appris ?) l'art du dialogue; qu'il ne s'est pas inquiété du rythme des scènes. Seul, l'instinct de l'écrivain a remplacé les principes qu'un long usage et de bons modèles ont enseignés depuis aux dramaturges. Sur le théâtre moderne, les conversations, quoique l'on tâche de nous persuader le contraire, ne ressemblent guère à celles que l'on tient dans l'existence réelle. Le caractère de la vraie causerie est d'avancer au hasard. Or un auteur qui possède son métier prévoit — et il a raison — à quel moment et en quels termes chaque interlocuteur s'exprimera; il amène de loin une phrase nécessaire, une syllabe à effet. Rien de tout cela chez le Bossu. On sent qu'il ne conduit pas le dialogue, qu'il est entraîné par lui, qu'il profite de ce qu'il lui offre. Bref, les braves bourgeois auxquels il a prêté la parole pérorent librement, ingénument. Leurs propos ont de l'aisance, du mouvement, du feu, beaucoup de saveur ; ils n'ont ni cet ordre, ni cette suite harmonieuse qu'un comique habile ne néglige jamais[2].

1. *Ouvr. cité*, p. 91.

2. Les réflexions que l'on vient de lire s'appliquent toutes aussi bien au *Jeu de Robin et Marion* qu'à celui de *la Feuillée*. Cependant la naïveté du style est outrée dans la pastorale, et trahit quelque affectation. La langue des paysans est moins familière que celle des marchands et des clercs à Adan, le

Ce mélange de qualités rares et de défauts, de grossièreté et de délicatesse a déconcerté la critique, et c'est parce que l'on a vu, dans la pièce du clerc artésien, les éléments les plus disparates que l'on a prétendu qu'elle était une sorte de phénomène unique en notre littérature. Son auteur, a-t-on dit, n'a eu ni devanciers ni imitateurs; il a créé un genre, mais un genre impossible[1]. Le *jeu* a été défini « une fantaisie individuelle », « un caprice », et l'on n'a pas hésité à déclarer qu'il portait en lui « le témoignage de sa fragilité, de « sa caducité ». Toutefois l'opinion contraire a été défendue aussi. P. Paris[2] et ceux qui s'inspirent de lui[3] conjecturent que des compositions pareilles à celle qui nous occupe ont abondé au moyen âge. Nous nous rangeons à cet avis, car nous croyons que, dans le domaine de l'esprit ainsi que dans le monde physique, toute manifestation, pour aussi spontanée et isolée qu'elle semble, a cependant des causes et des résultats : que les créations de l'imagination même sont asservies à des lois, et qu'enfin, parmi les productions de l'intelligence, les plus originales ne laissent pas d'avoir des racines dans le passé. En outre, de ce que nous ne possédons plus d'ouvrages analogues à *la Feuillée*, il est téméraire d'inférer que jamais il n'en exista de tels. Ajoutons que ceux qui nous donnent le *jeu* comme détaché de toute tradition recherchent néanmoins à quels travaux des anciens ou des écrivains d'avant la

citadin, et, de peur que l'on n'accuse ses héros rustiques de montrer trop de subtilité ou d'éloquence, il leur attribue un babil plus mignard, plus puéril que de raison. Il est présumable que si le trouvère avait destiné sa bergerie au peuple d'Arras et non à une assemblée de grands seigneurs, il n'aurait point franchi la limite qui sépare la grâce de la mièvrerie. Mais il s'agissait de plaire à une cour délicate, et c'est pour lui arracher un sourire que Robin, ses compagnons et son amante exagèrent, en discourant ensemble, l'habituelle candeur et la simplicité des villageois.

1. Bédier, *Revue des Deux Mondes*, 15 juin 1890, p. 883.
2. *Hist. Litt.*, XX, 650.
3. Voir, notamment, de Coussemaker, *ouvr. cité*, p. LI.

Renaissance il pourrait se comparer. Les efforts que l'on a faits en ce sens attestent qu'il est difficile de se résigner à ne relier à rien la bizarre comédie du Bossu.

Examinons les divers rapprochements qu'on a tentés, ensuite nous dirons de quels ouvrages *la Feuillée* est, selon nous, ou devait être voisine.

Magnin a observé le premier[1] que la pièce de maître Adan avait, avec celles d'Aristophane, beaucoup de caractères communs. Cette remarque d'une grande justesse, on l'a fréquemment répétée[2].

Le poète athénien a employé volontiers le merveilleux. D'un bout à l'autre, *les Oiseaux* sont une véritable féerie. *Les Guêpes*, *les Nuées*, *les Grenouilles* offrent un audacieux mélange de la réalité et de la fable. Ici, les magistrats sont munis d'ailes diaphanes et armés d'un aiguillon ; là, Socrate loge dans les airs ; les ombres infernales dissertent et se disputent ; Dionysos descend au Tartare ; les mortels et les divinités conversent ensemble. Ces miracles, Aristophane ne les invente pas pour étaler la richesse de son imagination, ni pour le plaisir d'amener les spectateurs dans un royaume magique. Non, il ne quitte jamais ni la Grèce, ni Athènes. Ses transparentes allégories ne servent qu'à voiler de rudes satires. Il dépayse les auditeurs, afin de plaider *l'alibi* si ses ennemis se plaignent. Il lui suffit que les gens clairvoyants saisissent ses intentions.

C'est ainsi que procède le fils de maître Henri. Cependant, quoique ni lui ni l'artiste grec n'aient méprisé les conseils de la prudence, ils demeurent les plus hardis des dramaturges qui aient porté à la scène leurs griefs et leurs rancunes. S'ils se sont abrités

1. *Journal des Sav.*, année 1846, p. 550.
2. G. Paris, *Romania*, XI, 13 ; *la Litt. fr. au m. âge*, p. 191 ; Petit de Julleville, *la Comédie et les mœurs en Fr. au m. âge*, p. 19 ; Bédier, *Revue des Deux Mondes*, 15 juin 1890, p. 885-6 ; Sepet, *Études rom. dédiées à G. Paris*, p. 81.

derrière d'adroites fictions, ils ont aussi attaqué des hommes redoutables. De même qu'Aristophane appelle Cléon par son nom, et qu'il le traîne à la rampe, de même le Bossu désigne d'une manière expresse les favoris du comte Robert, et, sous les yeux du public, il les attache à la roue de la Fortune. — Il est donc légitime de comparer, à cause de l'emploi qu'ils ont fait du merveilleux, de leur habile façon de déguiser certaines censures, et des personnalités qui abondent en leurs vers, le puissant génie athénien et l'humble ménestrel français.

Mais des siècles les séparent, et la conformité de leur talent, très intéressante à constater, ne prouve cependant rien, sinon qu'à des époques bien différentes, en des pays fort éloignés l'un de l'autre, deux comiques, dont ni les mœurs, ni la religion, ni la langue n'étaient semblables, ont eu une curieuse parenté d'esprit. Il n'y a là qu'une analogie fortuite, et elle ne nous aide aucunement à préciser le genre auquel appartient notre *jeu*. Le vrai problème à résoudre est celui-ci : Existe-t-il, *soit chez les littérateurs du moyen âge, soit chez ceux qui leur ont emprunté plus tard des sujets*, quelques ouvrages que l'on puisse rapprocher de *la Feuillée ?*

M. Bédier pense qu'Adan a eu « des modèles tout au « moins indirects, et cela dans Arras même[1] ». Quels modèles ? — Les auteurs de drames liturgiques, répond M. Bédier, et, à l'appui de sa thèse, il remarque qu'en cette ville, où l'on aimait la gaieté et où l'on parlait librement, « le théâtre religieux a tourné plus tôt qu'ail- « leurs à la représentation profane ». On mêlait, dit-il, aux miracles de Notre-Dame et aux légendes des saints de grossières farces, des épisodes risqués, des peintures de la vie quotidienne. Il ajoute que *le Jeu de Saint-Nicolas*

1. *Revue des Deux Mondes, art. cité*, p. 884.

de Bodel et le fableau de *Courtois d'Arras*[1] — arrangement de la parabole de l'Enfant prodigue — renferment des scènes de taverne qui rappellent la dernière partie de *la Feuillée*. Bodel, observe-t-il, nous a, ainsi que le fils de maître Henri, montré des buveurs et des joueurs de dés. Le fableau de *Courtois* développe le boniment d'un valet d'auberge, qui tâche d'attirer les voyageurs en leur vantant la cave de la maison, le luxe des chambres, et les lits *souefs* aux « oreillers de vio- « lettes ». C'est un « ostel d'amouretes » que nous voyons là. Deux ribaudes y logent; elles s'asseoient à la table de l'Enfant prodigue, l'enivrent, et lui dérobent son argent. Que cette friponnerie nous remette en mémoire celle dont est victime le moine d'Haspres; que ces tableaux aient du rapport avec la fin — seulement avec la fin — du *jeu* d'Adan, on ne le saurait nier. Mais qu'ils aient inspiré ce *jeu* même, nous ne le croyons nullement.

Nous objecterons, en effet, 1° qu'il n'est pas sûr que la parabole soit antérieure à *la Feuillée*; 2° que les scènes de cabaret — ce point, nous l'avons signalé en son lieu — se rencontrent fréquemment au moyen âge, et dans des pièces qui parfois ne sont pas artésiennes d'origine; 3° que les incidents de la taverne — et voici l'argument principal — peuvent aisément (nous avons essayé de le prouver) être détachés de la comédie du Bossu. Ainsi lorsque de cet épisode consacré on en rapproche d'autres de même nature, il ne s'ensuit pas que les productions où de tels passages se lisent aient entre elles une relation véritable. Qu'est-ce que le fableau de *Courtois d'Arras* ? — Un roman évangélique à prétentions morales. Qu'est-ce que le *Saint-Nicolas* de Bodel ? — Un sérieux panégyrique et une tragédie guer-

1. M. Bédier considère ce poème, non comme un récit, ce qui est l'opinion la plus répandue, mais comme un petit drame. Cf. G. Paris, *la Litt. fr. au m. âge*, p. 116 et 240.

rière. Qu'est-ce que *la Feuillée?* — Un pamphlet. Qu'est-ce, en ces trois pièces, que la scène de l'hôtellerie? — C'est une « farse interposée[1] » ou ajoutée afin de délasser les auditeurs. Comparer ces trois farces, ce n'est point comparer ces trois poèmes, et il ne serait à propos de les grouper en une famille unique que s'ils avaient tous, en même temps que ces intermèdes, un but ou religieux ou satirique.

Arrivons à un système non pas inattaquable, mais plus séduisant. Il consiste à rattacher la comédie du Bossu aux cérémonies burlesques de la fête des fous, aux réjouissances que les clercs de la basoche célébraient, chaque année, le jour des Rois et *au commencement de mai*. Cette théorie, d'après laquelle la *revue* de 1262 serait la première des soties, elle a été indiquée en quelques mots par Magnin[2], et soutenue par M. Sepet avec des arguments habiles et variés[3].

On est frappé, dit-il d'abord, « de la place considé- « rable » qu'occupe, dans *la Feuillée*, l'idée de folie. Qu'on se souvienne du rôle du Dervé, des malades qui assiègent la châsse de saint Acaire, et l'on avouera qu'Adan nous a présenté bien des personnages en démence. Mais pourquoi citer des exemples particuliers? Tous les acteurs de la troupe — nous continuons à analyser l'article de M. Sepet — causent avec cette intempérance de langage et cette liberté sans frein qui sont propres aux

1. Voir *la Vie de monseigneur saint Fiacre*, (E. Fournier, *Th. fr. avant la Renaissance*, p. 28.) — Dans les miracles et les mystères, la farce, à vrai dire, n'est que rarement *interposée*. Mais ces histoires d'ordinaire lugubres, leurs pieux auteurs s'appliquent à les émailler de quelques plaisanteries, de quelques vers crus ou folâtres. Souvent, ce sont des bergers qui sont chargés d'amuser la galerie. Parfois, le rôle des diables, que l'on estimait divertissant, demeurait en dehors de l'action.

2. *Journal des Sav.*, année 1846, p. 549 : « Ce Jeu [de *la Feuillée*] qu'un « siècle et demi plus tard les clercs de la basoche auraient intitulé *sotie* ou « *farce*... est bien véritablement une comédie. » — M. Bahlsen (*ouvr. cité*, p. 51) avance timidement une idée analogue, et parle, à propos du Dervé, des sots et du privilège qu'on leur accordait de critiquer librement tout.

3. *Etudes romanes dédiées à G. Paris*, p. 69-81 : *Observations sur le Jeu de la Feuillée*.

insensés et aux hommes qui cessent, sous l'empire de la gaieté et quand leur verve les entraîne, d'écouter la voix de la raison[1]. Ces gens qui échangeaient ainsi sur les planches des discours extravagants, ils étaient membres du Puy. Or, cette société académique, elle recevait en son sein des clercs[2], qui n'ignoraient pas les usages des écoles de Paris. En conséquence, ils devaient avoir une tendance, lors de leurs divertissements solennels, à imiter les étudiants de la capitale, à copier un peu le programme de la fête des fous. Pour ces motifs, M. Sepet est d'avis qu'il faut appeler *la Feuillée* une « folie dra-« matique[3] ». — Ensuite, il aborde une nouvelle question : Existe-t-il, au moyen âge, un genre ultérieur auquel la pièce du ménestrel soit jointe par un lien de filiation ? Le critique l'assure, et, selon lui, ce genre, c'est la sotie. En effet, pour nos aïeux, *folie* et *sotie* sont synonymes, et il est aisé de prouver que le poète artésien emploie indifféremment le mot *sot* et le mot *fou*. Il nomme *sot* le Dervé qui est un véritable aliéné[4]. Donc, la corporation des fous ne saurait être distinguée de celle des sots ; donc, de la *folie* dramatique naît la sotie. Si maintenant l'on recherche les caractères de ce genre, on s'aperçoit, affirme M. Sepet, qu'ils sont précisément ceux de l'œuvre qui nous occupe. Les basochiens se servaient volontiers de l'allégorie, et ils consacraient leurs talents à la satire des rois, des prêtres et des magistrats[5].

Cette thèse ingénieuse et savamment ordonnée souffre de grandes difficultés.

En premier lieu, fallait-il s'étonner que, dans des vers où la malice déborde, l'idée de folie fût exprimée à chaque instant ? Le contraire eût été surprenant. Puis-

1. *Ibid.*, *ibid.*, p. 70.
2. *Ibid.*, *ibid.*, p. 73.
3. *Ibid.*, *ibid.*, p. 75.
4. *Feuillée*, v. 520-1.
5. Sepet, *art. cité*, p. 79-80.

que les comiques se flattent d'être les champions de la raison, comment ne se plaindraient-ils pas de ceux qui la blessent, comment les types qu'ils peignent ne seraient-ils pas surtout des pauvres d'esprit ? Nous concédons que peu de pièces insistent autant que *la Feuillée* sur l'incurable faiblesse des cervelles humaines, néanmoins ce thème a été trop rebattu pour que l'on ait le droit de classer en un seul groupe les ouvrages dramatiques où on le trouve traité.

Autre objection : Nous connaissons mal l'influence que les clercs avaient au Puy d'Arras. Y tenaient-ils un rôle prépondérant ? Cela n'est pas sûr. Qu'ils aient été, en cette assemblée, nombreux, bien accueillis, nous le croyons, mais combien, parmi leurs confrères, de bourgeois et de marchands ! Quel avis prévalait lors des délibérations ? Les anciens écoliers faisaient-ils régner, dans les réjouissances annuelles de la société, les coutumes universitaires ? Subissaient-ils la loi de ces riches commerçants qu'ils avaient intérêt à ménager ? Par qui était réglé le cérémonial des fêtes ? Autant de problèmes insolubles, autant d'occasions de risquer des conjectures dont aucune ne vaut rien, parce qu'elles sont toutes également plausibles.

Tirer un argument de la synonymie des adjectifs *fou* et *sot*, c'est jouer sur les mots. Ces deux termes ont été, depuis l'origine de notre langue, et sont encore aujourd'hui employés l'un pour l'autre, et s'ils se rencontrent si fréquemment chez le Bossu, concluons-en qu'il cherchait à varier son vocabulaire.

Quant à l'usage de l'allégorie, il est commun à la composition d'Adan et à celles des membres de la basoche. Oui, mais il se remarque en maints écrits anciens ou modernes, français ou étrangers, versifiés ou rédigés en prose, qui ne se ressemblent que par leur forme symbolique, forme que les livres satiriques ont revêtue cent fois, et qui, loin de distinguer les divers

genres, s'adapte à chacun d'eux, au roman, au théâtre et aux poèmes moraux.

Est-il légitime enfin de rapprocher, à cause des critiques qu'elles renferment, les soties de *la Feuillée?* Même à cet égard, l'analogie est incomplète. Les soties attaquent le roi, l'Eglise, la noblesse entière ; elles dissertent audacieusement sur la politique extérieure ; elles discutent les actes du gouvernement ; elles ne reculent pas devant les plus hautes questions. Jamais, si nous ne nous trompons, Gringore ni ses émules ne se sont abaissés à rimer une chronique locale, jamais ils ne censurèrent les particuliers. Où ont-ils raconté les scandales des maisons bourgeoises ? Où, les querelles de ménage ? Où, les turpitudes des avares et les infirmités des gourmands ? Les clercs du palais ne s'inquiètent point de ces anecdotes mesquines qui remplissent une bonne moitié de notre *jeu*. Lorsqu'Adan maudit la mémoire du pape Alexandre IV, lorsqu'il ose braver les favoris de Robert II, sa pièce présente des rapports avec celles des basochiens. Mais, dès qu'il raille ceux d'entre les habitants d'Arras qui n'exercent aucune fonction publique, on ne saurait plus prétendre qu'il annonce la sotie par ses satires, puisqu'elles peuvent au contraire servir à marquer en quoi son œuvre diffère de celles des sots.

Que l'on nous signale donc un poème dialogué où il ne soit parlé des affaires de la nation qu'en tant qu'elles nuisent aux citoyens d'une ville ou qu'elles contentent leur égoïsme ; un poème où l'on envisage les questions religieuses, non au point de vue de l'Eglise ni de la foi, mais parce qu'elles intéressent les finances de certains individus ; un poème qui relate les moindres événements dont une cité s'est émue, — alors nous reconnaîtrons là le genre de *la Feuillée*. Mais ce poème que nous demandons, M. Sepet ne l'a point montré, et il n'a pas établi qu'il ait dû jadis exister.

Si le système que nous venons d'examiner nous a paru

discutable, celui qui consiste à comparer Shakespeare et le fils de maître Henri, à considérer (car quelques-uns ont osé aller jusque-là[1]) le puissant tragique anglais comme un imitateur de notre trouvère, il est de tout point inacceptable.

Avouons cependant qu'il est, au premier abord, naturel de penser aux *Joyeuses commères de Windsor* quand on lit le *jeu* d'Adan[2]. A certains égards, il ne ressemble pas mal non plus au *Songe d'une nuit d'été*[3]. Obéron, le souverain des farfadets et des sylphes, a un cœur aussi tendre que celui de Hellequin, le grand prince de féerie. Titania, la reine des dames de la nuit, n'est pas moins coquette que Morgue. Infidèles toutes deux, elles préfèrent aux rois des follets, seuls époux dignes d'elles, des hommes mortels. Celle-ci soupire pour Robert Soumillon; celle-là, un peu plus soucieuse du décorum, s'est attachée à l'héritier d'un sultan de l'Inde. Le messager Puck est le collègue de Croquesot. Au clair de lune, dans la forêt, ces êtres chimériques que l'esprit créateur de Shakespeare a doués d'une âme se rencontrent avec des créatures réelles. Contraste étrange! Des lutins et des seigneurs d'Athènes, des génies de l'air et d'humbles artisans se réunissent sous les branches des mêmes arbres, se croisent sur les mêmes routes, causent ensemble. Le chaudronnier Groin, Flûte, le raccommodeur de soufflets, s'avancent à côté des elfes. Des menuisiers, des tailleurs, des charpentiers foulent le gazon où

1. E. Blémont, *Revue du Nord*, n[os] des 1[er] et 15 juillet 1896, article intitulé : *Les deux conférences sur Adam de la Halle*, 9[e] page de l'article. « Je crois « parfaitement évident que Shakespeare a pris l'idée première de son chef-« d'œuvre [*le Songe d'une nuit d'été*] dans l'ébauche déjà si forte et si poéti-« que de maître Adam, et ce n'est pas un mince honneur pour notre Bossu. » L'excuse de M. Blémont, c'est qu'il a prononcé cette phrase dans une conférence faite, lors de la solennelle commémoration du trouvère, devant un public d'Arrageois. Si l'orateur s'est livré à ces exagérations fougueuses, il a dû y être poussé par le désir assez naturel de flatter le patriotisme de ses auditeurs.

2. Ce rapprochement est indiqué par G. Paris, *Romania*, XI, 13.

3. Bahlsen, *ouvr. cité*, p. 86. — M. Bédier appelle *la Feuillée* « le songe « d'une nuit de printemps ». (*Art. cité*, p. 883.)

Titania vient danser, et dans un lit de roses musquées, entre les bras blancs de cette enchanteresse, s'endort le stupide tisserand Bottom. — Comment ne se remémorerait-on pas tout cela, lorsqu'on voit Morgue, Arsile et Magloire s'asseoir à la table qu'a préparée Riquèce Aurris, le marchand ; lorsqu'autour des trois fées, formes gracieuses et vaines, se groupent Gillot le Petit, servant héritable de la rivière de Saint-Vaast, maître Henri, ancien secrétaire de l'échevinage, Hane le Mercier et le moine ?

Mais l'analogie finit là entre *la Feuillée* et *le Songe*, et, dès que l'on examine de près ces deux pièces, on est encore plus frappé de leurs différences que de leurs rapports. L'auteur anglais s'est abandonné sans arrière-pensée à son imagination merveilleuse ; il a lâché la bride à sa fantaisie, et a voulu seulement divertir les spectateurs par une œuvre d'un modèle rare, et — qui sait ? — s'amuser lui-même. D'un bout à l'autre de cette comédie, vrai prodige de poésie, le caprice et la convention règnent. Au fond, l'action qui est censée se dérouler à Athènes ne se passe en aucun lieu précis, et il n'y aurait rien de changé si, modifiant les noms d'Hippolyte et de Thésée, on la plaçait à Rome ou à Londres. Que l'on essaye, au contraire, de dépayser *la Feuillée*, quelques-uns de ses épisodes se métamorphosent en énigmes. La féerie de Shakespeare demeure attrayante et claire, partout, toujours. Que l'on oublie que celle d'Adan a été écrite pour une ville et pour une année, et la voilà indéchiffrable. Ces deux productions appartiennent donc, malgré des traits communs, à des genres essentiellement distincts.

Que le prince du théâtre ait daigné s'inspirer des inventions du Bossu, on ne peut le prétendre sérieusement. D'abord, nous ne sommes pas sûrs — il s'en faut bien ! — que le texte du dramaturge français ait jamais traversé la Manche. Ensuite, les fées se montrent géné-

ralement bienveillantes chez le clerc artésien : son Croquesot ne manque ni de politesse ni d'affabilité. Les lutins de Shakespeare ont, au contraire, un caractère taquin. Puck trouble les pauvres ouvriers qu'il aperçoit dans la clairière, il égare les promeneurs, il brouille les couples amoureux. Tandis que Hellequin ne sort pas de la coulisse, Obéron, lui, occupe longtemps la scène. Est-ce là copier? Est-ce ainsi que l'on marche sur les traces d'un devancier? Non, sans doute. D'ailleurs, le sujet du *Songe*, était-il besoin qu'on l'empruntât à notre littérature? Les amours de Titania, les malices de Puck, elles avaient été narrées en maintes ballades anglaises, en vingt récits répandus parmi le peuple. Autour de ces héros chimériques une tradition s'était formée chez nos voisins ainsi que chez nous, et le puissant génie, qui a rendu ces légendes impérissables, n'a eu, lorsqu'il s'est avisé de les reproduire, qu'à consulter les romances que ses compatriotes chantaient, ou qu'à rassembler ses souvenirs d'enfant.

Nous avons étudié les diverses opinions de ceux qui se sont appliqués à ranger la pièce d'Adan dans un genre connu. On l'a vu, le reproche que l'on peut adresser à chacun de ces systèmes, ce n'est pas d'être faux de tout point, c'est d'offrir une demi-exactitude. *La Feuillée* ne se laisse comparer qu'aux ouvrages d'Aristophane. Quant aux comédies du moyen âge ou shakespeariennes auxquelles on a voulu l'assimiler, elles ne présentent que certains rapports avec elle. On arrive à établir que tel ou tel élément du *jeu* se rencontre ailleurs, on ne prouve jamais qu'un poème ait eu tous les caractères du nôtre. Cependant, répétons-le, de ce que l'on n'aperçoit, dans les compositions dramatiques de nos aïeux, rien d'absolument pareil à *la Feuillée*, il ne faut pas conclure qu'elle est unique. Les productions de son espèce peuvent avoir été ou bien oubliées, ou bien détruites. Essayons de retrouver les traces de quelques-unes d'entre elles.

Commençons par rappeler ceci : Adan a rimé sa *revue* pour une fête du Puy. Cette fête, le mois de mai la ramenait, chaque année. On consentira bien à croire que le fils de maître Henri ait été le premier à remplacer par un pamphlet dialogué le miracle ou le mystère que l'on donnait lors de ces réjouissances académiques, mais il est difficile de s'imaginer qu'un exemple aussi heureux n'ait jamais été suivi. En outre, Arras n'était point la seule cité de France qui possédât un puy. Les sociétés artistiques florissaient sur notre sol, et, toutes, elles tenaient des séances, toutes, elles instituaient des représentations. Il y a des chances nombreuses pour qu'en de telles circonstances on ait plus d'une fois diverti les invités, comme le Bossu l'avait fait dans son pays.

Ce n'est pas une pure hypothèse que nous avançons là. Pendant la nuit des Rois, en 1472, Jean Destrées, « réthoricien » d'Amiens, et quelques-uns de ses confrères débitent un poème par personnages qui a la prétention d'être amusant[1]. Il est entremêlé de couplets, et, à l'envisager dans l'ensemble, il vise à la satire manifestement. Un acteur baptisé *Va-Partout* accourt, essoufflé, affairé. « Je cherche, dit-il, le Bon Temps. » Il interroge un individu paisible qu'étonnent des manières aussi brusques (il s'appelle *Ne-Te-Bouge*), et, sans préambule, il lui demande : « Est point le bon tampz « en Amiens ? » — « Ah !... répond l'autre, celui que vous réclamez ne réside point ici !... Quand même nous aurions pu le saisir et le garder, on nous en eût empêchés. Voilà cinq ou six ans qu'il nous a quittés. (*Ne-Te-Bouge* exprime cette idée en deux passages[2]. Il y a

1. Cette petite comédie, qui ne méritait à aucun titre une telle fortune, nous est, par exception, intégralement parvenue ; elle a été publiée par V. de Beauvillé dans *le Recueil de documents inédits concernant la Picardie*, I, 149-54.

2. *Ibid.*, p. 149, col. 1 : « Le bon tampz ne quiert que le mire, | Car il se « meurt, *passé six ans.* » — P. 150, col. 1 : *Il y a environ chincq ans* | Qu'en toute pareille maniere | Fut queru devant et derriere | Le bon tampz...

là évidemment une allusion mordante qui nous échappe.) Je crains qu'il ne soit malade ou mort. » Dieu merci, ce fâcheux pronostic ne tarde pas à être démenti. Bon Temps arrive, sain et gaillard ; les habitants d'Amiens entourent l'aimable vagabond : il tâche de s'esquiver. Un homme d'armes l'empoigne au collet, et médite de « le bouter en ung treu », de peur qu'il ne s'envole, le traître ! Enfin deux dames l'apprivoisent, et il part avec elles sans murmurer.

Nous ne le nions point, cette fable froide et banale[1] a l'air, si on la met en parallèle avec la brillante féerie d'Adan, d'avoir été inventée par un enfant. Dénuée de tout charme, elle ne rachète même pas ce défaut en servant de prétexte, comme la partie fantastique de *la Feuillée*, à des attaques spirituelles. Et cependant cette œuvre, qu'on se la figure traitée par un artiste hardi et fin. Sans ajouter au plan *aucun élément nouveau*, en désignant simplement par leurs noms les gens qu'il accuse de l'exil de Bon Temps, en mentionnant des griefs précis, il fera une véritable *Feuillée* amienoise. Jean Destrées n'a eu ni le talent ni le courage d'accomplir cette tâche. Toutefois, son travail nous intéresse, sinon à cause de sa valeur propre, du moins parce qu'il était destiné à un puy[2], et comme échantillon du genre auquel appartenait le *jeu* du ménestrel arrageois. L'échantillon est mauvais, nous l'avouons. Mais si, pendant des années, pendant des siècles, les membres des académies établies en tant de villes se sont exercés à la manière

1. La fuite de Bon Temps a été souvent déplorée sur notre ancien théâtre. C'est ce thème que développe la sotie des *Béguins* où l'on trouve un passage analogue à ceux qui sont cités dans la note précédente. Bon Temps écrit à ses amis de Genève : « Je vous laissay y a quatre ans...» (E. Fournier, *Th. fr. avant la Renaissance*, p. 394, col. 2.) — Sur ce lieu commun, cf. encore la bergerie de *Mieulx que devant*, les farces de *Pou d'acquest*, des *Gens nouveaulx*, etc...

2. Voici les trois derniers vers de ce *jeu* : « C'est de par le maistre du Puy, | « Lequel, pour le bon tampz trouver, | A ce fait faire, puis disner. » (De Beauvillé, *ouvr. cité*, p. 154, col. 2.)

d'Adan et du trouvère d'Amiens, est-il croyable qu'il ne se soit jamais rencontré des hommes capables de manier l'allégorie et de distribuer le blâme selon la méthode du fils de maître Henri ?

Et puis ce n'était pas seulement dans les assemblées littéraires que s'élevaient, au moyen âge, les scènes du haut desquelles une troupe improvisée raillait les habitants d'une cité. La population de quelques localités se faisait et se fit longtemps une gloire d'exceller à lancer des brocards[1]. En de tels milieux, quoi d'étonnant si des bourgeois ou des artisans, qui ne songeaient à se former en corporations que lorsqu'il s'agissait de malmener le prochain, ont créé, chacun chez eux, spontanément et presque par la force des choses, un théâtre où ils ne représentaient que des *revues?* Les joyeux compères qui s'enrôlaient, à Lille, sous la bannière du *Prince d'Amour*, à Douai, sous celle du *Prévôt des Etourdis* ; les suppôts de *l'Abbé de Liesse* à Arras[2], ceux de la *Mère Folle* à Dijon, de *l'Abbé de Mau-Gouverne* à Poitiers, du *Roi des Ribauds* à Cambrai ; les bons drilles de Troyes qui menaient le cortège de *la Chair salée* ; les *Conards* de Rouen, les *Bavards de N.-D. de Confort* à Lyon, les *Guespins* d'Orléans, et d'autres dont l'énumération serait trop longue, étaient tout désignés pour cultiver, dans leur patrie respective, le genre dont *la Feuillée* demeure le type accompli.

1. Voyez les deux histoires que Bonaventure des Périers raconte sur les *Copieux* de La Flèche. (*Nouvelles* XXIII et XXVI ; édit. P.-L. Jacob, p. 78-82, 88-91.)

2. Il n'est pas fait, avant le xv[e] siècle, mention de *l'Abbé de Liesse*, mais tout nous engage à penser que cette institution remontait beaucoup plus haut. — L'Abbé commandait à « une bande destinée à procurer des divertissements au « public. Il étoit élu, tous les ans, par les officiers du duc de Bourgogne, le « magistrat et la bourgeoisie. » (Dom Devienne, *Hist. d'Artois*, t. I, part. 3, p. 60.) On investissait l'Abbé en lui plaçant une crosse dorée entre les mains. « Il avoit un étendard d'étoffe de soie rouge, une cotte d'armes de damas « violet, des laquais et des pages. Il étoit précédé de plusieurs tambours et « trompettes et d'un héraut. On voit cet Abbé figurer pendant plus de deux « siecles. » (*Ibid.*, *ibid.*, p. 61.)

La plupart de ces sociétés organisaient des processions, des cavalcades qui parcouraient les rues en chantant, en jetant aux badauds rébus et pasquins. On s'arrêtait aux carrefours, et là, soit par de facétieux discours, soit en débitant des vers bouffons, soit au moyen de toiles peintes et de tableaux vivants, on flétrissait les méchants, on bafouait les sots, on citait les noms des individus qui avaient, durant l'année, prêté le flanc à la médisance. Mais ces juges hardis des actions et des mœurs d'autrui, ils ne se contentaient point de promener sous les yeux de la foule leurs costumes bariolés et de pérorer sur des chars, décochant mille sarcasmes. Ils jouaient aussi des *farces* où abondaient les allusions, les personnalités blessantes.

Les *Bavards de N.-D. de Confort* ont, à ce que l'on prétend[1], réuni en un recueil leurs écrits, dont quelques-uns — ceux, par malheur, dont le caractère est le moins local — sont arrivés jusqu'à nous. A Dieppe, les membres de la confrérie des *Sept Dormants* donnent, à la fête des *Métouries*, des comédies si agressives qu'on finit par les défendre[2]. Après avoir tout le jour deambulé dans Rouen, les Conards se rendaient aux halles de la Vieille Tour. Un banquet les y attendait. Le repas terminé, ils représentaient les farces les plus téméraires et les plus offensantes[3]. L'une d'elles, intitulée *les Veaux*, est célèbre parce qu'elle a eu l'honneur d'être récitée devant un roi. M. Petit de Julleville l'analyse comme suit :
« L'abbaye des Conards est à sec ; on ne paye plus la « dîme. Le receveur, l'official et le promoteur s'en « inquiètent ; heureusement *les veaux de dîme*, c'est-à- « dire les imbéciles, ne manquent pas à Rouen pour « rapprovisionner les confrères. Là-dessus, ils défilent, « innombrables, [Qu'on se souvienne de la châsse de

1. E. Fournier, *Th. fr. avant la Renaissance*, p. VI.
2. Petit de Julleville, *Répertoire du th. comique en Fr. au m. âge*, p. 343.
3. *Bibl. de l'Ec. des Chartes*, 1re série, t. I, p. 113. Article d'A. Floquet.

« saint Acaire !] personnifiant tous les ridicules de la « ville, avec force allusions, souvent obscures pour nous, « mais très claires sans doute pour des contemporains[1]. » Une pièce de cette nature ne se rapproche-t-elle pas beaucoup de *la Feuillée ?* — Parfois, les illustres gaudisseurs normands installent leurs tréteaux en pleine rue, et ils narrent effrontément aux passants de scandaleuses aventures sans cacher quels en sont les héros. Une pauvre dame, troublée par un importun au milieu d'un tendre colloque, s'excuse-t-elle en affirmant que celui avec lequel on l'a surprise était un lutin, un follet, une vaine image ? Voilà un sujet de comédie. — Les chapelains de Notre-Dame ont-ils été vus consultant des bohémiens, gens sans foi ni loi, sans lieu ni Dieu ? Quelle admirable matière d'un dialogue mordant[2] ! Adan de le Hale n'avait point respecté les prélats, ni les puissants. Les Conards ne les ménagent pas davantage, et ils osent mettre à la scène *l'Eglise, la Noblesse et la Pauvreté qui font la lessive*[3]. On devine que c'est *Pauvreté* qui lave le linge sale.

Ces compagnies de rieurs n'avaient pas, en France, le monopole de la critique. Il n'était pas rare que des écoliers — nous entendons ceux de province — se concertassent pour dénigrer leurs maîtres ou pour formuler des plaintes en des farces allégoriques. Les étudiants de Caen protestent de cette façon contre une ordonnance de Charles VIII qui lésait leur université[4]. Affligés d'être astreints à payer une décime, ils se conduisent comme jadis les bigames arrageois, et, mon-

1. *Répertoire* etc... p. 253.

2. *Bibl. de l'Ec. des Chartes*, ubi sup., p. 111-2. — Le chapitre de la cathédrale porta plainte contre les confrères qu'il désigne par l'expression : « *Tragediatores* conardise hujus civitatis. »

3. *Répertoire*, p. 55 et 385. — Notons cependant que cette âpre et courageuse allégorie, qui fut cause de l'emprisonnement momentané de douze Conards et de l'Abbé, n'avait pas la forme dramatique, mais celle d'un tableau vivant qu'expliquaient quelques couplets.

4. *Ibid.*, p. 206-8.

tant sur les planches, ils exposent ouvertement leurs griefs. Ils ne vont pas, et pour cause, jusqu'à menacer le roi d'un procès, mais ils proclament que sa tyrannie est plus lourde que celle des Pharaons ; ils peignent le magistrat chargé de la perception de la taxe sous les traits de *Pattes-Ouaintes*, sobriquet très éloquent.

Enfin, l'idée de blasonner les officiers, le clergé, les habitants d'une ville, elle s'offrait souvent à l'esprit de quelque bourgeois ou de quelque ouvrier isolé et qui n'était affilié à aucune coterie. Cet amateur prenait l'initiative d'une représentation. Il s'adressait à trois ou quatre de ses voisins ; on élevait un échafaud au coin d'une rue, on convoquait le public à son de trompe, et, quand il s'était réuni, on flagellait impitoyablement les gens méchants ou grotesques et ceux qui abusaient du pouvoir. A Troyes, en 1445, des citoyens malicieux débitent « un certain jeu de personnages, vitupérant et « injuriant tacitement l'évêque et les plus notables de « la cathédrale ». Le prélat et deux chanoines étaient désignés sous les noms d'*Hypocrisie*, *Feintise* et *Faux-Semblant*[1]. Deux ans plus tard, Jean Savenot, « tixerant « de draps » à Dijon, prie quelques-uns de ses compères, Guillaume Bouquemont et Girard de Vesoul, « cor-« duaniers » de leur état, d'accepter un rôle dans une pièce. Le spectacle eut lieu un dimanche, et scandalisa les hommes de bien, attendu que les acteurs, contre lesquels le procureur instrumente aussitôt, « dirent « plusieurs mots et clauses en rimes, touchans et sen-« tans manière de reproche, mocquerie ou raffarde « contre l'honneur du Roi,... de monseigneur le Daul-« phin, et de leurs gens[2] ». Vers la même époque, les clercs de la chancellerie à Lyon, qui avaient résolu de « bafouer les ridicules du temps », s'amusèrent aux

1. *Ibid.*, p. 330.
2. *Ibid.*, p. 331. — Voyez aussi les quatre suivantes.

dépens des dames de la cité, et les blâmèrent si vertement que le consulat s'en émut, et exigea que dorénavant on lui soumît le texte des ouvrages dramatiques[1]. Il ne semble pas que cette règle ait été longtemps en vigueur. Au moment où François Ier se préparait à faire son entrée à Lyon (1515), un certain Pierre Syrodes, simple bourgeois, construisit un théâtre à la porte de sa maison, sise sur le chemin par où le prince devait passer. Syrodes méditait de représenter une « ystoire », où il drapait comme il faut les « membres du corps « commun ». Avertis à temps, ceux-ci supprimèrent, avant l'arrivée du souverain, la redoutable petite scène[2].

L'audace de ces mécontents et de ces railleurs a excité, jusqu'à la fin du xvie siècle, maintes récriminations ; elle a produit un grand nombre de procès, et amené beaucoup de batailles. Tantôt les victimes des moqueurs saisissaient un bon bâton, et exerçaient d'elles-mêmes une rude et prompte justice[3] ; tantôt on sollicitait un arrêt des tribunaux séculiers ; tantôt on attirait sur la tête des coupables les foudres ecclésiastiques. Ni les parlements, ni les évêques, ni les échevinages, ni les baillis n'étaient, on le conçoit, favorables à ce genre de littérature. Le dimanche des Brandons 1490, on joue, à Reims, « des farces très violentes dirigées contre « les chanoines », et les auteurs sont excommuniés[4]. A Genève, en 1506, quelques « lusores historiæ », qui avaient nommé des bourgeois, sont contraints de leur demander pardon[5]. Si une pareille sentence avait frappé le Bossu, quel lamentable pèlerinage il eût accompli à travers tous les quartiers d'Arras ! — Un prêtre d'Houville-lez-Rouen est emprisonné huit jours et paye

1. *Ibid.*, p. 337. — Cette représentation est de 1457.
2. *Ibid.*, p. 363-4.
3. En 1515, les courtisans, outragés par diverses pièces de messire Cruche, prêtre, assommèrent à demi ce malencontreux auteur. (*Ibid.*, p. 365.)
4. *Ibid.*, p. 348.
5. *Ibid.*, p. 358.

quarante sous pour avoir insulté dans une farce un sieur Robert Charpentier. Celui-ci, empruntant l'arme de son adversaire, lui riposte par une pièce où « il disoit « beaucoup de choses deshonnestes ». Cette vengeance ne lui coûte que trente sous d'amende. En somme, c'est lui qui gagne[1]. — François Habert, ancien basochien, est appréhendé au corps à Issoudun, sa ville natale, parce qu'il avait convié la foule à des jeux trop satiriques[2]. — Un conseiller au parlement d'Aix « remon« tre » à ses collègues, en 1584, que, le jour de la Fête-Dieu, on a donné des spectacles « où il se proféra plu« sieurs paroles sales et deshonnêtes », et il ajoute que ceux qui ont coutume d'offrir de tels divertissements « se licencient trop *et dénigrent l'honneur d'au« cuns*[3] ».

Le texte le plus intéressant, nous l'avons gardé pour la fin, et nous le recommandons à l'attention. — La fête des Innocents se célébrait à Tournay très gaiement. Elle servait de prétexte à des processions, à des mascarades, où l'on imitait d'une façon irrévérencieuse les cérémonies du culte. Comme bien l'on pense, les comédies étaient prévues au programme. Ces réjouissances offusquaient les chanoines de la ville qui prièrent le parlement de Paris de les prohiber (1499). Mais les jurés de la commune souhaitaient que ces récréations populaires ne fussent pas abolies. L'avocat des ecclésiastiques peignit sous de sombres couleurs les excès et les désordres inséparables de tels amusements, et il affirma que jamais ces momeries ne s'achevaient sans que l'on jouât des « FARCES DIFFAMATOIRES, au grant scandale « desdits du chapitre et autres gens de bien de « ladite ville ». A cela les défendeurs répliquaient : Pourquoi s'opposerait-on aujourd'hui, et chez nous

1. *Ibid.*, *ibid.* — Ce duel *dramatique* eut lieu en 1506.
2. *Ibid.*, p. 384. — Année 1540.
3. *Ibid.*, p. 399.

seuls, à des distractions qui ont eu lieu « *ab omni evo,* « ET PASSÉ A DEUX CENTS ANS.... *en toutes les ereschés de* « *Picardie,* et mesmement à Paris... et par tout ce « royaume.... *ad solacium populi*[1] » ?

Des faits qui précèdent nous concluons qu'il a existé, pendant la période qui s'étend de 1262[2] à 1600, bien des ouvrages analogues à celui d'Adan. Leurs traits communs, on les connaît maintenant. Résumons-les néanmoins.

Sont comparables à *la Feuillée* les farces ou fantaisies dramatiques : 1° qui ont été écrites ou pour un puy ou pour une société joyeuse — nous avons excepté la basoche — ou à l'occasion d'une cérémonie solennelle ; 2° qui ont été composées par des bourgeois ou par des littérateurs pour des bourgeois ; 3° dont les rôles sont confiés à des amateurs, non à des jongleurs de profession ; 4° où l'on observe — voici le point capital — des satires qui visent telle ou telle ville, ses habitants, son clergé, ses magistrats. — Bref, toute pièce rimée pour une circonstance donnée, interprétée par son auteur ou par ses auteurs, et qui renferme une chronique locale, peut et doit être rapprochée du *jeu* de notre ménestrel.

Eh bien, les comédies de cette nature ne sont pas rares, nous espérons l'avoir montré ; elles ont constitué un genre ; à ce genre appartient *la Feuillée,* et il est donc inexact d'affirmer qu'elle est unique en son espèce.

Si l'on objecte que le Bossu a combiné l'élément réel et l'élément merveilleux, et qu'il n'est pas sûr que ce

1. *Ibid.*, p. 355-6.

2. Il est très vraisemblable que le Bossu était autorisé par un usage déjà ancien à profiter des fêtes de mai pour rire librement des hommes dont il désapprouvait les mœurs et des choses qui le choquaient. Cependant comme, d'une part, il ne subsiste aucun vestige des satires antérieures à *la Feuillée*, comme il est évident, de l'autre, que le fils de maître Henri fut le premier à changer en un travail artistique ce qui, à coup sûr, n'avait été jusqu'alors qu'un simple jeu populaire, nous croyons juste de fixer à l'année 1262 l'origine du genre *littéraire* qui nous occupe et de marquer par là que notre trouvère fut, ainsi que nous l'avons dit au début du chapitre IV, un novateur.

mélange se soit trouvé dans les compositions que nous avons assimilées à la sienne, nous répondrons qu'à n'en point douter il n'existait pas dans toutes, mais que plusieurs d'entre elles, on l'a vu, développaient des allégories. Or, qu'est-ce que l'allégorie sinon l'une des formes du merveilleux ? A priori, et quoique nous ne possédions pas les textes de ces pamphlets dialogués, il est légitime de présumer que leurs auteurs ont d'ordinaire usé de la fiction, parce que seule elle permet de concilier la franchise et la prudence.

Il est manifeste que les œuvres du même type que *la Feuillée* n'avaient pas la moindre chance de subsister. P. Paris le constate, et nous pensons avec lui que ces travaux dictés par des rancunes souvent mesquines, et rédigés sans art par des écoliers ou par des marchands, étaient condamnés à périr[1]. Mais, lorsqu'il s'étonne que le poème d'Adan n'ait pas subi le sort des autres, lorsqu'il attribue sa conservation au hasard[2], nous sommes contraints d'avouer que cette opinion nous surprend.

C'est, en effet, pour une raison aisément explicable que la comédie du clerc artésien a échappé à l'oubli. N'avait-elle pas des qualités qui lui assuraient mieux qu'un éphémère succès ? Comment, au moyen âge, ne l'aurait-on pas lue avec plaisir (au moins en partie), longtemps après le moment où elle fut représentée ? Ne flattait-elle point tous les goûts de nos aïeux ? Lui manquait-il un des charmes qu'ils appréciaient ? Le Bossu ne méritait-il pas une durable faveur, lui qui avait incarné en ses personnages l'esprit de son temps, cet esprit à la fois railleur et mystique, éveillé et naïf,

1. M. Bahlsen (*ouvr. cité*, p. 29) risque une conjecture hardie. Selon lui, bien des farces ont été composées au XIII[e] siècle, voire au XII[e]. Si elles ont péri, c'est parce que leurs auteurs se bornaient à tracer un *scenario*, à indiquer, comme dans la *commedia dell' arte*, les points sur lesquels devait porter l'improvisation des acteurs. — Cette théorie est habile, si l'on veut, mais sur quoi M. Bahlsen la fonde-t-il ?

2. *Hist. Litt.*, XX, 650.

hardi et docile? Soyons-en persuadés, l'auteur du *jeu* était mort depuis des années que les satires dirigées par lui contre les femmes, les physiciens, les évêques, les moines n'avaient rien perdu ni de leur actualité, ni de leur sel, car les plaisanteries de ce genre devaient se perpétuer pendant des siècles et même arriver jusqu'à nous. L'épouse grondeuse, le religieux qui préfère la cuisine du cabaret à celle du monastère, le médecin hâbleur, on les considérait encore, à la veille de la Renaissance, comme les plus amusantes figures du théâtre. Que l'on juge par là si *la Feuillée* fut méprisée tant que sa langue demeura intelligible! De bonne heure, sans doute, les noms propres n'évoquèrent plus l'image ni la mémoire des individus qui les avaient jadis portés. La finesse et le sens de maintes allusions s'évanouirent[1]. Cependant certaines de ces malices dont la pièce est pleine gardaient leur force. En quoi, par exemple, Walet et le Dervé étaient-ils des sots moins réjouissants que les Jeannot, les Jeannin, les Jacquinot, les Colin et tous les *badins* qui ont plus tard occupé la scène? Et ce ne sont point là les seuls motifs qui ont empêché le petit drame de notre ménestrel de disparaître rapidement. L'épisode de la taverne ne risquait pas de vieillir en quelques mois. Le portrait de Maroie valait bien que plus d'une génération l'admirât. Ainsi cet ouvrage offrait à nos ancêtres et une incomparable peinture des charmes physiques de la femme, et l'un des tableaux bachiques qui les charmaient ; il esquissait les types comiques que, pendant trois cents ans, on ne se lassera pas de contempler ; il satis-

1. En comparant *le Songe d'une nuit d'été* et *la Feuillée*, nous avons remarqué que quelques passages de cette dernière pièce perdaient leur signification dès qu'on les transportait hors d'Arras. Mais ces épisodes ne sont pas toute l'œuvre, et de ce qu'ils sont devenus très vite obscurs, il ne s'ensuit pas que la comédie entière était condamnée à l'oubli. Nous avons déjà observé ailleurs cela (Voir p. 361, note 2), mais nous aimons mieux nous répéter que d'être accusés de contradiction.

faisait le penchant très vif que l'on avait alors pour le dénigrement et la censure. Et une semblable production, qui contient, en quelque façon, l'âme entière du moyen âge, aurait été détruite ! Et l'on ne devrait pas s'en étonner ! Et il serait logique qu'elle eût été anéantie comme tant d'autres travaux de la même nature, mais non de la même valeur ? — Voilà ce que nous ne saurions admettre, et nous affirmerions volontiers, tant nous adoptons peu l'avis de Paulin Paris, qu'il aurait fallu un hasard aussi étrange que malheureux pour que le *jeu* d'Adan ne parvînt pas jusqu'à nous.

Mais, dira-t-on, ce texte qui a charmé nos pères, quel intérêt présente-t-il maintenant ? Qui séduira-t-il chez nous, excepté les philologues ? S'en dégage-t-il un enseignement utile, quelque idée générale ?

Il est indispensable de répondre à ces questions. Notons d'abord que, parmi les érudits, — parmi ceux du moins qui ont de l'autorité[1] — aucun n'a songé à nier les beautés artistiques de *la Feuillée*, aucun ne s'est imaginé que l'on eût à regretter, comme dépensées sans fruit, les heures consacrées à l'étude de ce poème. Cependant, tout en accordant qu'au point de vue littéraire il se recommande par les plus sérieuses qualités, ceux-là mêmes qui l'admirent à cet égard déplorent qu'il retrace d'infimes querelles locales[2], qu'il attaque des hommes

1. Nous ne jugeons pas nécessaire de réfuter l'opinion de Douhet, qui refuse au Bossu la gloire d'avoir fondé le théâtre séculier, et qui s'élève contre ceux qui préfèrent *la Feuillée* à « toutes les pièces antérieures au XIII[e] siècle, qui « sont assez nombreuses, (il aurait bien dû les citer !) *et dont le mérite est « assurément supérieur.* » (*Dictionnaire des mystères*, col. 1228.) — Après avoir transcrit de sa propre main et en entier le *jeu* d'Adan de le Hale, l'amiral de Rochegude met à la fin de sa copie cette réflexion amusante : « Dans le même « volume se trouve *le Jeu de Saint-Nicholai* de Jehan Bodiaux, très long *et « encore plus ennuyeux.* » (Albi, Bibl. Rochegude, ms. intitulé : *Recueil de différents ouvrages en langue vulgaire*, p. 76 d.)

2. « Nous devons regretter, dit P. Paris (*Hist. Litt.*, XX, 650), qu'au lieu de « tracer la chronique scandaleuse de la petite ville d'Arras, l'auteur ne l'ait pas « composé [son ouvrage] pour flatter la malignité des habitants d'une grande « capitale. Les allusions à l'histoire contemporaine seraient d'un tout autre « intérêt. »

que l'histoire ne mentionne pas. Aujourd'hui les critiques sont unanimes à proclamer que la bonne moitié du *jeu*, celle où abondent les allusions et les noms propres, ne vaut guère la peine qu'on l'examine, parce qu'elle ne développe aucune théorie large, parce qu'elle n'aborde point les éternels problèmes qui passionnent les penseurs. « Les bourgeois d'Arras, écrit M. Bédier[1], « pour quelle cause luttent-ils ? Et pour quelle idée « lutte le poète ? A qui en veulent ces satires ? Que nous « font, à nous, cés querelles municipales d'échevin à « échevin ? Ces hommes n'ont pas conçu une autre « forme politique que la féodalité, une autre forme reli- « gieuse que leur dévotion ironique, un autre idéal « moral que l'honnêteté selon le siècle... *Le Jeu de la* « *feuillée* a pu les passionner ; que nous importe au- « jourd'hui ? »

Il nous importe beaucoup !

Quel est l'instinct qui nous pousse à visiter les monuments d'un autre âge, à parcourir les cathédrales romanes ou gothiques, les vieux hôtels dont les pierres évoquent tant de jours révolus ? Pourquoi contemplet-on avec un attendrissement secret les meubles et les armes qu'ont fabriqués jadis des mains à jamais immobiles ? D'où vient que l'on aime à vivre, ne fût-ce qu'un instant, là où les ancêtres ont vécu, à conserver, comme des reliques, les objets dont ils se servirent, à gravir les escaliers dont leurs pieds ont usé les degrés ? Ce n'est point uniquement par curiosité que nous arrachons à l'abîme du temps les épaves qu'il rejette sur nos rives. Ce goût, il ne s'acquiert point par l'étude : la nature semble nous l'avoir donné. Il s'explique peut-être par la douloureuse notion que nous avons de la rapidité de l'existence. Affligé, effrayé de ne durer qu'un moment, l'homme essaie de saisir par l'intelligence les

1. *Revue des Deux Mondes*, 15 juin 1890, p. 886.

innombrables années qui se sont écoulées avant qu'il voie la lumière, qui s'écouleront après lui. Afin de remédier quelque peu à sa fragilité, il se mêle en esprit aux générations qui succéderont à la sienne et à celles qui ne sont plus. Il atténue de la sorte l'épouvante de son néant, il s'accroche à la lignée ininterrompue des créatures, et, pareil au chêne du fabuliste, bien que condamné à périr, il élève ses rameaux jusqu'aux nues, il enfonce ses racines jusque chez les morts.

Est-il quelqu'un, parmi ceux qui s'occupent des civilisations éteintes, qui n'ait souhaité d'être transporté subitement au sein des nations qu'il tâche de ressusciter, au milieu des personnages dont il parle ? Errer dans l'Athènes de Périclès, se mêler, sous les propylées intacts, à la foule des citoyens grecs ; voir de ses yeux la Rome d'Auguste, la Florence des Médicis, quel rêve ! Et quel rêve aussi de pénétrer en l'une de nos bonnes villes du moyen âge, d'en parcourir les rues étroites, bordées de maisons à pignon et de boutiques au-dessus desquelles grincent les enseignes de fer. Sur ces voies tortueuses, noyées dans la grande ombre des églises, se croisent les échevins et les clercs, les moines et les bourgeois ; là circulent triacleurs, charlatans, pèlerins, mendiants, jongleurs ; là se promènent, bien parées, dames et damoiselles... Comment ne désirerait-on pas explorer le microcosme où s'agitaient ces gens-là, assister à leurs travaux et à leurs plaisirs, entendre de leur propre bouche l'aveu de leurs ambitions, de leurs passions, de leurs rancunes, et percer enfin, en écoutant leurs causeries familières qui peuvent seules la révéler, l'intimité de leur âme ?

S'il est une composition littéraire capable d'accomplir le miracle dont nous parlons et de nous faire vivre une heure dans la compagnie de nos pères, cette composition, c'est *la Feuillée*. Elle peint naïvement, crûment même, les mœurs privées, les menus soucis, les occu-

pations quotidiennes des Arrageois du XIIIe siècle : elle nous les montre sans apprêt ni déguisement en pleine réalité brutale ; elle dévoile leurs faiblesses, leurs vices ; elle cite leurs noms ; elle explique leurs alliances, leurs parentés ; elle dit l'origine et l'état de leur fortune ; elle entre dans leurs logis, dans leurs ménages. Adan de le Hale force ses compatriotes à converser devant nous, à s'exprimer dans leur vraie langue, celle de la place publique, des kermesses, de la taverne.

Evidemment, les anecdotes que les amis du ménestrel nous racontent, les renseignements qu'ils nous fournissent sur leurs querelles de clocher, les historiens ne daigneraient point les recueillir. Tout cela est trop spécial et, en un certain sens, trop frivole pour fixer l'attention de ceux qui embrassent d'un coup d'œil une longue suite d'années, les destinées d'un peuple entier. Cependant notre *jeu* a une valeur de premier ordre, parce que, s'il n'enrichit pas l'histoire, il intéresse l'humanité. Les chroniqueurs, en effet, les auteurs d'annales n'ont relaté que ces grands événements qui bouleversent un pays, qui affermissent une dynastie ou qui l'ébranlent. Ils ne nous ont guère retracé que vastes conspirations, batailles rangées, expéditions lointaines, intrigues de cour, et les acteurs qu'ils ont mis en scène, ce sont des rois, des papes, des ministres, des généraux. Ainsi, le temps passé offre l'image d'un immense ossuaire où l'on ne distingue rien sinon les têtes couronnées, les fronts illustres. — C'est justice, objectera-t-on. Sans doute ! Néanmoins, ceux-là qui ont existé et sont morts sans gloire, nous voudrions les connaître aussi, nous qui descendons d'eux et qui finirons comme eux. Qu'ont-ils pensé, aimé, cru, rêvé, ces êtres obscurs et maintenant anéantis ? Quels étaient leurs joies, leurs tristesses, leur tournure d'esprit, leur style courant, leur degré d'instruction, de politesse ? Autant de questions que l'on se pose. Peu d'écrivains du moyen âge y répon-

dent. Aucun n'y répond mieux que le fils de maître Henri, et, selon nous, le mérite supérieur de sa comédie de *la Feuillée*, son attrait rare et durable, c'est qu'elle écarte en partie le voile qui pèse sur ces pauvres plébéiens oubliés, c'est qu'elle ranime la cendre de ceux que le poète latin appelle *vulgus cava sub nocte repostum*, — les humbles d'autrefois ensevelis dans l'ombre creuse.

VII.

ŒUVRES DRAMATIQUES.

LE JEU DE ROBIN ET MARION.

Observations préliminaires. — Le poème du Bossu consiste en une série de tableaux. — Peu ou point d'intrigue. — Absence de transitions. — La question de lieu et celle de temps. — De l'originalité de l'œuvre: Adan a-t-il imité les troubadours? Qu'a-t-il emprunté aux pastourelles du nord de la France? — Création d'un genre nouveau. — Caractères et limites de ce genre. — Le Jeu de Robin et Marion *ne renferme aucune allusion à des événements historiques. — Le ménestrel a voulu rappeler aux Français de Naples la patrie absente. — La pièce et les spectateurs. — Les chansons. — Les danses. — Les jeux. — Certains caractères sont heureusement esquissés. — De la convention dans l'églogue. — L'idylle du clerc artésien est remarquable surtout par la fraîcheur et le charme des peintures.*

Dans les trois chapitres qui précèdent, nous avons eu à aborder certaines questions communes au *Jeu de la Feuillée* et à celui de *Robin et Marion*. Nous ne reviendrons pas sur ces points déjà traités, et nous ne parlerons ni du style de la pastorale d'Adan[1], ni de la façon arbitraire dont on l'a coupée en actes et en scènes[2], ni de l'hypothèse inacceptable, suivant laquelle les passa-

1. Voyez ci-dessus, p. 456-7, le texte et la note 2 de la p. 457.
2. Voyez p. 354-6, le texte et la note 3 de la page 356.

ges grossiers qui s'y rencontrent ne seraient point de la main de notre trouvère[1]. D'autre part, comme on a souvent raconté les joies naïves et les brèves tristesses de Robin et de son amie[2], nous demandons ici, de même que nous l'avons fait avant d'étudier la première comédie du Bossu, que l'on nous permette de supprimer toute analyse et de ne pas retracer la suite des incidents dont se compose l'œuvre du ménestrel.

Ces incidents sont bien connus. Il est regrettable seulement qu'on les ait relatés sans s'apercevoir qu'il fallait en retrancher quelques-uns, qui sont mentionnés en des vers évidemment interpolés. Deux passages assez considérables, qui s'étendent l'un du vers 688 au vers 757, l'autre du vers 783 au vers 800, n'ont point été écrits par le fils de maître Henri, mais par l'auteur ignoré à qui nous devons *le Jeu du pèlerin*. Si cet anonyme a ajouté de sa grâce de nouveaux développements à l'idylle de son compatriote, c'est qu'il avait le dessein d'établir une relation étroite entre cette pièce et son prologue. Louable était ce projet, mais l'exécution fut déplorable. L'insertion des deux morceaux étrangers au texte troubla l'action, la rendit presque inintelligible, la remplit de contradictions, et la compliqua jusqu'à l'absurde en introduisant, contre la vraisemblance et le bon sens, trois personnages inutiles (Guiot, Rogau, Warnier)[3], en augmentant les difficultés de la mise en scène[4], en retardant le *jeu* par des anecdotes non moins oiseuses qu'insipides[5]. Enfin, ce remaniement maladroit,

1. Voyez p. 454, note 1.

2. Cf., notamment, P. Paris, *Hist. Litt.*, XX, 670-672; Magnin, *Journal des Sav.*, année 1846, p. 629 et suiv.; de Coussemaker, p. LII-LIII; Petit de Julleville, *la Comédie et les mœurs en Fr. au m. âge*, p. 28 et suiv.; L. Clédat, *Revue de philol. fr. et provençale*, t. IX, année 1895, p. 253-268.

3. Ils figuraient tous les trois dans *le Jeu du pèlerin*, et l'auteur de cette farce a voulu qu'ils reparussent à côté de Robin et de ses amis.

4. Nous empruntons ces remarques à M. Langlois. (*Romania*, XXIV, 437 et suiv.)

5. C'est à la mésaventure de Mahalot, la maîtresse du curé (*Jeu de Robin et Marion*, v. 728-756), et à la querelle de Guiot et de Gautier (*Ibid.*, v. 702-717; 784-795) que nous faisons allusion.

où il était spécifié que les bergers d'Adan habitaient les environs de Bailues[1] et d'Aiieste[2], villages voisins d'Arras, dénaturait les intentions du ménestrel qui s'était gardé de localiser son petit drame pour qu'il fût capable de plaire aux Français en général, non aux seuls Artésiens[3].

Des interpolations aussi gauches, aussi manifestes, auraient dû de très bonne heure frapper l'esprit des critiques. Chose curieuse, on ne les a signalées que tout dernièrement. Magnin avait bien soupçonné, dès 1846, que le *jeu* avait été altéré ; que c'était surtout la seconde moitié de la pièce qui avait subi des changements ; que ces changements ou, pour être plus exact, ces additions, il fallait les attribuer au trouvère qui composa le prologue[4]. Mais si Magnin avait raison d'exprimer cette conjecture, par malheur, lorsqu'il a essayé de préciser les endroits apocryphes, il n'a pas toujours été bien inspiré. Il mêle le faux au vrai ; il a le mérite de noter comme suspecte la phrase où est nommé le bourg d'Aiieste[5], mais il élève sur l'authenticité de certaines plaisanteries indécentes des doutes mal fondés. En outre, il ne s'est pas inquiété de fortifier par des arguments la théorie qu'il avançait : on dirait qu'il en a deviné et non étudié la justesse. Or, une intuition, même heureuse, ne vaut pas une démonstration. C'est

1. *Jeu de R. et M.*, v. 688.

2. *Ibid.*, v. 696.

3. Le Bossu a écrit son *jeu* afin de charmer les serviteurs du comte d'Anjou. Mais autour de ce roi se pressaient des gentilshommes venus de toutes nos provinces. Il s'agissait d'offrir à ce public un spectacle qui n'ennuyât personne, qui rappelât mieux que telle ou telle contrée française, — la France même. Nous ne le nions pas, le trouvère n'a pu s'empêcher ni de parler la langue, ni de peindre instinctivement les mœurs de l'Artois. Cependant, autant qu'il dépendait de lui, il a oublié son berceau, et il s'est appliqué à ne rien dire, à ne rien montrer qui ne fût agréable et clair pour chacun de ses auditeurs. La différence qui existe entre *la Feuillée* et la pastorale de Robin dénote chez Adan une étonnante souplesse d'esprit. Il a eu le don de régler son inspiration et de la modifier suivant les temps et les milieux.

4. *Journal des Savants*, 1846, p. 628-9.

5. *Ibid.*, p. 629.

M. Langlois qui a donné une solide base au système ébauché par Magnin, il l'a complété et rectifié[1]. Il a fait voir nettement où les interpolations commençaient, où elles se terminaient, et il n'a négligé aucune des preuves qui établissent que les morceaux ainsi délimités ne sont point d'Adan de le Hale. Cela ressort jusqu'à l'évidence absolue de l'examen des manuscrits, du rapprochement des vers qui précèdent et qui suivent les passages ajoutés, de la constatation du désordre que les retouches postérieures ont jeté dans le plan primitif, du contraste qui existe, en ce qui concerne l'élégance du style, les grâces de la prosodie, entre les scènes écrites par le clerc d'Arras et les faibles inventions de son successeur. Tels sont les points que M. Langlois a traités en détail. Il nous paraît difficile de ne pas s'associer à ses conclusions. Quant à nous, nous les adoptons pleinement, et nous parlerons du *Jeu de Robin et Marion* en nous bornant à ce qui constitue son texte réel, en retranchant de nos discussions les parties qu'une main étrangère a glissées dans cette églogue[2].

Telles sont les observations qu'il nous importait de soumettre au lecteur avant d'entrer au cœur de notre sujet.

La pastorale du Bossu ne se rapproche, bien que destinée au théâtre, ni des ouvrages dramatiques qui sont consacrés à la peinture des passions, ni de ceux où est développée une intrigue émouvante et complexe. Nous dirons plus loin à quel point est simple l'âme que le ménestrel a donnée à ses héros, et l'on confessera qu'il n'a pas, en leurs personnes, créé de ces types impérissables que les maîtres de la scène empruntent à la société humaine. D'autre part, l'action de notre

1. *Romania*, XXIV, 437-446.
2. Nous reviendrons une ou deux fois cependant sur ces interpolations, mais seulement afin d'expliquer certaines erreurs qui ont été causées par elles.

pièce est si restreinte, les péripéties y sont si rares, le fil qui les relie est à la fois si ténu et si lâche qu'il semble abusif de ranger cet aimable dialogue champêtre parmi les productions qui intéressent les spectateurs grâce à des combinaisons multiples, à des incidents curieux. Le nom même d'*opéra comique* que l'on a souvent appliqué au *Jeu de Robin*[1], parce que maintes chansons y sont semées, paraît trop ambitieux. L'opéra comique renferme, en effet, une façon de roman, il a un nœud, une conclusion quelconques. Rien de cela chez Adan, et, s'il est nécessaire de comparer son poème à quelque chose, c'est encore des « divertissements » de Molière que nous le jugerons le plus voisin[2]. Il se déroule en entier sans un événement marquant, sans la moindre crise. L'enlèvement de Marion par le chevalier, unique épisode de cette fête villageoise, n'excite ni inquiétude ni trouble, car, entre le moment où la bergère est ravie et celui où elle retourne auprès de son amoureux, il s'écoule le temps qu'il faut pour prononcer 46 vers. Ces 46 vers forment *tout le drame*. Avant et après, les assistants n'ont pas à craindre que la félicité du tendre couple ne cesse, ni que l'on empêche la troupe paysanne de s'amuser paisiblement. Le véritable sujet consiste dans la description des ébats que prennent ces braves gens. Quand ils ont assez dansé, ils chantent ; fatigués de la musique, ils mangent ; après la collation, ils *pourpensent* de nouveaux délassements, ils jouent aux petits jeux. Et lorsqu'ils ne veulent plus

1. Monmerqué et Michel, *Th. fr. au m. âge*, p. 26 ; de Coussemaker, p. LII ; Bahlsen, *ouvr. cité*, p. 161 ; Petit de Julleville, *la Comédie et les mœurs en Fr. au m. âge*, p. 34-35 ; G. Paris, *la Litt. fr. au m. âge*, p. 193.

2. Il est téméraire d'affirmer, ainsi que l'a fait Bahlsen (*ouvr. cité*, p. 162), que l'auteur des *Amants magnifiques* doit être compté au nombre des successeurs d'Adan. Malgré sa faiblesse relative, cette pièce est autrement savante que celle de notre trouvère, et elle a d'autres prétentions. A notre avis, *le Jeu de Robin* rappelle non les *comédies pastorales* de Molière, mais quelques-uns de ses ballets ou de ses intermèdes rustiques.

ni sauter, ni moduler des airs, ni faire, sur l'herbe, la dînette, ils s'en vont, et le rideau tombe.

L'intrigue étant absente, la conclusion l'est aussi. Selon nous, M. Bahlsen se trompe en prétendant qu'il existe un dénoûment, à savoir le mariage de Robin et de Marion. Le critique allemand a cru digne d'une sérieuse attention un passage qui n'est que plaisant. Les cousins germains[1] de Robin (Baudon et Gautier) raillent doucement l'affection que l'adolescent témoigne à la fillette et disent : « Puisque tu la chéris ainsi, que ne l'épouses-tu ? Nous y consentons. Voici ta femme. Reçois-la de nous[2]. » Ils poussent la jouvencelle dans les bras de son galant, et celui-ci l'étreint de si bon cœur qu'elle l'invite à la modération[3]. Voilà ce que M. Bahlsen considère comme une cérémonie nuptiale[4] ! Il n'a point réfléchi que, pas plus au moyen âge qu'aujourd'hui, un homme ne se mariait avec le seul agrément de son cousin. Il n'y a là qu'une parodie de ce qui se passe dans les fiançailles, et cette parodie se continue lorsque Gautier s'écrie, pour annoncer qu'il est temps d'attaquer les provisions : « Entendons à ces noces[5] ! » Alors commence un festin rustique. Les aliments que chacun a apportés sont mis en commun[6], et le jupon de Péronnelle, étendu sur le gazon, sert de nappe[7]. Ce repas improvisé, qui n'a rien de somptueux et auquel assistent six personnes, M. Bahlsen le nomme pompeusement et à plusieurs reprises le « banquet du mariage[8] ». Le texte ne justifie pas cette erreur, qui est, avouons-le, bien étrange. A la fin de la pièce, les affaires des deux amoureux n'ont pas avancé

1. *Jeu de R. et M.*, v. 130-1, 234, 255, 344, 808 et *passim*.
2. *Ibid.*, v. 608-614.
3. *Ibid.*, v. 616-617.
4. *Ouvr. cité*, p. 131.
5. *Jeu de R. et M.*, v. 615.
6. *Ibid.*, v. 646-677.
7. *Ibid.*, v. 758-763.
8. *Ouvr. cité*, p. 119, 120, 130.

d'une ligne. Ils s'adoraient le matin ; ils ont passé ensemble une délicieuse journée ; ils s'adorent le soir. Adan ne nous en apprend pas davantage. Il ne songe ni à nous montrer leur mariage, ni même à nous l'annoncer comme imminent. C'est sans doute, observe Magnin[1], que cet événement est trop aisé à deviner pour qu'il soit utile de le prédire.

Répétons-le donc, *le Jeu de Robin* n'a pas plus de dénoûment qu'il n'a d'intrigue. Il consiste en une série d'idylles, au sens étymologique du mot, en une galerie de tableaux qui se succèdent dans l'ordre suivant :

a) Vers 1 à 96. — Le chevalier rencontre la gardeuse de moutons.

b) Vers 97 à 232. — Déjeuner matinal de Marion et de Robin. Afin de divertir sa belle, celui-ci exécute diverses danses.

c) Vers 233-276. — Il va chez trois de ses compagnons, puis chez Péronnelle. Il les invite à le rejoindre sous la coudrette où sa maîtresse l'attend aussi.

d) Vers 277 à 388. — Nouveau dialogue de la bergère et du chevalier ; enlèvement de Marion ; elle s'échappe.

e) Vers 389 à 418. — Robin retrouve son amie.

f) Vers 419 à 858. — Les six villageois sont réunis. (V. 419-429.)

Ils jouent à Saint-Coisne (v. 430-482), aux Rois et aux Reines (v. 483-585.)

Les divertissements sont interrompus un instant, un loup ayant ravi une brebis (v. 586-607.)

Entretien galant (v. 608-644.)

Préparatifs du repas (v. 645-687 [les v. 688-757 sont interpolés] puis 758-782.)

[Vers 783-800 — Deuxième interpolation.]

On s'installe autour des vivres ; — la chanson d'*Audigier* (v. 801-829.)

Ballet final (v. 830-858.)

1. *Journal des Sav.*, année 1846, p. 632.

Même présenté ainsi, ce plan n'est guère compliqué. En réalité, on peut le simplifier encore et ne distinguer, dans le poème, que deux parties. L'une (v. 1 à 418) est consacrée aux mésaventures si brèves et si légères de Robin ; l'autre (v. 419 à 858) nous offre le spectacle des distractions que prennent les paysans. L'œuvre conserve une unité relative parce que le ton ne cesse jamais d'être naïf, parce que nous ne sortons pas un instant du domaine de l'églogue, parce que le héros et l'héroïne, qui nous intéressent seuls dans les cinq premiers tableaux, gardent, dans le dernier, un rôle prépondérant. Ils figurent au centre de chacune de ces peintures, et c'est grâce à eux que le *jeu* forme un tout. Néanmoins, il n'y aurait pas beaucoup de changements à effectuer pour faire de la pastorale d'Adan deux pièces indépendantes. Cela serait d'autant plus aisé que le chevalier, personnage si important au début, ne reparaît point pendant la scène de la fin[1]. Ajoutez que Péronnelle et les trois camarades de Robin, qui sont très en vue dans la seconde moitié de l'action, ne prononcent auparavant que quelques courtes phrases, ou même — c'est le cas de Huart — demeurent derrière la coulisse[2]. En somme, la comédie rustique du clerc artésien est assez gauchement agencée. Les deux éléments que l'on y remarque manquent de véritable cohésion. Il serait à souhaiter qu'ils se pénétrassent mieux, que la tentative de rapt dont Marion est victime se rattachât à la suite du spectacle, produisît des complications, amenât une conclusion logique. On sent que le Bossu comptait, pour éblouir ses auditeurs et pour gagner les suffrages, non sur le fond, mais sur les qualités accessoires et les détails heureux de son travail. Il savait que

1. Ce n'est pas assez de dire qu'il ne se montre plus. Ajoutons qu'on ne parle pas une fois de lui à partir du v. 419.

2. Il n'est pas sûr que les théâtres du moyen âge aient eu des coulisses. Nous n'employons jamais, dans notre étude, ce mot qu'au figuré.

les bucoliques étaient à la mode ; qu'il charmerait le public en étalant devant lui un agreste paysage ; que l'on écouterait volontiers, et sans se demander où il tendait, le bavardage des vilains ; que l'on serait plus ravi par les chansons et les danses que choqué des faiblesses du plan et de l'absence d'intrigue. Le but exclusif du ménestrel semble avoir été d'écrire un dialogue aimable et qui *eût l'air* champêtre.

L'exécution d'un tel dessein n'exigeait ni un sujet dramatique, ni de nombreux incidents, ni une rigoureuse ordonnance. Notre auteur estima donc qu'il prouverait son habileté en évitant tout artifice, en feignant d'oublier son métier, et, persuadé que la méthode la moins ambitieuse s'appliquait le mieux au genre qu'il allait aborder, il se traça un cadre très petit afin qu'il fût très gracieux. C'est sans doute en vertu de ce système que *le Jeu de Robin* fut construit pour sept acteurs seulement[1], que les entrées et les sorties y furent rares et bien expliquées[2], et que le texte n'égala point en longueur celui de *la Feuillée*.

1. On se rappelle qu'il faut supprimer trois personnages introduits par l'interpolateur. — Nous ne comptons pas non plus les deux « corneurs ». Il est vrai qu'ils paraissent sur la scène (v. 772-775 ; 833), mais ils ne prononcent pas une syllabe, et se contentent de souffler dans leurs instruments. Monmerqué et Michel distinguent onze rôles en notre pièce (*Th. fr. au m. âge*, p. 102). Cela tient à ce qu'ils n'ont point observé que celui qu'ils désignent par les mots « Li Rois » n'est autre que Baudon. Il suffisait, pour s'en assurer, de lire les vers 500-501 et d'examiner le contexte.

2. *Huart*, qui ne se montre qu'au moment des divertissements et des danses (v. 419-421), ne quitte plus le théâtre. — *Péronnelle* est en scène au commencement de l'action, mais, durant la première partie, on ne la voit qu'un instant (v. 264-276). Jusqu'à ce que le chevalier se soit définitivement en allé, elle est censée garder ses agneaux à quelque distance de l'endroit où Marion paît ses brebis, et des « courtils » (v. 229) la cachent aux yeux. Elle remonte au premier plan en même temps qu'Huart, et elle ne s'éloigne plus. — *Gautier* et *Baudon* se présentent d'abord sur le seuil de leur logis, et causent avec Robin qui les convie à la fête (v. 233-263). Ils le rejoignent (v. 347), et désormais on ne les perd pas de vue. — *Le chevalier* entre sitôt le rideau levé ; après une inutile tentative de séduction, il abandonne la bergère (v. 96). Les hasards de la chasse, qui justifient assez bien son absence et son retour, le ramènent devant les spectateurs (v. 277). Au v. 386, il se retire, et son rôle est terminé. — *Marion* n'échappe pas une minute aux regards du public ; même lorsque son ravisseur

Que l'on observe encore ceci : Tandis qu'entre les épisodes de *la Feuillée* le fils de maître Henri avait ménagé quelquefois des transitions, il ne s'embarrasse point de ce soin, lorsqu'il compose son ouvrage champêtre. On passe brusquement, et sans jamais être averti, d'un tableau à l'autre. Tous, ils défilent sous nos yeux à la façon des verres d'une lanterne magique. Tantôt, au milieu d'une conversation, un incident imprévu est tout à coup annoncé :

Marote, il t'est trop meskeü :
Li leus emporte une brebis[1].

Tantôt un personnage qui arrive signale sa présence soit en chantant une ariette[2], soit en imitant le cri du chat-huant « Hou ! Hou ![3] », soit par un air de flageolet[4]. L'auteur veut-il mettre en scène des bergers que l'on ne connaît pas encore ? Il charge tout bonnement son Robin de courir vers eux, de les appeler :

Gautiers, Baudon[s], estes vous la[5] ?
. . . .
Hé ! Peronnele, Peronnele[6] !

Les entretiens commencent par de naïves questions ou par des échanges de saluts :

Robin ? — Marote ? — Dont viens tu[7] ?

. . . . . . Bien viegnes tu, Perrete !
— Marote, Dieus te beneïe[8] !

l'entraîne, on l'entend et on l'aperçoit encore. (Voyez les v. 361-363 et 410.) — *Robin* n'arrive qu'au v. 104, et dès lors, malgré tout le mouvement qu'il se donne, il ne gagne que rarement la coulisse (v. 277-313; 758-766). Notons que, lorsqu'il s'écarte de ses amis pour arracher sa proie à un loup, la galerie assiste à ce bel exploit. (Voyez v. 591.) En résumé, les allées et venues de ces personnages sont aussi peu nombreuses que possible, puisque certains ne bougent pas de la scène et qu'aucun ne se déplace plus de deux fois.

1. *Jeu de R. et M.*, v. 586-7.
2. *Ibid.*, v. 97-110 (ce passage est, d'ailleurs, charmant); 347-9.
3. *Ibid.*, v. 389.
4. *Ibid.*, v. 307-309.
5. *Ibid.*, v. 233.
6. *Ibid.*, v. 264.
7. *Ibid.*, v. 111. Cf. v. 277-8.
8. *Ibid.*, v. 423-4.

Et l'on se quitte rapidement et poliment, comme l'on s'était abordé :

> Adieu, bergiere. — Adieu, biau sire[1].

Un villageois désire-t-il s'amuser ? Il interrompt sans façon le babil de ses camarades, et il dit : « Jouons à ceci ou à cela. Dansons telle ou telle danse. »

> Robin, fai nous un poi de feste[2].
>
> .... Or pourpensons un jeu[3].
>
> Or faisons un jeu[4] ....
>
> Or faisons trestout bele chiere[5].
>
> .... Par amours, faisons
> Le tresque[6]...................

Enfin, lorsque le dialogue passe d'un sujet à un autre, ou bien Adan ne signale pas la chose (c'est même le cas le plus fréquent), ou bien il emploie des formules qui semblent comiques, tant elles sont ingénues :

> Sés tu de quoi je voeil parler[7] ?
>
> Hé, Gautier, a quoi pensés vous[8] ?

Tous ces exemples ne prouvent-ils pas que nous n'avons point calomnié le poète en affirmant qu'il s'était peu soucié de réunir par un lien solide les différentes parties de sa pastorale ?

Quels furent les décors de la pièce ? Malgré l'opinion reçue, nous conjecturons qu'ils étaient simples. Le théâtre devait représenter une prairie[9] et, au fond,

1. *Ibid.*, v. 386.
2. *Ibid.*, v. 186. — Cf. encore v. 135.
3. *Ibid.*, v. 430.
4. *Ibid.*, v. 483.
5. *Ibid.*, v. 804.
6. *Ibid.*, v. 830-1.
7. *Ibid.*, v. 608.
8. *Ibid.*, v. 806.
9. Marion est entourée de ses brebis. (*Ibid.*, v. 42 ; 119 ; 586-7.) Ainsi les champs, dont le trouvère parle au v. 24, sont nécessairement des pâturages.

deux ou trois maisons[1], le mur bas de quelques courtils[2]. C'est là tout. Il est vrai que le texte fournit, et en grand nombre, d'autres détails topographiques. Il nous apprend que le pays où habitent Marion et ses amis est arrosé par une rivière[3], traversé par une route qui mène à un moulin[4], par un sentier sur la lisière duquel une grosse pierre se dresse[5]. La plaine — Adan nous le dit — est couverte de buissons[6], ornée de bosquets[7], coupée par des haies[8].

Selon nous, M. Bahlsen s'est gravement trompé en s'imaginant que tous ces accidents du paysage étaient figurés devant les spectateurs[9]. Il suppose, en outre, que l'on voyait les bourgades d'Aiieste et de Bailues qui sont mentionnées dans un des morceaux interpolés, et il considère même — la chose est assez plaisante — que l'on apercevait sur la scène la forêt et le chemin dont il est question au couplet final. Oui, lorsque Robin chante les deux jolis vers : « suivez avec moi, suivez le petit sentier qui longe le bois[10] », le critique allemand tire de là un renseignement géographique ! D'après ce système, ce n'est pas un tableau que le clerc d'Arras a offert à Charles d'Anjou, c'est un panorama : on n'a pas joué l'ouvrage à Naples mais en rase campagne, et les membres de la troupe voyageaient par étapes sur leur théâtre.

La scène, écrit M. Bahlsen[11], était forcément très spacieuse. Si elle avait été restreinte, certaines circons-

1. Notamment la chaumière de Baudon et de Gautier, à la porte de laquelle frappe Robin : « Ouvrés moi tost l'uis, biau cousin. » (*Ibid.*, v. 234.)
2. *Ibid.*, v. 229.
3. *Ibid.*, v. 32 ; 50.
4. *Ibid.*, v. 230.
5. *Ibid.*, v. 259-260.
6. *Ibid.*, v. 26 ; 362-3.
7. *Ibid.*, v. 70.
8. *Ibid.*, v. 285.
9. *Ouvr. cité*, p. 122-3.
10. *J. de R. et M.*, v. 857-8.
11. *Ouvr. cité*, p. 124.

tances de l'action eussent été jugées incroyables, voire grotesques. Aurait-on admis, par exemple, que Robin qui laisse sa belle pour courir chez ses cousins arrivât auprès d'eux, hors d'haleine[1] ? Cet essoufflement ne pouvait s'expliquer que par la distance. Voilà qui est ingénieux ! Mais l'auteur de cette subtile remarque a eu tort d'oublier que l'art dramatique tout entier repose sur des conventions. C'est une convention non discutée qui autorise un comédien à désigner par un geste vague et comme s'il l'apercevait, lui, une chose que les assistants ne distinguent pas, et pour cause. C'est une convention qui permet de rapprocher en des limites étroites des lieux qui, dans la réalité, seraient séparés par des intervalles très grands. Il est évident que les trois principales *mansions* de la pastorale d'Adan (la prairie de Péronnelle ; celle de Marion ; la ferme de Baudon et de Gautier) étaient, dans l'esprit du poète, situées assez loin les unes des autres. Néanmoins, pour aussi voisines qu'elles fussent sur les tréteaux, il n'y avait point là d'inconvénient. La complaisance du public ménageait entre elles l'espace raisonnable[2], et elle n'était pas choquée d'une fiction si nécessaire.

Que l'on se garde donc de penser que l'on ait, pour une modeste églogue, bâti un vaste échafaud. Assurément, la décoration n'a été ni pompeuse ni compliquée. M. Schiött[3] estime cependant que l'on a visé à l'effet, et, selon lui, un détail surtout trahit cette prétention : Le chevalier se présente monté sur un palefroi ombrageux qui se cabre, qui lance des ruades[4]. Si l'on songe que ce coursier indocile n'était point le seul animal qui parût en scène, mais que l'on y voyait des brebis[5] et

1. *J. de R. et M.*, v. 236-8.
2. Telle est l'opinion de M. Langlois. (*Le Jeu de Rob. et Mar.*, p. 31-2.)
3. *Archiv für das Stud.*, t. 68, p. 135.
4. *J. de R. et M.*, v. 71-74 ; 79.
5. Bien entendu, c'était assez de trois ou quatre bêtes à laine pour figurer un troupeau. A la rigueur, une, sans plus, aurait encore suffi. Mais, faute de cette unique brebis, on eût été contraint de supprimer quatorze vers (594-607).

peut-être un loup[1], on sera, nous l'avouons, obligé de reconnaître qu'une telle exhibition souffrait quelque difficulté. Toutefois, on a le droit de se demander si cheval, moutons et loup n'étaient point de vains simulacres, des mannequins ou, pour employer l'expression du moyen âge, de « faux corps ». Nous ignorons, quant à nous, si les machinistes du XIIIe siècle se servaient déjà de ces trucs dont l'usage fut un peu plus tard très répandu[2]. En somme, et alors même que les ouailles de Marion et le *roncin* de son ravisseur auraient été de chair et d'os, il demeure manifeste, à notre avis, que l'œuvre du Bossu n'exigeait ni un large cadre ni des accessoires nombreux, et qu'il était aisé de la donner dans une salle quelconque, à bon marché, sans trop de préparatifs.

L'action du *jeu* se déroule, tout comme celle des tragédies classiques, entre un lever et un coucher de soleil. Les vers 1 à 276 montrent des peintures matinales[3]. Tout le reste de la pièce se passe dans l'après-midi, ainsi que le prouve (v. 277-8) cette question du chevalier :

Dites, bergière, n'estes-vous
Chele que je vi *hui matin* ?

Adan a donc donné à sa comédie une durée de neuf ou dix heures, et non point de trente-six, quoi qu'en dise M. Bahlsen[4]. Il a été trompé par un mot très maladroit échappé à l'interpolateur, qui a, dans l'espèce, sacrifié la raison à la rime et au plaisir de faire un détestable

1. Le combat de Robin et du fauve se livre au fond du théâtre. Rien n'empêche que le berger ne se soit contenté en criant « Au loup ! Au loup ! » (v. 592) d'asséner dans le vide de terribles coups de massue.

2. En 1474, à Rouen, dans un mystère de *la Nativité*, on admirait deux automates (l'âne et le bœuf) qui s'agenouillaient devant Jésus (P. de Julleville, *les Mystères*, I. 400). Puisque l'on avait, à cette date, des « secrets » aussi ingénieux, il est probable que l'on s'était avisé longtemps auparavant de substituer, le cas échéant, des mannequins aux créatures vivantes.

3. A Robin, qui regrette d'avoir peu de provisions pour le déjeuner, Marion répond : « Faisons de che que nous avons ; | *Ch'est assés pour le matinée.* » (Vers 154-5).

4. *Ouvr. cité*, p. 122.

calembour[1]. On ne saurait reprocher à M. Bahlsen une erreur qui est plutôt imputable à celui qui a remanié la pastorale qu'à lui. Mais où il nous étonne, c'est lorsqu'il affirme[2] que le fils de maître Henri a voulu décrire, en son poème, des paysages et des scènes d'automne. Les deux arguments que le critique allègue valent qu'on les reproduise, car ils se recommandent par un mélange de candeur et de subtilité qui n'est point sans saveur. Voici ces arguments : Péronnelle porte un chapeau de paille[3], ce qui nous montre que la saison n'est pas encore avancée, que nous ne sommes pas en hiver ; Robin déclare qu'il a, parce qu'il sentait le frais, revêtu sa cotte de bure[4], et il nous annonce que des pluies récentes ont détrempé le sol, en sorte que l'on risque de choir[5]... Sur un terrain aussi glissant nous ne suivrons pas M. Bahlsen. Bornons-nous à constater que l'usage des chapeaux de paille n'est point prohibé au mois de mai. Ajoutons que les matinées de printemps ne laissent pas d'être froides quelquefois, et qu'en nos climats la pluie ne tombe point à des époques déterminées. Il n'y a, en conséquence, aucun motif sérieux de croire que notre trouvère ait rompu avec la tradition qui place la pluralité des pastourelles vers l'entrée du renouveau, à l'époque de Pâques fleuries.

C'est qu'en effet l'œuvre entière du clerc d'Arras est fondée sur la tradition. Son siècle a aimé les bucoliques, et si ce genre, dont l'origine paraît ancienne en France, n'a pas été créé sous le règne de saint Louis, du moins il a jeté alors son plus vif éclat, et il a joui d'une faveur exceptionnelle.

Avant de rechercher ce qu'Adan de le Hale a em-

1. *J. de R. et M.*, v. 703-4 : «... Si trouverons *Wautier*, | Car j'oï dire qu'il vaut ier...
2. *Ouvr. cité*, p. 121.
3. *J. de R. et M.*, v. 505-7.
4. *Ibid.*, v. 112-114.
5. *Ibid.*, v. 215.

prunté aux idylles de son temps, signalons, sans nous y arrêter, l'opinion de certains érudits qui prétendent que *le Jeu de Robin* dérive soit du théâtre des Provençaux, soit de leurs pastourelles[1]. Cette idée, elle a été exprimée pour la première fois dans un livre intitulé *Esprit du Mercure de France*[2]. Là, en un long article non signé[3], il est doctoralement expliqué comment le Bossu a séjourné « longtemps » en Provence, d'abord à son retour de *Syrie*, ensuite en revenant d'*Egypte* ; comment il connut, tandis qu'il habitait ce pays, les drames d'Arnaud Daniel et d'Anselme Faydit ; comment il les imita en langue d'oïl, et usurpa de la sorte le glorieux titre de novateur. Cette théorie, soutenue avec un ton assuré, a eu du succès. Raynouard l'a recueillie[4] ; Dinaux n'a point manqué de l'adopter[5] ; O. Leroy l'a enjolivée de quelques réflexions de son cru, et il a déclaré en termes catégoriques que notre ménestrel « s'était enivré du charme de la « poésie méridionale », et que, dans *Robin et Marion*, « tout respire cet air enivrant[6] ». Ces assertions tranchantes tombent d'elles-mêmes dès que l'on remarque, d'une part, qu'il est peu croyable qu'Adan ait résidé dans la patrie d'Arnaud Daniel et d'Anselme [lisez *Gaucelm*] Faydit, de l'autre, que ces deux troubadours n'ont jamais rien écrit qui fût destiné au théâtre, et n'ont point rimé de pastourelles. On objectera que leurs confrères ont

1. Il est probable que la pastourelle du nord a dû primitivement aux lyriques méridionaux sa forme et, si l'on veut, ses principaux thèmes. (Voir G. Paris, *la Litt. fr. au m. âge*, p. 178.) Mais il ne s'ensuit nullement que le Bossu soit remonté aux sources mêmes du genre, ni qu'il ait connu et imité des idylles provençales.

2. Tome III, p. 59.

3. Dinaux, qui cite textuellement deux phrases de cette étude, l'attribue à M. Mayer, et prétend l'avoir trouvée dans *le Merc. de Fr.* du 22 août 1780. Nous l'y avons cherchée en vain. Une note de *l'Esprit du Mercure* nous apprend que l'auteur du travail dont nous nous occupons ici « est d'une famille noble « et très ancienne de la Prusse, où elle a rempli et remplit encore les grades « supérieurs dans le service militaire. »

4. *Journal des Sav.* Année 1834, p. 346.

5. *Arch. hist. du nord de la Fr.*, t. III, p. 146.

6. *Epoques de l'hist. de Fr.*, p. 97.

courtisé la muse champêtre, que Guiraut Riquier, par exemple, a fait de délicieuses idylles, et que le fils de maître Henri a pu se les proposer comme modèles. Nous répondrons que ces agréables pièces ne différaient pas sensiblement, quant au fond, des ouvrages similaires du nord. Le clerc d'Arras n'avait donc pas intérêt à puiser à une source étrangère, à chercher bien loin ce qu'il avait autour de lui, à emprunter d'une littérature et d'un dialecte qui ne lui étaient point familiers des choses que ses concitoyens avaient répétées souvent dans le milieu qu'il fréquentait, dans la propre langue qu'il parlait[1].

N'en doutons pas, ce sont les pastourelles françaises ou, plus exactement, artésiennes qui ont fourni à notre trouvère la matière de sa comédie, et nous allons voir maintenant que tous les éléments qu'elle renferme se rencontrent, sans nulle exception, dans les nombreuses bucoliques à forme narrative qui avaient cours au XIIIe siècle.

La scène qui constitue le sujet même du *jeu,* et où l'on assiste au dialogue du chevalier et de la bergère, elle a été, au moyen âge, traitée maintes fois, et il n'est pas exagéré de dire que l'églogue d'alors a eu pour unique objet le petit roman qui se noue, au printemps, sur la prairie, entre une fille des champs et un noble voyageur. Un genre entier, un genre riche est sorti du développement de cette si simple intrigue. Les péripéties qu'elle nous présente ne varient guère, et elles s'enchaînent dans un ordre presque immuable. Quant à la conclusion, elle permet de distinguer en deux groupes ces pièces pourtant si pareilles. Les unes se terminent par le triomphe du galant seigneur ; les autres nous montrent la vertueuse résistance de Marion qui rejoint sans encombre son Robin[2].

1. Cf. Bahlsen, *ouvr. cité*, p. 101.

2. Dans les pastourelles, ces noms de Marion et de Robin sont très fréquemment appliqués aux deux villageois amoureux que le chevalier tâche de désunir. Ainsi les deux héros d'Adan sont des types traditionnels.

Dans le premier cas, il joue, ce Robin, un rôle des plus piteux. Tandis que son heureux rival profite, séance tenante, de sa victoire, ou qu'il part avec sa proie au galop de sa monture[1], lui, il se lamente, le pauvret, il maudit la légèreté des femmes[2]. Souvent, l'infidèle qui le trahit le raille : elle lui reproche, en s'enfuyant, de s'être trop absenté, d'avoir mal veillé sur son trésor[3], ou bien elle lui crie : « Garde jusqu'à mon retour mes brebis[4] ! » Il arrive que la perfide demande à son nouvel amant de ne pas ménager l'ancien et de lui donner des coups[5]. Il les souffre patiemment, et, pour aussi ridicule qu'il soit en une telle circonstance, il l'est davantage encore lorsque, accourant auprès de ceux qui viennent de le déshonorer, il se laisse persuader par eux de leur complète innocence, et offre au séducteur « de sa man- « jaille », un pain bis « atout la paille[6] ».

Dans le second cas, lorsque le chevalier ne réussit point à détourner la paysanne de ses devoirs, le personnage sacrifié et peu s'en faut grotesque, c'est lui. Il suffirait, pour le perdre dans l'esprit des lecteurs, de l'insuccès de sa tentative, mais cet échec même lui attire, d'ordinaire, d'autres désagréments. Il n'est pas rare que celle qui lui a échappé le « gabe » en termes offensants, s'amuse de sa déception. « Eh quoi ! dit-elle, me voici loin de vous, beau sire, et vous n'avez pas su me dérober un baiser[7] ! » Quand elle se voit sauvée, que son berger a entendu ses clameurs et qu'il s'élance, un arc à la main, elle rappelle ironiquement l'étranger

1. Le Bossu explique nettement (*Jeu de R. et M.*, v. 310) que le ravisseur jette la jeune fille sur son palefroi. Plusieurs enlèvements racontés dans les pastourelles s'accomplissent de cette manière. (Voir Bartsch, *Rom. u. Past.*, p. 103, v. 19-22 ; 110, v. 52-54 ; 232, v. 49-50 ; 270, v. 31-34 ; 278, v. 41.)
2. *Ibid.*, p. 120, v. 89-99.
3. *Ibid.*, p. 236, v. 43-45 ; 262, v. 50-55 ; 268, v. 69-72.
4. *Ibid.*, p. 120, v. 65-6.
5. *Ibid.*, p. 153, v. 25-28.
6. *Ibid.*, p. 310, v. 65-70.
7. *Ibid.*, p. 230, v. 43-9.

qui gagne le large : « Holà ! pourquoi tant de hâte ? Arrêtez-vous. Je vous accorde mon cœur[1] ! » Robin ne tolère pas toujours que l'on manque de respect à sa *drue* ; aidé de ses camarades, il la défend, et le galant — quelle honte pour un paladin ! — est contraint de fuir devant ces rustres[2]. Heureux encore quand il s'esquive à temps ! S'il s'attarde, ses adversaires lui mesureront « la chine » d'un gros bâton de pommier[3]. Au besoin, Marion luttera seule contre l'agresseur, elle lui déclarera qu'elle ne le redoute point[4], et alors le plus sage sera de battre vite en retraite.

Les divertissements champêtres, qui forment, on ne l'a pas oublié, le principal tableau de la comédie d'Adan, sont décrits fréquemment dans les pastourelles. Elles racontent comment les villageois s'assemblent, coiffés d'un « vert chapel », ceints de courroies blanches, vêtus de tuniques rayées[5], de manteaux en tiretaine[6]. Le programme de la cérémonie ne varie guère. On commence par élire un *roi*, et l'on choisit *le plus bel*. Puis, lorsqu'il est assis « sor un cussin », au milieu d'un pré, et que l'on a placé en sa main la « verge pelée[7] », insigne de sa puissance, on se livre au plaisir. Les plus adroits de la troupe sautent sur des échasses et montrent leur agilité[8]. D'autres prennent des forces en buvant[9], en mangeant des gâteaux[10]. Mais la musique surtout et les danses passionnent ces grands enfants. Leur orchestre se compose d'une cornemuse « au gros bour- « don[11] », d'une « pipe », d'un flageolet, d'un « fretel »,

1. *Ibid.*, p. 320, v. 71-75. — Cf. encore p. 234, v. 51-3.
2. *Ibid.*, p. 158, v. 41-50 ; 232, v. 49-60 ; 234, v. 45-50 ; 237, v. 37-45.
3. *Ibid.*, p. 108, v. 55-61.
4. *Ibid.*, p. 151, v. 25-30.
5. *Ibid.*, p. 136, v. 14-19 ; 180, v. 49-51 ; 259, v. 28-29.
6. *Ibid.*, p. 292, v. 12-15.
7. *Ibid.*, p. 250, pièce 15, v. 5-7.
8. *Ibid.*, p. 147, pièce 30, v. 24-25.
9. *Ibid.*, p. 160, v. 15.
10. *Ibid.*, p. 161, v. 29-32.
11. *Ibid.*, p. 268, v. 9.

d'un chalumeau[1] dont les sons se marient aux tintements des clochettes[2]. Les instrumentistes sont tantôt des amateurs, des bergers de bonne volonté[3], tantôt des gens du métier convoqués pour la circonstance[4]. A peine les premiers accords ont-ils été modulés que voilà tout le monde sur pied et prêt à danser. Les amoureux se rangent par couples, car la mode veut qu'une fille n'accepte point d'autre cavalier que son soupirant en titre[5]. Les groupes s'élancent, et divers exercices chorégraphiques se succèdent. On ne se fatigue pas d'*espringuier*[6], de *caroler*[7], de suivre la *tresque*[8]. Quelquefois la fête comporte aussi des chansons. Chacun dit la sienne[9], et l'on décerne des prix aux artistes qui se sont le plus distingués soit par leur voix, soit par leur talent de flûtistes ou de maîtres de ballet[10].

En ces journées de liesse, les paysans ont coutume d'offrir des cadeaux aux femmes[11], et ils oublient leurs habitudes parcimonieuses. Mais, hélas ! ils ne dépouillent pas leur caractère batailleur et grossier ; ils conservent leurs mœurs rudes, même au milieu de ces jeux qui ne méritent que trop fréquemment d'être nommés *jeux de vilains*. Ils se terminent, la plupart du temps, par des disputes et des pugilats. Les injures pleuvent, les horions aussi. On échange des « buffes » sonores, de formidables « colées » ; mainte mâchoire demeure veuve

1. *Ibid.*, p. 180, v. 45 ; 259, v. 5-6.
2. *Ibid.*, p. 257, v. 9.
3. C'est le cas le plus fréquent. Cf., dans *Robin et Marion*, le personnage de Huart.
4. Bartsch, *ouvr. cité*, p. 160, v. 8. — Que l'on se rappelle que, chez Adan, Robin va chercher et ramène deux « corneurs » de profession.
5. C'est ce qui semble ressortir de toutes les pastourelles où des jeux champêtres sont décrits. — Voir Bartsch, *ouvr. cité*, p. 136, v. 20-22 ; 148, v. 48-51 ; 179, v. 17-18 ; 203, v. 19-21 ; 259, v. 5-7 ; 273, v. 19 et suiv.
6. *Ibid.*, p. 179, v. 20 ; 203, v. 19 ; 258, v. 44.
7. *Ibid.*, p. 269, v. 34-35 ; 273, v. 18.
8. *Ibid.*, p. 179, v. 30-31 ; 260, v. 45-47.
9. *Ibid.*, p. 147, pièce 30, v. 13-16 ; p. 148, v. 30-32 ; p. 269, v. 38-42.
10. *Ibid.*, p. 269, v. 45-55 ; 274, v. 63-4.
11. *Ibid.*, p. 257, v. 27-8.

de ses dents[1]; mainte coiffe est déchirée[2]. Roger aplatit d'un coup terrible l'oreille de Perrin[3], et il lui fracasse le *museau*[4]. Perrin atteint Dreux à la nuque, et Dreux le frappe de sa houlette[5]. Jugez du tumulte et du *hutin !* Réunis pour s'amuser, les campagnards se massacrent. La pauvre cornemuse, ils ne l'épargnent même pas : les pointes des couteaux la percent[6], elle est trouée, défoncée, « effondrée », à jamais muette, et son fourreau pend, déchiqueté[7]. — On voit par là qu'il était un sage et un homme de gouvernement, ce laboureur qui, créé par ses pairs roi d'une fête, rendit, en s'asseyant sur son trône de gazon et avant de donner le signal des divertissements, un décret dont voici l'unique article : « Le premier qui s'avisera de troubler nos récréations, on le jettera au ruisseau[8]. »

Notre poète ne s'est pas contenté d'emprunter aux pastourelles les deux principaux éléments de son œuvre. C'est d'elles qu'il tire en outre certains détails accessoires, et elles lui ont fourni, par exemple, la lutte de Robin contre le loup. Trois pièces du recueil de Bartsch renferment des épisodes qui se rapprochent beaucoup de celui-là. Ils se présentent sous différentes formes : ou bien c'est le chevalier qui arrache à la bête féroce la brebis qu'elle enlève, et, en récompense, il obtient les faveurs de Marion[9]; ou bien le fauve est attaqué et vaincu par le berger qui est obligé d'abandonner un instant sa mie (Fâcheuse absence ! Le séducteur en profite, et même il en abuse[10]); ou bien enfin un seigneur

1. *Ibid.*, p. 200, v. 41-3.
2. *Ibid.*, p. 258, v. 69.
3. *Ibid.*, p. 204, v. 46-48.
4. *Ibid.*, p. 258, v. 62-65.
5. *Ibid.*, p. 180, v. 60-2.
6. *Ibid.*, p. 258, v. 71-2.
7. *Ibid.*, p. 180, v. 62-4 ; p. 260, v. 56-7.
8. *Ibid.*, p. 160, v. 25 et suiv.
9. *Ibid.*, p. 122-4, pièce 14.
10. *Ibid.*, p. 126-8, pièce 16.

moins honnête qu'artificieux crie *au loup !* encore que nul danger ne menace le troupeau. Tandis que Robin cherche au loin un ennemi imaginaire, l'inventeur de cette ruse obsède Marion de ses prières, et l'on devine le reste[1].

Si Adan s'est inspiré des pastourelles, il ne les a point reproduites servilement, et le travail d'adaptation auquel il s'est livré a été fait avec une finesse et une délicatesse qu'on ne saurait trop louer. Le ménestrel s'est servi des thèmes traditionnels, il n'en a dénaturé aucun, mais, par des modifications très légères et très heureuses, il les a appropriés à son dessein. Il ne voulait ni que le chevalier parût grotesque, parce que la comédie devait être jouée devant une noble assemblée, ni que les paysans excitassent trop le rire, parce qu'ils étaient au fond ses vrais héros. Or, dans les églogues qu'il avait prises comme modèles, il y avait toujours — on a pu le constater — un rôle sacrifié. Quand Marion succombait, Robin devenait comique; quand elle résistait, le riche et galant voyageur avait l'air d'un sot personnage. Il est donc aisé d'apercevoir la difficulté que le Bossu eut à résoudre. Il fallait qu'il nous montrât une bergère vertueuse et fidèle[2], car si elle se laissait cor-

1. *Ibid.*, p. 112-3, pièce 8.

2. Monmerqué se trompait donc en affirmant (*Th. fr. au m. âge*, p. 26-27) que l'auteur du *Jeu de Robin* avait imité surtout la fameuse pastourelle de Perrin d'Angecort (Bartsch, *ouvr. cité*, p. 295-6). Dans ce petit poème, en effet, Marion trahit son amoureux, et il est fort étrange de soutenir que le clerc d'Arras a eu pour principale source une églogue dont la conclusion diffère de celle qu'il a adoptée. Cette erreur pourtant évidente, plusieurs critiques l'ont répétée, et elle a été commise par Magnin (*Journ. des Sav.*, année 1846, p. 628) et par Douhet (*Dictionnaire des mystères*, col. 1462). On est en droit de se demander comment ces savants ont été amenés à avancer cette opinion. Elle leur a été suggérée, sans doute, par ce fait que la pièce de Perrin renferme deux vers qui se lisent tout au début de la comédie du Bossu. (*Robin m'aime, Robin m'a*, etc.) Mais cette phrase n'est le bien propre ni d'Adan ni de Perrin. Elle forme le refrain d'une chanson populaire, et, au XIIIe siècle déjà, elle était du domaine public. Elle se retrouve ailleurs dans le recueil de Bartsch (p. 197, v. 50-2), où l'on peut signaler aussi un morceau (p. 146, pièce 29, v. 9-12) qui nous présente l'un des nombreux couplets que notre ménestrel a insérés en son ouvrage (*Jeu de R. et M.*, v. 181-3). Or, ces deux pastourelles

rompre, d'abord elle perdait tout le charme qui s'attache à sa tendresse vive et loyale, puis elle condamnait son fiancé aux railleries, à la honte, bref, elle métamorphosait une idylle gracieuse et pure en un roman vulgaire, plat et scabreux. Il n'existait qu'un moyen d'écarter ce gros danger : c'était de peindre le Don Juan vaincu, déçu, réduit à la fuite. Mais alors, répétons-le, les gentilshommes de la cour de Naples seraient indignés. Le poète a merveilleusement mené sa barque entre ces deux écueils, et, sans choquer son public, sans compromettre la valeur de son œuvre, il a échappé au mauvais pas.

La méthode qu'il a employée est aussi habile que simple et claire. Il a atténué tous les traits que lui fournissait la tradition. Chez lui, ni les villageois ne sont des créatures farouches et brutales, aux robustes poings toujours levés, ni le chevalier n'est un satyre aux passions promptes et fougueuses qui saute à bas de son cheval dès qu'il rencontre une fille. Ces gens-là — paysans et seigneur — pourront donc se fréquenter un instant, se froisser même et se heurter ; il n'en résultera pas de ces luttes dégradantes où le gourdin remplace l'épée. Le fils de maître Henri a sauvé la dignité d'Aubert (ainsi se nomme le noble chasseur qui conte

qui emploient, comme celle de Perrin d'Angecort, des thèmes dont le fils de maître Henri a usé, elles se terminent l'une et l'autre par la déroute du séducteur. Voilà, en conséquence, les modèles qu'auraient dû indiquer ceux qui estimaient qu'Adan s'était astreint à développer une pastourelle déterminée. En réalité, il ne s'est inspiré d'aucune en particulier : il les connaissait toutes, il était rempli de leur esprit, il les a résumées, condensées, et ce que l'on rencontre chez lui, ce sont leurs traits communs. Avec des matériaux empruntés en vingt endroits, il construit un monument qui n'est qu'à lui. C'est ce qu'ont judicieusement observé MM. Bahlsen (*ouvr. cité*, p. 111-3) et Bédier (*Rev. des Deux Mondes, art. cité*, p. 896.) — Disons, afin d'être complets, que Monmerqué (et, après lui, Douhet qui ne le quitte point d'un pas) déclare que *le Jeu de R. et M.* tire son origine non seulement de l'idylle de Perrin, mais d'une autre encore qu'il cite en entier (*Th. fr. au m. âge*, p. 33 et 34, note 1). Nous ne devinons pas, quant à nous, pourquoi cette composition froide et banale aurait paru, au XIIIe siècle, et paraîtrait maintenant digne d'une attention spéciale.

fleurettes à Marion). Elle le *gabe* bien un peu, mais elle ne l'offense point. S'il ne triomphe pas d'elle, c'est par simple condescendance ; il lâche, moitié par courtoisie, moitié par dédain, une proie que nul ne lui aurait arrachée de force. Robin, qui se déclare décidé à se mesurer avec lui[1], tremble en sa présence et n'ose secourir sa belle qui le supplie en vain d'intervenir[2]. Gautier et Baudon, qui ont apporté *fourche fière* et bâton d'épine[3] pour défendre la bergère, ne s'aventurent pas davantage et menacent de loin leur adversaire. Celui-ci s'en va tranquillement ; il a les honneurs de la guerre, il n'a pas été frappé, et son timide rival a même reçu quelques soufflets. Mais il s'en console vite, et comment non ? Sa mie lui est rendue, il la serre dans ses bras, et il s'écrie : « Puisque je t'ai, je suis heureux et guéri[4] ! » Les choses se sont arrangées à la satisfaction générale. L'union des deux héros ne sera pas rompue, et sire Aubert part, le front haut, après avoir imprimé du respect et de la crainte dans l'âme de tous ces croquants.

La deuxième partie du *jeu* (la fête rustique) atteste également que le clerc d'Arras avait le sentiment de la mesure, et qu'il s'inquiétait de peindre des paysans aux mœurs relativement douces et polies. Il n'ignorait pas la coutume qui voulait que l'on terminât par la description d'une mêlée, d'un conflit sanglant, le récit des divertissements champêtres. Ce thème consacré, notre auteur n'a pas eu l'audace de le supprimer, mais il s'est borné à l'indiquer, et, comprenant qu'il ne fallait, dans son gracieux ouvrage, ni aigres discussions ni rixes, il n'a permis à ses personnages que des querelles légères, aussitôt éteintes que nées.

1. *Jeu de R. et M.*, v. 129-33 ; 364-6.
2. *Ibid.*, v. 342.
3. *Ibid.*, v. 261-3.
4. *Ibid.*, v. 391-2.

Huart, qui cherche une petite chicane à ses compagnons, avoue ses torts dès qu'on lui dit : « Tu tiens donc à être battu[1] ? » Gautier, qui ne mérite pas en cela son sobriquet de *têtu*, accepte les reproches qu'on lui adresse parce qu'il a prononcé devant mademoiselle Marote des mots incongrus. Il se rétracte « pour avoir pais[2] ». Plus coupable encore, il entoure de ses mains la taille de Marion, mais la jouvencelle le repousse en l'invitant à ne point troubler par ses étourderies cette journée de réjouissances[3]. De fait, elle s'achève, cette journée, sans un orage, sinon sans un nuage. Adan a eu l'art de ne tirer de ses modèles que ce qu'ils avaient de souriant et de délicat, il nous offre un tableau où les couleurs sont adroitement fondues, où la gaieté ne se change guère en basse farce, où l'églogue n'a comme dénoûment ni trahison ni luttes violentes[4].

Des considérations qui précèdent il ressort que le Bossu a créé un genre nouveau. Grouper en un seul poème et donner un même cadre à des idées éparses auparavant dans de très nombreuses pièces, construire un roman unique en juxtaposant des scènes empruntées de-ci et de-là, transformer ces idées de façon à ménager entre elles un accord harmonieux, modifier ces scènes afin de les mieux agencer, n'était-ce pas en quelque sorte *inventer* ? La personnalité du trouvère, qui est manifeste dès que l'on examine l'usage qu'il a fait des bucoliques de son temps, devient plus évidente encore lorsque l'on songe à l'animation qu'il a répandue en ses

1. *Ibid.*, v. 460-6.
2. *Ibid.*, v. 474-482.
3. *Ibid.*, v. 807-819.
4. L'épisode du combat contre le loup prouve, lui aussi, avec quelle finesse le Bossu adaptait à son plan les développements familiers aux rimeurs de pastourelles. Tandis que ceux-ci ne cherchaient, lorsqu'ils nous montraient Robin poursuivant la bête féroce, qu'à expliquer, par l'absence du pauvre berger, l'infidélité de sa maîtresse, notre ménestrel n'a pas condamné son héros à payer d'un tel prix la victoire qu'il remporte. Loin de le rendre ridicule, elle lui vaut l'admiration de Marion et les sympathies des spectateurs.

vers[1], aux riches ornements dont son imagination a revêtu des sujets que l'on avait jusqu'alors traités assez sèchement. La conversation du chevalier et de Marion que tous ses devanciers avaient résumée en deux ou trois strophes rapides, le clerc d'Arras la développe d'abord en un passage très étendu, puis comme il juge, et non sans raison, que l'intérêt n'est point épuisé, il ramène le galant en face de la jeune fille, et la causerie recommence. La première entrevue de Robin et de sa belle ne saurait être comparée à aucune des idylles que le XIII[e] siècle nous a léguées, tant elle s'élève au-dessus de toutes par l'abondance des détails, par leur variété, leur agrément ! Quant aux amusements des villageois, on les avait racontés en quelques phrases. Adan leur consacre plusieurs centaines de vers. Il a donc singulièrement enrichi cette matière, il a élargi le domaine de la pastourelle, et, grâce à lui, elle s'est déroulée à l'aise, brisant les moules mesquins qui l'étouffaient.

Mais le véritable titre de gloire du ménestrel, c'est d'avoir transporté sur un théâtre la naïve histoire des deux bergers amoureux, c'est d'avoir changé en *action* un récit cent fois répété, en *dialogue* des entretiens que l'on s'était contenté de relater indirectement. Robin, sa maîtresse et son rival n'avaient, jusqu'alors, parlé que par la bouche d'un interprète. Le Bossu délie leur langue, il les montre vivants, il les force à paraître en pleine lumière, sous les yeux d'un public qui ne les connaissait encore que de réputation. Ces fantômes reçoivent un corps, et leur métamorphose marque la naissance d'un genre littéraire. Bien humble est sa source, puisqu'il dérive des simples narrations que nous avons analysées. Cependant il aura beaucoup de vogue, et il durera aussi longtemps — c'est ne lui assigner aucun terme — que l'on peindra, dans des ballets ou des comédies, les plaisirs et les mœurs des campagnards.

1. Voyez Bahlsen, *ouvr. cité*, p. 115-6.

Très différent des pastourelles par son ampleur et par sa forme, le genre qu'Adan a inventé conserve, à son origine du moins, les caractères intrinsèques des œuvres qui l'ont inspiré. Comme elles, il reste naïf, sans prétentions. Il n'aborde aucun problème grave. Point de critiques ; point de politique ; nulle allusion. Pour Marion et son fiancé, le monde a ses frontières là où leur horizon finit, et ce qui s'accomplit ou se trame de l'autre côté des haies fleuries qui les entourent, ils ne s'inquiètent ni de le juger ni de l'apprendre. De tous les écrits du clerc d'Arras, *le Jeu de Robin* est le seul où l'on ne trouve pas un mot de satire[1]. Pour cette fois, le censeur oublie les vices qu'il a si souvent flétris, les abus contre lesquels il protestait d'ordinaire.

Eh bien, c'est précisément en ce poème dont la malignité est bannie qu'un savant de notre temps a cru — comment s'en étonner assez ? — distinguer les symboles les plus hardis, les plus téméraires violences. D'après O. Leroy, si les cloches de Palerme ont sonné les Vêpres siciliennes, si tant de soldats et de sujets du comte d'Anjou ont péri, la faute en est au Bossu et à son *jeu* rustique, « prologue explicatif de l'effroyable « drame[2] ».

Le lecteur sera peut-être bien aise qu'on lui explique sur quels arguments se fonde cette curieuse opinion. Voici : les Italiens opprimés depuis des années n'attendaient qu'une occasion pour se révolter contre Charles et pour égorger leurs tyrans. Cette occasion, elle leur

1. L'unique passage de la pastorale où il soit possible de noter une intention méchante appartient à l'interpolateur. C'est lui qui a parlé d'un prêtre qui déshonore l'une de ses paroissiennes et qui devient père. (*J. de R. et M.*, v. 726 et suiv.)

2. *Epoques de l'hist. de Fr.*, p. 16. — Ailleurs (p. 101) Leroy déclare que la comédie du trouvère est probablement *postérieure* aux Vêpres siciliennes. Mais, dit-il, qu'elle ait précédé ou suivi l'affreux massacre, elle n'en demeure pas moins odieuse. En effet, que penser d'Adan s'il a excité tant de meurtres ? Comment lui pardonner s'il a mis cette tuerie en vaudeville ? Dans les deux cas, sa conduite a été celle d'un monstre, et c'est ce qu'il fallait démontrer.

fut fournie par un seigneur ou par un homme d'armes français qui outragea publiquement une jeune fille. Ses compatriotes la vengèrent en faisant un horrible carnage..... Or, que voyons-nous, observe Leroy[1], dans les vers du ménestrel ? — Un certain Aubert qui insulte la fiancée d'un certain Robin. — Quel est cet Aubert ? — Un personnage de race, car Aubert est composé de *haut ber* et signifie le *haut baron*[2]. (L'érudit n'avait pas besoin de se travailler de la sorte pour nous prouver que le chevalier était un noble.) Et Robin, à quelle classe de la société appartient-il ?— A la dernière, au bas peuple ; il n'est qu'un pauvre villageois. — Mais, ce villageois, pourquoi l'avoir baptisé Robin ? — Ici, Leroy déploie une sagacité merveilleuse. Adan de le Hale, affirme-t-il, connaissait les exploits de Robin Hood, le guerrier saxon qui résista avec tant de fierté et de vaillance aux successeurs de Guillaume de Normandie. L'amant de Marion représente ce célèbre outlaw, et il est facile (c'est Leroy qui l'assure) de deviner le motif qui avait poussé le Bossu à donner à son héros un nom si fameux. Le fils de maître Henri voulait, en plat courtisan qu'il était, flatter et le despote qui le protégeait, et les satellites de ce prince, et surtout son « orgueilleuse épouse, sœur jalouse de la « reine d'Angleterre[3] ». Et n'était-ce pas louer très finement tous ces gens-là que d'évoquer devant eux le souvenir de Robin des bois ? N'était-ce pas proclamer : Vous êtes les émules de Guillaume, votre gloire égale la sienne, et vous allez vous établir en « conquérants « définitifs[4] » ? Ainsi le petit berger de notre *jeu* figure à lui seul la plèbe sicilienne qui complote en silence et qui se prépare à secouer le joug de l'étranger. Quant à

1. *Epoques de l'hist. de Fr.*, p. 99-100.
2. *Ibid.*, p. 106.
3. Ce système violente l'histoire presque autant que le bon sens. « L'orgueil« leuse épouse » de Charles était morte bien des années avant l'arrivée du clerc d'Arras à Naples. (Voir plus haut, p. 305, note 5.)
4. *Epoques de l'hist. de Fr.*, p. 106-8.

Aubert, il incarne la lourde domination que les Angevins exercent au sud de l'Italie, il vaut une horde d'envahisseurs.

Cela posé, tout s'éclaire. La lutte s'engage entre Aubert et Robin, la tyrannie et la rébellion. D'abord, Adan ridiculise « par esprit de parti[1] » l'apôtre de l'indépendance, qui hésite, qui s'enfuit même. Cependant il dompte ses terreurs lorsqu'il entend ses camarades chanter :

Hé ! resveille toi, Robin,
Car on enmaine Marot[2]...

Ce modeste et gentil refrain, Leroy le prend pour une espèce de *Carmagnole* ou de *Ça ira*[3], et, quand il lit cette phrase « Hé ! réveille-toi »..., il s'imagine ouïr le tocsin, assister au déchaînement de l'insurrection[4]. Réconforté par d'aussi mâles accents, le fiancé de Marion, promu au grade de général en chef, s'écrie :

Li cuers m'est un peu revenus[5] !

et il entraîne bravement ses troupes, autrement dit ses deux cousins. Notre critique se réjouit de ce mouvement offensif, et il constate que le peuple bouge enfin, et qu'il va, semblable « au chat », tomber d'un bond brusque sur sa proie[6]. Quelle sera, pendant les opérations qui s'ouvrent, la tactique des paysans ? Le savant auteur des *Epoques de l'histoire de France* a pénétré leur plan de bataille, et de ce passage du *jeu :*

Par amours, si nous embuissons
Tout troi derriere ces buissons[7],

1. *Ibid.*, p. 105.
2. *J. de R. et M.*, v. 347-8.
3. On sait que les deux vers que Leroy a regardés comme l'hymne national des Siciliens sont extraits d'une chanson artésienne. Huitaces de Fontaines les a insérés dans une jolie pastourelle (Bartsch, *ouvr. cité*, p. 270, v. 39-40) où il n'est question ni de conjuration ni de massacre.
4. *Epoques de l'hist. de Fr.*, p. 104.
5. *J. de R. et M.*, v. 366.
6. *Epoques de l'hist. de Fr.*, p. 104.
7. *J. de R. et M.*, v. 362-3.

il infère que les adversaires du chevalier et, par suite, du comte d'Anjou projettent non de lutter au grand jour, non de risquer une attaque générale, mais de dresser des pièges et de répandre la mort, tout en demeurant cachés[1]. Bref, ils imiteront les outlaws ; ils annonceront les chouans.

Si Leroy avait étudié de près les églogues du moyen âge, il se serait aperçu qu'un Robin n'est point un Jean de Procida ; s'il avait examiné à fond la pastorale artésienne, il aurait pu se rendre compte qu'Aubert n'a pas un rôle de conquérant, puisqu'il ne conquiert même pas la petite Marion ; s'il avait réfléchi plus mûrement, il se fût étonné que des conspirateurs se réunissent pour danser au son de la musette et pour déjeuner sur l'herbe. Ni ces difficultés ni vingt autres que nous n'énumérerons point ici, et qui auraient dû troubler l'auteur de cette théorie bizarre, ne l'ont arrêté un instant. Il a développé sa thèse avec une conviction et une sérénité dignes d'une cause meilleure. Après tout, qu'on ne soit pas trop sévère. Un pareil système a un mérite très rare dans les ouvrages doctes ou prétendus tels : il n'exclut aucunement la gaieté[2].

Non, ce ne sont point des étrangers, des Siciliens déguisés qu'Adan a mis en scène. Il a voulu peindre des Français avec leurs mœurs, leurs coutumes, leurs costumes, et c'était une délicate pensée, une touchante attention que de rappeler la patrie aux serviteurs du roi Charles, à tous ces hommes que l'ambition et la soif du gain avaient éloignés de leurs foyers. Pour aussi magnifiques que fussent les paysages italiens, et quelque mélodieux que fût l'idiome d'au delà les monts, les

1. *Epoques de l'hist. de Fr.*, p. 104.

2. Magnin (*Journal des Sav.*, 1846, p. 632-3) a montré en quelques lignes combien l'opinion de Leroy avait peu de consistance. Il se refuse à admettre que les désastres des Français dans le royaume de Naples soient attribuables au Bossu : « Autant vaudrait, dit-il, chercher à prouver l'influence du *Devin du village* ou « de *Rose et Colas* sur les derniers revers du règne de Louis XV. »

nouveaux maîtres de Naples préféraient les sites de leur terre natale, leur langue maternelle, et ils regrettaient, les uns les plaines de Picardie, les autres les coteaux bourguignons, ceux-ci la douceur angevine, ceux-là le charme et la fécondité de la Normandie. Le Bossu les transportait tous dans le milieu qu'ils aimaient, il leur chantait leurs airs familiers. Chacun des exilés s'imaginait que les bergers de la pièce représentaient ceux de sa province. Les intentions du trouvère étaient donc plus habiles et plus charitables que le dessein à lui prêté par Leroy. En assistant au *jeu*, on oubliait la nécessité de vivre sur un sol ennemi, la haine sourde des vaincus, les dangers sans cesse renaissants, les menaces de l'avenir. A l'heure où la pastorale fut donnée, le frère de saint Louis avait essuyé déjà bien des échecs, et le terme de son éphémère domination approchait, était imminent. Il eût fallu, en de telles conjonctures, être non point léger ni maladroit, mais totalement insensé pour se moquer d'une rébellion qui triomphait presque, pour exalter une puissance ébranlée, aux trois quarts détruite. Comment, à cette heure difficile, un ménestrel courtisan devait-il sortir d'intrigue ? En adoptant le parti que le fils de maître Henri a embrassé, en évitant des allusions qui auraient paru douloureuses, en ne sonnant pas un mot de ces affaires politiques dont le plus optimiste pouvait craindre le dénoûment. Le clerc d'Arras détourne sur des objets riants les yeux d'un public anxieux et frémissant, il l'arrache à de cruelles préoccupations, il associe aux rondes paisibles des campagnards ces gens qui ne respirent que la guerre et qui ne voient partout qu'embûches et trahisons.

Donc, entre la gracieuse comédie du Bossu et les sentiments intimes de ceux qui l'écoutèrent il existe un saisissant contraste. M. Bédier a exprimé avec autant

de finesse que d'énergie[1] l'étrangeté de ce spectacle idyllique, offert, dans le palais de Charles, à ces croisés braves et rudes. Tandis, écrit-il, que Marion égrène les notes de ses amoureux couplets, tandis que Robin cause avec elle parmi les fleurs, et que leurs compagnons folâtrent, l'âme ravie, les voiles de Roger de Loria arrivent, couvrant la mer ; les almogavares accourent ; Messine et Palerme fermentent ; Jean de Procida noue dans l'ombre les fils d'une vaste coalition. Le comte d'Anjou, qui feint de s'intéresser aux héros rustiques d'Adan, pleure en secret ses illusions déçues, ses grands projets avortés... A côté de lui se tiennent et Robert d'Artois sur qui va peser bientôt la charge de ce royaume en ruines, et le comte d'Alençon qui tombera sans gloire sous les coups d'obscurs assassins dont les couteaux sont déjà prêts. Quant aux simples gentilshommes, aux bas officiers, aux soldats qui se sont assemblés pour entendre l'œuvre du poète, que de misères les attendent aussi ! L'orage gronde autour d'eux, le sol tremble et s'effondre sous leurs pieds, et cependant, distraits et consolés un instant, ils applaudissent le trouvère charmeur, ils prêtent l'oreille à ses accents, ils sont captivés par sa pièce où tout n'est que chansons, que danses, que jeux.

On compte, dans l'églogue de notre auteur, quatorze chansons[2]. Les plus courtes sont, d'ordinaire, pour une voix seule[3]. Celles dont le développement est assez étendu ont la forme de duos[4]. On ne remarque qu'un chœur[5]. Les mélodies, beaucoup plus nombreuses dans la première moitié du petit drame que dans la deuxième, sont presque entièrement réparties entre les trois per-

1. *Revue des Deux Mondes, art. cité*, p. 895-6.

2. **1°**) v. 1-11 ; **2°**) v. 81-2 ; **3°**) v. 88-9 ; **4°**) v. 93-96 ; **5°**) v. 97-110 ; **6°**) v. 160-161 ; **7°**) v. 172-184 ; **8°**) v. 190-213 ; **9°**) v. 307-9 ; **10°**) v. 347-9 ; **11°**) v. 427-8 ; **12°**) v. 661-677 ; **13°**) v. 823 ; **14°**) v. 857-8.

3. Ce sont, dans la note précédente, les nos **2, 3, 6, 9, 10, 13, 14.**

4. Voir note 2, les nos **1, 4, 5, 7, 8, 12.**

5. N° **11** de la note 2.

sonnages principaux[1]. Tout nous invite à croire que de ces morceaux lyriques, Adan n'en a inventé aucun. Il s'est borné à emprunter des refrains répandus depuis longtemps parmi ses compatriotes, et dont la simplicité atteste une origine populaire. M. Julien Tiersot, qui est très versé en ces matières, déclare que le ménestrel n'a pas voulu composer une partition qui fût sienne, mais embellir son dialogue en y insérant de jolis motifs alors en vogue, et dont il n'a retouché ni les paroles ni la musique[2]. Nous sommes convaincus que cette opinion est juste. Toutefois on ne laisse point, lorsqu'il s'agit de l'établir sur des preuves, d'éprouver quelque embarras. En effet, si nous ne nous trompons, on ne découvre, chez les autres écrivains du moyen âge, que cinq des chansons que le Bossu nous a transmises. Quatre se lisent en des pastourelles ou en des ouvrages d'un caractère lyrique[3]. La cinquième n'a qu'un vers :

1. Il convient d'excepter le chœur et deux airs, d'ailleurs fort brefs, que le ménestrel a placés dans la bouche de Gautier (nos **10** et **13**).

2. *Commémoration d'Adam de la Halle*, p. 11-12. Après avoir exprimé l'idée que nous avons reproduite, M. J. Tiersot ajoute : « Et par là, les mérites « du célèbre trouvère artésien (qui a fait d'autre part ses preuves comme mu- « sicien) ne sauraient être diminués, tandis qu'à un autre point de vue cette « constatation est d'une grande importance, car elle nous révèle que *le Jeu de* « *Robin et Marion* renferme le plus important recueil de chansons populaires « du XIIIe siècle qui nous ait été conservé par l'écriture. Presque tous les genres « de la chanson française y sont, en effet, représentés par quelques spécimens : « pastourelles tendres et mélancoliques ; vives et légères rondes à danser ; « chants rustiques à lancer à pleine voix à travers la campagne ; jusqu'à un « fragment de chanson de geste, seul vestige qui nous soit parvenu des for- « mules mélodiques sur lesquelles se chantaient nos antiques épopées. »

3. Nous avons indiqué déjà plusieurs de ces rapprochements. Répétons-les ici en les complétant :

Aux vers	« Robin m'aime, Robin m'a... »	comparez	Bartsch (*ouvr. cité*), p. 197, v. 50-2 ; p. 295, v. 26-7 ; Raynaud, *Recueil de motets*, t. I, p. 227.
—	« Bergeronnete sui, mai j'ai... »	—	Bartsch, *ibid.*, p. 108, v. 10-12, et Langlois, *le Jeu de Robin et Marion*, p. 134-5, note du v. 91.
—	« Bergeronnete, douche baisselete...»	—	Bartsch, *ibid.*, p. 146, pièce 29, v. 9-12.
—	Hé, resveille toi, Robin......	—	Bartsch, *ibid.*, p. 270, v. 39-40 ; Jubinal, *Nouv. recueil*, t. II, p. 237.

Ces quatre morceaux sont ceux que nous avons classés sous les nos **1, 3, 7, 10** dans la note 2 de la page précédente.

il est extrait du fableau d'*Audigier*[1]. Restent neuf couplets ou séries de couplets qui n'existent que dans *le Jeu de Robin*, ou que, du moins, nous n'avons pas su trouver ailleurs. Les confrères de l'illustre Arrageois ne les ont-ils jamais cités ? Les ont-ils cités en des poèmes aujourd'hui perdus ? Voilà ce qu'on ne peut dire. Ce qui est certain, c'est que, même si le fils de maître Henri a employé seul ces neuf thèmes, il n'en résulte point qu'il les ait imaginés.

La comédie d'Adan nous apprend quelles étaient, au XIIIe siècle, les danses en honneur à la campagne. Malheureusement, si elle désigne par leurs noms plusieurs des exercices chorégraphiques de nos ancêtres, elle n'en explique presque aucun. Qu'était-ce, par exemple, qu'*aller du pied*[2], que faire *le tour du chef*[3], *le tour des bras*[4], *le touret*[5] ? Qu'était-ce que *baller aux seriaus*[6] ? Ce ne sont là pour nous que des mots. A

1. Cette pièce aussi plate qu'ordurière a été analysée dans *l'Hist. Litt.*, t. XXIII, p. 497-8, et éditée par Méon. (*Fabliaux et contes*, t. IV, p. 217-233.) Adan cite le premier vers d'un passage que voici (p. 227, v. 321 et suiv.) : « Audigier, dit Grinberge, bouse vous di ; | De trois de mes... et un demi | Vos « desgeüneroiz demain matin, | Si baiseroiz .. » Nous ne continuons pas la citation, car on y compterait moins de mots que de lignes de points. La lecture de cet ouvrage, véritablement ignoble et dont notre ménestrel semble avoir désapprouvé la licence, est intéressante en ce qu'elle montre que, fort longtemps avant l'Arioste et Cervantès, on a tourné en ridicule les romans de chevalerie. Le fableau d'Audigier, évidente parodie des chansons de geste, n'est point la seule satire de ce genre que le moyen âge nous ait laissée. *La prise de Neuville* (Scheler, *Trouv. belges*, II, 170 et suiv.) nous offre une imitation plaisante de la versification et des formules en usage dans les épopées. Voyez aussi une composition analogue que M. Bonnardot a publiée (*Etudes rom. dédiées à G. Paris*, p. 368-9). Elle retrace, en patois de Metz, les grotesques exploits d'un personnage nommé Mangin le Tanneur.

2. *Jeu de Robin et Marion*, v. 190-5.

3. *Ibid.*, v. 196-201.

4. *Ibid.*, v. 202-207.

5. *Ibid.*, seconde colonne de la p. 30, v. 207 *a* et suiv. — Le *touret* n'est mentionné que dans le ms. d'Aix.

6. *Ibid.*, v. 208-213. — En ballant « as seriaus », Robin chante : « Mais j'ai « trop mains de chaviaus | Devant que derriere, | Bele, devant que derriere. » Ces vers prouvent que, tout en exécutant ce pas, l'on rejetait en arrière ses cheveux soit par un mouvement de tête, soit avec la main. Cf. Bartsch, *ouvr. cité*, p. 180, v. 49-53 : « Perrins mult s'i desroie, | Qui cote ot nueve de « burel | A roie de brunete ; | Notant a la musete | *Aloit torniant ses caviaus.* » M. Langlois, qui signale ce rapprochement (*Le Jeu de Robin et Marion*, p. 137-8),

quoi répondaient-ils ? On l'ignore. Il paraît cependant probable que ces différents mouvements étaient moins des danses qu'une rude gymnastique. Ils sont exécutés par Robin seul, et ils ne nécessitent point un accompagnement musical, puisqu'ils sont terminés avant l'arrivée d'Huart et de sa chevrette, des corneurs et de leurs instruments. On supposerait volontiers que le verbe *baller*, employé absolument, s'appliquait non plus à ces jeux qui exigeaient de la vigueur, mais à la vraie danse, aux pas réguliers et rythmés. Lorsque, au son de la musette, Marion s'avance en cadence avec son amoureux, cela s'appelle *baller*[1], et il n'y a pas de rapport entre cet art et les tours dont il vient d'être question. — La pastorale finit par une *tresque*, c'est-à-dire par une chaîne, une farandole à laquelle prennent part les six bergers[2]. La *tresque* avait besoin d'être *menée*[3]. On choisissait, pour le placer en tête de file, un agile et habile garçon : il imprimait aux suivants la rapidité convenable, il marquait la mesure, il entraînait ses compagnons en des endroits propices, et forçait les vivants anneaux à décrire des courbes pleines de grâce

se demande si le couplet qui précède (Mais j'ai trop mains de chaviaus, etc...) ne proviendrait pas « d'une chanson accompagnant à l'origine une danse exé« cutée ou censément exécutée par un clerc ». A en juger, dit-il, par les miniatures des mss., la couronne que la tonsure formait sur la tête des ecclésiastiques était presque rase à la partie antérieure, bien garnie à la nuque. Cette explication est peut-être tirée d'un peu loin. Le même M. Langlois (*Ibid.*, p. 57) traduit « baler as seriaus » par « danser aux soirées », interprétation qui rappelle celle de Fr. Michel : « danser au soir » (*Th. fr. au m. âge*, p. 109). M. Jeanroy (*Revue critique*, 1896, t. XLI, p. 392) préférerait entendre par ce mot de *seriaus* les flûtes ou les chalumeaux de sureau dont se servent les villageois. Nous ne croyons point que des expressions pareilles (« danser au soir », « danser au son d'un instrument en bois de sureau ») aient été employées pour désigner un pas spécial, car auquel ne s'appliqueraient-elles pas ? Nous ne voyons pas non plus qu'il existe le moindre rapport entre ces termes et la phrase où Robin nous parle de sa chevelure. Mais il est, nous l'avouons, beaucoup plus aisé de critiquer les commentaires que l'on a donnés de ce texte que de l'éclaircir ou que de présenter à son sujet des conjectures plausibles.

1. *J. de R. et M.*, v. 840-1 ; 844-7.

2. *Ibid.*, v. 830-1 (c'est Péronnelle qui parle), 850-1.

3. *Ibid.*, v. 211 ; 831 ; 835 ; 848 ; 851. — Cf. Bartsch, *ouvr. cité*, p. 260, v. 48-50.

autour des buissons et des arbres. Les instrumentistes couraient devant la bande, et l'animaient[1].

Parfois les héros du Bossu se livrent à de plus tranquilles distractions. Tel le jeu *de Saint-Coisne*, que l'on avait coutume — le poète nous l'apprend[2] — de faire « aux étrennes, entour la veille de Noël », et qui a subsisté au moins jusqu'au temps de Rabelais[3]. Voici comment l'on procédait. L'un des hommes de la société, le plus facétieux sans doute, s'attribuait le premier rôle, celui du bienheureux Coisne, et allait s'asseoir à l'écart. Les fidèles (entendez les autres membres de la troupe) s'approchaient de lui un à un, le saluaient, lui offraient quelque plaisant cadeau — des cailloux, des poignées d'herbe — en prononçant cette phrase : « Acceptez, sire, ce joli don[4]. » Alors le saint grimaçait horriblement, gesticulait d'une manière comique, et, par ses contorsions, il essayait de troubler la gravité de ceux qui le visitaient. Il s'agissait de ne point rire. Lorsqu'on gardait son sérieux, on se retirait sans rien payer[5]. Qui ne réprimait pas sa gaieté devait une amende ou un gage[6], et remplaçait sur son siège le peu vénérable Coisne[7].

Après ce divertissement que blâment Péronnelle et Marion[8], et qui ne consiste au fond qu'en une indécente mimique, l'assemblée des paysans trouve autre chose, mais, au point de vue de la morale, elle ne trouve pas mieux. En effet, c'est « aux rois et aux reines » que Robin et ses amis vont maintenant s'amuser. Or, ce

1. *Ibid.*, *ibid.*, v. 52-3 ; p. 179, v. 30. — *Jeu de R. et M.*, v. 831-3. M. Bahlsen (*ouvr. cité*, p. 129-130) a consacré à ces danses un paragraphe de son livre.

2. *Jeu de R. et M.*, v. 432-3.

3. Le père de Pantagruel jouait « à saint Cosme, je te viens adorer ». (*Garg.*, ch. XXII.) — Les mots *Coisne*, *Cosme* et *Quesnet* (Voir *Hist. Litt.*, XX, 671) ne sont que les formes différentes d'un même nom.

4. *Jeu de R. et M.*, v. 456. — La formule ne variait pas beaucoup. Cf. v. 444, 449, 452.

5. *Ibid.*, v. 450 ; 454.

6. *Ibid.*, v. 446 ; 457 ; 465-6.

7. *Ibid.*, v. 438-40.

8. *Ibid.*, v. 435 ; 468-9.

jeu, que P. Lacroix considérait à tort comme un jeu de cartes[1], blessait assez les bienséances pour que le synode de Worcester l'ait défendu en 1240[2]. Ceux qui voulaient prendre ce genre de récréation commençaient par désigner, « au nombre des mains » et en comptant jusqu'à dix, selon la coutume des enfants, celui qui serait roi[3]. Ce roi, les assistants l'élevaient non pas sur le pavois, mais entre leurs bras, et le couronnaient[4]. Il montait sur un trône — un banc rustique ou une pierre — et tour à tour tous les sujets se dirigeaient vers la cour. A chacun le monarque posait une question, et, quelque indiscrète qu'elle fût, il fallait répondre. On devine ce qui se produisait : souvent les demandes étaient cyniques[5], ou si, par hasard, elles n'offensaient point les mœurs, elles n'en excitaient pas moins de grossières reparties[6].

La comédie du clerc artésien n'est pas le seul texte où ce passe-temps soit mentionné. Dans son fableau du *Sentier battu*[7], Jean de Condé nous l'a décrit sous le nom du « Roy qui ne ment » et comme une distraction aristocratique[8]. Ce récit ne diffère guère de la scène de maître Adan. Les grandes dames et les gentilshommes que Jean de Condé nous montre créent une reine[9] et non un roi, et ils stipulent qu'après avoir interrogé tout

1. *L'origine des cartes à jouer*, p. 5.

2. « Ne sustineant ludos fieri de Rege et Regina. » Ce texte a été, croyons-nous, allégué pour la première fois dans la brochure de P. Lacroix. (Voir la note précédente.) Depuis, il a été cité par tous ceux qui se sont occupés de la pastorale d'Adan.

3. *Jeu de R. et M.*, v. 488-501.

4. *Ibid.*, v. 504-508.

5. *Ibid.*, v. 522-9.

6. *Ibid.*, v. 551-7.

7. Méon, t. I, p. 100-105; A. de Montaiglon et G. Raynaud, *Recueil des fabliaux*, t. III, p. 247-251.

8. *Ibid.*, 247-8. — Jean de Condé met en scène des chevaliers et des seigneurs, des dames et des « demoiseles cointes et belcs ». Cette élégante assemblée *s'entremet de plusieurs déduits* et notamment de celui dont nous parlons.

9. *Ibid.*, p. 248.

le monde la femme qu'ils auront ainsi élue souffrira que l'on s'enquière auprès d'elle de ce que l'on désirera savoir[1]. Elle est, notons-le, très impertinente la curiosité de ces gens de haute race, et s'ils sont, par la naissance, supérieurs aux bergers de notre Bossu, ils ont encore moins de réserve qu'eux. De l'examen de la pastorale et du fableau il ressort que, pour ceux qui jouaient aux *rois et aux reines*, l'art consistait à répliquer finement et surtout avec rapidité et concision. La règle prohibait les longs discours. C'est là ce que nous enseignent des vers de Mahieu de Gand qui reproche, au cours d'une parture, à Colars le Changeur sa prolixité, son bavardage. Je crains, dit-il,

> Qu'il ne vous conviegne aprendre
> Du jeu *au Roy qui ne ment*,
> Pour miex repondre briement[2].

Ce divertissement paraît avoir été en honneur jusqu'au XVIe siècle. On le reconnaît, malgré qu'il ait subi des changements, dans une nouvelle de Bonaventure des Périers[3], qui présente avec l'anecdote de Jean de Condé une véritable analogie[4].

Adan a dépeint en son ouvrage les récréations dont nous venons de parler, parce que, loin d'interrompre le dialogue, elles lui fournissaient un aliment, parce que, grâce aux menus incidents qu'elles faisaient naître, elles mettaient en relief, chez certains personnages de l'idylle, quelques traits de caractère. Néanmoins, Péronnelle, la pucelle gaie et tendre, qui se marierait de bon gré si elle rencontrait un jeune homme qui voulût d'elle[5],

1. *Ibid.*, p. 249. — L'auteur du *Sentier battu* prétend que la coutume voulait cet échange de questions : « Et quant le geu tant duré ot | Que demandé ot « tout entour | La royne, chascun autour | Li redemanda, *c'est usages.* »
2. Dinaux, *Trouv. art.*, p. 147.
3. *Les nouvelles récréations et joyeux devis* (édit. du bibliophile Jacob), *Nouv.* LXIV, p. 178-9.
4. Sur les jeux dans *Robin et Marion*, voyez Bahlsen, *ouvr. cité*, p. 127-9; Langlois, *ouvr. cité*, p. 141-2, commentaire des v. 442 et 445.
5. *Jeu de R. et M.*, v. 618-621. — Si elle repousse les propositions de Gautier, c'est malgré elle et pour raison de famille. (*Ibid.*, v. 639-643.)

Huart, le ménétrier pauvre d'argent[1], riche d'appétit[2], le lourd et insignifiant Baudon demeurent presque constamment dans l'ombre. Ceux-là, nous les négligerons pour n'envisager que les types qui occupent le premier plan.

M. Bahlsen loue en Marion les qualités les plus nombreuses. Elle a, observe-t-il[3], un naturel simple, agréable, joyeux. Elle préside aux plaisirs de ses amis, et s'acquitte « avec un tact sûr de ce rôle prépon« dérant ». Belle, avec cela, et combien, lorsqu'il s'agit de baller, preste et légère ! Tels sont les mérites qui lui valent, en société, force compliments et madrigaux. Mais elle possède aussi des vertus solides. L'affection dont son cœur est rempli, elle l'épanche sur Robin, et il lui en reste encore pour ses brebis[4]. Fidèle, désintéressée, elle résiste au chevalier, et elle vous le rabroue d'une manière !... N'oublions pas enfin qu'elle est économe et sobre[5]. Heureux Robin ! Quelle compagne il aura ! Quelle ménagère ! Sa maison prospérera... M. Bahlsen n'arrête point là le panégyrique de la bergère. — Selon nous, c'est se tromper que de croire que le Bossu ait prétendu nous donner son héroïne comme l'une de ces femmes accomplies qui règnent dans les assemblées par leur douceur et leurs charmes, au foyer domestique par leur sagesse et leur esprit d'ordre. Le trouvère n'a pas vu si loin, et il n'a rien rêvé de si complexe ni de si élevé. Sa Marion n'est qu'une fillette insouciante qui ne songe qu'à s'amuser, qui a toujours sur les lèvres la chanson ou le rire, qui adore la danse et qui cueille sa vie heure par heure. En

1. *Ibid.*, v. 626-7.
2. *Ibid.*, v. 554-7.
3. *Ouvr. cité*, p. 134-7. Le critique allemand a examiné les caractères du *Jeu de Robin* avec un soin minutieux, mais naïf.
4. M. Bahlsen renvoie aux vers 591-5.
5. M. Bahlsen attribue à la bergère ce goût de la tempérance et de l'épargne à cause des vers 155 et 163-5. — Déduction hardie !

cette petite âme, il n'y a place que pour un sentiment. Ce sentiment, c'est l'amour, mais l'amour paisible, l'amour non la passion, l'amour sans ses angoisses. Cependant la gentille paysanne chérit réellement son fiancé : elle ne cesse de penser à lui[1], elle se range toujours à ses avis[2], elle l'admire[3], elle le défend[4], et, par cet attachement que rien n'affaiblit ni n'ébranle, elle se concilie nos sympathies. D'ailleurs, elle n'est point sotte, et elle raille d'une façon assez ingénieuse le seigneur Aubert. Feignant de le mal comprendre lorsqu'il lui demande des renseignements, elle lui répond à contre-sens et en jouant sur les mots. « Avez-vous vu des oiseaux ? » interroge le chevalier, qui est — le faucon qu'il porte au poing l'indique — venu dans les champs pour chasser. La bergère sait bien que le gibier d'un gentilhomme, *ce ne sont pas moineaux*, pourtant elle réplique : « Des oiseaux ? Mais ces buissons en sont couverts. Ecoutez les chardonnerets, les pinsons, comme ils gazouillent joliment. — Non, ce n'est point là ce que je cherche. N'auriez-vous point, par ici, aperçu quelques canards ? (*Anes* du latin *anas.*) — Ah ! j'entends !... Des bêtes qui braient, n'est-ce pas ? Hier, j'en ai rencontré trois tout chargés. On les menait au moulin. — Et des hérons ? — Des harengs ? Je n'en ai plus mangé depuis le carême[5]. » Ces quiproquos

1. *Ibid.*, p. 136.
2. *Jeu de R. et M.*, v. 166-8 ; 530.
3. *Ibid.*, v. 51-4 ; 844 ; 846-7 ; 854-5 et passim.
4. *Ibid.*, v. 331-2.
5. *Ibid.*, v. 23-42. — Nos ancêtres paraissent avoir beaucoup estimé ces discours équivoques, et surtout lorsqu'ils étaient adressés à des grands par de pauvres diables, par des ménestrels ou des manants. Qui ne connaît le dialogue du roi d'Angleterre et du jongleur d'Ely ? « Ou qy este vus, sire Joglour ? | ... | « — Sire, je sui ou mon seignour. | —Quy est toun seignour ?... | —Le baroun ma « dame, par ma foy. | — Quy est ta dame, par amour ? | — Sire, la femme « mon seignour. | — Coment estes vus apellée ? | — Sire, come cely qe m'ad « levée. | — Cesti qe te leva quel noun aveit ? | — Itel come je, sire, tot dreit. » (Montaiglon et Raynaud, *Recueil des fabliaux*, t. II, p. 243 et suiv.) Le poeme de *la Male Honte* (*ibid.*, t. IV, p. 41 et suiv.), dont les personnages sont un prince encore et un vilain, roule d'un bout à l'autre sur un très mauvais calembour.

volontaires ne laissent pas d'être comiques, ils ajoutent un trait piquant au caractère de la villageoise, et, durant un instant, ils déconcertent le séducteur qui confesse *in petto* que jusqu'alors nul ne s'était moqué de lui aussi outrageusement[1].

« Il est étrange, déclare M. Bahlsen, qu'une fille « comme Marion ait de la tendresse pour un garçon « comme Robin[2]. » — Pauvre Robin ! L'érudit allemand l'écrase de son mépris. Il l'accuse d'être efféminé, parce qu'il revêt, lorsqu'il a froid, une tunique de bure[3]. Il l'appelle un « fameux gourmand », il s'indigne du sans-gêne avec lequel il choisit les bons morceaux, tandis qu'il offre à ses compagnons des pommes et des pois rôtis[4]. Selon le critique, le jeune berger résume tous les vices en lui. Hâbleur et vantard[5] et cependant craintif et lâche, plein de malignité et toujours prêt à semer de méchants bruits[6], susceptible[7], prompt à la censure[8], il s'efface, il ne compte plus « dans les circonstances « sérieuses ou pénibles de la vie[9] ». Il n'a même pas le prestige de la richesse[10]. Ni argent, ni intelligence... Le lourdaud ! Il compare à un fromage les joues de sa maîtresse[11] ; il blesse tout ce qu'il touche de ses mains maladroites : l'épervier du chasseur, il l'étouffe presque ; les brebis, il les porte la tête en bas[12] ; en ses caresses, il n'est pas moins gauche[13]. Pour toutes ces raisons et

1. *J. de R. et M.*, v. 37 ; 43-4.
2. *Ouvr. cité*, p. 138.
3. *Ibid.*, p. 140.
4. *Ibid.*, *ibid.* — M. Bahlsen interprète à sa façon des passages qu'il n'a pas compris. C'est ainsi que, pour prouver que Robin est un glouton, il renvoie aux vers 156-7 : « Diex ! que j'ai le panche lassée | De le choule... »
5. *Ouvr. cité*, p. 141 : « Ein gewaltiger Grosssprecher und Renommist. »
6. *Ibid.*, p. 141-2. — Ce renseignement est emprunté à l'une des scènes interpolées (v. 748-751).
7. *Ouvr. cité*, p. 141. — M. Bahlsen songe aux v. 544-8.
8. Allusion aux v. 752-3, qui sont de l'interpolateur.
9. *Ouvr. cité*, p. 139.
10. *Ibid.*, p. 138.
11. *Ibid.*, p. 139 ; *J. de R. et M.*, v. 540.
12. *Ibid.*, *ibid.* ; *J. de R. et M.*, v. 313-320 ; 597-8.
13. *Ibid.*, *ibid.* ; *J. de R. et M.*, v. 539 ; 544.

pour d'autres d'égale force. M. Bahlsen prodigue à Robin cent épithètes désobligeantes, et il le définit, en terminant son réquisitoire, *un Falstaff déguisé en pasteur*[1] ! Un Falstaff! Pourquoi pas un Iago? Voilà cependant où mène un goût inconsidéré de l'analyse, et comment, après s'être égaré dans les détails, après avoir attribué à des mots en l'air, à de pures plaisanteries, la valeur d'un document, on aboutit à des conclusions radicalement fausses.

L'âme de Robin ne nous semble ni si noire ni si compliquée. Nous sommes persuadés qu'Adan a voulu peindre un caractère sympathique, et qu'il s'est inquiété avant tout que son héros parût digne de celle qu'il épousera. Si, devant le chevalier, le petit paysan tremble et cherche à se dérober, s'il reçoit, sans se défendre et presque sous les yeux de sa mie, des soufflets et des injures[2], c'est qu'il n'a pas l'habitude, lui, de lutter contre des gens qui ont une *si grande épée* au côté[3], et dont la guerre est le métier. Vienne le loup, et notre vilain sautera sur sa massue et affrontera bravement un péril à lui familier. Vous verrez un *bachelier preux*[4] ! Non, il n'est ni douillet ni couard, ce jouvenceau qui s'amuse au terrible jeu de la *choule*[5], à ce jeu

1. *Ibid.*, p. 141.

2. Il est difficile de ne pas se souvenir, en lisant cette scène, de celle où Molière nous montre (*D. J.*, II. 3) Don Juan houspillant, en présence de Charlotte, Pierrot qui proteste de son courage, qui profère des menaces, mais qui ne résiste point. Chez Molière et chez le Bossu, les rôles des deux hommes sont identiques ou peu s'en faut. La ressemblance s'arrête là. Charlotte ne rappelle pas Marion.

3. *J. de R. et M.*, v. 356.

4. *Ibid.*, v. 591.

5. *Ibid.*, v. 156-161. — On jouait à la *choule* avec une crosse et une boule de bois que l'on se lançait d'un camp à l'autre. Ce genre d'exercice entraînait de très nombreux accidents qu'attestent maintes lettres de rémission. Les municipalités n'autorisaient, ni sur les places ni dans les rues, ce divertissement meurtrier. (Voir Godefroy, au mot *Soule*.) Le peuple avait fini par dire « un choulé » pour désigner un individu mal en point, roué de coups. (Voir *Feuillée*, 540-1.) En conséquence, ceux qui se récréaient de la sorte faisaient preuve d'intrépidité et d'énergie, et c'est là ce qui explique l'exclamation admirative de la compagne de Robin : «... Foi que tu me dois, | Choulas tu, « que diex le te mire ? » — Sur ce jeu, cf. Langlois, *ouvr. cité*, p. 136.

dangereux pour ceux qui s'y livrent, voire pour les passants, et que l'on quitte toujours, sinon éclopé et sanglant, du moins rompu, fourbu, la « panche lassée[1] ». Certes, Robin a quelques défauts. Lorsqu'il prétend que, s'il trouve son rival, la bataille sera chaude, que *les diables y mettront les mains*[2], il parle en fanfaron. Lorsqu'il affirme, lui qui s'est tapi sous les buissons tandis que l'on ravissait sa fiancée, qu'il a failli s'élancer à son secours, que ses cousins ont eu juste le temps de l'arrêter, et que trois fois, dans sa rage, il s'est échappé de leurs bras[3], il altère la vérité, il invente un conte à sa gloire. Voilà tous ses crimes. Qu'on les oublie, il ne mérite plus que l'estime, et l'on ne s'étonne plus que Marion nous le donne comme un héros rustique, comme le coq de son village. Danseur gracieux, coureur agile[4], très expert en l'art du chant, bon sonneur de musette[5], expansif avec cela, fidèle et généreux[6], il ne peut que plaire aux femmes. Son langage et ses mœurs ont de la délicatesse ; il se fâche quand, devant sa belle, on prononce des phrases de mauvais ton[7]. Lui, il surveille son style qui ne s'émancipe jamais.

Sur le personnage du chevalier il y a peu de chose à dire. Il ne nous intéresse qu'à un seul point de vue : même en priant Marion de lui accorder ses faveurs, il songe à la distance qui le sépare d'elle, il lui rappelle qu'elle est bergère, lui gentilhomme, et qu'elle *n'empirerait* pas en le préférant à un manant[8]. Il rougit, au fond, des avances qu'il fait, et, lorsqu'il se décide à s'éloigner, il s'écrie : « Suis-je assez sot de m'abaisser

1. *J. de R. et M.*, v. 156.
2. *Ibid.*, v. 129-133.
3. *Ibid.*, v. 411-414.
4. *Ibid.*, v. 231-2 ; 768-771.
5. *Ibid.*, v. 53-4.
6. *Ibid.*, v. 19-22 ; 61-6 ; 140-1.
7. *Ibid.*, v. 475-481 ; 529 ; 824-6. — Cf. Bahlsen, *ouvr. cité*, p. 138.
8. *Jeu de R. et M.*, v. 84-86.

ainsi à une bête[1] ! » Quant à Robin, Aubert le traite fort durement, mais non pas, sans doute, avec plus de rigueur que les seigneurs du XIIIe siècle n'avaient coutume d'en déployer envers leurs vassaux. M. Bahlsen exagère donc un peu lorsqu'il nous présente le chevalier comme un être luxurieux, brutal, inculte[2].

A coup sûr, le Bossu a voulu que le caractère de Gautier le Têtu servît de contraste à celui de Robin, que la grossièreté de l'un poussât le spectateur à apprécier davantage la finesse de l'autre et sa décence. De ces deux types, celui-ci est plus poétique, celui-là, sinon plus naturel, au moins plus vulgaire. Les expressions ordurières que l'églogue renferme viennent d'ordinaire[3] de Gautier qui les qualifie de « biaus mos[4] ». Il propose à ses compagnons un *ébattement* ignoble, et il le proclame le meilleur de ceux qu'il connaît[5]. Il ne respecte guère les femmes, il se conduit avec elles d'une manière tantôt familière[6], tantôt insolente. A Péronnelle, qui lui explique les motifs qui la détournent de l'épouser, il répond :

Se tu ne me veus, ne m'en caille[7] !

Pourquoi cette impertinence et cette morgue ? C'est que notre homme ne comprend pas qu'on le refuse. Il y a *bon mariage en lui*. Il est riche, en effet, et le plus gros bonnet de son quartier. Il possède des outils pour le labour, du bétail, des vêtements ; il a des rentes — une rente, n'exagérons rien. Les vers dans lesquels il énumère, avec un naïf orgueil, les biens qu'il apportera en ménage sont excellents,

1. *Ibid.*, v. 384-5.
2. *Ouvr. cité*, p. 142-3.
3. Les vers 522-3 font exception.
4. *J. de R. et M.*, v. 828.
5. *Ibid.*, v. 474-5.
6. *Ibid.*, v. 811-813.
7. *Ibid.*, v. 644.

et notre ménestrel en a rarement écrit d'aussi heureux :

Mais j'ai au mains ronchi traiant,
Bon harnas, et herche, et carue ;
Et si sui sires de no rue ;
S'ai houche et sercot tout d'un drap,
Et s'a me mere un bon hanap
Qui m'escherra s'elle moroit,
Et une rente c'on li doit
De grain seur un molin a vent,
Et une vake qui nous rent,
Le jour, assés lait et froumage[1].

Sans le savoir, Adan de le Hale est ici en pleine idylle classique, car, longtemps avant lui, on avait montré des bergers qui vantaient leur opulence afin de fléchir l'objet aimé[2].

Ce n'est point par ce seul détail que le fils de maître Henri se rattache à la tradition que, dans l'antiquité et dans tous les temps, les auteurs d'églogues ont suivie. Tous, ils ont dessiné des personnages de convention, et le Bossu a fait de même. Certes, les principaux acteurs du *jeu* nous intéressent et nous attachent... Et pourtant combien il est manifeste qu'ils n'ont jamais vécu, qu'ils n'ont point été copiés sur un modèle réel, que l'artiste les a créés, qu'ils sont nés de son imagination, de son caprice ! Ils se meuvent hors de notre monde, dans un milieu chimérique. Etres éphémères, destinés à briller une heure et à s'évanouir après, on ne leur devine point de passé, on ne leur prévoit guère d'avenir. Eux-mêmes ils se comportent et parlent comme s'ils ignoraient les mots *hier* et *demain*. On comprend trop que leur fonction, c'est de nous divertir un instant puis de rentrer dans la nuit. La scène du théâtre est leur unique patrie ; la durée du spectacle, leur durée. Et qu'on ne croie pas qu'ils avaient,

1. *Ibid.*, v. 628-637. — Sur le caractère de Gautier, cf. Bahlsen, *ouvr. cité*, p. 143-4.
2. Cf. Théocrite, *Id.* XI ; Virgile, *Ecl.* II, v. 19-22.

au XIIIe siècle, l'air plus vrai que maintenant. Le vilain de cette époque où prêtres et nobles manquaient si fréquemment de culture, on a peine à le supposer raffiné, spirituel, séduisant, et ce n'est pas chez le clerc d'Arras qu'il faut chercher des renseignements sérieux sur les mœurs rurales du moyen âge.

N'allons point toutefois reprocher au ménestrel les fictions de sa comédie. Si, pour avoir dénaturé le caractère des villageois, il mérite qu'on le critique, le blâme encouru par lui doit s'étendre sans exception à tous ceux qui ont rimé des bucoliques. Soit, en effet, que le langage, les idées, les usages des paysans ne conviennent point, à cause de leur extrême naïveté, aux ouvrages littéraires, soit que les artistes ignorent, au fond, ce que l'on pense et comment on s'exprime à la campagne, tous ils donnent aux agriculteurs une délicatesse et une subtilité excessives, en sorte que l'idylle paraît condamnée à demeurer un genre faux. Théocrite, le plus sincère et le plus exact des poètes que la muse rustique inspire, vise à la simplicité mais ne l'atteint pas toujours ; les discours de ses chevriers, de ses moissonneurs, on s'aperçoit quelquefois qu'une bouche savante les a dictés[1]. Et Virgile ? Les a-t-il rencontrés aux environs de Mantoue Mélibée et Ménalque ? Habitaient-ils des chaumières l'Orléantin, l'Angelot et la Margot de Ronsard, pasteurs non de brebis, mais de peuples, et dont la houlette est un sceptre ? Les laboureurs du grand siècle, « ces ani- « maux farouches,... noirs, livides,... brûlés du soleil », ces hôtes « des tanières », nourris « de pain noir », qui a raconté leurs misères ? Segrais ?... On ne songe pas,

1. Nous n'établissons entre Théocrite et le trouvère artésien aucune comparaison. Nous entendons dire seulement qu'ils se sont l'un et l'autre substitués, en bien des cas, à leurs personnages. Mais l'auteur grec, coloriste inimitable, psychologue profond et par moment pathétique, plane sur des sommets qu'Adan n'a même pas entrevus.

en lisant *le Devin du village*, que la Révolution s'approche, et, si l'on examine les bergeries de notre temps, les romans qui se déroulent dans des fermes, l'on est amené à se dire qu'il était privilégié le hameau où la petite Fadette a vécu.

Ce que tant d'esprits distingués, ce que tant de génies n'ont su faire, ne le demandons pas au Bossu ; excusons-le d'avoir subi une convention qui régnait bien avant lui, qui règne encore. Ce défaut est racheté par assez de qualités, et il y a, dans le *jeu*, des tableaux si gracieux et si charmants qu'ils suffisent à désarmer la critique. Lorsqu'il s'agit du cadre, du décor, de l'arrangement des détails, le fils de maître Henri se montre homme de ressource et de goût ; il groupe à merveille ses humbles héros, et certaines des scènes qu'il a conçues et indiquées seraient, si on les fixait sur la toile, un régal pour les yeux. Comment ne pas apprécier la naïve délicatesse des vers où le repas de Robin et de sa fiancée nous est dépeint ? Les deux amoureux sont assis côte à côte sur le gazon, près d'une fontaine ; ils se partagent en riant des pommes et du fromage, ils mordent dans le même morceau de pain, puis, quand ils ont fini de manger ainsi « bec à bec », la fillette met « en son sein » les restes du déjeuner, et, en accompagnant ses gestes d'une légère mélodie, elle ôte de son front, pour la placer sur celui de son galant, une guirlande fleurie[1]. La pièce d'Adan nous offre encore plusieurs spectacles non moins attrayants. Tantôt les bergers forment le cercle, et, la main droite levée, ils *comptent* pour savoir qui sera roi ; tantôt ils contemplent, palpitants, le combat de Robin contre le loup, et ils se penchent, apitoyés,

1. *Jeu de R. et M.*, v. 136-185 ; 666-7. — Cf. *Daphnis et Chloé*, livre III : « Et Chloé lui mit sur la tête le chapelet qu'elle avoit fait... puis lui donna de « sa panetière à repaître du raisin sec et quelques pains, et souventefois lui « prenoit de la bouche un morceau et le mangeoit, elle, comme petits oiseaux « prennent la becquée du bec de leur mère. »

sur la brebis que la dent du ravisseur a blessée ; tantôt, entourant Marion et son ami, ils les regardent baller, ils applaudissent. La comédie se termine par un tableau qui est peut-être le plus joli et le plus poétique de tous. Au son de la musette et des cors, la tresque chantante des paysans se déploie le long des sentiers, et se dirige ensuite vers les bois.

Ces scènes constituent le véritable mérite de la pastorale artésienne. Que ceux qui la liront ne s'attendent à y voir ni une intrigue solidement nouée, ni des péripéties dramatiques, ni des caractères complexes, ni des allusions intéressantes pour l'historien. Le *jeu* de Robin n'est qu'un jeu, et l'on n'y trouvera rien de tout cela, mais simplement de gentils couplets, des discours folâtres ou tendres, de fraîches et séduisantes peintures. — En somme, n'est-ce pas déjà beaucoup ?

CONCLUSION.

Lorsqu'on se demande ce qui a manqué à la poésie du XIIIe siècle, et pourquoi elle est restée, à la considérer dans l'ensemble, si médiocre et si froide, on se rend compte, nous semble-t-il, que sa pauvreté et sa faiblesse tiennent à quatre causes principales.

Elle a traité des sujets qui n'étaient point — excepté ceux des œuvres épiques — assez grandioses pour captiver les esprits. — Elle a ignoré ou dédaigné les sublimes problèmes qui ont fourni aux chercheurs de l'antiquité et des temps modernes tant de vers impérissables ; elle a réduit la morale à quelques sèches formules, elle a cru l'exprimer toute par des aphorismes, des proverbes, et, de la sorte, elle a rétréci, elle s'est presque fermé l'un des plus vastes domaines de la pensée et de l'inspiration. — D'autre part, faute sans doute de posséder une langue souple et déliée, les ménestrels ont échoué d'ordinaire dans l'analyse des sentiments, et, au lieu de nous les montrer variant avec chaque individu et chez le même individu, ils les ont supposés immuables, asservis à des règles fixes.— Enfin, nos vieux auteurs n'ont pas connu la nature, la vraie nature : ils ne l'ont guère contemplée que sous l'un de ses aspects, l'aspect riant. Pour eux, l'année est un printemps éternel, et ils se figurent que, parmi les spectacles de la création, un seul est digne qu'on le décrive. Lequel ? Un verger planté d'arbres, plein d'oiseaux, et que l'eau d'une *fontenelle* arrose. Du ciel, des forêts et des monts, on n'en parle pas. Quelques trouvères ont résidé en Italie, ils

ont passé les Alpes ou bien la mer, ils ont visité Naples et son golfe, mais on dirait, à les lire, que jamais ils ne franchirent l'enceinte de leur cité. Ces paysages qu'ils contemplèrent, ils les méprisent, ils les oublient ; ils aiment mieux leur verger et leur fontaine, tant la convention les aveugle ! Déplorable convention ! Elle les empêche de puiser à la plus féconde source de l'art, elle les cloître dans un milieu factice, elle condamne leurs peintures à demeurer banales, et des enseignements que donne le monde extérieur, des rêves qu'il berce, des images qu'il éveille, elle ne laisse rien subsister. Il serait intéressant, mais bien difficile aussi, de rechercher les raisons de cette indifférence de nos ancêtres pour les beautés de l'univers. Il est présumable qu'elle leur vint de la foi chrétienne. Ils avaient appris que la terre était chose éphémère, cendre et boue ; que la matière était vile, de quelque splendeur qu'elle fût revêtue ; qu'il ne fallait point s'attacher aux charmes d'ici-bas et ne rien admirer que d'immortel. Leur idéal était ailleurs, et leurs âmes, que la religion nourrissait et occupait, ne s'inquiétaient point du dehors. — Il semble bien, en effet, que le culte de la nature fleurisse surtout chez les hommes qui n'en ont plus d'autre.

Horace est rassasié, dit Juvénal, et il a bu son soûl, ajoute Boileau, lorsqu'il s'écrie : « Evoé ! » Le génie n'a plus d'ailes ni de flamme si les soucis vulgaires l'entravent et le harcèlent, si la pauvreté l'étreint. Elle fut, la pauvreté, le lot des poètes au moyen âge. Si parfois ils essayaient de s'envoler, brusquement elle les ramenait à terre, elle ne leur permettait pas d'errer dans le royaume de la fantaisie, de poursuivre de douces chimères, elle leur montrait, inexorable, les nécessités présentes et pressantes, elle leur rappelait qu'il valait mieux se procurer de la nourriture et un gîte que de courtiser les Muses, elle leur ravissait la liberté en

les obligeant à flatter les riches, à loger chez les seigneurs. Les amertumes de cette situation dépendante, cette lutte pour le pain quotidien eurent de fâcheuses conséquences. La littérature refléta l'impérieuse et plate réalité ; les vers furent condamnés à l'exprimer, et ils traduisirent ce que pensaient des gens qui n'aspiraient qu'au bien-être, qui ne craignaient que la famine et le mal physique, qui n'estimaient heureux que le marchand cousu d'or, le chanoine, l'évêque, le noble. De là, tant de pièces humbles de ton, sans élan, sans essor, bourgeoises, et qui célèbrent la sagesse pratique, le bon sens, les bons tours, le savoir-faire. De là, des satires qui reprochent à l'opulence son avarice, à l'autorité ses rigueurs, au clergé son oisiveté et ses rentes, au fisc ses exigences, au pape et au roi cet état de choses. De là, même dans des œuvres moins prosaïques, maintes images empruntées à la vie de chaque jour, aux métiers, au commerce, à l'agriculture, à l'économie domestique.

Enfin, les ménestrels ont été victimes et de l'éducation que l'on recevait à leur époque et du peu de délicatesse des mœurs publiques en cet âge encore barbare. Des hommes qui ignoraient l'antiquité, qui n'avaient, sur les sciences et sur l'histoire, que des notions vagues ou fausses, et dont les exercices de la scolastique avaient déformé l'entendement, étaient-ils en mesure de concevoir des idées d'une portée générale, de les ordonner avec mesure, de bannir la prolixité, d'éviter les phrases creuses, les arguties, les subtilités, les vaines discussions ? Assurément non. On les avait dressés à parler pour ne rien dire et à raisonner à vide : ils appliquèrent à la poésie les doctrines de l'école, ils argumentèrent sur l'amour, ils imaginèrent le jeu-parti. — Quant à leurs mœurs et à celles de leurs contemporains, elles étaient grossières. Le peuple n'appréciait que les plaisanteries épicées, il voulait des récits graveleux, il

demandait des scènes d'ivresse, de pugilat. Les descriptions obscènes, il ne fallait pas les voiler; il s'agissait, pour réussir, de mettre les points sur les *i* et de lâcher le mot cru. Les vers chastes et maniérés que nous a légués le moyen âge furent évidemment destinés à une élite de lecteurs ou de spectateurs, non à la foule. Encore cette élite approuvait-elle ces délicatesses plutôt parce qu'elles étaient de règle dans certains genres littéraires que par un goût réel pour la bienséance.

Quand les ménestrels s'abandonnent à leur naturel — et ce naturel est rude, peu raffiné, mal poli, à en juger par les renseignements que nous possédons sur la vie privée de ces gens-là — ils composent des fableaux, des pièces satiriques, des parodies : ils rient, ils raillent, ils caquettent, ils débitent des obscénités énormes, ils mêlent aux anecdotes les plus scandaleuses des sentences et des leçons, ils ne tarissent pas, ils ne cherchent pas les termes, ils ne choisissent point. On devine qu'ils parlent sans effort. Rien n'est apprêté; ils ne visent ni à l'exquis ni au rare. Libres comme dans la conversation, ils s'attardent, s'égarent, se répètent, insistent sur les détails, s'arrêtent longtemps, puis repartent, imperturbables. Ils abusent des chevilles et des expressions toutes faites. Ils riment au petit bonheur. Pourtant ces morceaux qui diffèrent à peine de la prose, et qui traitent presque toujours des sujets vulgaires et même bas, ils sont ce qu'ont produit de moins banal et de plus intéressant nos versificateurs anciens. Ils ont, en effet, déployé, dans ces pièces négligées et triviales, une verve qui a bien son prix et sa saveur. On excuse, quand par hasard elles conservent quelque mesure, les saillies de cette gaieté lourde mais franche, et l'on ne laisse pas de prendre plaisir à certains passages malicieux, car il arrive qu'ils frappent juste et qu'ils notent les vices et les travers avec un bon sens aimable, quoique naïf et populaire.

Au contraire, lorsque les trouvères forcent leur talent, lorsqu'ils écrivent des œuvres savantes, ils perdent leurs meilleures qualités. Jamais ils ne nous émeuvent, attendu que les sentiments qu'ils peignent, ils ne les éprouvent pas. Ce sont surtout les chansons qui nous lassent et nous ennuient. Rien n'y est sincère ni spontané ; elles trahissent un labeur servile. Pour quelques strophes gracieuses ou vivement tournées, pour quelques phrases spirituelles, combien de couplets insignifiants, affectés, et qui paraissent d'autant plus vides que leur prétention est plus grande ! Et toujours les mêmes réflexions vaines, toujours les mêmes tristesses menteuses, les mêmes joies feintes, serments semblables, semblables prières ! Par sa monotonie, ce roucoulement énerve le moins impatient lecteur. Si encore elle était comique, cette comédie de la passion ! Mais non, elle demeure grave, guindée, solennelle, et, fière d'avoir banni toute gaillardise, elle se fait prêcheuse. La chanson est un genre noble : incapable de nous toucher, elle ne daigne pas nous divertir. — Le jeu-parti nous amuse quelquefois par l'imprévu ou par la hardiesse des questions, par l'étrangeté ou l'extravagance des arguments. Néanmoins, en ces débats aussi, la convention règne en maîtresse. Des mots et des mots ! L'artiste ne livre ni son cœur ni sa pensée. — On constate avec étonnement que les littérateurs du XIIIe siècle ne soignent jamais autant leur style que lorsqu'ils parlent pour ne rien dire. Ils liment la forme des chansons et des partures, ils écartent les termes plébéiens, les constructions trop aisées. La métrique n'est pas moins maniérée. On s'applique à varier les rythmes, à offrir un entrelacement curieux de rimes riches et difficiles. Bref, on enchâsse comme des pierreries des idées souvent sans valeur, l'on monte avec luxe des diamants faux.

Observons, à la décharge des trouvères, que s'ils

ont, lorsqu'ils dissertaient sur l'amour, manqué de naturel et de goût, ce défaut ne leur est point particulier. Seuls, quelques hommes — et ils avaient du génie — ont emprunté à cette passion ses vrais accents d'allégresse ou bien d'angoisse. Mais combien d'écrivains ont eu, pour peindre ce sentiment, recours à des procédés commodes et à des artifices qui remplaçaient (ou qui étaient censés remplacer) les lumières de l'intuition, l'expérience personnelle, l'étude de l'âme. L'amour, qui est pourtant toujours et partout le même, chaque époque a voulu le masquer et le déguiser à sa mode dans les livres et sur le théâtre ; chaque école, chaque coterie s'est piquée de lui ouvrir des voies nouvelles. Les chansonniers qui vivaient sous le règne de Louis IX ne nous paraissent pas, à cet égard, plus ridicules que les romanciers et les faiseurs de madrigaux qui ont fleuri sous Louis XIV, et nous ne voyons pas que *Billets-Doux*, *Petits-Soins*, le château *d'Orgueil*, le fleuve de *Tendre* soient des allégories moins puériles que *Danger*, *Malebouche*, *Merci*, *Humilité*. — Ajoutons encore ceci : On a le droit de supposer que les littérateurs du moyen âge, dont les mœurs, nous l'avons dit, ne brillaient généralement point par la décence, ont pu néanmoins, eux qui constituaient l'aristocratie de l'esprit, se distinguer du commun par une conception plus élevée des rapports de la morale et de l'art. Expliquons-nous mieux : Nous ne pensons nullement que les anciens lyriques aient eu la notion claire de ce que la poésie gagnerait à moins outrager les bienséances, nous conjecturons simplement qu'un vague instinct les invitait à sortir d'eux-mêmes et à ne point se borner au genre bas. Ils obéissaient, en rimant leurs fades chansons, à une loi de progrès, et, sans en avoir conscience, ils aspiraient à ce qui est noble et pur. Qu'ils aient manqué le but, on ne saurait le nier. Cependant cet effort, même malheureux, même

démenti par les autres ouvrages des trouvères, mérite encore qu'on le signale et qu'on le loue.

Si nous avons plaidé, en faveur des confrères d'Adan de le Hale, les circonstances atténuantes, c'est que nous espérions qu'il en bénéficierait aussi. Nous ne l'avons pas, en émettant les réflexions que l'on vient de lire, perdu de vue un instant. Mais avant de résumer notre opinion sur son compte, il était, à notre avis, indispensable d'esquisser à grands traits l'état de la poésie à son époque. Bien que cette ébauche soit incomplète, elle nous fournira des termes de comparaison pour apprécier plus sûrement les œuvres du clerc d'Arras, elle prouvera : 1° que ses défauts sont surtout imputables à son temps ; 2° qu'il a possédé un ensemble de qualités qui n'existaient guère, chez les meilleurs ménestrels, qu'éparses et isolées.

Né de parents sans fortune, le Bossu a eu la chance de rencontrer, dès son enfance, des gens qui lui ont procuré les moyens de travailler selon ses goûts. S'il a eu, après son mariage, lors de son voyage à Paris, une heure pénible, s'il a craint un moment la misère, cette inquiétude a été vite dissipée, et notre auteur a reçu, d'abord auprès de Robert d'Artois, ensuite dans le palais de Charles d'Anjou, une hospitalité généreuse. Ainsi les soucis, les embarras d'argent dont tant de ses émules ont souffert, ils lui ont été presque toujours épargnés. En outre, à partir du moment où il entra dans de royales maisons, sa domesticité fut sans doute très tolérable. Plus puissant était le maître, moins l'esclavage était pesant, et il valait mieux, au point de vue de l'indépendance et aussi de la dignité, avoir pour patrons le neveu et le frère de saint Louis que les usuriers d'Arras. Donc, la situation matérielle d'Adan de le Hale n'entravait point le développement de ses facultés. Beaucoup de loisirs et — dans la seconde période de sa carrière — une modeste aisance, une liberté relative, tel fut son lot.

Ces bienfaits du sort, il a su les mettre à profit, et il a mené, nous le croyons, une vie noblement laborieuse. A ne regarder que l'étendue et la quantité de ses écrits, il a déjà droit à nos éloges. Nul trouvère n'a abordé autant de genres que lui, et l'on cite aujourd'hui avec honneur certains de ses contemporains qui n'ont exploité qu'un des nombreux domaines qui lui furent familiers. *Poète lyrique*, il rime les pièces les plus variées de ton, d'intention et de forme. *Poète épique*, il choisit un sujet intéressant et grandiose. *Poète dramatique*, il donne deux comédies bien différentes l'une de l'autre. Et tout ce qu'il a produit ne nous est point parvenu. Non seulement il a composé, la chose est sûre, plus de chansons qu'il ne nous en reste, mais des séries de morceaux, qui ne ressemblaient, quant au genre, à aucun de ceux qui sont arrivés jusqu'à nous, ont disparu sans laisser le moindre vestige. Nous ne connaissons point, par exemple, de ballades dues au clerc d'Arras. Pourtant, dit l'auteur du *Jeu du pèlerin* (Vers 93), il en fit « je ne sais quantes ».

Ainsi son œuvre fut vaste. — Et maintenant, à la juger par les parties qui subsistent, quelle est sa valeur ?

Considéré comme poète savant, le Bossu ne nous paraît pas avoir échappé aux travers de son siècle, dont il n'a que trop respecté les traditions et les modes. Dans ses vers lyriques (les autres ne sont pas en cause ici), on ne remarque jamais un sentiment vrai de la nature, et l'émotion n'est que rarement sincère. Les lieux communs abondent ; l'affectation triomphe. L'artiste exerce sa verve à froid, il ne se préoccupe que d'exprimer joliment des pensées quintessenciées qui ne le touchent pas et qui ne sont pas les siennes. Ce défaut se manifeste souvent dans les chansons, il éclate dans les partures. — Ces reproches une fois formulés, observons que le fils de maître Henri est assez excusable. Il

cherchait le succès et, afin de l'obtenir, il n'a négligé aucune des fausses beautés que ses contemporains tenaient pour sérieuses et réelles. S'il a eu, de son vivant, des admirateurs zélés, ce n'était pas à cause des *Jeux de la feuillée* et de *Robin ;* on louait chez lui précisément ce qui nous plaît et nous captive le moins : les strophes qu'il consacrait à d'imaginaires passions, les thèses subtiles qu'il défendait contre Bretel. Que de pareils travaux lui aient acquis de la gloire, il n'y a pas lieu de s'en étonner. En effet, qu'on les examine, non d'après nos idées actuelles, mais en se reportant, pour décider de leur mérite, aux années qui les virent naître, alors on confessera qu'un public enclin à confondre des raffinements exagérés avec la délicatesse, l'ingénieux avec le profond, le compliqué avec l'exquis, devait proclamer Adan un ménestrel inimitable. Quand il le veut, il excelle dans le discours galant, il renchérit sur la préciosité de ses rivaux, il dit d'un ton aisé des choses fort alambiquées, il discute non sans adresse des questions vaines. Il lui arrive de se répéter, d'exprimer des pensées banales, mais il cache la pauvreté du fond sous les ornements d'une métrique féconde en ressources, variée, souple, et qui affecte les systèmes les plus difficiles et les rimes les plus riches. Le Bossu a eu des égaux dans les chansons et les partures : personne ne l'a surpassé.

Si ces pièces savantes et trop savantes n'ont pas conservé l'éclat dont elles brillaient au moyen âge, elles n'ont pas cependant perdu tout intérêt. Quelques-unes gardent encore de la fraîcheur, de la grâce. D'autres ne manquent ni de vivacité ni d'énergie. Parfois, en un poème dont l'ensemble est faible, le sujet insignifiant, on rencontre un vers bien frappé, une réflexion non vulgaire, une strophe d'un beau mouvement. Puis *le Congé* et *le Dit d'Amour*, qui appartiennent, eux aussi, à la caté-

gorie des œuvres savantes, offrent — le premier surtout — des couplets vigoureux, pleins de sens, éloquents. Les motets et les rondeaux ne laissent pas d'être souvent agréables par leur naïveté même. Quoique mal construite et peu fidèle, la geste du *Roi de Sicile* renferme de bons endroits, des récits curieux. Enfin, il est une qualité qui n'abandonne jamais notre trouvère. Dans quelque genre qu'il s'exerce, à ses plus mauvaises heures, et pour aussi ingrate que soit la matière qu'il traite, il demeure impeccable quant au style. Il écrit fréquemment d'une façon vigoureuse, incisive, imagée, toujours avec beaucoup de netteté, de précision, de brièveté.

Considéré en tant que poète populaire, le clerc artésien mérite bien davantage encore qu'on l'étudie et qu'on l'estime. Selon nous, il y a cent fois plus de poésie dans le tintement des clochettes de la *maisnie* Hellequin, dans l'apparition de la fée Morgue et de ses compagnes que dans toutes les pièces lyriques de notre auteur. Il a montré une hardiesse heureuse en adaptant des mythes répandus parmi la foule à l'intrigue de *la Feuillée*, en insérant dans ce petit drame des refrains dont l'origine n'est pas littéraire, en empruntant, pour les changer en rondeaux ou en motets, aux écoliers un chœur bachique, aux enfants un chant de quête, aux bourgeois ou aux artisans deux ou trois couplets gais et railleurs. De même, il glisse dans la pastorale de *Robin et Marion* des romances qu'il a entendues ailleurs que sur l'estrade des puys. S'il n'a pas réussi à retracer au naturel les mœurs des bergers, en revanche quel tableau saisissant il nous a légué de la vie de ses concitoyens et de ses compères, les Arrageois ! Avec quelle facilité il dépouille le vieil homme ! Le versificateur érudit, l'élégiaque larmoyant, le disputeur prétentieux arrache en un tour de main son masque, et l'on voit un visage ironique et jovial. Le Bossu nous

dévoile en riant les vices, les soucis mesquins, les rêves de ce milieu qui fut le sien. Œuvre étonnante, charmante et rude, *le Jeu de la feuillée* demeure vrai même dans ses fantaisies, il nous présente des personnages très platement matériels et cependant fort amis du merveilleux, et c'est justement à cause de ce double caractère que nul poème populaire du moyen âge ne se peut comparer à celui-là.

Adan de le Hale a glissé de nombreux traits de satire presque dans tout ce qu'il a écrit, et les morceaux savants semblent ne pas différer, à cet égard, des populaires. En réalité, il convient de distinguer les critiques que contiennent les chansons, *le Roi de Sicile*, etc., de celles que formulent les acteurs de *la Feuillée*. Les unes flétrissent non tel ou tel individu vicieux, mais les vices eux-mêmes ; les autres n'ont point ce caractère général et conséquemment banal et froid, elles sont dirigées contre des particuliers et des notables qu'elles désignent par leurs noms, et à qui elles reprochent, en s'appuyant sur des faits précis, leurs ridicules ou leur méchanceté. Tantôt brutales et virulentes, tantôt dissimulées et perfides, ces censures sont d'ordinaire amusantes et pleines de verve, elles nous aident à concevoir ce qu'étaient les mœurs de nos aïeux, elles nous prouvent qu'il y a sous le soleil des choses qui ne changent point, et que jadis comme à présent les habitants des petites villes se plaisaient à se déchirer. Le Bossu nous intéresse donc, lorsqu'en un style simple et sans apprêt il bafoue ses ennemis ; il ne nous émeut guère, quand il déplore en un langage noble la décadence de la vertu.

Il ne suffit pas de louer les pièces populaires de notre auteur pour les motifs énumérés ci-dessus : il faut noter encore qu'elles *alarment* rarement *les oreilles pudiques*. Les héros du clerc d'Arras (des bourgeois et des paysans en liesse) n'abusent pas de la liberté du

cabaret, des festins, de la campagne, de la danse. Ils lâchent bien quelques mots très crus, quelques réflexions grivoises, mais Adan fut, *pour son époque*, modéré et même décent.

Si l'on rapproche maintenant les deux parties de cette conclusion — celle où la poésie du XIIIe siècle est examinée brièvement et dans ses plus grandes lignes ; celle qui est consacrée à l'œuvre de notre trouvère, — si on les éclaire, ces deux parties, l'une par l'autre, et si l'on se demande ensuite quel rang occupe le Bossu parmi les artistes dont il fut contemporain, on doit nécessairement proclamer qu'il fut de son vivant et qu'il demeure pour nous *le type du ménestrel accompli*. En effet, les fautes de goût et les faiblesses d'inspiration ordinaires à nos anciens écrivains, on ne les rencontre pas plus fréquemment chez lui que chez eux ; quant aux qualités qui donnent à leurs contes joyeux et à leurs épopées du prix et de l'agrément, non seulement il les a possédées toutes, mais il les a toutes élevées jusqu'au plus haut point de perfection où elles pouvaient arriver.

N'est-ce pas là un mérite très réel, un assez beau titre de gloire ? Oui, certes, et cependant la meilleure et la principale raison que l'on ait de regarder notre auteur comme un esprit d'élite, plein d'originalité et de hardiesse, nous ne l'avons pas alléguée encore. Mais on la devine, cette raison. *Il a devancé son siècle ;* créateur du théâtre profane, il a changé en action ce qui avait été récit jusqu'à lui, il a mis à la scène la première comédie satirique, la première pastorale, et en composant deux pièces qu'il intitule modestement des *jeux*, il a inventé deux genres dramatiques. Est-il besoin de dire qu'une pareille tentative exigeait plus que du talent, presque du génie, en entendant par ce mot l'éclair subit qui illumine les novateurs et qui leur montre utiles, faisables, faciles, des choses auxquelles

personne ne pensait autour d'eux ? On comprend aussi, sans qu'il faille insister davantage, qu'en ouvrant une voie que tant d'hommes éminents ont suivie le poète artésien a rendu à la littérature de notre pays un service qu'il serait injuste d'oublier.

Adan de le Hale a fort bien senti lui-même la valeur et la portée de son œuvre, et il nous a dit, dans la dernière strophe de son *Congé*, quelle récompense il attendait. « Mes ennemis, s'écrie-t-il, espèrent que mes nobles projets échoueront, et lorsque, les coudes sur la table, ils parlent de moi « après vin », ils rient de l'inanité de mes rêves, et ils affirment que je ne réussirai pas à acquérir de l'honneur. — Eh bien, ils en ont menti, et je le leur prouverai ! Ils seront ignorés, moi illustre, et, tandis qu'ils pourriront, couchés de leur long dans le tombeau, je resterai, parmi les générations futures, ferme, fier et tout debout. »

La postérité a exaucé en quelque mesure ce vœu de notre trouvère, et si elle lui a refusé les magnifiques louanges qu'elle réserve à ceux qui enchantent ou qui éclairent l'humanité, du moins elle lui a payé ses travaux modestes mais non méprisables, en lui accordant, à défaut de la gloire resplendissante qu'il avait souhaitée, un peu de renommée, beaucoup d'estime et comme une petite part d'immortalité.

APPENDICES

I.

A QUELLE ÉPOQUE JEAN BODEL SE RETIRA-T-IL DU MONDE POUR ENTRER DANS UNE LÉPROSERIE ?

Dans plusieurs strophes de son *Congé*[1], J. Bodel exprime cette idée : « Je me préparais à partir pour *une* croisade, mais atteint d'une horrible maladie — la lèpre — j'ai dù renoncer à mon dessein. »

A quelle croisade le ménestrel se proposait-il de prendre part ? Voilà ce qu'il ne nous dit pas, et ce que l'on a bien souvent recherché. La question est importante. La résoudre, ce serait déterminer à peu près exactement à quelle date l'auteur du *Jeu de Saint-Nicolas* a été retranché du milieu de ses semblables.

Deux systèmes sont en présence[2]. A. Dinaux[3] pense que Bodel avait formé le projet de suivre Louis IX en Egypte, et il place, conséquemment, vers 1248 la rédaction du *Congé*. P. Paris estime[4] qu'elle remonte aux années 1203-1205 et que c'est de l'expédition contre Constantinople qu'a voulu parler le trouvère. La première de ces deux opinions a eu peu de succès, et l'on n'a guère, depuis Dinaux, essayé de la défendre[5]. Beaucoup d'érudits se sont ralliés à la seconde, et elle a été non seulement adoptée, mais encore rectifiée et enrichie d'arguments nouveaux par MM. G. Paris[6], G. Raynaud[7] et Cloëtta[8].

1. Str. 9, 29, 36. — Nous suivons l'édition de G. Raynaud. (*Romania*, IX, 234 et suiv.)
2. Nous négligeons l'assertion manifestement erronée de Monmerqué. (*Th. fr. au m. âge*, p. 158.) On ne doit pas admettre un instant qu'il s'agisse, dans *le Congé*, de la dernière croisade de saint Louis.
3. *Trouv. art.*, p 260-1.
4. *Hist. Litt.*, XX, 610-611 ; *Mss. fr. de la Bibl. du Roi*, t. 1, p. 195 et suiv.
5. Voyez cependant O. Schultz, *Zeitschrift für rom. Phil.*, t. VI (1882), p. 387-390.
6. *La Litt. fr. au m. âge*, p. 42 ; *Romania*, XI, 13.
7. *Bibl. de l'Ec. des chartes*, année 1880, t. 41, p. 195 et suiv. ; *Romania*, IX, 216 et suiv.
8. *Archiv für das Stud. der neueren Spr. u. Litt.*, t. 91, p. 29-54.

Cependant, à notre avis, Bodel s'est retiré du monde en 1249 ou en 1250, et c'est là ce que nous allons nous appliquer à démontrer.

Commençons par résumer les preuves qu'ont mises en avant P. Paris et ceux qui ont fait, comme lui, de l'infortuné lépreux un écrivain du XIIe siècle.

a) Un certain Anseau de Beaumont est cité dans *le Congé* (str. 14). Or, « il est certain » que ce personnage « se croisa en « 1202, et se distingua dans la croisade qui mit les Latins en « possession de Constantinople[1]. »

b) Bodel (str. 39) salue la dame de Tenremonde, *avoeresse de Béthune,* et il lui adresse, en termes touchants, une demande de secours. — Cette dame de Tenremonde, « nous « la reconnaissons avec évidence, assure P. Paris, pour « Mahaut, fille et unique héritière de Gautier de Tenremonde, « et femme de Guillaume le Roux, frère du célèbre Quenes « de Béthune... De toutes les épouses d'avoués ou seigneurs « de Béthune, Mahaut de Tenremonde, ayant porté dans cette « autre famille l'héritage paternel, est la seule qui ait pris « et ait eu réellement le droit de prendre le titre de *dame* de « Tenremonde, avoeresse de Béthune. Mahaut administra les « terres d'Arras et de Béthune durant l'éloignement de son « époux, c'est-à-dire de 1203 à 1205, et nous pensons que « Guillaume était déjà sur la route de Venise ou même de « Zara, quand Bodel fit à la dame de Tenremonde l'appel « suppliant[2] » que l'on sait.

c) L'auteur du *Congé* a rimé quelques pastourelles. L'une d'elles se termine par les vers que voici :

. . . .
Mais nos somes entrepris
En ceste contrée.
Dorenlot aé !
Li François i ont esté
Ki trop l'ont gastée.

Sire, estes vos des eschis
Ki l'iaue ont passée,
Qui de l'autre part le Lis
Font lor assamblée ?
Trecheor et foimentis
Et gent parjurée !
Dorenlot aé !
Tot seront deshireté
A honte provée[3].

Ces strophes renferment évidemment une allusion à un

1. *Hist. Litt.*, XX, 610.
2. *Ibid.*, *ibid.*, 610-611.
3. Bartsch, *Rom. u. Past.*, p. 291, v. 35-48.

événement historique. Auquel ? — Elles paraissent, dit P. Paris[1], avoir trait aux dissensions qui régnèrent parmi les citoyens du Tournaisis, « quand Philippe-Auguste vint, « en 1187, prendre audacieusement possession des droits « régaliens dont les évêques de Tournay jouissaient précé- « demment. Les partisans du roi de France, soulevés contre « l'évêque de Tournay, avaient été d'abord contraints de quit- « ter la ville et de se retirer vers Cassel ; mais ils étaient « revenus triomphants à la suite de Philippe-Auguste. Nous « pensons que c'est peu de temps avant cette révolution que « fut composée la dernière pastourelle de Jean Bodel[2]. » — M. Cloëtta[3] déclare que la pièce qui nous occupe fut composée en 1199, *au printemps*. Voilà qui est précis. Cette date ne concorde point avec celle qui est donnée dans *l'Histoire littéraire*, mais elle ne modifie en rien le système de P. Paris, et il faudrait, si elle était exacte, renoncer à ranger Bodel parmi les ménestrels qui vivaient lors de la croisade d'Egypte.

d) M. Raynaud a dressé la liste des personnages dont il est question dans *le Congé*, et il a cherché si *le registre des Ardents* (B. N. fr. 8541) et si *le cartulaire de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras*[4], publié par M. Van Drival, ne fourniraient pas sur eux quelques indications chronologiques[5]. Consignons ici les résultats de ce travail.

1) *Rabuin Raol* (*C*. str. 20). — *Reg*. 1204.
2) *Robert Piédargent* (*C*. str. 29). — *Reg*. 1196.
3) *Aliaume Piédargent* (*C*. str. 27). — Il figure dans *le Cart.*
4) *Robert Locart* (*C*. str. 12). — B. N. lat. 9930. Année 1206.
5) *Henri le Noir* (*C*. str. 15). — *Reg*. 1202.
6) *Baude Wisternave* (*C*. str. 16). — *Reg*. 1240.
7) *Robert Werri* (*C*. str. 13). — *Cart*. 1170 et 1192.
8) *Waast Hukedeu* (*C*. str. 9). — *Reg*. 1194.
9) *Gérart d'Espaigne* (*C*. str. 33). — *Reg*. 1205.
10) *Robert Cosset* (*C*. str. 10). — Il figure dans *le Cart.*
11) *Jehan Bosket* (*C*. str. 2). — Sa femme est mentionnée en 1237 dans *le Reg.*
12) *Les Al Dent* (*C*. str. 18 et 38). — *Reg*. 1195.
13) *Les Verdière* (*C*. str. 25). — *Reg*. 1209.
14) *Warin* (*C*. str. 21). — *Reg*. 1204[6].

1. *Hist. Litt.*, XX, 616.
2. Cf. Raynaud, *Romania*, IX, 218-219.
3. *Archiv für das Stud.*, t. 91, p. 46.
4. Il fut, notons bien ce point, rédigé au XIIe siècle.
5. *Romania*, IX, 219-221.
6. M. Raynaud essaie d'identifier quelques autres personnages, et, à leur sujet, il présente des hypothèses que nous ne reproduisons pas, car elles ne touchent qu'à des points peu importants.

Ce tableau tend à prouver que les amis du trouvère appartenaient presque tous à la période qui va de 1170 à 1210.

e) Parmi les habitants d'Arras à qui Bodel dit adieu, il en est deux (et ce cas mérite une attention spéciale) qui portent des noms connus. Ce sont Bretel (str. 7) et Baude Fastoul (str. 28). P. Paris n'avait pas songé à réfuter l'objection que ne pouvaient manquer de faire naître les passages où ces noms se lisent. S'ils désignent, en effet, les deux célèbres contemporains d'Adan de le Hale, il est clair que *le Congé* a été écrit au milieu du XIIIe siècle. Il fallait donc ou confesser cela ou tourner la difficulté. C'est ce que M. Raynaud a tenté. D'après lui, le Bretel dont parle notre strophe 7 est le père ou bien l'aïeul du fameux prince du Puy[1], qui se serait appelé *Jean Bretel-le-bon*. Ce n'était, d'ailleurs, pas aux jongleurs, affirme M. Raynaud, que le lépreux voulait, en partant, laisser son souvenir. Il n'attendait rien d'eux, et son intérêt l'engageait à envoyer ses derniers vers aux gens riches, non aux artistes[2]. « En mettant un Bretel en si riche compagnie, « J. Bodel délivre à toute la famille un brevet d'opulence. « J'ajoute, et c'est là un de mes plus forts arguments, qu'on a « la mention, à la fin du XIIe siècle, d'un Nicolas Bretel, mort « avant 1170 et dont les enfants payent un cens assez élevé à « l'abbaye de Saint-Vaast[3]. » Voilà donc le prince du Puy écarté. — Reste Baude Fastoul. M. Raynaud n'a pas cru devoir lui substituer un homonyme, mais M. Cloëtta a soin de réparer cet oubli ; il observe (et la chose est incontestable) que si le Baude que salue l'auteur du *Saint-Nicolas* est le même qui nous apprend la fuite du Bossu à Douai, il avait 90 ans au moins lorsqu'il rima la seule pièce que nous possédions de lui. Le critique allemand proclame donc que le Baude Fastoul de Bodel n'est pas celui que l'on connaît, mais *un autre*[4]. Lequel ? — M. Cloëtta ne se prononce pas sur ce point.

f) Jean Bodel ne figure pas sur le livre de la *carité* des Ardents. Il faut en conclure, dit M. Raynaud[5], que « son « entrée dans la confrérie remonte à une époque antérieure « à 1194 ». (C'est à cette date que commence le registre du saint cierge.)

1. *Romania*, IX, 221, et surtout *Bibl. de l'Ec. des chartes*, 1880, t. 41, p. 201-2.
2. Cependant M. G. Raynaud constate lui-même que Bodel, dans ses adieux, s'adresse à plusieurs trouvères. (*Romania*, IX, 221 ; *Bibl. de l'Ec. des chartes, ubi sup.*, p. 198, en note.)
3. *Ibid.*, *ibid.*
4. *Archiv für das Stud.*, année 1893, vol. 91, p. 53.
5. *Romania*, IX, 219.

Telles sont les raisons qu'allèguent P. Paris et les partisans de son système. Ces raisons, examinons-les maintenant une par une, et tâchons de voir si elles sont fondées.

a') — ANSEAU DE BEAUMONT. — Dans les provinces du nord, aucun nom n'est plus répandu que celui de *Beaumont*. Qu'il ait existé en Artois de nombreux *Anseau de Beaumont*, cela ne se peut nier. Il serait, conséquemment, téméraire d'identifier, à cause de la seule homonymie, l'ami de Bodel avec le gentilhomme qui se croisa en 1202. Cette remarque, hâtons-nous de le noter, n'est pas de nous. Nous l'empruntons à un adversaire de la théorie que nous essayons de défendre, à M. Cloëtta[1]. En outre, l'Anseau de l'histoire paraît avoir été un personnage distingué, un assez grand seigneur. Comment l'humble ménestrel ne lui aurait-il consacré que six vers qui ne renferment ni un compliment ni une formule respectueuse ?

b') LA DAME DE TENREMONDE. — A. Dinaux prétend — et nous le croyons avec lui — que la strophe où sont loués les mérites de la dame de Tenremonde s'adresse non pas, comme le pense P. Paris, à Mahaut, femme de Guillaume le Roux, mais à Mahaut, première femme du comte de Flandre, Gui de Dampierre[2]. P. Paris établit son opinion sur les trois considérations suivantes : 1°) Bodel donne à Mahaut les titres de *dame de Tenremonde, avoeresse de Béthune* ; 2°) Guillaume le Roux, encore qu'il soit cité comme avoué d'Arras dans « la plupart des monuments diplomatiques latins », est appelé *avoué de Béthune* par tous les historiens en langue vulgaire ; 3°) l'épouse de Guillaume était « fille et unique « héritière de Gautier de Tenremonde », elle avait apporté dans la famille de son mari l'héritage paternel, et elle était donc la seule « qui ait pris et ait eu réellement le droit de pren- « dre le titre de *dame* de Tenremonde, avoeresse de Béthune » que l'on trouve dans *le Congé*. P. Paris renvoie ses lecteurs à *l'Histoire généalogique de la maison de Béthune* d'A. Du Chesne. Nous avons consulté cet ouvrage, et des indications qu'il fournit nous avons tiré des conclusions toutes contraires à celles du savant critique. On peut les résumer de la façon que voici : 1er point) Guillaume le Roux s'attribuait *lui-même* plutôt la qualité d'avoué d'Arras que celle d'avoué de Béthune ; 2e point) la femme de Gui de Dampierre se désignait presque

1. *Archiv für das Stud.*, vol. 91, p. 30.

2. Elle était fille de Robert, seigneur de Béthune et de Tenremonde : elle mourut le 8 novembre 1264, et fut enterrée à l'abbaye de Flines. (*Art de vérifier les dates*, t. XIII, p. 328-9.

toujours par les mots *dame de Tenremonde*, Gui par ceux de *comte de Flandre* ou de *sire de Béthune*. — Désire-t-on des preuves ? Elles abondent.

Preuves du 1er point. — Du Chesne écrit : «... Ensuite de « quoi Guillaume de Béthune, étant devenu l'héritier de « Robert le Jeune, son frère aîné [1193], il commença à s'inti- « tuler seigneur de Béthune et de Tenremonde, advoué « d'Arras, au lieu qu'auparavant il se qualifioit simplement « de seigneur de Tenremonde[1]. » — Reproduisons quelques formules empruntées à des chartes ou à des sceaux. Actes de 1202 et 1203 : « Ego Willelmus, *attrebatensis advocatus*[2]... » — Charte de 1202, provenant de l'abbaye d'Anchin : « Ego « Willelmus de Bethunia, *attrebatensis advocatus*[3]... » — Sceau apposé à une lettre de 1202 : SIGILL·WILL·ADVOCATI·AT [*trebatensis*] ·TEREM [unde][4]... On objectera peut-être que si Guillaume le Roux avait revendiqué pour lui le titre d'*avoué d'Arras*, sa femme avait pu néanmoins conserver celui d'*avoeresse de Béthune* que Bodel lui donne. A cela nous répondrons en mettant sous les yeux du lecteur l'inscription d'un sceau appendu à un document de l'année 1212 : ✝ S · MATHILDIS · ATREBATENSIS · ADVOCATRICIS · BETUNIE · ET · TENREMONDE · DME[5]. La première Mahaut et son mari étaient donc, au moins à partir de 1193, (c'est-à-dire neuf ou dix ans avant l'époque où P. Paris place la rédaction du *Congé*), avoeresse et avoué d'Arras.

Preuves du 2e point. — Est-il vrai que la seconde Mahaut, celle qui épousa Gui de Dampierre, n'ait pas eu le droit de revendiquer la qualité de *dame de Béthune et de Tenremonde* ? — Elle se donne ce titre partout et toujours, et son sceau ne diffère aucunement de celui qu'employait la femme de Guillaume le Roux. Exemples : Acte de 1254. MATHILD· ATTREB...·... ETHUNE · TENREMOND · DM · En tête de l'acte : « Jou, Mehaus, *dame de Bethune*, femme dou noble « homme Guion, comte de Flandres... » — Année 1249 : « Je, « Mahaut, advoeresse d'Arras, *dame de Bethune*...[6] » — Année

1. *Hist. généalogique de la maison de Béthune*, p. 168.
2. *Ibid.* — *Preuves*, p. 83.
3. *Ibid.*, *ibid.*
4. *Ibid.*, p. 81-2. — Le sceau est incomplet.
5. *Ibid.*, p. 90-1. — Cet acte est tire des archives de l'abbaye de N.-D. de Beaupré, il commence par ces mots : « *Willelmus, attrebatensis advocatus*, et « Mathildis, uxor mea nobilis... »
6. Archives de Beaupré. — Tous ces renseignements sont tirés de l'ouvrage de Du Chesne. — Pour le sceau de 1254 dont nous avons transcrit la légende, cf. G. Demay, *Inv. des sceaux de la Flandre*, n° 146.

1252 : « Jou, Guis, cuens de Flandres, et Mahaus, ma chiere « femme, *dame de Bethune*[1]... » Il semble que la comtesse de Flandre ait été appelée surtout dame de Béthune. C'est du moins ce que l'on peut inférer de cette phrase de *l'Art de vérifier les dates*[2] : « Robert III, dit de *Béthune* du *surnom* de « Mathilde de Béthune, sa mère, [était] né en 1239 etc... » On lit « dame de Béthune » sur l'épitaphe de Mahaut[3]. Quant à Gui, il s'intitule souvent sire de Béthune[4]. — Bien que l'on rencontre fréquemment, dans les pièces qui le concernent, la formule « avoué d'Arras », il est certain qu'il se nommait et qu'on le nommait aussi « avoué de Béthune ». Jean Fremeaus de Lille lui a dédié des vers qui témoignent de ce fait :

Avoés de Bethune, Guis,
Jehans Frumaus ou jugement
De vous s'est mis sanz contredis[5].

Si, en s'adressant au mari, Jean Fremeaus disait « avoué de Béthune », pourquoi, en parlant à la femme, Jean Bodel n'aurait-il pas dit « avoeresse de Béthune » ? P. Paris avoue lui-même, dans les *additions et corrections* à son article[6], que la seconde Mahaut « fut avoeresse de Béthune et de Tenremonde « après la mort de son père », mais il affirme que ces titres appartiennent « plus exactement » à l'épouse de Guillaume le Roux. Soit ! Mais la question n'est pas là. Il ne s'agit point de savoir comment les personnages qui nous occupent *auraient dû* être désignés, mais comment, à tort ou à raison, on les appelait réellement, et à cet égard il nous semble qu'il n'y a point de doute possible. Ajoutons que le poète lépreux n'aurait pas demandé le secours de la « cortoise » dame de Tenremonde, si elle n'avait pas été célèbre par son goût pour les lettres et par sa générosité, si elle avait été mariée à quelque seigneur rude, inculte, et qui méprisât les artistes. Il n'en allait pas ainsi. Le comte de Flandre protégeait les ménestrels, il acceptait l'hommage de leurs chansons[7]. Adenet le Roi entreprit à sa requête *les Enfances Ogier*, il fut l'un de ses familiers, et ne cessa d'exalter *sa bonne foi,*

1. Arch. de l'abbaye du Mont-Saint-Eloy.
2. Tome XIII, p. 330.
3. Du Chesne, *ouvr. cité*, *Preuves*, p. 141.
4. *Ibid.*, *ibid.*, p. 140-1, chartes de 1257 et de 1259.
5. B. N. fr. 844, f° 184. — Sur ce passage, voir une note de Scheler. (*Trouv. belges*, t. II, p. 338.)
6. *Hist. Litt.*, XX, 796.
7. Chanson, a Guy, | Le conte de Flandres, di | K'amours netie et « escure | Le cuer qu'ele a bien saisi etc... » (Bibl. de Sienne, ms. H. X. 36, f° 17 v° ; *Archiv für das Stud.*, vol. 88, p. 322.)

son honneur, sa charité[1]. Ah ! s'écrie-t-il, lorsqu'il sera mort, les trouvères auront lieu de gémir, car jamais ils ne serviront un maître comparable à celui-là !

> Li jogleor deveront bien plourer
> Quant il morra, car moult porront aler
> Ains que tel prince puissent mais recouvrer[2].

Faut il s'étonner que Bodel ait, dans son malheur, compté que la compagne d'un homme aussi libéral ne lui refuserait pas assistance ?

c') LA PASTOURELLE. — Les vers que nous avons cités à la p. 550 renferment, à notre avis, une allusion à *une guerre* plutôt qu'à des *dissensions*, comme l'assure P. Paris, ou à des *troubles*, ainsi que le prétend M. Raynaud [3]. D'après ces critiques, c'est à Tournay qu'auraient eu lieu les querelles intestines dont ils croient entendre l'écho dans la petite idylle de notre auteur. Mais 1°) la phrase de la bergère : « *Les Français* ont séjourné ici et ils ont ruiné la province » indique à n'en pas douter qu'il s'agit d'une sérieuse expédition militaire, de ravages exercés par une armée, et non d'un conflit entre les citoyens d'une commune. 2°) Les ménestrels du moyen âge s'inquiétaient peu des affaires politiques, lorsqu'elles n'intéressaient directement ni eux-mêmes ni leur clocher, et il est fort étrange qu'un habitant d'Arras se soit ému et passionné pour des événements qui se déroulaient à Tournay. 3°) P. Paris invoque à l'appui de son opinion un passage de *l'Histoire de Tournay et du Tournaisis* par A. G. Chotin. Or, M. Schultz déclare[4] qu'il n'est question, dans ce livre, ni d'une révolution advenue à Tournay en 1187, ni de l'exil d'une partie des bourgeois, ni d'une dévastation du pays. M. Chotin ne nous dit rien de cela, mais il nous apprend seulement qu'en 1187, comme Philippe-Auguste allait de Valenciennes à Tournay, le peuple de cette cité se mit sous sa protection afin de n'avoir plus à souffrir du joug ecclésiastique. On ne trouve pas autre chose dans *la Chronique* de Ph. Mousket, dans *l'Histoire de Tournay* par Cousin, dans *l'Histoire de Philippe-Auguste* par Capefigue, dans *l'Histoire de Flandre* de Kervyn de Lettenhove[5]. Il est

1. « [Diex] gart le bon conte Guion | De Flandres, que loer doit on, | Car « en lui maint, par verité, | Fois et hounours et charite. » *Cléomadès.— Hist. Litt.*, XX, 683)
2. Début des *Enfances Ogier* — *Hist. Litt.*, XX, 682. Cf. Dinaux, *les Trouvères de la Flandre et du Tournaisis*, p. 59.
3. *Romania*, IX, 219.
4. *Zeitschrift für roman. Phil.*, t. VI (1882), p. 387-390.
5. Ces renseignements sont tirés de l'article de M. Schultz.

donc raisonnable de reconnaître que la pastourelle de Bodel n'a pas été composée en 1187[1]. Mais alors en quelle année fut-elle écrite, et quelles sont les circonstances qui l'inspirèrent ?

Nous pensons, avec M. Schultz, qu'elle date de 1213. C'est cette année-là, en effet, que Philippe-Auguste, irrité contre le comte Ferrand, envahit son territoire, en jurant « par tous « les saints de France » que la Flandre deviendrait française ou la France flamande[2]. Il s'empara sans aucune peine de Cassel, d'Ypres, de Bruges, qui lui livrèrent des otages, et il marcha vers Gand que bientôt il investit[3]. Mais la destruction de sa flotte, que les ennemis avaient surprise non loin du port de Dam, le contraignit d'abandonner cette proie. Plein de rage, il rebroussa chemin, réduisit Dam en cendre, porta l'incendie *à travers toute la contrée,* frappa d'une lourde contribution Bruges et Ypres, s'empara d'Oudenarde, de Courtrai et de Douai, et mit garnison dans ces places. Les Gantois n'évitèrent leur ruine qu'en payant rançon. Lille fut détruite de fond en comble, on démantela Cassel[4]. Philippe enfin quitta la Flandre, mais il ne laissait derrière lui que décombres et désolation[5]. Il est naturel, on l'avouera, qu'une pareille campagne ait eu un retentissement immense, et il est permis de conjecturer qu'elle a, plus que les disputes des gens de Tournay et de leur évêque, troublé les habitants d'Arras[6]. Bodel n'a pas déploré seul les excès qui furent

1. L'article de la *Zeitschrift* que nous résumons ici a été, dans *la Romania* (XVI, 619-20), l'objet d'un bref examen. L'auteur de ce compte rendu déclare que la date de 1187 est contestée « avec vraisemblance », mais il ajoute que si la pastourelle fut rimée au XIII[e] siècle, elle n'est pas de Bodel. Une telle assertion ne laisse pas d'être un peu brusque.

2. Matthieu Paris, *Grande chronique,* t. II, p. 464.

3. Guillaume Le Breton, *Vie de Philippe-Auguste,* p. 259 (dans la *coll. des Mémoires relatifs à l'hist. de Fr.*, publiée par Guizot).

4. On observera que Bodel a placé la scène de sa pastourelle « *jouste le mont* « *de Cassel* ». Bartsch, *ouvr. cité,* p. 290, v. 5.

5. Guillaume Le Breton, *Vie de Philippe-Auguste*, p. 260.

6. Un seul point embarrasse M. Schultz. Il se demande pourquoi Bodel applique aux gens qui *se sont réunis de l'autre côté de la Lys* les épithètes de « trecheor » et de « foimentis » ? Ces mots s'adressent certainement non pas aux Français, mais à Ferrand et à ceux qui avaient embrassé sa cause. Tout en condamnant les ravages de Philippe-Auguste, le ménestrel arrageois devait, ainsi que ses compatriotes qui combattirent si vaillamment à Bouvines, être du parti de ce prince. Le comte de Flandre avait mérité d'être appelé un homme sans loyauté, un tricheur. Il avait donné (précisément en 1213) une preuve éclatante de sa duplicité. Il s'était engagé à venir à Gravelines « pour conférer avec le roi « et lui faire satisfaction de toutes ses injures. *N'observant pas plus sa foi en* « *cette circonstance que dans les autres,* il se fit attendre pendant un jour « entier, ne vint point, et ne fit aucune satisfaction. » (Guill. Le Breton, *ouvr. cité,* p. 259.) Si Philippe envahit la Flandre, c'est parce qu'il était indigné de ce manque de parole. Tandis qu'il dévastait cette province, ses adversaires *firent leur assemblée.* Les Anglais arrivèrent, commandés par Guillaume Longue-Epée, Hugues de Boves, le comte de Boulogne. Ferrand accourut à leur rencontre, et

commis durant cette guerre. On lit, dans une liste versifiée des abbés de Saint-Martin de Tournay, liste attribuée à Gilles le Muisis, l'éloge d'un des supérieurs de ce monastère — il se nommait Amans — qui avait su, grâce à une sage administration, rendre à son couvent, après les incursions de Philippe, son ancienne prospérité. Voici le texte :

« Amandus, abbas nonus, præfuit annis XV.

Amans fu no noevimes peres.
Desolés fu li monasteres
Par les wieres du roi de France
Et des Flamans, et sans chevanche.
Mais li preudom bien gouverna.
Et des biens plantet remana,
Religion, biens temporeulz
Et, qui plus est, spiritueulz[1]. »

Amans fut promu vers 1219 à la dignité d'abbé[2], et il est, par suite, manifeste que le passage que l'on vient de voir fait allusion aux événements de 1213-1214. Il nous semble que la phrase : « Desolés fu li monasteres, etc. » s'accorde assez bien avec celle de la pastourelle : « Li François i ont esté, ki trop « l'ont gastée », et qu'il y a des chances pour qu'il s'agisse dans les deux cas de la même expédition militaire.

d') LISTE DES PERSONNAGES. — Les renseignements chronologiques que M. Raynaud a recueillis ne sont pas aussi concluants qu'on pourrait au premier abord le croire.

Qu'il ait existé, aux environs de l'an 1200, des *Al Dent* et des *Verdière* (nos 12 et 13 de la liste), cela ne mérite guère d'être constaté, puisque ce sont des noms de famille qui ont subsisté durant des siècles et qui subsistent encore.

Les dates de *Baude Wisternave* (no 6) et de *Jehan Bosket* (no 11) appuient plutôt le système de Dinaux que celui de P. Paris, car les années 1240 et 1237 sont plus rapprochées de 1249 que de 1205.

Restent, il est vrai, dix bourgeois que le *cartulaire* ou le

toutes ces troupes se concentrèrent à Dam, c'est-à-dire en un point qui est, par rapport à Arras, *de l'autre part de la Lys*. — On notera que la pastourelle de J. Bodel contient (v. 20-3) une vive critique des Flamands et de leur outrecuidance.

1. Dinaux, *les Trouv. de la Flandre et du Tournaisis*, p. 230-1. — Cf. *Gall. christ.*, t. III, col. 276-277. « Res temporales injuria temporum deperditas « recuperavit. »

2. Les auteurs de *la Gall. christ.* sont d'accord avec Gilles le Muisis pour affirmer qu'Amans dirigea pendant quinze ans l'abbaye de Saint-Martin ; ils rapportent ce vers de son épitaphe : « Hujus eras nonus *ter quinque* domus « pater *annis*. » Or, parmi les actes qui émanent de lui, nous en possédons un de 1221, un de 1235. On ne se trompe donc pas en disant que son élection remonte à 1219 ou à 1220.

registre mentionnent avant 1210. Ce serait là un argument tout à fait irréfutable si nos aïeux n'avaient pas eu la coutume de se transmettre de père en fils leurs prénoms et surnoms. Mais ils n'en usaient ainsi que trop souvent, et cela multiplie de la manière la plus fâcheuse les confusions et les erreurs. Elles s'atténuent lorsque l'on possède, sur un même individu, un certain nombre d'indications. Quant aux dates isolées, il est souvent facile de les rapporter à deux ou trois personnes[1]. Prenons des exemples : M. Raynaud a trouvé dans le livre du saint cierge (1196) et le *cartulaire* un *Robert Piédargent* (n° 2 de la liste). Nous, de notre côté, nous voyons un *Robert Piédargent* parmi les valets de l'hôtel de Charles d'Anjou[2]. M. Raynaud nous parle d'un *Robert Cosset* (n° 10) qui figure au *cartulaire*. Nous connaissons, nous, un autre *Robert Cosset*. Il fut membre (*Reg.* 1274) de la confrérie des Ardents et même, à ce que disent ses ennemis, de *la carité Saint-Oison*. C'est une pièce *très certainement postérieure à 1250* qui le range parmi les sots d'Arras[3].

Enfin l'on a, sur deux amis de Bodel, au sujet desquels M. Raynaud ne nous fournit point de dates, des renseignements relativement étendus. — *Martin Verdière* (*Congé*, str. 25) est inscrit en 1270 (Purification) au nombre des sociétaires de la sainte chandelle, et le nom de sa femme se lit aussi, dans le registre, à la Pentecôte de 1280. Nous avons deux actes qui concernent ce Martin Verdière. En 1266, il achète à Emme du Ponchel une rente de quarante sous. En 1271, Maroie, sa femme, vend à Lambert Hukedieu « une partie de moulin[4] ». — *Henri Bougier* (*Congé*, str. 15[5]) est mort après 1251 mais avant 1274. En 1251, lui et sa femme Benoîte passent le contrat de vente d'une maison[6]. En 1274, le fils de Henri Bougier (le père et le fils portaient même prénom) vend « a Jakemon Outresage et a Maroie, sa femme, la maison qui « fut a Henri Bougier, pere du devant dit Henri[7] ». C'est évidemment au père que s'adressent les vers 169 et suiv. du

1. Nous ne nous dissimulons point que des erreurs de cette nature ont dû fatalement se glisser dans notre travail sur Adan.
2. Durrieu, *Arch. angev. de Naples*, t. II, p. 364.
3. B. N. fr. 12615, f° 205 b.
4. Arch. dép. du P.-de-C., H. carton CC, liasse 3. — Ces documents nous apprennent que le père de Martin s'appelait *Mahiu*, et c'est ce qui explique peut-être la leçon d'un ms. du *Congé* qui donne (v. 291) *Mahiu* au lieu de *Martin*.
5. Le nom de Henri Bougier se trouve dans le ms. 375 (fonds fr.) de la B. N. Les autres mss. ont « Henris li Noirs ».
6. Arch. dép. du P.-de-C., H. Prévôté des eaux, copies de chirogr., f° 19.
7. *Ibid.*, *ibid.*, f° 20 v°.

Congé. Le fils mourut entre 1292 et 1296[1], et il paraît avoir exercé la profession d'usurier[2].

c) BRETEL ET FASTOUL. — Pourquoi le Bretel que le poète lépreux salue en termes émus ne serait-il pas le Jean Bretel, célèbre par tant de partures ? Bodel — M. Raynaud ne le nie pas — s'est recommandé au souvenir de plusieurs jongleurs ou ménestrels. A-t-il dû oublier leur chef ? Mais, objecte-t-on, *le Congé* était destiné surtout aux gens riches. Jean Bretel était de ceux-là[3], et il est naturel qu'un trouvère malheureux et pauvre ait essayé de plaire à un homme en qui il voyait et un confrère et un bienfaiteur possible. Et puis il ne suffit pas de déclarer que l'auteur du *Jeu de Saint-Nicolas* a désigné en ses vers le père du prince du Puy ou son aïeul. On voudrait des preuves. M. Raynaud nous dit bien qu'il existait, à la fin du XIIe siècle, un Nicolas Bretel, dont les enfants payaient au monastère de Saint-Vaast un cens assez considérable. C'est là, ajoute le critique, *l'un de mes plus forts arguments*. La valeur de cette constatation nous échappe. Jean Bretel (qui en doute ?) n'est pas le premier du nom ; son père et son grand-père s'appelaient Bretel, cela va de soi... Faut-il entendre que Nicolas possédait beaucoup d'argent, à en juger par la forte redevance que ses héritiers acquittaient? Nous répondrons en répétant que Jean, servant héritable de Saint-Vaast, jouissait d'une grosse fortune, lui aussi. Puisque les deux personnages étaient également opulents, pour quelle raison conjecturer que le passage de notre texte vise plutôt celui-ci que celui-là ? Et, dans cette incertitude, puisque l'un de ces deux bourgeois brillait au premier rang des littérateurs d'Arras, comment n'inclinerait-on pas à croire, si l'on n'était poussé par le désir de défendre et d'équilibrer un système, qu'en sa qualité d'écrivain Bodel a dû songer, lors de sa retraite, à l'ami de tous les artistes ? — Selon nous, ces réflexions s'appliquent non seulement au cas du prince du Puy, mais encore à celui de Baude Fastoul. Sans essayer aucune démonstration, et simplement pour les besoins de sa cause, M. Cloëtta nous assure que le B. Fastoul mentionné à la strophe 28 du *Congé* est un homonyme du trouvère qui

1. *Ibid.*, *ibid.*, f° 23 v°. « Sacent tous les servans heritables que Henri « Bougier, *a sa darniere volonté*, donna a dame Marote Bougiere, sa sœur, « vefve de Jakemon Outresage, le tiers parti de LX s. de rente. » Année 1296. Voir la note suivante.

2. Mai 1292. — Renaud Coignet, garde de la terre d'Artois, atteste que Henri Bougier et Colars Nazart ont reconnu devoir 500 l. p. à divers marchands siennois. (Arch. dép. du P.-de-C., A. 37.)

3. Voir plus haut, p. 40-1. — Cf. M. Raynaud lui-même, *Bibl. de l'Ec. des chartes*, t. 41, p. 197-199.

vivait sous le règne de Louis IX. Il est vrai — et nous avons insisté là-dessus — qu'il y avait à Arras assez peu de variété dans les noms propres. Que l'on tienne compte de ce fait, soit! Cependant il est excessif d'affirmer, dès que l'on rencontre un nom célèbre, qu'il désigne un individu ignoré. Une telle conclusion a quelque chose de plaisant.

f') BODEL NE FIGURE PAS SUR LE REGISTRE DES ARDENTS. — Nous en convenons. Mais on n'a pas le droit d'inférer de là que le ménestrel soit entré dans l'association des jongleurs avant 1194. En effet, il s'en faut que le livre de la sainte chandelle se soit conservé intact. Des colonnes entières sont effacées, plusieurs pages sont presque illisibles. Que renfermaient ces colonnes et ces pages? Peut-être une indication qui eût été fort précieuse pour les biographes de Bodel, pour ceux aussi d'Adan de le Hale. — Rappelons que le Bossu n'est inscrit nulle part sur les listes de la *carité*. Pourtant ce n'est pas avant 1194 qu'il a été reçu, lui, dans la pieuse congrégation.

Nous avons terminé l'examen des arguments qu'ont produits à l'appui de leur système P. Paris d'abord, puis MM. Raynaud et Cloëtta. Nous ajouterons maintenant, en faveur de l'opinion de Dinaux, quelques remarques encore.

1) Lorsque Baude Fastoul atteint de la lèpre manifeste l'espérance d'obtenir de la municipalité d'Arras une place à l'hôpital, il s'exprime ainsi qu'il suit :

Eskievin ont trouvé un brief,
Ke je doi recevoir le fief
Ki vient de par Jehan Bodel[1].

Cela signifie que la rente (le fief) accordée par la commune à Bodel afin qu'on le soigne et qu'on le nourrisse dans un hospice, devenue vacante par la mort du titulaire, sera dorénavant attribuée à Fastoul. Celui-ci, dont *le Congé* date de 1269-1271[2], dit nettement, en employant le présent de l'indicatif, que la pension à lui donnée *vient* de Jean Bodel. Aurait-il, nous le demandons, usé de cette tournure si la rente en question avait mis soixante et dix ans pour venir de Bodel à lui?

2) L'auteur du *Jeu de Saint-Nicolas* déplore que son infir-

1. B. N. fr. 25566, f° 251 d.
2. Voir plus haut, p. 142-3.

mité l'empêche d'aller à la croisade, et il s'écrie : « Si Dieu avait consenti à se montrer *courtois* à mon égard,

> .....*en le tere qui ja fu siwe*
> Eüsse fait un serventois. » (Str. 29.)

Et ailleurs : « Mes amis s'étaient engagés à me procurer des subsides,

> S'aler peüsse *vers Damas.* » (Str. 30.)

Ainsi l'expédition à laquelle il projetait de se joindre était destinée à la conquête de la Palestine. Or, les troupes qui s'embarquèrent en 1202, à Venise, n'atteignirent jamais la Judée, et ne dépassèrent point Constantinople. P. Paris suppose donc à tort que les chrétiens étaient « déjà sur la route « de Venise ou même de Zara » quand *le Congé* fut écrit. S'ils avaient suivi ce chemin, l'ouvrage du ménestrel aurait sûrement contenu quelque allusion au séjour à Venise et en Dalmatie, il y eût été question non de Damas, mais de Byzance, tandis qu'on n'y rencontre pas — et M. Cloëtta l'a observé[1] — un seul mot qui se rapporte soit à Venise, soit à la capitale de l'empire d'Orient. Au contraire, Bodel envie le bonheur de ceux qui voguent vers la Terre-Sainte... Dira-t-on qu'il pouvait être mal instruit de l'itinéraire des croisés et des changements que l'adroite politique du doge Henri Dandolo avait introduits dans leurs plans? Nous admettons cela, mais à la condition qu'on ne date pas, ainsi que le fait M. Raynaud[2], *le Congé* de 1205. En 1205, Constantinople était prise depuis deux ans ; nul n'ignorait en Europe cet événement ; la guerre était finie ; Baudouin avait ceint la couronne[3]. Etait-ce, pour ceux qui étaient restés en France, le moment de verser des larmes et d'accuser la destinée qui ne leur avait pas permis de se rendre dans cette *Palestine* où l'expédition n'était pas allée? — Nous prévoyons ici une objection. Louis IX ne s'est pas non plus, dira-t-on, dirigé vers la Palestine. Cela est vrai, mais il avait quitté la France avec l'intention formelle de délivrer les lieux saints. Il aborda en Egypte parce qu'à tort ou à raison il pensait que ce détour apparent le mènerait plus vite au but[4]. Ceux qui partaient avec lui savaient bien que l'on tâcherait d'aller à Jérusalem[5].

1. *Archiv für das Stud.*, t. 91, p. 31.
2. *Romania*, IX, 219.
3. Il fut sacré en 1204, trois semaines après Pâques. Voir Villehardouin, §§ 137, 139 (coll. Petitot).
4. Le Nain de Tillemont, *Vie de saint Louis*, t. III, p. 231-2.
5. Lorsque Joinville parle des préparatifs de son voyage, il exprime nettement l'idée que c'était la Palestine qu'il comptait gagner. Voyez, par exemple, le § 112 : « Et sachiez que, au jour que je parti de nostre païs *pour aler en la* « *Terre sainte*, etc. »

D'ailleurs, si les quelques sujets fidèles qui accompagnèrent jusqu'au bout le pieux roi n'atteignirent point cette ville, ils s'en approchèrent beaucoup, et seul un scrupule que nous connaissons, grâce à Joinville[1], les empêcha de la visiter. Il est, en conséquence, naturel, si le poète du *Congé* devait s'embarquer en 1248 et non en 1202, qu'il ait eu, avant sa maladie, l'espérance de rimer un *serventois* dans le pays où était né Jésus-Christ.

3) Nous croyons certain que, lorsque Bodel adressait à ses concitoyens ses derniers adieux, les croisés qu'il avait rêvé de suivre étaient hors de France depuis assez longtemps. Le trouvère constate non qu'il *restera,* mais qu'il *est resté* à Arras :

Remés sui dedens le banliwe. (Str. 29.)

Mais *remés sui*............ (Str. 30.)

Il gourmande la paresse d'un nommé Waignet qui s'attarde en ses foyers, tandis qu'il pourrait — n'étaient ses hésitations — être à l'étranger déjà (Str. 36)[2]. Si l'on tire de ces passages la même conclusion que nous, sans doute on ne jugera pas téméraires les observations que l'on va lire.

Jetons les yeux sur la strophe 9 de notre *Congé :*

Waast Hukedeu, tote voie
Sui jo vostres o que jo soie,
Quar ainc ne vos trovai ombrage.
Espoir, se j'alaisse en le voie
Ou jo pas aler ne devoie,
Mieus me fust de vostre voiage;
Mais j'ai fait men pelerinage :
Deus m'a desfendu le passage
Dont bone volenté avoie;
Neporquant jo le tieng a sage :
Mors est, j'en ai eü message,
Li Sarasins que jo haoie.

Ce texte est, à le regarder dans l'ensemble, d'une assez grande clarté. Seuls, les deux vers que nous soulignons présentent quelque obscurité. Quel est ce *Sarasin* que le malheureux lépreux haïssait, et dont il a appris la mort par un messager ?

1. *Ibid.*, §§ 551-7.
2. Les troupes de Louis IX ne s'étaient pas embarquées toutes ensemble. Elles arrivèrent au lieu du rendez-vous général (l'île de Chypre) par des voies et à des dates différentes. Certains seigneurs attendirent un an, et même plus, avant de rejoindre le roi. Il y avait près de cinq mois qu'il occupait Damiette lorsque le comte de Poitiers vint de France en cette ville, amenant « l'arrière-« ban » de la croisade. (Joinville, § 179.) Nous rappelons ces faits afin d'expliquer comment Bodel a pu composer son œuvre après le départ de saint Louis et exciter pourtant Waignet à s'en aller outre-mer.

M. Raynaud conjecture qu'il est ici question de *Roger* ou de *Tiebaut Sarasin,* bourgeois d'Arras[1]. Franchement, il est cruel de prêter à ce pauvre Bodel l'idée de s'être réjoui, lui sur qui pesait la main divine, du trépas d'un de ses compatriotes. Ajoutons que l'on n'est pas instruit *par un messager* des événements qui ont lieu dans la ville où l'on habite. Et puis quel misérable jeu de mots ou quel effroyable coq-à-l'âne que celui qui consisterait à dire : « La Providence veut que je renonce à mon voyage ; néanmoins (admirez ce *néanmoins !*) je la considère comme sage, car un homme d'ici que je détestais — il s'appelait Sarasin — a rendu l'âme. » Pour une fois que Bodel s'offre le luxe d'une transition (*Neporquant jo le tieng...*), il n'a pas de chance, et l'on détruit complètement, semble-t-il, la liaison de ses idées. Elle n'est pas cependant bien difficile à saisir. « Dieu, écrit le ménestrel, ne consent point à ce que je combatte pour lui en Palestine. Toutefois (quoiqu'il se prive en ma personne d'un défenseur), je proclame sa sagesse ; il l'a prouvée récemment, lui qui a ravi l'existence à son ennemi, à ce Sarrasin exécré. » Un tel raisonnement ne pèche pas contre la logique. Si Dieu arrêtait les chrétiens qui partent pour la Terre-Sainte, il ne serait pas sage ; mais si, en même temps qu'il s'oppose au *pèlerinage* de l'un d'entre eux, et de l'un des plus infimes, il frappe *l'Infidèle* et le tue, il montre en cela l'éternelle prudence de ses desseins.

Ce point étant établi, on ne saurait nier que les mots « li « Sarasins » désignent *le Sarrasin* par excellence, celui dont le rang et la puissance contrastaient le mieux avec l'obscurité de Bodel. Nous croyons donc que, dans ces vers du *Congé,* il s'agit du soudan de Babylone (Le Caire), Saleh Nagem-Eddin ou Saleh Nedjm-Eddin.

Avant l'arrivée des vaisseaux français à Damiette, ce prince souffrait déjà d'une maladie incurable. A moitié paralysé (on prétendait qu'il avait été empoisonné[2]), il eut à peine la force d'aller de Damas en Egypte, lorsqu'on l'eut averti que la croisade se dirigeait de Chypre vers cette contrée[3]. Il parcourut la route dans une litière, dont il sortit si exténué que certains émirs, qui complotaient de l'assassiner, jugèrent ce meurtre inutile, tant ils comptaient sur la fin prochaine de leur souverain[4]. On attendait sa mort d'heure

1. *Romania,* IX, 221 et 247.
2. Joinville, §§ 144-5.
3. Le Nain de Tillemont, *Vie de saint Louis,* t. III, p. 232-233.
4. M. Paris, *Grande chronique,* t. VII, p. 19, note 3.

en heure, et plusieurs fois elle fut annoncée faussement aux chrétiens et à leurs adversaires. C'est même parce qu'elle avait ajouté foi à un bruit ainsi répandu que la garnison de Damiette abandonna cette place à Louis IX et n'essaya point de résister[1]. Le 16 novembre[2] 1249, Saleh Nedjm-Eddin succomba au mal qui le minait, et cette nouvelle, vraie cette fois, fut accueillie par le camp français avec des transports d'allégresse[3]. Qu'un événement si grave ait retenti jusqu'à l'Occident, il n'en faut assurément pas douter, et il est évident que ceux qui n'avaient pas suivi l'expédition s'associèrent de loin à cette grande joie des croisés. Selon nous, l'auteur du *Congé* se fait l'écho de cette joie; le « *Sarasin* » dont il nous parle, c'est le soudan de Babylone, et la haine qu'il lui a vouée est, sinon très charitable, au moins des plus orthodoxes. — Il résulte de ce qui précède que le poète aurait écrit ses adieux à la fin de 1249[4] ou dans les premiers mois de 1250.

4) On lit à la 43me strophe du *Congé :* « Dame en qui tous biens sont logés (la Vierge Marie), je n'irai plus maintenant baiser votre saint cierge, mais jamais je ne cesserai de l'avoir en vénération,

> Et quant iere *ou petit marchié,*
> *De moi iert baisie la tours*
> *Ou establis est ses sejours ;*
> S'avrai cuer mains mesaaisié. »

Cette tour où était enfermé le « joyau d'Arras », la chandelle qui guérissait les ardents, elle avait été construite en 1214[5], et si Bodel a composé son ouvrage entre 1202 et 1205, il n'est pas admissible que l'on y trouve la mention de ce monument.

M. Raynaud répond que les strophes 42 à 47 du *Congé* ne sont pas authentiques[6]. Comme lui nous pensons que les deux dernières doivent être éliminées; manifestement elles ont été ajoutées par un très inintelligent copiste[7]. Mais les

1. Joinville, § 163; Le Nain de Tillemont, *ubi sup.*, p. 250.
2. Tillemont (*ibid.*, p. 286) donne la date du 25 novembre; d'autres celle du 22.
3. M. Paris, *ubi sup.*, p. 19.
4. Il se peut — et même nous inclinons à le croire — que Bodel, lui aussi, ait été trompé par une fausse nouvelle, et qu'il se flatte prématurément de la mort de Saleh.
5. Guillaume Gazet, *Histoire de la sainte chandelle*, p. 16 (édit. de 1631); Lecesne, *Hist. d'Arras*, t. I, p. 69 et suiv.
6. *Art. cité*, p. 226-7.
7. Notons que le ms. où se lisent les str. 42-45 ne contient pas les nos 46-47. Réciproquement, les mss. qui renferment ces deux dernières strophes n'ont pas les quatre autres. Ainsi de ce que le groupe 46-47 a été interpolé on n'a pas le droit de conclure que le groupe 42-45 l'est aussi, puisque les deux passages contestés proviennent d'une source différente.

stances 42 à 45, bien qu'elles ne se rencontrent que dans un manuscrit (Ars. 3142), se défendent assez bien et ne méritent peut-être pas d'être exclues du texte. Elles étaient si peu suspectes à P. Paris qu'il les déclare « non moins précieuses « que les autres », et qu'il reproche à Méon de ne point les avoir imprimées[1]. Mais même si elles sont, selon l'assertion de M. Raynaud, « l'œuvre d'un trouvère artésien » qui a vécu après Bodel, elles ne laissent pas de témoigner en faveur de l'opinion de Dinaux. En effet, ce *trouvère artésien,* qui appartenait forcément au xiii[e] siècle[2], comment n'aurait-il pas connu, du moins dans ses grandes lignes, la biographie du ménestrel dont il remaniait les travaux? Rien ne nous oblige à présumer que ce continuateur ait été léger ou maladroit au point de ne pas éviter un anachronisme grossier. Pourquoi n'aurait-il pas prêté à son devancier des vers que celui-ci aurait pu réellement écrire? Si ce littérateur anonyme a eu quelque souci de la vraisemblance, les strophes qu'il a rimées prouvent que l'auteur du *Saint-Nicolas* ne composa pas ses adieux avant 1214.

On voit combien sont nombreuses les difficultés que souffre la théorie de P. Paris. Elle ne se tient debout qu'à l'aide de maintes conjectures, et elle est fondée sur un ensemble d'arguments dont aucun n'est péremptoire. Pour se rallier à ce système, il faut commencer par accorder que la femme de Gui de Dampierre ne possédait pas (et cela est faux) les mêmes titres que la première Mahaut; que les habitants de Tournay ont mis, en luttant contre leur évêque, une province à feu et à sang; que Bretel n'est pas Bretel et que Fastoul n'est pas Fastoul; que l'on ignorait à Arras, en 1204-1205, la prise de Constantinople; que la strophe 9 du *Congé* n'offre aucun sens; que les strophes 42 à 45 sont non seulement une addition, mais une addition fort gauche. Voilà bien des hypothèses...

Il serait, à notre avis, plus simple de ne rien supposer, d'accepter bonnement le texte tel qu'il se présente à nous, et de lui assigner, ainsi qu'à la retraite de J. Bodel, la date de 1249 ou de 1250.

1. *Hist. Litt.*, XX, 611. — D'après P. Paris, c'est en suivant le ms. de l'Arsenal que l'on donnera aux vers de Bodel leur ordre le plus naturel.

2. « Tous les mss. des *Congés* sont du dernier tiers du xiii[e] siècle. » Raynaud, *art. cité*, p. 227.

II.

LISTE DES PERSONNAGES CITÉS DANS LE « CONGÉ » DE BAUDE FASTOUL.

(Essai de chronologie.)

ABRÉVIATIONS : **Arch.** = Archives départementales du Pas-de-Calais ; **Pr.** = Prévôté des eaux ; **Cens.** = Censier de 1261 (B. N. lat. 10972) ; **Reg.** = Registre de la confrérie des jongleurs et bourgeois d'Arras (B. N. fr. 8541) ; **Inv.** = Inventaire de Godefroy ; **Ol.** = Recueil des Olim.

Str. 3 et 4. — **Pouchin** (Paket et Simon). Voyez p. 52-3.

Str. 5. — **L'Anstier** (Pierre). — Robert d'Artois reconnaît lui devoir 500 l., 29 mai 1274 *(Inv.*, I, 433). — Robert assigne, sur le péage de Bapaume, le payement de 600 l. p. qu'il lui doit. 23 oct. 1277 *(Ibid.*, 468). — Bailli d'Arras en 1283 *(Reg.)* — Sa femme est citée en 1266 *(Ibid.)*

Str. 6. — **de Castel** (Nicholon). — Acte de 1252. *(Comité des trav. hist. et scient. ; Bulletin histor. et philol.*, année 1894, nos 1 et 2, p. 422.)

Str. 7. — **Sire Audefroi. —** Voyez p. 47-8.

Str. 8. — **Wyon** (Jacquemon). — Ars. 3101. Envoi d'une chanson de Moniot d'Arras.

Wyon (Baude). — Voyez p. 46, le texte et la note 6.

Str. 9. — **Amion** (Henri). — Il était clerc (Ars. 3101, fo 134) ; ami de Colars le Bouteiller (*ibid.*), de Mahieu de Gand (B. N. fr. 845, fo 143 ro) ; a soutenu des jeux-partis contre Jean Bretel *(Hist. Litt.*, XXIII, 612 et suiv.)

Cabot. — Inconnu.

Str. 10. — **Fastoul** (Colars). — Inconnu.

Fastoul (Baude et Rosin). — Inconnus.

Str. 11. — **Pagouri.** — Inconnu.

Str. 12. — **Verdière** (Jean). — Paraît avoir été frère de *Philippot*, dont le nom suit. (*Bibl. Ec. des ch.*, série IV, t. V,

p. 325-6.) — Année 1264 ou 1265. Note de ce que les échevins de Calais doivent à Jean V. (*Inv.*, I, 291.) — Acte de vente daté de 1284. (*Arch.*, H. Pr., copies de chirogr., f° 56 v°.) — *Cens.*, f°s 30 r° et 35 r°. — Cf. p. 53, note 5.

Verdière (Philippot). — *Chanson du bon Dieu à Arras* (Monmerqué et Michel, *Th. fr. au moyen âge*, p. 23). — Il soutient un jeu-parti contre Lambert Ferri. (Sienne, H. X. 36, f° 41 r°.) — Ami de Colars le Bouteiller (B. N. 845, f° 118 v°) et de Jean Simon (*Bibl. Ec. des ch.*, série IV, t. V, p. 326). — Auteur supposé du *Dit des Marcheans* (*Ibid.*, p. 326-7). — *Reg.*, 1273 : « mere Phelippot Verdiere. »

Str. 13. — **Aimeri** (Jean). — Inconnu.

Cardon. — Inconnu.

Str. 14. — **Louchard** (Englebert). — *Reg.*, 1269. (Sa femme est citée en 1278.) — Voyez p. 434, texte et note 9.

Louchard (Jacquemon). — Voyez p. 434-6.

Louchard (Andrieu). — Fils d'Englebert et frère de Jacquemon. — « Andreas, filius Engleberti Louchard, pro domo que « fuit Johannis Piédargent, contigua domui domini de Keu, « VII sol. » (*Cens.*, f° 34 r°.) — Févr. 1267. Les échevins de Calais reconnaissent devoir 236 l. p. à André L., fils d'Englebert L. (*Inv.*, I, 312.) — En 1282, il soutient un procès pour des vases d'argent déposés par lui au monastère de Saint-Vaast. (*Ol.*, II, 205.) — *Reg.* Sa femme est mentionnée en 1260.

Str. 15. — **Cosset** (Pierron). — Année 1296. *Inv.*, II, 247.

Cosset (Boine Hane). — *Reg.*, 1303 : « Jehans Cossés, fiex « Boine Hane .» — Cf. B. N. fr. 8533, f° 43. Mais il est douteux qu'il s'agisse du même personnage.

Li vers (?) (Jacquot et Jean). — Inconnus.

Str. 16. — **De Baudimont** (Renaud). — Inconnu.

Reviaus (Henri). — Inconnu.

De Beaumont (Grars). — Inconnu.

Str. 17. — **Le Clerc** (Jacquemon). — Inconnu.

De Castel (Robert). — Est-ce le même que le ménestrel Robert du Castel ? — Voir *Bibl. Ec. des ch.*, série IV, t. V, p. 305-6 ; *Hist. Litt.*, XXIII, 751-2. — *Reg.*, 1304, Pent. et S.-Remi ; *ibid.*, 1307 : « de Castel dans Robers. »

Str. 18. — **Amion** (Guillaume). — « Wills Amions pro « domibus que fuerunt Simonis Rousée et Gambart, XVIII « den. in Nat. »... « Item, idem W. Amions pro domibus que « fuerunt Balduini Bardoul, XI sol., VI den. et III cap. in « Nat. » (*Cens.*, f° 21 r°.) — *Reg.*, 1270, Pentec.— Eut pour fils Riquier que Fastoul cite dans cette même str. 18. Le père et le fils assistent, comme hommes du comte, à un plaid tenu en

1285. (*Inv.*, I, 588-9.) — Ne pas confondre le Riquier que salue Fastoul avec le Riquier dont il est question dans *le Jeu de la feuillée.* (Voir p. 449, note 1.) — Il y a eu à Arras plusieurs Will. Amion. C'est celui dont nous venons de parler que Baude Fastoul a connu, et non le Will. Amion qui est mentionné trois fois entre 1293 et 1295 dans *l'Inv.* (II, 237-8, 244, 247) et dans *le Reg.*, en 1306. Celui-ci a eu un fils qui s'appelait aussi Willaume. (*Inv.*, II, 247.)

Amion (Riquier). — Voyez le précédent.

Str. 19. — **Wagon** (Guillaume). — Voir p. 438, note 2.

Hanel. — Voir Adan de le Hale, *Congé,* str. 11, v. 2.

Bodel (Jean).

Str. 20. — **Wyon** (Sawalon). — Voir p. 46, texte et note 5.

Str. 21. — **de Courcelles** (Gillon). — Fastoul l'appelle « segneur » ; il semble avoir été un personnage considérable. Il est cité, dans l'état des dettes du comte d'Artois, « pour « avoir esté dans la Pouille ». 1[er] juillet 1274. (*Inv.*, I, 435 et suiv.) — A la même date (*Ibid.*, p. 440), Robert d'Artois nomme, pour son receveur, Gillon de Courcelles, bourgeois d'Arras.

Str. 22. — **Le Petit** (Gillot). — Voir p. 344-5. — Fastoul le mentionne encore à la str. 46.

Gautier (Le Petit ?) — Inconnu.

Bougier (Willaume). — Inconnu.

Str. 23. — **de Vergelai** (Jean). — Soutient, en compagnie de Dragon, un jeu-parti contre Bretel. (Vat. 1490, f° 172 r°.) — « Enguerrand, Adam, Robert, Jacques, Jean, Margot, Maroie, « tous enfants de Robert Bernard, ont werpi a Jean de « Vergelai, leur oncle, tout le droit qu'ils avoient sur la mai- « son de Simon Wagon. » (*Arch.*, H. Pr., copies de chirogr., f° 55 v°, année 1271.) — En 1284, Jean de V. vend à la femme de Baudouin, châtelain d'Arras, le manoir qui fut à Simon Wagon (*Ibid.*, *ibid.*, f° 56 r°). — Il est cité dans *les Ol.* (II, 389) en 1295, à propos d'un litige entre le comte d'Artois et les religieux de S.-Vaast. Les échevins d'Arras, qui sont mêlés à l'affaire, ont pris des gages dans la maison de J. de V.

Godin (Nicholon). — 10 juin 1284. Les échevins de Calais s'obligent à payer 200 l. p. à Nicholon Godin, bourgeois d'Arras. (*Inv.*, I, 558.) — Nous ignorons si l'on doit identifier ce Nicholon G. avec « Nicolas dit Godin-le-Vieux, fils de Wil- « laume Godin », à qui les échevins de Calais promettent de payer, chaque année, le samedi avant la mi-juin, 25 l. pour une somme qu'il leur avait avancée (*Arch.*, A. 16).

Gouve (Robert de). — Cousin de Fastoul. Inconnu.

Baude (fils du seigneur Hemin). — Inconnu.

Str. 24. — **Lens** (Jean de). — 10 juillet 1333. Eudes, duc de Bourgogne, acquiert une maison sise auprès de celle « *qui fu* « a Jehan de Lens ». (*Arch.*, A. 76.)

Blassel (Jean). — Avril 1304. Jacques de Pas, écuyer, « baille a loial cense » ses manoirs et terres d'Aigni à Jean de Langhaverie, dit Blassel, bourgeois d'Arras. (*Arch.*, A. 50.) Ce Blassel est-il celui du *Congé ?* On a le droit d'en douter.

Str. 25. — **Veau** (Guillaume). — Voir *Hist. Litt.*, XXIII, 610. — Mai 1257. « Sacent tous les servans heritables que « maistre Willaume Veaus, fils de Jean Veel, bourgeois d'Arras, « ki fu, a connu qu'il doit a Marien Hancarde XX l. » (*Arch.*, H. Pr., carton CC, liasse 2.) — 1268. Guill. Veau vend à Lambert Hukedieu une part de droit qu'il avait sur un moulin. (*Ibid.*, *ibid.*, liasse 3.)

Travelouce (Jacquemon). — *Cens.*, f° 11 r° : « Jacobus Trave- « louce pro domo sua, VII sol., III den. » — Voir plus haut, p. 24, un acte de 1263 où ce personnage est cité.

Str. 26. — **Seigneur Andrieu.** — Inconnu.

Str. 27. — **Crespin, fils de Baude Crespin.** — Nous connaissons deux Baude C., qui ont eu, tous deux, un ou plusieurs fils. Nous ne croyons pas que Fastoul se soit adressé à Baude, frère de Robert C. (Voir plus haut, p. 101 et 150). Ce Baude et ce Robert ont occupé à Arras, entre 1260 et 1307, une situation tout à fait prépondérante. (Cf. Jeanroy et Guy, *Chansons et dits artésiens du XIII[e] siècle,* index des noms propres.) Baude eut trois fils, dont l'un — Jean — fut en 1316 bailli d'Arras et figure dans *le Reg.* en 1308. Il était certainement trop jeune en 1269 pour que l'auteur du *Congé* l'ait désigné dans ses vers. On peut en dire autant de Sawalon et de Robert, ses aînés. — Selon nous, il est question ici de Baude ou Baudouin C., riche usurier de la première moitié du XIII[e] siècle. — *Cens.*, f° 11 v° : « Arnulphus li Ferons pro domo que « fuit Balduini dicti Crespin, VI sol. » — Voyez encore *Arch.*, H. Pr., copies de chirogr., f° 1.)

Verdière (Vaast). — Inconnu.

Frekin (Jacquemon). — Inconnu.

Str. 28. — **L'Anstier** (Kamin). — Inconnu.

Kikerel. — Inconnu.

Str. 29. — **Aloi.** — Peut-être est-il le même que Halois. (*Feuillée*, v. 212, 223 et suiv.)

Rasset. — Inconnu.

Str. 30. — Les deux fils de « seigneur **Audefroi** ». — Voir str. 7.

Str. 31. — **Gilles li Viex.** — V. Adan de le Hale. *Congé,* str. 11.

Str. 32. — **Ridiaus.** — Inconnu.

Brisegaus. — Inconnu.

Str. 33. — **Le seigneur de le Tieuloie.** — Voir plus haut, p. 45, le texte et la note 3.

Monnart d'Anzin. — Inconnu.

Rolland (d'Anzin ?). — Inconnu .

Str. 34. — Elle est adressée à un chevalier *qui tient Hacecourt et Vimi.* — Quel est ce chevalier ? Il ne saurait être confondu avec Adam de Vimy, mort vers 1262. (Voyez p. 23-4.) — D'après L. Passy (*Bibl. Ec. des ch.*, IVe série, t. V, p. 34-5), ce passage se rapporterait à Perrin d'Auchicourt (ou Hachicourt), plus connu sous le nom de Perrin d'Angecort. L'hypothèse est ingénieuse, mais ce n'est qu'une hypothèse.

Str. 35. — **Le châtelain d'Arras.** — Est-ce le Baudouin qui paraît dans un acte de 1284 ? (Cf. ci-dessus, str. 23, au mot « Vergelai ».)

Str. 36. — **de Relenges** (Jean). — B. N. fr. 12615, fo 205 a. Il avait hérité de la fortune de Jacquemon le Noir. La pièce où se trouve ce renseignement date de 1262 au plus tôt. On y parle, en effet, de la mort d'Adam de Vimy.

Str. 37. — **de Monchi** (Jean). — B. N. fr. 12615, fo 205 b. Il est donné comme digne d'être doyen de la « carité » S.-Oison. Cependant il n'était pas aussi dénué d'esprit que cette plaisanterie inviterait à le croire. Il occupa, pendant plusieurs années, la charge de bailli à Arras. — 18 septembre 1274. Quittance donnée à Jean de M. d'Arras. (*Inv.*, II, 168.) — Chandeleur 1289. Comptes de Jean de M., bailli d'Arras. (*Arch.*, A. 127.) — Août ou sept. 1294. Quittance de Jean de M. d'Arras. (*Ibid.*, 135.) — 1298. Il procède, par ordre du comte d'Artois, au bornage du vivier d'Anzin. (*Ibid.*, 2.) — Même année. Jean Gazier est nommé bailli à sa place. (*Inv.*, II, 350.) — 23 nov. 1298. Renaud Coignet notifie que Jean de M., ancien bailli, doit, après vérification de ses comptes, 69 l. p., 17 s. et 3 d. (*Arch.*, A. 145.) — Ajoutons que ce personnage est mentionné en juin 1262 (fo 74) dans un cartulaire relatif à l'abbaye de Vaucelles. (*Arch. dép. du Nord.*)

de Monchi (Andrieu). — Frère du précédent. Cité dans un acte de la fin du XIIIe siècle. (*Arch.*, A. 47.) — *Reg.*, 1302.

Str. 38. — **Nazart** (Robert). — Voyez p. 50-51.

Boidin (Colars). — Inconnu.

Str. 39. — **Doucet** (Robert). — Février 1265. Les échevins de Calais reconnaissent devoir 49 l. à Robert D., bourgeois d'Arras, fils de feu Sawalon D. (*Inv.*, I, 294.) — Janvier 1271.

Les échevins de Calais s'obligent à payer 330 l., 10 s. p. à Robert D. (*Ibid., ibid.,* 385.) — *Reg.*, 1274. « Femme Robert « Douchet. » — 1er juillet 1274. Robert est cité dans l'état des dettes du comte d'Artois. (*Inv.*, I, 435 et suiv.) — Il eut un fils qui portait le même prénom que lui (*Ibid., ibid.*, 553), en sorte qu'on ne sait pas bien si des actes de 1294 où figure un Robert D. (*Ibid.*, II, 242, 244) concernent le père ou le fils. Le père semble avoir vécu fort longtemps, probablement jusqu'en juin 1302. Dinaux (*Trouv. art.*, p. 24) cite, mais par malheur sans donner ses sources, l'épitaphe de sire Robert D., « boins preudhome de bonne loi », enterré dans la paroisse de Saint-Jean-de-Ronville, à Arras. Cette épitaphe pourrait être celle de notre Robert D. Elle atteste sa longévité, car elle nous apprend que « de sa chair issit grant « lignie », et qu'il était entouré de cinquante de ses descendants. Nous disons « descendants » et non pas « enfants », comme Dinaux !

Copart. — Ménestrel couronné au Puy d'Arras ; ami d'Adan de le Hale (Voir p. 221), de Bretel et de Ferri. (Ars. 3102, f° 23.)

Fessart (Baude). — Inconnu.

Str. 40. — **Henri** et **Adan**, son fils. (Henri et Adan de le Hale.)

Bertremiu. — Inconnu.

Str. 41. — **Faveriel** (Grars), surnommé *le boiteux*. — B. N. fr. 12615, f° 215 c. Il fut compromis en 1269 pour avoir fait, sur son *brevet*, une fausse déclaration de ses biens. Observez qu'il s'agit, dans le manuscrit 12615 et dans *le Congé* de Fastoul, de Grars F. *le Vieil*, mentionné avec cette épithète dans *le Reg.* (1279) où se lit aussi (1277) le nom de sa femme : « Feme viel Grart Faverel. » — Voici les pièces qui concernent ce personnage : *Cens.*, f° 16 r° : « Gerardus Faveriaus pro « furno suo. » — *Arch.*, H. Pr., copies de chirogr., f° 44 r°, 1258. « Sacent tous les servans heritables... que Henri de Bailluel, « fils de Guillaume Favrol de Saint-Gery, a vendu, werpi... a « Grard Faverel, bourgeois d'Arras, toute la part et tout le « droit qu'il pouvoit avoir au moulin de Blangi. » — Grars F. (le jeune ?) est cité dans un acte de 1296 (*Inv.*, II, 243) et dans *le Reg.*, en 1304.

Str. 42. — **Adan fils de maître Henri.** — Cf. str. 40.

Ferri (Lambert). — Ce fameux trouvère est l'ami d'Adan de le Hale et de Bretel. Nous n'avons découvert aucune pièce où il fût question de lui.

Aurris (Adan). — Inconnu.

Str. 43. — **L'Anstier** (Adam). — Voyez plus haut, p. 438, le texte et la note 3.

Joie (Jean). — Cf. Adan de le Hale, *Congé*, str. 11.

Str. 44. — **De Hées** (Robert). — *Reg.*, 1281.

Str. 45. — **Sourgon.** — Inconnu.

Le Fort (Pierron). — Inconnu.

Str. 46. — **Le Petit** (Gillot). — Cf. str. 22.

Str. 47. — **Verdière** (Jean). — Cf. str. 12.

Pouchin (Pierron). — Voyez plus haut, p. 53-55.

Marekin. — Inconnu.

L'Anstiere (dame Sarain). — Inconnue.

Str. 48. — **Wagon** (Simon). — 1265. « Sacent tous les ser-« vans heritables de la riviere de Saint Vaast que « Sawalon Wion, fils de Mathieu, a werpi... a Simon Wagon... « tout ce que Gertrude Wagon, sa mere, pouvoit avoir, etc. » (*Arch.*, H. Pr., copies de chirogr., f° 55 r°.) — Il y eut sans doute un autre Simon W. (Voir str. 23, au mot *Vergelai*, et *Inv.*, II, 243-4, année 1295.)

Outresage (Gillon). — Inconnu.

Str. 49. — **Névelon.** — (Amion? Voyez p. 269-70.)

Bourgeois (Jean). — Inconnu.

Str. 51. — **Gillot le Tailleur.** — Inconnu.

Sawalon le Maieur. — Inconnu.

Str. 52. — **Turpin** (Jean). — Inconnu.

Lambert. — Inconnu.

Hatelet. — Inconnu.

Foubert (Colin). — Inconnu.

Str. 53. — **De le Capele** (Evrard). — Inconnu.

Alard (Jean). — Inconnu.

Hanius. — Inconnu.

Str. 54. — **Barbedor.** — Semble être le même que le Jacquemon Louchard de la str. 14.

Str. 55. — **De Paris** (Jean). — Fils d'Ermenfroi de Paris. Voir p. 446, le texte et la note 5.

De Paris (Baude). — Probablement le frère du précédent.

Str. 56. — **Wasket** (Jean et Benoît). — Inconnus.

Le Papoire (Estevenon). — Inconnu.

Str. 57. — **De Castel** (Jean). — *Reg.*, 1289.

Derekin (Henri). — Inconnu.

Revelard (Pierre). — Inconnu.

Habars (Regnier ?) — Inconnu.

Hane le Mercier. — Voir plus haut, p. 344.

Baudouin le Candelier. — Inconnu.

Str. 58. — **Willaume le Marescal.** — Inconnu.

III.

COMMÉMORATION D'ADAN LE BOSSU A ARRAS.

Le 21 juin 1896, la ville d'Arras a rendu au plus illustre de ses ménestrels un tardif mais solennel hommage. Les fêtes que l'on a célébrées en son honneur avaient été organisées avec autant de dévouement que d'intelligence. Elles ont commencé par deux intéressantes conférences, consacrées l'une à Adan de le Hale poète (M. E. Blémont), l'autre à Adan de le Hale musicien (M. de Ménil). Puis on a entendu *la Bosse de maître Adan*, à-propos en vers de M. M.-J. Le Coq. L'auteur de cette bluette nous montre le fils de maître Henri revenant d'exil. A l'entrée de sa cité natale, il cause avec Gillette, fille du « gros Gille », le tavernier, (serait-ce Gillot le Petit ?) et il apprend que nul, durant son absence, n'a oublié ni sa personne ni ses chansons. Tel est (nous omettons les détails) le sujet de cette pièce. Quant au titre, il est justifié par une tirade du trouvère qui raconte à Gillette pourquoi on l'a surnommé le Bossu :

.......Jadis, lorsque, selon nos us,
Je jouais en la ville une hilare sotie,
Ribauds, truands, bourgeois, à chaque repartie,
Crevaient d'aise et riaient ainsi que des bossus.
Lors, on me fit bossu moi-même.............

Après cette saynète, un monologue : *le Portrait de la fiancée*, traduit du *Jeu de la feuillée* par MM. Blémont et Laut. Ensuite, les artistes de l'Opéra-Comique ont interprété la pastorale de *Robin et Marion*. L'orchestre était dirigé par M. J. Tiersot[1]. L'œuvre du vieux ménestrel a reçu un accueil enthousiaste. Les siècles ne lui ont ravi ni sa gaieté ni sa fraîcheur, et la naïveté de cette composition a charmé les spectateurs. Il est cependant regrettable que l'on ait introduit dans le texte quel-

1. Il a écrit, pour les mélodies d'Adan, un accompagnement gracieux. M. Blémont a mis le texte du *jeu* en vers modernes. La partition de *Robin et Marion* (piano et chant) a paru chez l'éditeur Fromont.

ques couplets trop modernes, quelques romances populaires qui n'appartiennent point spécialement à l'Artois. Sans doute, les morceaux que le Bossu avait destinés à la musique étaient bien courts, mais fallait-il en s'allongeant qu'ils perdissent leur vrai caractère ? Que penser, par exemple, d'une strophe comme celle-ci :

Sous l'étoile qui se lève,
On revient, quand meurt le jour,
Et le ciel, qui s'ouvre au rêve,
Laisse à Dieu monter l'amour ?

C'est un chœur de bergers qui s'exprime ainsi ! Ailleurs, Marion et son amant chantent *Rossignolet du bois joli...* et *En passant par la Lorraine...* Nous ne jugeons pas ces additions très heureuses.

La représentation de la pastorale, qui était la principale attraction de la fête, a été suivie par une *Conférence rimée* qu'a dite Coquelin cadet, par *la Ballade du Bossu* de M. Henri Malo, par une poésie de Jean Richepin, intitulée *A Adam de la Halle*. Richepin compare les ouvrages de l'humble clerc à « la petite bière », non aux grands vins que l'on sert sur les tables opulentes :

Mais la petite bière a du bon, hein, les fieux !

Cette réflexion amène une longue allégorie culinaire, dont la conclusion est que les vers de l'auteur de *la Feuillée* rappellent aux gens du nord qui les lisent

Le beurre du pays en tartine, et la chope.

Après une telle constatation, il ne restait plus qu'à couronner le buste du littérateur qui nous a légué des écrits si substantiels. C'est ce que l'on a fait. L'orphéon a exécuté une cantate, tandis que l'on ceignait de lauriers le bronze de maître Adan[1].

1. Ce buste est dû au ciseau du statuaire artésien G. Engrand. Toutes les pièces qui ont été jouées ou récitées à la soirée du 21 juin 1896 sont réunies dans une brochure intitulée *Commémoration d'Adam de la Halle*. Les conférences de MM. E. Blémont et de Ménil ont paru dans *la Revue du Nord*, nos du 1er et 15 juillet 1896.

IV.

MANUSCRITS ET ÉDITIONS DES ŒUVRES D'ADAN DE LE HALE.

A. — CHANSONS.

1° **Mss.** — Laborde s'est avisé le premier de dresser une liste des chansons du moyen âge[1]. — Il en compte 33 d'Adan, mais il faut en défalquer deux qui font double emploi. On trouve, en effet, dans son tableau :

De chanter ai volenté curieuse...
A chanter ai volenté curieuse...

Dame, vos hom vous estrine...
Ma dame, je vous estrine...

Restent donc 31 morceaux, au nombre desquels il en est un qui est donné comme ayant pour premier vers : « Mais amors « si de me plaindre. » Aucune des chansons du Bossu ne commence ainsi, et nous avons inutilement cherché, dans les manuscrits auxquels Laborde renvoie et dans beaucoup d'autres encore, la pièce dont le début serait tel. A notre connaissance, elle n'existe nulle part, et elle n'a pu être, croyons-nous, signalée que par erreur. Il n'y a donc, dans le catalogue qui nous occupe, que 30 chansons du clerc d'Arras. Une (*Grant deduit a et savoureuse vie*) a échappé à de Coussemaker; les 29 autres sont celles qu'il a publiées, en ajoutant cinq morceaux qui portent les nos VI, XIV, XV, XXX, XXXIII dans son édition. Si l'on a égard au temps où la liste de Laborde a été faite, elle paraîtra intéressante, mais elle n'en demeure pas moins de toute manière incomplète, car elle est fondée seulement sur quatre manuscrits[2] qu'il eût même été facile de dépouiller bien mieux qu'ils ne l'ont été.

1. *Essai sur la musique ancienne et moderne*, t. II, p. 309-310.
2. Laborde s'est servi d'ordinaire de six mss., mais, pour son classement des chansons d'Adan, il n'en a utilisé que quatre. (Vatican, Sainte-Palaye, Clairambault, Noailles.) Encore a-t-il commis de fréquentes et graves erreurs en consultant ces recueils. Ou bien il n'a pas indiqué tous les ouvrages du Bossu qu'ils renferment, ou bien il y a vu — nous ne saurions expliquer comment — des pièces qui ne s'y trouvent pas.

Le principal mérite de ce travail est d'avoir suggéré aux érudits de notre époque l'idée de l'entreprendre à nouveau avec plus de soin et de méthode et en examinant à fond de plus nombreux documents. A cet égard, la table que P. Paris a insérée dans son beau livre, *les Manuscrits français de la Bibliothèque du Roi*[1], constitue un progrès si remarquable qu'il n'y a point de comparaison à établir entre cet ouvrage et celui dont nous venons de parler. P. Paris n'a oublié presque aucun de nos anciens ménestrels, et ses investigations ont porté sur 13 manuscrits. Cependant (ces observations ne s'appliquent qu'à la partie de la liste qui est consacrée à notre auteur) il eût été nécessaire d'étendre encore des recherches déjà si considérables. La Bibliothèque Royale ne possédait pas tous les recueils qu'il eût fallu inspecter, et, même après le classement tenté par P. Paris, l'inventaire des chansons du Bossu n'était guère qu'à moitié fait. Il renfermait, il est vrai, les 36 chansons d'Adan que le temps a respectées, mais il demeurait défectueux parce que, répétons-le, il ne renvoyait qu'à quelques sources. En outre, dans ce tableau, chansons et partures sont mêlées, ce qui peut produire des confusions. Enfin, on doit noter une ou deux erreurs de détail. C'est ainsi que P. Paris attribue au fils de maître Henri une pièce qu'il indique par le vers : « Amor se sunt acompaignié », et qu'il tire du manuscrit 7222 (B. N. fr. 844, f° 155 c et d) où elle est, dit-il, coupée. En effet, la phrase en question n'est pas le commencement mais le deuxième vers d'un morceau qui débute par les mots : « Mar vi loial amour et jalousie[2]... » Cette poésie — d'ailleurs charmante — appartient, la chose n'est pas douteuse, à Adam de Givency[3], et il est à propos de la lui restituer.

En publiant *la Bibliographie des chansonniers français des XIIIe et XIVe siècles,* M. G. Raynaud a presque amené les travaux de ses devanciers à leur point de perfection. Il a dépouillé avec une patience bien méritoire les manuscrits de la France et des pays étrangers ; les résultats de son enquête, il les a méthodiquement ordonnés en deux volumes qu'un ingénieux système de tables et de renvois rend aisés à consulter. Bien que les renseignements qu'on possède aujourd'hui sur la bibliographie des chansons d'Adan se rencontrent pour la plupart en

1. Tome VI, p. 48-100. Pour ce qui concerne Adan, voir p. 64-6.
2. Il ne faut pas lire, ainsi que P. Paris, *Amor se sunt acompaignié*... Voici le vrai texte : « Mar vi loial amour et jalousie | Ki en mon cuer se sunt acompai« gnié. » — Dans 844, il manque, outre le premier vers, les strophes 3 et 4 en entier, les deux derniers vers de la str. 2 et le premier de l'envoi.
3. Cf. Vat. 1490, f° 66 v°; Ars. 3101, f° 136 ; B. N. fr. 12615, f° 169 r°.

ce livre, nous n'avons pas jugé qu'il nous dispensât de dresser à notre tour un tableau des chansons du Bossu et de leurs différents manuscrits. Voici pourquoi nous nous sommes imposé cette tâche :

Dans l'ouvrage de M. Raynaud, les indications relatives à notre ménestrel sont forcément disséminées. Or, il y a un grand intérêt à les embrasser d'une vue d'ensemble. A cette condition seulement, on apprendra sans nulle peine et avec rapidité quelles sont les pièces que l'on a le plus souvent copiées, et, comme nos ancêtres ont dû recueillir de préférence celles qu'ils estimaient les meilleures, il suffira d'un coup d'œil pour connaître ce qu'ils goûtaient davantage chez le fils de maître Henri.

Nicole de Margival a inséré dans son *Dit de la Panthère d'Amours* sept chansons de notre auteur, soit entières, soit tronquées. Si l'on voulait constituer de façon définitive le texte de ces morceaux, les manuscrits de *la Panthère d'Amours* (B. N. fr. 24432 ; S. Petersbourg, Ermitage, 53) entreraient nécessairement en ligne de compte. Ces manuscrits, M. G. Raynaud ne les a point mentionnés, et il n'avait pas à le faire.

De même il a négligé — il est, du reste, peu important — le manuscrit 236 de Montpellier (*Bibl. de l'Ec. de médecine*.)

Pour ces raisons, le tableau qui suit nous semble avoir encore son utilité.

Formulons, avant de le tracer, quelques observations.

Les différents recueils dont nous avons eu à nous servir ont été décrits si fréquemment que nous n'avons pas jugé utile de leur consacrer une notice. De Coussemaker et M. Raynaud, pour ne citer que ces deux-là, se sont acquittés de ce soin. Nous leur renvoyons le lecteur. Rappelons cependant que le plus intéressant de tous les manuscrits d'Adan, celui où, à quelques vers près, se trouvent ses œuvres complètes (B. N. fr. 25566), est formé de deux cahiers. L'un — nous le désignerons par *a* — est de huit feuillets ; l'autre — nous le marquerons *b* — a 283 pages. Evidemment, *a* est un fragment détaché d'un volume aujourd'hui perdu. Son format n'est pas le même que celui de *b*.

Quoique le manuscrit 3101 de l'Arsenal ne soit que la copie du n° 1490 du Vatican, nous lui avons donné, parce que sa pagination n'est point celle de l'original, une place dans notre tableau.

Nous nous sommes flattés que nous pourrions faciliter les travaux des érudits qui habitent nos provinces méridionales en ajoutant à nos listes l'inventaire des pièces du Bossu

copiées sur les manuscrits de Paris[1] par l'amiral de Rochegude[2]. Il a reproduit ces poésies « avec une patience inimita- « ble » (le mot est de lui, et il est juste), et il les a réunies en trois gros registres qui sont actuellement à Albi dans la bibliothèque qui porte son nom. Ces registres sont intitulés : 1°) *Collection des chansonniers français antérieurs à l'an 1300;* 2°) *Recueil de différents ouvrages en langue vulgaire des XIIe, XIIIe et XIIIIe siècles ;* 3°) *Recueil d'anciens romans et autres pièces des XIIe et XIIIe siècles.* Aux deux premiers de ces volumes[3] nous réservons des colonnes spéciales, et, dans ces colonnes, nous marquons d'un astérisque les chansons d'Adan de le Hale que de Rochegude a transcrites[4].

Disons enfin que, dans notre tableau, les chiffres arabes renvoient aux feuillets des manuscrits. Les morceaux incomplets sont précédés du signe +.

1. B. N. fr. 24406, 20050, 846, 847, 1591, 12615. — Rochegude a connu aussi le ms. 1490 du Vat.
2. Sur les papiers de Rochegude, voir A. Thomas, *Romania*, XVII, 75-88.
3. Le troisième ne renferme ni chansons ni jeux-partis du Bossu, mais seulement *le Dit d'Amour*.
4. Dans le premier registre, le plus considérable de beaucoup, les chansons d'Adan vont de la p. 60 à la p. 76.

N^os d'ordre.	PREMIERS MOTS des CHANSONS.	B. N. Fr. 25566. a.	b.	B. N. Fr. 12615.	B. N. Fr. 847.	B. N. Fr. 1109.	B. N. Fr. 1591.	Vat. 1490.	Ars. 3101.
I	D'amourous cuer voel canter	2 a	10 a	226 bis v°	211 a	311 a	.	.	.
II	Li jolis maus que je senc.	2 c	10 b	224	211 c	311 b	100	+ 47	+ 97
III	Je n'ai autre retenanche	3 a	10 d	225 v°	212 a	311 d	164 v°	47 v°	98
IV	Il ne muet pas de sens chelui . . .	3 c	11 a	226	212 c	313 c	165	47	97
V	Helas! Il n'est mais nus qui aint. .	4 a	11 c	226 v°	213 b	314 a	167	48	99
VI	Helas! Il n'est mais nus qui n'aint.	4 c	12 a	227 v°	213 d	319 b	167 v°	.	.
VII	On me deffent que mon cuer	5 a	12 b	226 v°	214 b	312 c	166	54 v°	113
VIII	Je sench en moi l'amour.	5 c	12 d	228	214 d	313 a	101	.	.
IX	Li maus d'amer me plaist	6 a	13 a	228 v°	215 c	314 c	.	51 v°	106
X	Li dous maus me renouvele.	6 d	13 c	228	216 a	319 a	159 v°	.	.
XI	Pour coi se plaint d'amours nus. .	7 a	13 d	226 bis	216 c	318 b	160	.	.
XII	Merchi, amours, de le douche . . .	7 d	14 b	229	217 b	317 d	152	.	.
XIII	On demande mout souvent	8 c	14 d	225	218 a	316 a	153	.	.
XIV	Au repairier en la douche contrée.	9 b	15 b	224 v°	218 c	315 a	131 v° 161	.	.
XV	Amours m'ont si douchement . . .	.	15 c	.	225 d	.	.	.	.
XVI	De chanter ai volenté curieuse. . .	.	16 a	229	219 d	316 c	.	49 v°	102
XVII	Ma douche dame et amour[s]	.	16 b	229 v°	220 c	314 b	102	52	107
XVIII	Qui a droit veut amours servir. . .	.	16 d	226 bis v°	221 b	317 a	102 v°	53 v°	110
XIX	Merveille est quel talent j'ai	.	17 a	229 v°	221 a	316 d	178 v°	52 v°	108
XX	Sans espoir d'avoir secours	.	17 c	230	221 d	317 b	103 v°	54	111
XXI	Je ne chant pas reveleus	.	17 d	230	222 b	.	178	49	101
XXII	Tant me plaist vivre.	.	18 a	225 v°	.	.	162	50	103
XXIII	Dame, vos hom vous estrine	.	18 c	230 v°	223 c	.	104	50 v°	104
XXIV	Mout plus se paine amours	.	19 a	231	224 a	318 d	.	51	105
XXV	Pour chou se je n'ai esté.	.	19 c	231	224 c	.	105	.	.
XXVI	Or voi je bien qu'il souvient	.	19 d	224	225 c	.	169	53	109
XXVII	Puisque je sui de l'amoureuse loi.	.	20 a	224 v°	219 b	311 c	108 v° 168	55	114
XXVIII	Glorieuse Vierge Marie	.	20 c	232 v°	227 c	315 b	.	126	278
XXIX	Se li maus c'amours envoie.	.	21 a	227 v°	222 d	.	.	.	.
XXX	Dous est li maus qui met le gent en voie	.	21 c	227	225 a	312 a	162 v°	.	.
XXXI	Amours ne me veut oïr.	.	22 a	232	223 b	318 a	163 v°	54	112
XXXII	De cuer pensieu et desirrant.	.	22 b	231 v°	226 b	319 c	.	48 v°	100
XXXIII	De tant com plus aproime.	.	22 d	231 v°	.	.	.	.	.
XXXIV	Qui (n')a puchele ou dame amée. .	.	23 a	232 v°	227 a	315 d	.	.	.
XXXV	Grant deduit a et savoureuse vie. .	.	.	232	.	.	98 v°	.	.
XXXVI	Onkes nus hom ne fu pris	.	.	.	226 d	.	.	.	.

B. N. Fr. 846.	Oxford. Douce 308.	Arras 657.	B. N. Fr. 24406.	Panthère d'Amours. B.N.Fr. 24432.	Panthère d'Amours. S. Pétersb. Ermitage 5..	Montpellier Ec. Médec. 236.	B. N. Fr. 20050.	Berne 389.	B. N. Fr. Fds Moreau 1688.	Rochegude: Collection des chansonniers.	Rochegude: Recueil de différents ouvrages.
	Les chiffres indiquent le n° d'ord. des pièces dans le ms. et non les feuillets.								Copie du précédent.		
.		133 v°	118 c	+160 d	+53 a	.	.	.	.	*	*
+79 b	47	131	+109 b	+160 d	+53 a	.	+156	.	.	*	.
+66 d	+46	131 v°	.	.	.	.	.	.	.	*	.
.	.	134	.	.	.	.	.	.	.	*	.
+57 b	87	135	.	.	.	.	.	.	.	*	.
.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	*	.
.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	*	.
.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	*	.
.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	*	.
.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	*	.
+106 b	65	.	97 c	+163 c	+56 a	Av.-dernier feuillet.	.	.	.	*	.
.	.	.	.	170 c	63 b	.	.	.	.	*	.
.	64	.	111 b	.	.	.	.	.	.	*	.
.	63	.	117 c	.	.	.	.	.	.	*	.
.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	*	*
.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	*	.
84 d	.	.	.	.	.	.	.	.	.	*	.
.	.	.	.	+{160 c, 163 d}	+{53 a, 56 b}	.	.	.	.	*	.
.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	*	.
.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	*	.
.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	*	.
.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	*	.
.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	*	.
.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	*	.
.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
93 c	50	.	119 a	+169 d	+62 c	.	.	.	.	*	.
104 a	22	.	95 d	.	.	dernier feuillet.	171 v°	181	133	*	.
.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	*	.
.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	*	.
46 b	49	.	.	.	.	.	.	.	.	*	.
.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	*	.
.	.	+135 v°	.	.	.	.	.	.	.	*	.
.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	*	.
.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
.	.	.	.	161 a	56 d	.	.	.	.	*	.
.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	*	*

2° Editions.

De Coussemaker. — Nos I à XXXIV inclus (p. 3 à 130). Todd (*Le Dit de la Panth. d'Amours*) : — I (4e str.) : II (2e str.) ; XI (2e str.) ; XII ; XVIII (str. 1 à 4) ; XXVI (5e str.) ; XXXV.

G. Steffens. — (*Archiv für das Stud.*, t. 97, année 1896, p. 283 et suiv. et t. 98, année 1897, p. 59 et suiv.) — Publication du manuscrit 308 d'Oxford.

Roquefort (*Etat de la poésie fr.*, p. 376). — XXVI.

Boucherie (*Revue des langues romanes*, t. III, p. 325-9). — XI ; XXVII.

Brakelmann (*Archiv für das Stud.*, t. 43, p. 291-2). — XXVII.

Keller (*Romvart*, p. 267-9). — IV.

Mätzner (*Altfr. Lieder*, p. 23-5). — IV.

P. Paris (*Hist. Litt.*, XX, 656). — XXXIII.

Crépet (*Les Poètes fr.*, t. I, p. 196 et suiv.) — XXXIII[1].

On voit que seule la chanson XXXVI n'a pas encore été publiée. Nous la mettons ici.

B. N. fr. 847, f° 226 d.

Onkes nus hom ne fu pris
D'amours qui n'en vausist miex,
Et qui n'en fust plus jolis
Et miex venus en tous liex,
Car bone amours li fait plaire,
Si est bien drois qu'il i paire,
Car toute hounours de li vient.
F° 227 a Faus est ki ne le maintient.

Kar si vair oel de dous ris
Et ses gens cors signouriex
Et ses dous cuers bien apris,
Ki de nature est (ap) gentiex,
Donnent cuer et essamplaire
De toute hounour dire et faire,
N'il n'aime point ki ne crient
Et ki de mal ne s'astient.

Dame, se de paradis
Et de vous estoie a kiex,
Près me seroit vos dous vis,
Ki a tort m'est ore eskiex ;
G'i aroie mon repaire
Se c'estoit sans vous desplaire,
Ne ja ne m'amissiés nient,
Tant bien estre vous avient.

1. Nous n'avons pas la prétention de mentionner toutes les éditions partielles que l'on a pu donner des chansons d'Adan de le Hale.

Car a vous et a vos dis
Seroie si ententiex
Ke li mal dont jou languis
Seroient plus douc ke miex.
Las ! et or ne sai ou traire,
Ne jou ne m'en pui retraire,
Car mes cors si las devient
Que percevoir s'en convient.

De Coussemaker donne sans envois les nos II et XXII. On les trouve parfois avec des envois que voici :

N° II.

B. N. fr. 1591, f° 100 r°.

Douce dame seignourie,
Humblement vous pri merci ;
Retenés moi a ami.

N° XXII.

Vat. 1490, f° 50 r°.
Arsenal 3101, f° 103.

De ceste cançon jolie
Fesisse a li messagier,
Mais mieus le me vient laissier
C'on le m'eüst renvoïe.

B. — JEUX-PARTIS.

1° Mss. — Nous avons, pour les partures comme pour les chansons, dressé un tableau des manuscrits.

TABLEAU DES JEUX-PARTIS.

Nos d'ordre.	Premiers mots des jeux-partis.	B. N. Fr. 25566.	B. N. Fr. 1109.	Vat. 1490.	Ars. 3101.	Arras 657.	Vat. 1522.	Ars. 3102.	B. N. Fr. 841.	B. N. Fr. 12615.	B. N. Fr. 847	Rochegude: Collect. des chanson niers fr.	Rochegude: Recueil de différents ouvrages	Observations.
I	Adan, s'il estoit ensi.	23 d	320 c	.	.	.	.	.	.	.	.	*	*	Nous negligeons volontairement une poesie latine, qui est dans 25566, et que de Coussemaker a placee, nous ne savons pourquoi, à la suite des jeux-partis (edit., p. 201 3). Le n XII est attribue a Adam de Giveney dans les mss. 844 et 12615. Le ms. 3102 de l'Ars est une copie du ms. 1522 du Vat.; Le n° VII contient, dans le 1490 du Vat. et le 3101 de l'Ars., des str. empruntees a une parture qui n'est pas d'Adan de le Hale. Dans ces mêmes mss., il manque trois vers au n° VIII.
II	Adan, vaurriés vous manoir.	24 a	323 a	177	400	149 v	.	.	.	.	.	*	*	
III	Adan, d'amour vous demant.	24 c	321 d	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	
IV	Sire Jehan, aine ne fustes partis . . .	25 a	319 d	179 v°	406	· 151 v°	.	.	.	.	.	*	*	
V	Adan, se vous amiés bien loyalment.	25 c	325 a	180 v°	409	.	.	.	.	.		*	.	
VI	Adan, a moi respondés	26 a	322 c	178	402	150 v°	.	.	.	.	.	*	.	
VII	Adan, qui aroit amée	26 c	322 a	178 v°	404	151	.	.	.	.	.	*	.	
VIII	Adan, vous devés savoir	27 a	324 d	181	410		.	.	.	.	.	*	.	
IX	Adan, mout fu Aristotes.	27 c	322 d	177 v°	401	149 v°	.	.	.	.	.	*	*	
X	Adan amis, je vous dis une fois. . . .	28 a	.		.	.	.	.	.	.	.	.	.	
XI	Adan amis, mout savés bien vo roi. .	28 b	323 d	175	395	147 v°		.	.	.	.	*	*	
XII	Compains Jehan, un gieu vous voel partir	29 d	321 a	.	.	.	.	.	155 d	169 v°	.		*	
XIII	Adan, si soit que me feme	30 b	320 d	.	.	.	.	.		.	.	*	*	
XIV	Adan, liquels doit miex	30 d	320 b	.		.	.	.	.	.	.	.	.	
XV	Assignés chi, Griviler	31 b	.	180	407	.	.	.	.	.	228 a	*	*	
XVI	Avoir cuidai engané	31 d	323 b	176	399	148 v°	157 d	39		.	.	.	*	
XVII	Sire, assés sage vous voi	.	321 b	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	
XVIII	Adan, duquel cuidiés vous	.	321 c	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	

2° Edit. — Coussemaker. — N[os] I à XVI (P. 133 à 203). G. Raynaud *(Romania, VI*, 590-3). — XVII ; XVIII.

C. — CONGÉ.

1° Mss. — B. N. fr. 25566, f° 66 v°.
B. N. fr. 146, f° 62 d. (Les 2 premières str. seulement.)

2° Edit. — Méon, *Fabliaux et contes*, t. I, p. 106-111.
Dinaux, *Trouv. art.*, p. 53-7.
de Coussemaker, (p. 275 à 279).
P. Paris, *Hist. Litt.*, XX, 652-3 (Str.1,2,3,5,6,13).
Crépet, *les Poètes fr.*, t. I, p. 194 (Extraits avec traduction).

D. — LE DIT D'AMOUR[1].

1° Mss. — B. N. fr. 25566, f° 65 r°.
Vat. 1490, f° 128 r°.
Ars. 3101, f° 282. (Manquent les str. 2 et 6.)
Rochegude, *Recueil d'anciens romans*, p. 136-7.

2° Edit. — A. Jeanroy, *Romania,* XXII, 45-53[2].

E. — LES VERS DE LA MORT.

1° Ms. — B. N. fr. 25566, f° 67 d.

2° Edit. — Jubinal, *Nouv. rec.*, t. II, p. 273.

F. — MOTETS.

1° Mss. — Le manuscrit 25566 renferme (f[os] 34 et suiv.) les cinq motets que voici :

I { 1 A Dieu comant.
2 Adan (lisez *Aucun*) se sont loé
3 Super te.

III { 1 Entre Adan et Hanikel.
2 Chief bienseant.
3 Aptatur.

II { 1 De ma dame.
2 Diex coment.
3 Omnes.

IV { 1 J'os bien a m'amie.
2 Je n'os a m'amie.
3 Seculum.

V { 1 J'ai adés d'amours chanté.
2 Omnes.

1 L'authenticité de cette pièce (de même que celle des *Vers de la Mort*) n'est aucunement contestable. — Cf. A. Jeanroy, *Romania*, XXII, 45-6.

2. M. Tobler a proposé (*Zeitschrift für roman. Philol.*, année 1893, t. XVII, p. 614-616) quelques très légères corrections de ce texte.

Le manuscrit H. 196 de l'Ecole de médecine de Montpellier contient les trois premières de ces pièces : I (f° 288 r°[1]) ; II (f° 313 r°) ; III (f° 280 v°). On y trouve en outre deux motets qui ne sont pas dans 25566 :

VI
1 Dame bele et avenant.
2 Fi, mari, de vostre amour.
3 Nus n'iert ja jolis s'il n'aime. (f° 300 v°.)

[VII]
1 Mout me fu grief li departir.
2 Robin m'aime, Robin m'a.
3 Portare. (f° 292 r°[2].)

Un fragment du n° IV se rencontre dans le manuscrit du Vat. 1490, f° 93 v°. (Ars. 3101, f° 198.)

2° Edit. — De Coussemaker, les sept n°s. (P. 239-272, 421-7.)
G. Raynaud, *Recueil de motets fr.* — I, II, III, VI, [VII].
Monmerqué, *Th. fr. au m. âge.* — P. 25, I. 1 ; p. 29, II. 2 ; *ibid.*, III, 2.
P. Paris, *Hist. Litt.*, XX, 660. — I. 1.
Dinaux, *Trouv. art.*, p. 52. — I.
Constans, *Chrestomathie de l'ancien fr.*, p. 180-181. — I.
Pour les n°s VI et [VII], voyez encore de Coussemaker, *l'Art harmonique aux XIIe et XIIIe siècles.*

G. — RONDEAUX.

1° Mss. — Les seize rondeaux d'Adan se trouvent dans le manuscrit 25566, f°s 32 et suiv.

Sur deux feuilles de parchemin, détachées d'un manuscrit aujourd'hui perdu, se lisent (Bibl. de Cambrai) les rondeaux I à IV (inclus).

Le n° VII (*Dame, or sui traïs*) est donné par le manuscrit 1490 du Vat., au f° 55 v°. (Ars. 3101, f° 115.)

2° Edit. — De Coussemaker. — I, p. 207-8 ; II, p. 209-210 et 428 ; III à XVI, p. 210-235.
Monmerqué, *Th. fr. au moyen âge*, p. 29. — IV.
P. Paris, *Hist. Litt.*, XX, 658-9. — VI, IX, XVI.

1. L'ordre des deux premières parties est interverti dans le recueil de Montpellier.
2. Il n'est nullement démontré que ce morceau soit du Bossu.

H. LE ROI DE SEZILE.

1° **Ms.** — B. N. fr. 25566, f°s 59 et suiv.

2° **Edit.** — Buchon, *Coll. des chroniques nation. fr.*, t. VII, p. 23.
Jubinal, *Rutebeuf*, t. I, p. 428-437.
de Coussemaker. (P. 283 à 293.)

I. — LE JEU DE LA FEUILLÉE.

1° **Mss.** — B. N. fr. 25566, f°s 49-59.
B. N. fr. 837, f°s 260 c.-261 c. (Vers 1 à 174.)
Vat. 1490, f°s 132 r° et suiv. (Vers 1 à 152 et 165 à 170.) Ars. 3101, f°s 294 et suiv.
Rochegude, *Recueil de différents ouvrages.*

2° **Edit.** — Monmerqué, Société des biblioph. fr., t. VI (1828).
Monmerqué et Fr. Michel, *Th. fr. au m. âge*, p. 55-92, avec traduction. Suivent (p. 92-6) les textes de 837 et de 1490.
Comte de Douhet, *Dictionnaire des mystères*, col. 1231-1287 [1].
de Coussemaker, p. 297-344.
A. Rambeau, *Die dem Trouvere Adam de la Hale zugeschriebenen Dramen*, etc., p. 70-97 [2].

J. — LE JEU DE ROBIN ET MARION.

1° **Mss.** — B. N. fr. 25566, f°s 39-49.
B. N. fr. 1569, f°s 140-144.
Aix, Bibl. Méjanes, 572, f°s 1-11.
Rochegude, *Recueil de différents ouvrages.*

2° **Edit.** — Monmerqué, Société des biblioph. fr., t. II (1822).
Renouard, appendice au 2e volume des *Fabliaux ou contes* de Legrand d'Aussy (1829).
Monmerqué et Michel, *Th. fr. au m. âge*, p. 102-135 (avec traduction).

1. Douhet a reproduit, sans y changer un seul mot, le texte et même les notes de Monmerqué et Michel.

2. M. Rambeau n'a pas fait, à proprement parler, une édition. Il n'établit pas un texte, il se borne à mettre sous les yeux de ses lecteurs les différents manuscrits qu'il a copiés et publiés avec un soin très louable, quoique parfois un peu puéril. Tel quel, ce travail rend des services. Il n'en est pas moins vrai — notons-le ici — que les œuvres d'Adan de le Hale peuvent être considérées comme n'ayant pas encore été imprimées d'une façon définitive. M. R. Berger, de Berlin, prépare une édition complète des poèmes du Bossu. Espérons qu'enfin ce sera là le monument digne du ménestrel artésien.

Comte de Douhet, *Diction. des mystères*, col. 1439 1522.

De Coussemaker, p. 347-412.

Rambeau, *ouvr. cité*, p. 16-70.

Bartsch, *la Langue et la litt. fr. depuis le IXe siècle jusqu'au XIVe siècle*, col. 523-548.

Langlois, *le Jeu de Robin et de Marion* (avec traduction).

P. Meyer, *Recueil de textes en bas latin et en vieux fr.*, p. 383-4. (Vers 1 à 105.)

Constans, *Chrestomathie de l'ancien fr.*, p. 226-230. (Vers 1 à 149.)

V.

TABLE DES RÉFÉRENCES.

A. Mss.[1]

Paris, B. N. **Fr.** — **375** ; **576** ; **845** ; **3880** (concernant Vaucelles) ; **3902** (concernant Vaucelles) ; **6958** (Journal du règne de Philippe III le Hardi, par Auberi) ; **8533** (Comptes des recettes et dépenses de l'hôpital Saint-Jean en l'Estrée d'Arras, années 1307-1310, 1320) ; **8541** (Registre de la confrérie Notre-Dame des jongleurs et bourgeois d'Arras) ; **11615** (Diverses particularités touchant la ville et la cité d'Arras, 1707) ; **14415** (Histoire de l'abbaye de Vaucelles).

Lat. — **9930** (Confirmations de privilèges et dons faits aux églises d'Arras) ; **10972** (Censier d'une église d'Arras : « Hostagia in Atrebato renovata, anno dom. m° cc° lx^mo^ primo. ») ; **17737** (Fondations de chapellenies et legs à l'église cathédrale d'Arras).

Arras, *Bibl. municip.* — **105** (Recueil concernant le saint cierge, 105 feuillets, xviiie siècle) ; **305** (*Obituarium ecclesiæ attrebatensis,* 122 feuillets, parchemin) ; **396** (*Annales de la ville jusqu'en 1600,* 164 feuillets) ; **640** (*Inventaire de plusieurs layettes des archives du Conseil d'Artois.* Pièces comprises entre les années 1200 et 1400, avec une table alphabétique des personnes et des lieux, 226 feuillets) ; **740** (*Necrologium atrebatense,* sur parchemin, 101 feuillets, xiiie siècle).

Archives départementales du Pas-de-Calais.

Série A. — *Inventaire chronologique des archives des anciens comtes d'Artois déposées à Arras, par M. Godefroy, garde des archives,* deux volumes. Le tome I va de 1102 à 1287 ; le t. II de 1288 aux premières années du xive siècle.

Pour l'époque dont nous avions à nous occuper, l'inventaire de la série A (1 à 503) a été dressé par les soins de

1. Les mss. qui ont été mentionnés au précédent appendice ne seront pas cités ici.

M. J. M. Richard, dont nous avons maintes fois mis à contribution le travail. (Voir **Richard** aux imprimés.)

Série H. — *Répertoire des archives de Saint-Vaast.* — Il contient l'indication d'un grand nombre de pièces qui figuraient en des cartulaires qui ont presque tous disparu.

Registre de 1298, sur parchemin, de 55 feuillets, renfermant le détail des rentes et prébendes de Béthune.

Prévôté des eaux. — Registre sur papier, de 64 feuillets. On y trouve la copie de beaucoup de chartes du XIIIe siècle qui avaient trait, pour la plupart, aux moulins de la rivière de Saint-Vaast.

Prévôté des eaux et servitudes héritables. — Carton CC. Liasses comprenant des pièces du XIIIe siècle, parmi lesquelles il en est qui ont été transcrites dans le précédent registre.

Observations. — L'inventaire de la série H n'a pas encore été complètement publié.

Nous avons pu consulter aux archives du Pas-de-Calais *l'Inventaire chronologique des chartes de la ville d'Arras* (1 vol. in-8° de 520 pages). Ce livre dû à M. Guesnon n'a pas été mis dans le commerce. C'est pourquoi nous le mentionnons ici.

Archives municipales d'Arras.

Diverses pièces originales, sur parchemin, non cotées et non classées. Ce sont des reconnaissances de dettes et des quittances. Nous les avons désignées par les noms propres qu'elles mentionnent et par la date qu'elles portent.

Archives départementales du Nord.

Fonds de Vaucelles. — Un petit cartulaire sur parchemin de 91 feuillets, XIIe et XIIIe siècles (1137 à 1286). — 85 pièces.

— Biblioth. des archives, n° 226. *Annotations historiques concernant l'abbaye de Vaucelles,* registre sur papier, in-f°, XVe et XVIe siècles.

— Biblioth. des archives, n° 266. *Chronologie des abbés de Vaucelles,* reg. in-f° de 17 p., XVIIIe siècle. La chronologie va jusqu'en 1678.

B. — Imprimés.

Archives des missions scientifiques et littéraires, 1re série, t. V; 2e série, t. II. — Paris, Imprimerie royale.

Archives historiques du nord de la France, t. III. Valenciennes, 1833.

Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Litteraturen. Braunschweig, Georges Westermann.

Art de vérifier les dates des faits historiques, des chartes, etc., par un religieux de la congrégation de Saint-Maur. Paris. Valade, imprimeur du roi, 1818.

Aye d'Avignon, chanson de geste publiée pour la première fois, d'après le manuscrit unique de Paris, par MM. F. Guessard et P. Meyer. Paris, Vieweg, 1861.

BAHLSEN. *Adam de la Hale's Dramen u. das « Jus du Pelerin ».* (Ausgaben u. Abhandlungen aus dem Gebiete der romanischen Philologie. — XXVII). Marburg, 1885, 1 vol. in-8° de 230 p.

BARBAZAN. Voyez Méon.

BARTSCH. *Altfr. Romanzen und Pastourellen.* Leipzig. Vogel, 1870.

BARTSCH et HORNING. *La Langue et la littérature fr. depuis le IXe siècle jusqu'au XIVe siècle.* Textes et glossaire par Karl Bartsch, précédés d'une grammaire de l'ancien français par Adolf Horning. Paris, Maisonneuve et Ch. Leclerc, 1887, in-8°, 61 p. et 926 col.

BEAUMANOIR (Philippe de). *Les Coutumes du Beauvoisis,* nouvelle éd. publiée par le comte Beugnot, 2 vol. in-8°. Paris, Jules Renouard, 1842.

— *Œuvres poétiques* publiées par Hermann Suchier. Paris, Firmin Didot, 1884-1885, 2 vol. (Société des anc. textes fr.)

BEAUVILLÉ (Victor de). *Recueil de documents inédits concernant la Picardie.* Paris, Imprimerie Impériale, 1860, 3 vol.

BEUGNOT. Voyez Olim.

Bibliothèque de l'Ecole des chartes, 4e série, t. V, (et aussi les t. I. II. XIX. XXXIII. XXXIV, XXXV. XXXVI, XL, XLI.)

Biographie universelle, ancienne et moderne. Michaud frères. Paris, 1811.

Brun de la Montagne, roman d'aventure, publié par P. Meyer. Paris, Firmin Didot, 1875. (Société des anc. textes fr.)

BRUNETTO LATINI. *Li Livres dou tresor,* publié pour la première fois par P. Chabaille. Paris, Imprimerie Impériale, 1863.

BUCHON. *Collection des chroniques nationales françaises.* Paris, Verdière et Carez, 1824-1829, 47 vol. in-8°.

CADIER (Léon). *Essai sur l'administration du royaume de Sicile sous Charles Ier et Charles II d'Anjou.* Paris, Thorin, 1891.

CARDEVAQUE (Adolphe). *Histoire de l'administration municipale de la ville d'Arras depuis l'origine de la commune jusqu'à nos jours.* Arras, Sueur-Charruey, 1879.

CARDEVAQUE (Adolphe) et TERNINCK (Auguste). *L'abbaye de S.-Vaast; monographie historique, archéologique et littéraire de ce monastère.* Arras, A. Brissy, 1865.

Chronique de la ville d'Arras. Se vend à Arras chez Michel Nicolas, imprimeur, rue Saint-Géry. Date du privilège : 1766.

Comité des travaux historiques et scientifiques. Bulletin historique et philologique. Année 1894. N°s 1 et 2. Paris, Imprimerie Nationale.

Commémoration d'Adam de la Halle. Biblioth. artistique et littéraire de *la Revue du Nord.* Paris, in-8°, 72 p.

Conciles (Recueil des), t. XXVIII. Paris, Imp. Royale, 1644.

Coussemaker (de). *Œuvres complètes du trouvère Adam de la Halle.* Paris, Durand et Pedone-Lauriel, 1872, in-8°, 440 p.

Coussemaker (de). *L'art harmonique aux XIIe et XIIIe siècles.* Paris, Durand, 1865, in-4°.

Crépet (Eugène). *Les Poètes français. Recueil des chefs-d'œuvre de la poésie fr. depuis les origines jusqu'à nos jours.* Paris, Gide, 1861, 4 vol. in-8°.

Decretales Epistolæ summorum Pontificum a Gregorio nono Pontifice maximo collectae. Parisiis, M. D. L.

Demay (G.). *Inventaire des sceaux de la Flandre.* Paris, Imprimerie Nationale, 1873, 2 vol.

Devic (Dom Cl.) et Dom Vaissete, religieux bénédictins. *Histoire générale du Languedoc*, n^lle édit. Toulouse, Privat, 1879 et 1885.

Devienne (Dom). *Histoire d'Artois* [sans nom de lieu], 1784.

Dinaux (Arthur). *Les Trouvères cambrésiens.* Paris, Téchener, 1837, in-8°, 193 p.

Les Trouvères de la Flandre et du Tournaisis. Paris, Téchener, 1839, in-8°, 374 p.

Les Trouvères artésiens. Paris, Téchener, 1843, in-8°, 483 p.

Les Trouvères brabançons, hainuyers, liégeois et namurois. Paris, Téchener, 1863, in-8°, 713 p.

Douhet (Comte de). *Dictionnaire des Mystères*... suivi d'une notice sur le théâtre libre. Paris, 1854, in-8°, 1576 col. [C'est le t. XLIII de *la Nouvelle encyclopédie théologique* de l'abbé Migne.]

Du Cange. *Histoire de saint Louis, IXe du nom, roy de France, écrite par Jehan, sire de Joinville... avec les établissements de saint Louis* etc... Paris, Sébastien Mabre Cramoisy, M. DC. LXVIII, avec privilège.

Du Chesne (André). *Histoire généalogique de la maison de Béthune justifiée par chartes*, etc... Paris, Sébastien Cramoisy, rue Saint-Jacques, aux Cigognes, 1639.

Durrieu (Paul). *Les Archives angevines de Naples, étude sur les registres du roi Charles Ier* (1265-1285). Paris, Thorin, 2 vol., 1886-1887.

Esprit du Mercure de France depuis son origine jusqu'à 1792, ou choix des meilleures pièces de ce journal tant en prose qu'en vers. Paris, 1810, 3 vol. in-8°.

Etudes romanes dédiées à G. Paris, le 29 déc. 1890, par ses élèves français et ses élèves étrangers des pays de langue fr. Paris, Bouillon, 1891, 1 vol. in-8° de 550 p.

FAUCHET (Claude). *Recueil de l'origine de la langue et poesie françoises, ryme et romans. Plus les noms et sommaire des œuvres de CXXVII poetes François vivans avant MCCC*. Paris, 1581. — Réédité sous ce titre : *Les œuvres de feu M. Claude Fauchet, premier président en la cour des monnoyes, revues et corrigées en ceste dernière édition*. Paris, chez Jean de Heuqueville, rue Saint-Jacques, à la Paix, M.DC.X., 1 vol. in-4°.

FERREOLI LOCRII [Ferri de Locres]. *Chronicum Belgicum* tomi tres. Arras, Guillaume Rivière, 1616.

FLEURY. *Histoire ecclésiastique*. Paris, 1691-1737, 36 vol. in-4°.

FOURNIER. *Le Théâtre français avant la Renaissance*, 2e édit. Paris, Laplace, Sanchez, in-4°, 1872.

FOURNIVAL (Richard de). *Le Bestiaire d'Amour*, édit. C. Hippeau. Paris, Aubry, 1860.

Gallia christiana in provincias ecclesiasticas distributa etc.., opera et studio Dom Dionysii Sammarthani. Parisiis, ex typographia regia, M.DCC.XXV.

GAZET (Guillaume). *Histoire ecclésiastique des Pays-Bas*. Arras, de l'imprimerie de Guillaume de la Rivière, 1614.

— *Histoire de la sainte chandelle miraculeusement donnée de Dieu, conservée à Arras depuis l'an 1105*. Arras, 1625, in-8°.

GIRY (A.). *Histoire de la ville de Saint-Omer et de ses institutions jusqu'au XIVe siècle*. Paris, Vieweg, 1877.

GRIMM (Jacob). *Deutsche Mythologie*. Berlin, Ferd. Dümmler, 1876, 3 vol.

GUESNON (A.). *Sigillographie de la ville d'Arras et de la cité*. Arras et Paris, 1865.

GUIRAUD (Jean). *Les Registres de Grégoire X* (1272-1276), *recueil des bulles de ce pape*, 1er fasc. Paris, Thorin, 1892.

HENNEBERT. *Histoire générale de la province d'Artois* par M. Hennebert, chanoine de la cathédrale de Saint-Omer. Lille, de l'imprimerie de la veuve Henry, 1786.

HÉRICOURT (Achmet d') et GODIN (Alexandre). *Les rues d'Arras, dictionnaire historique comprenant des notices sur leur étymologie, leur direction, et sur les établissements religieux, administratifs, militaires etc... qui y étaient situés, précédé d'un résumé de l'histoire d'Arras*. Arras, A. Brissy. 1856, 2 vol.

HERMAND (Alexandre). *Histoire monétaire de la province d'Artois et des seigneuries qui en dépendent.* S.-Omer, Chauvin, 1843.

HERSART DE LA VILLEMARQUÉ. *Myrdhinn ou l'Enchanteur Merlin.* Paris, Didier, 1862.

Histoire littéraire de la France, ouvrage commencé par les religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur et continué par les membres de l'Institut. Paris.

JEANROY (Alfred). *Les Origines de la poésie lyrique en France au moyen âge.* Paris, Hachette, 1889, in-8°, XXI-523 p.

JOINVILLE. *Histoire de saint Louis, texte original* etc... publié par Natalis de Wailly. Paris, Hachette, 1886, in-16, 336 p.

Journal des Savants. Paris, années 1830, 1834, 1846, 1891.

JUBINAL (A). *Œuvres complètes de Rutebeuf, trouvère du XIIIe siècle.* Paris, Pannier, 1839, 2 vol. in-8°.

— *Nouveau recueil des contes, dits, fabliaux et autres pièces inédites des XIIIe, XIVe et XVe siècles.* Paris, Pannier, 1839, 2 vol. in-8°.

— *Mystères inédits du XVe siècle.* Paris, Téchener, 1837, 2 vol. in-8°.

KELLER (Adelbert). *Romvart. Beitraege zur Kunde der mittelalterlicher Dichtung aus italienischen Bibliotheken.* Manheim, F. Bassermann ; Paris, Renouard, 1844, in-8°, 688 p.

KERVYN DE LETTENHOVE. *Histoire de Flandre.* Bruges, Beyaert-Defoort, 1874, 4 vol.

LABORDE (Jean Benjamin de). *Essai sur la musique ancienne et moderne, de l'imprimerie de Ph.-D. Pierres, imprimeur ordinaire du roi. Se vend chez M. Eugène Onfroy, libraire, rue du Hurepoix.* M. DCC. LXXX. Avec approbation et privilège. 4 vol. in-4°.

LABORDE (Joseph de). *Layettes du trésor des chartes.* Paris, Plon, 1875.

LACROIX (P.). *De l'origine des cartes à jouer.* Paris, Téchener, 1835, in-8°.

LA CROIX DU MAINE. *Premier volume de la Bibliothèque du sieur de la Croix du Maine. Qui est un catalogue général de toutes sortes d'Autheurs qui ont écrit en François depuis cinq cents ans et plus jusques à ce jour d'huy etc.* Paris, 1584, in-fol.

LAGANE. *Discours contenant l'histoire des Jeux Floraux et celle de dame Clémence, prononcé au Conseil de Ville de Toulouse.* 1774, 1 vol. de 246 p.

LANGLOIS (E.). *Le Jeu de Robin et de Marion par Adam le Bossu.* Paris, Fontemoing, 1896, 1 vol., IV + 154 p.

LA RUE (abbé de). *Essai historique sur les bardes, les jongleurs*

et les trouvères normands et anglo-normands. Caen, 1834, 3 vol. in-8°.

Laurière (de). Voyez *Ordonnances.*

Le Blanc. *Traité historique des monnoies de France.* Amsterdam, 1672, in-4°.

Le Breton (Guillaume). *Vie de Philippe-Auguste.* (Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France publiée par M. Guizot.)

Lecesne (E.). *Histoire d'Arras depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1789.* Arras, Rohard-Courtin, 1880, 2 vol. in-8°.

Le Gentil (C.). *Le vieil Arras.* Arras, Bradier, 1877, 1 vol. de 751 p.

Legrand d'Aussy. *Fabliaux ou contes du XII*e *et du XIII*e *siècles traduits ou extraits d'après divers manuscrits du temps etc...* Paris, Onfroy, 1779, 4 vol. in-8°. — 3e édition considérablement augmentée par Ant. Aug. Renouard, 1829, 5 vol. in-8°.

Leroux de Lincy. *Livre des Légendes.* Paris, Silvestre, 1836, in-8°.

— *Recueil de chants historiques français.* Paris, Gosselin, 1841, 2 vol.

Leroy (O.). *Epoques de l'histoire de France en rapport avec le théâtre français.* Paris, Hachette et Amyot, 1843, 1 vol. de 467 p. in-8°.

Longchamps (de). *Tableau historique des gens de lettres, ou abrégé chronologique et critique de l'Histoire de la littérature française.* Paris, 1767-1770, 6 vol.

Loriquet (H.). *Le Trésor de Notre-Dame d'Arras.* (Mémoire de la Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais, tome I, 2e livraison. Arras, 1892.)

Margival (Nicole de). *Le dit de la Panthère d'Amours,* publié par Henry A. Todd. Paris, Firmin Didot, 1883. (Soc. des anciens textes français.)

Martène (Edmond) et Ursin Durand, bénédictins de S.-Maur. *Thesaurus novus anecdotorum.* Paris, Florentin Delaulne, Hilaire Foucault, 1717. Avec privilège. In-f°.

Massieu (Guillaume). *Histoire de la Poésie françoise. Avec une défense de la poésie.* Paris, 1739.

Maetzner (Eduard). *Altfranzoesische Lieder.* Berlin, F. Dümmler, 1853, 384 p. in-8°.

Maury (L. F. Alfred). *Les Fées du moyen âge, recherches sur leur origine, leur histoire et leurs attributs.* Paris, 1843.

Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras. 2e série, t. VIII, XVI, XIX, XXII.

Méon. *Fabliaux et contes des poètes français des XI*e*, XII*e*, XIII*e*,*

XIVe et XVe siècles, tirés des meilleurs auteurs, publiés par Barbazan ; nouvelle édition augmentée et revue sur les manuscrits de la Bibliothèque Impériale par M. Méon, employé aux manuscrits de la même Bibliothèque. Paris, B. Warée, libraire, de l'imprimerie de Crapelet, 1808, 4 vol. in-8°.

Merkel (Carlo). *La Dominazione di Carlo I d'Angiò in Piemonte e in Lombardia e i suoi rapporti colle guerre contro re Manfredi e Corradino.* Torino, Carlo Clausen, 1891, 132 p. in-4°.

Meyer (Paul). *Recueil de textes en bas latin et en vieux français.* Paris, Vieweg, 1877, 384 p. in-8°.

— *La Chanson de la Croisade contre les Albigeois.* Paris, Renouard, 1875-1879, 2 vol. in-8°.

Monmerqué. *Li Gieus de Robin et de Marion par Adam de le Hale, précédé du Jeu du Pèlerin.* (Imprimé pour la Soc. des bibliophiles français). Paris, 1822, in-8°.

— *Li Jus Adan ou de la Feuillie par Adam de le Hale.* (Imprimé pour la Soc. des bibliophiles français). Paris, 1828, in-8°.

— et Fr. Michel. *Théâtre français au moyen âge, publié d'après les manuscrits de la Bibliothèque du roi.* Paris, 1839, grand in-8° — Réédité en 1885 (Firmin Didot.)

Montaiglon (A. de). *Recueil des poésies françaises des XVe et XVIe siècles.* Paris, Jannet, 13 vol. in-16.

— et G. Raynaud. *Recueil général et complet des fabliaux des XIIIe et XIVe siècles, imprimés ou inédits, publiés avec notes et variantes d'après les manuscrits.* Paris, librairie des bibliophiles, 5 vol. — Le premier est de 1872.

Mystère de la passion (Le), texte du ms. 697 de la Bibliothèque d'Arras, publié par J.-M. Richard, ancien archiviste du Pas-de-Calais. Paris, Picard, 1893, 295 p. in-8°.

Nangis (Guillaume de). *Chronique.* (Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France publiée par M. Guizot.) Paris, Brière, 1825.

Olim (Les) ou registres des arrêts rendus par la cour du roi sous les règnes de saint Louis, de Philippe le Hardi, de Philippe le Bel, de Louis le Hutin et de Philippe le Long, publiés par le comte Beugnot. Paris, Imprimerie royale, M.DCCC.XXXIX — M.DCCC.XLII, 2 vol. in-4°.

Ordonnances des Roys de France de la 3e race recueillies par ordre chronologique, etc... par M. de Laurière, ancien avocat au Parlement. Paris, de l'Imprimerie Royale, 1723, in-4°.

Papon. *Histoire générale de Provence.* Paris, chez Moutard, M.DCC.LXXVIII, 4 vol. in-4°.

Paris (Gaston). *Manuel d'ancien français. La littérature française au moyen âge* (XIe — XIVe siècle), 2e éd. Paris, Hachette, 1890, 316 p. in-16.

PARIS (Matthieu). *Grande chronique,* traduite par A. Huillard-Bréholles. Paris, 1840, 6 vol. in-8°.

PARIS (Paulin). *Les Manuscrits françois de la Bibliothèque du roi.* Paris, Téchener, 1836-1848, 7 vol. in-8°.

— *Les Romans de la Table ronde mis en nouveau langage,* etc... Paris, Téchener, 1868, 5 vol. in-8°.

PERRAULT (Charles). *Contes en vers. Histoires ou contes du temps passé,* édition A. Lefèvre. Paris, Marpon et Flammarion, LXXX-182 p.

PETIT DE JULLEVILLE (L.). *Les Mystères.* Paris, Hachette, 1880, 2 vol. in-8°.

— *Répertoire du théâtre comique en France au moyen âge.* Paris, Cerf, 1886, 409 p. in-8°.

— *La Comédie et les mœurs en France au moyen âge.* Paris, Cerf, 1886.

PETIT-DUTAILLIS (Ch.). *Etude sur la vie et le règne de Louis VIII.* Paris, Bouillon, 1894, XLIV-568 p. in-8°.

PIAGET (A.). *Martin Le Franc, Prévôt de Lausanne.* Lausanne, Payot, 1888, 267 p.

POTTHAST (Aug.). *Regesta Pontificum romanorum etc...* edidit Augustus Potthast. Berlin, Decker; Paris, Klincksieck, 1875, 2 vol. in-4°.

PUYMAIGRE (comte de). *Chants populaires recueillis dans le pays messin.* Paris, Champion, 1881.

RAMBEAU (A.). *Die dem Trouvere Adam de la Hale zugeschriebenen Dramen* (Ausgaben und Abhandlungen aus dem Gebiete der romanischen Philologie. — LVIII). Marburg, 1886, 98 p. in-8°.

RAYNAUD (G.). *Recueil de motets français des XIIe et XIIIe siècles avec introduction et notes par G. Raynaud, suivis d'une étude sur la musique au siècle de saint Louis* par H. Lavoix. Paris, Vieweg, 2 vol. (Le 1er est de 1882.)

— *Bibliographie des chansonniers français des XIIIe et XIVe siècles.* Paris, Vieweg, 1884, 2 vol.

REBUFFE. *Tractatus concordatorum etc...* auctore et glossatore D. Petro Rebuffo. Lugduni, M.D.LXXVI.

RENOUARD. Voyez Legrand d'Aussy.

Revue critique d'histoire et de littérature. Paris, Leroux.

Revue d'Anjou, tome II, année 1854.

Revue de philologie française et provençale publiée par L. Clédat. Paris, Bouillon, t. IX, année 1895.

Revue des Deux Mondes, 15 Juin 1890 et 1er Mai 1896.

Revue des langues romanes, t. III, année 1872.

Revue du Nord. Paris, 30, rue de Verneuil.

Richard (Jules-Marie). *Inventaire sommaire des Archives départementales* [du Pas-de-Calais] *antérieures à 1790. Archives civiles. Série A, tome Ier (A 1 à A 503)*. Arras, 1878, 376 p. in 4o.

— *Une petite nièce de saint Louis : Mahaut, comtesse d'Artois et de Bourgogne, étude sur la vie privée, les arts et l'industrie en Artois et à Paris au commencement du XIVe siècle.* Paris, Champion, 1887, in-8o.

Rivoire (Maurice). *Description de l'église cathédrale d'Amiens.* Amiens, Impr. de Maisnel, 1806, 248 p. in-8o.

Romania, recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes, publié par Paul Meyer et Gaston Paris.

Romant de Jehan de Paris, Roy de France (Le) publié par A. de Montaiglon. Paris, Marpon et Flammarion. XLVIII 160 p.

Ronsard (P. de). *Œuvres complètes,* nouvelle édition publiée par Prosper Blanchemain. Paris, Jannet, 1857-1867, 8 vol. in-16.

Roquefort-Flaméricourt (B. de). *De l'état de la poésie française dans les XIIe et XIIIe siècles, mémoire qui a remporté le prix dans le concours proposé en 1810 par la classe d'histoire et de littérature ancienne de l'Institut de France.* Paris, Fournier, 1815, in-8o.

Scheler. *Trouvères belges du XIIe au XIVe siècle.* Bruxelles, 1876, in-8o. — *Trouvères belges,* nouvelle série. Louvain, 1879, in-8o.

Shakespeare. *Œuvres complètes.* Fr.-Victor Hugo, traducteur. Paris, Pagnerre, 18 vol. in-8o, 1859.

Simon (Philipp). *Jacques d'Amiens.* (Berliner Beitraege zur germanischen und romanischen Philologie.) Berlin, Vogt, 1895, 72 p. in-8o.

Smet (de). *Recueil des chroniques de Flandre, publié sous la direction de la Commission royale d'histoire* par J. J. de Smet, chanoine de S. Bavon à Gand. Bruxelles, Hayez, 1837 1841. 2 vol. in-4o.

Tillemont (Le Nain de). *Vie de saint Louis, roi de France,* publiée par J. de Gaulle pour la Soc. de l'histoire de France. Paris, Renouard, 1851, 6 vol. in-8o.

Tivier (H). *Histoire de la littérature dramatique en France depuis ses origines jusqu'au « Cid ».* Paris, Thorin, 1873, 632 p. in-8o.

Van Drival. *Cartulaire de l'abbaye de S.-Vaast d'Arras.* Arras, Courtin, 1875, in-8o.

— *Nécrologe de l'abbaye de S.-Vaast d'Arras.* Arras, Courtin, 1878, XXIII-501 p. in-8o.

Vies (Les) des saints disposées selon l'ordre des calendriers et des martyrologes. Paris, chez Jean de Nully, 1701.

VIOLLET LE DUC. *Ancien théâtre franç. ou collection des ouvrages dramatiques les plus remarquables depuis les mystères jusqu'à Corneille.* Paris, Jannet, 1854-1857, 10 vol. in-16.

VITAL (Orderic). *Histoire de Normandie.* (Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France publiée par M. Guizot.) Paris, Brière, 1826, in-8°.

VUITRY (Ad.). *Etudes sur le régime financier de la France avant la révolution de 1789.* Paris, Guillaumin, 1878.

WACKERNAGEL (W.) *Altfranz. Lieder u. Leiche aus Handschriften zu Bern u. Neuenburg.* Basel, 1846.

WIGNACOURT (Charles de). *Observations sur l'échevinage de la ville d'Arras.* Arras, Courtin, 1866.

WINDAHL (Carl August). *Li Vers de le Mort, poème artésien, etc...* Lund, 1887, XXXIX-178 p.

Zeitschrift für romanische Philologie herausgegeben von Dr Gustav Groeber. Halle, années 1882 et 1893.

Observation : Afin de ne pas allonger cette liste outre mesure, nous n'y avons pas fait figurer certains ouvrages qui ne sont cités qu'une ou deux fois dans notre travail et d'une manière incidente.

TABLE DES MATIÈRES.

DEUXIÈME PARTIE

ŒUVRES D'ADAN DE LE HALE.

APPENDICES

ERRATA.

Page XXIX,	ligne 14,	au lieu de	« de fame vie »	lisez	« de male vie et fame »
— XXXI,	— 21,	—	*et les jogleors*	—	*et li jogleors*
— XXXVI,	— 13,	—	cette preuve	—	cette preuve,
— XLVII,	— 23,	—	or vous proie je	—	or vous proi je
— L,	— 25 et 27,	—	savent	—	sevent
— LV,	26,	—	Il est une hons	—	Il est uns hons
— 21,	— 32,	—	grand aport	—	grant aport
— 30,	— 20-21,	—	y adhérentes	—	y adhérentes,
— 37,	— 3,	—	*Jean le Cunelier*	—	*Jean le Cuvelier*
— 43,	— 15,	—	des artésiens	—	des Artésiens
— 44,	— 13,	—	verité.	—	vérité.
— 159,	— 3,	—	Dureté	—	Dureté (= *Dur esté?*)
— 212,	— 10,	—	autri	—	autrui
— 213,	— 33,	—	par valour[2]	—	par valour[3]
— 215,	— 3,	—	esbaudi	—	abaubi
— 218,	— 15,	—	li faons	—	li faon(s)

— 276, rondeau VIII, v. 3 et 7, au lieu de votre, lisez vostre
— 441, ligne 37, au lieu de *Trouv. barb.*, lisez *Trouv. brab.*.

FOIX. — IMPRIMERIE GADRAT AINÉ.



